

Circulaire n° 9376

du 28/10/2024



Maîtres et professeurs de religion dans l'enseignement officiel subventionné - Notification des mises en disponibilité par défaut d'emploi, des pertes partielles de charge et des réaffectations - Déclaration des emplois vacants (FOND / SEC OFFICIEL)

Cette circulaire abroge et remplace la(les) circulaire(s): 9045

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	à partir du 26/08/2024
Documents à renvoyer	oui, pour le 08/11/2024
Résumé	Cette circulaire décrit la procédure relative à la mise en disponibilité par défaut d'emploi et aux opérations de remise à l'emploi (réaffectations, rappels provisoires en service) des membres du personnel nommés en perte de charge
Mots-clés	Réaffectation, rappel provisoire à l'activité, mise en disponibilité par défaut d'emploi, dispo, emplois vacants, EV, perte(s) de charge
Remarque	Pour des raisons d'ergonomie de lecture, cette circulaire n'est pas rédigée en écriture inclusive mais elle s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires.

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Ens. officiel subventionné	Primaire ordinaire Secondaire ordinaire
	Primaire spécialisé Secondaire spécialisé

Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, DGPE - Madame Lisa SALOMONOWICZ, Directrice générale

Personne de contact concernant la publication de la circulaire

Nom, prénom	SG/DG/Service	Téléphone et email
Service de la Gestion des Emplois	AGE-DGPE-SGAT-DTFGE	02/413.28.61 cgeofficiel.religion@cfwb.be



S

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Administration générale de l'Enseignement
Direction générale des Personnels de l'Enseignement
Service Général des Affaires Transversales
Direction des Titres et Fonctions et de la Gestion des Emplois
Service de la Gestion des Emplois

Maîtres et professeurs de religion dans l'enseignement officiel subventionné - Notification des mises en disponibilité par défaut d'emploi, des pertes partielles de charge et des réaffectations – Déclaration des emplois vacants (FOND / SEC OFFICIEL)

Mot d'introduction

Depuis le 10 mars 2006, les maîtres de religion et professeurs de religion exerçant leur fonction dans l'enseignement officiel subventionné sont dotés d'un statut propre.

Le décret du 10 mars 2006 relatif aux statuts des maîtres de religion et professeurs de religion confirme, en ses articles 92 et suivants, la compétence de l'Administration en matière de réaffectation et de rappel provisoire à l'activité des membres du personnel en disponibilité par défaut d'emploi ou en perte partielle de charge par la création en son sein d'une commission de gestion des emplois pour les maîtres de religion et les professeurs de religion de l'enseignement officiel subventionné.

Cette Commission de gestion des emplois comporte une chambre par religion considérée, soit 5 chambres : catholique, protestante, israélite, orthodoxe et islamique.

Pour la présente année scolaire 2024-25, les documents utiles aux opérations de mises en disponibilité et réaffectation seront, comme les années précédentes, transmis par la voie informatique selon les principes repris dans la présente circulaire.

Vous trouverez ci-après toutes les instructions utiles et nécessaires pour vous permettre de remplir vos obligations telles que prévues par la réglementation en matière de mise en disponibilité par défaut d'emploi et de réaffectation :

La 1ère section relative au cadre réglementaire et instructions administratives ;

La 2ème section relative aux obligations des membres du personnel et des Pouvoirs organisateurs ;

La 3ème section relative aux procédures de travail informatisées.

Tous les documents sont à renvoyer à Madame Jamila AFKIR
Boulevard Léopold II, 44 (local 1 E 136.1) à 1080 Bruxelles
Tél.: 02/413.28.61 - Courriel: cgeofficiel.religion@cfwb.be

J'attire votre attention sur le fait qu'il n'y a qu'une commission de gestion des emplois pour l'ensemble des établissements quel que soit le niveau.

Je vous remercie pour toute l'attention que vous voudrez bien apporter à la présente et pour votre entière collaboration.

La Directrice générale,

Lisa SALOMONOWICZ



Table des matières

NOI	JVEAUTE	S ET MODIFICATIONS	4
DAT	ES IMPO	RTANTES ET ECHEANCES	4
PER	SONNES	A CONTACTER	4
ANI	NEXES		5
CECT	TION 1 . CA	DRE REGLEMENTAIRE ET INSTRUCTIONS ADMINISTRATIVES	
SECI		NTEXTE LEGAL	
		tions importantes et références décrétales	
	2.1.	Mesures préalables à la mise en disponibilité par défaut d'emploi	
	2.1.	Mise en disponibilité par défaut d'emploi consécutive à la création du cours de philosophie et	/
		nneté	Q
		iffectation et rappel provisoire à l'activité	
		conduction des réaffectations et des rappels provisoires à l'activité	
		n-reconduction	
		claration des emplois vacants	
		cédure de recours contre les réaffectations et les rappels provisoires à l'activité	
SECT		LIGATIONS DES MEMBRES DU PERSONNEL ET DES POUVOIRS ORGANISATEURS	1.4
JLC I		igations des membres du personnel	
		igations des Pouvoirs organisateurs	
	2.1.	Notification des mises en disponibilité par défaut d'emploi	
	2.2.	Contestation des opérations de remise à l'emploi	
	2.3.	Précision en matière de réaffectation administrative	
	2.4.	Application des article 105 à 108	
	2.5.	Conséquences du non-respect des obligations par le Pouvoir organisateur	
SECT	ION 3 · PR	OCEDURES DE TRAVAIL INFORMATISEES	18
J_C.		NERALITES	
		REURS FREQUENTES	
		HIERS INFORMATIQUES	
	3.1.	Informations générales	
	3.2.	<u> </u>	



Nouveautés et modifications

Sujet	Lien
Néant	



Dates importantes et échéances

Pour les mises en disponibilité prenant effet, ou les emplois devenus vacants	Echéance d'envoi des annexes (voir page suivante)	Expéditeur - destinataire
de la rentrée scolaire	le 8 novembre au plus tard	PO à la Commission centrale compétente



Personnes à contacter

A. Pour l'enseignement fondamentale et secondaire :

> Commission centrale de gestion des emplois

Présidence	Secrétariat	Téléphone(s)	Adresse postale	Courriel
		secrétariat		
Jan MICHIELS	Jamila AFKIR	02/413.28.61	CCGE	cgeofficiel.religion@cfwb.be
			Boulevard Léopold II 44	
			(local 1 E 136)	
			1080 Bruxelles	

DISPO-REAF REL Année scolaire 2024-2025 Page 4 / 25



	Annexes
N°	Titre de l'annexe
1	Annexe 1 DNTA 2024-2025
2	Annexe 2 ENCODAGE DISPO REL OFF 2024-2025
2	Annexe 3 ENCODAGE EV REL OFF 2024-2025
3	Annexe 4 REL INFO 2024-2025

DISPO-REAF REL Année scolaire 2024-2025 Page 5 / 25

SECTION 1 : CADRE REGLEMENTAIRE ET INSTRUCTIONS ADMINISTRATIVES

1. CONTEXTE LEGAL

Dans le cadre des opérations de mise en disponibilité par défaut d'emploi et de réaffectation, les obligations des Pouvoirs organisateurs, les droits et obligations des membres du personnel ainsi que les missions de la Commission de gestion des emplois pour les maîtres de religion et professeurs de religion de l'enseignement officiel subventionné sont régis par le décret du 10 mars 2006 relatif au statut des maîtres de religion et professeurs de religion et plus particulièrement par son chapitre IX (M.B. 19-05-2006).

Ce texte est disponible à l'adresse Internet suivante :

https://www.gallilex.cfwb.be/fr/leg_res_02.php?ncda=30654&referant=l01

L'article 93 du décret du 10 mars 2006 précité prévoit que la commission de gestion des emplois :

- 1° procède aux réaffectations externes des maîtres de religion et professeurs de religion en disponibilité par défaut d'emploi ou déclarés en perte partielle de charge par des désignations d'office dans tous les établissements d'enseignement ;
- 2° rappelle provisoirement à l'activité un membre du personnel mis en disponibilité par défaut d'emploi ou déclaré en perte partielle de charge, selon les règles énoncées à **l'article 86** ;
- 3° statue sur les demandes de non-reconduction des réaffectations et des rappels provisoires à l'activité visées à **l'article 88, §3, alinéa 3** ;
- 4° se prononce sur les recours introduits par les Pouvoirs organisateurs ou les membres du personnel notamment contre les réaffectations et les rappels provisoires à l'activité qui répondent aux conditions de **l'article 90, §1**er, alinéa 2, et §2.
- 5° se prononce sur les situations particulières liées à l'application de la législation en matière de disponibilité et réaffectation.

2. Notions importantes et références décrétales

2.1. Mesures préalables à la mise en disponibilité par défaut d'emploi

Il s'agit de toutes mesures qui ont pour effet d'éviter une mise en disponibilité d'un membre du personnel nommé à titre définitif. Ces mesures sont décrites à **l'article 83** du décret du 10 mars 2006 précité.

Par dérogation à l'article 83 précité, dans l'enseignement spécialisé, la fonction de maître ou de professeur de religion ne s'applique pas au membre du personnel temporaire qui doit céder son emploi par l'application des mesures préalables prévues ou par une réaffectation, et qui peut justifier d'une compétence particulière.

Pour justifier cette compétence particulière, le membre du personnel temporaire doit :

 Avoir exercé la fonction pendant la durée nécessaire pour que l'emploi soit soustrait à la réaffectation et au rappel provisoire à l'activité

Ou

à défaut d'une telle ancienneté, posséder une formation spécifique ou complémentaire telle que listée dans l'AGCF du 19 avril 2017 définissant la liste des compétences particulières pris en exécution de l'article 35 du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et les fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française. Les membres du personnel concernés possédant les compétences particulières reprises ci-dessous, est réputé posséder la formation spécifique lui permettant de protéger son emploi :

Types et/ou pédagogies adaptées	Intitulé de la formation certifiée	Opérateur de formation
 Pour les types 6 et 7 de l'enseignement spécialisé. Pour toutes les pédagogies adaptées (Art 8bis et 8ter du décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement 	Certificat d'aptitude à l'éducation des élèves à besoins spécifiques OU Spécialisation en orthopédagogie.	Enseignement de promotion sociale et Haute école

DISPO-REAF REL Année scolaire 2024-2025 Page 7 / 25

spécialisé) : autisme, aphasie/dysphasie, polyhandicap, handicaps physiques lourds mais disposant de compétences intellectuelles leur permettant d'accéder aux apprentissages scolaires.		
Type 7, là où la langue des signes est utilisée.	Unité d'enseignement «Langue des signes francophone belge appliquée à l'enseignement supérieur - UE9.	Enseignement de promotion sociale
Classes à pédagogie adaptée aux élèves ayant un trouble lié au spectre de l'autisme.	Formation à la méthode TEACCH : théorie et pratique.	Institut interréseaux de la Formation Professionnelle Continueet opérateurs de formation continue des réseaux reconnus par le Gouvernement.

2.2. Mise en disponibilité par défaut d'emploi consécutive à la création du cours de philosophie et citoyenneté

Afin de prémunir les maîtres et professeurs de religion, <u>revêtant la qualité de membre du personnel définitif ou de temporaire prioritaire à la veille de la création du cours de philosophie et citoyenneté</u>, d'une mise en disponibilité du fait de l'instauration de ce cours, il existe une procédure d'obtention de périodes supplémentaires. Celle-ci est fixée :

- **pour l'enseignement fondamental**, par l'article 39 du décret du 13 juillet 1998 portant organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire et modifiant la réglementation de l'enseignement
- **pour l'enseignement fondamental spécialisé**, par l'article 43bis du décret du 3 mars 2004 *organisant l'enseignement spécialisé*
- **pour l'enseignement secondaire ordinaire**, par l'article 7/1 du décret du 29 juillet 1992 *portant organisation de l'enseignement secondaire de plein exercice*
- **pour l'enseignement secondaire spécialisé**, par l'article 94bis du décret du 3 mars 2004 *organisant l'enseignement spécialisé*

ATTENTION !!!

Les mises en disponibilité des membres du personnel susmentionnés ne doivent donc pas être déclarées, ceux-ci étant censés avoir fait l'objet d'une déclaration de périodes supplémentaires.

Ce mécanisme a fait l'objet des instructions transmises par :

- La circulaire n° 8720 du 14-09-2022 « ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ordinaire et spécialisé - Déclaration 2022-2023 des périodes supplémentaires en application du décret du 19 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre d'un cours de philosophie et de citoyenneté dans l'enseignement secondaire et portant diverses adaptations dans l'enseignement fondamental
- La circulaire n° 8721 du 14-09-2022 « ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ordinaire et spécialisé - Déclaration 2022-2023 des périodes supplémentaires en application du décret du 19 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre d'un cours de philosophie et de citoyenneté dans l'enseignement secondaire et portant diverses adaptations dans l'enseignement fondamental

Pour le reste, ce sont les dispositions de **l'article 84** du décret du 10 mars 2006 précité qui trouvent ici à s'appliquer.

Le Pouvoir organisateur doit mettre en disponibilité, après avoir appliqué les mesures préalables reprises à **l'article 83** du décret, le membre du personnel nommé à titre définitif qui exerce la fonction considérée à titre principal et qui compte dans la fonction concernée l'ancienneté de service la plus réduite parmi les membres du personnel exerçant la même fonction dans l'ensemble des établissements que le Pouvoir organisateur organise sur le territoire de la même commune. La mise en disponibilité s'effectue donc par Pouvoir organisateur.

En cas d'égalité d'ancienneté de service, c'est l'ancienneté de fonction qui est déterminante. En cas d'égalité de l'ancienneté de service et de l'ancienneté de fonction, c'est le membre du personnel le plus jeune qui est mis en disponibilité (**Art 86, § 2** du décret).

DISPO-REAF REL Année scolaire 2024-2025 Page 9 / 25

3. Réaffectation et rappel provisoire à l'activité

La réaffectation est le rappel en service d'un maître de religion ou professeur de religion en disponibilité par défaut d'emploi ou en perte partielle de charge dans un emploi vacant ou non vacant de la fonction pour laquelle il est nommé à titre définitif (Art 79, 4° du décret).

Le rappel provisoire à l'activité est le rappel en service d'un membre du personnel en disponibilité par défaut d'emploi ou en perte partielle de charge dans un emploi d'une fonction de maître de religion ou professeur de religion autre que celle pour laquelle il est nommé à titre définitif et pour l'exercice de laquelle il possède <u>le titre requis</u> (Art 79, 5° du décret).

L'attention des pouvoirs organisateurs est attirée sur les mesures transitoires en matière de titres qui ont été spécifiquement fixées pour les maîtres et professeurs de religion par le décret du 13 juillet 2016 précité. Celles-ci sont détaillées dans les circulaires n°5831, 5832 et 5864¹.

Dans le cadre de la réaffectation et du rappel provisoire à l'activité au sein du Pouvoir organisateur, il y a lieu de tenir compte des conditions suivantes :

- ✓ La réaffectation prime toujours sur le rappel provisoire à l'activité (Art. 85, § 6 du décret);
- ✓ Lorsque le Pouvoir organisateur dispose de plusieurs emplois vacants, il est tenu de confier en priorité les emplois définitivement vacants aux membres du personnel mis en disponibilité (Art. 85, § 1^{er} du décret);
- ✓ Lorsque le Pouvoir organisateur a mis en disponibilité plusieurs membres du personnel dans la même fonction, il doit rappeler d'abord en service celui qui a la plus grande ancienneté de service et, en cas d'égalité de service, celui qui a la plus grande ancienneté de fonction (Art. 85, § 4, alinéa 1 du décret). En cas d'égalité de fonction, la priorité revient au membre du personnel le plus âgé (Art. 85, § 4, alinéa 2 du décret).

¹ Pour une présentation générale de la Réforme, veuillez consulter les circulaires n°6409 du 20 octobre 2017, relative à *la réforme* des titres et fonctions, et n°5831, du 25 juillet 2016, relative à réforme des titres et fonctions dans l'enseignement fondamental subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles - Présentation des mesures transitoires applicables et de leur mise en œuvre en vue de l'entrée en vigueur au 1er septembre 2016 ainsi que la circulaire n°5832 Réforme des titres et fonctions dans l'enseignement secondaire de plein exercice et en alternance subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles - Présentation des mesures transitoires applicables et de leur mise en œuvre en vue de l'entrée en vigueur au 1er septembre 2016

¹ Pour une présentation des mesures transitoires, notamment en matière de titre propre aux maîtres et professeurs de religion, veuillez consulter la circulaire n°6324 du 30 août 2017, relative au Visa du chef de culte et titres exigés pour les fonctions de maîtres et professeurs de religion à partir du 1er septembre 2016 dans l'enseignement subventionné.

4. Reconduction des réaffectations et des rappels provisoires à l'activité

L'article 88 du décret du 10 mars 2006 précité précise que les réaffectations externes et les rappels provisoires à l'activité effectués au cours d'une année scolaire sont reconduits chaque année aussi longtemps que le membre du personnel n'a pas acquis 600 jours d'ancienneté au service du Pouvoir organisateur auprès duquel il a été réaffecté ou rappelé provisoirement à l'activité.

L'ancienneté dont question à l'alinéa précédent est calculée conformément aux dispositions de l'article 18 dudit décret. Il s'agit en l'occurrence de tous les services rendus dans les fonctions de maître de religion ou de professeur de religion, en fonction principale, et pour autant que le membre du personnel porte le titre requis soit le titre suffisant soit un autre titre remplissant en outre les conditions fixées par l'article 36 §3 du décret du 11 avril 2014 précité pour cette fonction².

Ces 600 jours doivent être répartis sur trois années scolaires au moins. Cela signifie donc que la reconduction d'une réaffectation externe ou d'un rappel provisoire à l'activité – qui doit s'effectuer en priorité dans des emplois vacants à durée indéterminée et à défaut dans des emplois vacants de plus longue durée – a priorité sur la désignation d'un membre du personnel qui protège son emploi contre la réaffectation et le rappel provisoire à l'activité, dans l'hypothèse où les deux membres du personnel seraient en compétition pour l'attribution d'un seul emploi en début d'exercice, même si cet emploi a été annoncé à la nomination à titre définitif en mai 2022.

En application de l'article 91, alinéa 3 dudit décret, les opérations de réaffectation et de rappel provisoire à l'activité effectuées par la Commission de gestion des emplois, à l'exception de leur reconduction, ne peuvent conduire à priver un membre du personnel de l'emploi obtenu en application de l'article 69 du décret (victime d'un acte de violence). Par ailleurs, en application de son article 91, alinéa 4, la reconduction de l'affectation prioritaire visée à l'article 69 a priorité sur la reconduction de la réaffectation et du rappel provisoire à l'activité visée.

5. Non-reconduction

La Commission de gestion des emplois est compétente pour statuer, au nom du Ministre, sur les demandes de non-reconduction des réaffectations et des rappels provisoires à l'activité introduites par les Pouvoirs organisateurs et par les membres du personnel (**article 88, §3, alinéa 3** du décret du 10 mars 2006).

DISPO-REAF REL Année scolaire 2024-2025 Page 11 / 25

² Inséré par l'article 95 du 17 juillet 2020 précité

Les demandes de non reconduction à l'encontre des réaffectations et des rappels provisoires à l'activité opérés durant l'année scolaire 2024-2025 devront être introduites pour le 30 mai 2025 au plus tard.

Les modalités pratiques de transmission des données ont été précisées, en 2022-2023, dans la circulaire n°8926 datée du 15 mai 2023 relative à la reconduction des réaffectations et des rappels provisoires à l'activité pour les maîtres et professeurs de religion au 26 août 2024.

Cette circulaire fera l'objet d'une mise à jour en 2024-2025 et sera publiée dans le courant du mois d'avril-mai 2025.

6. Déclaration des emplois vacants

En ce qui concerne la déclaration des emplois vacants, sont concernés ici, les emplois définitivement vacants et les emplois temporairement vacants d'une durée de 15 semaines au moins.

Tous les emplois, qu'ils soient ou non protégés de la réaffectation, doivent être déclarés en application de l'article 99, §2 du décret du 10 mars 2006 précité.

Il est rappelé toutefois qu'il n'y aura pas de désignations dans les emplois soustraits à la réaffectation, dans le respect des règles applicables en la matière.

Les emplois vacants attribués par rappel provisoire à l'activité conformément à l'article 86, §3 dudit décret sont également concernés et doivent figurer dans le relevé.

Si les conditions prévues à :

- L'article 91, alinéa 1^{er} du décret du 10 mars 2006 sont remplies³, le membre du personnel en place protège son emploi vis-à-vis de la réaffectation et, en conséquence, aucune désignation, à l'initiative de la Commission de gestion des emplois, ne sera opérée dans cet emploi.
- L'article 91, alinéa 2 dudit décret sont remplies, le membre du personnel en place (victime d'un acte de violence) protège son emploi vis-à-vis de la réaffectation et, en conséquence, aucune désignation, à l'initiative de la Commission de gestion des emplois, ne sera opérée dans cet emploi.

DISPO-REAF REL Année scolaire 2024-2025 Page 12 / 25

³ Pour rappel, comptabiliser, à l'issue de l'année scolaire qui précède, 600 jours de service dans la fonction considérée au sein du pouvoir organisateur, répartis sur trois années scolaires au moins

7. Procédure de recours contre les réaffectations et les rappels provisoires à l'activité

La Commission se prononce sur les recours introduits par les Pouvoirs organisateurs ou les membres du personnel notamment contre les réaffectations et les rappels provisoires à l'activité qui répondent aux conditions reprises ci-dessous.

- Article 90, §1^{er}, 2° dudit décret : « Le membre du personnel peut décliner une offre d'emploi qui se présenterait dans un établissement d'enseignement situé dans une autre commune que celle où il a été mis en disponibilité par défaut d'emploi ou déclaré en perte partielle de charge et qui serait offerte à plus de 25 km du domicile du membre du personnel. Il ne pourra toutefois revendiquer ultérieurement cet emploi.

Par dérogation à l'alinéa précédent, la réaffectation ou le rappel provisoire à l'activité peut s'opérer au-delà de 25 km si l'établissement au sein duquel le membre du personnel exerçait ses prestations au moment où il a été mis en disponibilité par défaut d'emploi ou déclaré en perte partielle de charge était situé à une distance supérieure, sans toutefois pouvoir s'opérer au-delà de cette distance ».

- Article 90, §2 dudit décret : « Tout membre du personnel mis en disponibilité par défaut d'emploi ou déclaré en perte partielle de charge, déjà réaffecté dans les conditions précisées ci-dessus ou encore à réaffecter, qui exerce des fonctions dans trois établissements d'enseignement au moins et qui assume un ensemble de prestations égal à 75 % au moins du nombre de périodes exigé pour une fonction à prestations complètes peut décliner toute charge supplémentaire qui lui est offerte en réaffectation ou rappel provisoire à l'activité et qui ne se situe pas sur le territoire de la même commune ».

Les recours doivent être adressés par pli recommandé à la Commission dont l'adresse est la suivante :

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

Commission de gestion des emplois des maîtres et professeurs de religion de l'enseignement officiel subventionné

Espace 27 septembre

Extension Jennifer

1E136.1

Boulevard Léopold II, 44 -1080 BRUXELLES-

Celle-ci communiquera sa décision au membre du personnel et au Pouvoir organisateur concernés par pli recommandé (art. 90, §3, alinéa 3 du décret du 10 mars 2006).

Si les motifs de refus invoqués par le membre du personnel ne sont pas jugés valables par la Commission de gestion des emplois et que le membre du personnel ne donne pas suite à sa réaffectation ou rappel provisoire à l'activité, il sera démis d'office de ses fonctions conformément à l'article 111, 6° du décret du 10 mars 2006 (cf. art. 90, §3, alinéa 2 dudit décret).

Il est utile de rappeler que la fin de fonction du membre du personnel temporaire qui occupe l'emploi ne doit être opérée qu'à la confirmation de la prise de fonction du membre du personnel désigné par les organes de réaffectation externes.

SECTION 2 : OBLIGATIONS DES MEMBRES DU PERSONNEL ET DES POUVOIRS ORGANISATEURS

1. Obligations des membres du personnel

Toute personne réaffectée ou rappelée provisoirement à l'activité est tenue de notifier son acceptation ou son refus motivé par pli recommandé <u>au Pouvoir organisateur</u> auprès duquel elle est désignée ainsi <u>qu'au Président de la Commission de gestion des emplois</u> dans un délai de <u>10 jours calendrier</u> à compter de la réception de la désignation.

Toute personne peut faire valoir ses motifs de refus auprès du Président de la Commission de gestion des emplois dans un délai de <u>10 jours</u> calendrier à compter de la réception de l'offre de réaffectation ou de rappel provisoire à l'activité.

La Commission appréciera les motifs invoqués par les personnes qui ont reçu l'offre de réaffectation ou de rappel provisoire à l'activité et confirmera ou annulera la désignation qu'elle a faite initialement (par pli recommandé).

ATTENTION !!!:

Le recours ne suspend pas l'obligation pour le membre du personnel de prendre ses fonctions à la date indiquée sur l'acte de désignation.

Si le membre du personnel ne donne pas suite à sa réaffectation ou rappel provisoire à l'activité, il sera démis d'office de ses fonctions (**Article 90, §3, alinéa 2** du décret du 10 mars 2006).

2. Obligations des Pouvoirs organisateurs

2.1. Notification des mises en disponibilité par défaut d'emploi

L'attention des Pouvoirs organisateurs est attirée sur les dispositions prévues aux **articles 81 et 82** dudit décret, quant à la notification des mises en disponibilité par défaut d'emploi, des pertes partielles de charge et des emplois vacants.

« Art. 81 §1er. Tout Pouvoir organisateur est tenu de notifier pour agréation au service compétent du Ministère de la Communauté française, en la motivant, toute décision par laquelle il place un membre de son personnel en disponibilité par défaut d'emploi ou le

DISPO-REAF REL Année scolaire 2024-2025 Page 14 / 25

déclare en perte partielle de charge, pour toute fonction de maître de religion ou de professeur de religion.

La notification doit être adressée au service compétent par pli recommandé dans les trente jours qui suivent la date à laquelle se produit la perte d'emploi ou la diminution de la charge.

Cette notification doit être visée, pour information, par le membre du personnel intéressé qui, s'il échet, y formule ses remarques et y mentionne des réserves.

Lorsqu'elle concerne un membre du personnel mis en disponibilité par défaut d'emploi, elle est accompagnée d'une demande du membre du personnel tendant à bénéficier d'une subvention-traitement d'attente.

§ 2. Le Gouvernement agrée les mises en disponibilité par défaut d'emploi et les pertes partielles de charge qui s'effectuent suivant les règles fixées au présent chapitre.

Aucune décision n'est agréée si elle est notifiée par le Pouvoir organisateur après le délai prévu au § 1er.

Toutefois, le Gouvernement peut, dans des circonstances exceptionnelles et sur demande dument motivée, déroger à ce délai.

Les mises en disponibilité par défaut d'emploi et les pertes partielles de charge visant des prestations qui se situent au-delà d'une fonction à prestations complètes ne sont pas agréées.

- § 3. Le membre du personnel est mis en disponibilité par défaut d'emploi ou déclaré en perte partielle de charge à la date à laquelle se produit la perte d'emploi ou la diminution de charge ou à la date à laquelle il aurait repris ses fonctions s'il n'avait pas été remplacé définitivement dans son emploi en application de la réglementation en vigueur en matière de disponibilité et de congé.
- § 4. Sont susceptibles d'être agréées les mises en disponibilité par défaut d'emploi et les pertes partielles de charge qui découlent d'une diminution de la population scolaire ou qui sont la conséquence d'une décision prise par le Pouvoir organisateur concernant l'organisation de son enseignement, y compris la suppression d'un établissement, pour autant que cette suppression soit justifiée par l'application d'une mesure de rationalisation ou autorisée par le Gouvernement.
- Art. 82. Tout Pouvoir organisateur est tenu de communiquer à la commission de gestion des emplois visée à l'article 92, selon les modalités fixées par le Gouvernement :
- 1° La liste, par fonction, des maîtres de religion et professeurs de religion mis en disponibilité par défaut d'emploi ou déclarés en perte partielle de charge;
- 2° La liste, par fonction, des emplois occupés par les maîtres de religion et professeurs de religion temporaires qui ne sont pas soustraits à la réaffectation au sens de l'article 91».

2.2. Contestation des opérations de remise à l'emploi

Vis-à-vis des réaffectations et rappels provisoires à l'activité effectués par la Commission de gestion des emplois, conformément à **l'article 93, 4°** du décret, un Pouvoir organisateur

qui conteste la désignation effectuée par la Commission de gestion des emplois doit en faire connaître immédiatement les raisons auprès du Président de ladite Commission.

ATTENTION !!! :

Le recours introduit par le Pouvoir organisateur ne suspend pas l'obligation pour ce dernier d'exécuter la décision de la Commission de gestion des emplois.

2.3. Précision en matière de réaffectation administrative

Lorsque des désignations administratives sont décidées en Commission centrale de gestion des emplois, le pouvoir organisateur d'accueil doit introduire un DOC12 au bureau de traitement, même en l'absence de prise de fonction effective du membre du personnel réaffecté. Il doit y être renseigné le membre du personnel temporaire qui occupe l'emploi en remplacement du membre du personnel réaffecté.

Le membre du personnel en réaffectation administrative prendra effectivement ses fonctions à l'issue de son congé. Les réaffectations administratives sont reconduites l'année scolaire suivante.

2.4. Application des article 105 à 108

Au terme des travaux de la Commission de gestion des emplois, il y a lieu de faire application des articles 105 à 108 du décret du 10 mars 2006 repris ci-dessous :

Article 105 : « Lorsqu'un pouvoir organisateur dispose d'un emploi vacant, ou non vacant pour une durée de quinze semaines au moins, et que cet emploi ne peut être attribué par réaffectation ou par rappel provisoire à l'activité à aucun membre du personnel par le pouvoir organisateur, ce dernier interroge, avant toute désignation à titre temporaire, le secrétaire de la commission de gestion des emplois selon les modalités déterminées par le Gouvernement.

Le secrétaire consulte la liste visée à l'article précédent et communique sans délai au président de la commission de gestion des emplois, le nom de la personne qui doit, le cas échéant, être réaffectée ou rappelée provisoirement à l'activité conformément aux dispositions du présent chapitre. »

Article 106: « Dans l'attente de la décision prise en application de l'article 108, le président de la commission de gestion des emplois procède provisoirement à la réaffectation ou au rappel provisoire à l'activité du membre du personnel concerné. »

Article 107 : « § 1er. Le membre du personnel peut refuser l'emploi qui lui est proposé aux mêmes conditions que celles prévues à l'article 90, § 1er, alinéa 2. L'introduction d'un recours ne suspend pas l'obligation pour le membre du personnel de prendre ses fonctions.

§ 2. Si le pouvoir organisateur a des arguments statutaires à objecter par rapport à la

DISPO-REAF REL Année scolaire 2024-2025 Page 16 / 25

décision du président, il peut introduire un recours motivé contre cette dernière. Dans ce cas, le membre du personnel désigné par le président ne prend pas ses fonctions et, dans l'attente de la notification de la décision visée à l'article 108, le pouvoir organisateur bénéficie de la subvention-traitement pour la désignation à titre temporaire dans l'emploi considéré. »

Article 108 : « § 1er. Dans le mois qui suit la décision du président, la commission de gestion des emplois examine le dossier du membre du personnel visé à l'article 106. Si un recours a été introduit conformément à l'article 107, elle l'examine en même temps

Dans le cas d'un recours introduit par le pouvoir organisateur, la commission peut inviter le membre du personnel visé à l'article 106, préalablement prévenu du recours, à s'exprimer.

- § 2. La commission de gestion des emplois notifie sa décision au pouvoir organisateur et au membre du personnel concerné.
- § 3. Lorsque la commission de gestion des emplois entérine la décision du président, la mesure de réaffectation ou de rappel provisoire à l'activité devient définitive et est réputée l'être à dater de la décision du président. Dans le cas contraire, le membre du personnel est censé avoir été réaffecté ou rappelé provisoirement à l'activité durant la période écoulée entre la décision du président et celle de la commission. »

2.5. Conséquences du non-respect des obligations par le Pouvoir organisateur

Les conséquences du non-respect par les Pouvoirs organisateurs des obligations qui leur incombent en matière de mise en disponibilité et réaffectation sont précisées à l'article 109 du décret du 10 mars 2006.

DISPO-REAF REL Année scolaire 2024-2025 Page 17 / 25

SECTION 3 : PROCEDURES DE TRAVAIL INFORMATISEES

1. GENERALITES

Les Pouvoirs organisateurs trouveront les modèles de documents à utiliser, pour l'année scolaire 2024-25, en vue de transmettre à la Commission de gestion les renseignements suivants :

- → La notification individuelle des mises en disponibilité par défaut d'emploi ou des pertes partielles de charge;
- → Un relevé par établissement des mises en disponibilité par défaut d'emploi ou des pertes partielles de charge, des désignations réalisées, par le PO ainsi que des reconductions des désignations réalisées pour l'année scolaire 2024-2025 dans l'établissement;
- ➤ La notification, par établissement et par fonction, de tous les emplois vacants.

Compte tenu des délais très courts endéans lesquels les établissements scolaires doivent procéder aux encodages des mises en disponibilité et des emplois vacants en vue de les transmettre l'ensemble des fichiers à la Commission de gestion des emplois, il est impératif que les opérations d'encodage soient effectuées en respectant strictement les instructions reprises dans la présente section.

Afin d'assurer l'authenticité des informations si transmission par courrier électronique, en l'absence de signature électronique, il est demandé que le courriel soit accompagné d'une note introductive certifiant que les informations contenues dans les fichiers joints reflètent la situation exacte des membres du personnel. Cette note introductive, version papier, revêtue de la signature du président du Pouvoir organisateur ou de son mandataire, devra être envoyée simultanément auprès des mêmes instances.

Pour les besoins des opérations visées par la présente circulaire, chaque établissement est identifié par son numéro FASE que vous trouverez dans l' « annexe 4 INFO REL 2024-2025» concernant votre niveau, votre réseau ou votre type d'enseignement.

Si vous remarquez qu'il y a une erreur ou une modification à apporter au niveau de votre établissement, veuillez la communiquer au secrétariat de la Commission de gestion des emplois :

Commission de gestion des emplois

Téléphone: 02/413.28.61

Courriel: cgeofficiel.religion@cfwb.be

DISPO-REAF REL Année scolaire 2024-2025 Page 18 / 25

2.ERREURS FREQUENTES

Vous trouverez ci-après une liste, non exhaustive, des erreurs les plus fréquemment commises et qui contraignent à un ré encodage des données par les secrétaires de la Commission. Nous attirons donc votre attention sur les points suivants :

<u>Au niveau de la notification individuelle de mise en disponibilité par défaut d'emploi ou perte partielle de charge :</u>

- l'envoi tardif des documents REL/D-NTA empêche la vérification des données avant la réunion de la Commission de gestion des emplois ;
- s'assurer que les documents REL/D-NTA ont été signés par les MDP : à défaut, le secrétariat doit renvoyer lesdits documents aux écoles ce qui alourdit d'autant le travail de tous ;
- s'assurer que le MDP a coché la case visant à obtenir la liquidation de la subvention traitement d'attente : à défaut, cette dernière ne lui sera pas versée ;
- l'envoi des dossiers des maitres et professeurs de religion aux CZGE alors qu'ils doivent être adressés directement et uniquement à la CCGE;
- l'envoi des dossiers DISPO pour les membres du personnel dont la perte est couverte par l'octroi des périodes supplémentaires.

Au niveau de l'encodage des mises en disponibilité :

- le fichier regroupant l'ensemble des numéros FASE d'un même PO doit parvenir en un seul envoi;
- des lignes blanches ne doivent pas être introduites entre les lignes encodées et l'encodage doit commencer dès la ligne 5;
- lorsque plusieurs lignes sont encodées pour un même MDP, toutes les données le concernant doivent être reproduites à chaque ligne;
- toutes les données demandées doivent être complétées ;
- calcul du reste à pourvoir est erroné ;
- la charge initiale doit être correctement indiquée (des cellules distinctes pour le numérateur et dénominateur) :
- s'assurer qu'il n'y a pas de doublons ;
- la colonne DI doit être complétée si la situation du MDP le justifie ;
- s'assurer que le MDP pour lequel un document REL/D-NTA a été établi est bien repris dans le fichier « mise en disponibilité ». Le document REL/D-NTA et le fichier doivent correspondre ;
- s'assurer que le nom donné au fichier est correct ;
- le dénominateur mentionné doit correspondre à la fonction ;
- lorsque le PO a retrouvé des heures pour un MDP, les colonnes relatives à la désignation doivent être complétées;
- l'ancienneté de service globale doit être indiquée en nombre de jours, vérifier donc que le nombre de jours indiqué n'est pas fantaisiste (ex. : 60 000 jours);
- si aucune mise en disponibilité à déclarer, il faut introduire le numéro FASE suivi de la mention « néant » sur la première ligne (n°5), colonne 9 (nom/prénom du membre du personnel mis en dispo).

Au niveau de l'encodage des emplois vacants :

- le fichier regroupant l'ensemble des n° FASE d'un même PO doit parvenir en un seul envoi;
- les données relatives à un même PO doivent être transmises en un seul fichier ;

- des lignes blanches ne doivent pas être introduites entre les lignes encodées ;
- la concordance entre les données des colonnes relatives à la vacance de l'emploi et de la situation du MDP doit être respectée;
- s'assurer que le nom donné au fichier est correct ;
- s'assurer qu'il n'y a pas d'erreurs manifestes de saisie ex : une ancienneté quasi nulle pour un temporaire assortie d'une protection à tous les niveaux ;
- l'ancienneté de service globale doit être indiquée en nombre de jours ;
- toutes les données demandées doivent être complétées ;
- l'utilisation des choix proposés par les listes déroulantes doit être systématique ;
- les données relatives à l'ancienneté de service globale et la protection de l'emploi doivent être complétées;
- les données relatives à une même implantation ne peuvent pas varier d'une ligne à l'autre (ex. : encadrement différencié);
- lorsqu'il s'agit d'un emploi temporairement et définitivement vacant, la date de fin de vacance doit être indiquée en colonne concernée;
- le dénominateur mentionné doit correspondre à la fonction ;
- la colonne relative à la protection de l'emploi doit être complétée correctement.

3. FICHIERS INFORMATIQUES

3.1. Informations générales

Les Pouvoirs organisateurs des maîtres de religion et professeurs de religion pour les enseignements officiels subventionnés trouveront, dans la présente section, les différentes étapes à suivre ainsi que les modèles de documents à utiliser, pour l'exercice 2024-2025, en vue de transmettre à la Commission de religion toutes les informations utiles et nécessaires à la bonne exécution de ses missions. Ces documents concernent la notification individuelle de mise en disponibilité par défaut d'emploi, le relevé des mises en disponibilité par défaut d'emploi, les désignations P.O. ainsi que la notification des emplois vacants.

Chaque étape comporte des documents associés et annexés à la présente circulaire. Les annexes se déclinent comme suit :

- Annexe 1 REL DNTA 2024-2025 : Un document WORD 2007 pour encoder les données NOTIFICATION INDIVIDUELLE :
 - > RELIGION Notification Individuelle
- Annexe 2 REL DISPO 2024-2025 : Un document EXCEL 2007 pour encoder les données de MISE EN DISPONIBILITE, il contient :
 - ONGLET 1 : Encodage ;
 - ONGLET 2 : Manuel d'encodage.
- Annexe 3 REL EV 2024-2025 : Un document EXCEL 2007 pour encoder les données des EMPLOIS VACANTS, il contient :
 - ONGLET 1 : Encodage ;
 - > ONGLET2 : Manuel d'encodage.

L'annexe 3 peut également être utilisée pour encoder les données des EMPLOIS VACANTS EN COURS D'ANNEE.

- Annexe 4 INFO REL 2024-2025 : Un document EXCEL 2007 centralisant les données utiles, il contient :
 - ONGLET 1 : données écoles par niveau et par type d'enseignement ;
 - ➤ ONGLET 2 : codes DI :
 - ONGLET 3 : fonctions :
 - > ONGLET 4 : abréviations utilisées dans les différents fichiers ;
 - ONGLET 5: compression de fichiers informatiques.

3.2. Remarques importantes avant encodage

Chaque établissement doit clairement **être identifié** par son numéro FASE établissement et tous les documents doivent être enregistrés **sous la version 2003** (ou version antérieure) suivant le logiciel installé sur votre PC. Si les documents sont enregistrés sous une version plus récente de Microsoft, la Commission ne pourra pas les traiter.

DISPO-REAF REL Année scolaire 2024-2025 Page 21 / 25

Le lecteur est invité à procéder à une **lecture particulièrement** attentive de l'ensemble des documents qui lui sont fournis afin de permettre à la Commission de religion d'exercer, au mieux et dans l'intérêt de tous, les missions qui lui sont confiées par le législateur.

Le lecteur est invité à utiliser la nomenclature adéquate en se référant aux différents documents annexés.

Pour être validés, tous les documents doivent être dûment complétés datés et signés.

DISPO-REAF REL Année scolaire 2024-2025 Page 22 / 25

ETAPE 1: LA NOTIFICATION INDIVIDUELLE DES MISES EN DISPONIBILITE PAR DEFAUT D'EMPLOI (REL/DNTA)

COMMENT FAIRE?

- Ouvrir le document Word intitulé « Annexe 1 REL DNTA 2024-2025» ;
- Enregistrer le document Word, en version 2003, sur votre ordinateur en le précédant du numéro FASE établissement :

Exemple: NOMMDPPO103ANNEXE1RELIGION2024-2025.doc En majuscule et pas d'espace

- Compléter le document Word ;
- Le membre du personnel concerné doit dûment compléter et signer le document ;
- Renvoyer le document au secrétariat de la Commission à l'adresse courriel suivante : cgeofficiel.religion@cfwb.be
- Dans le cadre de la simplification des tâches administratives, il a été convenu que la page 1 de l'annexe 1 pouvait être complétée pour l'ensemble des écoles d'un même Pouvoir organisateur, pour un même niveau :
 - Soit une seule page 1 sur laquelle seraient reprises toutes les écoles concernées ;
 - Soit autant de page 1 qu'il y a d'établissements concernés.
- Pour les mises en disponibilité prenant effet en cours d'année, les documents devront parvenir dans les plus brefs délais à la commission de gestion des emplois pour les maîtres de religion et les professeurs de religion de l'enseignement officiel subventionné. Ceux-ci devront être parvenus par pli recommandé dans les trente jours qui suivent la date à laquelle se produit la perte d'emploi ou la diminution de la charge. A défaut, la subvention-traitement d'attente ne pourra être octroyée au membre du personnel.

ATTENTION POUR ETRE VALIDE:

- ✓ Le document doit être dûment complété et signé par les différentes parties concernées ;
- ✓ Il est indispensable de **joindre une copie du « Doc 12 »** portant mention des prestations exactes du membre du personnel ;
- ✓ Les informations reprises dans l'annexe 1 doivent être **strictement identiques** à celles figurant sur les documents d'attributions ;
- ✓ L'attention des Pouvoirs organisateurs est attirée sur le fait que la charge à pourvoir par la Commission, est mentionnée au cadre C de l'annexe 1, déduction faite des périodes couvertes par une suspension de la subvention-traitement d'attente ;
- ✓ Il est demandé que le courriel soit accompagné d'une note introductive certifiant que les informations contenues dans les fichiers joints reflètent la situation exacte des membres du personnel. Cette note introductive revêtue de la signature du délégué du Pouvoir organisateur, devra être envoyée en version papier simultanément auprès de la Commission, par courrier simple.

DISPO-REAF REL Année scolaire 2024-2025 Page 23 / 25

ETAPE 2: RELEVE DES MISES EN DISPONIBILITE PAR DEFAUT D'EMPLOI, DES DESIGNATIONS DANS LE POUVOIR ORGANISATEUR ET LA RECONDUCTION DES DESIGNATIONS EFFECTUEES ANTERIEUREMENT (DISPO)

Ce relevé vise à globaliser en un seul document, par Pouvoir organisateur, les données contenues dans chaque notification individuelle ainsi que des renseignements sur les opérations effectuées au sein des Pouvoirs organisateurs ou sur l'état des reconductions des désignations en cours.

COMMENT FAIRE?

- Ouvrir le document EXCEL intitulé « ANNEXE 2 REL DISPO 2024-2025 »;
- Enregistrer le document EXCEL, en version 2003, de l'annexe 2 sur votre ordinateur en le précédant de votre numéro FASE établissement :

Exemple: PO103ANNEXE2RELIGION.xls
En majuscule et pas d'espace

- Compléter le document EXCEL en vous aidant de l'onglet « Manuel d'encodage » et de l'Annexe 4 INFO REL 2024-2025;
- Renvoyer le document au secrétariat de la Commission à l'adresse courriel suivante : cgeofficiel.religion@cfwb.be.
- Les mises en disponibilité par défaut d'emploi prononcées en cours d'année par le Pouvoir organisateur doivent être envoyées dans les plus brefs délais au secrétariat de la Commission dans les trente jours qui suivent la date à laquelle se produit la perte d'emploi ou la diminution de la charge. A défaut, la subvention-traitement d'attente ne pourra être octroyée au membre du personnel.

ATTENTION POUR ETRE VALIDE

- ✓ Veiller à utiliser la nomenclature adéquate en se référant aux différents documents :
- ✓ Le document doit être dûment complété;
- ✓ Il convient d'encoder les données relatives aux disponibilités pour vos établissements ainsi que les décisions touchant les membres du personnel de votre établissement, tant au niveau des nouvelles désignations P.O. qu'au niveau des reconductions des désignations prononcées antérieurement;
- ✓ Les Pouvoirs organisateurs qui ne prononcent aucune disponibilité doivent le signaler en encodant NEANT dans le fichier à la ligne 5, colonne 9 « nom prénom du MDP mis en dispo »;
- ✓ Il est demandé que le courriel soit accompagné d'une note introductive certifiant que les informations contenues dans les fichiers joints reflètent la situation exacte des membres du personnel. Cette note introductive revêtue de la signature du délégué du Pouvoir organisateur, devra être envoyée en version papier simultanément auprès de la Commission, par courrier normal.

DISPO-REAF REL Année scolaire 2024-2025 Page 24 / 25

ETAPE 3: NOTIFICATION DES EMPLOIS VACANTS, PAR FONCTION, PAR LE POUVOIR ORGANISATEUR (EV)

COMMENT FAIRE?

- Ouvrir le document EXCEL intitulé « ANNEXE 3 REL EV 2024-2025 »;
- Enregistrer le document EXCEL, en version 2003, sur votre ordinateur en le précédant de votre numéro FASE établissement :

Exemple: PO103ANNEXE3RELIGION2024-2025.xls En majuscule et pas d'espace

- Compléter le document EXCEL en vous aidant de l'onglet « Manuel d'encodage » ainsi que de « l'ANNEXE 4 REL INFO 2024-2025 »
- L'onglet ENCODAGE est la feuille que vous devez utiliser pour l'encodage du relevé des emplois vacants de votre établissement scolaire.
- Renvoyer le document au secrétariat de la Commission à l'adresse courriel suivante : cgeofficiel.religion@cfwb.be
- Pour les emplois devenant définitivement ou temporairement vacants pour une durée de 15 semaines au moins en cours d'année, le relevé est envoyé dans les plus brefs délais par le Pouvoir organisateur au secrétariat de la Commission.

ATTENTION POUR ETRE VALIDE

- ✓ Veiller à utiliser la nomenclature adéquate en se référant aux différents documents ;
- ✓ Il est évident que ce relevé ne peut contenir que les emplois déclarés vacants au plus tard le 8 novembre 2024 ;
- ✓ Il est demandé que le courriel soit accompagné d'une note introductive certifiant que les informations contenues dans les fichiers joints reflètent la situation exacte des membres du personnel. Cette note introductive revêtue de la signature du délégué du Pouvoir organisateur, devra être envoyée en version papier simultanément auprès de la Commission, par courrier normal;
- ✓ Le Pouvoir organisateur dont un ou plusieurs emplois définitivement vacants sont occupés par un membre du personnel temporaire qui protège son emploi veillera à compléter correctement la colonne ad hoc du tableau EXCEL relatif aux emplois vacants.

DISPO-REAF REL Année scolaire 2024-2025 Page 25 / 25



Année scolaire : 2024-2025	N° ZONE :
DENOMINATION ET ADRESSE ETAB	LISSEMENT:
TELEPHONE: /	COURRIEL:
N° FASE ETABLISSEMENT :	
ENSEIGNEMENT :	RESEAU:
CEFA : OUI - NON	ENCADREMENT DIFFERENCIE 1:
DENOMINATION ET ADRESSE PO :	
N° FASE PO:	COURRIEL PO:
1 NOTIFICATION DU POUVOIR OR	<u>GANISATEUR</u>
	entionné a l'honneur de demander l'agréation par le (la) Ministre de la mise te partielle de charge à partir du 29/08/2024 ou à une autre date // 2
IDENTITE DU MEMBRE DU PERSONNEL	
MATRICULE:	NOM:
	PRENOM:
ADRESSE: 3	TREASONT.
	TELEPHONE: /
CODE POSTAL :	GSM: /
LOCALITE:	COURRIEL:
	, coomuna.

<u>ANCIENNETE DE SERVICE</u> :

JOURS à la date de la présente mise en disponibilité

FRACTION(S) DE CHARGE TOTALE(S) PAR FONCTION DE NOMINATION DANS LE PO ET PAR ETABLISSEMENT:

Intitulé fonctions	Charge (num et dénom)	Etablissement du PO
	/	
	/	

TITRE(S) DE CAPACITE ET CERTIFICATS (y compris l'expérience utile et sa spécificité)

¹ Indiquer la classe de l'encadrement différencié à laquelle l'établissement est rattaché ou NON si l'établissement n'est pas bénéficiaire de l'encadrement différencié.

² Biffer la mention inutile et compléter la date si la mise en disponibilité est intervenue à une autre date que le 29/08/2024

En disponibilité totale par défaut d'emploi, obligation d'une résidence dans le Royaume de la compléte de la compléte

³ Pour les membres du personnel en disponibilité <u>totale</u> par défaut d'emploi, obligation d'une résidence dans le Royaume de Belgique – article 17 de l'AR du 18/01/1974.

DESCRIPTION DE LA MISE EN DISPONIBILITE PAR DEFAUT D'EMPLOI OU DE LA PERTE PARTIELLE DE CHARGE

- A. Attributions du membre du personnel à la fin (*) de l'année scolaire précédant la présente mise en disponibilité ou perte partielle de charge au sein du PO et/ou dans d'autres PO, y compris les périodes de mise en disponibilité ou de perte partielle de charge et les périodes couvertes par un congé, une absence, une suspension de la subvention de traitement d'attente,
 - (*) ou au 30 septembre pour l'enseignement spécialisé, ou au 1er octobre en cas de recomptage dans l'enseignement secondaire ordinaire

	ETABLISSEMENTS CONCERNES AU SEIN DU PO								
N° de FONCTION	INTITULE FONCTIONS	NIV. DI/DS	PERIODES / CHARGE	SIT ⁴					
		ou Fond	TOTALE						
		ronu							
FORME ⁵ :	TYPE ⁶ :								

LES ETABLISSEMENTS DES AUTRES PO								
DENOMINATION ET	N° de	INTITULE FONCTIONS	NIV	PERIODES /	SIT			
LOCALITE	FONCTION		DI/DS	CHARGE				
			ou	TOTAE				
			Fond					
EODME .		TVD	7 .					
FORME:		TYPI	<u>.</u>					

V temporaire dans un emploi définitivement vacant

⁴ SIT (situation administrative)

D = définitif

temporaire (d'une durée égale ou supérieure à 15 semaines) dans un emploi temporairement vacant S

temporaire intérimaire (d'une durée inférieure à 15 semaines) dans un emploi temporairement vacant

disponibilité par défaut d'emploi ou perte partielle de charge Р

R réaffectation dans un emploi définitivement vacant

réaffectation dans un emploi temporairement vacant

A T rappel provisoire à l'activité dans un emploi définitivement vacant

rappel provisoire à l'activité dans un emploi temporairement vacant.

⁵ Si concerne l'enseignement spécialisé, indiquer la forme d'enseignement, tel que repris dans l'Annexe 4 REL INFO 2024-2025.

⁶ Si concerne l'enseignement spécialisé, indiquer le type d'enseignement, tel que repris dans l'Annexe 4 REL INFO 2024-2025.

В.	Attributions	actuelles	du	membre	du	personnel	concerné,	dans	les	établissements	au	sein	du	PO	et/ou	dans	les
	établissemen	ts d'autres	PO	, y compr	is le	es périodes	de mises en	n dispo	onib	ilité ou de perte	par	tielle	de c	harg	e et les	s pério	odes
	couvertes par	r un congé	, un	e absence,	, une	e suspensio	n de la subv	ention	trai	itement d'attente	·,						

	ETABLISSEMENTS CONCERNES AU SEIN DU PO								
N° de FONCTION	INTITULE FONCTIONS	NIV. DI/DS ou Fond	PERIODES / CHARGE TOTALE	SIT					
FORME:	TYPE:								

LES ETABLISSEME	ENTS DES AU	TRES PO			
DENOMINATION ET LOCALITE	N° de FONCTION	INTITULE FONCTIONS	NIV DI/DS ou Fond	PERIODES / CHARGE TOTALE	SIT
FORME:		TYPE :	:		

C. Charge(s) à pourvoir par les instances de réaffectation pour assurer ou compléter la réaffectation, et/ou le rappel provisoire en service, **déduction faites des périodes couvertes par** une suspension de la subvention-traitement d'attente.

N° de FONCTION	INTITULE FONCTIONS	NIV. DI/DS ou Fond	PERIODES / CHARGE TOTALE	A PARTIR DU jj/mm/aaaa
FORME:	TYPE:	•		

Le / /

Pour le Pouvoir organisateur :

Signature:

Identité du signataire et qualité ou mandat au sein du Pouvoir organisateur :

	CLARATION DU MEMBRE DU PERSONNEL
Le (la) s	Soussigné(e) Nom :
	<u>connaissance</u> de la déclaration du Pouvoir organisateur faisant l'objet de la présente Annexe 1, en a reçu une copie et de cocher vos choix)
	Demande à <u>ne pas</u> être réaffecté(e) et/ou rappelé(e) provisoirement à l'activité suivant les dispositions réglementant la mise en disponibilité par défaut d'emploi, la réaffectation et l'octroi d'une subvention-traitement d'attente dans l'enseignement subventionné. Demande une suspension de la subvention-traitement d'attente.
	Je renonce par conséquent à ma subvention-traitement d'attente : pour toute ma perte de charge
	pour une partie de ma perte de charge : / 7.
\triangle	Ceci implique une suspension du droit <u>pendant toute l'année scolaire en cours, à partir de la date de la mise en disponibilité</u> , sauf si un emploi définitivement vacant se déclare dans la fonction de nomination à titre définitif, auque cas le rappel en service du membre du personnel dans l'emploi mets fin à la disponibilité par défaut d'emploi et donc à la suspension de la subvention-traitement d'attente, au prorata de la charge retrouvée.
	Accepte d'être réaffecté(e) et/ou rappelé(e) provisoirement à l'activité suivant les dispositions réglementant la mise en disponibilité par défaut d'emploi, la réaffectation et l'octroi d'une subvention-traitement d'attente dans l'enseignement subventionné. Demande par conséquent à percevoir une subvention-traitement d'attente.
	A des réserves à mentionner :
	Comptabilise 10 années d'ancienneté de service dans un établissement/ implantation bénéficiant des mesures d'encadrement différencié renforcé et demande une réaffectation prioritaire dans un emploi définitivement vacant d'un établissement qui ne relève pas des mesures précitées ⁸ : OUI-NON
	_Déclare accepter une réaffectation ou un rappel provisoire à l'activité dans l'enseignement spécialisé : OUI - NON
	Déclare être dans les conditions reprises à l'article 90 §1er du décret du 10 mars 2006 relatif aux statuts des maîtres de religion et professeurs de religion (75% charge – 3 établissements) et décline donc toute charge supplémentaire qui serait offerte en réaffectation : OUI - NON
	Le / / Le membre du personnel, Signature:

Indiquer la fraction de charge pour laquelle la suspension est demandée
 En cas d'impossibilité de satisfaire à cette demande spécifique, les règles de réaffectation habituelles seront appliquées.



REMARQUES POUR LE POUVOIR ORGANISATEUR ET LE MEMBRE DU PERSONNEL :

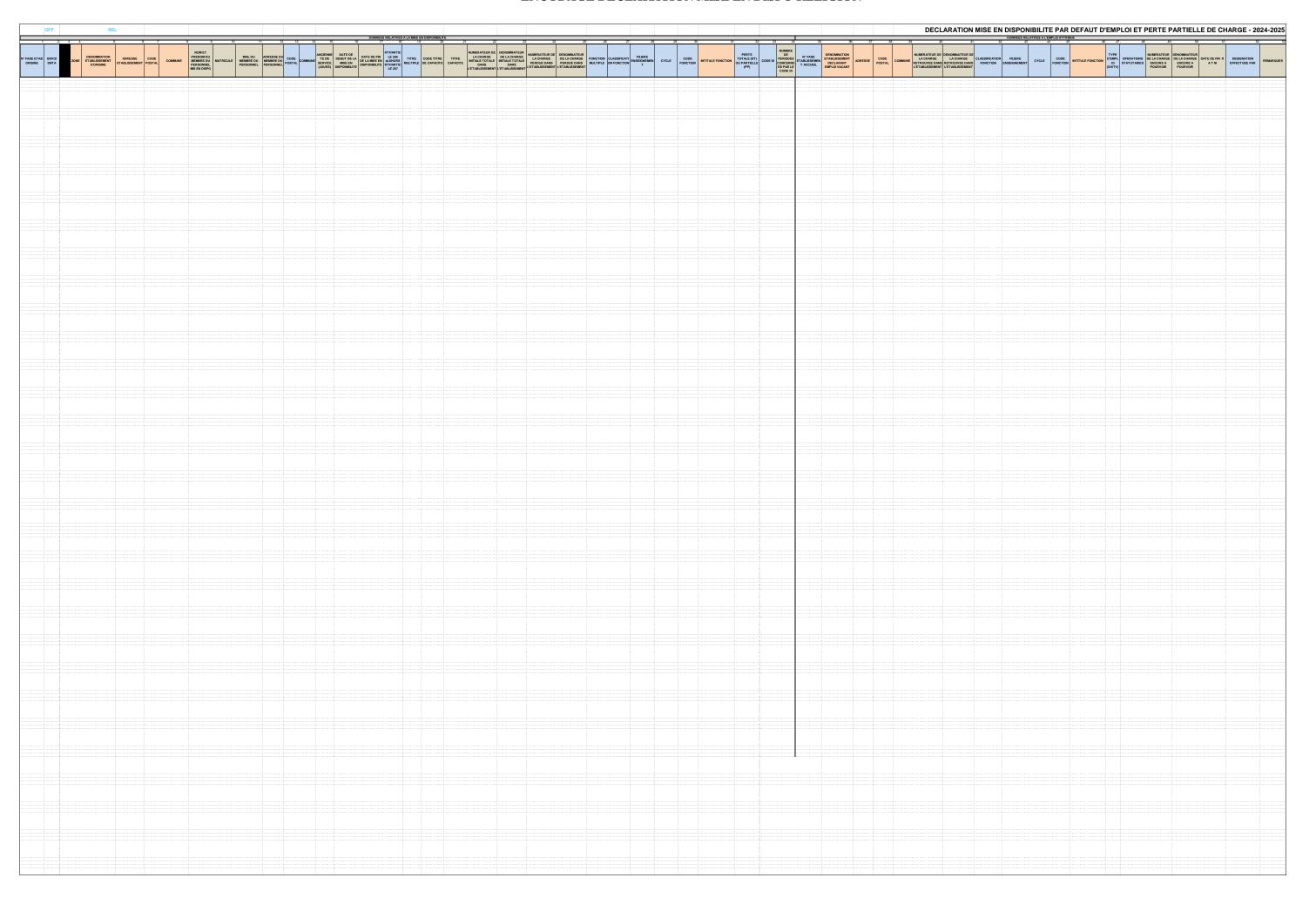
- 1. Il y a lieu de joindre une copie des documents 12 portant mention des prestations exactes du membre du personnel aux différentes dates concernées et dans les différentes établissements.
- 2. Il est impératif pour le membre du personnel de cocher, biffer les mentions inutiles, de compléter l'ensemble des items des différentes parties de sa déclaration, de la dater et de la signer.
- 3. Se référer à la circulaire pour les modalités pratiques pour l'envoi des dossiers.
- 4. Destination des exemplaires du présent document EO/D-N.TA :
 - Commission de gestion des emplois :
 - Pouvoir organisateur
 - Membre du personnel

un exemplaire un exemplaire un exemplaire

CALENDRIER

Tous les documents doivent être envoyés pour le 18 octobre 2024 au plus tard à la Commission de gestion des emplois.

Après cette date, pour les mises en disponibilité et les emplois vacants en cours d'année, ceux-ci sont à renvoyer dans les plus brefs délais à la Commission de gestion des emplois.



Encodage données DISPO ENSEIGNEMENT OFFICIEL SUBVENTIONNE MAITRES ET PROFESSEURS DE RELIGION

	INTITULES COLONNES	NOTE EXPLICATIVE	TYPE D'ENCODAGE	FORMAT
1	N° FASE ETAB ORIGINE	reprend le numéro FASE de l'établissement scolaire qui déclare la mise en disponibilité par défaut d'emploi ou perte partielle de charge	MENU DEROULANT	numérique
2	ENVOI DNTA	DNTA transmise : Oui / Non	MENU DEROULANT	alphabétique
3		reprend le numério d'entité qui correspond au numéro de l'ORCES	LIBRE	numérique
4	ZONE	reprend le numéro de la zone d'enseignement à laquelle appartient l'établissement	AUTOMATIQUE	numérique
5	DENOMINATION ETABLISSEMENT D'ORIGINE	reprend la dénomination de l'établissement qui déclare la mise en disponibilité ou la perte partielle de charge	AUTOMATIQUE	alphabétique
6	ADRESSE ETABLISSEMENT	reprend l'adresse complète (nom et numéro de la rue) de de l'établissement qui déclare la mise en disponibilité ou la en perte partielle de charge	AUTOMATIQUE	alphabétique
7	CODE POSTAL	reprend le numéro du code postal de l'établissement qui déclare la mise en disponibilité ou la perte partielle de charge	AUTOMATIQUE	numérique
8	COMMUNE	reprend le nom de la commune de l'établissement qui déclare la mise en disponibilité ou la perte partielle de charge	AUTOMATIQUE	numérique
9	NOM ET PRENOM DU MEMBRE DU PERSONNEL MIS EN DISPO	correspond au nom et prénom du membre du personnel déclaré mis en disponibilité par défaut d'emploi ou en perte partielle de charge pour les personnes mariées, reprendre le nom de jeune fille.Encoder "NEANT" si rien n'est à déclarer.	LIBRE	alphabétique
10	MATRICULE	reprend le numéro de matricule du membre du personnel déclaré mis en disponibilité par défaut d'emploi ou en perte partielle de charge	LIBRE	numérique
11	MAIL DU MEMBRE DU PERSONNEL	reprend l'adresse mail du membre du personnel déclaré mis en disponibilité par défaut d'emploi ou en perte partielle de charge	LIBRE	alphabétique
12	ADRESSE DU MEMBRE DU PERSONNEL	reprend l'adresse complète (nom et numéro de la rue ainsi que le numéro de la boite aux lettres) du membre du personnel déclaré mis en disponibilité par défaut d'emploi ou en perte partielle de charge	LIBRE	alphabétique
13	CODE POSTAL	reprend le code postal de résidence du membre du personnel déclaré mis en disponibilité par défaut d'emploi ou en perte partielle de charge	MENU DEROULANT	numérique
14	COMMUNE	reprend le nom de la commune de résidence du membre du personnel mis en disponibilité par défaut d'emploi ou en perte partielle de charge	MENU DEROULANT	numérique
15	ANCIENNETE DE SERVICE (JOURS)	Correspond à l'ancienneté de service du membre du personnel mis en disponibilité ou déclaré en perte partielle de charge.	LIBRE	numérique
16	DATE DE DEBUT DE LA MISE EN DISPONIBILITE	correspond à la date de la mise en disponibilité du membre personnel durant l'année scolaire en cours	LIBRE	date jj/ mm/aaaa
17	DATE DE FIN DE LA MISE EN DISPONIBILITE	correspond à la date de fin de la mise en disponibilité du membre du personnel durant l'année en cours.	LIBRE	date jj/ mm/aaaa
18	RTF/ARTICLE 266 al.2/HORS RTF/ARTICLE 267	il s'agit d'identifier dans quel régime devront être effectuées les opérations statutaires. Veuillez donc choisir: RTF : dans le régime des titres et fonction ARTICLE 266 al.2 ARTICLE 267 : ne s'applique pas pour la commission de gestion des professeurs et maitres de religion	MENU DEROULANT	alphabétique
19	TITRE MULTIPLE	il s'agit d'identifier si le membre du personnel concerné possède 1 ou plusieurs titres. Veuillez donc choisir : Oui si le MDP possède plusieurs titres et compléter la cellule REMARQUE Non si le MDP possède 1	MENU DEROULANT	alphabétique
20	CODE TITRE DE CAPACITE	il s'agit d'identifier le code titre de capacité complet tel que repris dans PRIMOWEB Si le MDP ne possède pas de titre ou est TPnI, veuillez indiquer 0	LIBRE	numérique
21	TITRE CAPACITE	il s'agit de reprendre l'intitulé exacte du titre de capacité tel que repris dans les données RTF sur la base du code titre. Si le membre du personnel ne possède pas de titre, veuillez indiquer 0	LIBRE	alphabétique
22	NUMERATEUR DE LA CHARGE INITIALE TOTALE DANS L'ETABLISSEMENT	reprend le nombre de périodes définitives totales initiales (en ce compris les périodes qui font l'objet d'un congé, d'une suspension,)	LIBRE	numérique
23	DENOMINATEUR DE LA CHARGE INITIALE TOTALE DANS L'ETABLISSEMENT	reprend le dénominateur de la charge initiale totale	LIBRE	numérique
24	NUMERATEUR DE LA CHARGE PERDUE DANS L'ETABLISSEMENT	reprend le nombre de périodes faisant l'objet de la mise en disponibilité ou de la perte de charge par fonction	LIBRE	numérique
25	DENOMINATEUR DE LA CHARGE PERDUE DANS L'ETABLISSEMENT	reprend le dénominateur de la charge perdue. Le dénominateur doit correspondre aux données reprises dans la cellule 21	LIBRE	numérique
26	FONCTION MULTIPLE	il s'agit d'identifier toutes les fonctions que possède le membre du personnel déclaré mis en disponibilité par défaut d'emploi. Veuillez donc choisir: OUI si le membre du personnel possède plusieurs fonctions. compléter dans la colonne REMARQUE NON si le membre du personnel possède 1 fonction unique	MENU DEROULANT	alphabétique
27	CLASSIFICATION FONCTION	précise la classification de la fonction dans laquelle le membre du personnel est mis en disponibilité ou déclaré en perte partielle de charge. Veuillez donc indiquer: CG: cours généraux CT: cours techniques PP: cours de pratiques professionnelle NCC: personnel non chargé de cours MOR: cours de moral REL: cours de religion CA: cours artistique	MENU DEROULANT	numérique

			•	
28	FILIERE ENSEIGNEMENT	précise la filière de l'enseignement. Veuillez sélectionner, si HRTF ou RT: G: général P : professionnel TQ: technique de qualification TT: technique de transition AT: artistique de qualification AQ : artistique de transition	MENU DEROULANT	alphabétique
29	CYCLE	Correspond au cycle inférieur ou au cycle supérieur Enseignement de plein exercice : Di : cycle inférieur Ds : cycle supérieur CEFA : HRI : cycle inférieur HRS : cycle supérieur Enseignement de promotion sociale : SI : cycle inférieur SS : cycle supérieur SU : pour l'enseignement supérieur Enseignement seconaire artistique à horaire réduit : HA : humanités artistiques	MENU DEROULANT	alphabétique
30	CODE FONCTION	AHR: artistinue à horaire réduit reprend la codification RTF utilisée pour identifier la fonction dans laquelle le membre du personnel est déclaré en disponibilité par défaut d'emploi et/ou en perte de charge partielle. Si vous avez sélectionné RTF dans la cellule 16, veuillez introduire le code fonction tel que repris dans les données RTF Si vous avez sélectionné article 266 al.2 dans la cellule 16, veuillez introduire 0 car il n'existe pas de code administratif. Si vous avez sélectionné HRT dans la cellule 16, veuillez introduire le numéro de fonction de l'ancien régime car il n'existe pas de code administratif.	MENU DEROULANT	numérique
31	INTITULE FONCTION	reprend l'intitulé de la fonction partielle de charge. Si vous avez sélectionné RTF dans la cellule 16, l'intitulé RTF se mettra automatiquement. Si pas,veuillez introduire le libellé complet fonction tel que repris dans les données RTF Si vous avez sélectionné Article 266 al.2 ou HRTF dans la cellule 16, veuillez préciser la fonction concernée par la perte de charge	AUTOMATIQUE/LIBRE	alphabétique
32	PERTE TOTALE (DT) OU PARTIELLE (PP)	reprend la qualité de la perte de charge. Veuillez donc noter : DT: perte totale PP: perte partielle	MENU DEROULANT	alphabétique
33	CODE DI	ne sont concernés ici que les congés, absences, suspension de la subvention-traitement d'attente, etc. couvrant la totalité de l'année scolaire, pour un nombre de périodes, ayant un impact sur les opérations statutaires à effectuer dans le cadre de la déclaration de la mise ne distutaires par défaut d'emploi ou perte partielle de charge. La liste des codes DI concernés est reprise dans l'annexe 4 INFO, onglet "code DI"	MENU DEROULANT	alphanumérique
34	NOMBRE DE PERIODES CONCERNEES PAR LE CODE DI	reprend le nombre de périodes concernées par une dispense - congé	LIBRE	numérique
35	N° FASE ETABLISSEMENT ACCUEIL	repris dans la colonne 31. reprend le numéro FASE qui correspond à l'établissement dans lequel le membre du personnel a retrouvé un emploi.	MENU DEROULANT	numérique
36	DENOMINATION ETABLISSEMENT DECLARANT EMPLOI VACANT	reprend la dénomination de l'établissement qui déclare l'emploi vacant et qui accueillera le membre du personnel désigné par les organes de réaffectation	AUTOMATIQUE	alphabétique
37	ADRESSE	reprend l'adresse de l'établissement qui déclare l'emploi vacant	AUTOMATIQUE	alphabétique
38	CODE POSTAL	reprend le numéro du code postal de l'établissement qui déclare l'emploi vacant	AUTOMATIQUE	numérique
39	COMMUNE	reprend le nom de la commune de l'établissement qui déclare l'emploi vacant	AUTOMATIQUE	alphabétique
40	NUMERATEUR DE LA CHARGE RETROUVEE DANS L'ETABLISSEMENT	reprend le nombre de périodes octroyées au membre du personnel déclaré en disponibilité et/ou en perte partielle de charge sur base des périodes déclarées disponibles dans l'emploi déclaré vacant.	LIBRE	numérique
41	DENOMINATEUR DE LA CHARGE RETROUVEE DANS L'ETABLISSEMENT	reprend le dénominateur de la charge des périodes déclarées disponibles dans l'emploi déclaré vacant.	LIBRE	numérique
42	CLASSIFICATION FONCTION	précise la classification de la fonction dans laquelle le membre du personnel est mis en disponibilité ou déclaré en perte partielle de charge. Veuillez donc indiquer: CG : cours généraux CT : cours techniques PP : cours de pratiques professionnelle NCC : personnel non chargé de cours MOR : cours de moral REL : cours de religion CA : cours artistique	MENU DEROULANT	numérique
43	FILIERE ENSEIGNEMENT	précise la filière de l'enseignement. Veuillez sélectionner, si HRTF ou RT: G: général P: professionnel TQ: technique de qualification TT: technique de transition AT: artistique de qualification AQ: artistique de transition	MENU DEROULANT	alphabétique

Encodage données DISPO ENSEIGNEMENT OFFICIEL SUBVENTIONNE MAITRES ET PROFESSEURS DE RELIGION

44	CYCLE	Correspond au cycle inférieur ou au cycle supérieur Enseignement de plein exercice : Di : cycle inférieur DS : cycle supérieur CEFA : HRI : cycle inférieur HRS : cycle supérieur Enseignement de promotion sociale : SI : cycle inférieur SS : cycle supérieur Enseignement supérieur Enseignement seconaire artistique à horaire réduit : HA : humanités artistiques AHR : artistique à horaire réduit reprend la codification administrative utilisée pour identifier la fonction	MENU DEROULANT	alphabétique
45	CODE FONCTION	reprend la codification administrative utilisée pour identifier la fonction dans laquelle le MDP retrouve de l'emploi. Veuillez choisir les données dans le menu déroulant proposé. ! Dans le cadre de la Réforme des titres et des fonctions, les opérations statutaires doivent impérativement avoir lieux dans des emplois vacants correspondant aux fonctions RTF	MENU DEROULANT	numérique
46	INTITULE FONCTION	reprend l'intitulé de la fonction dans laquelle le MDP est déclaré mis en disponibilité par défaut d'emploi et/ou perte de charge partielle. S'affiche automatiquement après avoir sélectionné le code fonction dans la cellule précédente	AUTOMATIQUE	alphabétique
47	TYPE D'EMPLOI (DV/TV)	spécifie le type de vacance de l'emploi. Veuillez donc indiquer: DV : définitivement vacant TV : temporairement vacant TVcovid: temporairement vacant jusqu'au 31/12/2021 pour le FOND et jusqu'au 30/06/2022 pour le SEC	MENU DEROULANT	alphabétique
48	OPERATIONS STATUTAIRES	correspond au type d'opération statutaire effectué. Veuillez donc indiquer: R : réaffectation dans un emploi définitivement vacant R* : reconduction R A : réaffectation dans un emploi temporaire vacant A* : reconduction A T : rappel provisoire à l'activité dans un emploi définitivement vacant T* : reconduction T M : rappel provisoire à l'activité l dans un emploi temporairement vacant M* : reconduction M D Admin: désignation administrative	MENU DEROULANT	alphabétique
	NUMERATEUR DE LA CHARGE ENCORE A POURVOIR	reprend le dénominateur de la charge encore à pourvoir au membre du personnel déclaré en disponibilité et/ou en perte partielle de charge.	LIBRE	numérique
	DENOMINATEUR DE LA CHARGE ENCORE A POURVOIR	Le dénominateur doit correspondre aux données communiquées dans la cellule 21	LIBRE	numérique
51	DATE DE FIN RAT M	correspond à la date de fin de la vacance de l'emploi déclaré. TVcovid: temporairement vacant jusqu'au 31/12/2021 pour le FOND et jusqu'au 30/06/2022 pour le SEC	LIBRE	date jj/ mm/aaaa
52	DESIGNATION EFFECTUEE PAR	reprend ici l'organe compétent qui a procédé à la désignation du membre du personnel mis en disponibilté par défaut d'emploi ou en perte partielle de charge dans un emploi déclaré vacant. Veuillez indiquer: PO: pouvoir organisateur CC: Commission centrale IN: initiative	MENU DEROULANT	alphabétique
53	REMARQUES	permet d'attirer l'attention des organes de réaffectation sur certains points jugés importants pouvant influencer les désignations, par exemple : autres fonctions, autres titres	LIBRE	alphabétique

	INTITULES COLONNES	NOTE EXPLICATIVE	TYPE D'ENCODAGE	FORMAT
	N° FASE ETAB.	reprend le numéro FASE qui correspond l'établissement scolaire qui déclare l'emploi vacant	MENU DEROULANT	numérique
2	ZONE	Ne concerne que l'enseignement officiel subventionné reprend le numéro de la zone de réaffectation à laquelle appartient l'établissement	ALITOMATICLIE	num é rique
7	DENOMINATION	reprend le numero de la zone de realiectation à laquelle appartient retablissement reprend la dénomination de l'établissement qui déclare l'emploi vacant	AUTOMATIQUE AUTOMATIQUE	numérique alphabétique
5	ETABLISSEMENT	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
	ADRESSE CODE POSTAL	reprend le nom de la rue où se situe l'établissement qui déclare l'emploi vacant reprend le code postal où se situe l'établissement qui déclare l'emploi vacant	AUTOMATIQUE AUTOMATIQUE	alphabétique numérique
7	LOCALITE	reprend avec précision la localité où se situe l'établissement qui déclare l'emploi vacant	AUTOMATIQUE	alphabétique
8	ED	spécifie si l'emploi déclaré vacant se situe dans une école ou une implantation à encadrement différencié ou hors encadrement différencié. Veuillez donc préciser: NON, 1, 2, 3a, 3b, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16,17, 18, 19, 20	MENU DEROULANT	alphabétique
	CODE FONCTION	reprend le code fonction administratif RTF PRIMOWEB à choisi dans le menu déroulant	MENU DEROULANT	numérique
	CYCLE	reprend l'intitulé fonction complète. Apparaît automatiquement dans le cadre d'RTF Correspond au cycle inférieur ou au cycle supérieur Enseignement de plein exercice : Di : cycle inférieur DS : cycle supérieur CEFA : HRI : cycle inférieur HRS : cycle supérieur Enseignement de promotion sociale : SI : cycle inférieur SS : cycle supérieur US : cycle supérieur SS : cycle supérieur SS : cycle supérieur SI : pour l'enseignement supérieur Enseignement seconaire artistique à horaire réduit : HA : humanités artistiques AHR : artistique à horaire réduit	MENU DEROULANT	alphabétique alphabétique
12	FILIERE	précise la filière de l'enseignement. Veuillez sélectionner, si HRTF ou RT: G : général P : professionnel TQ : technique de qualification TT : technique de transition AT : artistique de qualification AQ : artistique de qualification AQ : artistique de ransition	MENU DEROULANT	alphabétique
13	CLASSIFICATION	précise la classification de la fonction dans laquelle le membre du personnel est mis en disponibilité ou déclaré en perte partielle de charge. Veuillez donc indiquer: CG : cours généraux CT : cours techniques PP : cours de pratiques professionnelle NCC : personnel non chargé de cours MOR : cours de moral REL : cours de religion CA : cours artistique	MENU DEROULANT	alphabétique
14	FORME ENS. SPECIALISE	correspond au numéro de la forme d'enseignement spécialisé dans l'emploi est vacant 1 : forme 1 enseignement d'adaptation sociale 2 : forme 2 enseignement d'adaptation sociale et professionnel 3 : forme 3 enseignement professionnel 4 : forme 4 enseignement général, technique, artistique ou professionnel veuillez indiquer 0 pour l'enseignement ordinaire	MENU DEROULANT	numérique
15	TYPE ENS. SPECIALISE	correspond au numéro de type (1 à 8) dans l'enseignement spécialisé de l'emploi vacant 1 : type 1 : présentant une déficience mentale légère 2 : type 2 : présentant une déficience mentale modérée à sévère 3 : type 3 : présentant un trouble du comportement et de la personnalité 4 : type 4 : présentant une déficience physique 5 : type 5 : présentant une maladie qui oblige une hospitalisation à long terme 6 : type 6 : présentant un déficience visuelle 7 : type 7 : présentant un déficience auditive 8 : type 8 : présentant des troubles instrumentaux ou des troubles d'apprentissage veuillez indiquer 0 pour l'enseignement ordinaire	MENU DEROULANT	numérique
16	NUMERATEUR CHARGE DISPONIBLE	correspond au nombre de périodes disponibles de l'emploi déclaré vacant	LIBRE	numérique
17	DENOMINATEUR CHARGE DISPONIBLE	correspond au dénominateur de la charge de l'emploi déclaré vacant	LIBRE	numérique
18	TYPE D'EMPLOI DISPONIBLE	spécifie le type de vacance de l'emploi. Veuillez donc indiquer: DV: définitivement vacant TV: temporairement vacant	MENU DEROULANT	alphabétique
19	DATE DEBUT DE	Date de début de la vacance de l'emploi	LIBRE	date jj/ mm/aaaa
20	L'EMPLOI VACANT DATE FIN DE L'EMPLOI	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	LIBRE	
20	VACANT NOM ET PRENOM DE	Date de fin de la vacance de l'emploi		date jj/ mm/aaaa
21	L'OCCUPANT	reprend les nom et prénom du membre du personnel qui occupe l'emploi déclaré vacant	LIBRE	alphabétique
22	MATRICULE DU MEMBRE DU PERSONNEL	reprend le numéro de matricule du membre du personnel qui occupe l'emploi déclaré vacant. Si le membre du personnel ne possède pas encore de numéro de matricule, veuillez encoder 999999999	LIBRE	numérique
23	RTF/ARTICLE 266 al.2/HORS RTF	il s'agit d'identifier dans quel régime se situe le membre du personnel qui occupe l'emploi vacant RTF : dans le régime des titres et fonction	MENU DEROULANT	alphabétique

mérique phabétique phabétique phabétique phabétique
phabétique
phabétique
ate ii/ mm/aaaa
umérique
phabétique
pabétique
umérique
phabétique
umérique
umérique
phabétique
pat

FASE PO	ZONE	DENOMINATION PO	ADRESSE PO	CODE POSTAL PO	LOCALITE PO	COMMUNE PO	FASE ETAB.
1136	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Anderlecht	Place du Conseil 1	1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	4
1136	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Anderlecht	Place du Conseil 1	1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	6
1136	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Anderlecht	Place du Conseil 1	1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	7
1136	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Anderlecht	Place du Conseil 1	1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	9
1136	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Anderlecht	Place du Conseil 1	1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	10
1136	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Anderlecht	Place du Conseil 1	1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	11
1136	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Anderlecht Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Anderlecht	Place du Conseil 1	1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	12
1136	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Anderlecht Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Anderlecht	Place du Conseil 1	1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	13
1136	1			1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	14
1136	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Anderlecht	Place du Conseil 1	1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	15
	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Anderlecht	Place du Conseil 1	1070	BRUXELLES		16
1136	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Anderlecht	Place du Conseil 1			ANDERLECHT	17
1136	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Anderlecht	Place du Conseil 1	1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	
1136	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Anderlecht	Place du Conseil 1	1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	31
1136	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Anderlecht	Place du Conseil 1	1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	35
469	1	Commission communautaire française	Rue des Palais 42 A	1030	BRUXELLES	SCHAERBEEK	38
1136	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Anderlecht	Place du Conseil 1	1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	45
1136	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Anderlecht	Place du Conseil 1	1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	46
1136	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Anderlecht	Place du Conseil 1	1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	52
1271	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Auderghem	Rue Emile Idiers 12	1160	BRUXELLES	AUDERGHEM	55
1271	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Auderghem	Rue Emile Idiers 12	1160	BRUXELLES	AUDERGHEM	56
1271	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Auderghem	Rue Emile Idiers 12	1160	BRUXELLES	AUDERGHEM	57
1031	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune de Berchem-Sainte-Agathe	Avenue du Roi Albert 33	1082	BRUXELLES	BERCHEM-SAINTE-AGATHE	70
1031	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune de Berchem-Sainte-Agathe	Avenue du Roi Albert 33	1082	BRUXELLES	BERCHEM-SAINTE-AGATHE	71
469	1	Commission communautaire française	Rue des Palais 42 A	1030	BRUXELLES	SCHAERBEEK	74
469	1	Commission communautaire française	Rue des Palais 42 A	1030	BRUXELLES	SCHAERBEEK	74
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	76
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	77
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	78
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	79
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	81
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	82
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	83
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	84
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	85
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	86
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	87
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	88
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	89
1057	1		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	90
1057	1	Ville de Bruxelles Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6 Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	91
1057	1		·	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	92
		Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6		BRUXELLES		
1057 1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000 1000	BRUXELLES	BRUXELLES BRUXELLES	93 94
		Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6			BRUXELLES	
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES		95
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	96
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	97
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	98
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	99
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	100
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	101
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	102
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	103
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	104
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	105
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	106
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES BRUXELLES	BRUXELLES BRUXELLES	107 123

ZONE	DENOMINATION ETABLISSEMENT	ADRESSE ETAB.	CODE POSTAL ETAB.	LOCALITE ETAB.	COMMUNE ETAB.	NIVEAU
1	Ecole maternelle communale n°3 - M3/N		1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	FOND
1	Ecole fondamentale Clair Soleil (P1-M8)		1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	FOND
1	Ecole fondamentale communale Les Ma		1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	FOND
1	Ecole fondamentale Les Tourterelles M5		1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	FOND
1	Ecole primaire P9/10 Carrefour	Rue Eloy 114	1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	FOND
1	Ecole fondamentale communale "La Rou		1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	FOND
1	Ecole fondamentale n°12 Le Tilleul	Rue Alphonse Demunter 2	1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	FOND
1	Ecole primaire communale n°14	Avenue Camille Vaneukem		BRUXELLES	ANDERLECHT	FOND
1	Ecole primaire Pierre Lairin	Rue Jakob Smits 114	1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	FOND
1	Ecole primaire communale n°18 Les Etar		1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	FOND
1	Ecole communale fondamentale Les Ast		1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	FOND
1	Ecole fondamentale Maurice Carême n°:		1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	FOND
1	ECOLE SECONDAIRE THEO LAMBERT	Av Victor et Jules Bertaux,	1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	Secondaire ordinaire
1	INSTITUT COMMUNAL MARIUS RENARD		1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	Secondaire ordinaire
1	Institut Redouté-Peiffer	Avenue Marius Renard 1	1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	Secondaire ordinaire
1	Ecole Les Sureaux	Boulevard Sylvain Dupuis,	1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	FOND
			1070	BRUXELLES		FOND
1	Ecole Communale Spécialisée Les Acacia		1070	BRUXELLES	ANDERLECHT ANDERLECHT	FOND
	Ecole fondamentale Les peupliers prima					
1	Centre scolaire du Souverain	Rue Robert Willame 25	1160	BRUXELLES	AUDERGHEM	FOND
1	Centre scolaire du Blankedelle	Avenue Jean Van Horenbe	1160	BRUXELLES	AUDERGHEM	FOND
1	Centre scolaire du Pré des Agneaux	Place Edouard Pinoy 20	1160	BRUXELLES	AUDERGHEM	FOND
1	Ecole maternelle communale "Sept Etoi		1082	BRUXELLES	BERCHEM-SAINTE-AGATH	
1	Ecole communale primaire "Les Glycines		1082	BRUXELLES	BERCHEM-SAINTE-AGATH	
1	Institut d'enseignement spécialisé Alexa		1082	BRUXELLES	BERCHEM-SAINTE-AGATH	
1	Institut d'enseignement spécialisé Alexa		1082	BRUXELLES	BERCHEM-SAINTE-AGATH	·
1	Ecole maternelle de l'Eclusier Cogge	Avenue de l'Héliport 17	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
1	Ecole maternelle Catteau - Aurore	Rue de l'Aurore 37	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
1	Ecole maternelle des Pagodes	Avenue de Versailles 89	1020	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
1	Ecole maternelle Reine Astrid	Rue De Wand 22	1020	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
1	Ecole maternelle de Heembeek	Rue François Vekemans 38	1120	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
1	Ecole maternelle du Jardin aux Fleurs	Rue des Six-Jetons 60	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
1	Ecole maternelle Léopold 1er	Rue Laneau 5	1020	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
1	Ecole maternelle Emile Bockstael	Rue du Heysel 104	1020	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
1	Ecole maternelle des Magnolias	Av Impératrice Charlotte 2	1020	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
1	Ecole Primaire Reine Astrid	Avenue Mutsaard 71	1020	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
1	Ecole primaire Emile Bockstael	Rue Reper-Vreven 80	1020	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
1	Ecole primaire de l'Allée Verte	Rue Masui 73	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
1	Ecole primaire de Heembeek	Rue des Trois Pertuis 4	1120	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
1	Ecole fondamentale de l'Héliport	Rue Simons 12	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
1	Ecole fondamentale de Haren	Rue de la Paroisse 34	1130	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
1	Ecole primaire Steyls	Rue Thys-Vanham 21	1020	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
1	Ecole fondamentale du Canal	Rue du Canal 53-57	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
1	Ecole primaire Charles Buls	Boulevard du Midi 86	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
1	Ecole primaire Léon Lepage	Rue des Riches Claires 30	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
1	Ecole primaire des Pagodes	Avenue des Pagodes 305	1020	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
1	Ecole primaire des l'agodes	Avenue des Magnolias 1	1020	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
1	Ecole fondamentale du Tivoli	Rue Claessens 59	1020	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
1	Ecole primaire des Eburons	Rue des Eburons 46	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
1	Ecole primaire des Ebdrons Ecole primaire du Jardin aux Fleurs	Rue des Six Jetons 60	1000	BRUXELLES		FOND
1	•	Rue Véronèse, 21	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
1	Ecole fondamentale Congrès-Dachsbeck		1000	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
	Ecole primaire Henriette Dachsbeck	Rue de l'Enseignement 96 Rue de Rollebeek 22		BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
1			1000			
1	Ecole primaire Adolphe Max	Rue Charles-Quint 31	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
1 1	Ecole fondamentale Emile André	Rue Haute 107	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
1	Ecole fondamentale Baron Louis Steens		1000	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
1	Ecole primaire des Six-Jetons	Rue des Six Jetons 55	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
1	ATHENEE ADOLPHE MAX	Boulevard Clovis 40	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	Secondaire ordinaire

			T				
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	126
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	127
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	128
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	129
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	130
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	134
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	142
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	143
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	145
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	152
469	1	Commission communautaire française	Rue des Palais 42 A	1030	BRUXELLES	SCHAERBEEK	173
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	175
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	176
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	177
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	178
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	179
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	184
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	187
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	195
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	195
1020	1	Commune d'Etterbeek	Avenue d'Auderghem 115	1040	ETTERBEEK	ETTERBEEK	197
1020	1	Commune d'Etterbeek	Avenue d'Auderghem 115	1040	ETTERBEEK	ETTERBEEK	198
1020	1	Commune d'Etterbeek	Avenue d'Auderghem 115	1040	ETTERBEEK	ETTERBEEK	199
1020	1	Commune d'Etterbeek	Avenue d'Auderghem 115	1040	ETTERBEEK	ETTERBEEK	200
1020	1	Commune d'Etterbeek	Avenue d'Auderghem 115	1040	ETTERBEEK	ETTERBEEK	210
1020	1	Commune d'Etterbeek	Avenue d'Auderghem 115	1040	ETTERBEEK	ETTERBEEK	218
1296	1	Commune d'Evere	Square Servaas Hoedemaekers, 10	1140	BRUXELLES	EVERE	225
1296	1	Commune d'Evere	Square Servaas Hoedemaekers, 10	1140	BRUXELLES	EVERE	226
1296	1	Commune d'Evere	Square Servaas Hoedemaekers, 10	1140	BRUXELLES	EVERE	227
1002	1	Commune de Forest	Rue du Curé 2	1190	BRUXELLES	FOREST	234
1002	1	Commune de Forest	Rue du Curé 2	1190	BRUXELLES	FOREST	235
1002	1	Commune de Forest	Rue du Curé 2	1190	BRUXELLES	FOREST	236
1002	1	Commune de Forest	Rue du Curé 2	1190	BRUXELLES	FOREST	237
1002	1	Commune de Forest	Rue du Curé 2	1190	BRUXELLES	FOREST	239
1002	1	Commune de Forest	Rue du Curé 2	1190	BRUXELLES	FOREST	251
1002	1	Commune de Forest	Rue du Curé 2	1190	BRUXELLES	FOREST	254
1019	1	Commune de Ganshoren	Avenue Charles-Quint 140	1083	BRUXELLES	GANSHOREN	258
1044	1	Commune d'Ixelles	Chaussée d'Ixelles, 168	1050	IXELLES	IXELLES	267
1044	1	Commune d'Ixelles	Chaussée d'Ixelles, 168	1050	IXELLES	IXELLES	268
1044	1	Commune d'Ixelles	Chaussée d'Ixelles, 168	1050	IXELLES	IXELLES	269
1044	1	Commune d'Ixelles	Chaussée d'Ixelles, 168	1050	IXELLES	IXELLES	270
1044	1	Commune d'Ixelles	Chaussée d'Ixelles, 168	1050	IXELLES	IXELLES	271
1044	1	Commune d'Ixelles	Chaussée d'Ixelles, 168	1050	IXELLES	IXELLES	272
1044	1	Commune d'Ixelles	Chaussée d'Ixelles, 168	1050	IXELLES	IXELLES	273
1044	1	Commune d'Ixelles	Chaussée d'Ixelles, 168	1050	IXELLES	IXELLES	289
1044	1	Commune d'Ixelles	Chaussée d'Ixelles, 168	1050	IXELLES	IXELLES	290
1044	1	Commune d'Ixelles	Chaussée d'Ixelles, 168	1050	IXELLES	IXELLES	294
1044	1	Commune d'Ixelles	Chaussée d'Ixelles, 168	1050	IXELLES	IXELLES	301
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	302
1270	1	Commune de Jette	Chaussée de Wemmel 100	1090	BRUXELLES	JETTE	306
1270	1	Commune de Jette	Chaussée de Wemmel 100	1090	BRUXELLES	JETTE	307
1270	1	Commune de Jette	Chaussée de Wemmel 100	1090	BRUXELLES	JETTE	308
1270	1	Commune de Jette	Chaussée de Wemmel 100	1090	BRUXELLES	JETTE	309
1270	1	Commune de Jette	Chaussée de Wemmel 100	1090	BRUXELLES	JETTE	310
1270	1	Commune de Jette	Chaussée de Wemmel 100	1090	BRUXELLES	JETTE	311
1270	1	Commune de Jette	Chaussée de Wemmel 100	1090	BRUXELLES	JETTE	321
1150	1	Commune de Koekelberg	Place Henri Vanhuffel 6	1081	BRUXELLES	KOEKELBERG	323
1150	1	Commune de Koekelberg	Place Henri Vanhuffel 6	1081	BRUXELLES	KOEKELBERG	324

	ATUSAUS DODERT CATTEAU	D 5 14H 140	1000	DRINGILES	DDINELLEC	- Ic
1 1	ATHENEE ROBERT CATTEAU	Rue Ernest Allard 49	1000	BRUXELLES	BRUXELLES BRUXELLES	Secondaire ordinaire
1	ATHENEE LEON LEPAGE	Rue des Riches Claires 30 Rue Belliard 135A	1000 1040	BRUXELLES		Secondaire ordinaire
1 1	LYCEE EMILE JACQMAIN			BRUXELLES	ETTERBEEK	Secondaire ordinaire
1 1	ATHENEE EMILE BOCKSTAEL	Rue Reper-Vreven 80	1020	BRUXELLES	BRUXELLES	Secondaire ordinaire
1	LYCEE HENRIETTE DACHSBECK	Rue de la Paille 24	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	Secondaire ordinaire
1	ATHENEE DES PAGODES	Rue de Beyseghem 141	1120	BRUXELLES	BRUXELLES	Secondaire ordinaire
1	INSTITUT DIDEROT	Rue des Capucins 58	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	Secondaire ordinaire
1	INSTITUT PAUL-HENRI SPAAK	Rue Alfred Stevens 20	1020	BRUXELLES	BRUXELLES	Secondaire ordinaire
1	INSTITUT BISCHOFFSHEIM	Rue de la Blanchisserie 52	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	Secondaire ordinaire
1	INSTITUT DES ARTS ET METIERS	Boulevard de l'Abattoir 50	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	Secondaire ordinaire
1	Charles Gheude Ens. secondaire spéciali		1000	BRUXELLES	BRUXELLES	Secondaire spécialisé
1	Centre pédagogique de Vlaesendael	Rue François Vekemans 73	1120	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
1	Centre pédagogique du Parc Astrid	Avenue de Madrid, 100	1020	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
1	Centre pédagogique Jules Anspach	Rue du Vautour 68	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
1	Centre pédagogique des Pagodes	Avenue de Versailles 87	1020	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
1	ACADEMIE ROYALE DES BEAUX-ARTS DE		1000	BRUXELLES	BRUXELLES	Secondaire ordinaire
1	Ecole maternelle Adolphe Max	Boulevard Clovis, 42	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
1	Ecole maternelle Henriette Dachsbeck	Rue Blaes 47	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
1	Ecole Robert Dubois	Avenue Jean-Joseph Croco	1020	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
1	Ecole Robert Dubois	Avenue Jean-Joseph Croco	1020	BRUXELLES	BRUXELLES	Secondaire spécialisé
1	Complexe scolaire La Farandole & Les M		1040	ETTERBEEK	ETTERBEEK	FOND
1	Ecole communale Colombe de la Paix	Rue Général Tombeur 78	1040	ETTERBEEK	ETTERBEEK	FOND
1	Ecole communale fondamentale Claire J	Rue Beckers 129	1040	ETTERBEEK	ETTERBEEK	FOND
1	Ecole communale Paradis des Enfants	Avenue Commandant Loth	1040	ETTERBEEK	ETTERBEEK	FOND
1	Centre d'enseignement secondaire d'Ett	Place Saint-Pierre 5	1040	ETTERBEEK	ETTERBEEK	Secondaire ordinaire
1	Ecole Les Carrefours	Rue Fétis 29	1040	ETTERBEEK	ETTERBEEK	FOND
1	Ecole communale La Source	Rue du Doolegt 6	1140	BRUXELLES	EVERE	FOND
1	Ecole communale L'Aubier	Av du Cimetière de Bruxell	1140	BRUXELLES	EVERE	FOND
1	Ecole communale Clair-vivre	Avenue Notre-Dame 40	1140	BRUXELLES	EVERE	FOND
1	Ecole communale maternelle n°3	Rue Timmermans 55	1190	BRUXELLES	FOREST	FOND
1	Ecole communale Les Bruyères	Rue Jef Devos 55	1190	BRUXELLES	FOREST	FOND
1	Groupe scolaire du Vignoble	Avenue de Monte-Carlo 9:	1190	BRUXELLES	FOREST	FOND
1	Ecole fondamentale communale n°9	Rue du Monténégro 159	1190	BRUXELLES	FOREST	FOND
1	Ecole communale n°12 Les Sept Bonnier	Avenue des Sept-Bonniers	1190	BRUXELLES	FOREST	FOND
1	Ecole Les Marronniers	Avenue Zaman 57	1190	BRUXELLES	FOREST	FOND
1	Ecole communale Arc-en-ciel	Avenue du Globe 40	1190	BRUXELLES	FOREST	FOND
1	Ecole maternelle communale Nos Bamb	Rue Sergent Sorensen 30	1083	BRUXELLES	GANSHOREN	FOND
1	Ecole primaire et maternelle n°2 et 14	Rue Sans-Souci 130	1050	IXELLES	IXELLES	FOND
1	GS Eugene Flagey - du Coeur d'Ixelles Ec	Chaussée d'Ixelles 132	1050	IXELLES	IXELLES	FOND
1	Groupe scolaire n°5 des Etangs	Rue Alphonse De Witte 29	1050	IXELLES	IXELLES	FOND
1	Ecole n°7 du Bois de la Cambre	Avenue du Bois de la Caml	1050	IXELLES	IXELLES	FOND
1	Ecole du Bois de la Cambre n°8	Avenue du Bois de la Caml	1050	IXELLES	IXELLES	FOND
1	Groupe scolaire de Ten Bosch	Rue Américaine 136	1050	IXELLES	IXELLES	FOND
1	Groupe scolaire Les Jardins d'Elise - Ecol		1050	IXELLES	IXELLES	FOND
1		Place de la Petite Suisse, 4	1050	IXELLES	IXELLES	Secondaire ordinaire
1	ATHENEE COMMUNAL CHARLES JANSSE		1050	IXELLES	IXELLES	Secondaire ordinaire
1	Ecole Les Mouettes	Avenue des Eperons d'Or :	1050	IXELLES	IXELLES	FOND
1		Rue du Viaduc 97	1050	IXELLES	IXELLES	Secondaire spécialisé
1	Ecole primaire Catteau - Aurore	Rue de l'Aurore 23-29	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
1	Ecole Van Helmont	Avenue de Levis Mirepoix	1090	BRUXELLES	JETTE	FOND
1	Ecole fondamentale communale Jacque		1090	BRUXELLES	JETTE	FOND
1	Ecole fondamentale communale Frans V		1090	BRUXELLES	JETTE	FOND
1	Ecole fondamentale communale Clarté	-	1090	BRUXELLES	JETTE	FOND
1	Ecole fondamentale communale Aurore	+	1090	BRUXELLES	JETTE	FOND
1	Ecole fondamentale Arbre ballon	Avenue du Laerbeek 102	1090	BRUXELLES	JETTE	FOND
1	Ecole du Champ des Tournesols	Rue Henri Van Bortonne 1	1090	BRUXELLES	JETTE	FOND
	Legie du Champ des Tournesols	INUE TIETHT VALL BUILDING I	1030	DIVOVELLES	DELLE	יטואט.
1	Ecole communale Armand Swartenbroe	Pue des Tisserands 24	1081	BRUXELLES	KOEKELBERG	FOND

	T		1	T			_
1150	1	Commune de Koekelberg	Place Henri Vanhuffel 6	1081	BRUXELLES	KOEKELBERG	329
1182	1	Commune de Molenbeek-Saint-Jean	Rue du Comte de Flandre 20	1080	BRUXELLES	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	331
1182	1	Commune de Molenbeek-Saint-Jean	Rue du Comte de Flandre 20	1080	BRUXELLES	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	332
1182	1	Commune de Molenbeek-Saint-Jean	Rue du Comte de Flandre 20	1080	BRUXELLES	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	333
1182	1	Commune de Molenbeek-Saint-Jean	Rue du Comte de Flandre 20	1080	BRUXELLES	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	334
1182	1	Commune de Molenbeek-Saint-Jean	Rue du Comte de Flandre 20	1080	BRUXELLES	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	335
1182	1	Commune de Molenbeek-Saint-Jean	Rue du Comte de Flandre 20	1080	BRUXELLES	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	336
1182	1	Commune de Molenbeek-Saint-Jean	Rue du Comte de Flandre 20	1080	BRUXELLES	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	337
1182	1	Commune de Molenbeek-Saint-Jean	Rue du Comte de Flandre 20	1080	BRUXELLES	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	338
1182	1	Commune de Molenbeek-Saint-Jean	Rue du Comte de Flandre 20	1080	BRUXELLES	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	339
1182	1	Commune de Molenbeek-Saint-Jean	Rue du Comte de Flandre 20	1080	BRUXELLES	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	350
1157	1	Commune de Saint-Gilles	Place Maurice Van Meenen, 39	1060	BRUXELLES	SAINT-GILLES	357
1157	1	Commune de Saint-Gilles	Place Maurice Van Meenen, 39	1060	BRUXELLES	SAINT-GILLES	358
1157	1	Commune de Saint-Gilles	Place Maurice Van Meenen, 39	1060	BRUXELLES	SAINT-GILLES	359
1157	1	Commune de Saint-Gilles	Place Maurice Van Meenen, 39	1060	BRUXELLES	SAINT-GILLES	360
1157	1	Commune de Saint-Gilles	Place Maurice Van Meenen, 39	1060	BRUXELLES	SAINT-GILLES	361
1157	1	Commune de Saint-Gilles	Place Maurice Van Meenen, 39	1060	BRUXELLES	SAINT-GILLES	369
1002					BRUXELLES		
	1	Commune de Forest	Rue du Curé 2	1190		FOREST SAINT CILLES	376
1157	1	Commune de Saint-Gilles	Place Maurice Van Meenen, 39	1060	BRUXELLES	SAINT-GILLES	377
1021	1	Commune de Saint-Josse-ten-Noode	Avenue de l'Astronomie 13	1210	BRUXELLES	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	382
1021	1	Commune de Saint-Josse-ten-Noode	Avenue de l'Astronomie 13	1210	BRUXELLES	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	383
1021	1	Commune de Saint-Josse-ten-Noode	Avenue de l'Astronomie 13	1210	BRUXELLES	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	385
1021	1	Commune de Saint-Josse-ten-Noode	Avenue de l'Astronomie 13	1210	BRUXELLES	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	390
1021	1	Commune de Saint-Josse-ten-Noode	Avenue de l'Astronomie 13	1210	BRUXELLES	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	393
1105	1	Commune de Schaerbeek	Place Colignon	1030	BRUXELLES	SCHAERBEEK	395
1105	1	Commune de Schaerbeek	Place Colignon	1030	BRUXELLES	SCHAERBEEK	396
1105	1	Commune de Schaerbeek	Place Colignon	1030	BRUXELLES	SCHAERBEEK	397
1105	1	Commune de Schaerbeek	Place Colignon	1030	BRUXELLES	SCHAERBEEK	398
1105	1	Commune de Schaerbeek	Place Colignon	1030	BRUXELLES	SCHAERBEEK	400
1105	1	Commune de Schaerbeek	Place Colignon	1030	BRUXELLES	SCHAERBEEK	401
1105	1	Commune de Schaerbeek	Place Colignon	1030	BRUXELLES	SCHAERBEEK	402
1105	1	Commune de Schaerbeek	Place Colignon	1030	BRUXELLES	SCHAERBEEK	403
1105	1	Commune de Schaerbeek	Place Colignon	1030	BRUXELLES	SCHAERBEEK	404
1105	1	Commune de Schaerbeek	Place Colignon	1030	BRUXELLES	SCHAERBEEK	405
1105	1	Commune de Schaerbeek	Place Colignon	1030	BRUXELLES	SCHAERBEEK	420
1105	1	Commune de Schaerbeek	Place Colignon	1030	BRUXELLES	SCHAERBEEK	421
1105	1	Commune de Schaerbeek	Place Colignon	1030	BRUXELLES	SCHAERBEEK	429
1105	1	Commune de Schaerbeek	Place Colignon	1030	BRUXELLES	SCHAERBEEK	435
1105	1	Commune de Schaerbeek	Place Colignon	1030	BRUXELLES	SCHAERBEEK	436
1154	1	Commune d'Uccle	Place Jean Vander Elst 29	1180	BRUXELLES	UCCLE	443
1154	1	Commune d'Uccle	Place Jean Vander Elst 29	1180	BRUXELLES	UCCLE	444
1154	1	Commune d'Uccle	Place Jean Vander Elst 29	1180	BRUXELLES	UCCLE	445
1154	1	Commune d'Uccle	Place Jean Vander Elst 29	1180	BRUXELLES	UCCLE	446
1154	1	Commune d'Uccle	Place Jean Vander Elst 29	1180	BRUXELLES	UCCLE	447
1154	1	Commune d'Uccle	Place Jean Vander Elst 29	1180	BRUXELLES	UCCLE	447
1154	1	Commune d'Uccle			BRUXELLES		448
1154	1		Place Jean Vander Elst 29	1180		UCCLE UCCLE	449
	1	Commune d'Uccle	Place Jean Vander Elst 29	1180	BRUXELLES		
1154	1	Commune d'Uccle	Place Jean Vander Elst 29	1180	BRUXELLES	UCCLE	476
994	1	Commune de Watermael-Boitsfort	Place Antoine Gilson 1	1170	BRUXELLES	WATERMAEL BOITSFORT	485
994	1	Commune de Watermael-Boitsfort	Place Antoine Gilson 1	1170	BRUXELLES	WATERMAEL BOITSFORT	486
994	1	Commune de Watermael-Boitsfort	Place Antoine Gilson 1	1170	BRUXELLES	WATERMAEL-BOITSFORT	487
994	1	Commune de Watermael-Boitsfort	Place Antoine Gilson 1	1170	BRUXELLES	WATERMAEL-BOITSFORT	488
994	1	Commune de Watermael-Boitsfort	Place Antoine Gilson 1	1170	BRUXELLES	WATERMAEL-BOITSFORT	489
1033	1	Commune de Woluwe-Saint-Lambert	Avenue Paul Hymans 2	1200	BRUXELLES	WOLUWE-SAINT-LAMBERT	500
1033	1	Commune de Woluwe-Saint-Lambert	Avenue Paul Hymans 2	1200	BRUXELLES	WOLUWE-SAINT-LAMBERT	501
1033	1	Commune de Woluwe-Saint-Lambert	Avenue Paul Hymans 2	1200	BRUXELLES	WOLUWE-SAINT-LAMBERT	502
1033	1	Commune de Woluwe-Saint-Lambert	Avenue Paul Hymans 2	1200	BRUXELLES	WOLUWE-SAINT-LAMBERT	503
1033	1	Commune de Woluwe-Saint-Lambert	Avenue Paul Hymans 2	1200	BRUXELLES	WOLUWE-SAINT-LAMBERT	504

1	INSTITUT COMMUNAL D'ENSEIGN. TECH	Puo Emilo Sorgiicale 1F	1081	BRUXELLES	KOEKELBERG	Secondaire ordinaire
1	Ecole fondamentale communale n°1 La	0,		BRUXELLES	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	FOND
1	Ecole fondamentale communale n°2 Em			BRUXELLES	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	FOND
1	Ecole primaire communale n°9 Augusta	·		BRUXELLES	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	FOND
1	Ecole fondamentale communale n°7 - A			BRUXELLES	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	FOND
1	Ecole communale n°13 - Ecole qui bouge			BRUXELLES	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	FOND
1				BRUXELLES		FOND
	Ecole fondamentale communale n°5 - Ec				MOLENBEEK-SAINT-JEAN	
1	Ecole primaire n°11 - Aux Sources du Ga			BRUXELLES	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	FOND
1	Ecole communale n°10 - La Cité des enfa			BRUXELLES	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	FOND
1	Ecole prim. communale n°16/16 bis - L'E			BRUXELLES	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	FOND
1	INSTITUT D'ENSEIGN. TECHNIQUE COMI			BRUXELLES	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	Secondaire ordinaire
1	Ecole les Quatre Saisons	Place de Bethléem 10		BRUXELLES	SAINT-GILLES	FOND
1	Ecole communale J.J. Michel	Rue de Bordeaux 16		BRUXELLES	SAINT-GILLES	FOND
1	Ecole communale Peter Pan	Rue de la Rhétorique 13		BRUXELLES	SAINT-GILLES	FOND
1	Ecole communale 1/2	Rue de la Perche 11		BRUXELLES	SAINT-GILLES	FOND
1	Ecole Ulenspiegel	Place des Héros 5		BRUXELLES	SAINT-GILLES	FOND
1	Institut Pierre Paulus	Rue de la Croix de Pierre, 7		BRUXELLES	SAINT-GILLES	Secondaire ordinaire
1	Ecole fondamentale spécialisée n°14 "La			BRUXELLES	FOREST	FOND
1	Ecole primaire spécialisée communale d	Rue Louis Coenen 12		SAINT-GILLES	SAINT-GILLES	FOND
1	Ecole fondamentale communale Henri F	Rue Braemt 55-57	1210	BRUXELLES	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	FOND
1	Ecole fondamentale communale Joseph	Rue Potagère 52	1210	BRUXELLES	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	FOND
1	Ecole fondamentale communale Arc-en-	Rue de l'Abondance 19	1210	BRUXELLES	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	FOND
1	LYCEE GUY CUDELL	Rue de Liedekerke 66	1210	BRUXELLES	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	Secondaire ordinaire
1	Ecole communale La Nouvelle Ecole	Place Saint-Josse 12	1210	BRUXELLES	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	FOND
1	Ecole fondamentale communale n°1	Rue Josaphat 229	1030	BRUXELLES	SCHAERBEEK	FOND
1	Ecole primaire communale n°2	RUE GALLAIT 131	1030	BRUXELLES	SCHAERBEEK	FOND
1	Ecole primaire communale n°6 Georges		1030	BRUXELLES	SCHAERBEEK	FOND
1	Ecole fondamentale communale n°10 Bo	•	1030	BRUXELLES	SCHAERBEEK	FOND
1	Ecole fondamentale communale n°13	Avenue de Roodebeek 103		BRUXELLES	SCHAERBEEK	FOND
1	Ecole fondamentale communale n°14	Rue Capronnier 1		BRUXELLES	SCHAERBEEK	FOND
1	Ecole primaire communale n°17	Avenue Raymond Foucart		BRUXELLES	SCHAERBEEK	FOND
1	Ecole fondamentale communale n°3	Rue Rogier 188		BRUXELLES	SCHAERBEEK	FOND
1	Ecole primaire communale n°16	Boulevard Léopold III 29		BRUXELLES	SCHAERBEEK	FOND
1	Ecole fondamentale communale n°8 Fré			BRUXELLES	SCHAERBEEK	FOND
1	ATHENEE COMMUNAL FERNAND BLUM			BRUXELLES	SCHAERBEEK	Secondaire ordinaire
1	LYCEE COMMUNAL EMILE MAX	Chaussée de Haecht, 235		BRUXELLES	SCHAERBEEK	Secondaire ordinaire
1	INSTITUT COMMUNAL TECHNIQUE FRAI			BRUXELLES	SCHAERBEEK	Secondaire ordinaire
1	Ecole primaire communale spécialisée "			BRUXELLES	SCHAERBEEK	FOND
1	Ecole primaire communale spécialisée "			BRUXELLES	SCHAERBEEK	FOND
1	Ecole communale fondamentale de Sain			BRUXELLES	UCCLE	FOND
1	Ecole communale fondamentale de Sain				UCCLE	FOND
1	•			BRUXELLES	UCCLE	FOND
	Ecole communale fondamentale de Cale			BRUXELLES		
1	Ecole communale primaire du Homboro			BRUXELLES	UCCLE	FOND
1	Ecole communale fondamentale de Mes			BRUXELLES	UCCLE	FOND
1	Ecole communale primaire des Eglantier			BRUXELLES	UCCLE	FOND
1	Ecole communale fondamentale Val Flei	•		BRUXELLES	UCCLE	FOND
1	Ecole Le Merlo	Rue du Merlo 16		BRUXELLES	UCCLE	FOND
1	Institut communal professionnel spécial			BRUXELLES	UCCLE	Secondaire spécialisé
1	Jardins d'Enfants communaux Colibri - N			BRUXELLES	WATERMAEL-BOITSFORT	FOND
1	Ecole communale La Sapinière	Chaussée de La Hulpe 346		BRUXELLES	WATERMAEL-BOITSFORT	FOND
1	Ecole communale Les Cèdres	Rue du Gruyer 8		BRUXELLES	WATERMAEL-BOITSFORT	FOND
1	Ecole fondamentale La Futaie	Avenue des Coccinelles 65		BRUXELLES	WATERMAEL-BOITSFORT	FOND
1	Ecole primaire communale du Karrenbe			BRUXELLES	WATERMAEL-BOITSFORT	
1	Ecole communale Vervloesem	Rue Vervloesem 36	1200	BRUXELLES	WOLUWE-SAINT-LAMBER	FOND
	Ecole communale Princesse Paola	Chaussée de Roodebeek 2		BRUXELLES	WOLUWE-SAINT-LAMBER	FOND
1				BBUNELLEC		FOND
1	Ecole fondamentale communale Prince	Avenue du Couronnement		BRUXELLES	WOLUWE-SAINT-LAMBER	
	Ecole fondamentale communale Prince Ecole Robert Maistriau	Avenue du Couronnement Rue Joseph Aernaut 9	1200	BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES	WOLUWE-SAINT-LAMBER WOLUWE-SAINT-LAMBER	

	1				1	1	
1033	1	Commune de Woluwe-Saint-Lambert	Avenue Paul Hymans 2	1200	BRUXELLES	WOLUWE-SAINT-LAMBERT	505
1033	1	Commune de Woluwe-Saint-Lambert	Avenue Paul Hymans 2	1200	BRUXELLES	WOLUWE-SAINT-LAMBERT	525
1018	1	Commune de Woluwé-Saint-Pierre	Avenue Charles Thielemans, 93	1150	BRUXELLES	WOLUWE-SAINT-PIERRE	531
1018	1	Commune de Woluwé-Saint-Pierre	Avenue Charles Thielemans, 93	1150	BRUXELLES	WOLUWE-SAINT-PIERRE	532
1018	1	Commune de Woluwé-Saint-Pierre	Avenue Charles Thielemans, 93	1150	BRUXELLES	WOLUWE-SAINT-PIERRE	533
1018	1	Commune de Woluwé-Saint-Pierre	Avenue Charles Thielemans, 93	1150	BRUXELLES	WOLUWE-SAINT-PIERRE	543
1018	1	Commune de Woluwé-Saint-Pierre	Avenue Charles Thielemans, 93	1150	BRUXELLES	WOLUWE-SAINT-PIERRE	546
1116	2	Commune de Beauvechain	Place Communale 3	1320	BEAUVECHAIN	BEAUVECHAIN	554
1078	2	Collège communal de Braine-l'Alleud	Grand-Place Baudouin Ier 3	1420	BRAINE-L'ALLEUD	BRAINE-L'ALLEUD	559
1078	2	Collège communal de Braine-l'Alleud	Grand-Place Baudouin Ier 3	1420	BRAINE-L'ALLEUD	BRAINE-L'ALLEUD	577
1205	2	Commune de Braine-le-Château	Rue de la Libération 9	1440	BRAINE-LE-CHATEAU	BRAINE-LE-CHATEAU	578
1181	2	Commune de Chaumont-Gistoux	Rue Colleau 2	1325	CHAUMONT-GISTOUX	CHAUMONT-GISTOUX	581
1181	2	Commune de Chaumont-Gistoux	Rue Colleau 2	1325	CHAUMONT-GISTOUX	CHAUMONT-GISTOUX	582
1181	2	Commune de Chaumont-Gistoux	Rue Colleau 2	1325	CHAUMONT-GISTOUX	CHAUMONT-GISTOUX	583
1181	2	Commune de Chaumont-Gistoux	Rue Colleau 2	1325	CHAUMONT-GISTOUX	CHAUMONT-GISTOUX	584
1181	2	Commune de Chaumont-Gistoux	Rue Colleau 2	1325	CHAUMONT-GISTOUX	CHAUMONT-GISTOUX	585
1224	2	Commune de Court-Saint-Etienne	Rue des Ecoles 1	1490	COURT-SAINT-ETIENNE	COURT-SAINT-ETIENNE	586
1224	2	Commune de Court-Saint-Etienne	Rue des Ecoles 1	1490	COURT-SAINT-ETIENNE	COURT-SAINT-ETIENNE	587
1298	1	Province du Brabant wallon	Avenue Einstein 2	1300	WAVRE	WAVRE	591
1186	2	Ville de Genappe	Espace 2000 3	1470	GENAPPE	GENAPPE	597
1186	2	Ville de Genappe	Espace 2000 3	1470	GENAPPE	GENAPPE	599
1147	2	Administration communale de Grez-Doiceau	Place Ernest Dubois 1	1390	GREZ-DOICEAU	GREZ-DOICEAU	605
1147	2	Commune d'Incourt	Rue de Brombais 2	1315	INCOURT	INCOURT	609
1286	2	Commune d'Ittre	Rue de la Planchette 2	1460	ITTRE	ITTRE	611
1242	2	Ville de Jodoigne	Rue du Château 13	1370	JODOIGNE	JODOIGNE	614
1298	1	Province du Brabant wallon	Avenue Einstein 2	1300	WAVRE	WAVRE	622
1222	2	Commune de La Hulpe	Rue des Combattants 59	1310	LA HULPE	LA HULPE	624
1222	2	Commune de La Hulpe	Rue des Combattants 59	1310	LA HULPE	LA HULPE	625
1163	2	Ville de Nivelles	Place Albert Ier	1400	NIVELLES	NIVELLES	635
1163	2	Ville de Nivelles	Place Albert Ier	1400	NIVELLES	NIVELLES	636
1298	1	Province du Brabant wallon	Avenue Einstein 2	1300	WAVRE	WAVRE	645
1298	1	Province du Brabant wallon	Avenue Einstein 2	1300	WAVRE	WAVRE	648
1298	1	Province du Brabant wallon	Avenue Einstein 2	1300	WAVRE	WAVRE	650
1257	2	Commune de Perwez	Rue Emile de Brabant 2	1360	PERWEZ	PERWEZ	655
1257	2	Administration communale de Perwez	Rue Emile de Brabant 2	1360	PERWEZ	PERWEZ	656
991	2	Commune de Rixensart	Avenue de Mérode 75	1330	RIXENSART	RIXENSART	660
991	2	Commune de Rixensart	Avenue de Mérode 75	1330	RIXENSART	RIXENSART	662
991	2	Commune de Rixensart	Avenue de Mérode 75	1330	RIXENSART	RIXENSART	663
991	2	Commune de Rixensart	Avenue de Mérode 75	1330	RIXENSART	RIXENSART	664
1062	2	Commune de Tubize	Grand'Place 1	1480	TUBIZE	TUBIZE	673
1062	2	Commune de Tubize	Grand'Place 1	1480	TUBIZE	TUBIZE	676
1298	1	Province du Brabant wallon	Avenue Einstein 2	1300	WAVRE	WAVRE	679
1276	2	Commune de Villers-la-Ville	Rue de Marbais 37	1495	VILLERS-LA-VILLE	VILLERS-LA-VILLE	682
1276	2	Commune de Villers-la-Ville	Rue de Marbais 37	1495	VILLERS-LA-VILLE	VILLERS-LA-VILLE	683
1260	2	Commune de Waterloo	Rue François Libert 28	1410	WATERLOO	WATERLOO	685
1260	2	Commune de Waterloo	Rue François Libert 28	1410	WATERLOO	WATERLOO	687
1127	2	Ville de Wavre	Place de l'Hôtel de Ville	1300	WAVRE	WAVRE	697
1127	2	Ville de Wavre	Place de l'Hôtel de Ville	1300	WAVRE	WAVRE	698
1127	2	Ville de Wavre	Place de l'Hôtel de Ville	1300	WAVRE	WAVRE	699
1127		Ville de Wavre	Place de l'Hôtel de Ville	1300	WAVRE	WAVRE	702
1127	2	Ville de Wavre	Place de l'Hôtel de Ville	1300	WAVRE	WAVRE	720
1029	2	Commune de Chastre	Avenue du Castillon 71	1450	CHASTRE-VILLEROUX-BLANMONT		722
1029	2	Commune de Chastre	Avenue du Castillon 71 Avenue du Castillon 71	1450	CHASTRE-VILLEROUX-BLANMONT		723
1279	2	Commune de Hélécine	Le Brouc 2	1357	NEERHEYLISSEM	HELECINE	727
1106	2		Place Communale 1	1380	OHAIN	LASNE	727
	2	Commune de Lasne	Place Communale 1 Place Communale 1	1380	OHAIN	LASNE	729
1106		Commune de Lasne					-
1106	2	Commune de Lasne	Place Communale 1	1380	OHAIN	LASNE	730
1110	2	Commune d'Orp-Jauche	Place Communale 1	1350	ORP-LE-GRAND	ORP-JAUCHE	735

1	Ecole Parc Schuman	rue de l'Athénée royal 90	1200	BRUXELLES	WOLUWE-SAINT-LAMBER	FOND
1	Ecole La Charmille	Avenue Jacques Brel 30	1200	BRUXELLES	WOLUWE-SAINT-LAMBER	
1	Ecole communale de Stockel	Rue Henri Vandermaelen (1150	BRUXELLES		FOND
1	Ecole primaire communale Joli-Bois	Val des Epinettes 3	1150	BRUXELLES	WOLUWE-SAINT-PIERRE	FOND
1	Ecole communale du Chant d'Oiseau	Avenue des Eperviers 62	1150	BRUXELLES	WOLUWE-SAINT-PIERRE	FOND
1	Centre scolaire Eddy Merckx	Avenue Salomé 2	1150	BRUXELLES	WOLUWE-SAINT-PIERRE	Secondaire ordinaire
1	Ecole Joli-Bois individualisé	Val des Epinettes 5	1150	BRUXELLES	WOLUWE-SAINT-PIERRE	FOND
2	Ecole fondamentale communale de Bear		1320	BEAUVECHAIN	BEAUVECHAIN	FOND
2	1		1428	LILLOIS-WITTERZEE		FOND
	Ecole primaire communale Prévert	Rue René Francq 7	1428		BRAINE-L'ALLEUD	FOND
2	Ecole fondamentale communale Le Grar			OPHAIN-BOIS-SEIGNEUR-ISAAC	BRAINE-L'ALLEUD	
2	Ecole communale fondamentale	Rue de la Libération 25	1440	BRAINE-LE-CHATEAU	BRAINE-LE-CHATEAU	FOND
2	Ecole fondamentale communale	Chemin de l'Herbe 51	1325	BONLEZ	CHAUMONT-GISTOUX	FOND
2	Ecole communale de Dion-Valmont	Rue du Brocsous 3	1325	DION-VALMONT	CHAUMONT-GISTOUX	FOND
2	Ecole communale de Corroy-le-Grand	Rue de Chastre 83	1325	CORROY-LE-GRAND	CHAUMONT-GISTOUX	FOND
2	Ecole communale de Gistoux	Rue Zaine 1-3	1325	CHAUMONT-GISTOUX	CHAUMONT-GISTOUX	FOND
2	Ecole communale Le Chemin des Enfants		1325	CHAUMONT-GISTOUX	CHAUMONT-GISTOUX	FOND
2	Ecole communale fondamentale de Tang		1490	COURT-SAINT-ETIENNE	COURT-SAINT-ETIENNE	FOND
2	Ecole communale fondamentale de Wisi		1490	COURT-SAINT-ETIENNE	COURT-SAINT-ETIENNE	FOND
1	INSTITUT TECHNIQUE PROVINCIAL	Parc de Wisterzée	1490	COURT-SAINT-ETIENNE	COURT-SAINT-ETIENNE	Secondaire ordinaire
2	Ecoles communales de Genappe	Avenue des Combattants 4	1470	BOUSVAL	GENAPPE	FOND
2	Ecole communale fondamentale	Rue des Ecoles 8	1476	HOUTAIN-LE-VAL	GENAPPE	FOND
2	Ecole communale fondamentale Fernan		1390	GREZ-DOICEAU	GREZ-DOICEAU	FOND
2	Ecole fondamentale communale d'Incou	Place 8	1315	OPPREBAIS	INCOURT	FOND
2	Ecole communale fondamentale de Ittre	Rue Jean Jolly, 2	1460	ITTRE	ITTRE	FOND
2	Ecole communale fondamentale n°1 de	Chée de Tirlemont, 81	1370	JODOIGNE	JODOIGNE	FOND
1	CEPES - Centre provincial d'enseignemen	Chaussée de Tirlemont 85	1370	JODOIGNE	JODOIGNE	Secondaire ordinaire
2	Ecole communale maternelle Les Lutins	Rue Gaston Bary 52	1310	LA HULPE	LA HULPE	FOND
2	Ecole communale Les Colibris	Rue des Combattants 112	1310	LA HULPE	LA HULPE	FOND
2	Ecole communale fondamentale de Borr	Rue Félicien Canart 1	1404	BORNIVAL	NIVELLES	FOND
2	Ecole communale fondamentale André I	Rue de Dinant 6	1401	BAULERS	NIVELLES	FOND
1	INSTITUT PROVINCIAL DES ARTS ET MET	Rue Ferdinand Delcroix 33	1400	NIVELLES	NIVELLES	Secondaire ordinaire
1	INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT	Rue du Paradis 79A	1400	NIVELLES	NIVELLES	Secondaire ordinaire
1	Ecole Provinciale des Métiers	Chemin du Malgras 4	1400	NIVELLES	NIVELLES	Secondaire spécialisé
2	Ecole communale fondam. La Farandole	-	1360	PERWEZ	PERWEZ	FOND
2	Ecole communale fondamentale de Perv	·	1360	PERWEZ	PERWEZ	FOND
2	Ecole maternelle communale de Maubro		1332	GENVAL	RIXENSART	FOND
2	Ecole primaire communale	Rue de La Hulpe 17	1331	ROSIERES	RIXENSART	FOND
2	Ecole communale du Centre	Rue des Ecoles 1	1330	RIXENSART	RIXENSART	FOND
2	Ecole communale de Genval	Rue des Volontaires 55	1332	GENVAL	RIXENSART	FOND
2	Ecole fondamentale communale	Square René Larcier 7	1480	CLABECQ	TUBIZE	FOND
2	Ecole communale fondamentale d'Oisqu		1480	OISQUERCQ	TUBIZE	FOND
1	I.P.E.S. DE TUBIZE	Chaussée de Mons 241-24	1480	TUBIZE	TUBIZE	Secondaire ordinaire
2		Rue du Berceau 18	1495	MARBAIS	VILLERS-LA-VILLE	FOND
2	Ecole communale fondamentale Villers-		1495	VILLERS-LA-VILLE	VILLERS-LA-VILLE VILLERS-LA-VILLE	FOND
2	Ecole communale du Chenois	Rue Mattot 135	1410	WATERLOO	WATERLOO	FOND
2			1410	WATERLOO	WATERLOO	FOND
2	Ecole communale fondamentale Mont-S Ecole communale n°1 lle aux Trésors		1300	WAVRE	WAVRE	FOND
		Avenue des Déportés 82				
2	Ecole maternelle communale	Rue Achille Bauduin 71	1300	LIMAL	WAVRE	FOND
2	Ecole communale de l'Amitié	Rue de l'Amitié 2	1300	LIMAL	WAVRE	FOND
2	Ecole fondamentale communale	Chaussée des Gaulois 93-9	1300	WAVRE	WAVRE	FOND
2		Rue des Combattants 29	1301	BIERGES	WAVRE	FOND
2	Ecole communale regroupée	Rue des Combattants 20	1450	CHASTRE-VILLEROUX-BLANMONT	CHASTRE	FOND
2	Ecole communale de Cortil-Noirmont Do		1450	CORTIL-NOIRMONT	CHASTRE	FOND
2	Ecole fondamentale communale d'Héléc		1357	NEERHEYLISSEM	HELECINE	FOND
2	Ecole communale de Plancenoit	Place de Plancenoit 4	1380	PLANCENOIT	LASNE	FOND
2	Ecole communale de Maransart	Route de l'Etat 325	1380	LASNE	LASNE	FOND
2	Ecole communale Pierre Van Hoegaerde		1380	OHAIN	LASNE	FOND
2	Ecole communale fondamentale Jandrai	Chaussée de Wayre 50	1350	JANDRAIN-JANDRENOUILLE	ORP-JAUCHE	FOND

116 7 Commune (10-study)			,					
1932 2.			Commune d'Orp-Jauche	Place Communale 1		ORP-LE-GRAND	ORP-JAUCHE	736
1922 2 Wils of Original Loopen In New York (Contraction 5) 1360 OTTRONES (COARDAN ANTION) 1971 1972 2 Wils of Original Loopen In New York (Contraction 5) 1360 OTTRONES (COARDAN ANTION) 1972 1972 2 Wils of Original Loopen In New York (Contraction 5) 1360 OTTRONES (COARDA ANTION) 1972 1972 2 Wils of Original Loopen In New York (Contraction 5) 1360 OTTRONES (COARDA ANTION) 1972 1972 2 Wils of Original Loopen In New York (Contraction 5) 1360 OTTRONES (COARDA ANTION) 1972 1972 2 Wils of Original Loopen In New York (Contraction 5) 1360 OTTRONES (COARDA ANTION) 1972 1972 2 Wils of Original Loopen In New York (Contraction 5) 1360 OTTRONES (COARDA ANTION) 1972 1972 2 Wils of Original Loopen In New York (Contraction 5) 1360 OTTRONES (COARDA ANTION) 1972		2						
1977 7 Wile Official Scandar Schools Among occombations 53 1980 OTTOWNS LOADARIA LA MINUTE 1970 19	1110	2	Commune d'Orp-Jauche	Place Communale 1	1350	ORP-LE-GRAND	ORP-JAUCHE	
2022 2 ville (*Collegies Louveaux between * American St. 1480 OTTIONES LOuveaux A RELYSE* 1491 OTTIONES LOUVEAUX A RELYSE* 1492 OTTIONES LO	1027	2	Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve	Avenue des Combattants 35	1340	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	741
1977 2 Mile Offittingson Lossobia Roose	1027	2	Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve	Avenue des Combattants 35	1340	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	742
1977 2 Wile Official Economists Review Average of Combatters 33 150 OTFICATE-SQUARMA-ANDER 77, 1000 120 Ville Official Economists (Name to Name of Combatters 33 1340 OTFICATE-SQUARMA-ANDER 77, 1000 120 Ville Official Economists (Name to Name of Combatters 34 1340 Ville State (Name to Name of Combatters 34 1340 Ville State (Name to Name of Combatters 34 1340 Ville State (Name to Name of Combatters 34 Ville State (Name to Name to Name to Name to Name of Combatters 34 Ville State (Name to Name to	1027	2	Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve	Avenue des Combattants 35	1340	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	743
1027 2 Wile O'College-Louvain-Levine-New More and Combination 3 140 O'TTOME-COLVANIA-APPEX 79 79 102 2 Commune de Neires Marcine Colon 1 140 MELECO-RODOVI MELECO 72 100 100 MELECO-RODOVI MELECO 72 100 MELECO-RODOVI M	1027	2	Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve	Avenue des Combattants 35	1340	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	744
1928 2 Commune de Remilles Member de Regerinés 8 1267 RAMILLES 700 702 2075 2 Commune de Rebetes Rue Decteur Colon 1 1400 REECQ ROCKON REECQ 702 2075 2 Commune de Rebetes Rue Decteur Colon 1 1400 REECQ ROCKON REECQ 703 705 7	1027	2	Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve	Avenue des Combattants 35	1340	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	752
1975 2 Commune de Rebrera Res Destruc Colon 1 1489 RESECTA ROSONOM RESECT 750 751	1027	2	Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve	Avenue des Combattants 35	1340	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	757
1075 2 Commune de Rebresa Neu Doctorer Colours 1 1400 REECCO GORDON P. REECCO 743 1111 2 1 2 Commune de Walhard Pilot Communal e La Willer Arch Neu de Printarion 1-5 2000 ATI ATI ATI 771	1028	2	Commune de Ramillies	Avenue des Déportés 48	1367	RAMILLIES	RAMILLIES	760
1111 2 Communi de Walhain Place Communide 1 547 WALANN-ANT-ANA WALANN 786 175 175 8 Collège communid de la Ville d'Ath Rur de Petatromot 54 7800 ATH ATH 771 772 772 773 8 Collège communid de la Ville d'Ath Rur de Petatromot 54 7800 ATH ATH 772 772 772 773	1075	2	Commune de Rebecq	Rue Docteur Colson 1	1430	REBECQ-ROGNON	REBECQ	762
1915 8 Collège commund de l'Allie d'Arts 8ue de Pintamont 54 7800 ATII ATII 771	1075	2	Commune de Rebecq	Rue Docteur Colson 1	1430	REBECQ-ROGNON	REBECQ	763
1715 8	1111	2	Commune de Walhain	Place Communale 1	1457	WALHAIN-SAINT-PAUL	WALHAIN	766
2215 8 College communal de La Ville (24th 8th de Pintamont 54 7800 ATH ATH 775	1215	8	Collège communal de la Ville d'Ath	Rue de Pintamont 54	7800	ATH	ATH	771
2215 8 College command let Ville (47th Rue de Printamont 54 7800 ATH ATH 773	1215	8	Collège communal de la Ville d'Ath	Rue de Pintamont 54	7800	ATH	ATH	772
1915 8 Collège command de la Ville CATH APRIL APRIL	1215	8	Collège communal de la Ville d'Ath		7800	ATH	ATH	773
1301 2 Province do Hainwat	1215	8	Collège communal de la Ville d'Ath	Rue de Pintamont 54	7800	ATH	ATH	774
1274 8 Collège communal de Belorel Nue Joseph Wasters 1 7972 QUEVAUCAMPS BILDEIL 789								
1274 8 Collège communal de Beloel Rue Desegh Watters 1 7972 QUEVALCAMPS BELOEIL 770								
1009 9 Commune de Berniscart 730 EBNISSART BERNISSART 798						•		
1056 8 Commune de Rugelette Sand Place 2 A 7940 8 BUSELETTE 88USELETTE 88USELETT	1069	9			7320	BERNISSART	BERNISSART	798
1972 9 Wille de Chièves Du Grand Viver 2 7590 CHEVRES CHEVRES 808	1069	9	Commune de Bernissart	Place de Bernissart 1	7320	BERNISSART	BERNISSART	799
1072 9 Ville de Chièvres Du Grand Vivier 2 7590 CHEVRES CHEVRES 809	1061	8	Commune de Brugelette	Grand Place 2 A	7940	BRUGELETTE	BRUGELETTE	804
1072 9 Ville de Chièvres Du Grand Vivier 2 7950 CHEVRES CHEVRES 809 1092 8 Commune d'Elezales Ra Sint-Norter 14 7850 ELEZELIS ELEZELIS 813 1130 8 Commune de Franses-lez-Anvaing Place de l'Hôtel de Ville, 1 7911 FRANS-12 EQUISSERAL RANNES LEZ-ANVAING 820 1130 8 Commune de Franses-lez-Anvaing Place de l'Hôtel de Ville, 1 7911 FRANS-12 EQUISSERAL RANNES LEZ-ANVAING 821 1130 8 Commune de Franses-lez-Anvaing Place de l'Hôtel de Ville, 1 7911 FRANS-12 EQUISSERAL RANNES LEZ-ANVAING 822 1131 9 Commune de Chapelle-lez-Herlaimont Place de l'Hôtel de Ville, 1 7910 CHAPELLE EZ-HERLAIMONT RANNES-LEZ-ANVAING 822 1131 9 Commune de Chapelle-lez-Herlaimont Place de l'Hôtel de Ville, 1 7910 CHAPELLE EZ-HERLAIMONT CHAPELLE EZ-HERLAIMONT 830 1131 9 Commune de Chapelle-lez-Herlaimont Place de l'Hôtel de Ville, 1 5 7100 CHAPELLE EZ-HERLAIMONT RANNES-LEZ-HERLAIMONT 831 1131 9 Commune de Chapelle-lez-Herlaimont Place de l'Hôtel de Ville, 1 5 7100 CHAPELLE EZ-HERLAIMONT RANNES-LEZ-HERLAIMONT 831 1131 9 Commune de Chapelle-lez-Herlaimont Place de l'Hôtel de Ville, 1 5 7100 CHAPELLE EZ-HERLAIMONT RANNES-LEZ-HERLAIMONT 831 1131 9 Commune de Chapelle-lez-Herlaimont Place de l'Hôtel de Ville, 1 5 7100 CHAPELLE EZ-HERLAIMONT RANNES 832 1131 9 Ville de Charleroi 80ulevard loseph il 1 6000 CHARLEOI CHARLEOI CHARLEOI RANNES 832 1131 10 Ville de Charleroi 80ulevard loseph il 1 6000 CHARLEOI CHARLEOI CHARLEOI 834 1137 10 Ville de Charleroi 80ulevard loseph il 1 6000 CHARLEOI CHARLEOI RANLEOI 843 1137 10 Ville de Charleroi 80ulevard loseph il 1 6000 CHARLEOI CHARLEOI 843 1137 10 Ville de Charleroi 80ulevard loseph il 1 6000 CHARLEOI CHARLEOI CHARLEOI 843 1137 10 Ville de Charleroi 80ulevard loseph il 1 6000 CHARLEOI CHARLEOI CHARLEOI 843 1137 10 Ville de	1072	9	Ville de Chièvres	Du Grand Vivier 2	7950	CHIEVRES	CHIEVRES	808
1130 S Commune de France-lez-Anvaing Place de Hotel de Ville, 1 7911 FRASNES-LEZ-BUSSENAL FRASNES-LEZ-ANVAING 820	1072	9		Du Grand Vivier 2				
1130 8 Commune de France-lez-Anvaing Place de Hôtel de Ville, 1 7911 FRANSE-LEZ-BUSSENAL FRASNES-LEZ-ANVAING 820	1092	8	Commune d'Ellezelles	Rue Saint-Mortier 14	7890	ELLEZELLES	ELLEZELLES	813
1130 8 Commune de France-lez-Anvaing Place de Höbel de Ville, 1 7911 FRASNS-12Z-BUISSENAL FRASNS-12Z-ANVAING 821	1130	8	Commune de Frasnes-lez-Anvaing	Place de l'Hôtel de Ville, 1	7911	FRASNES-LEZ-BUISSENAL	FRASNES-LEZ-ANVAING	820
1130 8 Commune de Frasenie-ze-Anvaling Place de I Hébel de Ville, 1 7911 FRASNES-LEZ-BUSSNAL RASNES-LEZ-ANVAING 822	1130	8	Commune de Frasnes-lez-Anvaing	Place de l'Hôtel de Ville, 1	7911	FRASNES-LEZ-BUISSENAL	FRASNES-LEZ-ANVAING	821
1131 9 Commune de Chapelle-lez-Herlalmont Place de Hibde de Ville, 16 7160 CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT 830	1130	8	Commune de Frasnes-lez-Anvaing	Place de l'Hôtel de Ville, 1	7911	FRASNES-LEZ-BUISSENAL	FRASNES-LEZ-ANVAING	822
1131 9 Commune de Chapelle-lez-Herlalmont Place de Hibde de Ville, 16 7160 CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT 830	1131	9	Commune de Chapelle-lez-Herlaimont	Place de l'Hôtel de Ville, 16	7160	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	829
1331 9 Commune de Chapelle-lez-Herlaimont Place de l'Hôtel de Ville, 16 7160 CHAPELE-LEZ-HERLAIMONT 832 1337 10 Ville de Charleroi 80ulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 834 1337 10 Ville de Charleroi 80ulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 835 1337 10 Ville de Charleroi 80ulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 836 837 1337 10 Ville de Charleroi 80ulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 836 837 1337 10 Ville de Charleroi 80ulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 837 1337 10 Ville de Charleroi 80ulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 842 1337 10 Ville de Charleroi 80ulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 843 1337 10 Ville de Charleroi 80ulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 843 1337 10 Ville de Charleroi 80ulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 844 1337 10 Ville de Charleroi 80ulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 844 1337 10 Ville de Charleroi 80ulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 844 1337 10 Ville de Charleroi 80ulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 847 1337 10 Ville de Charleroi 80ulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 849 1337 10 Ville de Charleroi 80ulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 849 1337 10 Ville de Charleroi 80ulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 849 1337 10 Ville de Charleroi 80ulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 850 1337 10 Ville de Charleroi 80ulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 851 1337 10 Ville de Charleroi 80ulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 851 1337 10 Ville de Charleroi 80ulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 861 1337 10 Ville de Charleroi 80ulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 862 1337 10 Vi	1131	9		Place de l'Hôtel de Ville, 16	7160	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	830
1137 10 Ville de Charleroi 80ulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 834	1131	9	Commune de Chapelle-lez-Herlaimont	Place de l'Hôtel de Ville, 16	7160	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	831
1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 836 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 836 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 837 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 842 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 843 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 844 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 844 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 844 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 845 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 847 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 847 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 849 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 850 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 851 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 851 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 860 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 861 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 863 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 863 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 863 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 863 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph	1131	9	Commune de Chapelle-lez-Herlaimont	Place de l'Hôtel de Ville, 16	7160	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	832
1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLEROI CHARLEROI 836 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLEROI CHARLEROI 837 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLEROI CHARLEROI 842 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLEROI CHARLEROI 843 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLEROI CHARLEROI 843 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLEROI CHARLEROI 844 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLEROI CHARLEROI 845 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLEROI CHARLEROI 845 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLEROI CHARLEROI 849 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLEROI CHARLEROI 849 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLEROI CHARLEROI 850 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLEROI CHARLEROI 851 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLEROI CHARLEROI 851 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLEROI CHARLEROI 851 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLEROI CHARLEROI 852 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLEROI CHARLEROI 860 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLEROI CHARLEROI 861 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLEROI CHARLEROI 862 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLEROI CHARLEROI 863 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLEROI CHARLEROI 863 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLEROI CHARLEROI 874 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLE	1137	10	Ville de Charleroi	Boulevard Joseph II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	834
1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 842 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 842 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 843 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 844 844 844 844 845 84	1137	10	Ville de Charleroi	Boulevard Joseph II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	835
1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 842 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 843 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 844 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 845 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 845 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 847 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 849 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 850 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 851 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 851 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 852 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 862 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 861 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 862 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 862 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 863 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 864 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 870 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 871 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 873 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI CHARLEROI 873	1137	10	Ville de Charleroi	Boulevard Joseph II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	836
1137 10 Ville de Charlerol Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLEROI CHARLEROI 843 1137 10 Ville de Charlerol Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLEROI CHARLEROI 844 1137 10 Ville de Charlerol Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLEROI CHARLEROI 845 1137 10 Ville de Charlerol Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLEROI CHARLEROI 847 1137 10 Ville de Charlerol Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLEROI CHARLEROI 849 1137 10 Ville de Charlerol Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLEROI CHARLEROI 849 1137 10 Ville de Charlerol Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLEROI CHARLEROI 850 1137 10 Ville de Charlerol Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLEROI CHARLEROI 851 1137 10 Ville de Charlerol Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLEROI CHARLEROI 851 1137 10 Ville de Charlerol Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLEROI CHARLEROI 860 1137 10 Ville de Charlerol Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLEROI CHARLEROI 860 1137 10 Ville de Charlerol Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLEROI CHARLEROI 860 1137 10 Ville de Charlerol Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLEROI CHARLEROI 861 1137 10 Ville de Charlerol Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLEROI CHARLEROI 862 1137 10 Ville de Charlerol Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLEROI CHARLEROI 863 1137 10 Ville de Charlerol Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLEROI CHARLEROI 863 1137 10 Ville de Charlerol Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLEROI CHARLEROI 870 1137 10 Ville de Charlerol Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLEROI CHARLEROI 871 1137 10 Ville de Charlerol Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLEROI CHARLEROI 871 1137 10 Ville de Charlerol Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLEROI CHARLEROI 874 1137 10 Ville de Charlerol Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLEROI CHARLEROI 874 1137 10 Ville de Charlerol CHARLEROI 875 1137 10 Ville d	1137	10	Ville de Charleroi	Boulevard Joseph II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	837
1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLEROI CHARLEROI 844 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLEROI CHARLEROI 845 1137 10 Ville de Charleroi CHARLEROI CHARLEROI 847 1137 10 Ville de Charleroi CHARLEROI CHARLEROI 849 1137 10 Ville de Charleroi CHARLEROI CHARLEROI CHARLEROI 849 1137 10 Ville de Charleroi CHARLEROI CHARLEROI 849 1137 10 Ville de Charleroi CHARLEROI CHARLEROI 850 1137 10 Ville de Charleroi CHARLEROI S51 1137 10 Ville de Charleroi CHARLEROI S51 1137 10 Ville de Charleroi CHARLEROI S52 1137 10 Ville de Charleroi CHARLEROI S52 1137 10 Ville de Charleroi CHARLEROI S52 1137 10 Ville de Charleroi CHARLEROI S61 1137 10 Ville de Charleroi CHARLEROI S62 1137 10 Ville de Charleroi CHARLEROI S63 1137 10 Ville de Charleroi CHARLEROI S63 1137 10 Ville de Charleroi CHARLEROI S63 1137 10 Ville de Charleroi CHARLEROI CHARLEROI S63 1137 10 Ville de Charleroi CHARLEROI CHARLEROI S63 1137 10 Ville de Charleroi CHARLEROI CHARLEROI S64 1137 10 Ville de Charleroi CHARLEROI CHARLEROI S71 1137 10 Ville de Charleroi CHARLEROI CHARLEROI S71 1137 10 Ville de Charleroi CHARLEROI CHARLEROI S74 1137 10 Ville de Charleroi CHARLEROI CHARLEROI S75 1137 10 Ville de Charleroi CHARLEROI CHARLEROI S75 1137 10 Ville de Charleroi CHARLEROI CHARLEROI CHARLEROI S75 1137 10 Ville de Charleroi CHARLEROI CHARLEROI CHARLEROI S75 1137 10 Ville de Charleroi CHARLEROI C	1137	10	Ville de Charleroi	Boulevard Joseph II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	842
1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 845 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 847 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 849 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 850 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 851 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 851 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 852 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 860 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 861 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 861 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 862 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 863 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 864 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 864 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 870 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 871 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 874 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 875 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 875 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 875 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI CHARLEROI 875	1137	10	Ville de Charleroi	Boulevard Joseph II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	843
1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 847	1137	10	Ville de Charleroi	Boulevard Joseph II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	844
1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 849 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 850 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 851 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 852 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 860 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 860 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 861 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 862 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 863 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 863 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 864 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 871 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 871 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 871 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 874 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 875 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 875 1137 10 Ville de Charleroi CHARLEROI CHARLEROI 875 1137 10 Ville de Charleroi CHARLEROI CHARLEROI 875 1137 10 Ville de Charleroi CHARLEROI CHARLEROI CHARLEROI 875 1137 10 Ville de Charleroi	1137	10	Ville de Charleroi	Boulevard Joseph II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	845
1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 849 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 850 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 851 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 852 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 860 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 860 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 861 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 862 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 863 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 863 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 864 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 871 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 871 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 871 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 874 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 875 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 875 1137 10 Ville de Charleroi CHARLEROI CHARLEROI 875 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI CHARLEROI 875 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI	1137	10	Ville de Charleroi	Boulevard Joseph II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	847
1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLEROI CHARLEROI 851 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLEROI CHARLEROI 852 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLEROI CHARLEROI 860 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLEROI CHARLEROI 861 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLEROI CHARLEROI 862 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLEROI CHARLEROI 863 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLEROI CHARLEROI 863 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLEROI CHARLEROI 864 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLEROI CHARLEROI 870 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLEROI CHARLEROI 871 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLEROI CHARLEROI 871 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLEROI CHARLEROI 874 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLEROI CHARLEROI 874 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLEROI CHARLEROI 875 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLEROI CHARLEROI 876 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLEROI CHARLEROI 876 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLEROI CHARLEROI 876 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLEROI CHARLEROI CHARLEROI 876 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLEROI CHARLEROI CHARLEROI 876 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 1 6000 CHARLEROI CHARLEROI CHARLEROI 876 1137 10 Ville de Charleroi CHARLEROI CHARLEROI CHARLEROI CHARLEROI CHARLER	1137	10	Ville de Charleroi	Boulevard Joseph II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	849
1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 852 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 860 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 861 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 862 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 863 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 864 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 870 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 871 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 871 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 874 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 875 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 875 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 875 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 875 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 876 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 876 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 876 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 876 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 876 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 876 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI CHARLEROI 876	1137	10	Ville de Charleroi	Boulevard Joseph II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	850
1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 860 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 861 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 862 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 863 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 864 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 870 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 871 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 874 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 875 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 875 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 875 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 876 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 876 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 876 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 876 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI CHARLEROI 876 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI CHARLEROI 876 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI CHARLEROI 879 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI CHARLEROI 879	1137	10	Ville de Charleroi	Boulevard Joseph II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	851
1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 861 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 862 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 863 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 864 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 870 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 871 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 874 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 875 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 875 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 875 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 876 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 876 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 876 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 876 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 876 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 876 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 876 1137 10 Ville de Charleroi CHARLEROI CHARLEROI 879	1137	10	Ville de Charleroi	Boulevard Joseph II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	852
1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 862 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 863 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 864 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 870 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 871 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 874 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 875 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 875 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 876 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 876 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 876 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 876 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 876 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 876 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 876 1137 10 Ville de Charleroi CHARLEROI CHARLEROI 879	1137	10	Ville de Charleroi	Boulevard Joseph II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	860
1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 863 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 864 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 870 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 871 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 874 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 875 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 876 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 876 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 876	1137	10	Ville de Charleroi	Boulevard Joseph II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	861
1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 864 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 870 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 871 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 874 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 875 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 876 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 876 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 879		10	Ville de Charleroi	Boulevard Joseph II 11				
1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 870 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 871 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 874 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 875 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 876 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 876	1137	10	Ville de Charleroi	Boulevard Joseph II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	863
1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 871 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 874 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 875 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 876 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 879	1137	10	Ville de Charleroi	Boulevard Joseph II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	864
1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 874 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 875 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 876 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 879	1137	10	Ville de Charleroi	Boulevard Joseph II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	870
1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 875 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 876 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 879		10	Ville de Charleroi	Boulevard Joseph II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	871
1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 876 1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 879	1137	10			6000	CHARLEROI	CHARLEROI	
1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 879			Ville de Charleroi					
	1137	10	Ville de Charleroi	Boulevard Joseph II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	876
1137 10 Ville de Charleroi Boulevard Joseph II 11 6000 CHARLEROI CHARLEROI 880		10	Ville de Charleroi	Boulevard Joseph II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	
	1137	10	Ville de Charleroi	Boulevard Joseph II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	880

	T	la	1050		lanaa.	leave.
2		Rue de Hannut 48	1350	MARILLES	ORP-JAUCHE	FOND
2	Ecole communale fondamentale de Jauc		1350	JAUCHE	ORP-JAUCHE	FOND
2	Ecole fondamentale communale	Rue Sylvain Bawin 40-42	1350	ORP-LE-GRAND	ORP-JAUCHE	FOND
2	Ecole communale fondamentale de La C		1340	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-N	
2	Ecole communale fondamentale de Mou	'	1341	CEROUX-MOUSTY	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-N	
2	Ecole communale fondamentale de Lima		1341	CEROUX-MOUSTY	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-N	
2	Ecole communale primaire de Blocry	Rue de l'Invasion 119A	1340	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-N	
2	Ecole communale fondamentale de Lime		1342	LIMELETTE	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-N	
2	Ecole communale fondamentale de Lauz		1348	LOUVAIN-LA-NEUVE	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-N	
2	Ecole communale de Ramillies	Avenue des Déportés 48	1367	RAMILLIES	RAMILLIES	FOND
2	Ecole communale fondamentale	Rue de Saintes 1	1430	QUENAST	REBECQ	FOND
2	Ecole communale fondamentale	Rue du Montgras 36	1430	REBECQ-ROGNON	REBECQ	FOND
2	Ecole fondamentale communale	Place Communale 2	1457	WALHAIN-SAINT-PAUL	WALHAIN	FOND
8	Ecole communale n°1	Rue Hennepin 12	7800	ATH	ATH	FOND
8	Ecole communale n°2	Rue de la Brasserie 92A	7812	LIGNE	ATH	FOND
8	Ecole communale n°3	Place d'Isières 13	7822	ISIERES	ATH	FOND
8	Ecole communale n°4 La ruche	Rue du Mont 2	7812	MAINVAULT	ATH	FOND
2	I.P.E.S. D'ATH	Rue Paul Pastur 11	7800	ATH	ATH	Secondaire ordinaire
8	Ecole fondamentale communale	Place de Basècles 9	7971	BASECLES	BELOEIL	FOND
8	Ecole fondamentale communale	Rue de Mons 45	7970	BELOEIL	BELOEIL	FOND
9	Ecole communale Pommeroeul - Ville-Po		7370	VILLE-POMMEROEUL	BERNISSART	FOND
9	Ecole fondamentale communale	Rue des Ecoles 26	7321	BLATON	BERNISSART	FOND
8	Ecole fondamentale communale	Avenue Gabrielle Petit 6	7940	BRUGELETTE	BRUGELETTE	FOND
9	Ecole fondamentale communale	Rue Augustin Melsens 4	7950	HUISSIGNIES	CHIEVRES	FOND
9	Ecole fondamentale communale	Rue de la Liberté 15	7950	LADEUZE	CHIEVRES	FOND
8			7890	WODECQ	ELLEZELLES	FOND
	Ecole communale fondamentale	Vieux Moulin 4	7911			
8	Ecole fondamentale communale de Mou			MOUSTIER-LEZ-FRASNES	FRASNES-LEZ-ANVAING	FOND
8	Ecole fondamentale communale de Derg		7912	DERGNEAU	FRASNES-LEZ-ANVAING	FOND
8	Ecole fondamentale communale d'Oeud		7911	OEUDEGHIEN	FRASNES-LEZ-ANVAING	FOND
9	Ecole fondamentale communale	Rue de l'Enseignement 9-1	7160	GODARVILLE	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMO	
9	Ecole fondamentale communale	Rue de la Résistance	7160	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMO	
9	Ecole fondamentale communale	Avenue Lamarche 34B	7160	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMO	
9	Ecole fondamentale communale	Rue des Ecoles 4	7160	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMO	
10	Ecole communale n°4 Cobaux	Boulevard Paul Janson 61	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	FOND
10	Ecole communale du Nord	Rue de l'Enseignement 2	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	FOND
10	Ecole primaire de Charleroi-Roton	Rue Bayemont 1	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	FOND
10	Ecole communale de Bosquetville	Boulevard Joseph Tirou 22	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	FOND
10	Ecole fondamentale communale du Cen	Place Basile Parent 14	6010	COUILLET	CHARLEROI	FOND
10	Ecole fondamentale communale du Fondamentale	Rue Fond Jacques 2	6010	COUILLET	CHARLEROI	FOND
10	Enseignement fondamental Les Fougère	Rue des Fougères 111	6010	COUILLET	CHARLEROI	FOND
10	Ecole communale du Phénix	Rue du Phénix 11-17	6020	DAMPREMY	CHARLEROI	FOND
10	Ecole communale du Centre	Rue Paul Barré 28	6020	DAMPREMY	CHARLEROI	FOND
10	Ecole communale Gilly-Centre	Place Jules Destrée 3	6060	GILLY	CHARLEROI	FOND
10	Ecole communale des Haies	Rue Nazarin 35	6060	GILLY	CHARLEROI	FOND
10	Ecole communale Sart-Allet-Corvées	Chaussée de Fleurus 359	6060	GILLY	CHARLEROI	FOND
10	Ecole communale fondamentale Cité Ge		6060	GILLY	CHARLEROI	FOND
10	Ecole fondamentale communale	Rue des Coquelicots 5	6030	GOUTROUX	CHARLEROI	FOND
10	Ecole fondamentale de Jumet - Gohyssa		6040	JUMET	CHARLEROI	FOND
10	Ecole communale de Houbois	Rue Hector Denis 16	6040	JUMET	CHARLEROI	FOND
10		Rue Surlet 35	6040	JUMET	CHARLEROI	FOND
10	Ecole fondamentale de Heigne n°29	Rue Edouard Anseele 36	6040	JUMET	CHARLEROI	FOND
10	Ecole communale de l'Ouest	Rue Alfred Georges 154	6042	LODELINSART	CHARLEROI	FOND
10		•	6042	LODELINSART	CHARLEROI	FOND
	Ecole communale Gros-Fayt	Rue des Chevaliers du Trav				
10	Ecole communale du Spignat	Rue Arthur Bredat 27	6030	MARCHIENNE-AU-PONT	CHARLEROI	FOND
10	Ecole communale fondamentale La Doci		6030	MARCHIENNE-AU-PONT	CHARLEROI	FOND
10	Ecole communale Groupe I	Rue Edmond Jacquin 80	6030	MARCHIENNE-AU-PONT	CHARLEROI	FOND
10	Ecole communale du Centre	Rue Aurélien Thibaut 20	6001	MARCINELLE	CHARLEROI	FOND
10	Ecole communale Hublinbu	Avenue du Panorama 6	6001	MARCINELLE	CHARLEROI	FOND

г т							
1137	10	Ville de Charleroi	Boulevard Joseph II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	882
1137	10	Ville de Charleroi	Boulevard Joseph II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	883
1137	10	Ville de Charleroi	Boulevard Joseph II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	884
1137	10	Ville de Charleroi	Boulevard Joseph II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	885
1137	10	Ville de Charleroi	Boulevard Joseph II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	889
1137	10	Ville de Charleroi	Boulevard Joseph II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	890
1137	10	Ville de Charleroi	Boulevard Joseph II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	891
1137	10	Ville de Charleroi	Boulevard Joseph II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	897
1137	10	Ville de Charleroi	Boulevard Joseph II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	898
1137	10	Ville de Charleroi	Boulevard Joseph II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	899
1137	10	Ville de Charleroi	Boulevard Joseph II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	902
1137	10	Ville de Charleroi	Boulevard Joseph II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	903
1137	10	Ville de Charleroi	Boulevard Joseph II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	905
1137	10	Ville de Charleroi	Boulevard Joseph II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	906
1301	2	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS	MONS	923
1301	2	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS	MONS	926
1301	10	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102 Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS	MONS	952
1301	2	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS	MONS	952
1301	10		· ·	7000	MONS	MONS	952
		Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102				
1301	2	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS	MONS	959 960
1137	10	Ville de Charleroi	Boulevard Joseph II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	and the same of th
1137	2	Ville de Charleroi	Boulevard Joseph II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	963
1301	2	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS	MONS	967
1301	2	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS	MONS	971
1301	10	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS	MONS	973
1137	2	Ville de Charleroi	Boulevard Joseph II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	980
1137	2	Ville de Charleroi	Boulevard Joseph II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	983
1137	10	Ville de Charleroi	Boulevard Joseph II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	986
1137	10	Ville de Charleroi	Boulevard Joseph II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	988
1261	10	Collège communal de Châtelet	Rue Gendebien 55	6200	CHATELINEAU	CHATELET	989
1261	10	Collège communal de Châtelet	Rue Gendebien 55	6200	CHATELINEAU	CHATELET	990
1261	10	Collège communal de Châtelet	Rue Gendebien 55	6200	CHATELINEAU	CHATELET	993
1261	10	Collège communal de Châtelet	Rue Gendebien 55	6200	CHATELINEAU	CHATELET	1010
1032	10	Collège communal de Courcelles	Rue Jean Jaurès 2	6180	COURCELLES	COURCELLES	1013
1032	10	Collège communal de Courcelles	Rue Jean Jaurès 2	6180	COURCELLES	COURCELLES	1014
1032	10	Collège communal de Courcelles	Rue Jean Jaurès 2	6180	COURCELLES	COURCELLES	1015
1032	10	Collège communal de Courcelles	Rue Jean Jaurès 2	6180	COURCELLES	COURCELLES	1016
1032	10	Collège communal de Courcelles	Rue Jean Jaurès 2	6180	COURCELLES	COURCELLES	1018
1032	2	Collège communal de Courcelles	Rue Jean Jaurès 2	6180	COURCELLES	COURCELLES	1022
1032	10	Collège communal de Courcelles	Rue Jean Jaurès 2	6180	COURCELLES	COURCELLES	1024
1032	10	Collège communal de Courcelles	Rue Jean Jaurès 2	6180	COURCELLES	COURCELLES	1025
1032	10	Collège communal de Courcelles	Rue Jean Jaurès 2	6180	COURCELLES	COURCELLES	1026
1266	10	Commune de Farciennes	Rue de la Liberté 40	6240	FARCIENNES	FARCIENNES	1027
1266	10	Commune de Farciennes	Rue de la Liberté 40	6240	FARCIENNES	FARCIENNES	1028
1050	10	Ville de Fleurus	Chemin de Mons 61	6220	FLEURUS	FLEURUS	1037
1050	10	Ville de Fleurus	Chemin de Mons 61	6220	FLEURUS	FLEURUS	1038
1050	10	Ville de Fleurus	Chemin de Mons 61	6220	FLEURUS	FLEURUS	1039
1050	2	Ville de Fleurus	Chemin de Mons 61	6220	FLEURUS	FLEURUS	1048
1040	10	Ville de Fontaine-l'Evêque	Rue du Château	6140	FONTAINE-L'EVEQUE	FONTAINE-L'EVEQUE	1051
1040	10	Ville de Fontaine-l'Evêque	Rue du Château	6140	FONTAINE-L'EVEQUE	FONTAINE-L'EVEQUE	1052
1040	10	Ville de Fontaine-l'Evêque	Rue du Château	6140	FONTAINE-L'EVEQUE	FONTAINE LEVEQUE	1066
1034	10	Commune de Gerpinnes	Avenue Reine Astrid 11	6280	GERPINNES	GERPINNES	1067
1099	9	Commune de Manage	Place Albert Ier 1	7170	FAYT-LEZ-MANAGE	MANAGE	1007
1099	9	Commune de Manage	Place Albert Ier 1	7170	FAYT-LEZ-MANAGE	MANAGE	1074
1099	9	Commune de Manage	Place Albert Ier 1	7170	FAYT-LEZ-MANAGE	MANAGE	1075
	9		Place Albert Ier 1	7170	FAYT-LEZ-MANAGE	MANAGE	1076
1099 1212		Commune de Manage					-
	10		Puo do Marchianno F	6110	INACNITIONIVIE TUITUU		
1212	10 10	Commune de Montigny-le-Tilleul Commune de Montigny-le-Tilleul	Rue de Marchienne 5 Rue de Marchienne 5	6110 6110	MONTIGNY-LE-TILLEUL MONTIGNY-LE-TILLEUL	MONTIGNY-LE-TILLEUL MONTIGNY-LE-TILLEUL	1082 1083

		la 1 at 111				
10	1	Rue des Champs 144	6001	MARCINELLE	CHARLEROI	FOND
10	Ecole communale La Bruyère	Troisième Avenue 30	6001	MARCINELLE	CHARLEROI	FOND
10	Ecole communale fondamentale de la Ci		6001	MARCINELLE	CHARLEROI	FOND
10	Ecole communale fondamentale	Rue de la Pte Chenevière 4	6001	MARCINELLE	CHARLEROI	FOND
10	Ecole communale Gonceries-Centre	Rue Adolphe Max 5-13	6032	MONT-SUR-MARCHIENNE	CHARLEROI	FOND
10	Ecole fondamentale communale Ruau	Rue de Roux 17	6031	MONCEAU-SUR-SAMBRE	CHARLEROI	FOND
10	Ecole Centre	Rue Albert Camus 13	6031	MONCEAU-SUR-SAMBRE	CHARLEROI	FOND
10	Ecole communale des Cités	Avenue du Centenaire 121	6061	MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	CHARLEROI	FOND
10	Ecole communale fondamentale du Cen	Place Albert Ier 36	6061	MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	CHARLEROI	FOND
10	Ecole communale de la Neuville	Rue du résolu 60	6061	MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	CHARLEROI	FOND
10	Ecole communale Bois	Rue de Soleilmont 26-28	6043	RANSART	CHARLEROI	FOND
10	Ecole communale fondamentale du Taill	Rue Paul Pastur 62	6043	RANSART	CHARLEROI	FOND
10	Complexe scolaire de la Bassée	Rue Léon Willocq 4A	6044	ROUX	CHARLEROI	FOND
10	Ecole communale fondamentale Alexan		6044	ROUX	CHARLEROI	FOND
2	U.T Institut d'enseignement technique		6000	CHARLEROI	CHARLEROI	Secondaire ordinaire
2	U.T Institut Jean Jaurès	Rue de la Broucheterre 52	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	Secondaire ordinaire
10	Institut d'ens. spécialisé secondaire prov		6030	MARCHIENNE-AU-PONT	CHARLEROI	FOND
2			6030		CHARLEROI	
	Institut d'ens. spécialisé secondaire prov			MARCHIENNE-AU-PONT		Secondaire spécialisé
10	•	Rue du Débarcadère 100	6001	MARCINELLE	CHARLEROI	FOND
2	•	Rue du Débarcadère 100	6001	MARCINELLE	CHARLEROI	Secondaire spécialisé
10	Ecole Les Cerisiers	Rue de la Tombe 307	6001	MARCINELLE	CHARLEROI	FOND
2	CENTRE EDUCATIF COMMUNAL SECONE		6030	MARCHIENNE-AU-PONT	CHARLEROI	Secondaire ordinaire
2	I.P.E.S. PARAMEDICAL LA SAMARITAINE		6061	MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	CHARLEROI	Secondaire ordinaire
2	Ecole technique provinciale d'enseignen	Rue de Lodelinsart 157	6061	MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	CHARLEROI	Secondaire spécialisé
10	Ecole Clinique ens. fondamental spéciali	Rue de Lodelinsart 157	6061	MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	CHARLEROI	FOND
2	Centre éducatif communal secondaire d	Route de Philippeville 304	6010	COUILLET	CHARLEROI	Secondaire ordinaire
2	CENTRE EDUCATIF COMMUNAL SECOND	Rue de Lodelinsart 200	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	Secondaire ordinaire
10	Ecole communale de l'Alouette	Rue Warmonceau 168	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	FOND
10	Ecole Cobaux maternelle autonome	Rue de la Science 39	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	FOND
10	Groupe scolaire des Hayettes-Solvay	Rue Sainte-Anne 59/61	6200	CHATELINEAU	CHATELET	FOND
10	Groupe scolaire Grand Chêne	Rue des Charbonnages 24	6200	CHATELET	CHATELET	FOND
10	Groupe scolaire Boubier	Rue des Ecoles 14	6200	CHATELET	CHATELET	FOND
10	Groupe scolaire Destrée	Place Jules Destrée 47	6200	CHATELINEAU	CHATELET	FOND
10	Ecole fondamentale communale des Ha		6181	GOUY-LEZ-PIETON	COURCELLES	FOND
10			6180			FOND
	Ecole fondamentale communale de la M			COURCELLES	COURCELLES	
10	Ecole communale fondamentale Petit-C		6180	COURCELLES	COURCELLES	FOND
10	Ecole communale fondamentale Trieu d		6180	COURCELLES	COURCELLES	FOND
10	Ecole fondamentale communale Sart-Le		6180	COURCELLES	COURCELLES	FOND
2	E.P.S.I.S. Les Murets	Rue Hubert Bayet 10	6180	COURCELLES	COURCELLES	Secondaire spécialisé
10	Ecole primaire d'enseignement spécialis	Place Larsimont 1	6183	TRAZEGNIES	COURCELLES	FOND
10	Ecole fondamentale du Trieu	Pl Franklin D. Roosevelt, 3	6182	COURCELLES	COURCELLES	FOND
10	Ecole communale fondamentale Fléchèr	Rue des Communes 5A	6181	GOUY-LEZ-PIETON	COURCELLES	FOND
10	Ecole communale La Marelle	Rue Clément Daix 87	6240	FARCIENNES	FARCIENNES	FOND
10	Ecole communale Waloupi	Rue des Cayats 77	6240	FARCIENNES	FARCIENNES	FOND
10	Ecole communale fondamentale Groupe		6224	WANFERCEE-BAULET	FLEURUS	FOND
10	Ecole fondamentale communale Groupe		6220	FLEURUS	FLEURUS	FOND
10	Ecole communale fondamentale "Bob D		6220	WANGENIES	FLEURUS	FOND
2	INSTITUT COMMUNAL ENSEIGN. PROFE		6220	FLEURUS	FLEURUS	Secondaire ordinaire
10	Ecole fondamentale communale de la Ri		6142	LEERNES	FONTAINE-L'EVEQUE	FOND
10	Ecole fondamentale communale de la Ci		6142	FORCHIES-LA-MARCHE	FONTAINE-L'EVEQUE	FOND
10		Cité des Oiseaux 8A	6140	FONTAINE-L'EVEQUE	FONTAINE-L'EVEQUE	FOND
10	Ecole fondamentale communale Henri D		6280	GERPINNES	GERPINNES	FOND
9	Ecole communale primaire La Drève	Ruelle Vanhulst 15	7170	LA HESTRE	MANAGE	FOND
9	Ecole communale fondamentale	Rue Delval	7170	MANAGE	MANAGE	FOND
9	Ecole communale fondamentale	Rue Valéry Happe 2	7170	BOIS-D'HAINE	MANAGE	FOND
9	Ecole communale fondamentale	Place Albert Ier 1B	7170	FAYT-LEZ-MANAGE	MANAGE	FOND
10	Groupe scolaire communal Docteur Cor	Rue Wilmet 21	6110	MONTIGNY-LE-TILLEUL	MONTIGNY-LE-TILLEUL	FOND
10	Groupe scolaire communal du Grand Ch		6110	MONTIGNY-LE-TILLEUL	MONTIGNY-LE-TILLEUL	FOND

1115	10	Commune de Pont-à-Celles	Place Communale 22	6230	PONT-A-CELLES	PONT-A-CELLES	1087
1115	10	Commune de Pont-à-Celles	Place Communale 22	6230	PONT-A-CELLES	PONT-A-CELLES	1088
1115	10	Commune de Pont-à-Celles	Place Communale 22	6230	PONT-A-CELLES	PONT-A-CELLES	1089
1115	10	Commune de Pont-à-Celles	Place Communale 22	6230	PONT-A-CELLES	PONT-A-CELLES	1090
1145	9	Commune de Seneffe	Rue Lintermans 21	7180	SENEFFE	SENEFFE	1095
1145	9	Commune de Seneffe	Rue Lintermans 21	7180	SENEFFE	SENEFFE	1096
1145	9	Commune de Seneffe	Rue Lintermans 21	7180	SENEFFE	SENEFFE	1097
1277	10	Commune d'Aiseau-Presles	Rue Président John Kennedy, 150	6250	ROSELIES	AISEAU-PRESLES	1100
1277	10	Commune d'Aiseau-Presles	Rue Président John Kennedy, 150	6250	ROSELIES	AISEAU-PRESLES	1101
1277	10	Commune d'Aiseau-Presles	Rue Président John Kennedy, 150	6250	ROSELIES	AISEAU-PRESLES	1103
1125	10	Commune de Les Bons Villers	Place de Frasnes 1	6210	FRASNES-LEZ-GOSSELIES	LES BONS VILLERS	1105
1059	9	Commune de Boussu	Rue François Dorzée 3	7300	BOUSSU	BOUSSU	1108
1059	9	Commune de Boussu	Rue François Dorzée 3	7300	BOUSSU	BOUSSU	1109
1059	9	Commune de Boussu	Rue François Dorzée 3	7300	BOUSSU	BOUSSU	1110
1059	9	Commune de Boussu	Rue François Dorzée 3	7300	BOUSSU	BOUSSU	1111
1059	9	Commune de Boussu	Rue François Dorzée 3	7300	BOUSSU	BOUSSU	1122
1070	9	Commune de Dour	Grand'Place 1	7370	DOUR	DOUR	1123
1070	9	Commune de Dour	Grand'Place 1	7370	DOUR	DOUR	1124
1070	9	Commune de Dour	Grand'Place 1	7370	DOUR	DOUR	1125
1070	9	Commune de Dour	Grand'Place 1	7370	DOUR	DOUR	1126
1070	9	Commune de Dour	Grand'Place 1	7370	DOUR	DOUR	1127
1177	9	Commune de Frameries	Rue Archimède 1	7080	FRAMERIES	FRAMERIES	1137
1177	9	Commune de Frameries	Rue Archimède 1	7080	FRAMERIES	FRAMERIES	1138
1177	9	Commune de Frameries	Rue Archimède 1	7080	FRAMERIES	FRAMERIES	1139
1177	9	Commune de Frameries	Rue Archimède 1	7080	FRAMERIES	FRAMERIES	1143
1113	9	Commune de Hensies	Place Communale 1	7350	HENSIES	HENSIES	1149
1113	9	Commune de Hensies	Place Communale 1	7350	HENSIES	HENSIES	1150
1251	9	Commune de Jurbise	Rue du Moustier 8	7050	JURBISE	JURBISE	1152
1251	9	Commune de Jurbise	Rue du Moustier 8	7050	JURBISE	JURBISE	1153
1251	9	Commune de Jurbise	Rue du Moustier 8	7050	JURBISE	JURBISE	1154
1133	9	Commune de Lens (Hainaut)	Place de la Trinité 1	7870	LENS	LENS	1158
1077	9	Ville de Mons	Grand-Place 22	7000	MONS	MONS	1160
1077	9	Ville de Mons	Grand-Place 22	7000	MONS	MONS	1161
1077	9	Ville de Mons	Grand-Place 22	7000	MONS	MONS	1163
1077	9	Ville de Mons	Grand-Place 22	7000	MONS	MONS	1164
1077	9	Ville de Mons	Grand-Place 22	7000	MONS	MONS	1166
1077	9	Ville de Mons	Grand-Place 22	7000	MONS	MONS	1167
1077	9	Ville de Mons	Grand-Place 22	7000	MONS	MONS	1168
1077	9	Ville de Mons	Grand-Place 22	7000	MONS	MONS	1169
1077	9	Ville de Mons	Grand-Place 22	7000	MONS	MONS	1170
1077	9	Ville de Mons	Grand-Place 22	7000	MONS	MONS	1172
1077	9	Ville de Mons	Grand-Place 22	7000	MONS	MONS	1173
1077	9	Ville de Mons	Grand-Place 22	7000	MONS	MONS	1174
1077	9	Ville de Mons	Grand-Place 22	7000	MONS	MONS	1176
1301	10	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS	MONS	1185
1301	10	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS	MONS	1198
1301	2	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS	MONS	1205
1301	2	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS	MONS	1206
1301	2	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS	MONS	1211
1301	10	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS	MONS	1225
1301	2	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS	MONS	1225
1301	2	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS	MONS	1229
1077	9	Ville de Mons	Grand-Place 22	7000	MONS	MONS	1232
1060	9	Commune de Quaregnon	Grand-Place 1	7390	QUAREGNON	QUAREGNON	1236
1060	9	Commune de Quaregnon	Grand-Place 1	7390	QUAREGNON	QUAREGNON	1237
1060	9	Commune de Quaregnon	Grand-Place 1	7390	QUAREGNON	QUAREGNON	1238
1060	9	Commune de Quaregnon	Grand-Place 1	7390	QUAREGNON	QUAREGNON	1239
1060	9	Commune de Quaregnon	Grand-Place 1	7390	QUAREGNON	QUAREGNON	1240
		1			1	1 2	12.0

10 Ecole communale fordamentale Scole Ville du Village 78 6230 OBAIX PONT-A-CELLES FOND	10	Feele communale fondamentale Feele	Due du Village 70	6230	OBAIX	PONT-A-CELLES	FOND
10					1		
Scole Communale du Centre Secretary							
9 Scole fondamentale communale 9 Scole fondamentale communale Selecter Number N					1		
9 Scole communate de Samerife Sun de Buisserer 19 7180 SENIFFE SINIFFE FOND							
9 Scole communate de Familieureux Sur Forres 106 7:181 FAMILLUREUX SINEFE FOND							
10		I .					
10 Ecole fondamentale communale - Groupt Bus Livise Destriée 2 6:250 AJSEAL-PRESLES FOND		•					
10 Ecole Jacques Brel Sue Alphones Helsen 69 & 6211 MELLET ELS BONS VILLERS FOND							
9 Ecole fondamentale communale de L'All Rue de H'Milance 19 7300 80USSU 50ND 9 Ecole fondamentale communale du Graft Rue Neuve 24 7300 80USSU 80USSU 50ND 9 Ecole fondamentale communale du Cerf Rue Neuve 24 7300 80USSU 80USSU 50ND 9 Ecole fondamentale communale du Cerf Rue Neuve 24 7300 80USSU 80USSU 50ND 9 Ecole fondamentale communale du La Rue de Not 110 7301 HORNU 80USSU 50ND 9 Ecole fondamentale communale du La Rue de Biothe 80 7301 HORNU 80USSU 50ND 9 Ecole communale fondamentale de La Rue de Biothe 80 7301 HORNU 80USSU 50ND 9 Ecole communale fondamentale de La Rue de Biothe 80 7301 HORNU 80USSU 50ND 9 Ecole communale fondamentale de La Rue de la Carriero 5 7370 WHIERIES 00UR 50ND 50ND 9 Ecole communale fondamentale de La Rue Decruca 27 7370 DOUR 00UR 50ND 5	10	Ecole fondamentale communale - Group	Rue du Centre 124			AISEAU-PRESLES	
9						LES BONS VILLERS	
Scole fondamentale communale du Cert Rue de Mot 110	9	Ecole fondamentale communale de L'Al	Rue de l'Alliance 19	7300	BOUSSU	BOUSSU	FOND
9	9	Ecole fondamentale communale du Gra	Rue de Mons 202	7301	HORNU	BOUSSU	FOND
9 Ecole Fondamentale communale de LaC, Rive de Binche 80 7301 MIRRIES DOUR FOND 9 Ecole communale fondamentale de Mil Rive de la Carrière 5 7370 WIRRIES DOUR FOND 9 Ecole communale fondamentale de LaC, Rive Descrize 27 7370 DOUR FOND 9 Ecole communale fondamentale de LaC, Rive Descrize 27 7370 DOUR DOUR FOND 9 Ecole communale fondamentale de Mor Rive Descrize 27 7370 DOUR DOUR FOND 9 Ecole communale fondamentale de Mor Rive de Chêne Brûlé 84 7370 DOUR DOUR FOND 9 Ecole communale fondamentale de Petr Nue Ropaix 40 7370 DOUR DOUR FOND 9 Groupe Scolaire communale de La Victor Nue de la Victore 10 7080 FRAMERIES FRAMERIES FOND 9 Groupe Scolaire communale de La Victore 10 7080 FRAMERIES FRAMERIES FRAMERIES FOND 9 Groupe Scolaire communale de La Liente Place Calmette 1 7080 FRAMERIES FRAMERIES FRAMERIES FOND 9 Groupe Scolaire communale de La Liente Marc de la Victore 10 7080 La BOUVENIE FRAMERIES FOND 9 Groupe Scolaire fondamentale de La Victore 10 7080 La BOUVENIE FRAMERIES FOND 9 Ecole communale fondamentale Mue de Ecoles 5 7350 HENSIES FRAMERIES FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue de Ecoles 5 7350 HENSIES FRAMERIES FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue Ferrer 7350 THULIN HENSIES FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue Ferrer 7350 HENSIES FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue de Bouden 4 7050 MASMUN-SAINT-JEAN JURBISS FOND 9 Ecole fondamentale communale Rue du Bois de Genly 7050 MASMUN-SAINT-JEAN JURBISS FOND 9 Ecole fondamentale Communale Price Chemin du Prince 115 7050 ERBISCOUL JURBISS FOND 9 Ecole fondamentale Communale Rue du Bois de Genly 7050 MASMUN-SAINT-JEAN JURBISS FOND 9 Ecole fondamentale Communale Rue du Bois de Genly 7050 MASMUN-SAINT-JEAN JURBISS FOND 9 Ecole fondamentale Communale Rue du Bois de Genly 7050 MASMUN-SAINT-JEAN JURBISS FOND 9 Ecole communale Price Chemin du Prince 115 7050 ERBISCOUL JURBISS FOND 9 Ecole communale Price Chemin du Prince 115 7050 ERBISCOUL JURBISS FOND 9 Ecole communale Price Chemin du Prince 115 7050 ERBISCOUL JURBISS FOND 9 Ecole communale Price Chemin du Prince	9	Ecole fondamentale communale du Cen	Rue Neuve 24	7300	BOUSSU	BOUSSU	FOND
9	9	Ecole fondamentale communale du Cen	Rue de Mot 110	7301	HORNU	BOUSSU	FOND
9 Ecole communale fondamentale d'Eloug Rue Charles Wanties 27 7370 ELOUGES DOUR FOND	9	Ecole fondamentale communale de La C	Rue de Binche 80	7301	HORNU	BOUSSU	FOND
9 Ecole communale fondamentale d'Eloug Rue Charles Wanties 27 7370 ELOUGES DOUR FOND	9				WIHERIES		FOND
9 Scole communale fondamentale du Cent Rue Decruca 27 7370 OUR					1		
9 Ecole communale fondamentale de Mor Rue du Chêne Brûlé 84 7370 DOUR DOUR FOND 9 Secular communale fondamentale de Host Riue Ropais A4 0 7370 DOUR DOUR FOND 9 Groupe scolaire communale de La Victoir Rue de la Victoire 10 7080 FRAMERIES FRAMERIES FOND 9 Groupe scolaire communale de La Victoire Rue de la Victoire 10 7080 FRAMERIES FRAMERIES FOND 9 Groupe scolaire communale de La Liberation 65 7080 LA BOUVERIE FRAMERIES FOND 9 Groupe scolaire communale de La Liberation 65 7080 LA BOUVERIE FRAMERIES FOND 9 Groupe scolaire de Rue de Scolaire 110 7080 EUGIES FRAMERIES FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue de la Liberation 65 7350 HENSIES HENSIES FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue de Scolaire 7350 THULIN HENSIES FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue George France 7350 THULIN HENSIES FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue George France 7350 THULIN HENSIES FOND 9 Ecole communale de Herchies Rue de Baudour 4 7050 HERCHIES JURBISE FOND 9 Ecole communale de Herchies Rue de Baudour 4 7050 HERCHIES JURBISE FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue du Thy 3 7870 LENS LENS FOND 9 Ecole fondamentale communale Rue du Thy 3 7870 LENS LENS FOND 9 Ecole fondamentale Communale Rue du Thy 3 7870 LENS LENS FOND 9 Ecole fondamentale Communale Rue du Thy 3 7870 LENS LENS FOND 9 Ecole fondamentale Communale Rue du Thy 3 7870 LENS LENS FOND 9 Ecole fondamentale Communale Rue Rue Changer Rue August Rue							
9 Scole communale from the strain from the s		•					
9 Groupe scolaire communal de La Victorir Rue de la Victorie 10 7080 FRAMERIES FRAMERIES FOND 9 Groupe scolaire communal de Calmette Place Calmette 1 7080 FRAMERIES FRAMERIES FOND 9 Groupe scolaire communal de La Liberativa de la Calmette Provincia del Calmette Provincia del Calmette Provincia de la Calmette Provincia del Calmette Pr					1		
9 Groupe scolaire communal de Calmette Place Calmette 1 7080 FRAMERIES FOND 9 Groupe scolaire communal de La Libéral Rue de la Libération 65 7080 LA BOUVERIE FRAMERIES FOND 9 Groupe scolaire fondamental communal Rue du Centre 110 7080 EUGIES FRAMERIES FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue des Ecoles 5 7350 HENSIES HENSIES FRAMERIES FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue des Ecoles 5 7350 HENSIES HENSIES FOND 14 HENSIES FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue des Ecoles 5 7350 HENSIES HENSIES FOND 9 Ecole communale Piderchies Rue ferer 7350 THUUN HENSIES FOND 9 Ecole fondamentale communale Rue du Bois de Genly 7050 MASNIV-SAINT-IEAN JURBISE FOND 9 Ecole communale Piderchies Rue de Baudour 4 7050 HERCHIES JURBISE FOND 15 Ecole fondamentale communale Pider Chemin du Prince 115 7050 ERBISCIEU JURBISE FOND 15 Ecole fondamentale communale Pider Medical Pider 115 7050 ERBISCIEU JURBISE FOND 16 Ecole fondamentale Communale Pider Tolaise de Beaumont 5C 7022 HARMIGNIES MONS FOND 17 Ecole fondamentale Communale Pider Tolaise de Beaumont 5C 7022 HARMIGNIES MONS FOND 17 Ecole fondamentale Communale Rue François Marcq 4 7030 MASIERES MONS FOND 18 Ecole fondamentale Communale Rue François Marcq 4 7030 MASIERES MONS FOND 18 Ecole communale Gondamentale Rue François Marcq 4 7030 MASIERES MONS FOND 19 Ecole communale Gondamentale Rue François Marcq 4 7030 MASIERES MONS FOND 19 Ecole communale Gondamentale Rue François Marcq 4 7030 MASIERES MONS FOND 19 Ecole communale Gondamentale Rue François Marcq 4 7030 MONS MONS FOND 19 Ecole communale Gondamentale Rue des Canonniers 72 7000 MONS MONS FOND 19 Ecole communale Gondamentale Rue des Canonniers 72 7000 MONS MONS FOND 19 Ecole communale Gondamentale Rue des Canonniers 72 7000 MONS MONS FOND 19 Ecole communale Gondamentale Rue des Canonniers 72 7000 MONS MONS FOND 19 Ecole communale Gondamentale Rue des Canonniers 72 7000 MONS MONS FOND 19 Ecole communale Gondamentale Rue des Ecoles 52-54 7034 GBOURG MONS FOND 10 Ecole fondamentale Rue Mons Fond MONS FOND 10 Ecole fondamentale S							
9 Groupe scolaire communal de La Libératino 55 7080 LA BOUVERIE FRAMERIES FOND 9 Groupe scolaire fondamental communal Rue du Centre 110 7080 EUGIES FRAMERIES FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue des Ecoles 5 7350 HENSIES HENSIES FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue ferrer 7350 THULIN HENSIES FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue ferrer 7350 THULIN HENSIES FOND 9 Ecole fondamentale communale Rue de Baudour 4 7050 MASNUY-SAINT-JEAN JURBISE FOND 9 Ecole fondamentale communale Pierre Chemin du Prince 115 7050 HERCHIES JURBISE FOND 9 Ecole fondamentale communale Pierre Chemin du Prince 115 7050 HERCHIES JURBISE FOND 9 Ecole fondamentale Communale Rue du Boudour 4 7050 HERCHIES JURBISE FOND 9 Ecole fondamentale Communale Rue du Thy 3 7870 LENS LENS FOND 9 Ecole fondamentale Communale Rue du Thy 3 7870 LENS LENS FOND 9 Ecole fondamentale Grommunale Rue du Thy 3 7870 LENS LENS FOND 9 Ecole fondamentale Communale Avenue des Espinois 77 7022 HARMIGNIES MONS FOND 9 Ecole fondamentale Communale Avenue des Espinois 77 7020 MAJISTERS MONS FOND 9 Ecole fondamentale Communale Rue François Marcq 4 7030 SAINT-SYMPHORIEN MONS FOND 9 Ecole communale Centre Rue Victor Baudour 42 7021 HARVE MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Robert Place A. Dooms 6 7012 FLENU MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue Harve Chause Communale Rue François Marcq 4 7030 SAINT-SYMPHORIEN MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue des Canonniers 3/Z 7000 MONS MONS MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue des Canonniers 3/Z 7000 MONS MONS MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue des Canonniers 3/Z 7000 MONS MONS MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue des Canonniers 3/Z 7000 MONS MONS MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue Achille Legrand 12 7000 MONS MONS MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue Achille Legrand 12 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue Ges Ecoles S2-54 7034 OBOURG MONS FOND 10 Ecole fondamentale Specialise "L'Orde Impasse de la Chapelle 40 7021 HAVRE MONS FOND 10 Ecole fondamentale		•					
9 Groupe scolaire fondamentale Rue du Centre 110 7080 EUGIES FRAMERIES FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue des Ecoles 5 7350 HENSIES HENSIES FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue du Bois de Genly 7050 MASNUV-SAINT-JEAN JURBISE FOND 9 Ecole communale d'Herchies Rue de Bois de Genly 7050 MASNUV-SAINT-JEAN JURBISE FOND 9 Ecole communale d'Herchies Rue de Baudour 4 7050 HERCHIES JURBISE FOND 9 Ecole fondamentale communale Pierre (Chemin du Prince 115 7050 ERBISCEUL JURBISE FOND 9 Ecole fondamentale communale Rue du Prince 115 7050 ERBISCEUL JURBISE FOND 9 Ecole fondamentale communale Rue du Thri 3 7870 LENS LENS LENS FOND 9 Ecole fondamentale Communale Rue du Thri 3 7870 LENS LENS LENS FOND 9 Ecole fondamentale Communale Rue du Thri 3 7870 LENS LENS LENS FOND 9 Ecole fondamentale Communale Rue du Thri 3 7870 LENS LENS LENS FOND 9 Ecole fondamentale Communale Rue du Thri 3 7870 LENS LENS LENS FOND 9 Ecole fondamentale Communale Rue du Thri 3 7870 LENS LENS LENS FOND 9 Ecole fondamentale Communale Rue du Thri 3 7870 LENS LENS LENS FOND 9 Ecole fondamentale Communale Rue François Marcq 4 7030 SAINT-SYMPHORIEN MONS FOND 9 Ecole communale Centre Rue Victor Baudour 42 7021 HAVRE MONS FOND 9 Ecole communale Robert Place A. Dooms 6 7012 FLENU MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Robert Place A. Dooms 6 7012 FLENU MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue des Canonniers 3/Z 7000 MONS MONS MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue des Canonniers 3/Z 7000 MONS MONS MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue des Canonniers 3/Z 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue des Canonniers 3/Z 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue des Canonniers 3/Z 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue des Canonniers 3/Z 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue des Canonniers 3/Z 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue Rue Achille Legrand 12 7033 LENAPPES MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue des Canonniers 3/Z 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale f					1		
9 Ecole communale fondamentale Rue des Ecoles 5 7350 HENSIES HENSIES FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue ferrer 73500 THULIN HENSIES FOND 9 Ecole fondamentale communale Rue du Bois de Genly 7050 MASNUY-SAINT-JEAN JURBISE FOND 9 Ecole communale d'Herchies Rue de Baudour 4 7050 HERCHIES JURBISE FOND 9 Ecole fondamentale communale Pierre (Chemin du Prince 115 7050 ERBISCOEU JURBISE FOND 9 Ecole fondamentale communale Pierre (Chemin du Prince 115 7050 ERBISCOEU JURBISE FOND 9 Ecole fondamentale communale Har de du Thy 3 7870 LENS LENS FOND 9 Ecole communale fondamentale d'Harm Chaussée de Beaumont 5C 7022 HARMIGNIES MONS FOND 9 Ecole fondamentale communale Avenue des Espinois 77 7020 NASISERES MONS FOND 9 Ecole fondamentale communale Rue François Marcq 4 7030 SAINT-SYMPHORIEN MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue VITA 7030 SAINT-SYMPHORIEN MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue VITA 7030 SAINT-SYMPHORIEN MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue VITA 7031 HAVRE MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue des Arquebusiers 3 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue des Arquebusiers 3 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue des Arquebusiers 3 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue des Arquebusiers 3 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue Ges Arquebusiers 3 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue Ges Arquebusiers 3 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue Ges Arquebusiers 3 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue Ges Arquebusiers 3 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale Fondamentale Rue Ges Arquebusiers 3 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue Ges Arquebusiers 3 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue Ges Arquebusiers 3 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue Ges Ecoles 52-54 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue Ges Ecoles 52-54 7000 MONS MONS FOND 10 Ecole fondamentale provinciale Victor MRue du Gouverneum 127 7000 MONS MONS Seconda							
9 Ecole communale fondamentale Rue Ferrer 7350 THULIN HENSIES FOND 9 Ecole fondamentale communale Rue du Bois de Genly 7050 MASNUY-SAINT-JEAN JURBISE FOND 9 Ecole communale d'Herchies Rue de Baudour 4 7050 HERCHIES JURBISE FOND 9 Ecole fondamentale communale Pierre (Chemin du Prince 115 7050 ERBISOEUL JURBISE FOND 9 Ecole fondamentale communale Rue du Thy 3 7870 LENS LENS LENS FOND 9 Ecole fondamentale communale Rue du Thy 3 7870 LENS LENS FOND 9 Ecole fondamentale communale Avenue des Espinois 77 7020 MASIERES MONS FOND 9 Ecole fondamentale communale Avenue des Espinois 77 7020 MASIERES MONS FOND 9 Ecole fondamentale communale Rue François Marcq 4 7030 SAINT-SYMPHORIEN MONS FOND 9 Ecole fondamentale communale Rue François Marcq 4 7030 SAINT-SYMPHORIEN MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue François Marcq 4 7030 SAINT-SYMPHORIEN MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue François Marcq 4 7030 SAINT-SYMPHORIEN MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Robert Place A. Dooms 6 7012 FLENU MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Robert Place A. Dooms 6 7012 FLENU MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue des Canoniers 3/Z 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue Achille Legrand 12 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue Achille Legrand 12 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale du Centre Rue Ferrer 1 7033 CLUESMES MONS FOND 9 Ecole communale Henri P Rue du Couvent 1 7033 LEMAPPES MONS FOND 9 Ecole communale du Centre Rue Ferrer 1 7033 LEMAPPES MONS FOND 10 Ecole fondamentale communale Henri P Rue du Couvent 1 7034 BOURG MONS FOND 10 Ecole fondamentale communale Henri P Rue du Couvent 1 7034 BOURG MONS FOND 10 Ecole fondamentale communale Henri P Rue du Couvent 1 7034 BOURG MONS FOND 10 Ecole fondamentale provinciale Victor Nue du Gouvernement 23 7000 MONS MONS FOND 10 Ecole fondamentale fondamentale Robert Provinciale Victor Nue du Gouvernement 23 7000 MONS MONS FOND 10 Ecole fondamentale fondamentale Robert Provinciale Victor Rue du Couvernement 23 7000 MONS MONS Secondaire ord	-	·			1		
9 Ecole fondamentale communale Rue du Bois de Genly 7050 MASNUY-SAINT-JEAN JURBISE FOND 9 Ecole fondamentale communale Pierre (Chemin du Prince 115 7050 HERCHIES JURBISE FOND 9 Ecole fondamentale communale Pierre (Chemin du Prince 115 7050 HERCHIES JURBISE FOND 9 Ecole fondamentale communale Pierre (Chemin du Prince 115 7050 HERSOEUL JURBISE FOND 9 Ecole communale Independent and Prince 115 7050 HERSOEUL JURBISE FOND 9 Ecole communale Independent					1		
9 Ecole communale d'Herchies Rue de Baudour 4 7050 HERCHIES JURBISE FOND 9 Ecole fondamentale communale Pierre (Chemin du Prince 115 7050 ERBISDEUL JURBISE FOND 9 Ecole fondamentale communale Rue du Thy 3 7870 LENS LENS LENS FOND 9 Ecole communale fondamentale d'Harm (Chaussée de Beaumont 50 7022 HARMIGNIES MONS FOND 9 Ecole fondamentale communale Avenue des Espinois 77 7020 MAISBERS MONS FOND 9 Ecole fondamentale communale Rue François Marcq 4 7030 SAINT-SYMPHORIEN MONS FOND 9 Ecole communale Rue François Marcq 4 7030 SAINT-SYMPHORIEN MONS FOND 9 Ecole communale Centre Rue Victor Baudour 42 7021 HAVRE MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Robert Place A. Dooms 6 7012 FLENU MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue des Canonniers 3/Z 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue des Canonniers 3/Z 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue des Arquebusiers 3 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue des Arquebusiers 3 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue Achille Legrand 12 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue Achille Legrand 12 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue Achille Legrand 12 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole fondamentale Communale Henri PR Led Couvent 1 7033 LEMBAPPES MONS FOND 9 Ecole fondamentale communale Henri PR Led Couvent 1 7033 LEMBAPPES MONS FOND 9 Ecole fondamentale communale Henri PR Led Couvent 1 7033 LEMBAPPES MONS FOND 10 Ecole fondamentale communale Ecole Secoles 52-54 7034 0800RG MONS FOND 10 Ecole fondamentale provinciale Victor Neue du Gouvenement 23 7000 MONS MONS FOND 10 Ecole fondamentale provinciale Victor Neue du Gouvenement 23 7000 MONS MONS FOND 10 Ecole fondamentale provinciale Victor Neue du Gouvenement 23 7000 MONS MONS FOND 10 Ecole fondamentale provinciale Victor Neue du Gouvenement 23 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 10 Centre provincial d'enseignement spécia Rue du Temple 2 7011 GHLIN MONS Secondaire ordinaire 2 ACADEMIE PROVINCIAL ELE DES METIRS JURGENT NEUE PROVINCIAL ELE MONS SEC					-		
9 Ecole fondamentale communale Pierre Chemin du Prince 115 7050 ERBISOEUL JURBISE FOND 9 Ecole fondamentale communale Rue du Thy 3 7870 LENS LENS LENS FOND 9 Ecole communale fondamentale d'Harm Chassée de Beaumont 55 7022 HARMIGNIES MONS FOND 9 Ecole fondamentale communale Avenue des Espinois 77 7020 MAISIERES MONS FOND 9 Ecole fondamentale communale Rue François Marcq. 4 7030 SAINT-SYMPHORIEN MONS FOND 9 Ecole communale Centre Rue Victor Baudour 42 7021 HAVRE MONS FOND 9 Ecole communale Centre Rue Victor Baudour 42 7021 HAVRE MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Robert Place A. Dooms 6 7012 FLENU MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Robert Place A. Dooms 6 7012 FLENU MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue des Canonniers 3/Z 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue des Arquebusiers 3 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue Achille Legrand 12 7000 MONS MONS MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue Achille Legrand 12 7000 MONS MONS MONS FOND 9 Ecole communale du Centre Rue Ferrer 1 7033 CLESMES MONS FOND 9 Ecole communale du Centre Rue Ferrer 1 7033 JEMAPPES MONS FOND 9 Ecole communale Mondamentale Rue Achille Legrand 12 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale du Centre Rue Ferrer 1 7033 JEMAPPES MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale d'Hoy Rue du Couvent 1 7031 JEMAPPES MONS FOND 9 Ecole fondamentale communale Henri P Rue du Couvent 1 7031 JEMAPPES MONS FOND 9 Ecole fondamentale of Mondamentale Travel Rue des Ecoles 52-54 7034 OBOURG MONS FOND 10 Ecole fondamentale provinciale Victor N Rue du Gouvernement 23 7000 MONS MONS FOND 10 Ecole fondamentale spécialisée "L'Orée Impasse de la Chapelle 40 7021 HAVRE MONS FOND 10 Ecole fondamentale provinciale Victor N Rue du Gouvernement 23 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 10 Centre provincial d'enseignement spécial Rue du Temple 2 7011 GHLIN MONS Secondaire ordinaire 2 INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIR Bild Président Kennedy, 10 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 2 INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIR Bild Président Kennedy,					1		
9 Ecole communale Municipal Rue du Thy 3 7870 LENS LENS FOND 9 Ecole communale Indiamentale d'Harm' Chaussée de Beaumont 55 7022 HARMIGNIES MONS FOND 9 Ecole fondamentale communale Avenue des Espinois 77 7020 MAISIERES MONS FOND 9 Ecole fondamentale communale Rue François Marcq 4 7030 SAINT-SYMPHORIEN MONS FOND 9 Ecole communale Centre Rue Victor Baudour 42 7021 HAVRE MONS FOND 9 Ecole communale Fondamentale Rue François Marcq 4 7030 SAINT-SYMPHORIEN MONS FOND 9 Ecole communale Fondamentale Rue A. Dooms 6 7012 FLENU MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue des Canonniers 3/Z 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue des Canonniers 3/Z 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue des Arquebusiers 3 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue Achille Legrand 12 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue Achille Legrand 12 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue Achille Legrand 12 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale Henri PR Que du Couvent 1 7033 CUESMES MONS FOND 9 Ecole communale du Centre Rue Ferrer 1 7033 CUESMES MONS FOND 9 Ecole communale du Centre Rue Ferrer 1 7033 LEMAPPES MONS FOND 9 Ecole communale du Centre Rue Furrer 1 7033 LEMAPPES MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale d'Hyon Rue Louis Piérard 1 7022 HYON MONS FOND 10 Ecole fondamentale crivor inclusive Victor Mac du Gouvernement 23 7000 MONS MONS FOND 10 Ecole fondamentale provinciale Victor Mac du Gouvernement 23 7000 MONS MONS FOND 10 Ecole fondamentale provinciale Victor Mac du Gouvernement 23 7000 MONS MONS FOND 10 Ecole fondamentale provinciale Victor Mac du Gouvernement 23 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 2 ECOLE DU FUTUR Rue de Gouvernement 23 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 2 ECOLE DU FUTUR Rue de Gouvernement 24 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 2 ECOLE DU FUTUR Rue de Gouvernement 25 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 2 ECOLE DU FUTUR Rue des Ecoles 52-54 7034 GBOURG MONS Secondaire ordinaire 2 ECOLE DU FUTUR Rue de Gouverneur E. Corn 7000 MONS MONS Secondaire o							
Secole communale fondamentale d'Harm Chaussée de Beaumont 5C 7022 HARMIGNIES MONS FOND							
9 Ecole fondamentale communale Avenue des Espinois 77 7020 MAISIERES MONS FOND 9 Ecole fondamentale communale Ruse François Marcq 4 7030 SAINT-SYMPHORIEN MONS FOND 9 Ecole communale Centre Ruse Victor Baudour 42 7021 HAVRE MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Robert Place A. Dooms 6 7012 FLENU MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Ruse des Canonniers 3/Z 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Ruse des Canonniers 3/Z 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Ruse des Arquebusiers 3 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Ruse Achille Legrand 12 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale du Centre Ruse Ferrer 1 7033 CUESMES MONS FOND 9 Ecole communale du Centre Ruse du Gouvent 1 7033 LEMAPPES MONS FOND 9 Groupe scolaire Barigand - Saint-Denis Sentier du Vicaire 1 7011 GHLIN MONS FOND 9 Ecole communale du Centre Muse du Couvent 1 7022 HYON MONS FOND 9 Ecole communale du Centre Muse Louis Piérard 1 7022 HYON MONS FOND 10 Ecole fondamentale communale du Centre (se des Ecoles 52-54 7034 OBOURG MONS FOND 10 Ecole fondamentale communale du Centre Ruse des Ecoles 52-54 7034 OBOURG MONS FOND 10 Ecole fondamentale provinciale Victor M Ruse du Gouvernement 23- 7000 MONS MONS FOND 10 Ecole fondamentale provinciale Victor M Ruse du Gouvernement 23- 7000 MONS MONS FOND 10 Ecole fondamentale sprovinciale Victor M Ruse du Gouvernement 23- 7000 MONS MONS FOND 10 Ecole fondamentale provinciale Victor M Ruse du Gouvernement 23- 7000 MONS MONS FOND 10 Ecole fondamentale sprovinciale Victor M Ruse du Secundamentale 40 7021 HAVRE MONS FOND 10 Ecole fondamentale provinciale Victor M Ruse du Gentre Mons FOND 2 ECOLE DU FUTUR Ruse dus Etampes 2 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 2 NACADEMIE PROVINCIALE DES METIERS BIRD Président Kennedy, 2A 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 2 NACADEMIE PROVINCIALE DES METIERS BIRD Président Kennedy, 2A 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 3 PECOLE COMMUNIALE AND POLYESNES Ave du Gouverneur E. Corm 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 4 Centre provincial d'enseignement			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				
9 Ecole communale Centre Rue Victor Baudour 42 7021 HAVRE MONS FOND 9 Ecole communale Centre Rue Victor Baudour 42 7021 HAVRE MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Robert Place A. Dooms 6 7012 FLENU MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Robert Place A. Dooms 6 7012 FLENU MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue des Canonniers 3/Z 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue des Canonniers 3/Z 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue des Canonniers 3/Z 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue Achille Legrand 12 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale du Centre Rue Ferrer 1 7033 CUESMES MONS FOND 9 Ecole fondamentale communale Henri PR Rue du Couvent 1 7033 JEMAPPES MONS FOND 9 Groupe scolaire Barigand - Saint-Denis Sentier du Vicaire 1 7011 GHLIN MONS FOND 9 Ecole fondamentale drivpon Rue Louis Piérard 1 7022 HYON MONS FOND 10 Ecole fondamentale drivpon Rue Louis Piérard 1 7022 HYON MONS FOND 10 Ecole fondamentale provinciale Victor MRue du Gouvernement 23 7000 MONS MONS FOND 10 Ecole fondamentale provinciale Victor MRue du Gouvernement 23 7000 MONS MONS FOND 10 Ecole fondamentale spécialisée "L'Orée Impasse de la Chapelle 40 7021 HAVRE MONS FOND 10 Ecole FOND FOND 11 ECOLE DU FUTUR Rue de GEOLE DE METIERS BId Président Kennedy, 10 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 12 ACADEMIE PROVINCIALE DES METIERS BId Président Kennedy, 2A 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 13 INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIR BId Président Kennedy, 2A 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 14 Centre provincial d'enseignement spécia Rue du Temple 2 7011 GHLIN MONS Secondaire ordinaire 15 Centre provincial d'enseignement spécial Rue du Temple 2 7011 GHLIN MONS Secondaire ordinaire 16 Centre provincial d'enseignement spécial Rue du Temple 2 7011 GHLIN MONS Secondaire ordinaire 17 GHLIN MONS Secondaire ordinaire 18 GEOLE communale - Groupe scolaire 5 Rue du Temple 2 7011 GHLIN MONS Secondaire ordinaire 19 Ecole communale - Groupe scolaire 2 Rue de l'Enseignement 2/F 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND 19 E							
9 Ecole communale Centre Rue Victor Baudour 42 7021 HAVRE MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Robert Place A. Dooms 6 7012 FLENU MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue des Canonniers 3/Z 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue des Canonniers 3/Z 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue des Arquebusiers 3 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue Achille Legrand 12 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale du Centre Rue Ferrer 1 7033 CIESMES MONS FOND 9 Ecole communale du Centre Rue Ferrer 1 7033 JEMAPPES MONS FOND 9 Ecole fondamentale communale Henri P Rue du Couvent 1 7033 JEMAPPES MONS FOND 9 Groupe scolaire Barigand - Saint-Denis Sentier du Vicaire 1 7011 GHLIN MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale d'Hyon Rue Louis Piérard 1 7022 HYON MONS FOND 9 Ecole fondamentale communale du Cent Rue des Ecoles 52-54 7034 OBOURG MONS FOND 10 Ecole fondamentale provinciale Victor N Rue du Gouvernement 23 7000 MONS MONS FOND 10 Ecole fondamentale spécialisée "L'Orée Impasse de la Chapelle 40 7021 HAVRE MONS FOND 2 ECOLE DU FUTUR Rue des Ecoles 52-54 7000 MONS MONS FOND 2 ECOLE DU FUTUR Rue des Ecoles 52-54 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 2 INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIR BId Président Kennedy, 10 7000 MONS MONS MONS Secondaire ordinaire 2 INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIR BId Président Kennedy, 2A 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 2 Centre provincial d'enseignement spécia Rue du Temple 2 7011 GHLIN MONS Secondaire ordinaire 3 ATHENEE PROVINCIAL JEAN D'AVESNES AV du Gouverneur E. Corn 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 4 Centre provincial d'enseignement spécia Rue du Temple 2 7011 GHLIN MONS Secondaire ordinaire 5 Centre provincial d'enseignement spécia Rue du Temple 2 7011 GHLIN MONS Secondaire ordinaire 6 Centre provincial d'enseignement spécia Rue du Temple 2 7011 GHLIN MONS Secondaire ordinaire 7 Centre provincial d'enseignement spécia Rue du Temple 2 7011 GHLIN MONS Secondaire ordinaire 8 Ecole communale - Groupe scolaire 5 Rue de l'Enseignement 2/f 7390 QUARE							
9 Ecole communale fondamentale Robert Place A. Dooms 6 7012 FLENU MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue des Canoniers 3/Z 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue des Arquebusiers 3 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue des Arquebusiers 3 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue Achille Legrand 12 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale du Centre Rue Ferrer 1 7033 CUESMES MONS FOND 9 Ecole fondamentale communale Henri P Rue du Couvent 1 7033 JEMAPPES MONS FOND 9 Ecole fondamentale communale Henri P Rue du Couvent 1 7033 JEMAPPES MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale d'Hyon Rue Louis Piérard 1 7011 GHLIN MONS FOND 9 Ecole fondamentale d'Hyon Rue Louis Piérard 1 7022 HYON MONS FOND 9 Ecole fondamentale communale du Cen Rue des Ecoles 52-54 7034 OBOURG MONS FOND 10 Ecole fondamentale provinciale Victor N Rue du Gouvernement 23 7000 MONS MONS FOND 10 Ecole fondamentale provinciale Victor N Rue du Gouvernement 23 7000 MONS MONS FOND 10 Ecole Fondamentale spécialisée "L'Orée Impasse de la Chapelle 40 7021 HAVRE MONS FOND 10 ECOLE DU FUTUR Rue des Ecoles 52-54 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 10 ACADEMIE PROVINCIALE DES METIERS BId Président Kennedy, 10 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 11 INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIR BId Président Kennedy, 2A 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 12 Centre provincial d'enseignement spécia Rue du Temple 2 7011 GHLIN MONS Secondaire ordinaire 10 Centre provincial d'enseignement spécia Rue du Temple 2 7011 GHLIN MONS Secondaire ordinaire 10 Centre provincial d'enseignement spécia Rue du Temple 2 7011 GHLIN MONS Secondaire ordinaire 10 Centre provincial d'enseignement spécia Rue du Temple 2 7011 GHLIN MONS Secondaire ordinaire 10 Centre provincial d'enseignement spécia Rue du Temple 2 7011 GHLIN MONS Secondaire ordinaire 10 Centre provincial d'enseignement spécia Rue du Temple 2 7011 GHLIN MONS Secondaire ordinaire 10 Centre provincial d'enseignement spécia Rue du Temple 2 7011 GHLIN MONS Secondaire ordinaire 10 Centre provinci	_	Ecole fondamentale communale			1		
9 Ecole communale fondamentale Rue des Canonniers 3/Z 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue des Arquebusiers 3 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue Achille Legrand 12 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale du Centre Rue Achille Legrand 12 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale du Centre Rue fondamentale Rue Achille Legrand 12 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole fondamentale communale Henri P Rue du Couvent 1 7033 CLUESMES MONS FOND 9 Groupe scolaire Barigand - Saint-Denis Sentier du Vicaire 1 7011 GHLIN MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale d'Hyon Rue Louis Piérard 1 7022 HYON MONS FOND 9 Ecole fondamentale communale du Cen Rue des Ecoles 52-54 7034 OBOURG MONS FOND 10 Ecole fondamentale provinciale Victor N Rue du Gouvernement 23 7000 MONS MONS FOND 10 Ecole fondamentale spécialisée "L'Orée Impasse de la Chapelle 40 7021 HAVRE MONS FOND 10 Ecole fondamentale spécialisée "L'Orée Impasse de la Chapelle 40 7021 HAVRE MONS FOND 2 ECOLE DU FUTUR Rue des Etampes 2 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 2 ACADEMIE PROVINCIALE DES METIES BId Président Kennedy, 10 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 2 INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIR BId Président Kennedy, 2A 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 10 Centre provincial d'enseignement spécia Rue du Temple 2 7011 GHLIN MONS Secondaire ordinaire 2 Centre provincial d'enseignement spécia Rue du Temple 2 7011 GHLIN MONS Secondaire ordinaire 3 Ecole communale Fondamentale Rue du Rossignol 12 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 4 Ecole communale - Groupe scolaire 5 Rue de l'Enseignement 2/F 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND 5 Ecole communale - Groupe scolaire 3 Rue Achille Delattre 336 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND 6 Ecole communale - Groupe scolaire 4 Rue Louis de Brouckère 10 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND		Ecole communale Centre	Rue Victor Baudour 42		1		
9 Ecole communale fondamentale Rue des Arquebusiers 3 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue Achille Legrand 12 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale du Centre Rue Ferrer 1 7033 CUESMES MONS FOND 9 Ecole communale Henri P Rue du Couvent 1 7033 JEMAPPES MONS FOND 9 Groupe scolaire Barigand - Saint-Denis Sentier du Vicaire 1 7011 GHLIN MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale d'Hyon Rue Louis Piérard 1 7022 HYON MONS FOND 9 Ecole fondamentale communale du Centre Rue des Ecoles 52-54 7034 OBOURG MONS FOND 10 Ecole fondamentale provinciale Victor M Rue du Gouvernement 23 7000 MONS MONS FOND 10 Ecole fondamentale spécialisée "L'Orée Impasse de la Chapelle 40 7021 HAVRE MONS FOND 2 ECOLE DU FUTUR Rue des Etampes 2 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 2 ACADEMIE PROVINCIALE DES METIERS BId Président Kennedy, 10 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 10 Centre provincial d'enseignement spécia Rue du Temple 2 7011 GHLIN MONS FOND 2 Centre provincial d'enseignement spécia Rue du Temple 2 7011 GHLIN MONS Secondaire ordinaire 10 Centre provincial d'enseignement spécia Rue du Temple 2 7011 GHLIN MONS Secondaire ordinaire 10 Centre provincial d'enseignement spécia Rue du Temple 2 7011 GHLIN MONS Secondaire ordinaire 10 Centre provincial d'enseignement spécia Rue du Temple 2 7011 GHLIN MONS Secondaire ordinaire 10 Centre provincial d'enseignement spécia Rue du Temple 2 7011 GHLIN MONS Secondaire ordinaire 10 Centre provincial d'enseignement spécia Rue du Temple 2 7011 GHLIN MONS Secondaire ordinaire 10 Centre provincial d'enseignement spécia Rue du Temple 2 7011 GHLIN MONS Secondaire ordinaire 10 Centre provincial d'enseignement spécia Rue du Rensignol 12 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 10 Centre provincial d'enseignement spécia Rue du Temple 2 7011 GHLIN MONS Secondaire ordinaire 10 Centre provincial d'enseignement spécia Rue du Temple 2 7011 GHLIN MONS Secondaire ordinaire 10 Centre provincial d'enseignement spécia Rue du Temple 2 7011 GHLIN MONS Secondaire ordinaire 10 Centre provincial d'enseignement spéci	9	Ecole communale fondamentale Robert	Place A. Dooms 6	7012	FLENU	MONS	FOND
9 Ecole communale fondamentale Rue Achille Legrand 12 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale du Centre Rue Ferrer 1 7033 CUESMES MONS FOND 9 Ecole fondamentale communale Henri P Rue du Couvent 1 7033 JEMAPPES MONS FOND 9 Groupe scolaire Barigand - Saint-Denis Sentier du Vicaire 1 7011 GHLIN MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale d'Hyon Rue Louis Piérard 1 7022 HYON MONS FOND 9 Ecole fondamentale d'Hyon Rue Louis Piérard 1 7022 HYON MONS FOND 10 Ecole fondamentale victor M Rue du Gouvernement 23 7000 MONS MONS FOND 10 Ecole fondamentale provinciale Victor M Rue du Gouvernement 23 7000 MONS MONS FOND 10 Ecole fondamentale spécialisée "L'Orée Impasse de la Chapelle 40 7021 HAVRE MONS FOND 10 Ecole fondamentale spécialisée "L'Orée Impasse de la Chapelle 40 7021 HAVRE MONS FOND 10 ECOLE DU FUTUR Rue des Etampes 2 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 2 ACADEMIE PROVINCIALE DES METIERS BId Président Kennedy, 10 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 10 Centre provincial d'enseignement spécia Rue du Temple 2 7011 GHLIN MONS FOND 10 Centre provincial d'enseignement spécia Rue du Temple 2 7011 GHLIN MONS Secondaire ordinaire 2 ATHENEE PROVINCIAL JEAN D'AVESNES Av du Gouverneur E. Corn 7000 MONS MONS MONS Secondaire spécialisé 2 ATHENEE PROVINCIAL JEAN D'AVESNES Av du Gouverneur E. Corn 7000 MONS MONS MONS Secondaire ordinaire 9 Ecole communale - Groupe scolaire 5 Rue du Temple 2 7011 GHLIN MONS FOND 9 Ecole communale - Groupe scolaire 5 Rue de l'Enseignement 2/E 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND 9 Ecole communale - Groupe scolaire 3 Rue Achille Delattre 336 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND 9 Ecole communale - Groupe scolaire 4 Rue Louis de Brouckère 10 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND	9	Ecole communale fondamentale	Rue des Canonniers 3/Z		MONS	MONS	FOND
9 Ecole communale du Centre Rue Ferrer 1 7033 CUESMES MONS FOND 9 Ecole fondamentale communale Henri P Rue du Couvent 1 7033 JEMAPPES MONS FOND 9 Groupe scolaire Barigand - Saint-Denis Sentier du Vicaire 1 7011 GHLIN MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale d'Hyon Rue Louis Piérard 1 7022 HYON MONS FOND 9 Ecole fondamentale communale du Cen Rue des Ecoles 52-54 7034 OBOURG MONS FOND 10 Ecole fondamentale provinciale Victor M Rue du Gouvernement 23 7000 MONS MONS FOND 10 Ecole fondamentale spécialisée "L'Orée Impasse de la Chapelle 40 7021 HAVRE MONS FOND 10 Ecole fondamentale spécialisée "L'Orée Impasse de la Chapelle 40 7021 HAVRE MONS FOND 10 Ecole Fondamentale spécialisée "L'Orée Impasse de la Chapelle 40 7021 HAVRE MONS Secondaire ordinaire 2 ECOLE DU FUTUR Rue des Etampes 2 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 2 ACADEMIE PROVINCIALE DES METIERS BId Président Kennedy, 10 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 2 INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIR BId Président Kennedy, 2A 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 10 Centre provincial d'enseignement spécia Rue du Temple 2 7011 GHLIN MONS Secondaire spécialisé 2 ATHENEE PROVINCIAL JEAN D'AVESNES Av du Gouverneur E. Corn 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 9 Ecole communale fondamentale Rue du Rossignol 12 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 9 Ecole communale - Groupe scolaire 5 Rue de l'Enseignement 2/E 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND 9 Ecole communale - Groupe scolaire 3 Rue Achille Delattre 336 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND 9 Ecole communale - Groupe scolaire 4 Rue Louis de Brouckère 10 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND	9	Ecole communale fondamentale	Rue des Arquebusiers 3	7000	MONS	MONS	FOND
9 Ecole fondamentale communale Henri P Rue du Couvent 1 7033 JEMAPPES MONS FOND 9 Groupe scolaire Barigand - Saint-Denis Sentier du Vicaire 1 7011 GHLIN MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale d'Hyon Rue Louis Piérard 1 7022 HYON MONS FOND 9 Ecole fondamentale communale du Cen Rue des Ecoles 52-54 7034 OBOURG MONS FOND 10 Ecole fondamentale provinciale Victor M Rue du Gouvernement 23-7000 MONS MONS FOND 10 Ecole fondamentale spécialisée "L'Orée Impasse de la Chapelle 40 7021 HAVRE MONS FOND 2 ECOLE DU FUTUR Rue des Etampes 2 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 2 ACADEMIE PROVINCIALE DES METIERS BId Président Kennedy, 10 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 2 INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIR BId Président Kennedy, 2A 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 10 Centre provincial d'enseignement spécia Rue du Temple 2 7011 GHLIN MONS FOND 2 Centre provincial d'enseignement spécia Rue du Temple 2 7011 GHLIN MONS Secondaire ordinaire 2 ATHENEE PROVINCIAL JEAN D'AVESNES Av du Gouverneur E. Corn 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 9 Ecole communale fondamentale Rue du Rossignol 12 7000 MONS MONS MONS Secondaire ordinaire 9 Ecole communale - Groupe scolaire 2 Rue du Temple 2 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND 9 Ecole communale - Groupe scolaire 3 Rue Achille Delattra 336 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND 9 Ecole communale - Groupe scolaire 4 Rue Louis de Brouckère 10 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND	9	Ecole communale fondamentale	Rue Achille Legrand 12	7000	MONS	MONS	FOND
9 Groupe scolaire Barigand - Saint-Denis Sentier du Vicaire 1 7011 GHLIN MONS FOND 9 Ecole communale fondamentale d'Hyon Rue Louis Piérard 1 7022 HYON MONS FOND 9 Ecole fondamentale communale du Cen Rue des Ecoles 52-54 7034 OBOURG MONS FOND 10 Ecole fondamentale provinciale Victor Meu du Gouvernement 23-7000 MONS MONS FOND 10 Ecole fondamentale spécialisée "L'Orée Impasse de la Chapelle 40 7021 HAVRE MONS FOND 2 ECOLE DU FUTUR Rue des Etampes 2 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 2 ACADEMIE PROVINCIALE DES METIERS BId Président Kennedy, 10 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 2 INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIR BId Président Kennedy, 2A 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 10 Centre provincial d'enseignement spécia Rue du Temple 2 7011 GHLIN MONS FOND 2 Centre provincial d'enseignement spécia Rue du Temple 2 7011 GHLIN MONS Secondaire spécialisé 2 ATHENEE PROVINCIAL JEAN D'AVESNES Av du Gouverneur E. Corn 7000 MONS MONS MONS Secondaire ordinaire 9 Ecole communale fondamentale Rue du Rossignol 12 7000 MONS MONS MONS Secondaire ordinaire 9 Ecole communale - Groupe scolaire 5 Rue de l'Enseignement 2/f 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND 9 Ecole communale - Groupe scolaire 3 Rue Achille Delattre 336 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND 9 Ecole communale - Groupe scolaire 4 Rue Louis de Brouckère 1C 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND	9	Ecole communale du Centre	Rue Ferrer 1	7033	CUESMES	MONS	FOND
9 Ecole communale fondamentale d'Hyon Rue Louis Piérard 1 7022 HYON MONS FOND 9 Ecole fondamentale communale du Cen Rue des Ecoles 52-54 7034 OBOURG MONS FOND 10 Ecole fondamentale provinciale Victor M Rue du Gouvernement 23-7000 MONS MONS FOND 10 Ecole fondamentale spécialisée "L'Orée Impasse de la Chapelle 40 7021 HAVRE MONS FOND 2 ECOLE DU FUTUR Rue des Etampes 2 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 2 ACADEMIE PROVINCIALE DES METIERS BId Président Kennedy, 10 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 2 INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIR BId Président Kennedy, 2A 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 10 Centre provincial d'enseignement spécia Rue du Temple 2 7011 GHLIN MONS FOND 2 Centre provincial d'enseignement spécia Rue du Temple 2 7011 GHLIN MONS Secondaire ordinaire 2 ATHENEE PROVINCIAL JEAN D'AVESNES Av du Gouverneur E. Corn 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 9 Ecole communale fondamentale Rue du Rossignol 12 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 9 Ecole communale - Groupe scolaire 5 Rue de l'Enseignement 2/E 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND 9 Ecole communale - Groupe scolaire 3 Rue Achille Delattre 336 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND 9 Ecole communale - Groupe scolaire 4 Rue Louis de Brouckère 10 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND	9	Ecole fondamentale communale Henri P	Rue du Couvent 1	7033	JEMAPPES	MONS	FOND
9 Ecole communale fondamentale d'Hyon Rue Louis Piérard 1 7022 HYON MONS FOND 9 Ecole fondamentale communale du Cen Rue des Ecoles 52-54 7034 OBOURG MONS FOND 10 Ecole fondamentale provinciale Victor M Rue du Gouvernement 23-7000 MONS MONS FOND 10 Ecole fondamentale spécialisée "L'Orée Impasse de la Chapelle 40 7021 HAVRE MONS FOND 2 ECOLE DU FUTUR Rue des Etampes 2 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 2 ACADEMIE PROVINCIALE DES METIERS BId Président Kennedy, 10 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 2 INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIR BId Président Kennedy, 2A 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 10 Centre provincial d'enseignement spécia Rue du Temple 2 7011 GHLIN MONS FOND 2 Centre provincial d'enseignement spécia Rue du Temple 2 7011 GHLIN MONS Secondaire ordinaire 2 ATHENEE PROVINCIAL JEAN D'AVESNES Av du Gouverneur E. Corn 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 9 Ecole communale fondamentale Rue du Rossignol 12 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 9 Ecole communale - Groupe scolaire 5 Rue de l'Enseignement 2/E 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND 9 Ecole communale - Groupe scolaire 3 Rue Achille Delattre 336 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND 9 Ecole communale - Groupe scolaire 4 Rue Louis de Brouckère 10 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND	9	Groupe scolaire Barigand - Saint-Denis	Sentier du Vicaire 1	7011	GHLIN	MONS	FOND
9 Ecole fondamentale communale du Cen Rue des Ecoles 52-54 7034 OBOURG MONS FOND 10 Ecole fondamentale provinciale Victor M Rue du Gouvernement 23-7000 MONS MONS FOND 10 Ecole fondamentale spécialisée "L'Orée Impasse de la Chapelle 40 7021 HAVRE MONS FOND 2 ECOLE DU FUTUR Rue des Etampes 2 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 2 ACADEMIE PROVINCIALE DES METIERS BId Président Kennedy, 10 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 2 INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIR BId Président Kennedy, 2A 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 10 Centre provincial d'enseignement spécia Rue du Temple 2 7011 GHLIN MONS Secondaire ordinaire 2 Centre provincial d'enseignement spécia Rue du Temple 2 7011 GHLIN MONS Secondaire spécialisé 2 ATHENEE PROVINCIAL JEAN D'AVESNES AV du Gouverneur E. Corn 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 9 Ecole communale fondamentale Rue du Rossignol 12 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 9 Ecole communale - Groupe scolaire 5 Rue de l'Enseignement 2/E 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND 9 Ecole communale - Groupe scolaire 3 Rue Docteur Edmond Isaa 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND 9 Ecole communale - Groupe scolaire 4 Rue Louis de Brouckère 10 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND					1		
Ecole fondamentale provinciale Victor M Rue du Gouvernement 23- 7000 MONS MONS FOND 10 Ecole fondamentale spécialisée "L'Orée Impasse de la Chapelle 40 7021 HAVRE MONS FOND 2 ECOLE DU FUTUR Rue des Etampes 2 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 2 ACADEMIE PROVINCIALE DES METIERS BId Président Kennedy, 10 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 2 INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIR BId Président Kennedy, 2A 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 10 Centre provincial d'enseignement spécia Rue du Temple 2 7011 GHLIN MONS FOND 2 Centre provincial d'enseignement spécia Rue du Temple 2 7011 GHLIN MONS Secondaire spécialisé 2 ATHENEE PROVINCIAL JEAN D'AVESNES Av du Gouverneur E. Corn 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 9 Ecole communale fondamentale Rue du Rossignol 12 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale - Groupe scolaire 5 Rue de l'Enseignement 2/E 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND 9 Ecole communale - Groupe scolaire 2 Rue Docteur Edmond Isaa 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND 9 Ecole communale - Groupe scolaire 4 Rue Louis de Brouckère 10 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND							
Ecole fondamentale spécialisée "L'Orée Impasse de la Chapelle 40 7021 HAVRE MONS FOND ECOLE DU FUTUR Rue des Etampes 2 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire ACADEMIE PROVINCIALE DES METIERS BId Président Kennedy, 10 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire NSTITUT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIR BId Président Kennedy, 2A 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire Entre provincial d'enseignement spécia Rue du Temple 2 7011 GHLIN MONS FOND Centre provincial d'enseignement spécia Rue du Temple 2 7011 GHLIN MONS Secondaire spécialisé ATHENEE PROVINCIAL JEAN D'AVESNES Av du Gouverneur E. Corn 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire Ecole communale fondamentale Rue du Rossignol 12 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire Ecole communale - Groupe scolaire 5 Rue de l'Enseignement 2/E 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND Ecole communale - Groupe scolaire 2 Rue Docteur Edmond Isaa 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND Ecole communale - Groupe scolaire 3 Rue Achille Delattre 336 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND Ecole communale - Groupe scolaire 4 Rue Louis de Brouckère 10 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND							
2 ECOLE DU FUTUR Rue des Etampes 2 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 2 ACADEMIE PROVINCIALE DES METIERS BId Président Kennedy, 10 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 2 INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIR BId Président Kennedy, 2A 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 10 Centre provincial d'enseignement spécia Rue du Temple 2 7011 GHLIN MONS FOND 2 Centre provincial d'enseignement spécia Rue du Temple 2 7011 GHLIN MONS Secondaire spécialisé 2 ATHENEE PROVINCIAL JEAN D'AVESNES Av du Gouverneur E. Corn 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 9 Ecole communale fondamentale Rue du Rossignol 12 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 9 Ecole communale - Groupe scolaire 5 Rue de l'Enseignement 2/E 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND 9 Ecole communale - Groupe scolaire 2 Rue Docteur Edmond Isaa 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND 9 Ecole communale - Groupe scolaire 3 Rue Achille Delattre 336 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND 9 Ecole communale - Groupe scolaire 4 Rue Louis de Brouckère 10 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND		· ·					
2 ACADEMIE PROVINCIALE DES METIERS BId Président Kennedy, 10 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 2 INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIR BId Président Kennedy, 2A 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 10 Centre provincial d'enseignement spécia Rue du Temple 2 7011 GHLIN MONS FOND 2 Centre provincial d'enseignement spécia Rue du Temple 2 7011 GHLIN MONS Secondaire spécialisé 2 ATHENEE PROVINCIAL JEAN D'AVESNES Av du Gouverneur E. Corn 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 9 Ecole communale fondamentale Rue du Rossignol 12 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale - Groupe scolaire 5 Rue de l'Enseignement 2/E 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND 9 Ecole communale - Groupe scolaire 2 Rue Docteur Edmond Isaa 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND 9 Ecole communale - Groupe scolaire 3 Rue Achille Delattre 336 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND 9 Ecole communale - Groupe scolaire 4 Rue Louis de Brouckère 10 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND							
2 INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIR Bld Président Kennedy, 2A 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 10 Centre provincial d'enseignement spécia Rue du Temple 2 7011 GHLIN MONS FOND 2 Centre provincial d'enseignement spécia Rue du Temple 2 7011 GHLIN MONS Secondaire spécialisé 2 ATHENEE PROVINCIAL JEAN D'AVESNES Av du Gouverneur E. Corn 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 9 Ecole communale fondamentale Rue du Rossignol 12 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale - Groupe scolaire 5 Rue de l'Enseignement 2/E 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND 9 Ecole communale - Groupe scolaire 2 Rue Docteur Edmond Isaa 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND 9 Ecole communale - Groupe scolaire 3 Rue Achille Delattre 336 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND 9 Ecole communale - Groupe scolaire 4 Rue Louis de Brouckère 10 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND			· '				
10 Centre provincial d'enseignement spécia Rue du Temple 2 7011 GHLIN MONS FOND 2 Centre provincial d'enseignement spécia Rue du Temple 2 7011 GHLIN MONS Secondaire spécialisé 2 ATHENEE PROVINCIAL JEAN D'AVESNES Av du Gouverneur E. Corn 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 9 Ecole communale fondamentale Rue du Rossignol 12 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale - Groupe scolaire 5 Rue de l'Enseignement 2/E 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND 9 Ecole communale - Groupe scolaire 2 Rue Docteur Edmond Isaa 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND 9 Ecole communale - Groupe scolaire 3 Rue Achille Delattre 336 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND 9 Ecole communale - Groupe scolaire 4 Rue Louis de Brouckère 10 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND							
2 Centre provincial d'enseignement spécia Rue du Temple 2 7011 GHLIN MONS Secondaire spécialisé 2 ATHENEE PROVINCIAL JEAN D'AVESNES Av du Gouverneur E. Corn 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 9 Ecole communale fondamentale Rue du Rossignol 12 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale - Groupe scolaire 5 Rue de l'Enseignement 2/E 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND 9 Ecole communale - Groupe scolaire 2 Rue Docteur Edmond Isaa 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND 9 Ecole communale - Groupe scolaire 3 Rue Achille Delattre 336 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND 9 Ecole communale - Groupe scolaire 4 Rue Louis de Brouckère 10 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND					1		
2 ATHENEE PROVINCIAL JEAN D'AVESNES Av du Gouverneur E. Corn 7000 MONS MONS Secondaire ordinaire 9 Ecole communale fondamentale Rue du Rossignol 12 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale - Groupe scolaire 5 Rue de l'Enseignement 2/E 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND 9 Ecole communale - Groupe scolaire 2 Rue Docteur Edmond Isaa 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND 9 Ecole communale - Groupe scolaire 3 Rue Achille Delattre 336 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND 9 Ecole communale - Groupe scolaire 4 Rue Louis de Brouckère 10 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND							
9 Ecole communale fondamentale Rue du Rossignol 12 7000 MONS MONS FOND 9 Ecole communale - Groupe scolaire 5 Rue de l'Enseignement 2/E 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND 9 Ecole communale - Groupe scolaire 2 Rue Docteur Edmond Isaa 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND 9 Ecole communale - Groupe scolaire 3 Rue Achille Delattre 336 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND 9 Ecole communale - Groupe scolaire 4 Rue Louis de Brouckère 10 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND							
9 Ecole communale - Groupe scolaire 5 Rue de l'Enseignement 2/E 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND 9 Ecole communale - Groupe scolaire 2 Rue Docteur Edmond Isaa 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND 9 Ecole communale - Groupe scolaire 3 Rue Achille Delattre 336 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND 9 Ecole communale - Groupe scolaire 4 Rue Louis de Brouckère 10 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND					1		
9 Ecole communale - Groupe scolaire 2 Rue Docteur Edmond Isaa 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND 9 Ecole communale - Groupe scolaire 3 Rue Achille Delattre 336 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND 9 Ecole communale - Groupe scolaire 4 Rue Louis de Brouckère 10 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND							
9 Ecole communale - Groupe scolaire 3 Rue Achille Delattre 336 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND 9 Ecole communale - Groupe scolaire 4 Rue Louis de Brouckère 10 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND						-	
9 Ecole communale - Groupe scolaire 4 Rue Louis de Brouckère 10 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND							
9 Ecole fondamentale communale - Group Rue de l'Egalité 102 7390 QUAREGNON QUAREGNON FOND					·	-	
	9	Ecole fondamentale communale - Group	Rue de l'Egalité 102	7390	QUAREGNON	QUAREGNON	FOND

	T						
1060	2	Commune de Quaregnon	Grand-Place 1	7390	QUAREGNON	QUAREGNON	1243
1140	9	Commune de Quiévrain	Rue des Wagnons 4	7380	QUIEVRAIN	QUIEVRAIN	1247
1187	9	Ville de Saint-Ghislain - Administration Communale	Rue de Chièvres 17	7333	TERTRE	SAINT-GHISLAIN	1253
1187	9	Ville de Saint-Ghislain - Administration Communale	Rue de Chièvres 17	7333	TERTRE	SAINT-GHISLAIN	1254
1187	9	Ville de Saint-Ghislain - Administration Communale	Rue de Chièvres 17	7333	TERTRE	SAINT-GHISLAIN	1255
1187	9	Ville de Saint-Ghislain - Administration Communale	Rue de Chièvres 17	7333	TERTRE	SAINT-GHISLAIN	1256
1301	2	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS	MONS	1267
1187	9	Ville de Saint-Ghislain - Administration Communale	Rue de Chièvres 17	7333	TERTRE	SAINT-GHISLAIN	1274
1187	9	Ville de Saint-Ghislain - Administration Communale	Rue de Chièvres 17	7333	TERTRE	SAINT-GHISLAIN	1275
1134	9	Collège communal de Colfontaine	Place de Wasmes 22	7340	WASMES	COLFONTAINE	1276
1134	9	Collège communal de Colfontaine	Place de Wasmes 22	7340	WASMES	COLFONTAINE	1277
1134	9	Collège communal de Colfontaine	Place de Wasmes 22	7340	WASMES	COLFONTAINE	1278
1134	9	Collège communal de Colfontaine	Place de Wasmes 22	7340	WASMES	COLFONTAINE	1280
1134	9	Collège communal de Colfontaine	Place de Wasmes 22	7340	WASMES	COLFONTAINE	1281
1264	9	Commune de Honnelles	Rue Grande 1	7387	AUTREPPE	HONNELLES	1292
1213	9	Commune de Quévy	Rue de Pâturages 48-50	7041	GIVRY	QUEVY	1295
1162	8	Ville de Comines-Warneton	Place Sainte-Anne 21	7780	COMINES-WARNETON	COMINES-WARNETON	1302
1071	8	Ville de Mouscron	Grand-Place 1	7700	MOUSCRON	MOUSCRON	1317
1071	8	Ville de Mouscron	Grand-Place 1	7700	MOUSCRON	MOUSCRON	1320
1071	8	Ville de Mouscron	Grand-Place 1	7700	MOUSCRON	MOUSCRON	1334
1071	2	Ville de Mouscron	Grand-Place 1 Grand-Place 1	7700	MOUSCRON	MOUSCRON	1334
1071	8	Ville de Mouscron	Grand-Place 1	7700	MOUSCRON	MOUSCRON	1353
1071	8	Ville de Mouscron	Grand-Place 1	7700	MOUSCRON	MOUSCRON	1354
1082	9	Collège communal de Braine-le-Comte	Grand Place 39	7090	BRAINE-LE-COMTE	BRAINE-LE-COMTE	1356
1082	9	Collège communal de Braine-le-Comte	Grand Place 39	7090	BRAINE-LE-COMTE	BRAINE-LE-COMTE	1357
1160	9	Ville d'Enghien	Avenue Reine Adtrid, 18/b	7850	ENGHIEN	ENGHIEN	1367
1109	9	Ville de La Louvière	Place Communale 1	7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	1378
1109	9	Ville de La Louvière	Place Communale 1	7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	1379
1109	9	Ville de La Louvière	Place Communale 1	7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	1384
1109	9	Ville de La Louvière	Place Communale 1	7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	1385
1109	9	Ville de La Louvière	Place Communale 1	7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	1386
1109	9	Ville de La Louvière	Place Communale 1	7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	1387
1109	9	Ville de La Louvière	Place Communale 1	7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	1388
1109	9	Ville de La Louvière	Place Communale 1	7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	1390
1109	9	Ville de La Louvière	Place Communale 1	7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	1392
1109	9	Ville de La Louvière	Place Communale 1	7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	1393
1109	9	Ville de La Louvière	Place Communale 1	7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	1395
1109	9	Ville de La Louvière	Place Communale 1	7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	1396
1109	9	Ville de La Louvière	Place Communale 1	7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	1397
1301	2	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS	MONS	1414
1301	2	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS	MONS	1419
1109	2	Ville de La Louvière	Place Communale 1	7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	1423
1301	10	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS	MONS	1425
1301	2	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS	MONS	1425
1109	9	Ville de La Louvière	Place Communale 1	7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	1426
1109	9	Ville de La Louvière	Place Communale 1	7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	1430
1109	9	Ville de La Louvière	Place Communale 1	7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	1431
1301	2	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS	MONS	1432
1074	8	Ville de Lessines	Grand'Place 12	7860	LESSINES	LESSINES	1434
1074	8	Ville de Lessines	Grand Place 12	7860	LESSINES	LESSINES	1435
1074	8	Ville de Lessines	Grand Place 12	7860	LESSINES	LESSINES	1436
1068	7	Administration communale de Le Roeulx	Grand Place 12	7070	LE ROEULX	LE ROEULX	1446
1094	8	Commune de Silly	PLACE, 18	7830	SILLY	SILLY	1451
1094	8	Commune de Silly	PLACE, 18	7830	SILLY	SILLY	1452
1165	9	Ville de Soignies	Place Verte 32	7060	SOIGNIES	SOIGNIES	1454
1165	9	Ville de Soignies Ville de Soignies	Place Verte 32	7060	SOIGNIES	SOIGNIES	1454
1165	9	· ·	Place Verte 32	7060	SOIGNIES	SOIGNIES	1456
		Ville de Soignies					
1165	9	Ville de Soignies	Place Verte 32	7060	SOIGNIES	SOIGNIES	1457

2	INSTITUT COMMUNAL D'ENSEIGNEMEN	Grand-Place	7390	QUAREGNON	QUAREGNON	Secondaire ordinaire
9	Ecole communale fondamentale	Rue de la Gare 1B	7380	QUIEVRAIN	QUIEVRAIN	FOND
9	Groupe scolaire communal de Baudour	Parc Communal de Baudoi	7331	BAUDOUR	SAINT-GHISLAIN	FOND
9	Ecole communale Jean-Rolland	Avenue de l'Enseignement	7330	SAINT-GHISLAIN	SAINT-GHISLAIN	FOND
9	Groupe scolaire communal fondamental	Rue de Tournai 112	7333	TERTRE	SAINT-GHISLAIN	FOND
9	Groupe scolaire communal de Sirault	Rue Albert Bériot 57	7332	SIRAULT	SAINT-GHISLAIN	FOND
2	LYCEE PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT TE	Avenue de l'Enseignement	7330	SAINT-GHISLAIN	SAINT-GHISLAIN	Secondaire ordinaire
9	Groupe scolaire Grand Jardin	Les Jardins de l'Abbaye 60	7330	SAINT-GHISLAIN	SAINT-GHISLAIN	FOND
9	Ecole communale de Douvrain	Rue Louis Caty 133	7331	BAUDOUR	SAINT-GHISLAIN	FOND
9	Ecole communale Arthur Nazé-Alfred Bu	Rue du Grand Passage 124	7340	PATURAGES	COLFONTAINE	FOND
9	Ecole communale Rampe-Anfouette - B	Rampe Anfouette 9	7340	WASMES	COLFONTAINE	FOND
9	Ecole communale Genin A Dieu Groupe		7340	WASMES	COLFONTAINE	FOND
9	Ecole communale Cambry - Achille Delat		7340	WASMES	COLFONTAINE	FOND
9	Ecole communale A. Libiez - Quesnoy Gr	Rue Albert Libiez 57	7340	COLFONTAINE	COLFONTAINE	FOND
9	Ecole communale Emile Verhaeren	Rue Bourdon 4	7387	ROISIN	HONNELLES	FOND
9	Groupe scolaire communal de Quevy 1		7041	GIVRY	QUEVY	FOND
8	Ecole communale de Comines-Warneton		7784	WARNETON	COMINES-WARNETON	FOND
8	Centre éducatif européen	Rue Cotonnière 17	7700	MOUSCRON	MOUSCRON	FOND
8	Ecole communale fondamentale Raymo		7700	MOUSCRON	MOUSCRON	FOND
8	Ecole communale fondamentale	Rue des Ecoles 64	7711	DOTTIGNIES	MOUSCRON	FOND
2	INSTITUT COMMUNAL D'ENSEIGNEMEN		7711	DOTTIGNIES	MOUSCRON	Secondaire ordinaire
8	Site Educatif Pierre de Coubertin	Rue Roland Vanoverscheld	7700	MOUSCRON	MOUSCRON	FOND
8	Complexe éducatif Saint-Exupéry	Avenue de la Bourgogne 2	7700	MOUSCRON	MOUSCRON	FOND
9	Ecole fondamentale communale de Stee		7090	STEENKERQUE	BRAINE-LE-COMTE	FOND
9	Ecole fondamentale communale d'Henn		7090	HENNUYERES	BRAINE-LE-COMTE	FOND
9	Ecole fondamentale communale	Rue du Village 2	7850	MARCQ	ENGHIEN	FOND
9	Ecole communale de Haine-Saint-Paul R	U	7100	HAINE-SAINT-PAUL	LA LOUVIERE	FOND
9			7100	HAINE-SAINT-PAUL	LA LOUVIERE	FOND
9	Ecole fondamentale communale de Jolin		7100	TRIVIERES	LA LOUVIERE	FOND
9	Ecole fondamentale communale	Place de Trivières 25				
9	Ecole fondamentale communale	Rue des Briqueteries, 1	7100	SAINT-VAAST	LA LOUVIERE	FOND FOND
	Ecole fondamentale communale	Place de Bracquegnies 1	7110	STREPY-BRACQUEGNIES	LA LOUVIERE	
9	Ecole fondamentale communale	Rue de Nivelles 155	7110	STREPY-BRACQUEGNIES	LA LOUVIERE	FOND
9	Ecole communale fond Groupe scolair		7110	STREPY-BRACQUEGNIES	LA LOUVIERE	FOND
9	Ecole fondamentale communale	Rue Eugène Valentin 22	7110	HOUDENG-AIMERIES	LA LOUVIERE	FOND
9	Ecole fondamentale communale	Rue de l'Abattoir 36	7110	HOUDENG-GOEGNIES	LA LOUVIERE	FOND
9	Ecole fondamentale communale du Cen		7110	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	FOND
9	Ecole fondamentale communale R. Fran		7100	HAINE-SAINT-PIERRE	LA LOUVIERE	FOND
9	Ecole fondamentale communale	Place Maugrétout 11	7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	FOND
9	Ecole fondamentale communale de Bau		7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	FOND
2	INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGN. SECO		7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	Secondaire ordinaire
2	ATHENEE PROVINCIAL	Boulevard du Tivoli 2B	7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	Secondaire ordinaire
2	EPSIS Roger Roch	Rue Gustave Brichant 60	7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	Secondaire spécialisé
10	IMP provincial René Thoné La Louvière		7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	FOND
2	IMP provincial René Thoné La Louvière		7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	Secondaire spécialisé
9	Ecole primaire spécialisée "Le Clair Logis	Rue de Baume 114	7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	FOND
9	Ecole fondamentale communale du Boc		7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	FOND
9	Ecole maternelle communale autonome		7110	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	FOND
2	INSTITUT PROVINCIAL DE NURSING DU	Rue Ernest Milcamps, 13B	7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	Secondaire ordinaire
8	Ecole communale Les Galopins	Rue des Déportés 15	7866	OLLIGNIES	LESSINES	FOND
8	Ecole fondamentale communale	Place de Bois-de-Lessines	7866	BOIS-DE-LESSINES	LESSINES	FOND
8	Ecole fondamentale communale	Rue des Ecoles 10A	7864	DEUX-ACREN	LESSINES	FOND
7	Ecole communale fondamentale du Roe	Rue du Coron 9	7070	VILLE-SUR-HAINE	VILLE-SUR-HAINE	FOND
8	Ecole communale de Silly	Rue Saint-Pierre 6	7830	SILLY	SILLY	FOND
8	Ecole fondamentale communale	Rue des Ecoles 6a	7830	SILLY	SILLY	FOND
9	Ecole fondamentale communale	Rue de la Place 21-25	7062	NAAST	SOIGNIES	FOND
9	Ecole communale fondamentale de la Vi		7060	SOIGNIES	SOIGNIES	FOND
9	Ecole fondamentale communale	Rue de la Motte 15	7061	THIEUSIES	SOIGNIES	FOND

	1						
1301	2	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS	MONS	1469
1165	2	Ville de Soignies	Place Verte 32	7060	SOIGNIES	SOIGNIES	1472
1081	9	Commune d'Écaussinnes	Grand-Place 3	7190	ECAUSSINNES-D'ENGHIEN	ECAUSSINNES	1476
1081	9	Commune d'Écaussinnes	Grand-Place 3	7190	ECAUSSINNES-D'ENGHIEN	ECAUSSINNES	1477
1081	9	Commune d'Écaussinnes	Grand-Place 3	7190	ECAUSSINNES-D'ENGHIEN	ECAUSSINNES	1478
1101	10	Commune d'Anderlues	Place Albert Ier 21	6150	ANDERLUES	ANDERLUES	1482
1101	10	Commune d'Anderlues	Place Albert Ier 21	6150	ANDERLUES	ANDERLUES	1483
1073	10	Ville de Beaumont	Grand Place 11	6500	BEAUMONT	BEAUMONT	1488
1073	10	Ville de Beaumont	Grand Place 11	6500	BEAUMONT	BEAUMONT	1489
1073	10	Ville de Beaumont	Grand Place 11	6500	BEAUMONT	BEAUMONT	1490
1073	10	Ville de Beaumont	Grand Place 11	6500	BEAUMONT	BEAUMONT	1491
1290	9	Collège des Bourgmestre et Echevins de Binche	Rue Saint-Paul 14	7130	BINCHE	BINCHE	1495
1290	9	Collège des Bourgmestre et Echevins de Binche	Rue Saint-Paul 14	7130	BINCHE	BINCHE	1496
1290	9	Collège des Bourgmestre et Echevins de Binche	Rue Saint-Paul 14	7130	BINCHE	BINCHE	1497
1290	9	Collège des Bourgmestre et Echevins de Binche	Rue Saint-Paul 14	7130	BINCHE	BINCHE	1498
1290	9	Collège des Bourgmestre et Echevins de Binche	Rue Saint-Paul 14	7130	BINCHE	BINCHE	1499
1301	2	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS	MONS	1508
1063	10	Ville de Chimay	Grand'Place 1	6460	CHIMAY	CHIMAY	1515
1063	10	Ville de Chimay	Grand'Place 1	6460	CHIMAY	CHIMAY	1520
1063	10	Ville de Chimay	Grand'Place 1	6460	CHIMAY	CHIMAY	1521
1063	10	Ville de Chimay	Grand'Place 1	6460	CHIMAY	CHIMAY	1522
1173	9	Commune d'Erguelinnes	Rue Albert Ier 49-51	6560	ERQUELINNES	ERQUELINNES	1533
1173					ERQUELINNES	ERQUELINNES	1534
	9	Commune d'Erquelinnes	Rue Albert ler 49-51	6560	•	·	
1102	10	Commune de Froidchapelle	Place Albert Ier 38	6440	FROIDCHAPELLE	FROIDCHAPELLE	1543
1102	10	Commune de Froidchapelle	Place Albert Ier 38	6440	FROIDCHAPELLE	FROIDCHAPELLE	1544
1102	10	Commune de Froidchapelle	Place Albert Ier 38	6440	FROIDCHAPELLE	FROIDCHAPELLE	1545
1252	9	Commune de Lobbes	Rue du Pont 1	6540	LOBBES	LOBBES	1548
1252	9	Commune de Lobbes	Rue du Pont 1	6540	LOBBES	LOBBES	1550
1301	2	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS	MONS	1552
1206	9	Commune de Merbes-le-Château	Rue Saint-Martin 71	6567	MERBES-LE-CHATEAU	MERBES-LE-CHATEAU	1553
1064	10	Commune de Momignies	Grand-Place 1	6590	MOMIGNIES	MOMIGNIES	1558
1087	10	Ville de Thuin	Grand'Rue 36	6530	THUIN	THUIN	1565
1087	10	Ville de Thuin	Grand'Rue 36	6530	THUIN	THUIN	1566
1087	10	Ville de Thuin	Grand'Rue 36	6530	THUIN	THUIN	1567
1087	10	Ville de Thuin	Grand'Rue 36	6530	THUIN	THUIN	1574
1043	9	Commune de Estinnes	Chaussée Brunehault 232	7120	ESTINNES	ESTINNES	1576
1049	10	Commune de Ham-sur-Heure-Nalinnes	Chemin d'Oultre-Heure 20	6120	HAM-SUR-HEURE	HAM-SUR-HEURE-NALINNES	1580
1049	10	Commune de Ham-sur-Heure-Nalinnes	Chemin d'Oultre-Heure 20	6120	HAM-SUR-HEURE	HAM-SUR-HEURE-NALINNES	1581
1049	10	Commune de Ham-sur-Heure-Nalinnes	Chemin d'Oultre-Heure 20	6120	HAM-SUR-HEURE	HAM-SUR-HEURE-NALINNES	1582
1294	9	Commune de Morlanwelz	Rue Raoul Warocqué 2	7140	MORLANWELZ-MARIEMONT	MORLANWELZ	1586
1294	9	Commune de Morlanwelz	Rue Raoul Warocqué 2	7140	MORLANWELZ-MARIEMONT	MORLANWELZ	1587
1294	9	Commune de Morlanwelz	Rue Raoul Warocqué 2	7140	MORLANWELZ-MARIEMONT	MORLANWELZ	1589
1301	10	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS	MONS	1591
1301	2	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS	MONS	1594
1076	10	Administration communale de Sivry-Rance - Service de l'Enseignement	Grand'Place 2	6470	SIVRY	SIVRY-RANCE	1601
1076	10	Administration communale de Sivry-Rance - Service de l'Enseignement	Grand'Place 2	6470	SIVRY	SIVRY-RANCE	1602
1103	8	Ville d'Antoing	Chemin de Saint-Druon 1	7640	ANTOING	ANTOING	1609
1103	8	Ville d'Antoing	Chemin de Saint-Druon 1	7640	ANTOING	ANTOING	1610
1103	8	Ville d'Antoing	Chemin de Saint-Druon 1	7640	ANTOING	ANTOING	1615
1284	8	Commune de Celles (lez-Tournai)	Rue Parfait 14	7760	CELLES	CELLES	1616
1184	8	Commune d'Estaimpuis	Rue de Berne 4	7730	LEERS-NORD	ESTAIMPUIS	1619
1184	8	Commune d'Estaimpuis	Rue de Berne 4	7730	LEERS-NORD	ESTAIMPUIS	1620
1184	8	Commune d'Estaimpuis	Rue de Berne 4	7730	LEERS-NORD	ESTAIMPUIS	1621
1095	8	Commune de Pecq	Rue des Déportés 10	7740	PECQ	PECQ	1624
1095	8	Commune de Pecq	Rue des Déportés 10	7740	PECQ	PECQ	1625
1095	8	Commune de Pecq	Rue des Déportés 10	7740	PECQ	PECQ	1626
		Ville de Péruwelz	Rue Albert Ier 35	7600	PERUWELZ	PERUWELZ	1629
1171	. ×						
1171 1171	8	Ville de Péruwelz	Rue Albert ler 35	7600	PERUWELZ	PERUWELZ	1630

2	LYCEE PROVINCIAL DES SCIENCES ET DES	Rue de la Station, 59	7060	SOIGNIES	SOIGNIES	Secondaire ordinaire
2	Etablissement d'ens. professionnel spéc	Chemin à Rocs 4	7060	HORRUES	SOIGNIES	Secondaire spécialisé
9	Ecole fondamentale communale de Mar		7190	ECAUSSINNES	ECAUSSINNES	FOND
9	Ecole communale fondamentale Odenat		7190	ECAUSSINNES-D'ENGHIEN	ECAUSSINNES	FOND
9	Ecole fondamentale communale Ecole d	•	7190	ECAUSSINNES-D'ENGHIEN	ECAUSSINNES	FOND
10	Ecole fondamentale communale du Cen	_	6150	ANDERLUES	ANDERLUES	FOND
10	Ecole communale des Bruyères-Polvez-L		6150	ANDERLUES	ANDERLUES	FOND
10	Ecole communale de Barbençon - Renlie		6500	BARBENCON	BEAUMONT	FOND
10		Rue Plagne 4-1	6500	SOLRE-SAINT-GERY	BEAUMONT	FOND
10		, and the second	6500		BEAUMONT	FOND
	Ecole fondamentale communale	Rue du Tombois 3		THIRIMONT		
10	Ecole fondamentale communale	Chaussée de Charleroi 167	6511	STREE-HAINAUT	BEAUMONT	FOND
9	Ecole communale maternelle autonome	·	7130	BINCHE	BINCHE	FOND
9	Ecole communale fondamentale Binche	,	7131	WAUDREZ	BINCHE	FOND
9	Ecole communale fondamentale Binche	_	7134	PERONNES-LEZ-BINCHE	BINCHE	FOND
9	Ecole communale fondamentale Binche	·	7130	PERONNES-LEZ-BINCHE	BINCHE	FOND
9	Ecole communale fondamentale Binche		7130	LEVAL-TRAHEGNIES	BINCHE	FOND
2	INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMEN		7130	BINCHE	BINCHE	Secondaire ordinaire
10	Ecole fondamentale communale Groupe	Rue de Rocroi 28	6464	BAILEUX	CHIMAY	FOND
10	Groupe scolaire communal de Virelles	Rue des Marcheurs 28	6464	VIRELLES	CHIMAY	FOND
10	Groupe scolaire communal Jehan Froiss	Rue de l'Athénée 1	6460	CHIMAY	CHIMAY	FOND
10	Groupe scolaire communal Arthur Mass	Rue des Juifs 3	6464	BOURLERS	CHIMAY	FOND
9	Ecole communale fondam. Groupe péda	Rue Reine Astrid 8	6560	SOLRE-SUR-SAMBRE	ERQUELINNES	FOND
9	Ecole fondamentale communale	Rue Albert Ier 51	6560	ERQUELINNES	ERQUELINNES	FOND
10	Ecole communale du Crochet	Rue des Arzières 24	6440	FROIDCHAPELLE	FROIDCHAPELLE	FOND
10	Ecole fondamentale communale	Chaussée de Beaumont 87	6440	BOUSSU-LEZ-WALCOURT	FROIDCHAPELLE	FOND
10	Ecole communale	Rue du Bosquet 1	6440	FOURBECHIES	FROIDCHAPELLE	FOND
9	Ecole fondamentale communale Mont-S	_	6540	MONT-SAINTE-GENEVIEVE	LOBBES	FOND
9	Ecole communale fondamentale de lobb		6540	LOBBES	LOBBES	FOND
2	Centre Arthur Regniers Enseignement sp		6543	BIENNE-LEZ-HAPPART	LOBBES	Secondaire spécialisé
9	Ecole fondamentale communale	Rue Paul Pastur 3	6567	FONTAINE-VALMONT	MERBES-LE-CHATEAU	FOND
10	Ecole communale fondamentale de Mor		6591	MACON	MOMIGNIES	FOND
10	Ecole fondamentale communale	Rue de la Cour 8	6536	THUILLIES	THUIN	FOND
10	Ecole fondamentale communale	Rue de Marchienne 134A	6534	GOZEE	THUIN	FOND
10	Ecole fondamentale communale de Thu		6530	BIERCEE	THUIN	FOND
10	Ecole fondamentale communale de Leei		6530	LEERS-ET-FOSTEAU	THUIN	FOND
9	Ecole fondamentale communale	Chaussée Brunehault 234	7120	ESTINNES	ESTINNES	FOND
10	Ecole communale fondamentale	Place des Haies 1	6120	NALINNES	HAM-SUR-HEURE-NALINN	
10	Ecole fondamentale communale	Rue Willy Brogneaux 8	6120	JAMIOULX	HAM-SUR-HEURE-NALINN	
10	Ecole communale fondamentale	Rue Abel Dubray 16-18	6120	HAM-SUR-HEURE	HAM-SUR-HEURE-NALINN	FOND
9	Ecole primaire communale	Place Franklin Roosevelt 1	7140	MORLANWELZ-MARIEMONT	MORLANWELZ	FOND
9	Ecole fondamentale communale	rue des Ecoles 32	7141	CARNIERES	MORLANWELZ	FOND
9	Ecole communale du Centre	Place de Carnières 15A	7141	CARNIERES	MORLANWELZ	FOND
10	Ecole fondamentale provinciale d'applic	Rue de l'Enseignement 14	7140	MORLANWELZ-MARIEMONT	MORLANWELZ	FOND
2	ATHENEE PROVINCIAL WAROCQUE	Rue de l'Enseignement 8-1	7140	MORLANWELZ-MARIEMONT	MORLANWELZ	Secondaire ordinaire
10	Ecole communale fondamentale	Rue de Sivry 4	6470	SIVRY-RANCE	SIVRY-RANCE	FOND
10	Ecole communale fondamentale	Grand'Place 29	6470	SIVRY	SIVRY-RANCE	FOND
8	Ecole fondamentale communale Antoing		7642	CALONNE	ANTOING	FOND
8	Ecole fondamentale communale de Péro		7640	ANTOING	ANTOING	FOND
8		Rue Paul Pastur 41	7643	FONTENOY	ANTOING	FOND
8	Ecole communale fondamentale de Pott		7760	POTTES	CELLES	FOND
8	Ecole fondamentale communale	Contour de l'Eglise 1B	7730	ESTAIMPUIS	ESTAIMPUIS	FOND
8	Ecole communale fondamentale					
		Rue de l'Ancienne Douane	7730	NECHIN	ESTAIMPUIS	FOND
8	Ecole fondamentale communale Estaim		7730	LEERS-NORD	ESTAIMPUIS	FOND
8	Ecole communale fondamentale	Grand-Rue 124	7743	OBIGIES	PECQ	FOND
8	Ecole communale fondamentale	Rue des Ecoles 2	7740	WARCOING	PECQ	FOND
8	Ecole communale fondamentale	Avenue des Combattants 1	7740	PECQ	PECQ	FOND
8	Ecole fondamentale communale du Cen	Rue de la Verte Chasse 5	7600	PERUWELZ	PERUWELZ	FOND
8	Ecole communale de la Roé	Rue des Ecoles 77	7600	PERUWELZ	PERUWELZ	FOND

1171	8	Ville de Péruwelz	Rue Albert Ier 35	7600	PERUWELZ	PERUWELZ	1631
1093	8	Commune de Rumes	Place 1	7618	TAINTIGNIES	RUMES	1641
1053	8	Ville de Tournai	Rue Saint-Martin 52	7500	TOURNAI	TOURNAI	1652
1053	8	Ville de Tournai	Rue Saint-Martin 52	7500	TOURNAI	TOURNAI	1654
1053	8	Ville de Tournai	Rue Saint-Martin 52	7500	TOURNAI	TOURNAI	1656
1053	8	Ville de Tournai	Rue Saint-Martin 52	7500	TOURNAI	TOURNAI	1658
1053	8	Ville de Tournai	Rue Saint-Martin 52	7500	TOURNAI	TOURNAI	1659
1053	8	Ville de Tournai	Rue Saint-Martin 52	7500	TOURNAI	TOURNAI	1660
1053	8	Ville de Tournai	Rue Saint-Martin 52	7500	TOURNAI	TOURNAI	1661
1053	8	Ville de Tournai	Rue Saint-Martin 52	7500	TOURNAI	TOURNAI	1662
1301	2	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS	MONS	1708
1301	2	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS	MONS	1711
1053	8	Ville de Tournai	Rue Saint-Martin 52	7500	TOURNAI	TOURNAI	1715
1053	8	Ville de Tournai	Rue Saint-Martin 52	7500	TOURNAI	TOURNAI	1721
1295	8	Commune de Brunehaut	Rue Wibault-Bouchart 11	7620	BLEHARIES	BRUNEHAUT	1723
1295	8	Commune de Brunehaut	Rue Wibault-Bouchart 11	7620	BLEHARIES	BRUNEHAUT	1724
1025	8	Ville de Leuze-en-Hainaut	Avenue de la Résistance 1	7900	LEUZE-EN-HAINAUT	LEUZE-EN-HAINAUT	1730
1301	2	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS	MONS	1736
1048	3			4540	AMAY	AMAY	1745
		Collège communal d'Amay	Chaussée Freddy Terwagne, 76				
1048	3	Collège communal d'Amay	Chaussée Freddy Terwagne, 76	4540	AMAY	AMAY	1746
1048	3	Collège communal d'Amay	Chaussée Freddy Terwagne, 76	4540	AMAY	AMAY	1747
1227	3	Commune de Burdinne	Rue des Ecoles 3	4210	BURDINNE	BURDINNE	1755
1258	3	Commune de Clavier	Rue Forville 1	4560	CLAVIER	CLAVIER	1757
1124	4	Commune de Ferrières	Place de Chablis 21	4190	FERRIERES	FERRIERES	1760
1124	4	Commune de Ferrières	Place de Chablis 21	4190	FERRIERES	FERRIERES	1763
1219	4	Commune de Hamoir	Rue de Tohogne 14	4180	HAMOIR	HAMOIR	1764
995	3	Commune de Héron	Place Communale 1	4218	COUTHUIN	HERON	1766
993	3	Ville de Huy	Grand'Place 1	4500	HUY	HUY	1768
993	3	Ville de Huy	Grand'Place 1	4500	HUY	HUY	1769
993	3	Ville de Huy	Grand'Place 1	4500	HUY	HUY	1770
1299	4	Province de Liège - Direction générale de la Formation	Rue du Commerce, 14	4100	SERAING	SERAING	1779
1299	4	Province de Liège - Direction générale de la Formation	Rue du Commerce, 14	4100	SERAING	SERAING	1780
993	3	Ville de Huy	Grand'Place 1	4500	HUY	HUY	1790
1272	3	Commune de Marchin	Rue Joseph Wauters	4570	MARCHIN	MARCHIN	1791
1003	3	Commune de Modave	Place Georges Hubin 1-3	4577	VIERSET-BARSE	MODAVE	1795
1159	3	Commune de Nandrin	Place Musin 1	4550	NANDRIN	NANDRIN	1799
1255	3	Commune d'Ouffet	Rue du Village 3	4590	OUFFET	OUFFET	1803
1293	3	Commune de Verlaine	Vinâve des Stréats 32	4537	VERLAINE	VERLAINE	1804
1220	3	Commune de Villers-le-Bouillet	Rue des Marronniers 16	4530	VILLERS-LE-BOUILLET	VILLERS-LE-BOUILLET	1805
1148	3	Commune de Wanze	Chaussée de Wavre 39	4520	WANZE	WANZE	1807
1148	3	Commune de Wanze	Chaussée de Wavre 39	4520	WANZE	WANZE	1808
1148	3	Commune de Wanze	Chaussée de Wavre 39	4520	WANZE	WANZE	1809
1148	3	Commune de Wanze	Chaussée de Wavre 39	4520	WANZE	WANZE	1811
1195	4	Commune de Anthisnes	Rue de l'Hôtel de Ville 1	4160	ANTHISNES	ANTHISNES	1812
1288	4	Commune de Engis	Rue Reine Astrid 13	4480	ENGIS	ENGIS	1815
1288	4	Commune de Engis	Rue Reine Astrid 13	4480	ENGIS	ENGIS	1816
1237	3	Commune de Erigis Commune de Tinlot	Rue du Centre 19	4557	SOHEIT-TINLOT	TINLOT	1817
1054	4	Commune d'Ans	Esplanade de l'Hôtel Communal, 1	4432	ALLEUR	ANS	1817
1054	4	Commune d'Ans	Esplanade de l'Hôtel Communal, 1	4432	ALLEUR	ANS	1820
1054	4	Commune d'Ans	Esplanade de l'Hôtel Communal, 1	4432	ALLEUR	ANS	1821
	•	Commune d'Ans			ALLEUR	ANS	1822
1054	4		Esplanade de l'Hôtel Communal, 1	4432			
1228	4	Commune d'Avans	Rue des Ecoles 4	4340	AWANS	AWANS	1830
1203	4	Commune d'Aywaille	Rue de la Heid, 8	4920	AYWAILLE	AYWAILLE	1833
1203	4	Commune d'Aywaille	Rue de la Heid, 8	4920	AYWAILLE	AYWAILLE	1834
1203	4	Commune d'Aywaille	Rue de la Heid, 8	4920	AYWAILLE	AYWAILLE	1835
	4	Commune de Beyne-Heusay	Place Joseph Dejardin 2	4610	BEYNE-HEUSAY	BEYNE-HEUSAY	1845
1089	4						
1089 1089 1030	4 4	Commune de Beyne-Heusay Commune de Chaudfontaine	Place Joseph Dejardin 2 Avenue du Centenaire 6	4610 4053	BEYNE-HEUSAY EMBOURG	BEYNE-HEUSAY CHAUDFONTAINE	1846 1851

8	Ecole fondamentale communale	Rue du Champ Delmée 3	7608	WIERS	PERUWELZ	FOND
8	Ecole communale fondamentale	Rue Hector Delaissé 21	7610	RUMES	RUMES	FOND
8	Ecole fondamentale communale de Gau		7530	GAURAIN-RAMECROIX	TOURNAI	FOND
8	Ecole fondamentale communale de Mar	-	7522	MARQUAIN	TOURNAI	FOND
8	Ecole fondamentale communale de War		7548	WARCHIN	TOURNAI	FOND
8		Rue du Sondart 12	7500	TOURNAI	TOURNAI	FOND
8				TOURNAI		FOND
	Ecole fondamentale communale Jean No		7500		TOURNAL	
8	Ecole fondamentale communale de la Ju		7500	TOURNAL	TOURNAL	FOND
8	Ecole fondamentale communale ARTHU		7500	TOURNAL	TOURNAL	FOND
8	Ecole fondamentale communale du Châ	,	7500	TOURNAL	TOURNAL	FOND
2	INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIR	'	7500	TOURNAL	TOURNAL	Secondaire ordinaire
2	I.P.E.S. DE TOURNAI	Boulevard Léopold 92B Rue des Déportés 2	7500	TOURNAI	TOURNAL	Secondaire ordinaire
8	Horizons Nouveaux		7503	FROYENNES	TOURNAL	FOND
8	Ecole fondamentale communale Pré Vei		7500	TOURNAI	TOURNAL	FOND
8	Groupe scolaire communal de la Pierre		7620	HOLLAIN	BRUNEHAUT	FOND
8	Groupe scolaire communal des Pépinièr	·	7623	RONGY	BRUNEHAUT	FOND
8	Ecole fondamentale communale de Leuz		7901	THIEULAIN	LEUZE-EN-HAINAUT	FOND
2	ATHENEE PROVINCIAL	Rue du Rempart 16	7900	LEUZE-EN-HAINAUT	LEUZE-EN-HAINAUT	Secondaire ordinaire
3	Ecole fondamentale communale Amay 2		4540	AMAY	AMAY	FOND
3	Ecole fondamentale communale Amay 1		4540	AMAY	AMAY	FOND
3	Ecole fondamentale communale Amay 3		4540	AMAY	AMAY	FOND
3	Ecole primaire communale	Rue Lambert Daxhelet 2	4210	MARNEFFE	BURDINNE	FOND
3	Ecole communale du Grand Clavier	Borsu 4	4560	BOIS-ET-BORSU	CLAVIER	FOND
4	Ensemble scolaire Ferrières 1	Rue de Lognoul 8A	4190	FERRIERES	FERRIERES	FOND
4	Ensemble scolaire Ferrières 2	Bruyère Fagnette 8	4190	WERBOMONT	FERRIERES	FOND
4	Ecole communale fondamentale	Rue Gilles Del Cour 10	4180	HAMOIR	HAMOIR	FOND
3	Ecole fondamentale communale	Place Communale 1	4218	COUTHUIN	HERON	FOND
3	Ecole communale d'Outre-Meuse	Rue Entre-Deux-Portes 14.	4500	HUY	HUY	FOND
3	Ecole communale des Bons-Enfants	Avenue de la Croix-Rouge	4500	HUY	HUY	FOND
3	Ecole fondamentale communale du Sud	'	4500	HUY	HUY	FOND
4	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HUY	Rue Saint-Pierre 48	4500	HUY	HUY	Secondaire ordinaire
4	I.P.E.S. DE HUY	Avenue Delchambre 6	4500	HUY	HUY	Secondaire ordinaire
3	Ecole primaire communale de Tihange		4500	TIHANGE	HUY	FOND
3	Ecole fondamentale communale de Mar		4570	MARCHIN	MARCHIN	FOND
3	Ecole fondamentale communale de Mod	-	4577	VIERSET-BARSE	MODAVE	FOND
3	Ecole communale fondamentale	Rue Joseph Pierco 2	4550	VILLERS-LE-TEMPLE	NANDRIN	FOND
3	Ecole communale fondamentale d'Ouffe		4590	OUFFET	OUFFET	FOND
3	Ecole communale fondamentale	Vinâve des Stréats 32	4537	VERLAINE	VERLAINE	FOND
3	Ecole fondamentale communale	Rue de Waremme 5	4530	VILLERS-LE-BOUILLET	VILLERS-LE-BOUILLET	FOND
3	Ecole fondamentale communale	Rue Pierre Jacques 1	4520	МОНА	WANZE	FOND
3	Ecole fondamentale communale	Rue Mottart Laloi 4	4520	VINALMONT	WANZE	FOND
3	Espace scolaire Jean Bourgeois	Rue de la Résistance, 3	4520	ANTHEIT	WANZE	FOND
3	Ecole fondamentale communale	Rue Robert Delaude 2	4520	WANZE	WANZE	FOND
4	Ecole fondamentale communale	Rue de l'Hôtel de Ville 1	4160	ANTHISNES	ANTHISNES	FOND
4	Ecole communale fondamentale	Rue des Prés 1	4480	ENGIS	ENGIS	FOND
4	Ecole primaire communale	Rue du Pont 8	4480	HERMALLE-SOUS-HUY	ENGIS	FOND
3	Ecole fondamentale communale	Rue de Liège 1	4557	FRAITURE	TINLOT	FOND
4	Ecole fondamentale communale Pierre I		4430	ANS	ANS	FOND
4	Ecole fondamentale communale Fernan		4430	ANS	ANS	FOND
4	Ecole fondamentale communale Henri L	,	4430	ANS	ANS	FOND
4		Rue de Jemeppe 27	4431	LONCIN	ANS	FOND
4	Ecole fondamentale communale	Place Communale 2	4340	AWANS	AWANS	FOND
4	Ecole communale de Harzé	Rue de Bastogne 107	4920	HARZE	AYWAILLE	FOND
4	Ecole primaire communale	Awan-Wacostet 7	4920	AYWAILLE	AYWAILLE	FOND
4	Ecole fondamentale Albert Xhignesse	Hameau de Kin 54	4920	AYWAILLE	AYWAILLE	FOND
4	Ecole fondamentale communale de Que		4610	BEYNE-HEUSAY	BEYNE-HEUSAY	FOND
4	Ecole fondamentale communale de Bey	Rue Grand'Route 249-251	4610	BEYNE-HEUSAY	BEYNE-HEUSAY	FOND
4	Ecole communale Princesse de Liège	Avenue du Centenaire 6	4053		CHAUDFONTAINE	FOND

	•						
1030	4	Commune de Chaudfontaine	Avenue du Centenaire 6	4053	EMBOURG	CHAUDFONTAINE	1852
1030	4	Commune de Chaudfontaine	Avenue du Centenaire 6	4053	EMBOURG	CHAUDFONTAINE	1853
1030	4	Commune de Chaudfontaine	Avenue du Centenaire 6	4053	EMBOURG	CHAUDFONTAINE	1856
1030	4	Commune de Chaudfontaine	Avenue du Centenaire 6	4053	EMBOURG	CHAUDFONTAINE	1857
1030	4	Commune de Chaudfontaine	Avenue du Centenaire 6	4053	EMBOURG	CHAUDFONTAINE	1860
1249	4	Commune de Comblain-au-Pont	Place Leblanc 13	4170	COMBLAIN-AU-PONT	COMBLAIN-AU-PONT	1862
1262	4	Commune de Dalhem	Rue de Maestricht 7	4607	BERNEAU	DALHEM	1866
1262	4	Commune de Dalhem	Rue de Maestricht 7	4607	BERNEAU	DALHEM	1867
1151	4	Commune d'Esneux	Place Jean d'Ardenne 1	4130	ESNEUX	ESNEUX	1868
1151	4	Commune d'Esneux	Place Jean d'Ardenne 1	4130	ESNEUX	ESNEUX	1871
1259	4	Commune de Fléron	Rue François Lapierre 19	4620	FLERON	FLERON	1873
1259	4	Commune de Fléron	Rue François Lapierre 19	4620	FLERON	FLERON	1874
1259	4	Commune de Fléron	Rue François Lapierre 19	4620	FLERON	FLERON	1875
1259	4	Commune de Fléron	Rue François Lapierre 19	4620	FLERON	FLERON	1876
1259	4	Commune de Fléron	Rue François Lapierre 19	4620	FLERON	FLERON	1877
1153	4	Ville de Herstal	Place Jean Jaurès 45	4040	HERSTAL	HERSTAL	1884
1153	4			4040	HERSTAL	HERSTAL	1886
1153	4	Ville de Herstal Ville de Herstal	Place Jean Jaurès 45 Place Jean Jaurès 45	4040	HERSTAL	HERSTAL	1887
1153	4				HERSTAL		1888
		Ville de Herstal	Place Jean Jaurès 45	4040		HERSTAL	
1153	4	Ville de Herstal	Place Jean Jaurès 45	4040	HERSTAL	HERSTAL	1889
1153	4	Ville de Herstal	Place Jean Jaurès 45	4040	HERSTAL	HERSTAL	1891
1299	4	Province de Liège - Direction générale de la Formation	Rue du Commerce, 14	4100	SERAING	SERAING	1901
1299	4	Province de Liège - Direction générale de la Formation	Rue du Commerce, 14	4100	SERAING	SERAING	1902
1153	4	Ville de Herstal	Place Jean Jaurès 45	4040	HERSTAL	HERSTAL	1905
1153	4	Ville de Herstal	Place Jean Jaurès 45	4040	HERSTAL	HERSTAL	1906
1153	4	Ville de Herstal	Place Jean Jaurès 45	4040	HERSTAL	HERSTAL	1907
999	4	Commune de Juprelle	Rue de l'Eglise 20	4450	JUPRELLE	JUPRELLE	1909
999	4	Commune de Juprelle	Rue de l'Eglise 20	4450	JUPRELLE	JUPRELLE	1910
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1912
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1913
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1915
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1916
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1917
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1918
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1919
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1920
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1921
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1922
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1923
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1924
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1925
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1927
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1928
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1929
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1930
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1932
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1933
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1935
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1936
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1938
1138	4	Ville de Liège	Qual de la Batte 10 Qual de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1939
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1940
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10 Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1941
1138	4	-		4000	LIEGE	LIEGE	1941
	1	Ville de Liège	Quai de la Batte 10				
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10 Quai de la Batte 10	4000 4000	LIEGE	LIEGE	1943 1944
1138		Ville de Liège			LIEGE		
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1946
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1947

Foole communities primarie de Reauliny, Voire du Facteure 4052 BEALERYS CHALDFORTAINE FOND	4	Fl	Valado Fastaria	4052	DEALIEAVE	CHALIDEONTAINE	FOND
Scole fondamentale communale of Nutries (Resultys) 22 4550 AUDISOL-CHEVREMONT CHAUDFONTAINE CROID	· ·			4052	BEAUFAYS	CHAUDFONTAINE	
Ecole primaria communale fondamentale Beauf Source aux Papillons 3 4500		,					
4 Ecole communate fondamentale Reside Source as Papillon 1 4052 BEALFAYS COMBLAN-APONT CONDIGUATION							
4 Ecole communate fondamentale communate Aus profits (sectional Principles of 19 4370 COMBAIN-AL-PONT COMBAIN-							
			·				
4 Ecole fondamentac Communale of Sance, The Confidence of Sance of Sanc							
4 Ecole fondamentale communale de Tilliff Braze, 16 4 Ecole communale fondamentale communale de Tilliff Braze de Souveeir 29 4 Ecole communale fondamentale flue françois Lupierre 79 4 Ecole communale fondamentale flue françois Lupierre 79 4 Ecole fondamentale fondamentale flue de l'Excéptement 1 4 Ecole fondamentale fondamentale flue flue flue flue flue flue flue fl							
4 Ecole fondamentale communale fondamentale Au Vine (Me France) Chevement 4621 RETINNE FLERON FOND 4 Ecole communale Place aux Enfants Rue de la Cité 34 4621 RETINNE FLERON FOND 4 Ecole communale Place aux Enfants Rue de la Cité 34 4621 RETINNE FLERON FOND 5 Ecole communale Place aux Enfants Rue de la Cité 34 4621 RETINNE FLERON FOND 6 Ecole communale Fondamentale Rue François Lapierre 79 4620 FLERON FLERON FOND 7 Ecole communale Fondamentale Communale Rue (et François Lapierre 79 4620 FLERON FOND 8 Ecole fondamentale communale Rue (et Fines) (Expense et al. 4624 ROMSEE FLERON FOND 9 Ecole fondamentale communale Rue (et Fines) (Expense et al. 4624 ROMSEE FLERON FOND 9 Ecole fondamentale communale Rue (et fines) (Expense et al. 4624 ROND RETINAL FLERON FOND 9 Ecole fondamentale communale Rue (expense et al. 4624 ROND RETINAL RETINAL FOND 9 Ecole fondamentale communale Rue (expense et al. 4624 ROND RETINAL RETINAL FOND 9 Ecole fondamentale communale Causer (et al. 4624 ROND RETINAL RETINAL FOND 9 Ecole fondamentale communale Causer (et al. 4624 ROND RETINAL RETINAL FOND 9 Ecole fondamentale communale Causer (et al. 4624 ROND RETINAL RETINAL FOND 9 Ecole fondamentale communale de la Causeria (et al. 4624 ROND RETINAL RETINAL FOND 9 Ecole Fondamentale communale de la Causeria (et al. 4624 ROND RETINAL RETINAL FOND 9 ECOLE POLYTECHNIQUE DE RESISTAL ROND RETINAL RETINAL FOND RETINAL RETINAL FOND 9 ECOLE POLYTECHNIQUE DE RESISTAL ROND RETINAL RE							
Ecole communale Fondamentale Aux Veo. Buz. Fernand Chiverenont 4621 RETINNE FLERON FOND			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				
	4	Ecole fondamentale communale de Tilff	Place du Souvenir 29	4130	TILFF	ESNEUX	FOND
4 Ecole communale fondamentale Thoma Rue of Effectionment 1. 4620 F.ERON FOND 4 Ecole fondamentale communale Rue de l'Enterignement 1. 4624 ROMSEE FLERON FOND 4 Ecole fondamentale communale Rue de l'Enterignement 1. 4624 ROMSEE FLERON FOND 4 Ecole fondamentale communale Rue de l'Enterignement 1. 4624 ROMSEE FLERON FOND 4 Ecole fondamentale communale fonder Fave Fuer L'ENTERIGNE PROPERTIES PROP		Ecole communale fondamentale Au Vie	Rue Fernand Chèvremont		RETINNE	FLERON	
4 Ecole communale fondamentale informações de d'Enreignement 1 4624 MAGNEE FLERON FOND 4 Ecole fondamentale communale Rue for Willage 11 4623 MAGNEE FLERON FOND 5 Ecole fondamentale communale Rue finite le trousseau 48 4042 UERS HERSTAL FOND 6 Ecole fondamentale communale Rue Emile terrousseau 48 4040 HERSTAL HERSTAL FOND 6 Ecole fondamentale communale de Centre En Faurieux 2 4040 HERSTAL HERSTAL FOND 6 Ecole fondamentale communale de Centre En Faurieux 2 4040 HERSTAL HERSTAL FOND 6 Ecole fondamentale communale de Selle Rue de la Culwenne 42-44 4040 HERSTAL HERSTAL FOND 6 Ecole fondamentale communale de Selle Rue de la Culwenne 42-44 4040 HERSTAL HERSTAL FOND 6 Ecole fondamentale communale de Selle Rue de la Culwenne 42-44 4040 HERSTAL HERSTAL FOND 6 ECOLE FOLYTECHNIQUE DE HERSTAL Rue de FECOLE FECHIQUE, ADMINISTAL HERSTAL FOND 6 HERSTAL FOND 6 HERSTAL FOND 6 HERSTAL HERSTAL FOND 6 HERSTAL HERSTAL FOND 6 HERSTAL HERSTAL	4	Ecole communale Place aux Enfants	Rue de la Cité 34	4621	RETINNE	FLERON	FOND
Scole fondamentale communale Rue du Village 11	4	Ecole communale fondamentale	Rue François Lapierre 79	4620	FLERON	FLERON	FOND
	4	Ecole communale fondamentale Thoma	Rue de l'Enseignement 1	4624	ROMSEE	FLERON	FOND
	4	Ecole fondamentale communale	Rue du Village 11	4623	MAGNEE	FLERON	FOND
4 Ecole Fondamentale communale Centre En Faurieux 2 4040 HERSTAL HERSTAL FOND	4	Ecole fondamentale communale	Rue Emile Lerousseau 48	4042	LIERS	HERSTAL	FOND
4 Ecole communale fondamentale Lambe Rue Richard Heintz 48 4040 HERSTAL HERSTAL FOND 4 Ecole fondamentale communale du Belle de la Claverne 2-44 4040 HERSTAL HERSTAL HERSTAL FOND 5 Ecole communale fondamentale E. Mur Rue Emile Muraille 154-15 4040 HERSTAL HERSTAL FOND 6 Ecole FOLTPECHNQUE DE HERSTAL Rue de l'Ecole rechrique, 4040 HERSTAL HERSTAL Scondaire ordinaire al l'PLES DE HERSTAL RUE d'Ecole Technique, 4040 HERSTAL HERSTAL Scondaire ordinaire al l'PLES DE HERSTAL RUE d'Ecole Technique, 4040 HERSTAL HERSTAL Scondaire ordinaire d'All PLES DE HERSTAL RUE d'Ecole Technique, 4040 HERSTAL HERSTAL FOND 6 HERSTAL FOND 7 HERSTAL FO	4	Ecole fondamentale communale Jacque	Place Jacques Brel 1	4040	HERSTAL	HERSTAL	FOND
4 Ecole fondamentale communale du BelliRue de la Clawenne 42-44 4040 HERSTAL HERSTAL FOND 4 Ecole communale fondamentale E. Murra Rue Emile Muraille 154-15 4040 HERSTAL HERSTAL FOND 5 EVENTE FORD FOLTECHNIQUE DE HERSTAL Rue de l'Ecole Technique, 4040 HERSTAL HERSTAL Secondaire ordinaire 6 LEVEL FOLTECHNIQUE DE HERSTAL Rue du Grand Puits 66 4040 HERSTAL HERSTAL Secondaire ordinaire 7 Level Responsable Responsabl	4	Ecole fondamentale communale Centre	En Faurieux 2	4040	HERSTAL	HERSTAL	FOND
4 Ecole communale findamentale E. Murr Rue Emile Muralite 154-15 400 HERSTAL HERSTAL SCONDIAGO OF THE CHONDROW	4	Ecole communale fondamentale Lambe	Rue Richard Heintz 48	4040	HERSTAL	HERSTAL	FOND
4 ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL 4 LP.E.S. DE HERSTAL 4 LP.E.S. DE HERSTAL 4 Nue du Grand Pults 66 4 0400 4 LESTAL 5 LE LESTAL 5 LE CONDITION 4 Centre Spécialise 4 AU Vert-Viriave - Enseignement spécialis 8 Nue du Bouxhay 181 4 0401 4 Centre Spécialise 6 AU Vert-Viriave - Enseignement spécialis 8 Nue du Bouxhay 181 4 0401 4 Centre Spécialise 7 Nue du Grand Pults 65 4 Ecole fondamentale communale de Sins 8 Nue de la Nue Transcription 2 4 Ecole fondamentale communale de Sins 8 Nue de la Nue Transcription 2 4 Ecole communale de Sins 8 Nue de la Nue Transcription 2 4 Ecole fondamentale communale de Sins 8 Nue de la Nue Transcription 2 4 Ecole fondamentale communale de Sins 8 Nue de la Nue Transcription 2 4 Ecole fondamentale communale de Sins 8 Nue de la Nue Transcription 3 8 Nue François Lefebre 66 4 Groupe scolaire communale dis arrithment sur de Lefebre 66 8 Nue François Lefebre 66 8 Nue Lefe Fronco 9 Nue Lefe Fronco 9 Nue Lefe Fronco 9 Lefe Fronco 9 Lefe Fronco 9 Lefe Fronco 9 Lefe Brinder Lefebre 66 9 Nue Lefebre 60 9 Nue Lefebre 66 9 Nue Lefebre 66 9 Nue Lef	4	Ecole fondamentale communale du Bell	Rue de la Clawenne 42-44	4040	HERSTAL	HERSTAL	FOND
4 I.P.E.S. DE HERSTAL Secondaire ordinaire 4 Au Vert-Vinãve - Ensejament spécialis Rue du Bouxthay 181 4041 VOTTEM HERSTAL FOND 4 Centre Spécialise Place Jean Jauries 3 4041 HERSTAL HERSTAL FOND 4 Ecole fondamentale communale de Sug Rue de l'Emancipation 7 4041 VOTTEM HERSTAL FOND 4 Ecole fondamentale communale de Jupi Rue d'I pig 142 4450 JUPRELLE JUPRELLE JUPRELLE FOND 4 Ecole fondamentale communale de Jupi Rue d'I pig 142 4450 JUPRELLE JUPRELLE FOND 4 Ecole fondamentale communale de Jupi Rue d'I pig 142 4450 SUINS JUPRELLE FOND 4 Ecole fondamentale communale d'Invalore de Jupi Rue d'I pig 142 4450 SUINS JUPRELLE FOND 4 Ecole fondamentale communale l'Invalore de Jupi Rue d'I pig 142 4450 SUINS JUPRELLE FOND 4 Ecole fondamentale communale Rue de la Vaussale 8 4031 ANGLEUR UEGE FOND 4 Ecole primaire communale Rue de la Vaussale 8 4031 ANGLEUR UEGE FOND 4 Ecole primaire communale Rue de la Vaussale 8 4031 ANGLEUR UEGE FOND 4 Ecole communale fondamentale branche de Galine 89 4020 BRESSOUX UEGE FOND 4 Ecole communale fondamentale Presso Rue Général de Gaulle 89 4020 BRESSOUX UEGE FOND 4 Ecole communale fondamentale Presso Rue Général de Gaulle 89 4020 BRESSOUX UEGE FOND 4 Ecole communale fondamentale Presso Avenue Brigade Piron 1 4020 BRESSOUX UEGE FOND 4 Ecole communale fondamentale de Rue de Porto 76 4020 BRESSOUX UEGE FOND 4 Ecole communale fondamentale de Rue de Forto 76 4020 BRESSOUX UEGE FOND 4 Ecole communale fondamentale de Rue de Forto 76 4020 BRESSOUX UEGE FOND 4 Ecole communale Rue de la Villa Rue Fraiche 14 4032 CHENEE UEGE FOND 4 Ecole communale Rue de la Villa Rue Fraiche 14 4032 CHENEE UEGE FOND 4 Ecole fondamentale communale Rue de Grands Prés 202 4033 GRIVEGNEE UEGE FOND 4 Ecole fondamentale communale Rue de Grands Prés 202 4030 GRIVEGNEE UEGE FOND 4 Ecole fondamentale co	4	Ecole communale fondamentale E. Mur	Rue Emile Muraille 154-15	4040	HERSTAL	HERSTAL	FOND
4 Au Vert-Vinive - Enseignement spécialis leu du Bouxthay J.8.1 4041 VOTTEM HERSTAL FOND 4 Centre Spécialisé Place Jean Jaurès 3 4041 HERSTAL HERSTAL FOND 4 Ecole fondamentale communale de Lacog Rue de l'Emancipation 2 4041 VOTTEM HERSTAL FOND 4 Ecole fondamentale communale de July Rue du Tige 142 4450 JUPRELLE JUPRELLE FOND 5 LINS JUPRELLE FOND 5 LINS JUPRELLE FOND 6 FOND 6 FOND 6 FOND 6 FOND 6 FOND 6 FOND 7 FOND 7 FOND 8 FO	4	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	Rue de l'Ecole Technique,	4040	HERSTAL	HERSTAL	Secondaire ordinaire
4 Centre Spécialisé Piace Jean Jaurés 3 4041 HERSTAL HERSTAL FOND 4 Ecole fondamentale communale Casceg Rue de l'Emancipation 2 4041 VOTTEM HERSTAL FOND 5 Ecole fondamentale communale de Jupř Rue du Tige 142 4450 JUPRELIE JUPRELIE FOND 6 Ecole communale de Silnis Rue de la Mer 7C 4450 SUNS JUPRELIE FOND 7 Ecole communale de Silnis Rue de la Mer 7C 4450 SUNS JUPRELIE FOND 8 Ecole fondamentale communale Rue de la Mer 7C 4450 SUNS JUPRELIE FOND 8 Ecole fondamentale communale Rue de la Mer 7C 4450 SUNS JUPRELIE FOND 8 Ecole fondamentale communale Rue de la Wardervelde, 27 4000 GLAIN LIEGE FOND 8 Ecole fondamentale communale Rue de la Vaussale 8 4031 ANGLEUR LIEGE FOND 8 Ecole fondamentale communale Rue de la Vaussale 8 4031 ANGLEUR LIEGE FOND 8 Ecole communale du Sart Tilma Rue du Sart-Tilma 300 4031 ANGLEUR LIEGE FOND 8 Ecole communale fondamentale Rue de Sart-Tilma 300 4020 BRESSOUX LIEGE FOND 8 Ecole communale fondamentale Rue de Sart-Tilma 300 4020 BRESSOUX LIEGE FOND 9 Ecole communale fondamentale Rue de Porto 76 4020 BRESSOUX LIEGE FOND 9 Ecole communale fondamentale Communale Rue de La Viele de Liege Rue des Grands Prés 202 BRESSOUX LIEGE FOND 9 Ecole communale de la Ville de Liège Rue des Grands Prés 202 4032 CHENEE LIEGE FOND 9 Ecole communale de La Ville de Liège Rue des Grands Prés 202 4032 CHENEE LIEGE FOND 9 Ecole fondamentale Victor Heuskin Rue Fraiche 14 4032 CHENEE LIEGE FOND 9 Ecole fondamentale communale Rue de la Haminde 33 4030 GRIVEGNEE LIEGE FOND 9 Ecole fondamentale de Bruyères Liege AVIND Rue de La Haminde 33 4030 GRIVEGNEE LIEGE FOND 9 Ecole communale de Bois-de-Breux Rue de Péville 232 4030 GRIVEGNEE LIEGE FOND 9 Ecole communale de Bois-de-Breux Rue de Péville 232 4030 GRIVEGNEE LIEGE FOND 9 Ecole communale fondamentale de Griv Avenue de Péville 232 4030 GRIVEGNEE LIEGE FOND 9 LIEGE FO	4	I.P.E.S. DE HERSTAL	Rue du Grand Puits 66	4040	HERSTAL	HERSTAL	Secondaire ordinaire
4 Ecole fondamentale communale Cascog Rue de l'Emancipation 2 4041 VOTTEM HERSTAL FOND 4 Ecole fondamentale communale de Jupi Rue du Tige 142 4450 JUPRELLE JUPRELLE FOND 5 SUINS JUPRELLE FOND 6 FOND 6 FOND 6 FOND 7 FOND 8 FOND	4	Au Vert-Vinâve - Enseignement spécialis	Rue du Bouxthay 181	4041	VOTTEM	HERSTAL	FOND
4 Ecole fondamentale communale de Jupi Rue du Tige 142 4450 JUPRELLE JUPRELLE FOND 4 Ecole communale de Slins Rue de la Mer 7C 4450 SLINS JUPRELLE FOND 5 SLINS JUPRELLE FOND 6 GLAIN LIEGE FOND 6 GLAIN LIEGE FOND 7 GLAIN LIEGE FOND 8 Ecole fondamentale communale Rue François Lefebvre 66 4000 ROCOURT LIEGE FOND 8 Ecole primaire communale Rue de la Vaussale 8 4031 ANGEUR LIEGE FOND 8 Ecole primaire communale du Sart Tilma Rue du Sart-Tilma Rue Rue Rue Rigade Piron 1 4020 BRESSOUX LIEGE FOND 8 Ecole communale de la Ville de Liège Rue des Grands Prés 202 4032 CHENEE LIEGE FOND 9 Ecole fondamentale Victor Heuskin Rue Fraiche 14 4032 CHENEE LIEGE FOND 9 Ecole fondamentale communale Rue de la Haminde 33 4030 GRIVEGNEE LIEGE FOND 9 Ecole fondamentale communale Rue de la Haminde 33 4030 GRIVEGNEE LIEGE FOND 9 Ecole fondamentale port Rue de Herve 320 4030 GRIVEGNEE LIEGE FOND 9 Ecole fondamentale Jardin Rue du Jardin Botanique 1 4020 JUPILLE-SUR-MEUSE LIEGE FOND 9 Ecole fondamentale Jardin Rue du Jardin Botanique 2 4000 LIEGE LIEGE FOND 9 Corter scolaire Communal Rue de Rivageois 17 4000 LIEGE LIEGE FOND 9 LIEGE FOND 9 LI	4	Centre Spécialisé	Place Jean Jaurès 3	4041	HERSTAL	HERSTAL	FOND
4 Ecole communale de Slins Rue de la Mer 7C 4450 SLINS JUPRELLE FOND 4 Groupe scolaire communal Glain - Burer Rue Emile Vandervelde, 2 ¹ 4000 GLAIN LIEGE FOND 5 FOND 5 FOND 5 FOND 5 FOND 6 FOND 6 FOND 6 FOND 6 FOND 7 FOND 7 FOND 8 F	4	Ecole fondamentale communale Cascog	Rue de l'Emancipation 2	4041	VOTTEM	HERSTAL	FOND
4 Groupe scolaire communal Glain – Buref Rue Emile Vandervelde, 20 4000 GLAIN LIEGE FOND 4 Ecole fondamentale communale Rue François Lefebvre 66 4000 ROCOURT LIEGE FOND 5 Groupe scolaire fondamental communal Rue de la Vaussale 8 4031 ANGLEUR LIEGE FOND 6 Ecole primaire communale du Sart Tilma Rue du Sart-Tilman 390 4031 ANGLEUR LIEGE FOND 6 Ecole communale fondamentale Bresso Rue Général de Gaulle 89 4020 RESSOUX LIEGE FOND 6 Ecole communale fondamentale Rue du Sart-Tilman 390 4031 ANGLEUR LIEGE FOND 6 Ecole communale fondamentale Rue du Sart-Tilman 390 4031 ANGLEUR LIEGE FOND 6 Ecole communale fondamentale Rue du Fondamentale Rue du Parc Navier Rue du Sart-Tilman 390 4031 ANGLEUR LIEGE FOND 7 Ecole communale fondamentale Rue de Porto 76 4020 RESSOUX LIEGE FOND 8 Ecole communale fondamentale Rue du Cerl parc Savieur 5 4032 CHENEE LIEGE FOND 8 Ecole communale fondamentale du Cerl parc Savieur 5 4032 CHENEE LIEGE FOND 8 Ecole communale de la Ville de Liège Rue des Grands Prés 202 4032 CHENEE LIEGE FOND 8 Ecole fondamentale Victor Heuskin Rue Fraiche 14 4032 CHENEE LIEGE FOND 9 Ecole fondamentale Communale Rue de la Haminda 33 4030 GRIVEGNEE LIEGE FOND 9 Ecole communale fondamentale Ge Griv Avenue de Péville 232 4030 GRIVEGNEE LIEGE FOND 9 Ecole communale de Bois-de-Breux Rue de Herva 320 4030 GRIVEGNEE LIEGE FOND 9 Ecole communale de Bois-de-Breux Rue de Herva 320 4030 GRIVEGNEE LIEGE FOND 9 Ecole communale fondamentale Jardin Rue du Jardin Botanique 2 4000 LIEGE LIEGE FOND 9 Ecole communale fondamentale Jardin Rue du Jardin Botanique 2 4000 LIEGE LIEGE FOND 9 Ecole communale Romantale Jardin Rue du Jardin Botanique 2 4000 LIEGE LIEGE FOND 9 Ecole communale Romantale Jardin Rue de Silvager Silva	4	Ecole fondamentale communale de Jupi	Rue du Tige 142	4450	JUPRELLE	JUPRELLE	FOND
4 Ecole fondamentale communale Rue François Lefebvre 66 4000 ROCOURT LIEGE FOND 4 Groupe scolaire fondamental communal Rue de la Vaussale 8 4031 ANGLEUR LIEGE FOND 5 Ecole primaire communale du Sart Tilma 790 4031 ANGLEUR LIEGE FOND 6 Ecole communale fondamentale Bressol Rue Général de Gaulle 89 4020 BRESSOUX LIEGE FOND 6 Ecole communale fondamentale Bressol Rue Général de Gaulle 89 4020 BRESSOUX LIEGE FOND 6 Ecole communale fondamentale Bressol Rue Général de Gaulle 89 4020 BRESSOUX LIEGE FOND 6 Ecole communale fondamentale de Cerlo 76 4020 BRESSOUX LIEGE FOND 6 Ecole communale fondamentale du Cerlo 76 4020 BRESSOUX LIEGE FOND 6 Ecole communale fondamentale du Cerlo Parc Sauveur 5 4032 CHENEE LIEGE FOND 6 Ecole communale de la Ville de Liège Rue des Grands Prés 202 4032 CHENEE LIEGE FOND 6 Ecole communale de la Ville de Liège Rue des Grands Prés 202 4032 CHENEE LIEGE FOND 6 Ecole fondamentale Victor Heuskin Rue Fraîche 14 4032 CHENEE LIEGE FOND 6 Ecole fondamentale Gondamentale du Cerlo Rue de la Haminde 33 4030 GRIVEGNEE LIEGE FOND 6 Ecole communale fondamentale de Griv Avenue de Péville 232 4030 GRIVEGNEE LIEGE FOND 6 Ecole communale de Bois-de-Breux Rue de Herve 320 4030 GRIVEGNEE LIEGE FOND 6 Ecole communale de Bois-de-Breux Rue de Herve 320 4030 GRIVEGNEE LIEGE FOND 6 Ecole communale des Bruyères I Rue fernand Dehousse 1 4020 JUPILLE-SUR-MEUSE LIEGE FOND 6 Ecole communale des Bruyères I Rue fernand Dehousse 1 4020 JUPILLE-SUR-MEUSE LIEGE FOND 6 Ecole communale fondamentale Jardin Rue du Jardin Botanique 2 4000 LIEGE LIEGE FOND 6 Centre scolaire Georges Mignon Rue des Rivageois 17 4000 LIEGE LIEGE FOND 6 Centre scolaire communal Rotanique II Boulevard d'Avroy 178 4000 LIEGE LIEGE FOND 6 Centre scolaire communal Basse-Wez Rue Basse-	4	Ecole communale de Slins	Rue de la Mer 7C	4450	SLINS	JUPRELLE	FOND
4 Groupe scolaire fondamental communal Rue de la Vaussale 8 4 Ecole primaire communale du Sart Tilmiq Rue du Sart-Tilmiq Rue Rue Sart-Sart-Sart-Sart-Sart-Sart-Sart-Sart-	4	Groupe scolaire communal Glain - Burei	Rue Emile Vandervelde, 20	4000	GLAIN	LIEGE	FOND
4 Ecole primaire communale du Sart Tilma Rue du Sart-Tilman 390 4031 ANGLEUR LIEGE FOND 4 Ecole communale fondamentale Bresso Rue Général de Gaulle 89 4020 BRESSOUX LIEGE FOND 5 Ecole communale fondamentale Rue de Porto 76 4020 BRESSOUX LIEGE FOND 6 Ecole communale fondamentale Rue de Porto 76 4020 BRESSOUX LIEGE FOND 7 Ecole communale fondamentale du Cent Parc Sauveur 5 4032 CHENEE LIEGE FOND 8 Ecole communale fondamentale du Cent Parc Sauveur 5 4032 CHENEE LIEGE FOND 8 Ecole communale de la Ville de Liège Rue des Grands Prés 202 4032 CHENEE LIEGE FOND 8 Ecole fondamentale (Liege FOND 8 Ecole communale Rue de la Haminde 33 4030 GRIVEGNEE LIEGE FOND 8 Ecole communale de Bolis de-Breux Rue de Péville 232 4030 GRIVEGNEE LIEGE FOND 9 Ecole communale de Bolis de-Breux Rue de Hevre 320 4030 GRIVEGNEE LIEGE FOND 9 Ecole fondamentale Jupille-Combattants Place des Combattants 1 4020 JUPILLE-SUR-MEUSE LIEGE FOND 9 Ecole communale des Bruyères I Rue Ferinand Dehousse 1 4020 JUPILLE-SUR-MEUSE LIEGE FOND 9 Ecole communale fondamentale Jardin Rue du Jardin Botanique 2 4000 LIEGE LIEGE FOND 9 Ecole communale fondamentale Jardin Rue du Jardin Botanique 2 4000 LIEGE LIEGE FOND 9 Ecole fondamentale Jardin Botanique II Boulevard d'Avroy 178 4000 LIEGE LIEGE FOND 9 Ecole fondamentale Jardin Botanique II Boulevard d'Avroy 178 4000 LIEGE LIEGE FOND 9 Centre scolaire communal Morinval Rue des Vigiler-Montagne 13 4000 LIEGE LIEGE FOND 9 Centre scolaire communal Morinval Rue des Vigilerons 1-3 4000 LIEGE LIEGE FOND 9 Centre scolaire communal Morinval Rue des Vigilerons 1-3 4000 LIEGE LIEGE FOND 9 Centre scolaire communal Basse-Wez Rue des Consider-Guerre 2 4020 LIEGE LIEGE FOND 9 Centre scolaire communal Basse-Wez Rue des Consider-Guerre 2 4020 LIEGE LIEGE FOND 9 Centre scolaire communal stantale Liege Boulevard d'Avroy 96 4000 LIEGE LIEGE FOND 9 Centre scolaire communal B	4	Ecole fondamentale communale	Rue François Lefèbvre 66	4000	ROCOURT	LIEGE	FOND
4 Ecole communale fondamentale Bressov Rue Général de Gaulle 89 4020 BRESSOUX LIEGE FOND 4 Ecole communale fondamentale Rue de Porto 76 4020 BRESSOUX LIEGE FOND 5 Ecole fondamentale communale Bressov Avenue Brigade Piron 1 4020 BRESSOUX LIEGE FOND 6 Ecole communale fondamentale du Cent Parc Sauveur 5 4032 CHENEE LIEGE FOND 7 Ecole communale de la Ville de Liège Rue des Grands Prés 202 4032 CHENEE LIEGE FOND 8 Ecole fondamentale Victor Heuskin Rue fraîche 14 4032 CHENEE LIEGE FOND 8 Ecole fondamentale Victor Heuskin Rue de la Haminde 33 4030 GRIVEGNEE LIEGE FOND 8 Ecole fondamentale de Griv Avenue de Péville 232 4030 GRIVEGNEE LIEGE FOND 8 Ecole communale de Rue de Herwal 232 4030 GRIVEGNEE LIEGE FOND 8 Ecole communale de Bois-de-Breux Rue de Herval 232 4030 GRIVEGNEE LIEGE FOND 8 Ecole communale de Bois-de-Breux Rue de Herval 232 4030 GRIVEGNEE LIEGE FOND 8 Ecole fondamentale Jupille-Combattants Place des Combattants 1 4020 JUPILLE-SUR-MEUSE LIEGE FOND 9 Ecole communale fondamentale Jardin Rue du Jardin Botanique 2 4000 LIEGE FOND 9 Ecole communale fondamentale Jardin Rue du Jardin Botanique 2 4000 LIEGE LIEGE FOND 9 Ecole communale fondamentale Jardin Rue du Jardin Botanique 2 4000 LIEGE LIEGE FOND 9 Ecole communale fondamentale Jardin Rue du Jardin Botanique 2 4000 LIEGE LIEGE FOND 9 Ecole fondamentale Jardin Botanique 1 80ulevard d'Avroy 178 4000 LIEGE LIEGE FOND 9 Ecole fondamentale Jardin Botanique 1 80ulevard d'Avroy 178 4000 LIEGE LIEGE FOND 9 Ecole communal Rue de la Liberté 25 4020 LIEGE LIEGE FOND 9 Ecole fondamentale communal Rue de la Liberté 25 4020 LIEGE LIEGE FOND 9 Ecole communal Basse-Wez Rue Basse-Wez 54 4020 LIEGE LIEGE FOND 9 Ecole communal Basse-Wez Rue Basse-Wez 54 4020 LIEGE LIEGE FOND 9 Ecole fondamentale communale Lycée LIEGE FOND 9 Ecole fondamentale communale Rober Centers Solvay 2 4000 LIEGE LIEGE FOND 9 Ecole fondamentale communale Rober Centers Solvay 2 4000 LIEGE LIEGE FOND 9 Ecole fondamentale communale Rober Centers Solvay 2 4000 LIEGE LIEGE FOND 9 Ecole fondamentale communale R	4	Groupe scolaire fondamental communa	Rue de la Vaussale 8	4031	ANGLEUR	LIEGE	FOND
4 Ecole communale fondamentale Rue de Porto 76 4020 BRESSOUX LIEGE FOND 4 Ecole communale Bressol Avenue Brigade Piron 1 4020 BRESSOUX LIEGE FOND 5 Ecole communale de la Ville de Liège Rue des Grands Prés 202 4032 CHENEE LIEGE FOND 6 Ecole communale de la Ville de Liège Rue des Grands Prés 202 4032 CHENEE LIEGE FOND 7 Ecole fondamentale Victor Heuskin Rue Fraiche 14 4032 CHENEE LIEGE FOND 8 Ecole fondamentale Victor Heuskin Rue Fraiche 14 4032 CHENEE LIEGE FOND 8 Ecole communale fondamentale de Griv Avenue de Péville 232 4030 GRIVEGNEE LIEGE FOND 8 Ecole communale fondamentale de Griv Avenue de Péville 232 4030 GRIVEGNEE LIEGE FOND 8 Ecole communale de Bois-de-Breux Rue de Herve 320 4030 GRIVEGNEE LIEGE FOND 9 Ecole communale de Bois-de-Breux Rue de Herve 320 4030 GRIVEGNEE LIEGE FOND 9 Ecole communale de Bruyerers I Rue Fernand Dehousse 1 4020 JUPILLE-SUR-MEUSE LIEGE FOND 9 Ecole communale des Bruyerers I Rue Fernand Dehousse 1 4020 JUPILLE-SUR-MEUSE LIEGE FOND 9 Ecole communale fondamentale Jardin Rue du Jardin Botanique 2 4000 LIEGE LIEGE FOND 9 Ecole fondamentale Jardin Rue du Jardin Botanique 2 4000 LIEGE LIEGE FOND 9 Ecole fondamentale Jardin Botanique 18 Boulevard d'Avroy 178 4000 LIEGE LIEGE FOND 9 Ecole fondamentale Jardin Botanique 18 Rue de la Liberté 25 4020 LIEGE LIEGE FOND 9 Ecole fondamentale Jardin Botanique 18 Rue de la Liberté 25 4020 LIEGE LIEGE FOND 9 Ecole fondamentale Avroya Place Vieille-Montagne 13 4000 LIEGE LIEGE FOND 1 EGGE LIEGE FOND 1 EGGE LIEGE FOND 1 ELGE FOND 1	4	Ecole primaire communale du Sart Tilma	Rue du Sart-Tilman 390	4031	ANGLEUR	LIEGE	FOND
4 Ecole fondamentale communale Bresso Avenue Brigade Piron 1 4020 BRESSOUX LIEGE FOND 4 Ecole communale fondamentale du Cern Parc Sauveur 5 4032 CHENEE LIEGE FOND 4 Ecole communale de la Ville de Liège Rue des Grands Prés 202 4032 CHENEE LIEGE FOND 4 Ecole fondamentale Victor Heuskin Rue Fraiche 14 4032 CHENEE LIEGE FOND 4 Ecole fondamentale vomunale Rue de la Haminde 33 4030 GRIVEGNEE LIEGE FOND 4 Ecole communale fondamentale de Griv Avenue de Péville 232 4030 GRIVEGNEE LIEGE FOND 5 Ecole communale de Bois-de-Breux Rue de Herve 320 4030 GRIVEGNEE LIEGE FOND 6 Ecole communale de Bois-de-Breux Rue de Herve 320 4030 GRIVEGNEE LIEGE FOND 6 Ecole communale des Bois-de-Breux Rue de Herve 320 4030 GRIVEGNEE LIEGE FOND 6 Ecole communale des Bruyères I Rue Fernand Dehousse I 4020 JUPILLE-SUR-MEUSE LIEGE FOND 6 Ecole communale des Bruyères I Rue Fernand Dehousse I 4020 JUPILLE-SUR-MEUSE LIEGE FOND 6 Ecole communale fondamentale Jardin Rue du Jardin Botanique 2 4000 LIEGE LIEGE FOND 7 Centre scolaire Georges Mignon Rue des Rivageois 17 4000 LIEGE LIEGE FOND 8 Ecole fondamentale Jardin Botanique II Boulevard d'Avroy 1778 4000 LIEGE LIEGE FOND 9 LIEGE FOND 9 LIEGE FOND 1 Ecole communal Rue des Vignerons 1-3 4000 LIEGE LIEGE FOND 1 Groupe scolaire Communal Rue des Vignerons 1-3 4000 LIEGE LIEGE FOND 4 Groupe scolaire communal Morinval Rue des Vignerons 1-3 4000 LIEGE LIEGE FOND 5 A Groupe scolaire communal Bosiever Rue Basse-Wez 54 4020 LIEGE LIEGE FOND 6 A Groupe scolaire communal Bosiever Rue Basse-Wez 54 4020 LIEGE LIEGE FOND 6 A Ecole fondamentale communale Hors CF En-Hors-Château 69 4000 LIEGE LIEGE FOND 6 A Ecole fondamentale communale Hors CF En-Hors-Château 69 4000 LIEGE LIEGE FOND 6 A Ecole fondamentale communale Hors CF En-Hors-Château 69 4000 LIEGE LIEGE FOND 6 A Ecole fondamentale communale A. Bens Rue Saint-Gilles 572 4000 LIEGE LIEGE FOND 6 LIEGE F	4	Ecole communale fondamentale Bresso	Rue Général de Gaulle 89	4020	BRESSOUX	LIEGE	FOND
4 Ecole communale fondamentale du Cen 4 Ecole communale de la Ville de Liège Rue des Grands Prés 202 Rue des Grands Prés 203 Rue des Rivagente Rue des Grands Prés 203 Rue des Rivagente Rue Fond Rive Grands Rive Grands Rue Grands Rive Grands R	4	Ecole communale fondamentale	Rue de Porto 76	4020	BRESSOUX	LIEGE	FOND
4 Ecole communale de la Ville de Liège 4 Ecole fondamentale Victor Heuskin 5 Rue Fraîche 14 5 Cole fondamentale Victor Heuskin 6 Rue Fraîche 14 6 Ecole fondamentale communale 7 Rue de la Haminde 33 8 U300 8 GRIVEGNEE 8 LIEGE 8 FOND 8 FOND 9 GRIVEGNEE 9 LIEGE 9 FOND 9	4	Ecole fondamentale communale Bresso	Avenue Brigade Piron 1	4020	BRESSOUX	LIEGE	FOND
4 Ecole fondamentale Victor Heuskin Rue Fraîche 14 4032 CHENEE LIEGE FOND 4 Ecole fondamentale communale Rue de la Haminde 33 4030 GRIVEGNEE LIEGE FOND 4 Ecole communale fondamentale de Griv Avenue de Péville 232 4030 GRIVEGNEE LIEGE FOND 5 Ecole communale de Bois-de-Breux Rue de Herve 320 4030 GRIVEGNEE LIEGE FOND 6 Ecole communale de Bois-de-Breux Rue de Herve 320 4030 GRIVEGNEE LIEGE FOND 6 Ecole communale de Bois-de-Breux Rue de Herve 320 4030 GRIVEGNEE LIEGE FOND 6 Ecole communale des Bruyères I Rue Fernand Dehousse 1 4020 JUPILLE-SUR-MEUSE LIEGE FOND 6 Ecole communale fondamentale Jardin Rue du Jardin Botanique 2 4000 LIEGE LIEGE FOND 6 Ecole communale fondamentale Jardin Rue du Jardin Botanique 2 4000 LIEGE LIEGE FOND 6 Ecole fondamentale Jardin Botanique II Boulevard d'Avroy 178 4000 LIEGE LIEGE FOND 6 Groupe scolaire communal Rue de la Libertê 25 4020 LIEGE LIEGE FOND 6 Groupe scolaire Vieille-Montagne Place Vieille-Montagne 13 4000 LIEGE LIEGE FOND 6 Groupe scolaire communal Morinval Rue des Vignerons 1-3 4000 LIEGE LIEGE FOND 6 Groupe scolaire communal Primaire et n' Rue des Croix-de-Guerre 2 4020 LIEGE LIEGE FOND 6 Groupe scolaire communal primaire et n' Rue des Croix-de-Guerre 2 4020 LIEGE LIEGE FOND 6 Groupe scolaire communal Basse-Wez Rue Basse-Wez 54 4020 LIEGE LIEGE FOND 6 Ecole fondamentale communale Hors Cl' En-Hors-Château 69 4000 LIEGE LIEGE FOND 6 Ecole fondamentale communale Hors Cl' En-Hors-Château 69 4000 LIEGE LIEGE FOND 6 Ecole fondamentale communale Boulevard d'Avroy 96 4000 LIEGE LIEGE FOND 6 Ecole fondamentale communale Boulevard Leon Philippet 1 4000 LIEGE LIEGE FOND 6 Ecole fondamentale communale Boulevard Leon Philippet 1 4000 LIEGE LIEGE FOND 6 Ecole fondamentale communale A. Bens Rue Saint-Gilles 572 4000 LIEGE LIEGE FOND 6 LIEGE FOND	4	Ecole communale fondamentale du Cen	Parc Sauveur 5	4032	CHENEE	LIEGE	FOND
4 Ecole fondamentale communale 4 Ecole communale fondamentale de Griv Avenue de Péville 232 4 Ecole communale fondamentale de Griv Avenue de Péville 232 4 Ecole communale de Bois-de-Breux 4 Ecole fondamentale Jupille-Combattants Place des Combattants 1 4 De Ecole communale des Bruyères 1 4 Ecole communale des Bruyères 1 5 Rue de Herve 320 4 UPILLE-SUR-MEUSE 4 Ecole communale des Bruyères 1 6 Rue du Jardin Botanique 2 4 Dupille-Sur-MEUSE 4 Ecole communale fondamentale Jardin 6 Rue du Jardin Botanique 2 4 Dupille-Sur-MEUSE 4 Ecole communale fondamentale Jardin 7 Rue de Jardin Botanique 2 4 Dupille-Sur-MEUSE 5 LIEGE 6 FOND 6 LIEGE 7 FOND 7 LIEGE 7 FOND 8 LIEGE 8 FOND 8 LIEGE 8 FOND 9 LIEGE 9 FOND	4	Ecole communale de la Ville de Liège	Rue des Grands Prés 202	4032	CHENEE	LIEGE	FOND
4 Ecole communale fondamentale de Griv Avenue de Péville 232 4030 GRIVEGNEE LIEGE FOND 4 Ecole communale de Bois-de-Breux Rue de Herve 320 4030 GRIVEGNEE LIEGE FOND 4 Ecole fondamentale Jupille-Combattants Place des Combattants 1 4020 JUPILLE-SUR-MEUSE LIEGE FOND 4 Ecole communale des Bruyères I Rue Fernand Dehousse 1 4020 JUPILLE-SUR-MEUSE LIEGE FOND 4 Ecole communale fondamentale Jardin Rue du Jardin Botanique 2 4000 LIEGE LIEGE FOND 4 Centre scolaire Georges Mignon Rue des Rivageois 17 4000 LIEGE LIEGE FOND 4 Ecole fondamentale Jardin Botanique II Boulevard d'Avroy 178 4000 LIEGE LIEGE FOND 5 Groupe scolaire communal Rue de Liberté 25 4020 LIEGE LIEGE FOND 6 Groupe scolaire Vieille-Montagne Place Vieille-Montagne 13 4000 LIEGE LIEGE FOND 6 Groupe scolaire communal Morinval Rue des Vignerons 1-3 4000 LIEGE LIEGE FOND 6 Groupe scolaire communal Primaire et n' Rue des Croix-de-Guerre 2 4020 LIEGE LIEGE FOND 6 Groupe scolaire communal Basse-Wez Rue Basse-Wez 54 4020 LIEGE LIEGE FOND 6 Ecole communale Bronckart-GrandJean Boulevard frenest Solvay 2 4000 LIEGE LIEGE FOND 6 Ecole fondamentale communale Hors C'IEn-Hors-Château 69 4000 LIEGE LIEGE FOND 6 Ecole fondamentale communale Boulevard Léon Philippet 1 4000 LIEGE LIEGE FOND 7 Groupe scolaire communal Bonn Rue du Limbourg 110 4000 LIEGE LIEGE FOND 8 Ecole fondamentale communale Boulevard Léon Philippet 1 4000 LIEGE LIEGE FOND 9 LIEGE FOND	4	Ecole fondamentale Victor Heuskin	Rue Fraîche 14	4032	CHENEE	LIEGE	FOND
4 Ecole communale de Bois-de-Breux Rue de Herve 320 4030 GRIVEGNEE LIEGE FOND 4 Ecole fondamentale Jupille-Combattants Place des Combattants 1 4020 JUPILLE-SUR-MEUSE LIEGE FOND 4 Ecole communale des Bruyères I Rue Fernand Dehousse 1 4020 JUPILLE-SUR-MEUSE LIEGE FOND 4 Ecole communale fondamentale Jardin Rue du Jardin Botanique 2 4000 LIEGE LIEGE FOND 4 Centre scolaire Georges Mignon Rue des Rivageois 17 4000 LIEGE LIEGE FOND 4 Ecole fondamentale Jardin Botanique II Boulevard d'Avroy 178 4000 LIEGE LIEGE FOND 4 Groupe scolaire communal Rue de la Liberté 25 4020 LIEGE LIEGE FOND 4 Groupe scolaire Vieille-Montagne Place Vieille-Montagne 13 4000 LIEGE LIEGE FOND 4 Centre scolaire communal Morinval Rue des Vignerons 1-3 4000 LIEGE LIEGE FOND 5 Groupe scolaire communal Primaire et n'Rue des Croix-de-Guerre 2 4020 LIEGE LIEGE FOND 6 Groupe scolaire communal Basse-Wez Rue Basse-Wez 54 4020 LIEGE LIEGE FOND 6 Groupe scolaire communal Basse-Wez Rue Basse-Wez 54 4020 LIEGE LIEGE FOND 6 Groupe scolaire communale Bronckart-GrandJean Boulevard Ernest Solvay 2 4000 LIEGE LIEGE FOND 6 Ecole fondamentale communale Lycée L Boulevard d'Avroy 96 4000 LIEGE LIEGE FOND 6 LIEGE FOND 6 LIEGE FOND 6 LIEGE FOND 7 LIEGE LIEGE FOND 7 LIEGE LIEGE FOND 7 LIEGE LIEGE FOND 8 LIEGE FOND 9 LIEGE FOND 9 LIEGE LIEGE FOND	4	Ecole fondamentale communale	Rue de la Haminde 33	4030	GRIVEGNEE	LIEGE	FOND
4 Ecole fondamentale Jupille-Combattants Place des Combattants 1 4020 JUPILLE-SUR-MEUSE LIEGE FOND 4 Ecole communale des Bruyères I Rue Fernand Dehousse 1 4020 JUPILLE-SUR-MEUSE LIEGE FOND 4 Ecole communale fondamentale Jardin Rue du Jardin Botanique 2 4000 LIEGE LIEGE FOND 4 Centre scolaire Georges Mignon Rue des Rivageois 17 4000 LIEGE LIEGE FOND 4 Ecole fondamentale Jardin Botanique II Boulevard d'Avroy 178 4000 LIEGE LIEGE FOND 5 Groupe scolaire communal Rue de la Liberté 25 4020 LIEGE LIEGE FOND 6 Groupe scolaire Vieille-Montagne Place Vieille-Montagne 13 4000 LIEGE LIEGE FOND 6 Groupe scolaire Communal Morinval Rue des Vignerons 1-3 4000 LIEGE LIEGE FOND 6 Groupe scolaire communal primaire et n Rue des Croix-de-Guerre 2 4020 LIEGE LIEGE FOND 6 Groupe scolaire communal Basse-Wez Rue Basse-Wez 54 4020 LIEGE LIEGE FOND 6 Groupe scolaire communal Basse-Wez Rue Basse-Wez 54 4020 LIEGE LIEGE FOND 6 Ecole fondamentale communale Lycée L Boulevard d'Avroy 96 4000 LIEGE LIEGE FOND 6 Ecole fondamentale communale Lycée L Boulevard d'Avroy 96 4000 LIEGE LIEGE FOND 6 Groupe scolaire communale Lycée L Boulevard d'Avroy 96 4000 LIEGE LIEGE FOND 6 Groupe scolaire communale Boom Rue du Limbourg 110 4000 LIEGE LIEGE FOND 6 Groupe scolaire communale Boom Rue du Limbourg 110 4000 LIEGE LIEGE FOND 6 Ecole fondamentale communale Boulevard Léon Philippet 7 4000 LIEGE LIEGE FOND 7 LIEGE LIEGE FOND 8 Ecole fondamentale communale Boulevard Léon Philippet 7 4000 LIEGE LIEGE FOND 8 Ecole fondamentale communale A. Bens Rue Saint-Gilles 572 4000 LIEGE LIEGE FOND	4	Ecole communale fondamentale de Griv	Avenue de Péville 232	4030	GRIVEGNEE	LIEGE	FOND
4 Ecole communale des Bruyères I Rue Fernand Dehousse 1 4020 JUPILLE-SUR-MEUSE LIEGE FOND 4 Ecole communale fondamentale Jardin Rue du Jardin Botanique 2 4000 LIEGE LIEGE FOND 4 Centre scolaire Georges Mignon Rue des Rivageois 17 4000 LIEGE LIEGE FOND 4 Ecole fondamentale Jardin Botanique II Boulevard d'Avroy 178 4000 LIEGE LIEGE FOND 4 Groupe scolaire communal Rue de la Liberté 25 4020 LIEGE LIEGE FOND 5 Groupe scolaire Vieille-Montagne Place Vieille-Montagne 13 4000 LIEGE LIEGE FOND 6 Groupe scolaire communal Morinval Rue des Vignerons 1-3 4000 LIEGE LIEGE FOND 6 Groupe scolaire communal primaire et n' Rue des Croix-de-Guerre 2 4020 LIEGE LIEGE FOND 6 Groupe scolaire communal Basse-Wez Rue Basse-Wez 54 4020 LIEGE LIEGE FOND 6 Groupe scolaire communale Bronckart-Grandlean Boulevard Ernest Solvay 2 4000 LIEGE LIEGE FOND 6 Ecole fondamentale communale Lycée L Boulevard d'Avroy 96 4000 LIEGE LIEGE FOND 6 Ecole fondamentale communale Hors Ct En-Hors-Château 69 4000 LIEGE LIEGE FOND 6 Groupe scolaire communal Boulevard Léon Philippet 7 4000 LIEGE LIEGE FOND 6 Groupe scolaire communale Boulevard Léon Philippet 7 4000 LIEGE LIEGE FOND 6 LIEGE FOND 7 Groupe scolaire communale Boulevard Léon Philippet 7 4000 LIEGE LIEGE FOND 7 Groupe scolaire communale Boulevard Léon Philippet 7 4000 LIEGE LIEGE FOND 8 LIEGE FOND	4	Ecole communale de Bois-de-Breux	Rue de Herve 320	4030	GRIVEGNEE	LIEGE	FOND
4 Ecole communale fondamentale Jardin Eque du Jardin Botanique 2 4000 LIEGE LIEGE FOND 4 Centre scolaire Georges Mignon Rue des Rivageois 17 4000 LIEGE LIEGE FOND 4 Ecole fondamentale Jardin Botanique II Boulevard d'Avroy 178 4000 LIEGE LIEGE FOND 4 Groupe scolaire communal Rue de la Liberté 25 4020 LIEGE LIEGE FOND 4 Groupe scolaire Vieille-Montagne Place Vieille-Montagne 13 4000 LIEGE LIEGE FOND 4 Centre scolaire communal Morinval Rue des Vignerons 1-3 4000 LIEGE LIEGE FOND 5 Groupe scolaire communal primaire et n Rue des Vignerons 1-3 4000 LIEGE LIEGE FOND 6 Groupe scolaire communal primaire et n Rue Basse-Wez 54 4020 LIEGE LIEGE FOND 7 Groupe scolaire communal Basse-Wez Rue Basse-Wez 54 4020 LIEGE LIEGE FOND 8 Ecole communale Bronckart-GrandJean Boulevard Ernest Solvay 2 4000 LIEGE LIEGE FOND 8 Ecole fondamentale communale Lycée L Boulevard d'Avroy 96 4000 LIEGE LIEGE FOND 8 Ecole fondamentale communale Hors Cl En-Hors-Château 69 4000 LIEGE LIEGE FOND 8 Groupe scolaire communale Boulevard Léon Philippet 7 4000 LIEGE LIEGE FOND 9 Groupe scolaire communale Boulevard Léon Philippet 7 4000 LIEGE LIEGE FOND 9 LIEGE FOND	4	Ecole fondamentale Jupille-Combattant	Place des Combattants 1	4020	JUPILLE-SUR-MEUSE	LIEGE	FOND
4 Centre scolaire Georges Mignon Rue des Rivageois 17 4000 LIEGE LIEGE FOND 4 Ecole fondamentale Jardin Botanique II Boulevard d'Avroy 178 4000 LIEGE LIEGE FOND 4 Groupe scolaire communal Rue de la Liberté 25 4020 LIEGE LIEGE FOND 4 Groupe scolaire Vieille-Montagne Place Vieille-Montagne 13 4000 LIEGE LIEGE FOND 4 Centre scolaire communal Morinval Rue des Vignerons 1-3 4000 LIEGE LIEGE FOND 4 Groupe scolaire communal primaire et n Rue des Croix-de-Guerre 2 4020 LIEGE LIEGE FOND 4 Groupe scolaire communal Basse-Wez Rue des Croix-de-Guerre 2 4020 LIEGE LIEGE FOND 5 Groupe scolaire communal Basse-Wez Rue des Croix-de-Guerre 2 4020 LIEGE LIEGE FOND 6 Groupe scolaire communal Basse-Wez Rue des Croix-de-Guerre 2 4020 LIEGE LIEGE FOND 7 Groupe scolaire communal Basse-Wez Rue des Croix-de-Guerre 2 4020 LIEGE LIEGE FOND 8 Ecole fondamentale communale Lycée L Boulevard Lenest Solvay 2 4000 LIEGE LIEGE FOND 9 Groupe scolaire communale Hors CF En-Hors-Château 69 4000 LIEGE LIEGE FOND 9 Groupe scolaire communale Hors CF En-Hors-Château 69 4000 LIEGE LIEGE FOND 9 Groupe scolaire communale Boulevard Leon Philippet 7 4000 LIEGE LIEGE FOND 9 Groupe scolaire communale Boulevard Leon Philippet 7 4000 LIEGE LIEGE FOND 9 LIEGE LIEGE FOND 9 LIEGE FOND 9 LIEGE FOND 9 LIEGE LIEGE FOND	4	Ecole communale des Bruyères I	Rue Fernand Dehousse 1	4020	JUPILLE-SUR-MEUSE	LIEGE	FOND
4 Ecole fondamentale Jardin Botanique II Boulevard d'Avroy 178 4000 LIEGE LIEGE FOND 4 Groupe scolaire communal Rue de la Liberté 25 4020 LIEGE LIEGE FOND 4 Groupe scolaire Vieille-Montagne Place Vieille-Montagne 13 4000 LIEGE LIEGE FOND 4 Centre scolaire communal Morinval Rue des Vignerons 1-3 4000 LIEGE LIEGE FOND 4 Groupe scolaire communal primaire et n Rue des Croix-de-Guerre 2 4020 LIEGE LIEGE FOND 4 Groupe scolaire communal primaire et n Rue des Croix-de-Guerre 2 4020 LIEGE LIEGE FOND 4 Groupe scolaire communal Basse-Wez Rue Basse-Wez 54 4020 LIEGE LIEGE FOND 5 Ecole communale Bronckart-GrandJean Boulevard Ernest Solvay 2 4000 LIEGE LIEGE FOND 6 Ecole fondamentale communale Lycée L Boulevard d'Avroy 96 4000 LIEGE LIEGE FOND 6 Ecole fondamentale communale Hors CF En-Hors-Château 69 4000 LIEGE LIEGE FOND 6 Groupe scolaire communale Justin Bloom Rue du Limbourg 110 4000 LIEGE LIEGE FOND 6 Groupe scolaire communale Boulevard Léon Philippet 7 4000 LIEGE LIEGE FOND 6 LIEGE FOND 7 LIEGE FOND 7 LIEGE FOND 8 LIEGE FOND 8 LIEGE FOND 8 LIEGE FOND 8 LIEGE FOND 9 LIEGE LIEGE FOND 9 LIEGE LIEGE FOND 9 LIEGE FOND 9 LIEGE FOND 9 LIEGE LIEGE FOND 9 LIEGE FOND	4	Ecole communale fondamentale Jardin	Rue du Jardin Botanique 2	4000	LIEGE	LIEGE	FOND
4 Ecole fondamentale Jardin Botanique II Boulevard d'Avroy 178 4000 LIEGE LIEGE FOND 4 Groupe scolaire communal Rue de la Liberté 25 4020 LIEGE LIEGE FOND 4 Groupe scolaire Vieille-Montagne Place Vieille-Montagne 13 4000 LIEGE LIEGE FOND 4 Centre scolaire communal Morinval Rue des Vignerons 1-3 4000 LIEGE LIEGE FOND 4 Groupe scolaire communal primaire et n Rue des Croix-de-Guerre 2 4020 LIEGE LIEGE FOND 4 Groupe scolaire communal Basse-Wez Rue des Croix-de-Guerre 2 4020 LIEGE LIEGE FOND 4 Groupe scolaire communal Basse-Wez A 4020 LIEGE LIEGE FOND 5 Ecole fondamentale communale Lycée L Boulevard Ernest Solvay 2 4000 LIEGE LIEGE FOND 6 Ecole fondamentale communale Hors Cf En-Hors-Château 69 4000 LIEGE LIEGE FOND 6 Groupe scolaire communale Boom Rue du Limbourg 110 4000 LIEGE LIEGE FOND 6 Groupe scolaire communale Boom Rue du Limbourg 110 4000 LIEGE LIEGE FOND 7 Ecole fondamentale communale Boulevard Léon Philippet 7 4000 LIEGE LIEGE FOND 8 Ecole fondamentale communale Boulevard Léon Philippet 7 4000 LIEGE LIEGE FOND 9 LIEGE LIEGE FOND 9 LIEGE FOND	4	Centre scolaire Georges Mignon	Rue des Rivageois 17	4000	LIEGE	LIEGE	FOND
4 Groupe scolaire Vieille-Montagne Place Vieille-Montagne 13 4000 LIEGE LIEGE FOND 4 Centre scolaire communal Morinval Rue des Vignerons 1-3 4000 LIEGE LIEGE FOND 4 Groupe scolaire communal primaire et n Rue des Croix-de-Guerre 2 4020 LIEGE LIEGE FOND 4 Groupe scolaire communal Basse-Wez Rue Basse-Wez 54 4020 LIEGE LIEGE FOND 4 Ecole communale Bronckart-GrandJean Boulevard Ernest Solvay 2 4000 LIEGE LIEGE FOND 4 Ecole fondamentale communale Lycée L Boulevard d'Avroy 96 4000 LIEGE LIEGE FOND 5 Ecole fondamentale communale Hors CP En-Hors-Château 69 4000 LIEGE LIEGE FOND 6 Groupe scolaire communale Justin Bloom Rue du Limbourg 110 4000 LIEGE LIEGE FOND 6 Groupe scolaire communale Boulevard Léon Philippet 4000 LIEGE LIEGE FOND 7 Ecole fondamentale communale Boulevard Léon Philippet 4000 LIEGE LIEGE FOND 8 Ecole fondamentale communale Boulevard Léon Philippet 4000 LIEGE LIEGE FOND 9 LIEGE FOND 9 LIEGE FOND 9 LIEGE FOND 9 LIEGE FOND	4			4000	LIEGE	LIEGE	FOND
4 Centre scolaire communal Morinval Rue des Vignerons 1-3 4000 LIEGE LIEGE FOND 4 Groupe scolaire communal primaire et n Rue des Croix-de-Guerre 2 4020 LIEGE LIEGE FOND 4 Groupe scolaire communal Basse-Wez Rue Basse-Wez 54 4020 LIEGE LIEGE FOND 4 Ecole communale Bronckart-GrandJean Boulevard Ernest Solvay 2 4000 LIEGE LIEGE FOND 4 Ecole fondamentale communale Lycée L Boulevard d'Avroy 96 4000 LIEGE LIEGE FOND 5 Ecole fondamentale communale Hors CF En-Hors-Château 69 4000 LIEGE LIEGE FOND 6 Groupe scolaire communal Justin Bloom Rue du Limbourg 110 4000 LIEGE LIEGE FOND 6 Groupe scolaire communale Boulevard Léon Philippet 4000 LIEGE LIEGE FOND 6 Ecole fondamentale communale Boulevard Léon Philippet 4000 LIEGE LIEGE FOND 6 Ecole fondamentale communale Boulevard Léon Philippet 4000 LIEGE LIEGE FOND 6 LIEGE FOND 7 LIEGE FOND 8 LIEGE FOND 8 LIEGE FOND 8 LIEGE FOND	4	Groupe scolaire communal	Rue de la Liberté 25	4020	LIEGE	LIEGE	FOND
4 Groupe scolaire communal primaire et n Rue des Croix-de-Guerre 2 4020 LIEGE LIEGE FOND 4 Groupe scolaire communal Basse-Wez Rue Basse-Wez 54 4020 LIEGE LIEGE FOND 4 Ecole communale Bronckart-GrandJean Boulevard Ernest Solvay 2 4000 LIEGE LIEGE FOND 4 Ecole fondamentale communale Lycée L Boulevard d'Avroy 96 4000 LIEGE LIEGE FOND 4 Ecole fondamentale communale Hors Cl En-Hors-Château 69 4000 LIEGE LIEGE FOND 4 Groupe scolaire communal Justin Bloom Rue du Limbourg 110 4000 LIEGE LIEGE FOND 5 Groupe scolaire communale Boulevard Léon Philippet 7 4000 LIEGE LIEGE FOND 6 Ecole fondamentale communale Boulevard Léon Philippet 7 4000 LIEGE LIEGE FOND 7 Ecole fondamentale communale A. Bens Rue Saint-Gilles 572 4000 LIEGE LIEGE FOND	4	Groupe scolaire Vieille-Montagne	Place Vieille-Montagne 13	4000	LIEGE	LIEGE	FOND
4 Groupe scolaire communal Basse-Wez Rue Basse-Wez 54 4020 LIEGE LIEGE FOND 4 Ecole communale Bronckart-GrandJean Boulevard Ernest Solvay 2 4000 LIEGE LIEGE FOND 4 Ecole fondamentale communale Lycée L Boulevard d'Avroy 96 4000 LIEGE LIEGE FOND 4 Ecole fondamentale communale Hors Ct En-Hors-Château 69 4000 LIEGE LIEGE FOND 4 Groupe scolaire communal Justin Bloom Rue du Limbourg 110 4000 LIEGE LIEGE FOND 4 Ecole fondamentale communale Boulevard Léon Philippet 7 4000 LIEGE LIEGE FOND 5 Ecole fondamentale communale Boulevard Léon Philippet 7 4000 LIEGE LIEGE FOND 6 Ecole fondamentale communale A. Bens Rue Saint-Gilles 572 4000 LIEGE LIEGE FOND	4	Centre scolaire communal Morinval	Rue des Vignerons 1-3	4000	LIEGE	LIEGE	FOND
4 Ecole communale Bronckart-GrandJean Boulevard Ernest Solvay 2 4000 LIEGE LIEGE FOND 4 Ecole fondamentale communale Lycée L Boulevard d'Avroy 96 4000 LIEGE LIEGE FOND 4 Ecole fondamentale communale Hors Cf En-Hors-Château 69 4000 LIEGE LIEGE FOND 4 Groupe scolaire communal Justin Bloom Rue du Limbourg 110 4000 LIEGE LIEGE FOND 4 Ecole fondamentale communale Boulevard Léon Philippet 4000 LIEGE LIEGE FOND 4 Ecole fondamentale communale Boulevard Léon Philippet 4000 LIEGE LIEGE FOND 5 FOND 6 LIEGE FOND 7 FOND	4	Groupe scolaire communal primaire et r	Rue des Croix-de-Guerre 2	4020	LIEGE	LIEGE	FOND
4 Ecole fondamentale communale Lycée L Boulevard d'Avroy 96 4000 LIEGE LIEGE FOND 4 Ecole fondamentale communale Hors Ct En-Hors-Château 69 4000 LIEGE LIEGE FOND 4 Groupe scolaire communal Justin Bloom Rue du Limbourg 110 4000 LIEGE LIEGE FOND 4 Ecole fondamentale communale Boulevard Léon Philippet 7 4000 LIEGE LIEGE FOND 4 Ecole fondamentale communale A. Bens Rue Saint-Gilles 572 4000 LIEGE LIEGE FOND	4	Groupe scolaire communal Basse-Wez	Rue Basse-Wez 54	4020	LIEGE	LIEGE	FOND
4 Ecole fondamentale communale Hors Cl En-Hors-Château 69 4000 LIEGE LIEGE FOND 4 Groupe scolaire communal Justin Bloom Rue du Limbourg 110 4000 LIEGE LIEGE FOND 4 Ecole fondamentale communale Boulevard Léon Philippet 4000 LIEGE LIEGE FOND 4 Ecole fondamentale communale A. Bens Rue Saint-Gilles 572 4000 LIEGE LIEGE FOND	4	Ecole communale Bronckart-GrandJean	Boulevard Ernest Solvay 24	4000	LIEGE	LIEGE	FOND
4 Groupe scolaire communal Justin Bloom Rue du Limbourg 110 4000 LIEGE LIEGE FOND 4 Ecole fondamentale communale Boulevard Léon Philippet 7 4000 LIEGE LIEGE FOND 4 Ecole fondamentale communale A. Bens Rue Saint-Gilles 572 4000 LIEGE LIEGE FOND	4			4000	LIEGE	LIEGE	FOND
4 Groupe scolaire communal Justin Bloom Rue du Limbourg 110 4000 LIEGE LIEGE FOND 4 Ecole fondamentale communale Boulevard Léon Philippet 7 4000 LIEGE LIEGE FOND 4 Ecole fondamentale communale A. Bens Rue Saint-Gilles 572 4000 LIEGE LIEGE FOND	4	·	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	4000	LIEGE	LIEGE	FOND
4 Ecole fondamentale communale Boulevard Léon Philippet 4000 LIEGE LIEGE FOND 4 Ecole fondamentale communale A. Bens Rue Saint-Gilles 572 4000 LIEGE LIEGE FOND	4			4000		LIEGE	FOND
4 Ecole fondamentale communale A. Bens Rue Saint-Gilles 572 4000 LIEGE LIEGE FOND							
	4			4000			
	4						

1355 4 With col large	·							
1388 4 Wile de Lines	1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1948
1318 4 Mile de Liège Outre de la Selete 10 4000 10555 10	1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1949
1338 4 Ville de Lège	1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1950
1318 4 Wile de Liège	1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1991
1318 4 Vice de Liège Quand de la Bette 10 4000 LIGE LIGE LIGE 2011	1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1995
1318 4 Ville de Liège Qual de la Batte (D. 4000 1,655 1,456 1,456 1,201 1,229 4 4 Ville de Liège Qual de la Batte (D. 4000 1,656 1,456 1,201 1,2	1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	2009
1318 4 Ville de Liège	1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	2011
1188 4 Win de Liège Direction printing de la Promotion Rue de Commerce 14 4000 1866	1138	4			4000	LIEGE		2017
1799 4 Province de Liège Description générale de la Formation Rue du Commerce, 14 4103 SSEAMIS STREAMIS 7784 1338 4 Ville de Liège Caul de la Rate 10 A000 REG Liège 1796	1138	4			4000	LIEGE	LIEGE	2019
118	1299	4						
138 4 Ville de Liège Qual de la Batte 10 400 LEGE LEGE 2026 1338 4 Ville de Liège Qual de la Batte 10 400 LEGE LEGE 2026 2026 1338 4 Ville de Liège Qual de la Batte 10 400 LEGE LEGE 2026 2	1138	4				LIEGE	LIEGE	
1338 4 Ville de Liège Ogal de la Batter 10 4000 UECE UECE 2006 1338 4 Ville de Liège Ogal de la Batter 10 4000 UECE UECE 2006 1338 4 Ville de Liège Ogal de la Batter 10 4000 UECE UECE 2006 1338 4 Ville de Liège Ogal de la Batter 10 4000 UECE UECE 2006 1338 4 Ville de Liège Ogal de la Batter 10 4000 UECE UECE 2006 1338 4 Ville de Liège Ogal de la Batter 10 4000 UECE UECE 2006 1338 4 Ville de Liège Ogal de la Batter 10 4000 UECE UECE 2007 1338 4 Ville de Liège Ogal de la Batter 10 4000 UECE UECE 2007 1338 4 Ville de Liège Ogal de la Batter 10 4000 UECE UECE 2007 1338 4 Ville de Liège Ogal de la Batter 10 4000 UECE UECE 2007 1338 4 Ville de Liège Ogal de la Batter 10 4000 UECE UECE 2007 1338 4 Ville de Liège Ogal de la Batter 10 4000 UECE UECE 2007 1338 4 Ville de Liège Ogal de la Batter 10 4000 UECE UECE 2007 1339 4 Commune Golpeye Grand Gold Gold Gold Gold Gold Gold Gold Gol		4						
1318 4 Wille de Liège		4						
1318 4 Wilde fol Liège Opal de la Batte 1 0 4000 UIGG UIGG 2001		4						
1118 4 Wite for Lings								
1138 4 Ville de Liège Coul de la Satre 10 4:000 UFCE LIEGE 2008 1138 4 Ville de Liège Coul de la Satre 10 4:000 UFCE LIEGE 2008 1138 4 Ville de Liège Coul de la Satre 10 4:000 UFCE LIEGE 2007 1138 4 Ville de Liège Coul de la Satre 10 4:000 UFCE LIEGE 2007 1138 4 Ville de Liège Coul de la Satre 10 4:000 UFCE LIEGE 2007 1138 4 Ville de Liège Coul de la Satre 10 4:000 UFCE LIEGE 2007 1138 4 Ville de Liège Coul de la Satre 10 4:000 UFCE LIEGE 2007 1138 4 Ville de Liège Coul de la Satre 10 4:000 UFCE LIEGE 2007 1138 4 Ville de Liège Coul de la Satre 10 4:000 UFCE LIEGE 2007 1138 4 Ville de Liège Coul de la Satre 10 4:000 UFCE LIEGE 2007 1138 4 Ville de Liège Coul de la Satre 10 4:000 UFCE LIEGE 2007 1129 4 Commune d'Oupere Rate de Satre 14 4:464 4:460		4						
1138 4 Ville de Liège Coal de la Batte 10 4000 UFGE UFGE 2008 1138 4 Ville de Liège Coal de la Batte 10 4000 UFGE UFGE 2008 1138 4 Ville de Liège Coal de la Batte 10 4000 UFGE UFGE 2008 1138 4 Ville de Liège Coal de la Batte 10 4000 UFGE UFGE 2008 1138 4 Ville de Liège Coal de la Batte 10 4000 UFGE UFGE 2008 1138 4 Ville de Liège Coal de la Batte 10 4000 UFGE UFGE 2008 1138 4 Ville de Liège UFGE 2008 1139 4 Commune d'Ouseye Seu de Lociolis d'AGEN 4686 NACCOURT OUPFE 2008 1139 4 Commune d'Ouseye Seu de Lociolis d'AGEN 4686 NACCOURT OUFFE 2008 1139 4 Commune de South Ricciolis Seu de Lociolis d'AGEN 4686 NACCOURT OUFFE 2008 1139 4 Commune de South Ricciolis Seu de Lociolis d'AGEN 4696 NACCOURT OUFFE 2008 1139 4 Commune de South Ricciolis Seu de Lociolis d'AGEN 4696 NACCOURT OUFFE 2008 1139 4 Commune de South Ricciolis Seu de Lociolis d'AGEN 4696 NACCOURT OUFFE 2008 1139 4 Commune de South Ricciolis Seu de Lociolis d'AGEN 4696 NACCOURT OUFFE 2008 1139 4 Commune de South Ricciolis Seu de Lociolis d'AGEN 4696 NACCOURT OUFFE 2008 1139 4 Commune de South Ricciolis Seu de Lociolis d'AGEN 4696 NACCOURT OUFFE 2008 1139 1139 4 Commune de South Ricciolis Seu de Lociolis S		4						
1318 4 Ville de Liège Oau de la Batte 10 4000 UEG ULGG 2029								
1138 4 Ville de Liège Cuai de le Batte 10 4000 LEGE LEGE 2088								
1138 4 Wile de Liège Qual de la Barte 10 4000 LIÉSE LIÉSE 2087		1						
1229				·				
1229 4 Commune d'Oupeve Rue des Ecoles 4 4684 HACCOURT OUPEYE 2093 1229 4 Commune d'Oupeve Rue des Ecoles 4 4684 HACCOURT OUPEYE 2093 1229 4 Commune d'Oupeve Rue des Ecoles 4 4684 HACCOURT OUPEYE 2095 1229 4 Commune d'Oupeve Rue des Ecoles 4 4684 HACCOURT OUPEYE 2096 1229 4 Commune d'Oupeve Rue des Ecoles 4 4684 HACCOURT OUPEYE 2096 1229 4 Commune de Saint-Nicolas Rue de Prédet Communal 63 4420 SAINT-NICOLAS SAINT-NICOLAS 2097 2098 2008								
1229		4						
12/29 4 Commune d'Oupeye Rue des Ecoles 4 4684 HACCOURT OUPEYE 2095		1						
1929 4 Commune of Suint-Nicolas Rue de Ffolies Communal 63 4420 SAINT-NICOLAS SAINT-NICOLAS 2096								
1944 4 Commune de Saint-Nicolas Rue de PHôtel Communal 63 4420 SAINT-NICOLAS SAINT-NICOLAS 2097		4						
1194		4						
1194 4 Commune de Saint-Nicolas 8.								
1194 4 Commune de Saint-Nicolas 8ue de l'Hôtel Communal 63 4420 SAINT-NICOLAS SAINT-NICOLAS 1194 4 Commune de Saint-Nicolas 8ue de l'Hôtel Communal 63 4420 SAINT-NICOLAS SAINT-NICOLAS 1195 1194 4 Commune de Saint-Nicolas 8ue de l'Hôtel Communal 63 4420 SAINT-NICOLAS SAINT-NICOLAS 1195 1194 4 Commune de Saint-Nicolas 8ue de l'Hôtel Communal 63 4420 SAINT-NICOLAS SAINT-NICOLAS 1195 1197 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING SERAING 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING SERAING 1110 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING SERAING 1110 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING SERAING 1110 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 1110 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 1110 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 1110 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 1110 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 1110 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 1116 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 1116 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 1116 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 1116 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 1118 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 1118 1110 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 1118 1110 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 1118 1110 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 1118 1110 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 1118 1110 4		4						
1194 4 Commune de Saint-Nicolas Rue de PHôte Communal 63 4420 SAINT-NICOLAS 2104		4						
1194 4 Commune de Saint-Nicolas Rue de PHôte (Communale 3 4420 SAINT-NICOLAS SAINT-NICOLAS 2105		4						
1194 4 Commune de Saint-Nicolas Rue de l'Hôtel Communal 63 4420 SAINT-NICOLAS SAINT-NICOLAS 2106	1194	4	Commune de Saint-Nicolas	Rue de l'Hôtel Communal 63	4420	SAINT-NICOLAS	SAINT-NICOLAS	2105
1107	1194	4	Commune de Saint-Nicolas	Rue de l'Hôtel Communal 63	4420	SAINT-NICOLAS	SAINT-NICOLAS	2106
1107	1107	4	Ville de Seraing	Place Communale	4100	SERAING	SERAING	2111
1107	1107	4	Ville de Seraing	Place Communale	4100	SERAING	SERAING	2112
1107	1107	4	Ville de Seraing	Place Communale	4100	SERAING		2113
1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2115	1107	4			4100			
1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2115	1107	4	Ville de Seraing	Place Communale	4100	SERAING	SERAING	2115
1107	1107	4	Ville de Seraing	Place Communale	4100	SERAING	SERAING	2116
1107	1107	4	Ville de Seraing	Place Communale	4100	SERAING	SERAING	2117
1107		4						
1299 4 Province de Liège - Direction générale de la Formation Rue du Commerce, 14 4100 SERAING SERAING 2138 1199 4 Province de Liège - Direction générale de la Formation Rue du Commerce, 14 4100 SERAING SERAING 2133 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2138 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2138 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2138 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2139 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2140 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2140 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2140 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2141 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2141 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2141 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2143 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2143 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2143 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2145 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2145 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2145 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2145 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2145 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2145 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2145 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2145 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2145 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2145 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2145 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2145 1107 4 Ville de Seraing SERAING 2145 1107 4 Ville de Seraing SERAING SERAING 2145 1107 4 Ville de Seraing SERAING SERAING 2145 1107 4 Ville de Seraing SERAING 2145 1107 4 Ville de	1107	4		Place Communale	4100	SERAING	SERAING	2119
1299 4 Province de Liège - Direction générale de la Formation Rue du Commerce, 14 4100 SERAING SERAING 2133 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2134 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2138 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2139 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2139 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2140 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2141 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2141 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2141 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2143 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2143 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2143 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2144 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2144 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2145 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2145 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2145 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2145 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2145 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2145 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2145 1107 4 Ville de Seraing SERAING 2145 1107 4 Ville de Seraing SERAING SERAING 2146 1107 4 Ville de Seraing SERAING SERAING 2145 1107 4 Ville de Seraing SERAING SERAING 2146 1107 4 Ville de Seraing SERAING SERAING 2146 1107 4 Ville de Seraing SERAING 2145 1107 4 Ville de Seraing SERAING SERAING 2145 1107 4 Ville de Seraing SERAING SERAING 2145 1107 4 Ville de Seraing SERAING 2145	1299	4	Province de Liège - Direction générale de la Formation	Rue du Commerce, 14	4100		SERAING	
1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2138 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2139 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2140 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2141 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2142 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2143 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2143 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2144 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2145 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2145 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2145 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2146 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2146 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2146 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2146 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2155 1022 4 Commune de Soumagne Avenue de la Coopération, 38 4630 SOUMAGNE SOUMAGNE 2155 1022 4 Commune de Soumagne Avenue de la Coopération, 38 4630 SOUMAGNE SOUMAGNE 2155 1022 4 Commune de Soumagne Avenue de la Coopération, 38 4630 SOUMAGNE SOUMAGNE 2155 1023 4 Commune de Soumagne Avenue de la Coopération, 38 4630 SOUMAGNE SOUMAGNE 2155 1024 4 Commune de Soumagne Avenue de la Coopération, 38 4630 SOUMAGNE SOUMAGNE 2155 1025 4 Commune de Soumagne Avenue de la Coopération, 38 4630 SOUMAGNE SOUMAGNE 2155 1026 Avenue de la Coopération, 38 4630 SOUMAGNE SOUMAGNE 2155 1027 4 C	1299	4	Province de Liège - Direction générale de la Formation	Rue du Commerce, 14	4100	SERAING	SERAING	2133
11074Ville de SeraingPlace Communale4100SERAINGSERAING213911074Ville de SeraingPlace Communale4100SERAINGSERAING214011074Ville de SeraingPlace Communale4100SERAINGSERAING214111074Ville de SeraingPlace Communale4100SERAINGSERAING214211074Ville de SeraingPlace Communale4100SERAINGSERAING214311074Ville de SeraingPlace Communale4100SERAINGSERAING214411074Ville de SeraingPlace Communale4100SERAINGSERAING214511074Ville de SeraingPlace Communale4100SERAINGSERAING214511074Ville de SeraingPlace Communale4100SERAINGSERAING214511074Ville de SeraingPlace Communale4100SERAINGSERAING214611074Ville de SeraingPlace Communale4100SERAINGSERAING214611074Ville de SeraingPlace Communale4100SERAINGSERAING215210224Commune de SoumagneAvenue de la Coopération, 384630SOUMAGNESOUMAGNE2155	1107	4	Ville de Seraing	Place Communale	4100	SERAING	SERAING	2134
11074Ville de SeraingPlace Communale4100SERAINGSERAING213911074Ville de SeraingPlace Communale4100SERAINGSERAING214011074Ville de SeraingPlace Communale4100SERAINGSERAING214111074Ville de SeraingPlace Communale4100SERAINGSERAING214211074Ville de SeraingPlace Communale4100SERAINGSERAING214311074Ville de SeraingPlace Communale4100SERAINGSERAING214411074Ville de SeraingPlace Communale4100SERAINGSERAING214511074Ville de SeraingPlace Communale4100SERAINGSERAING214511074Ville de SeraingPlace Communale4100SERAINGSERAING214611074Ville de SeraingPlace Communale4100SERAINGSERAING214611074Ville de SeraingPlace Communale4100SERAINGSERAING21521024Commune de SoumagneAvenue de la Coopération, 384630SOUMAGNESOUMAGNE215410224Commune de SoumagneAvenue de la Coopération, 384630SOUMAGNESOUMAGNE2155	1107	4	Ville de Seraing	Place Communale	4100	SERAING	SERAING	2138
1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2141 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2142 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2143 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2144 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2144 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2145 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2145 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2145 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2146 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2146 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2146 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2146 1107 4 Commune de Soumagne Avenue de la Coopération, 38 4630 SOUMAGNE SOUMAGNE 2154 1022 4 Commune de Soumagne Avenue de la Coopération, 38 4630 SOUMAGNE SOUMAGNE 2155	1107	4		Place Communale	4100	SERAING	SERAING	2139
1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2142 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2143 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2144 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2144 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2145 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2145 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2146 1107 4 Ville de Seraing Place Communale 4100 SERAING SERAING 2146 1107 4 Ville de Seraing SERAING SERAING 2146 1107 4 Ormunale Seraing SERAING SERAING 2146 1108 4 Communale 4100 SERAING SERAING 2152 1022 4 Communale Avenue de la Coopération, 38 4630 SOUMAGNE SOUMAGNE 2154 1022 4 Commune de Soumagne Avenue de la Coopération, 38 4630 SOUMAGNE SOUMAGNE 2155	1107	4	Ville de Seraing	Place Communale	4100	SERAING	SERAING	2140
11074Ville de SeraingPlace Communale4100SERAINGSERAING214311074Ville de SeraingPlace Communale4100SERAINGSERAING214411074Ville de SeraingPlace Communale4100SERAINGSERAING214511074Ville de SeraingPlace Communale4100SERAINGSERAING214611074Ville de SeraingPlace Communale4100SERAINGSERAING215210224Commune de SoumagneAvenue de la Coopération, 384630SOUMAGNESOUMAGNE215410224Commune de SoumagneAvenue de la Coopération, 384630SOUMAGNESOUMAGNE2155	1107	4			4100			
11074Ville de SeraingPlace Communale4100SERAINGSERAING214311074Ville de SeraingPlace Communale4100SERAINGSERAING214411074Ville de SeraingPlace Communale4100SERAINGSERAING214511074Ville de SeraingPlace Communale4100SERAINGSERAING214611074Ville de SeraingPlace Communale4100SERAINGSERAING215210224Commune de SoumagneAvenue de la Coopération, 384630SOUMAGNESOUMAGNE215410224Commune de SoumagneAvenue de la Coopération, 384630SOUMAGNESOUMAGNE2155	1107	4	Ville de Seraing	Place Communale	4100	SERAING	SERAING	2142
11074Ville de SeraingPlace Communale4100SERAINGSERAING214511074Ville de SeraingPlace Communale4100SERAINGSERAING214611074Ville de SeraingPlace Communale4100SERAINGSERAING215210224Commune de SoumagneAvenue de la Coopération, 384630SOUMAGNESOUMAGNE215410224Commune de SoumagneAvenue de la Coopération, 384630SOUMAGNESOUMAGNE2155	1107	4	Ville de Seraing	Place Communale	4100	SERAING		2143
11074Ville de SeraingPlace Communale4100SERAINGSERAING214611074Ville de SeraingPlace Communale4100SERAINGSERAING215210224Commune de SoumagneAvenue de la Coopération, 384630SOUMAGNESOUMAGNE215410224Commune de SoumagneAvenue de la Coopération, 384630SOUMAGNESOUMAGNE2155	1107	4	Ville de Seraing		4100	SERAING	SERAING	
11074Ville de SeraingPlace Communale4100SERAINGSERAING215210224Commune de SoumagneAvenue de la Coopération, 384630SOUMAGNESOUMAGNE215410224Commune de SoumagneAvenue de la Coopération, 384630SOUMAGNESOUMAGNESOUMAGNE2155	1107	4	Ville de Seraing	Place Communale	4100			
10224Commune de SoumagneAvenue de la Coopération, 384630SOUMAGNESOUMAGNE215410224Commune de SoumagneAvenue de la Coopération, 384630SOUMAGNESOUMAGNE2155	1107	4	Ville de Seraing	Place Communale	4100		SERAING	
1022 4 Commune de Soumagne Avenue de la Coopération, 38 4630 SOUMAGNE SOUMAGNE 2155								
	1022	4		Avenue de la Coopération, 38	4630		SOUMAGNE	2154
1022 4 Commune de Soumagne Avenue de la Coopération, 38 4630 SOUMAGNE SOUMAGNE 2156		4	ÿ	Avenue de la Coopération, 38	4630	SOUMAGNE		2155
	1022	4	Commune de Soumagne	Avenue de la Coopération, 38	4630	SOUMAGNE	SOUMAGNE	2156

	1					
4	Groupe scolaire Arnould Clausse - Nanio		4000	LIEGE	LIEGE	FOND
4	Ecole fondamentale communale Xhovér		4000	LIEGE	LIEGE	FOND
4		Place de la Libération 3	4020	LIEGE	LIEGE	FOND
4	Ecole fondamentale spécialisée Andréa	Rue de la Vaussale 14	4031	ANGLEUR	LIEGE	FOND
4	ATHENEE COMMUNAL MAURICE DESTE	Boulevard Saucy 16	4020	LIEGE	LIEGE	Secondaire ordinaire
4	CENTRE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	Rue Léon Mignon 2	4000	LIEGE	LIEGE	Secondaire ordinaire
4	INSTITUT DE LA CONSTRUCTION DES AR	Rue de Fragnée 76	4000	LIEGE	LIEGE	Secondaire ordinaire
4	ECOLE D'HOTELLERIE ET DE TOURISME	En-Hors-Château 13	4000	LIEGE	LIEGE	Secondaire ordinaire
4	ECOLE DE COIFFURE ET DE BIOESTHETIC		4020	LIEGE	LIEGE	Secondaire ordinaire
4	LYCEE TECHNIQUE PROVINCIAL JEAN BC		4000	LIEGE	LIEGE	Secondaire ordinaire
4	CENTRE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE		4000	LIEGE	LIEGE	Secondaire ordinaire
4	Ecole fondamentale spécialisée Léona P		4000	LIEGE	LIEGE	FOND
4	Ecole fondamentale et second. spécialis		4000	LIEGE	LIEGE	FOND
4	Ecole fondamentale et second. spécialis		4000	LIEGE	LIEGE	Secondaire spécialisé
4	Ecole fondamentale et second: specialis Ecole fondamentale spécialisée Fontaine	•	4000	LIEGE	LIEGE	FOND
4	<u> </u>		4000	LIEGE	LIEGE	
	I.R.H.O.V. Enseignement secondaire spé					Secondaire spécialisé
4	Ecole secondaire spécialisée Centre Mag		4000	LIEGE	LIEGE	Secondaire spécialisé
4	Ecole fondamentale communale de War		4020	WANDRE	LIEGE	FOND
4	Ecole fondamentale communale	Rue du Perron 126	4000	LIEGE	LIEGE	FOND
4	Ecole communale Arnould Clausse-Lave		4000	LIEGE	LIEGE	FOND
4	Ecole primaire communale Sart Tilman I		4031	ANGLEUR	LIEGE	FOND
4	Ecole fondamentale communale José Bo		4680	OUPEYE	OUPEYE	FOND
4	Ecole fondamentale communale V	Rue des Ecoles 24	4684	HACCOURT	OUPEYE	FOND
4	Ecole fondamentale communale Heure-	Rue de Baronhaie, 57	4683	HEURE-LE-ROMAIN	OUPEYE	FOND
4	Ecole fondamentale communale IV	Rue Joseph Bonhomme 25	4681	HERMALLE-SOUS-ARGENTEAU	OUPEYE	FOND
4	Ecole fondamentale communale III	Rue du Ponçay 1	4680	HERMEE	OUPEYE	FOND
4	Ecole fondamentale communale	Rue des Botresses 12	4420	MONTEGNEE	SAINT-NICOLAS	FOND
4	Ecole fondamentale communale	Rue Emile Jeanne 27	4420	MONTEGNEE	SAINT-NICOLAS	FOND
4	Ecole fondamentale communale	Rue de l'Espérance 15	4420	MONTEGNEE	SAINT-NICOLAS	FOND
4	Ecole fondamentale communale	Rue Tout va Bien 120	4420	SAINT-NICOLAS	SAINT-NICOLAS	FOND
4	Ecole fondamentale communale Coopér		4420	SAINT-NICOLAS	SAINT-NICOLAS	FOND
4	Ecole fondamentale communale Halage		4420	TILLEUR	SAINT-NICOLAS	FOND
4	Ecole fondamentale communale	Rue Chiff d'Or 9	4420	TILLEUR	SAINT-NICOLAS	FOND
4	Ecole maternelle communale Lize	Rue du Pairay 76	4100	SERAING	SERAING	FOND
4			4100	BONCELLES	SERAING	FOND
	Ecole communale maternelle autonome	•				
4	Ecole fondamentale communale du Cen		4101	JEMEPPE-SUR-MEUSE	SERAING	FOND
4	Ecole fondamentale communale Morcha		4100	SERAING	SERAING	FOND
4	Ecole communale Heureuse	Rue Léon Blum 42	4101	JEMEPPE-SUR-MEUSE	SERAING	FOND
4	Ecole communale fondamentale Trixhes		4102	OUGREE	SERAING	FOND
4	Ecole Alfred Heyne	Boulevard des Arts 195	4102	OUGREE	SERAING	FOND
4	Ecole fondamentale communale des Trix		4102	OUGREE	SERAING	FOND
4	Ecole communale J. Distexhe	Avenue du Centenaire 27	4102	OUGREE	SERAING	FOND
4	ECOLE POLYTECHNIQUE DE SERAING	Rue de Colard Trouillet 48	4100	SERAING	SERAING	Secondaire ordinaire
4	I.P.E.S. DE SERAING	Quai des Carmes 43	4100	JEMEPPE-SUR-MEUSE	SERAING	Secondaire ordinaire
4	Ecole Trixhes 3	Rue du Roi Albert 102	4102	OUGREE	SERAING	FOND
4	Ecole communale spécialisée primaire "	Rue du Petit-Bourgogne 21	4100	SERAING	SERAING	FOND
4	Ecole communale fondamentale des Bie	Rue Camille Lemonnier 15	4100	SERAING	SERAING	FOND
4	Ecole communale primaire Lize'	Rue des Ecoliers 51	4100	SERAING	SERAING	FOND
	F 1 1 (1	Rue des Taillis 4	4100	SERAING	SERAING	FOND
4	Ecole communale fondamentale				SERAING	
4		Rue de la Basse-Marihave	4100	SERAING	SEKAING	FOND
4	Ecole fondamentale communale Troque	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				
4	Ecole fondamentale communale Troque Ecole fondamentale Six-Bonniers	Rue Paquay 51	4100	SERAING	SERAING	FOND
4 4 4	Ecole fondamentale communale Troque Ecole fondamentale Six-Bonniers Ecole communale du Val	Rue Paquay 51 Rue des Bas-Sarts 6	4100 4100	SERAING SERAING	SERAING SERAING	FOND FOND
4 4 4 4	Ecole fondamentale communale Troque Ecole fondamentale Six-Bonniers Ecole communale du Val Ecole fondamentale communale Léon D	Rue Paquay 51 Rue des Bas-Sarts 6 Rue Deleval 9	4100 4100 4100	SERAING SERAING SERAING	SERAING SERAING SERAING	FOND FOND FOND
4 4 4 4 4	Ecole fondamentale communale Troque Ecole fondamentale Six-Bonniers Ecole communale du Val Ecole fondamentale communale Léon D Ecole communale primaire des Bouleaux	Rue Paquay 51 Rue des Bas-Sarts 6 Rue Deleval 9 Rue des Bouleaux 39	4100 4100 4100 4100	SERAING SERAING SERAING SERAING	SERAING SERAING SERAING SERAING	FOND FOND FOND FOND
4 4 4 4 4 4	Ecole fondamentale communale Troque Ecole fondamentale Six-Bonniers Ecole communale du Val Ecole fondamentale communale Léon D Ecole communale primaire des Bouleaus Ecole fondamentale communale de La Ju	Rue Paquay 51 Rue des Bas-Sarts 6 Rue Deleval 9 Rue des Bouleaux 39 Rue de la Jeunesse 56	4100 4100 4100 4100 4100	SERAING SERAING SERAING SERAING SERAING	SERAING SERAING SERAING SERAING SERAING	FOND FOND FOND FOND FOND
4 4 4 4 4 4	Ecole fondamentale communale Troque Ecole fondamentale Six-Bonniers Ecole communale du Val Ecole fondamentale communale Léon D Ecole communale primaire des Bouleaux Ecole fondamentale communale de La Ju Ecole fondamentale communale	Rue Paquay 51 Rue des Bas-Sarts 6 Rue Deleval 9 Rue des Bouleaux 39 Rue de la Jeunesse 56 Rue de l'Enseignement 2	4100 4100 4100 4100 4100 4100 4633	SERAING SERAING SERAING SERAING SERAING SERAING MELEN	SERAING SERAING SERAING SERAING SERAING SERAING SOUMAGNE	FOND FOND FOND FOND FOND FOND
4 4 4 4 4 4	Ecole fondamentale communale Troque Ecole fondamentale Six-Bonniers Ecole communale du Val Ecole fondamentale communale Léon D Ecole communale primaire des Bouleaus Ecole fondamentale communale de La Ju	Rue Paquay 51 Rue des Bas-Sarts 6 Rue Deleval 9 Rue des Bouleaux 39 Rue de la Jeunesse 56	4100 4100 4100 4100 4100	SERAING SERAING SERAING SERAING SERAING	SERAING SERAING SERAING SERAING SERAING	FOND FOND FOND FOND FOND

1022	4	Commune de Soumagne	Avenue de la Coopération, 38	4630	SOUMAGNE	SOUMAGNE	2157
1299	4	Province de Liège - Direction générale de la Formation	Rue du Commerce, 14	4100	SERAING	SERAING	2164
1234	4	Commune de Sprimont	Rue du Centre 1	4140	SPRIMONT	SPRIMONT	2165
1234	4	Commune de Sprimont	Rue du Centre 1	4140	SPRIMONT	SPRIMONT	2166
1234	4	Commune de Sprimont	Rue du Centre 1	4140	SPRIMONT	SPRIMONT	2168
1234	4	Commune de Sprimont	Rue du Centre 1	4140	SPRIMONT	SPRIMONT	2169
1231	4	Ville de Visé	Rue des Récollets 1	4600	VISE	VISE	2172
1231	4	Ville de Visé	Rue des Récollets 1	4600	VISE	VISE	2181
1231	4	Ville de Visé	Rue des Récollets 1	4600	VISE	VISE	2184
1193	4	Commune de Grâce-Hollogne	Rue de l'Hôtel Communal 2	4460	GRACE-HOLLOGNE	GRACE-HOLLOGNE	2185
1193	4	Commune de Grâce-Hollogne	Rue de l'Hôtel Communal 2	4460	GRACE-HOLLOGNE	GRACE-HOLLOGNE	2186
1193	4	Commune de Grâce-Hollogne	Rue de l'Hôtel Communal 2	4460	GRACE-HOLLOGNE	GRACE-HOLLOGNE	2187
1193	4	Commune de Grâce-Hollogne	Rue de l'Hôtel Communal 2	4460	GRACE-HOLLOGNE	GRACE-HOLLOGNE	2189
1292	4	Commune de Blégny	Rue Troisfontaines 11	4670	BLEGNY	BLEGNY	2194
1292	4	Commune de Blégny	Rue Troisfontaines 11	4670	BLEGNY	BLEGNY	2195
1292	4	Commune de Blégny	Rue Troisfontaines 11	4670	BLEGNY	BLEGNY	2198
1083	4	Commune de Flémalle	Grand'Route 287	4400	FLEMALLE	FLEMALLE	2201
1083	4	Commune de Flémalle	Grand'Route 287	4400	FLEMALLE	FLEMALLE	2202
1083	4	Commune de Flémalle	Grand'Route 287	4400	FLEMALLE	FLEMALLE	2202
1083	4	Commune de Flémalle Commune de Flémalle	Grand'Route 287	4400	FLEMALLE	FLEMALLE	2203
1083	4		Grand Route 287	4400	FLEMALLE	FLEMALLE	2204
		Commune de Flémalle					
1083	4	Commune de Flémalle	Grand'Route 287	4400	FLEMALLE	FLEMALLE	2213
1083	4	Commune de Flémalle	Grand'Route 287	4400	FLEMALLE	FLEMALLE	2214
1299	4	Province de Liège - Direction générale de la Formation	Rue du Commerce, 14	4100	SERAING	SERAING	2215
1223	4	Commune de Neupré	Rue des Deux Eglises 16	4120	ROTHEUX-RIMIERE	NEUPRE	2216
1223	4	Commune de Neupré	Rue des Deux Eglises 16	4120	ROTHEUX-RIMIERE	NEUPRE	2217
1000	4	Commune de Trooz	Rue de l'Eglise 22	4870	TROOZ	TROOZ	2219
1000	4	Commune de Trooz	Rue de l'Eglise 22	4870	TROOZ	TROOZ	2220
1158	5	Commune d'Aubel	Place Nicolaï, 1	4880	AUBEL	AUBEL	2223
1158	5	Commune d'Aubel	Place Nicolaï, 1	4880	AUBEL	AUBEL	2224
1207	5	Commune de Baelen	Rue de la Régence 1	4837	BAELEN-SUR-VESDRE	BAELEN	2226
1174	5	Commune de Dison	Rue Albert Ier 66	4820	DISON	DISON	2227
1174	5	Commune de Dison	Rue Albert Ier 66	4820	DISON	DISON	2228
1174	5	Commune de Dison	Rue Albert Ier 66	4820	DISON	DISON	2229
1174	5	Commune de Dison	Rue Albert Ier 66	4820	DISON	DISON	2230
1174	5	Commune de Dison	Rue Albert Ier 66	4820	DISON	DISON	2231
1128	5	Ville de Herve	Rue du Collège 26	4650	HERVE	HERVE	2237
1128	5	Ville de Herve	Rue du Collège 26	4650	HERVE	HERVE	2238
1128	5	Ville de Herve	Rue du Collège 26	4650	HERVE	HERVE	2240
1128	5	Ville de Herve	Rue du Collège 26	4650	HERVE	HERVE	2241
1128	5	Ville de Herve	Rue du Collège 26	4650	HERVE	HERVE	2242
1128	5	Ville de Herve	Rue du Collège 26	4650	HERVE	HERVE	2250
1200	3	Commune de Jalhay	Rue de la Fagne 46	4845	JALHAY	JALHAY	2251
1200	3	Commune de Jalhay	Rue de la Fagne 46	4845	JALHAY	JALHAY	2252
1239	5	Commune de Lierneux	Rue du Centre 80	4990	LIERNEUX	LIERNEUX	2254
1239	5	Commune de Lierneux	Rue du Centre 80	4990	LIERNEUX	LIERNEUX	2255
1239	5	Commune de Lierneux	Rue du Centre 80	4990	LIERNEUX	LIERNEUX	2258
1035	5	Ville de Limbourg	Avenue Victor David 15	4830	LIMBOURG	LIMBOURG	2259
1035	5	Ville de Limbourg	Avenue Victor David 15	4830	LIMBOURG	LIMBOURG	2260
1035	5	Ville de Limbourg	Avenue Victor David 15	4830	LIMBOURG	LIMBOURG	2261
1275	5	Ville de Malmédy	Rue Jules Steinbach 1	4960	MALMEDY	MALMEDY	2268
1275	5	Ville de Malmédy	Rue Jules Steinbach 1	4960	MALMEDY	MALMEDY	2269
1275	5	Ville de Malmédy	Rue Jules Steinbach 1	4960	MALMEDY	MALMEDY	2270
1275	5	Ville de Malmédy	Rue Jules Steinbach 1	4960	MALMEDY	MALMEDY	2271
1156	4	Commune d'Olne		4877	OLNE	OLNE	2275
1282	4	Commune a Oine Commune de Pepinster	rue Village, 37 Rue Neuve 35	4860	PEPINSTER	PEPINSTER	2279
1282	4	Commune de Pepinster Commune de Pepinster	Rue Neuve 35	4860	PEPINSTER	PEPINSTER	
1197			Rue de l'Hôtel de Ville 44				2281
	5	Commune de Spa	jkue de i Hotel de VIIIe 44	4900	SPA	SPA	2282

4	Ecole communale fondamentale de Mic	Rue Paul d'Andrimont 119	4630	MICHEROUX	SOUMAGNE	FOND
4	Institut provincial secondaire spécialisé		4630	MICHEROUX	SOUMAGNE	Secondaire spécialisé
4	Ecole fondamentale communale	Rue d'Esneux 28	4140	DOLEMBREUX	SPRIMONT	FOND
4	Ecole fondamentale communale	Rue du Pérréon 83B	4141	LOUVEIGNE	SPRIMONT	FOND
4	Ecole fondamentale communale Centre		4140	SPRIMONT	SPRIMONT	FOND
4	Ecole fondamentale communale	Rue de l'Enseignement 5	4140	SPRIMONT	SPRIMONT	FOND
4	Ecole fondamentale communale	Allée des Erables 14	4601	ARGENTEAU	VISE	FOND
4	Ecole fondamentale communale	Rue de Tongres 10	4600	VISE	VISE	FOND
4	Ecole fondam communale de Cheratte-	_	4602	CHERATTE	VISE	FOND
4	Ecole fondamentale communale de Bier		4460	GRACE-HOLLOGNE	GRACE-HOLLOGNE	FOND
4			4460		GRACE-HOLLOGNE	FOND
4	Ecole fondamentale communale George Ecole fondamentale communale Julie et		4460	GRACE-BERLEUR GRACE-BERLEUR	GRACE-HOLLOGNE GRACE-HOLLOGNE	FOND
4	Ecole fondamentale communale des Cha		4460	HOLLOGNE-AUX-PIERRES	GRACE-HOLLOGNE GRACE-HOLLOGNE	FOND
4	Ecole communale de Housse - Barchon		4671	HOUSSE	BLEGNY	FOND
4	Ecole fondamentale communale de Bleg	'	4670	BLEGNY	BLEGNY	FOND
4	Ecole fondamentale communale de Saiv		4671	SAIVE	BLEGNY	FOND
4	Ecole fondamentale communale des Aw		4400	FLEMALLE	FLEMALLE	FOND
4	Ecole primaire communale de Mons-lez-	•	4400	FLEMALLE	FLEMALLE	FOND
4	Ecole fondamentale communale de Flén		4400	FLEMALLE-HAUTE	FLEMALLE	FOND
4	Ecole fondamentale communale de Flén		4400	FLEMALLE-HAUTE	FLEMALLE	FOND
4	Ecole fondamentale communale de Flén		4400	FLEMALLE	FLEMALLE	FOND
4	Ecole fondamentale communale Cahotte	Rue de la Résistance 15	4400	FLEMALLE	FLEMALLE	FOND
4	Ecole fondamentale communale de Flén	Xhorré 1	4400	FLEMALLE-GRANDE	FLEMALLE	FOND
4	ATHENEE PROVINCIAL DE FLEMALLE GU	Grand'Route, 317	4400	FLEMALLE	FLEMALLE	Secondaire ordinaire
4	Ecole fondamentale communale	Avenue Ry Chèra 14	4121	NEUVILLE-EN-CONDROZ	NEUPRE	FOND
4	Ecole communale de Rotheux	Rue Duchêne 4	4120	ROTHEUX-RIMIERE	NEUPRE	FOND
4	Ecole communale Groupe I	Rue Haute 444	4870	FRAIPONT	TROOZ	FOND
4	Ecole communale Groupe II	Rue Grand'rue 186	4870	TROOZ	TROOZ	FOND
5	Ecole communale de la Clouse	La Clouse 90	4880	AUBEL	AUBEL	FOND
5	Ecole communale Saint-Jean-Sart	Rue des Platanes 33	4880	AUBEL	AUBEL	FOND
5	Ecole communale fondamentale de Bael	Rue de la Régence 1	4837	BAELEN-SUR-VESDRE	BAELEN	FOND
5	Ecole communale fondamentale du Cen	Rue Sous le Château 18	4821	ANDRIMONT	DISON	FOND
5	Ecole communale de Fonds-de-Loup	Place Simon Gathoye 2	4821	ANDRIMONT	DISON	FOND
5	Ecole communale fondamentale	Rue de Verviers 310	4821	ANDRIMONT	DISON	FOND
5	Ecole fondamentale communale	Rue de Husquet 27	4820	DISON	DISON	FOND
5	Ecole communale fondamentale Luc Hor		4820	DISON	DISON	FOND
5	Ecole communale fondamentale	Rue Village 121	4650	CHAINEUX	HERVE	FOND
5	Ecole fondamentale communale	Avenue des Platanes 63	4650	GRAND-RECHAIN	HERVE	FOND
5	Ecole fondamentale communale	Rue Forges-les-Eaux 2B	4651	BATTICE	HERVE	FOND
5	Ecole communale de Bruyères	Rue de la Grotte 1	4651	BATTICE	HERVE	FOND
5	Ecole fondamentale communale	Rue de José 59	4651	BATTICE	HERVE	FOND
5	Ecole fondamentale communale	Rue Albert Leclercqs 35	4652	XHENDELESSE	HERVE	FOND
3	Ecole fondamentale communale	Rue de la Fagne 12	4845	JALHAY	JALHAY	FOND
3	Ecole communale de Sart	Rue de l'Ecole 10	4845	SART-LEZ-SPA	JALHAY	FOND
5	Ecole fondamentale communale	Grand-Sart 5A	4990	LIERNEUX	LIERNEUX	FOND
5	Ecole fondamentale communale	Jevigné 21	4990	LIERNEUX	LIERNEUX	FOND FOND
5	Ecole fondamentale communale Les P'ti		4990	ARBREFONTAINE	LIERNEUX	
5	Ecole communale de Bilstain	Neupré 37	4831	BILSTAIN	LIMBOURG	FOND
5	Ecole communale fondamentale de Goé		4834	GOE	LIMBOURG	FOND
5	Ecole communale de Limbourg	Place Saint-Georges 53	4830	LIMBOURG	LIMBOURG	FOND
5	Ecole fondamentale communale de Chô		4960	BEVERCE	MALMEDY	FOND
5	Ecole fondamentale communale de Xho		4960	BEVERCE	MALMEDY	FOND
5	Ecole fondamentale communale de Mal		4960	MALMEDY	MALMEDY	FOND
5	Ecole fondamentale communale de Lign		4960	BELLEVAUX-LIGNEUVILLE	MALMEDY	FOND
4	Ecole communale fondamentale	Faweux 9	4877	OLNE	OLNE	FOND
4	Ecole communale de Wegnez	Rue des Combattants 1	4860	WEGNEZ	PEPINSTER	FOND
4	Ecole communale Nicolas Garçou	Soiron-Centre 2	4861	SOIRON	PEPINSTER	FOND
5	Ecole fondamentale communale de Nive		4900	SPA	SPA	FOND

			T				
1051	5	Ville de Stavelot	Place Saint-Remacle 32	4970	STAVELOT	STAVELOT	2289
1169	5	Commune de Stoumont	Route de l'Amblève 41	4987	STOUMONT	STOUMONT	2294
1169	5	Commune de Stoumont	Route de l'Amblève 41	4987	STOUMONT	STOUMONT	2295
1169	5	Commune de Stoumont	Route de l'Amblève 41	4987	STOUMONT	STOUMONT	2296
1199	5	Commune de Theux	Place du Perron 2	4910	THEUX	THEUX	2301
1199	5	Commune de Theux	Place du Perron 2	4910	THEUX	THEUX	2302
1199	5	Commune de Theux	Place du Perron 2	4910	THEUX	THEUX	2303
1199	5	Commune de Theux	Place du Perron 2	4910	THEUX	THEUX	2304
1199	5	Commune de Theux	Place du Perron 2	4910	THEUX	THEUX	2305
1299	4	Province de Liège - Direction générale de la Formation	Rue du Commerce, 14	4100	SERAING	SERAING	2310
1143	5	Ville de Verviers	Place du Marché 55	4800	VERVIERS	VERVIERS	2313
1143	5	Ville de Verviers	Place du Marché 55	4800	VERVIERS	VERVIERS	2314
1143	5	Ville de Verviers	Place du Marché 55	4800	VERVIERS	VERVIERS	2315
1143	5	Ville de Verviers	Place du Marché 55	4800	VERVIERS	VERVIERS	2316
1143	5	Ville de Verviers	Place du Marché 55	4800	VERVIERS	VERVIERS	2317
1143	5	Ville de Verviers	Place du Marché 55	4800	VERVIERS	VERVIERS	2318
1143	5	Ville de Verviers	Place du Marché 55	4800	VERVIERS	VERVIERS	2319
1143	5	Ville de Verviers	Place du Marché 55	4800	VERVIERS	VERVIERS	2320
1143	5	Ville de Verviers	Place du Marché 55	4800	VERVIERS	VERVIERS	2321
1143	5	Ville de Verviers	Place du Marché 55	4800	VERVIERS	VERVIERS	2322
1299	4			4100	SERAING	SERAING	2339
1299	5	Province de Liège - Direction générale de la Formation Ville de Verviers	Rue du Commerce, 14 Place du Marché 55	4100	VERVIERS	VERVIERS	2351
	1						
1299	4	Province de Liège - Direction générale de la Formation	Rue du Commerce, 14	4100	SERAING	SERAING	2355
1104	5	Commune de Waimes	Place Baudouin 1	4950	WAIMES	WAIMES	2358
1104	5	Commune de Waimes	Place Baudouin 1	4950	WAIMES	WAIMES	2359
1191	5	Commune de Welkenraedt	Rue de l'Ecole 6	4840	WELKENRAEDT	WELKENRAEDT	2362
1191	5	Commune de Welkenraedt	Rue de l'Ecole 6	4840	WELKENRAEDT	WELKENRAEDT	2363
1112	5	Commune de Trois-Ponts	Route de Coo 58	4980	TROIS-PONTS	TROIS-PONTS	2369
1119	5	Commune de Plombières	Place du Troisième Millénaire, 1	4850	PLOMBIERES	PLOMBIERES	2372
1119	5	Commune de Plombières	Place du Troisième Millénaire, 1	4850	PLOMBIERES	PLOMBIERES	2373
1119	5	Commune de Plombières	Place du Troisième Millénaire, 1	4850	PLOMBIERES	PLOMBIERES	2374
1038	5	Commune de Thimister-Clermont	Centre 2	4890	THIMISTER	THIMISTER-CLERMONT	2378
1038	5	Commune de Thimister-Clermont	Centre 2	4890	THIMISTER	THIMISTER-CLERMONT	2379
1176	3	Commune de Berloz	Rue Antoine Dodion 10	4257	BERLOZ	BERLOZ	2380
1248	3	Commune de Braives	Rue du Cornuchamp 5	4260	BRAIVES	BRAIVES	2381
1248	3	Commune de Braives	Rue du Cornuchamp 5	4260	BRAIVES	BRAIVES	2382
1179	3	Commune de Donceel	Rue Caquin 4	4357	HANEFFE	DONCEEL	2387
1208	3	Commune de Fexhe-le-Haut-Clocher	Rue de la Station 27	4347	FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER	FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER	2388
1201	3	Commune de Geer	Rue de la Fontaine 1	4250	GEER	GEER	2389
1211	3	Ville de Hannut	Rue de Landen 23	4280	HANNUT	HANNUT	2392
1211	3	Ville de Hannut	Rue de Landen 23	4280	HANNUT	HANNUT	2393
1226	3	Commune de Lincent	Rue des Ecoles 1	4287	LINCENT	LINCENT	2404
1210	3	Commune d'Oreye	Rue de la Westrée 9	4360	OREYE	OREYE	2405
1283	3	Commune de Remicourt	Rue Nouvelle Percée 5	4350	REMICOURT	REMICOURT	2407
1273	3	Ville de Waremme	Rue Joseph Wauters 2	4300	WAREMME	WAREMME	2412
1299	4	Province de Liège - Direction générale de la Formation	Rue du Commerce, 14	4100	SERAING	SERAING	2419
1273	3	Ville de Waremme	Rue Joseph Wauters 2	4300	WAREMME	WAREMME	2423
1001	3	Commune de Wasseiges	Rue Baron d'Obin 219	4219	WASSEIGES	WASSEIGES	2425
1001	3	Commune de Wasseiges	Rue Baron d'Obin 219	4219	WASSEIGES	WASSEIGES	2426
1170	3	Commune de Faimes	Rue Adolphe Braas 13	4317	FAIMES	FAIMES	2428
1285	7	Collège communal de la ville d'Arlon	Rue Paul Reuter 8	6700	ARLON	ARLON	2452
1285	7	Collège communal de la ville d'Arlon	Rue Paul Reuter 8	6700	ARLON	ARLON	2453
1285	7	Collège communal de la ville d'Arlon	Rue Paul Reuter 8	6700	ARLON	ARLON	2454
1285	7	Collège communal de la ville d'Arlon	Rue Paul Reuter 8	6700	ARLON	ARLON	2455
1285	7	Collège communal de la ville d'Arlon	Rue Paul Reuter 8	6700	ARLON	ARLON	2456
1285	7	Collège communal de la ville d'Arlon	Rue Paul Reuter 8	6700	ARLON	ARLON	2473
1183	7	Commune d'Attert	Voie de la Liberté 107	6717	ATTERT	ATTERT	2474
1183	7	Commune d'Attert	Voie de la Liberté 107	6717	ATTERT	ATTERT	2475
11183					· · · · · · · · · · ·		27/3

5	Ecole fondamentale communale	Place Emile Jamar 1	4970	FRANCORCHAMPS	STAVELOT	FOND
5	Ecole fondamentale communale	Rahier 77	4987	RAHIER	STOUMONT	FOND
5	Ecole fondamentale communale	Rue de l'Eglise 11	4987	LA GLEIZE	STOUMONT	FOND
5	Ecole fondamentale communale	Moulin du Ruy 32	4987	LA GLEIZE	STOUMONT	FOND
5	1	,	4910	LA REID		FOND
5	Ecole communale fondamentale	Place du Marais 119			THEUX	
	Ecole fondamentale communale	Rue Hovémont 91	4910	THEUX	THEUX	FOND
5	Ecole communale de Juslenville	Rue Charles Rittwéger 162	4910	THEUX	THEUX	FOND
5	Ecole fondamentale communale	Place Eugène Cornesse 85	4910	POLLEUR	THEUX	FOND
5	Ecole fondamentale communale de Jeha		4910	POLLEUR	THEUX	FOND
4	INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMEN		4910	LA REID	THEUX	Secondaire ordinaire
5	Ecole communale de Lambermont	Rue Saint-Bernard 5	4800	LAMBERMONT	VERVIERS	FOND
5	Ecole communale Pierre Rapsat	Rue de la Forge 5	4801	STEMBERT	VERVIERS	FOND
5	Ecole communale des Linaigrettes	Rue Ma Campagne 27	4801	STEMBERT	VERVIERS	FOND
5	Groupe scolaire communal d'Ensival	Place Lambert Fraipont 11	4800	ENSIVAL	VERVIERS	FOND
5	Ecole communale de Petit-Rechain	Rue Nicolas Arnold 25	4800	PETIT-RECHAIN	VERVIERS	FOND
5	Ecole communale de Hodimont	Rue de la Chapelle 34	4800	VERVIERS	VERVIERS	FOND
5	Ecole communale des Hougnes	Rue des Hougnes 128	4800	VERVIERS	VERVIERS	FOND
5	Ecole communale des Boulevards	Rue de Liège 55	4800	VERVIERS	VERVIERS	FOND
5	Ecole du Centre	Rue Ortmans-Hauzeur 26	4800	VERVIERS	VERVIERS	FOND
5	Ecole fondamentale communale Carl Gr	Rue Carl Grün 5	4800	VERVIERS	VERVIERS	FOND
4	ECOLE POLYTECHNIQUE DE VERVIERS	Rue aux Laines 69	4800	VERVIERS	VERVIERS	Secondaire ordinaire
5	Ecole communale Maurice Heuse	Chaussée de Heusy 98	4800	VERVIERS	VERVIERS	FOND
4	I.P.E.S. DE VERVIERS	Rue Peltzer de Clermont. 1	4800	VERVIERS	VERVIERS	Secondaire ordinaire
5	Ecole fondamentale communale de Fayr		4950	FAYMONVILLE	WAIMES	FOND
5	Ecole fondamentale communale de Wai		4950	WAIMES	WAIMES	FOND
5	Ecole fondamentale communale	Rue de l'Eglise 8	4840	WELKENRAEDT	WELKENRAEDT	FOND
5	Ecole fondamentale communale	Chemin des Ecoliers 1	4841	HENRI-CHAPELLE	WELKENRAEDT	FOND
5	Ecole fondamentale communale	Rue des Ecoles 5	4980	TROIS-PONTS	TROIS-PONTS	FOND
5	Ecole fondamentale communale de Hon		4852	PLOMBIERES (HOMBOURG)	PLOMBIERES	FOND
5	Ecole communale Gemmenich-Moresne		4852	GEMMENICH	PLOMBIERES	FOND
5	Ecole fondamentale communale	Place Communale 10	4850	MONTZEN	PLOMBIERES	FOND
5	Ecole communale du Centre	Rue Cavalier Fonck 11	4890			FOND
5	Ecole communale La Minerie-Froidthier			THIMISTER	THIMISTER-CLERMONT	
3			4890 4257	THIMISTER BERLOZ	THIMISTER-CLERMONT BERLOZ	FOND FOND
	Ecole communale fondamentale	Rue des Ecoles 7				
3	Ecole fondamentale communale	Rue de Dreye 13	4260	FALLAIS	BRAIVES	FOND
3	Ecole fondamentale communale	Place du Carcan 2	4260	BRAIVES	BRAIVES	FOND
3	Ecole fondamentale communale	Rue Caquin 4	4357	HANEFFE	DONCEEL	FOND
3	Ecole fondamentale communale	Rue de la Station 11	4347	FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER	FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER	
3	Ecole fondamentale communale	Rue du Centre 14	4250	HOLLOGNE-SUR-GEER	GEER	FOND
3	Ecole fondamentale communale de Han	'	4280	GRAND-HALLET	HANNUT	FOND
3	Ecole fondamentale communale de Han		4280	LENS-SAINT-REMY	HANNUT	FOND
3	Ecole communale de Lincent	Rue de Grand'Hallet 2	4287	LINCENT	LINCENT	FOND
3	Ecole fondamentale communale	Rue de la Cité 20	4360	OREYE	OREYE	FOND
3	Ecole fondamentale communale	Rue Jules Mélotte 15	4350	REMICOURT	REMICOURT	FOND
3	Ecole fondamentale communale	Avenue du Prince Régent :	4300	WAREMME	WAREMME	FOND
4	I.P.E.S. DE HESBAYE	Rue de Huy 123	4300	WAREMME	WAREMME	Secondaire ordinaire
3	Ecole communale fondamentale de War	Rue d'Elmette 8	4300	OLEYE	WAREMME	FOND
3	Ecole communale de Meeffe-Ambresin	Rue du Berlicot 3	4219	MEEFFE	WASSEIGES	FOND
3	Ecole fondamentale communale	Rue du Moulin 61	4219	WASSEIGES	WASSEIGES	FOND
3	Ecole communale fondamentale	Rue Adolphe Braas 9	4317	FAIMES	FAIMES	FOND
7	Ecole fondamentale communale de Wey	Rue de Stehnen 30	6700	AUTELBAS	ARLON	FOND
7	Ecole communale du Galgenberg	Avenue Numa Ensch Tesch	6700	ARLON	ARLON	FOND
7	Ecole primaire communale du Centre	Rue Paul Reuter 22	6700	ARLON	ARLON	FOND
7	Ecole fondamentale communale Schopp		6700	ARLON	ARLON	FOND
7	Ecole communale de Waltzing	Rue du Brill 4	6700	BONNERT	ARLON	FOND
7	Ecole fondamentale communale de Fou		6700	ARLON	ARLON	FOND
		Millewee, Metzert 25		ATTERT	ATTERT	
7	Ecole communale Metzert-Tontelange		6717			FOND

				_			
1183	7	Commune d'Attert	Voie de la Liberté 107	6717	ATTERT	ATTERT	2478
1268	7	Commune d'Aubange	Rue Haute 22	6791	ATHUS	AUBANGE	2482
1268	7	Commune d'Aubange	Rue Haute 22	6791	ATHUS	AUBANGE	2483
1085	7	Commune de Messancy	Rue Grande 100	6780	MESSANCY	MESSANCY	2494
1256	7	Collège communal de Bastogne	Rue du Vivier 58	6600	BASTOGNE	BASTOGNE	2498
1256	7	Collège communal de Bastogne	Rue du Vivier 58	6600	BASTOGNE	BASTOGNE	2499
1256	7	Collège communal de Bastogne	Rue du Vivier 58	6600	BASTOGNE	BASTOGNE	2501
1256	3	Collège communal de Bastogne	Rue du Vivier 58	6600	BASTOGNE	BASTOGNE	2509
1084	7	Commune de Bertogne	Rue Grande 33	6687	BERTOGNE	BERTOGNE	2515
1084	7	Commune de Bertogne	Rue Grande 33	6687	BERTOGNE	BERTOGNE	2517
1084	7	Commune de Bertogne	Rue Grande 33	6687	BERTOGNE	BERTOGNE	2518
1084	7	Commune de Bertogne	Rue Grande 33	6687	BERTOGNE	BERTOGNE	2520
1084	7	Commune de Bertogne	Rue Grande 33	6687	BERTOGNE	BERTOGNE	2521
1039	7	Commune de Fauvillers	Place communale 312	6637	FAUVILLERS	FAUVILLERS	2524
1216	7	Ville de Houffalize	Rue de Schaerbeek 1	6660	HOUFFALIZE	HOUFFALIZE	2526
1216	7	Ville de Houffalize	Rue de Schaerbeek 1	6660	HOUFFALIZE	HOUFFALIZE	2528
1216	7	Ville de Houffalize	Rue de Schaerbeek 1	6660	HOUFFALIZE	HOUFFALIZE	2529
1302	7	Province de Luxembourg	Place Léopold I 1	6700	ARLON	ARLON	2533
997	7	Commune de Vaux-sur-Sûre	Chaussée de Neufchâteau 36	6640	VAUX-SUR-SURE	VAUX-SUR-SURE	2546
1178	7	Commune de Gouvy	Bovigny 59	6671	BOVIGNY	GOUVY	2548
1016	7	Commune de Gouvy Commune de Sainte-Ode	Ţ,	6680	SAINTE-ODE	SAINTE-ODE	2551
			rue des Trois Ponts 46				
1016	7	Commune de Sainte-Ode	rue des Trois Ponts 46 rue Basse Cour 13	6680	SAINTE-ODE	SAINTE-ODE	2553
1086	7	Ville de Durbuy		6940	BARVAUX-SUR-OURTHE	DURBUY	2555
1086	7	Ville de Durbuy	rue Basse Cour 13	6940	BARVAUX-SUR-OURTHE	DURBUY	2556
1086	7	Ville de Durbuy	rue Basse Cour 13	6940	BARVAUX-SUR-OURTHE	DURBUY	2558
1086	7	Ville de Durbuy	rue Basse Cour 13	6940	BARVAUX-SUR-OURTHE	DURBUY	2559
1221	7	Commune d'Érezée	Rue des Combattants 15	6997	EREZEE	EREZEE	2567
1221	7	Commune d'Érezée	Rue des Combattants 15	6997	EREZEE	EREZEE	2568
1221	7	Commune d'Érezée	Rue des Combattants 15	6997	EREZEE	EREZEE	2570
1302	3	Province de Luxembourg	Place Léopold I 1	6700	ARLON	ARLON	2574
1230	7	Commune de Hotton	Rue des Ecoles 50	6990	HOTTON	HOTTON	2575
1230	7	Commune de Hotton	Rue des Ecoles 50	6990	HOTTON	HOTTON	2576
1230	7	Commune de Hotton	Rue des Ecoles 50	6990	HOTTON	HOTTON	2580
1139	7	Ville de La Roche-en-Ardenne	Place du Marché 1	6980	LA ROCHE-EN-ARDENNE	LA ROCHE-EN-ARDENNE	2581
1139	7	Ville de La Roche-en-Ardenne	Place du Marché 1	6980	LA ROCHE-EN-ARDENNE	LA ROCHE-EN-ARDENNE	2582
1139	7	Ville de La Roche-en-Ardenne	Place du Marché 1	6980	LA ROCHE-EN-ARDENNE	LA ROCHE-EN-ARDENNE	2584
1036	7	Ville de Marche-en-Famenne	Boulevard du Midi 22	6900	MARCHE-EN-FAMENNE	MARCHE-EN-FAMENNE	2588
1036	7	Ville de Marche-en-Famenne	Boulevard du Midi 22	6900	MARCHE-EN-FAMENNE	MARCHE-EN-FAMENNE	2589
1036	7	Ville de Marche-en-Famenne	Boulevard du Midi 22	6900	MARCHE-EN-FAMENNE	MARCHE-EN-FAMENNE	2590
1108	7	Commune de Nassogne	Place Communale	6950	NASSOGNE	NASSOGNE	2602
1108	7	Commune de Nassogne	Place Communale	6950	NASSOGNE	NASSOGNE	2603
1302	7	Province de Luxembourg	Place Léopold I 1	6700	ARLON	ARLON	2607
1190	7	Commune de Rendeux	Rue de Hotton 1	6987	RENDEUX	RENDEUX	2608
1167	7	Commune de Tenneville	Route de Bastogne 1	6970	TENNEVILLE	TENNEVILLE	2610
1297	7	Commune de Manhay	Voie de la Libération 4	6960	VAUX-CHAVANNE	MANHAY	2614
1202	7	Collège communal de Bertrix	Rue de la Gare 38	6880	BERTRIX	BERTRIX	2620
1202	7	Collège communal de Bertrix	Rue de la Gare 38	6880	BERTRIX	BERTRIX	2621
1202	7	Collège communal de Bertrix	Rue de la Gare 38	6880	BERTRIX	BERTRIX	2622
1202	7	Collège communal de Bertrix	Rue de la Gare 38	6880	BERTRIX	BERTRIX	2623
1202	7	Collège communal de Bertrix	Rue de la Gare 38	6880	BERTRIX	BERTRIX	2630
1146	7	Collège communal de Bouillon	Place Ducale 1	6830	BOUILLON	BOUILLON	2632
1146	7	Collège communal de Bouillon	Place Ducale 1	6830	BOUILLON	BOUILLON	2633
1058	7	Commune de Daverdisse	Grand-Place 1	6929	HAUT-FAYS	DAVERDISSE	2639
1058	7	Commune de Daverdisse Commune de Daverdisse	Grand-Place 1	6929	HAUT-FAYS	DAVERDISSE	2640
1058	7		Grand-Place 1 Grand-Place 1	6929	HAUT-FAYS	DAVERDISSE	2641
1278	7	Commune de Daverdisse Commune de Herbeumont	Rue Lauvaux 27	6887	HERBEUMONT	HERBEUMONT	2642
12/8	7		Rue du Chaudfour 2	6860			2646
		Commune de Léglise			LEGLISE	LEGLISE	
1245	7	Commune de Léglise	Rue du Chaudfour 2	6860	LEGLISE	LEGLISE	2649

7	Ecole communale Heinstert -Thiaumont	Chamin das Faciliars 103	6717	NOBRESSART	ATTERT	FOND
7		Rue de l'Atre 149	6792	RACHECOURT	AUBANGE	FOND
7	Ecole primaire communale			AUBANGE	AUBANGE	FOND
	Ecole fondamentale communale	Avenue de la Gare 39	6790			
7	Ecole communale fondamentale Messar		6780	WOLKRANGE	MESSANCY	FOND
7	Ecole fondamentale communale de Mag	•	6600	BASTOGNE	BASTOGNE	FOND
7	Ecole fondamentale communale de War		6600	WARDIN	BASTOGNE	FOND
7	Ecole fondamentale communale de Nov		6600	NOVILLE-LEZ-BASTOGNE	BASTOGNE	FOND
3	INSTITUT COMMUNAL D'ENSEIGNEMEN		6600	BASTOGNE	BASTOGNE	Secondaire ordinaire
7	Ecole communale fondamentale	Longchamps 660	6688	LONGCHAMPS (LUX.)	BERTOGNE	FOND
7	Ecole fondamentale communale de Givr		6686	FLAMIERGE	BERTOGNE	FOND
7	Ecole communale de Bertogne	Rue Grande 31	6687	BERTOGNE	BERTOGNE	FOND
7	Ecole fondamentale communale	Mande-Saint-Etienne 915	6688	LONGCHAMPS (LUX.)	BERTOGNE	FOND
7	Ecole fondamentale communale	Rue du Village 53	6687	BERTOGNE	BERTOGNE	FOND
7	Ecole communale fondamentale	Rue du Centre 270	6637	FAUVILLERS	FAUVILLERS	FOND
7	Ecole communale fondamentale de Dine	Dinez 57A	6661	MONT-LEZ-HOUFFALIZE	HOUFFALIZE	FOND
7	Ecole communale fondamentale Les Lys	Rue de Schaerbeek 3	6660	HOUFFALIZE	HOUFFALIZE	FOND
7	Ecole communale fondamentale de Mat	Mabompré 62A	6663	MABOMPRE	HOUFFALIZE	FOND
7	Ecole primaire d'enseignement spécialis	Dinez 1	6674	MONT-LEZ-HOUFFALIZE	HOUFFALIZE	FOND
7	Ecole de Vaux-sur-Sûre I	Rue du Wez 4	6640	VAUX-SUR-SURE	VAUX-SUR-SURE	FOND
7	Ecole fondamentale communale de Gou		6671	BOVIGNY	GOUVY	FOND
7	Ecole fondamentale communale	Rue de la Bonne-Dame 4	6681	LAVACHERIE	SAINTE-ODE	FOND
7	Ecole fondamentale communale	Rue de la Croisette 5	6680	TILLET	SAINTE-ODE	FOND
7	Ecole fondamentale communale	Basse Commène 24	6940	BARVAUX-SUR-OURTHE	DURBUY	FOND
7	Ecole communale fondamentale Heyd -		6941	HEYD	DURBUY	FOND
7	Ecole communale Bomal	Rue des Ardennes 25	6941	BOMAL-SUR-OURTHE	DURBUY	FOND
7	Ecole communale fondamentale Borlon-		6941	BORLON	DURBUY	FOND
7	Ecole communale fondamentale	-	6997	MORMONT	EREZEE	FOND
7		Place du Batty 6 A	6997	AMONINES	EREZEE	FOND
7	Ecole primaire communale	Route de Beffe 15				
	Ecole fondamentale communale	Rue du Ravet 4	6997	EREZEE	EREZEE	FOND
3	Institut provincial secondaire spécialisé		6997	EREZEE	EREZEE	Secondaire spécialisé
7	Ecole communale fondamentale	Clos des Pommiers 12	6990	HAMPTEAU	HOTTON	FOND
7	Ecole fondamentale communale	Rue de la Scierie 5	6990	HOTTON	HOTTON	FOND
7	Ecole communale fondamentale	Rue du Ban 15	6990	FRONVILLE	HOTTON	FOND
7	Ecole communale fondamentale	Ortho 9	6983	ORTHO	LA ROCHE-EN-ARDENNE	FOND
7	Ecole fondamentale communale de Bea		6980	BEAUSAINT	LA ROCHE-EN-ARDENNE	FOND
7	Ecole communale fondamentale Bérisme		6982	SAMREE	LA ROCHE-EN-ARDENNE	FOND
7	Ecole communale fondamentale de Aye-		6900	AYE	MARCHE-EN-FAMENNE	FOND
7	Ecole communale fondamentale de Harg	Rue d'Ambly 16	6900	MARCHE-EN-FAMENNE	MARCHE-EN-FAMENNE	FOND
7	Ecole communale fondamentale de Holl	Rue Saint-Denis 60	6900	WAHA	MARCHE-EN-FAMENNE	FOND
7	Ecole fondamentale communale de Grui	Rue du Centre 15	6952	GRUNE	NASSOGNE	FOND
7	Ecole communale de la Lhomme	Rue des Alliés 44	6953	FORRIERES	NASSOGNE	FOND
7	Ecole primaire d'enseignement spécialis	Rue des Alliés 32	6953	FORRIERES	NASSOGNE	FOND
7	Ecole fondamentale communale	Rue de La-Roche 22	6987	RENDEUX	RENDEUX	FOND
7	Ecole fondamentale communale	Route de Bastogne, 25c	6971	TENNEVILLE	TENNEVILLE	FOND
7	Ecole fondamentale communale de Mar	.	6960	HARRE	MANHAY	FOND
7	Ecole fondamentale communale	Rue de l'A-de-l'A 16	6880	ORGEO	BERTRIX	FOND
7	Ecole communale fondamentale	Grand-Rue 21	6880	ORGEO	BERTRIX	FOND
7	Ecole fondamentale communale	Place Paul Verlaine 16	6880	JEHONVILLE	BERTRIX	FOND
7	Ecole communale fondamentale	Ruelles 1	6880	AUBY-SUR-SEMOIS	BERTRIX	FOND
7		Rue des Ecoles 27	6880	BERTRIX	BERTRIX	FOND
		Rue des Bastions 4	6830	BOUILLON	BOUILLON	FOND
7	LEGGE COMMUNIC FORMATTICITATE		6831	NOIREFONTAINE	BOUILLON	FOND
7		Pue des Ecolos 2		NOMEFONIAINE	POOILLOIN	ם אוט
7	Ecole fondamentale communale	Rue des Ecoles 2		HALIT-EAVS	DAVEDDISSE	EOND
7 7	Ecole fondamentale communale Ecole fondamentale communale	Rue de Wellin 13	6929	HAUT-FAYS	DAVERDISSE	FOND
7 7 7	Ecole fondamentale communale Ecole fondamentale communale Ecole communale fondamentale	Rue de Wellin 13 Rue de Redu 30	6929 6929	PORCHERESSE-EN-ARDENNE	DAVERDISSE	FOND
7 7 7 7	Ecole fondamentale communale Ecole fondamentale communale Ecole communale fondamentale Ecole fondamentale communale	Rue de Wellin 13 Rue de Redu 30 Rue des Ecoles 8	6929 6929 6929	PORCHERESSE-EN-ARDENNE GEMBES	DAVERDISSE DAVERDISSE	FOND FOND
7 7 7 7 7	Ecole fondamentale communale Ecole fondamentale communale Ecole communale fondamentale Ecole fondamentale communale Ecole communale fondamentale	Rue de Wellin 13 Rue de Redu 30 Rue des Ecoles 8 Avenue des Combattants 5	6929 6929 6929 6887	PORCHERESSE-EN-ARDENNE GEMBES HERBEUMONT	DAVERDISSE DAVERDISSE HERBEUMONT	FOND FOND
7 7 7 7	Ecole fondamentale communale Ecole fondamentale communale Ecole communale fondamentale Ecole fondamentale communale	Rue de Wellin 13 Rue de Redu 30 Rue des Ecoles 8 Avenue des Combattants 5 Chemin de Stria 4	6929 6929 6929	PORCHERESSE-EN-ARDENNE GEMBES	DAVERDISSE DAVERDISSE	FOND FOND

_							
1246	7	Commune de Libin	Rue du Commerce 14	6890	LIBIN	LIBIN	2651
1246	7	Commune de Libin	Rue du Commerce 14	6890	LIBIN	LIBIN	2653
1246	7	Commune de Libin	Rue du Commerce 14	6890	LIBIN	LIBIN	2656
1006	7	Ville de Neufchâteau	Grand-Place 1	6840	NEUFCHATEAU	NEUFCHATEAU	2659
1006	7	Ville de Neufchâteau	Grand-Place 1	6840	NEUFCHATEAU	NEUFCHATEAU	2661
1065	7	Commune de Paliseul	Grand-Place 1	6850	PALISEUL	PALISEUL	2669
1065	7	Commune de Paliseul	Grand-Place 1	6850	PALISEUL	PALISEUL	2670
1065	7	Commune de Paliseul	Grand-Place 1	6850	PALISEUL	PALISEUL	2674
1142	7	Ville de Saint-Hubert	Place du Marché 1	6870	SAINT-HUBERT	SAINT-HUBERT	2684
1204	7	Commune de Tellin	Rue de la Libération 45	6927	TELLIN	TELLIN	2691
1066	7	Commune de Wellin	Grand-Place 1	6920	WELLIN	WELLIN	2695
1120	7	Commune de Libramont-Chevigny	Place Communale 9	6800	LIBRAMONT	LIBRAMONT-CHEVIGNY	2701
1120	7	Commune de Libramont-Chevigny	Place Communale 9	6800	LIBRAMONT	LIBRAMONT-CHEVIGNY	2703
1120	7	Commune de Libramont-Chevigny	Place Communale 9	6800	LIBRAMONT	LIBRAMONT-CHEVIGNY	2704
1120	7	Commune de Libramont-Chevigny	Place Communale 9	6800	LIBRAMONT	LIBRAMONT-CHEVIGNY	2706
1120	7	Commune de Libramont-Chevigny	Place Communale 9	6800	LIBRAMONT	LIBRAMONT-CHEVIGNY	2707
1120	7	Commune de Libramont-Chevigny	Place Communale 9	6800	LIBRAMONT	LIBRAMONT-CHEVIGNY	2708
1281	7	Ville de Chiny	rue du Faing 10	6810	JAMOIGNE	CHINY	2715
1250	7	Commune d'Étalle	Rue du Moulin 15	6740	ETALLE	ETALLE	2722
1250	7	Commune d'Étalle	Rue du Moulin 15	6740	ETALLE	ETALLE	2723
1250	7	Commune d'Étalle	Rue du Moulin 15	6740	ETALLE	ETALLE	2725
1241	7	Ville de Florenville	Rue du Château 5	6820	FLORENVILLE	FLORENVILLE	2730
1241	7	Ville de Florenville	Rue du Château 5	6820	FLORENVILLE	FLORENVILLE	2732
1241	7	Ville de Florenville	Rue du Château 5	6820	FLORENVILLE	FLORENVILLE	2733
1241	7	Ville de Florenville	Rue du Château 5	6820	FLORENVILLE	FLORENVILLE	2734
1189	7	Commune de Meix-devant-Virton	Rue de Gérouville 5	6769	MEIX-DEVANT-VIRTON	MEIX-DEVANT-VIRTON	2739
1096	7	Commune de Musson	Place Abbé Goffinet 1	6750	MUSSON	MUSSON	2741
1240	7	Commune de Saint-Léger (Lux.)	Rue du Château 19	6747	SAINT-LEGER-EN-GAUME	SAINT-LEGER	2745
1088	7	Commune de Tintigny	Grand-Rue 76	6730	TINTIGNY	TINTIGNY	2748
1088	7	Commune de Tintigny	Grand-Rue 76	6730	TINTIGNY	TINTIGNY	2749
1180	7	Ville de Virton	Rue Charles Magnette 19	6760	VIRTON	VIRTON	2751
1180	7	Ville de Virton	Rue Charles Magnette 19	6760	VIRTON	VIRTON	2752
1302	7	Province de Luxembourg	Place Léopold I 1	6700	ARLON	ARLON	2765
1244	7	Commune de Habay	Rue du Châtelet 2	6720	HABAY-LA-NEUVE	HABAY	2768
1244	7	Commune de Habay	Rue du Châtelet 2	6720	HABAY-LA-NEUVE	HABAY	2770
1233	7	Commune de Rouvroy	Rue du Huit Septembre 41	6767	DAMPICOURT	ROUVROY	2778
1118	6	Commune d'Anhée	Place Communale 6	5537	ANHEE	ANHEE	2783
1118	6	Commune d'Anhée	Place Communale 6	5537	ANHEE	ANHEE	2784
1118	6	Commune d'Anhée	Place Communale 6	5537	ANHEE	ANHEE	2785
1118	6	Commune d'Anhée	Place Communale 6	5537	ANHEE	ANHEE	2786
1192	6	Ville de Beauraing	Place de Seurre 3-5-7	5570	BEAURAING	BEAURAING	2788
1235	6	Commune de Bièvre	Rue de Bouillon 39	5555	BIEVRE	BIEVRE	2797
1238	6	Collège des Bourgmestre et Echevins de Ciney	Rue du Centre 35	5590	CINEY	CINEY	2798
1238	6	Collège des Bourgmestre et Echevins de Ciney	Rue du Centre 35	5590	CINEY	CINEY	2800
1300	4	Province de Namur	Rue Henri Blès 188/190	5000	NAMUR	NAMUR	2806
1238	4	Collège des Bourgmestre et Echevins de Ciney	Rue du Centre 35	5590	CINEY	CINEY	2810
1238	6	Collège des Bourgmestre et Echevins de Ciney	Rue du Centre 35	5590	CINEY	CINEY	2813
1265	6	Ville de Dinant	Rue Grande 112	5500	DINANT	DINANT	2817
1175	6	Commune de Gedinne	Rue Albert Marchal 2	5575	GEDINNE	GEDINNE	2832
1253	6	Commune de Hamois	Rue du Relais 1	5360	HAMOIS	HAMOIS	2840
1253	6	Commune de Hamois	Rue du Relais 1	5360	HAMOIS	HAMOIS	2841
1253	6	Commune de Hamois	Rue du Relais 1	5360	HAMOIS	HAMOIS	2842
1253	6	Commune de Hamois	Rue du Relais 1	5360	HAMOIS	HAMOIS	2843
1209	6	Commune de Havelange	Rue de la Station 99	5370	HAVELANGE	HAVELANGE	2847
1209	6	Commune de Havelange	Rue de la Station 99	5370	HAVELANGE	HAVELANGE	2848
1209	6	Commune de Havelange	Rue de la Station 99	5370	HAVELANGE	HAVELANGE	2850
1004	6	Commune de Houyet	Rue Saint-Roch 15	5560	HOUYET	HOUYET	2853
1149	6	Commune d'Onhaye	Rue Albert Martin 3	5520	ONHAYE	ONHAYE	2855
1149	l p	rcommune a Offiaye	rue Albert Martin 3	3520	UNTATE	UNHATE	2855

7	Ecole fondamentale communale	Rue des Ecoles 4	6890	TRANSINNE	LIBIN	FOND
7		Ruelle des Messes 160	6890	LIBIN	LIBIN	FOND
7	Ecole fondamentale communale	Place Communale 21	6890	OCHAMPS	LIBIN	FOND
7	Ecole fondamentale communale Les Roc		6840	HAMIPRE	NEUFCHATEAU	FOND
7			6840	LONGLIER		FOND
7	Ecole fondamentale communale Le Vivie		6856	FAYS-LES-VENEURS	NEUFCHATEAU PALISEUL	FOND
7	Ecole fondamentale communale de Fays Ecole communale fondamentale					
		Rue Haie-du-K 32	6850	PALISEUL	PALISEUL	FOND
7	Ecole communale fondamentale de CAR		6850	CARLSBOURG	PALISEUL	FOND
7	Ecole fondamentale communale Paul Ve		6870	ARVILLE	SAINT-HUBERT	FOND
7		Mont du Carillon 30	6927	TELLIN	TELLIN	FOND
7		Rue de Haut-Fays 80A	6924	LOMPREZ	WELLIN	FOND
7	Ecole fondamentale communale de Floh		6800	LIBRAMONT	LIBRAMONT-CHEVIGNY	FOND
7	Ecole fondamentale communale de Neu		6800	LIBRAMONT-CHEVIGNY	LIBRAMONT-CHEVIGNY	FOND
7	Ecole fondamentale communale de Bras		6800	BRAS	LIBRAMONT-CHEVIGNY	FOND
7	Ecole fondamentale communale de Sain		6800	SAINTE-MARIE-CHEVIGNY	LIBRAMONT-CHEVIGNY	FOND
7	Ecole fondamentale communale de Lane		6800	SAINTE-MARIE-CHEVIGNY	LIBRAMONT-CHEVIGNY	FOND
7	Ecole fondamentale communale d'Ourt-	·	6800	SAINTE-MARIE-CHEVIGNY	LIBRAMONT-CHEVIGNY	FOND
7	Ecole fondamentale communale de la Vi	·	6813	CHINY	CHINY	FOND
7	Ecole fondamentale communale de Buze		6743	BUZENOL	ETALLE	FOND
7	Ecole communale de Vance-Chantemelle	Rue des Roses 52	6741	VANCE	ETALLE	FOND
7		Rue Fernand Neuray 36	6740	ETALLE	ETALLE	FOND
7	Ecole fondamentale communale	Rue de Margny 9	6823	VILLERS-DEVANT-ORVAL	FLORENVILLE	FOND
7	Ecole fondamentale communale	Rue Grande 46	6820	MUNO	FLORENVILLE	FOND
7	Ecole fondamentale communale	Rue des Ecoles, 1	6820	FONTENOILLE	FLORENVILLE	FOND
7	Ecole fondamentale communale	Rue des lles 12	6821	LACUISINE	FLORENVILLE	FOND
7	Ecole fondamentale communale	Rue Firmin Lepage 18	6769	MEIX-DEVANT-VIRTON	MEIX-DEVANT-VIRTON	FOND
7	Ecole fondamentale communale	Rue du Paquis 2	6750	MUSSY-LA-VILLE	MUSSON	FOND
7	Ecole fondamentale communale	Rue de Conchibois 7	6747	SAINT-LEGER-EN-GAUME	SAINT-LEGER	FOND
7	Ecole communale - Centre	Rue de France 18	6730	TINTIGNY	TINTIGNY	FOND
7	Ecole communale Bellefontaine-Lahage	Rue Jean-Charles de Hugo	6730	BELLEFONTAINE	TINTIGNY	FOND
7	Ecole communale de Chenois	Rue des Ecoles	6761	LATOUR	VIRTON	FOND
7	Ecole communale de Ruette-Grandcourt	Rue de Longuyon 64	6760	RUETTE	VIRTON	FOND
7	Ecole primaire d'enseignement spécialis	Rue Nouvelle 28B	6760	ETHE	VIRTON	FOND
7	Ecole fondamentale communale d'Haba		6723	HABAY-LA-VIEILLE	HABAY	FOND
7	Ecole communale de Marbehan-Rulles-C		6724	MARBEHAN	HABAY	FOND
7	Ecole fondamentale communale subven		6767	LAMORTEAU	ROUVROY	FOND
6		Rue de Maredret 10 A	5537	DENEE	ANHEE	FOND
6	Ecole fondamentale communale de Biou		5537	BIOUL	ANHEE	FOND
6	Ecole fondamentale communale de la M		5537	DENEE	ANHEE	FOND
6	Ecole fondamentale communale de Anh		5537	ANHEE	ANHEE	FOND
6	Ecole fondamentale communale de Bear		5570	WINENNE	BEAURAING	FOND
6		Rue d'Houdremont 2	5555	BIEVRE	BIEVRE	FOND
6		Rue de Rochefort 39	5590	LEIGNON	CINEY	FOND
6	Ecole communale - Sections primaire et		5590	CINEY	CINEY	FOND
4	Ecole provinciale d'agronomie et des sci		5590	CINEY	CINEY	Secondaire ordinaire
4	, ,	Quai de l'Industrie 28C	5590	CINEY	CINEY	Secondaire ordinaire
6	Ecole primaire d'enseignement spécialis	•••	5590	CINEY	CINEY	FOND
6	Ecole fondamentales communales de Di		5500	DREHANCE	DINANT	FOND
	Ecole communale fondamentale de Ged	U	5575	GEDINNE	GEDINNE	FOND
	Ecole fondamentale communale d'Hamo		5360	HAMOIS	HAMOIS	FOND
6		Nac a Habitile 1A		SCHALTIN	HAMOIS	FOND
6		Pue de l'Ancienne Commi				II OND
6 6	Ecole fondamentale communale de Scha		5364			
6 6 6	Ecole fondamentale communale de Scha Ecole fondamentale communale de Nato	Chaussée de Namur 23	5360	NATOYE	HAMOIS	FOND
6 6 6	Ecole fondamentale communale de Scha Ecole fondamentale communale de Nato Ecole fondamentale communale d'Achet	Chaussée de Namur 23 Rue de la Creugette 12	5360 5363	NATOYE ACHET	HAMOIS HAMOIS	FOND FOND
6 6 6 6	Ecole fondamentale communale de Scha Ecole fondamentale communale de Nate Ecole fondamentale communale d'Achel Ecole fondamentale communale	Chaussée de Namur 23 Rue de la Creugette 12 Rue du Musée 22	5360 5363 5370	NATOYE ACHET FLOSTOY	HAMOIS HAMOIS HAVELANGE	FOND FOND
6 6 6 6 6	Ecole fondamentale communale de Scha Ecole fondamentale communale de Nate Ecole fondamentale communale d'Achet Ecole fondamentale communale Ecole fondamentale de Barvaux-Maffe-N	Chaussée de Namur 23 Rue de la Creugette 12 Rue du Musée 22 Route de Spa 17A	5360 5363 5370 5372	NATOYE ACHET FLOSTOY MEAN	HAMOIS HAVELANGE HAVELANGE	FOND FOND FOND FOND
6 6 6 6	Ecole fondamentale communale de Scha Ecole fondamentale communale de Nate Ecole fondamentale communale d'Achet Ecole fondamentale communale Ecole fondamentale de Barvaux-Maffe-N Ecole communale fondamentale	Chaussée de Namur 23 Rue de la Creugette 12 Rue du Musée 22	5360 5363 5370	NATOYE ACHET FLOSTOY	HAMOIS HAMOIS HAVELANGE	FOND FOND

1				•			
1100	6	Ville de Rochefort	Place Roi Albert Ier 1	5580	ROCHEFORT	ROCHEFORT	2856
1100	6	Ville de Rochefort	Place Roi Albert Ier 1	5580	ROCHEFORT	ROCHEFORT	2857
1100	6	Ville de Rochefort	Place Roi Albert Ier 1	5580	ROCHEFORT	ROCHEFORT	2858
1100	6	Ville de Rochefort	Place Roi Albert Ier 1	5580	ROCHEFORT	ROCHEFORT	2859
1100	6	Ville de Rochefort	Place Roi Albert Ier 1	5580	ROCHEFORT	ROCHEFORT	2860
1236	6	Commune de Somme-Leuze	Rue du Centre, 1	5377	BAILLONVILLE	SOMME-LEUZE	2871
1196	6	Commune d'Yvoir	Rue de l'Hôtel de Ville 1	5530	YVOIR	YVOIR	2872
1196	6	Commune d'Yvoir	Rue de l'Hôtel de Ville 1	5530	YVOIR	YVOIR	2873
1196	6	Commune d'Yvoir	Rue de l'Hôtel de Ville 1	5530	YVOIR	YVOIR	2874
1196	6	Commune d'Yvoir	Rue de l'Hôtel de Ville 1	5530	YVOIR	YVOIR	2875
1196	6	Commune d'Yvoir	Rue de l'Hôtel de Ville 1	5530	YVOIR	YVOIR	2876
1196	6	Commune d'Yvoir	Rue de l'Hôtel de Ville 1	5530	YVOIR	YVOIR	2877
1196	6	Commune d'Yvoir	Rue de l'Hôtel de Ville 1	5530	YVOIR	YVOIR	2878
1267	6	Commune de Hastière	Avenue Guy Stinglhamber 6	5540	HASTIERE-LAVAUX	HASTIERE	2882
1254	6	Commune de Vresse-sur-Semois	Rue Albert Raty 112	5550	VRESSE-SUR-SEMOIS	VRESSE-SUR-SEMOIS	2885
1135	6	Ville d'Andenne	Place des Tilleuls 1	5300	ANDENNE	ANDENNE	2888
1135	6	Ville d'Andenne	Place des Tilleuls 1	5300	ANDENNE	ANDENNE	2889
1300	4	Province de Namur	Rue Henri Blès 188/190	5000	NAMUR	NAMUR	2895
1135	6	Ville d'Andenne	Place des Tilleuls 1	5300	ANDENNE	ANDENNE	2902
1114	6	Commune d'Assesse	Esplanade des Citoyens 4	5330	ASSESSE	ASSESSE	2903
1114	6	Commune d'Assesse	Esplanade des Citoyens 4	5330	ASSESSE	ASSESSE	2904
1168	6	Commune d'Eghezée	Route de Gembloux 43	5310	EGHEZEE	EGHEZEE	2908
1289	6	Commune de Floreffe	Rue Emile Romedenne 9	5150	FLOREFFE	FLOREFFE	2918
1141	6	Ville de Fosses-la-Ville	Place du Marché 1	5070	FOSSES-LA-VILLE	FOSSES-LA-VILLE	2921
1047	6	Commune de Gesves	Chaussée de Gramptinne 112	5340	GESVES	GESVES	2925
1047	6	Commune de Gesves	Chaussée de Gramptinne 112	5340	GESVES	GESVES	2926
1155	6	Commune de Mettet	Place Joseph Meunier 1	5640	METTET	METTET	2930
1155	6	Commune de Mettet	Place Joseph Meunier 1	5640	METTET	METTET	2931
1055	6	Ville de Namur	Hôtel de Ville	5000	NAMUR	NAMUR	2935
1055	6	Ville de Namur	Hôtel de Ville	5000	NAMUR	NAMUR	2936
1055	6	Ville de Namur	Hôtel de Ville	5000	NAMUR	NAMUR	2937
1055	6	Ville de Namur	Hôtel de Ville	5000	NAMUR	NAMUR	2938
1055	6	Ville de Namur	Hôtel de Ville	5000	NAMUR	NAMUR	2939
1055	6	Ville de Namur	Hôtel de Ville	5000	NAMUR	NAMUR	2940
1055	6	Ville de Namur	Hôtel de Ville	5000	NAMUR	NAMUR	2941
1055	6	Ville de Namur	Hôtel de Ville	5000	NAMUR	NAMUR	2942
1055	6	Ville de Namur	Hôtel de Ville	5000	NAMUR	NAMUR	2943
1300	4	Province de Namur	Rue Henri Blès 188/190	5000	NAMUR	NAMUR	3008
1161	6	Commune d'Ohey	Place Roi Baudouin 80	5350	OHEY	OHEY	3023
1161	6	Commune d'Ohey	Place Roi Baudouin 80	5350	OHEY	OHEY	3024
1046	6	Commune de Profondeville	Chaussée de Dinant 2	5170	PROFONDEVILLE	PROFONDEVILLE	3025
1015	6	Commune de Sombreffe	Allée de Château-Chinon 7	5140	SOMBREFFE	SOMBREFFE	3031
1037	6	Collège communal de Sambreville	Grand Place 1	5060	SAMBREVILLE	SAMBREVILLE	3035
1037	6	Collège communal de Sambreville	Grand Place 1	5060	SAMBREVILLE	SAMBREVILLE	3039
1263	6	Commune de Fernelmont	Rue Goffin 2	5380	NOVILLE-LES-BOIS	FERNELMONT	3059
1232	6	Ville de Gembloux	Parc d'Epinal	5030	GEMBLOUX	GEMBLOUX	3064
1232	6	Ville de Gembloux	Parc d'Epinal	5030	GEMBLOUX	GEMBLOUX	3065
1232	6	Ville de Gembloux	Parc d'Epinal	5030	GEMBLOUX	GEMBLOUX	3066
1117	6	Commune de La Bruyère	Place Communale 6	5080	RHISNES	LA BRUYERE	3087
1117	6	Commune de La Bruyère	Place Communale 6	5080	RHISNES	LA BRUYERE	3088
1117	6	Commune de La Bruyère	Place Communale 6	5080	RHISNES	LA BRUYERE	3089
1126	6	Commune de Cerfontaine	Place de l'Eglise 5	5630	CERFONTAINE	CERFONTAINE	3092
1024	6	Ville de Couvin	Avenue de la Libération 2	5660	COUVIN	COUVIN	3097
1024	6	Ville de Couvin	Avenue de la Libération 2 Avenue de la Libération 2	5660	COUVIN	COUVIN	3098
1024	6	Ville de Couvin	Avenue de la Libération 2 Avenue de la Libération 2	5660	COUVIN	COUVIN	3099
1280	6	Commune de Doische	Rue Martin Sandron 114	5680	DOISCHE	DOISCHE	3109
1129	6	Commune de Florennes	Place de l'Hôtel de Ville, 1	5620	FLORENNES	FLORENNES	3111
1129	6	Commune de Florennes Commune de Florennes	Place de l'Hôtel de Ville, 1	5620	FLORENNES	FLORENNES	3112
1129	ь	commune de riorennes	Piace de l'Hotel de Ville, 1	5620	LTOKEININE?	FLUKEININES	3112

		1		_	T	1
6	Ecole communale primaire	Rue de Sovette 7	5580	LAVAUX-SAINTE-ANNE	ROCHEFORT	FOND
6	Ecole fondamentale communale	Rue Joseph Lamotte 3	5580	HAN-SUR-LESSE	ROCHEFORT	FOND
6	Ecole communale du Centre	Rue de l'Eglise 2	5580	ROCHEFORT	ROCHEFORT	FOND
6	Ecole fondamentale communale	Rue de l'Aujoûle 13	5580	EPRAVE	ROCHEFORT	FOND
6	Ecole communale fondamentale	Rue des Cailloux 7	5580	VILLERS-SUR-LESSE	ROCHEFORT	FOND
6	Ecole communale fondamentale	Rue de l'Eglise 13	5377	HEURE	SOMME-LEUZE	FOND
6	Ecole fondamentale communale	Place du Centenaire 3	5530	DORINNE	YVOIR	FOND
6	Ecole fondamentale communale	Rue de Mianoye 23	5530	DURNAL	YVOIR	FOND
6	Ecole communale fondamentale	Place du Monument 10	5530	YVOIR	YVOIR	FOND
6	Ecole communale fondamentale	Rue du Hêtre Pourpre 3	5530	SPONTIN	YVOIR	FOND
6	Ecole fondamentale communale	Rue des Ecoles 11	5530	PURNODE	YVOIR	FOND
6	Ecole communale fondamentale	Rue du Pont 59	5530	GODINNE	YVOIR	FOND
6	Ecole communale fondamentale de Mor	Rue du Centre 63	5530	MONT-SUR-MEUSE	YVOIR	FOND
6	Ecole fondamentale communale Hastièr		5540	HERMETON-SUR-MEUSE	HASTIERE	FOND
6	Ecole communale de Vresse	Rue de la Seigneurie, 50	5550	BOHAN	VRESSE-SUR-SEMOIS	FOND
6	Ecole fondamentale communale d'Ande		5300	ANDENNE	ANDENNE	FOND
6	Ecole fondamentale communale d'Ande		5300	SCLAYN	ANDENNE	FOND
4	INSTITUT PROVINCIAL ENSEIGNEMENTS		5300	SEILLES	ANDENNE	Secondaire ordinaire
6	Ecole fondamentale communale d'Ande		5300	VEZIN	ANDENNE	FOND
				•		FOND
6	Ecole fondamentale communale	Rue de la Pavée 3A	5336	COURRIERE	ASSESSE	_
6	Ecole primaire communale	Rue de la Gendarmerie 2	5330	ASSESSE	ASSESSE	FOND
6	Ecole fondamentale communale d'Eghe		5310	MEHAIGNE	EGHEZEE	FOND
6	Ecole communale de Floreffe	Rue de l'Ecole 17	5150	FRANIERE	FLOREFFE	FOND
6	Ecole communale fondamentale de Foss		5070	FOSSES-LA-VILLE	FOSSES-LA-VILLE	FOND
6	Ecole communale primaire	Rue des Ecoles 2	5340	FAULX-LES-TOMBES	GESVES	FOND
6	Ecole communale La Croisette	Rue de la Croisette 17	5340	SOREE	GESVES	FOND
6	Ecole communale de Mettet II	Rue du Village 14	5640	BIESMEREE	METTET	FOND
6	Ecole communale de Mettet I	Rue Saint-Nicolas 5	5640	SAINT-GERARD	METTET	FOND
6	Ecole fondamentale communale de Belg	Rue des Tautîs 1	5001	BELGRADE	NAMUR	FOND
6	Ecole fondamentale communale de Bou	Avenue Baudouin Ier 20	5004	BOUGE	NAMUR	FOND
6	Ecole fondamentale communale de Wép	Rue de Monin 30	5100	WEPION	NAMUR	FOND
6	Ecole fondamentale communale de Tem	Rue Lt-Colonel Maniette 1	5020	TEMPLOUX	NAMUR	FOND
6	Ecole fondamentale communale Belle-V	rue de la Luzerne 20	5101	JAMBES	NAMUR	FOND
6	Ecole fondamentale communale de Nan	Chaussée de Louvain 16	5000	NAMUR	NAMUR	FOND
6	Ecole fondamentale communale de Nan	Rue Alphonse Delonnoy 8	5000	NAMUR	NAMUR	FOND
6	Ecole fondamentale communale de Jam	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	5100	JAMBES	NAMUR	FOND
6	Ecole fondamentale communale de Jam		5100	JAMBES	NAMUR	FOND
4	ECOLE HOTELIERE PROVINCIALE DE NAM		5000	NAMUR	NAMUR	Secondaire ordinaire
6	Ecole fondamentale d'Ohey II	Rue de Reppe 115B	5350	OHEY	OHEY	FOND
6	Ecole fondamentale d'Ohey I	Rue du Bois de Goesnes 58	5351	PERWEZ-HAILLOT	OHEY	FOND
6	Ecole fondamentale communale de Prof		5170	PROFONDEVILLE	PROFONDEVILLE	FOND
6	Ecole communale de Sombreffe	Rue Haute 12	5140	LIGNY	SOMBREFFE	FOND
6	Ecole fondamentale communale d'Arsim		5060	AUVELAIS	SAMBREVILLE	FOND
6	Ecole fondamentale communale de Moi		5060	MOIGNELEE	SAMBREVILLE	FOND
6	Ecole fondamentale communale de Ferr		5380	BIERWART	FERNELMONT	FOND
6	Ecole fondamentale communale de Gen		5031	GRAND-LEEZ	GEMBLOUX	FOND FOND
6	Ecole fondamentale communale de Gen		5030	BEUZET	GEMBLOUX	
6	Ecole fondamentale communale de Gen	J	5030	ERNAGE	GEMBLOUX	FOND
6	Ecole fondamentale communale de Rhis		5080	RHISNES	LA BRUYERE	FOND
6	Ecole fondamentale communale de Meu		5081	MEUX	LA BRUYERE	FOND
	l =		5080	EMINES	LA BRUYERE	FOND
6	Ecole fondamentale communale d'Emin					
6	Ecole fondamentale communale	Place de l'Eglise 1	5630	CERFONTAINE	CERFONTAINE	FOND
6	Ecole fondamentale communale Ecole fondamentale communale des Eau	Place de l'Eglise 1 Rue de France 27	5630 5660	MARIEMBOURG	COUVIN	FOND
6 6 6	Ecole fondamentale communale Ecole fondamentale communale des Eau Ecole fondamentale communale des Val	Place de l'Eglise 1 Rue de France 27 Rue Roger Lambert 2	5630 5660 5660	MARIEMBOURG PESCHE	COUVIN COUVIN	FOND FOND
6	Ecole fondamentale communale Ecole fondamentale communale des Eau	Place de l'Eglise 1 Rue de France 27 Rue Roger Lambert 2	5630 5660 5660 5660	MARIEMBOURG PESCHE PRESGAUX	COUVIN	FOND FOND
6 6 6	Ecole fondamentale communale Ecole fondamentale communale des Eau Ecole fondamentale communale des Val	Place de l'Eglise 1 Rue de France 27 Rue Roger Lambert 2	5630 5660 5660	MARIEMBOURG PESCHE	COUVIN COUVIN	FOND FOND
6 6 6 6	Ecole fondamentale communale Ecole fondamentale communale des Eat Ecole fondamentale communale des Val Ecole fondamentale communale des Fro	Place de l'Eglise 1 Rue de France 27 Rue Roger Lambert 2 Place Notre-Dame de Mes	5630 5660 5660 5660	MARIEMBOURG PESCHE PRESGAUX	COUVIN COUVIN COUVIN	FOND FOND

				1			
1123	6	Ville de Philippeville	Place d'Armes 12	5600	PHILIPPEVILLE	PHILIPPEVILLE	3123
1123	6	Ville de Philippeville	Place d'Armes 12	5600	PHILIPPEVILLE	PHILIPPEVILLE	3129
1132	6	Ville de Walcourt	Place de l'Hôtel de Ville, 3	5650	WALCOURT	WALCOURT	3138
1132	6	Ville de Walcourt	Place de l'Hôtel de Ville, 3	5650	WALCOURT	WALCOURT	3139
1042	6	Commune de Viroinval	Parc Communal	5670	NISMES	VIROINVAL	3142
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	3145
1083	4	Commune de Flémalle	Grand'Route 287	4400	FLEMALLE	FLEMALLE	3149
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	3151
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	3152
1025	8	Ville de Leuze-en-Hainaut	Avenue de la Résistance 1	7900	LEUZE-EN-HAINAUT	LEUZE-EN-HAINAUT	3155
1136	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Anderlecht	Place du Conseil 1	1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	3156
1059	9	Commune de Boussu	Rue François Dorzée 3	7300	BOUSSU	BOUSSU	3160
1215	8	Collège communal de la Ville d'Ath	Rue de Pintamont 54	7800	ATH	ATH	3180
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	3183
1018	1	Commune de Woluwé-Saint-Pierre	Avenue Charles Thielemans, 93	1150	BRUXELLES	WOLUWE-SAINT-PIERRE	3184
1140	9	Commune de Quiévrain	Rue des Wagnons 4	7380	QUIEVRAIN	QUIEVRAIN	3185
1099	9	Commune de Manage	Place Albert Ier 1	7170	FAYT-LEZ-MANAGE	MANAGE	3186
1069	9	Commune de Bernissart	Place de Bernissart 1	7320	BERNISSART	BERNISSART	3191
1298	1	Province du Brabant wallon	Avenue Einstein 2	1300	WAVRE	WAVRE	3192
1016	7	Commune de Sainte-Ode	rue des Trois Ponts 46	6680	SAINTE-ODE	SAINTE-ODE	3196
469	1	Commission communautaire française		1030	BRUXELLES	SCHAERBEEK	3198
1038	5		Rue des Palais 42 A			THIMISTER-CLERMONT	
		Commune de Thimister-Clermont	Centre 2	4890	THIMISTER		3204
1094	8	Commune de Silly	PLACE, 18	7830	SILLY	SILLY	3205
1100	6	Ville de Rochefort	Place Roi Albert Ier 1	5580	ROCHEFORT	ROCHEFORT	3212
1264	9	Commune de Honnelles	Rue Grande 1	7387	AUTREPPE	HONNELLES	3213
1186	2	Ville de Genappe	Espace 2000 3	1470	GENAPPE	GENAPPE	3220
1040	10	Ville de Fontaine-l'Evêque	Rue du Château	6140	FONTAINE-L'EVEQUE	FONTAINE-L'EVEQUE	3221
1054	4	Commune d'Ans	Esplanade de l'Hôtel Communal, 1	4432	ALLEUR	ANS	3222
1025	8	Ville de Leuze-en-Hainaut	Avenue de la Résistance 1	7900	LEUZE-EN-HAINAUT	LEUZE-EN-HAINAUT	3224
1299	4	Province de Liège - Direction générale de la Formation	Rue du Commerce, 14	4100	SERAING	SERAING	3229
1086	7	Ville de Durbuy	rue Basse Cour 13	6940	BARVAUX-SUR-OURTHE	DURBUY	4802
1145	9	Commune de Seneffe	Rue Lintermans 21	7180	SENEFFE	SENEFFE	4805
1215	8	Collège communal de la Ville d'Ath	Rue de Pintamont 54	7800	ATH	ATH	4810
1034	10	Commune de Gerpinnes	Avenue Reine Astrid 11	6280	GERPINNES	GERPINNES	4811
1244	7	Commune de Habay	Rue du Châtelet 2	6720	HABAY-LA-NEUVE	HABAY	4814
1027	2	Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve	Avenue des Combattants 35	1340	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	5013
1203	4	Commune d'Aywaille	Rue de la Heid, 8	4920	AYWAILLE	AYWAILLE	5014
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	5016
1053	8	Ville de Tournai	Rue Saint-Martin 52	7500	TOURNAI	TOURNAI	5074
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	5134
1062	2	Commune de Tubize	Grand'Place 1	1480	TUBIZE	TUBIZE	5135
1163	2	Ville de Nivelles	Place Albert Ier	1400	NIVELLES	NIVELLES	5136
1290	9	Collège des Bourgmestre et Echevins de Binche	Rue Saint-Paul 14	7130	BINCHE	BINCHE	5137
1257	2	Commune de Perwez	Rue Emile de Brabant 2	1360	PERWEZ	PERWEZ	5138
1242	2	Ville de Jodoigne	Rue du Château 13	1370	JODOIGNE	JODOIGNE	5139
1071	8	Ville de Mouscron	Grand-Place 1	7700	MOUSCRON	MOUSCRON	5140
1053	8	Ville de Tournai	Rue Saint-Martin 52	7500	TOURNAI	TOURNAI	5141
997	7	Commune de Vaux-sur-Sûre	Chaussée de Neufchâteau 36	6640	VAUX-SUR-SURE	VAUX-SUR-SURE	5142
1077	9	Ville de Mons	Grand-Place 22	7000	MONS	MONS	5144
991	2	Commune de Rixensart	Avenue de Mérode 75	1330	RIXENSART	RIXENSART	5146
1082	9	Collège communal de Braine-le-Comte	Grand Place 39	7090	BRAINE-LE-COMTE	BRAINE-LE-COMTE	5148
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	5150
1193	4	Commune de Grâce-Hollogne	Rue de l'Hôtel Communal 2	4460	GRACE-HOLLOGNE	GRACE-HOLLOGNE	5232
993	3	Ville de Huy	Grand'Place 1	4500	HUY	HUY	5233
1137	10	Ville de Charleroi	Boulevard Joseph II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	5236
1262	4	Commune de Dalhem	Rue de Maestricht 7	4607	BERNEAU	DALHEM	5376
1070	9	Commune de Dour	Grand'Place 1	7370	DOUR	DOUR	5377
1107	4	Ville de Seraing	Place Communale	4100	SERAING	SERAING	5378
		- · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	r iace communic	.100	1	1	5576

		la, , , , , , , , , ,	= = = =	L	I	l-a
6	Ecole fondamentale communale de l'ent		5600	VILLERS-LE-GAMBON	PHILIPPEVILLE	FOND
6	Ecole fondamentale communale de l'ent		5600	NEUVILLE-LE-CHAUDRON	PHILIPPEVILLE	FOND
6	Ecole communale des Eoliennes	Grand'Rue 61	5651	SOMZEE	WALCOURT	FOND
6	Ecole communale des Charmilles	Rue des Marronniers 29	5651	THY-LE-CHATEAU	WALCOURT	FOND
6	Ecole fondamentale communale de Viro		5670	NISMES	VIROINVAL	FOND
4	I.R.H.O.V. Enseignement fondamental sp		4000	LIEGE	LIEGE	FOND
4	Ecole fondamentale communale Ivoz-Ra	Chaussée d'Ivoz 65	4400	IVOZ-RAMET	FLEMALLE	FOND
1	Ecole maternelle des Eburons	Rue des Eburons 50	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
1	INSTITUT DE MOT-COUVREUR	Pl Nouveau Marché Grains	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	Secondaire ordinaire
8	Ecole fondamentale communale de Leuz	Rue du Rempart 19	7900	LEUZE-EN-HAINAUT	LEUZE-EN-HAINAUT	FOND
1	ATHENEE JOSEPH BRACOPS	Rue de la Procession 78	1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	Secondaire ordinaire
9	Ecole fondamentale communale du Foye	Quartier de Robertmont 1	7300	BOUSSU	BOUSSU	FOND
8	Ecole communale n°5	Place de Maffle, 27	7822	MAFFLE	ATH	FOND
1	Ecole maternelle de la Marolle	Rue Sainte-Thérèse 1	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
1	Ecole fondamentale Centre	Avenue Charles Thieleman	1150	BRUXELLES	WOLUWE-SAINT-PIERRE	FOND
9	Ecole communale de Baisieux	Rue d'Angre 152	7380	BAISIEUX	QUIEVRAIN	FOND
9	Ecole communale maternelle autonome	·	7170	LA HESTRE	MANAGE	FOND
9	Ecole fondamentale communale de Berr		7320	BERNISSART	BERNISSART	FOND
1	I.P.E.S. DE WAVRE	Quai aux Huîtres 31	1300	WAVRE	WAVRE	Secondaire ordinaire
7	Ecole fondamentale communale	rue Saint-Martin 6	6680	SAINTE-ODE	SAINTE-ODE	FOND
1	Institut Emile Gryson	Avenue Emile Gryson, 1	1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	Secondaire ordinaire
	,		4890	CLERMONT-SUR-BERWINNE	THIMISTER-CLERMONT	FOND
5 8	Ecole fondamentale communale	Place de la Halle 11	7830	HOVES	SILLY	FOND
	Ecole fondamentale communale	La Clergerie 81				
6	Ecole communale Rond-Point	Rue des Ecureuils	5580	ROCHEFORT	ROCHEFORT	FOND
9	Ecole communale fondamentale La Petit	· ·	7387	FAYT-LE-FRANC	HONNELLES	FOND
2	Ecole fondamentale communale de Bais		1470	BAISY-THY	GENAPPE	FOND
10	Ecole communale de la Rue Chaussée	Rue Chaussée 133	6141	FORCHIES-LA-MARCHE	FONTAINE-L'EVEQUE	FOND
4	Ecole fondamentale communale de Lond		4431	LONCIN	ANS	FOND
8	Ecole fondamentale communale de Leuz	•	7900	LEUZE-EN-HAINAUT	LEUZE-EN-HAINAUT	FOND
4	I.P.E.S. PARAMEDICAL DE LIEGE-HUY-VE		4020	LIEGE	LIEGE	Secondaire ordinaire
7	Ecole communale fondamentale Petitha	Rue des Pinèdes 2	6940	GRANDHAN	DURBUY	FOND
9	Ecole fondamentale communale	Chaussée de Marche 27	7181	FELUY	SENEFFE	FOND
8	Ecole communale n°6	Chemin de la Poterie 1	7804	REBAIX	ATH	FOND
10	Ecole communale fondamentale Octave	Rue de Villers 81	6280	GERPINNES	GERPINNES	FOND
7	Ecole fondamentale communale	Rue Saint-Amand 49	6720	HACHY	HABAY	FOND
2	Ecole communale fondamentale d'Ottigi	Avenue des Combattants 3	1340	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-N	FOND
4	Ecole fondamentale communale	Rue de l'Ecole 2	4920	SOUGNE-REMOUCHAMPS	AYWAILLE	FOND
1	Ecole primaire Robert Catteau	Rue Ernest Allard 49	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
8	Ecole fondamentale communale de Tem	Rue de Tournai 1	7520	TEMPLEUVE	TOURNAI	FOND
1	Ecole maternelle Christian Merveille	Rue de la Buanderie 33	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
2	Ecole communale fondamentale de Sain		1480	SAINTES	TUBIZE	FOND
2	Ecole communale fondamentale Mailleb		1400	NIVELLES	NIVELLES	FOND
9	Ecole communale fondamentale Binche	•	7133	BUVRINNES	BINCHE	FOND
2	Ecole communale fondamentale de Thor		1360	THOREMBAIS-LES-BEGUINES	PERWEZ	FOND
2	Ecole communale fondamentale de mo		1370	PIETRAIN	JODOIGNE	FOND
						FOND
8	Ecole communale de Luingne	Rue Louis Dassonville 38	7700	LUINGNE	MOUSCRON	FOND
8	Ecole fondamentale communale Les Api		7540	KAIN	TOURNAI	
7	Ecole de Vaux-sur-Sûre II	Rue de l'Eglise 6	6640	SIBRET	VAUX-SUR-SURE	FOND
9	Ecole communale fondamentale du Trie		7000	MONS	MONS	FOND
2	Ecole communale de Rixensart-Bourgeo		1330	RIXENSART	RIXENSART	FOND
9	Ecole fondamentale communale de Ron		7090	BRAINE-LE-COMTE	BRAINE-LE-COMTE	FOND
4	Ecole fondamentale de Grivegnée-Bellef		4030	GRIVEGNEE	LIEGE	FOND
4	Ecole communale "Sinibaldo Basile"	Rue Paul Janson 187	4460	GRACE-BERLEUR	GRACE-HOLLOGNE	FOND
3	Ecole fondamentale communale	Avenue de Beaufort 2	4500	BEN-AHIN	HUY	FOND
10	Ecole Trieux-Hameau	Rue de la Solidarité 2	6061	MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	CHARLEROI	FOND
4	Ecole fondamentale communale - Group	Place du Centenaire Fléche	4608	WARSAGE	DALHEM	FOND
9	Ecole communale primaire de l'Athénée	Rue de l'Athénée 23	7370	DOUR	DOUR	FOND
<u> </u>	zeore communate primarie de l'Attende					

1137	10	Ville de Charleroi	Boulevard Joseph II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	5380
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	5381
1105	1	Commune de Schaerbeek	Place Colignon	1030	BRUXELLES	SCHAERBEEK	5410
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	5411
1046	6	Commune de Profondeville	Chaussée de Dinant 2	5170	PROFONDEVILLE	PROFONDEVILLE	5412
1213	9	Commune de Quévy	Rue de Pâturages 48-50	7041	GIVRY	QUEVY	5462
1130	8	Commune de Frasnes-lez-Anvaing	Place de l'Hôtel de Ville, 1	7911	FRASNES-LEZ-BUISSENAL	FRASNES-LEZ-ANVAING	5464
1198	7	Commune de Vielsalm	Rue de l'Hôtel-de-Ville 5	6690	VIELSALM	VIELSALM	5465
1263	6	Commune de Fernelmont	Rue Goffin 2	5380	NOVILLE-LES-BOIS	FERNELMONT	5478
1271	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Auderghem	Rue Emile Idiers 12	1160	BRUXELLES	AUDERGHEM	5521
1054	4	Commune d'Ans	Esplanade de l'Hôtel Communal, 1	4432	ALLEUR	ANS	5542
1285	7	Collège communal de la ville d'Arlon	Rue Paul Reuter 8	6700	ARLON	ARLON	5578
1040	2	Ville de Fontaine-l'Evêque	Rue du Château	6140	FONTAINE-L'EVEQUE	FONTAINE-L'EVEQUE	5696
1117	6	Commune de La Bruyère	Place Communale 6	5080	RHISNES	LA BRUYERE	5719
1053	8	Ville de Tournai	Rue Saint-Martin 52	7500	TOURNAI	TOURNAI	5720
1109	9	Ville de La Louvière	Place Communale 1	7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	5725
1182	1	Commune de Molenbeek-Saint-Jean	Rue du Comte de Flandre 20	1080	BRUXELLES	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	5737
1130	8	Commune de Moienbeek-Saint-Jean Commune de Frasnes-lez-Anvaing	Place de l'Hôtel de Ville, 1	7911	FRASNES-LEZ-BUISSENAL	FRASNES-LEZ-ANVAING	5738
1130			*		FRASNES-LEZ-BUISSENAL		
	8	Commune de Frasnes-lez-Anvaing	Place de l'Hôtel de Ville, 1	7911		FRASNES-LEZ-ANVAING	5739
1105	1	Commune de Schaerbeek	Place Colignon	1030	BRUXELLES	SCHAERBEEK	5749
1292	4	Commune de Blégny	Rue Troisfontaines 11	4670	BLEGNY	BLEGNY	5755
1284	8	Commune de Celles (lez-Tournai)	Rue Parfait 14	7760	CELLES	CELLES	5863
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	5865
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	5870
1105	1	Commune de Schaerbeek	Place Colignon	1030	BRUXELLES	SCHAERBEEK	5930
1105	1	Commune de Schaerbeek	Place Colignon	1030	BRUXELLES	SCHAERBEEK	5931
1154	1	Commune d'Uccle	Place Jean Vander Elst 29	1180	BRUXELLES	UCCLE	5937
1168	6	Commune d'Eghezée	Route de Gembloux 43	5310	EGHEZEE	EGHEZEE	5942
1257	2	Commune de Perwez	Rue Emile de Brabant 2	1360	PERWEZ	PERWEZ	5951
1275	5	Ville de Malmédy	Rue Jules Steinbach 1	4960	MALMEDY	MALMEDY	5978
1295	8	Commune de Brunehaut	Rue Wibault-Bouchart 11	7620	BLEHARIES	BRUNEHAUT	5979
1125	10	Commune de Les Bons Villers	Place de Frasnes 1	6210	FRASNES-LEZ-GOSSELIES	LES BONS VILLERS	5987
1054	4	Commune d'Ans	Esplanade de l'Hôtel Communal, 1	4432	ALLEUR	ANS	95066
1259	4	Commune de Fléron	Rue François Lapierre 19	4620	FLERON	FLERON	95068
1046	6	Commune de Profondeville	Chaussée de Dinant 2	5170	PROFONDEVILLE	PROFONDEVILLE	95071
1055	6	Ville de Namur	Hôtel de Ville	5000	NAMUR	NAMUR	95072
1171	8	Ville de Péruwelz	Rue Albert Ier 35	7600	PERUWELZ	PERUWELZ	95074
1076	10	Administration communale de Sivry-Rance - Service de l'Enseignement	Grand'Place 2	6470	SIVRY	SIVRY-RANCE	95079
1034	10	Commune de Gerpinnes	Avenue Reine Astrid 11	6280	GERPINNES	GERPINNES	95134
1083	4	Commune de Flémalle	Grand'Route 287	4400	FLEMALLE	FLEMALLE	95136
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	95191
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	95192
1301	2	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS	MONS	95194
1137	10	Ville de Charleroi	Boulevard Joseph II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	95195
1126	6	Commune de Cerfontaine	Place de l'Eglise 5	5630	CERFONTAINE	CERFONTAINE	95258
1182	1	Commune de Molenbeek-Saint-Jean	Rue du Comte de Flandre 20	1080	BRUXELLES	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	95261
999	4	Commune de Juprelle	Rue de l'Eglise 20	4450	JUPRELLE	JUPRELLE	95262
1104	5	Commune de Waimes	Place Baudouin 1	4950	WAIMES	WAIMES	95263
1212	10	Commune de Wannes Commune de Montigny-le-Tilleul	Rue de Marchienne 5	6110	MONTIGNY-LE-TILLEUL	MONTIGNY-LE-TILLEUL	95267
1148	3	Commune de Wanze	Chaussée de Wavre 39	4520	WANZE	WANZE	95268
	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	95276
1138		Ville de Visé				VISE	
1231	4		Rue des Récollets 1	4600	VISE		95277
1187	9	Ville de Saint-Ghislain - Administration Communale	Rue de Chièvres 17	7333	TERTRE	SAINT-GHISLAIN	95278
1132	6	Ville de Walcourt	Place de l'Hôtel de Ville, 3	5650	WALCOURT	WALCOURT	95312
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	95314
1182	1	Commune de Molenbeek-Saint-Jean	Rue du Comte de Flandre 20	1080	BRUXELLES	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	95317
1055	6	Ville de Namur	Hôtel de Ville	5000	NAMUR	NAMUR	95319
1182	1	Commune de Molenbeek-Saint-Jean	Rue du Comte de Flandre 20	1080	BRUXELLES	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	95321

10	Ecole communale des Haies	Rue du Longtry 41	6032	MONT-SUR-MARCHIENNE	CHARLEROI	FOND
4	ATHENEE COMMUNAL LEONIE DE WAHA		4000	LIEGE	LIEGE	Secondaire ordinaire
1	Ecole maternelle Autonome 17	Rue Désiré Desmet 16-18	1030	BRUXELLES	SCHAERBEEK	FOND
1	Ecole maternelle Catteau - Horta	Rue Saint-Ghislain 40	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
6	Ecole fondamentale communale Profon	Rue Jules Borbouse, 68	5170	BOIS-DE-VILLERS	PROFONDEVILLE	FOND
9	Groupe scolaire communal de Quevy 2		7040	BLAREGNIES	QUEVY	FOND
8	Ecole communale d'Anvaing	Chaussée de Renaix 58	7910	ANVAING	FRASNES-LEZ-ANVAING	FOND
7	Ecole fondamentale communale de Viels	Rue du Vieux Château 3	6690	VIELSALM	VIELSALM	FOND
6	Ecole fondamentale communale de Ferr		5380	MARCHOVELETTE	FERNELMONT	FOND
1	Centre scolaire communal Les Marronni	•	1160	BRUXELLES	AUDERGHEM	FOND
4	Ecole fondamentale communale d'Alleu		4432	ALLEUR	ANS	FOND
7	Ecole fondamentale communale du Cen			ARLON	ARLON	FOND
2	INSTITUT COMMUNAL D'ENSEIGNEMEN		7000	FONTAINE-L'EVEQUE	FONTAINE-L'EVEQUE	Secondaire ordinaire
6	Ecole fondamentale communale de War		5080	WARISOULX	LA BRUYERE	FOND
8	Ecole fondamentale communale Les Api		7540	KAIN	TOURNAI	FOND
9	Ecole fondamentale communale de Beso		7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	FOND
1	Ecole fondamentale communale Tamaria		1080	BRUXELLES	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	FOND
8	Ecole fondamentale communale de Sain		7912	SAINT-SAUVEUR	FRASNES-LEZ-ANVAING	FOND
8	Ecole fondamentale communale de Mor		7912	MONTROEUL-AU-BOIS	FRASNES-LEZ-ANVAING	FOND
1	1	Boulevard Léopold III 31	1030	BRUXELLES	SCHAERBEEK	FOND
4	Ecole fondamentale communale de Mor		4670	MORTIER	BLEGNY	FOND
8	Ecole fondamentale communale d'Escar		7760	ESCANAFFLES	CELLES	FOND
4		Boulevard Ernest Solvay, 2	4000	LIEGE	LIEGE	FOND
4	Ecole fondamentale spécialisée Crève-Co		4000	LIEGE	LIEGE	FOND
1		Rue Quinaux 32	1030	BRUXELLES	SCHAERBEEK	FOND
1	Ecole maternelle communale n°6 George		1030	BRUXELLES	SCHAERBEEK	FOND
	Ecolecommunale fondamentale de Verr		1180	BRUXELLES		FOND
6			5310	TAVIERS	UCCLE	FOND
	Ecole fondamentale communale d'Eghez				EGHEZEE	
2	Ecole communale fondamentale de Mal		1360	MALEVES-SAINTE-MARIE-WASTINES	PERWEZ	FOND
5	Ecole fondamentale communale de Burr		4960	BEVERCE	MALMEDY	FOND
8	·	Rue des Zelvas 2	7620	BLEHARIES	BRUNEHAUT	FOND
10		Rue de l'Escaille 1	6210	VILLERS-PERWIN	LES BONS VILLERS	FOND
4	Ecole primaire Pierre Perret 2	Rue Monfort, 70	4430	ANS	ANS	FOND
4	Ecole du Fort	Avenue Général Mozin	4620	FLERON	FLERON	FOND
6	Ecole fondamentale communale de Prof	•	5170	LUSTIN	PROFONDEVILLE	FOND
6	Ecole fondamentale communale des Pla		5100	ERPENT	NAMUR	FOND
8		Allée Max Quintart, 1	7603	BON-SECOURS	PERUWELZ	FOND
10	Ecole communale fondamentale de Ran		6470	RANCE	SIVRY-RANCE	FOND
10	1	Place de Gougnies 2	6280	GOUGNIES	GERPINNES	FOND
4	Ecole fondamentale communale autono		4400	FLEMALLE	FLEMALLE	FOND
4	Ecole fondamentale A. Clausse Laveu 2	·	4000	LIEGE	LIEGE	FOND
4		Rue Agimont , 26	4000	LIEGE	LIEGE	FOND
2	LYCEE PROVINCIAL HORNU COLFONTAIN	·	7340	PATURAGES	COLFONTAINE	Secondaire ordinaire
10		Rue Nouvelle, 1	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	FOND
6	Ecole fondamentale communale de Cerf	•	5630	SENZEILLE	CERFONTAINE	FOND
1	Ecole maternelle communale du Korent		1080	BRUXELLES	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	FOND
4	Ecole fondamentale communale de Lant		4450	LANTIN	JUPRELLE	FOND
5	Ecole communale de Robertville	Rue de la Station 38	4950	SOURBRODT	WAIMES	FOND
10		Rue de Cousolre 2	6111	LANDELIES	MONTIGNY-LE-TILLEUL	FOND
3	Ecole de Bas-Oha	Rue Charles Bormans 24	4520	WANZE	WANZE	FOND
4	Ecole fondamentale spécialisée Jeanne I	Rue Bonne Nouvelle 7B	4000	LIEGE	LIEGE	FOND
4	Ecole fondamentale communale de Rich	Rue Hahelette 17	4600	RICHELLE	VISE	FOND
9	Groupe scolaire n°7 - Saint-Ghislain	Rue de Chièvres 427	7332	NEUFMAISON	SAINT-GHISLAIN	FOND
6	Ecole communale des Fontaines	Rue de la Cure 4	5651	LANEFFE	WALCOURT	FOND
1		Rue Claessens 10	1020	BRUXELLES	BRUXELLES	Secondaire ordinaire
1		Avenue Carl Requette 18	1080	BRUXELLES	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	FOND
6	Ecole fondamentale communale de Bou		5004	BOUGE	NAMUR	FOND
		Rue Paloke 31	1080	BRUXELLES		FOND

				1			1
1182	1	Commune de Molenbeek-Saint-Jean	Rue du Comte de Flandre 20	1080	BRUXELLES	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	95322
1182	1	Commune de Molenbeek-Saint-Jean	Rue du Comte de Flandre 20	1080	BRUXELLES	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	95323
1245	7	Commune de Léglise	Rue du Chaudfour 2	6860	LEGLISE	LEGLISE	95324
1223	4	Commune de Neupré	Rue des Deux Eglises 16	4120	ROTHEUX-RIMIERE	NEUPRE	95327
1072	9	Ville de Chièvres	Du Grand Vivier 2	7950	CHIEVRES	CHIEVRES	95328
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	95335
1136	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Anderlecht	Place du Conseil 1	1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	95336
1136	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Anderlecht	Place du Conseil 1	1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	95337
1192	6	Ville de Beauraing	Place de Seurre 3-5-7	5570	BEAURAING	BEAURAING	95352
1141	6	Ville de Fosses-la-Ville	Place du Marché 1	5070	FOSSES-LA-VILLE	FOSSES-LA-VILLE	95354
1286	2	Commune d'Ittre	Rue de la Planchette 2	1460	ITTRE	ITTRE	95355
997	7	Commune de Vaux-sur-Sûre	Chaussée de Neufchâteau 36	6640	VAUX-SUR-SURE	VAUX-SUR-SURE	95356
1154	1	Commune d'Uccle	Place Jean Vander Elst 29	1180	BRUXELLES	UCCLE	95357
1018	1	Commune de Woluwé-Saint-Pierre	Avenue Charles Thielemans, 93	1150	BRUXELLES	WOLUWE-SAINT-PIERRE	95358
1053	8	Ville de Tournai	Rue Saint-Martin 52	7500	TOURNAI	TOURNAI	95359
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	95362
1292	4	Commune de Blégny	Rue Troisfontaines 11	4670	BLEGNY	BLEGNY	95363
1265	6	Ville de Dinant	Rue Grande 112	5500	DINANT	DINANT	95364
1136	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Anderlecht	Place du Conseil 1	1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	95384
1136	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Anderlecht	Place du Conseil 1	1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	95385
1031	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune de Berchem-Sainte-Agathe	Avenue du Roi Albert 33	1082	BRUXELLES	BERCHEM-SAINTE-AGATHE	95386
1085	7	Commune de Messancy	Rue Grande 100	6780	MESSANCY	MESSANCY	95387
1021	1	Commune de Messancy Commune de Saint-Josse-ten-Noode	Avenue de l'Astronomie 13	1210	BRUXELLES	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	95388
1157	1	Commune de Saint-Josse-ten-Noode Commune de Saint-Gilles	Place Maurice Van Meenen, 39	1060	BRUXELLES	SAINT-GILLES	95389
1157	1	Commune d'Uccle	Place Jean Vander Elst 29	1180	BRUXELLES	UCCLE UCCLE	95390
1154	1	Commune d'Uccle	Place Jean Vander Elst 29		BRUXELLES		95390
	1			1180		UCCLE	95391
1154	1	Commune d'Uccle	Place Jean Vander Elst 29	1180	BRUXELLES	UCCLE	
1211	3	Ville de Hannut	Rue de Landen 23	4280	HANNUT	HANNUT	95394
1203	4	Commune d'Aywaille	Rue de la Heid, 8	4920	AYWAILLE	AYWAILLE	95395
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	95397
1099	9	Commune de Manage	Place Albert Ier 1	7170	FAYT-LEZ-MANAGE	MANAGE	95405
1136	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Anderlecht	Place du Conseil 1	1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	95429
1031	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune de Berchem-Sainte-Agathe	Avenue du Roi Albert 33	1082	BRUXELLES	BERCHEM-SAINTE-AGATHE	95430
1033	1	Commune de Woluwe-Saint-Lambert	Avenue Paul Hymans 2	1200	BRUXELLES	WOLUWE-SAINT-LAMBERT	95433
1182	1	Commune de Molenbeek-Saint-Jean	Rue du Comte de Flandre 20	1080	BRUXELLES	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	95434
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	95444
1285	7	Collège communal de la ville d'Arlon	Rue Paul Reuter 8	6700	ARLON	ARLON	95445
1054	4	Commune d'Ans	Esplanade de l'Hôtel Communal, 1	4432	ALLEUR	ANS	95447
1232	6	Ville de Gembloux	Parc d'Epinal	5030	GEMBLOUX	GEMBLOUX	95468
1207	5	Commune de Baelen	Rue de la Régence 1	4837	BAELEN-SUR-VESDRE	BAELEN	95469
1036	7	Ville de Marche-en-Famenne	Boulevard du Midi 22	6900	MARCHE-EN-FAMENNE	MARCHE-EN-FAMENNE	95476
1036	7	Ville de Marche-en-Famenne	Boulevard du Midi 22	6900	MARCHE-EN-FAMENNE	MARCHE-EN-FAMENNE	95477
1136	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Anderlecht	Place du Conseil 1	1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	95480
1107	4	Ville de Seraing	Place Communale	4100	SERAING	SERAING	95489
1107	4	Ville de Seraing	Place Communale	4100	SERAING	SERAING	95490
1200	3	Commune de Jalhay	Rue de la Fagne 46	4845	JALHAY	JALHAY	95491
1157	1	Commune de Saint-Gilles	Place Maurice Van Meenen, 39	1060	BRUXELLES	SAINT-GILLES	95498
1650	1	Pouvoir Organisateur Pluriel asbl	Rue du Comte de Flandre, 60	1080	MOLENBEEK	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	95499
1650	1	Pouvoir Organisateur Pluriel asbl	Rue du Comte de Flandre, 60	1080	MOLENBEEK	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	95500
1037	6	Collège communal de Sambreville		5060	SAMBREVILLE	SAMBREVILLE	95509
1019	1	Administration communale de Ganshoren	Avenue Charles-Quint, 140	1083	BRUXELLES	GANSHOREN	95511
1224	2	Administration communale de Court-Saint-Etienne	Rue des Ecoles, 1	1490	COURT-SAINT-ETIENNE	COURT-SAINT-ETIENNE	95513
1224	2	Administration communale de Court-Saint-Etienne	Rue des Ecoles, 2	1491	COURT-SAINT-ETIENNE	COURT-SAINT-ETIENNE	95514
1275	5	Administration communale de Malmédy	Rue Jules Steinbach, 1	4960	MALMEDY	MALMEDY	95515
1002	1	Administration communale de Forest	Rue du Curé, 2	1190	BRUXELLES	FOREST	95516
1183	7	Administration communale d'Attert	Voie de la Liberté, 107	6717	ATTERT	ATTERT	95518
1153	4	Ville de Herstal - Centre administratif "La Ruche"	Place Jean Jaurès 45	4040	HERSTAL	HERSTAL	95519
1296	1	Commune d'Evere	Square Servaas Hoedemaekers, 10	1140	BRUXELLES	EVERE	95560
	·	The state of the s	1-1			1	

	I	I		Inn. 1, 1, 1, 1		
1		Rue du Gulden Bodem 2	1080	BRUXELLES	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	
1	Ecole fondamentale communale "La Flûi		1080	BRUXELLES	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	
7	Ecole fondamentale communale "Les Fo		6860	LEGLISE	LEGLISE	FOND
4	Ecole communale de Plainevaux	Rue du Centre 48	4122	PLAINEVAUX	NEUPRE	FOND
9	Ecole communale "Le grand Vivier"	Grand'Place 2	7950	CHIEVRES	CHIEVRES	FOND
4	Ecole communale de Wandre II	Rue de Rabosée 10	4020	WANDRE	LIEGE	FOND
1	Ecole maternelle autonome "Les Petits 1	Rue Daniel Van Damme 8	1070	ANDERLECHT	ANDERLECHT	FOND
1	Ecole fondamentale "Moortebeek" (P15	Rue Adolphe Willemijns 33	1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	FOND
6	Ecole fondamentale communale de Bea	Rue de Wellin 61	5574	PONDROME	BEAURAING	FOND
6	Ecole communale fondamentale de Foss	Rue Cortil-Curé 6	5070	AISEMONT	FOSSES-LA-VILLE	FOND
2	Ecole communale fondamentale de Virg	Rue de la Libération 15	1460	VIRGINAL-SAMME	ITTRE	FOND
7	Ecole fondamentale communale de Vau	Morhet 98B	6640	MORHET	VAUX-SUR-SURE	FOND
1	Ecole communale fondamentale du Cen	Rue du Doyenné, 60	1180	BRUXELLES	UCCLE	FOND
1	Ecole communale maternelle de Joli-Boi	Val des Epinettes 13	1150	BRUXELLES	WOLUWE-SAINT-PIERRE	FOND
8	Ecole communale fondamentale du Val		7500	TOURNAI	TOURNAI	FOND
4	Ecole fondamentale Jupille-Bruyères II		4020	JUPILLE-SUR-MEUSE	LIEGE	FOND
4	Ecole communale de Saive II	Rue Haute-Saive 3	4671	SAIVE	BLEGNY	FOND
6	Ecole fondamentale communale d'Anse		5500	ANSEREMME	DINANT	FOND
1	Ecole maternelle Les Goélands	Rue Démosthène 195	1070	ANDERLECHT	ANDERLECHT	FOND
1	Ecole maternelle Petits Goujons M6	Rue des Goujons 88	1070	ANDERLECHT	ANDERLECHT	FOND
1 7	Ecole maternelle communale Openveld	<u> </u>	1082	BRUXELLES	BERCHEM-SAINTE-AGATH	
7	Ecole communale 2 Messancy-Turpange		6780	MESSANCY	MESSANCY	FOND
1	Ecole fondamentale Les Tournesols	Rue Saint-François 19-21	1210	BRUXELLES	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	
1	Ecole Nouvelle	Rue de l'Hôtel des Monnai	1060	BRUXELLES	SAINT-GILLES	FOND
1	Ecole communale fondamentale des Egl		1180	BRUXELLES	UCCLE	FOND
1	Ecole communale fondam. du Homborc	Avenue du Homborchveld	1180	BRUXELLES	UCCLE	FOND
1	Ecole communale primaire Val Fleuri	Rue Gatti de Gamond 140	1180	BRUXELLES	UCCLE	FOND
3	Ecole communale de Hannut III	Rue du Chiroux 18	4280	THISNES	HANNUT	FOND
4	Ecole fondamentale communale Sougné	Rue Ladry 25	4920	SOUGNE-REMOUCHAMPS	AYWAILLE	FOND
4	Ecole fondamentale spécialisée Joëlle Ro	Quai de Wallonie 2	4000	LIEGE	LIEGE	FOND
9	Ecole communale Coq-Cau-Bois	Rue Eugène Coquereau 47	7170	BOIS-D'HAINE	MANAGE	FOND
1	Le Petit Scherdemael "M22"	Avenue de la Libre Acadén	1070	ANDERLECHT	ANDERLECHT	FOND
1	Ecole communale primaire "Les Lilas"	Avenue du Hunderenveld	1082	BRUXELLES	BERCHEM-SAINTE-AGATH	FOND
1	Ecole communale Parc Malou	Rue Joseph Aernaut 11	1200	BRUXELLES	WOLUWE-SAINT-LAMBER	
1	Ecole communale n°6	Rue de Bonne 105	1080	BRUXELLES	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	
4	Ecole fondamentale communale "Nanio		4000	LIEGE	LIEGE	FOND
7	Ecole fondamentale communale de Stoo	_	6700	ARLON	ARLON	FOND
4	Ecole fondamentale communale de Xhe		4432	XHENDREMAEL	ANS	FOND
6			5032	GEMBLOUX	GEMBLOUX	FOND
	Ecole fondamentale communale de Gen					
<u>5</u> 7	Ecole fondamentale communale de Mer		4837	MEMBACH	BAELEN	FOND
	Ecole communale fondamentale de On		6900	MARCHE-EN-FAMENNE	MARCHE-EN-FAMENNE	FOND
7	Ecole communale fondamentale de Hun		6900	MARCHE-EN-FAMENNE	MARCHE-EN-FAMENNE	FOND
1	Ecole primaire autonome "Les Trèfles P2		1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	FOND
4	Ecole fondamentale communale Marcel		4101	JEMEPPE-SUR-MEUSE	SERAING	FOND
4	Ecole fondamentale communale de Mal		4101	JEMEPPE-SUR-MEUSE	SERAING	FOND
3	Ecole communale de Tiège	Tiège 81	4845	JALHAY	JALHAY	FOND
1	Lycée Intégral Roger Lallemand	Rue de la Croix de Pierre, 7	1060	SAINT-GILLES	SAINT-GILLES	Secondaire ordinaire
1	Ecole secondaire Plurielle Karreveld	Chaussée de Gand , 615	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	Secondaire ordinaire
1	Ecole Secondaire Plurielle Maritime	Avenue Jean Dubrucq , 17	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	Secondaire ordinaire
6	Ecole fondamentale communale de Vela	Hurlevent , 49	5060	VELAINE-SUR-SAMBRE	VELAINE-SUR-SAMBRE	FOND
1	Ecole maternelle communale Les Bruyèr	Clos Jacques Wagner, 29	1083	GANSHOREN	GANSHOREN	FOND
2	Ecole communale fondamentale de Sart		1490	COURT-SAINT-ETIENNE	COURT-SAINT-ETIENNE	FOND
2	Ecole communale fondamentale du Cen	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	1490	COURT-SAINT-ETIENNE	COURT-SAINT-ETIENNE	FOND
5	Ecole fondamentale communale de Mal		4960	MALMEDY	MALMEDY	FOND
1	Ecole communale primaire N° 3	Rue Timmermans, 53	1190	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
7	Ecole communale d'Attert (Maternel)	Rue des Potiers, 308	6717	ATTERT	ATTERT	FOND
	Leone communate a Attent (Materner)		0/1/			10110
4	Ecole fondamentale communale Jean Na	Rue En Rois 281	4040	HERSTAL	HERSTAL	FOND

				,			
1289	6	Commune de Floreffe	Rue Emile Romedenne 9	5150	FLOREFFE	FLOREFFE	95565
1002	1	Commune de Forest	Rue du Curé 2	1190	BRUXELLES	FOREST	95566
1136	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Anderlecht	Place du Conseil 1	1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	95567
1057	1	Ville de Bruxelles	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	95568
1074	8	Ville de Lessines	Grand'Place 12	7860	LESSINES	LESSINES	95569
1027	2	Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve	Avenue des Combattants 35	1340	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	95571
1100	6	Ville de Rochefort	Place Roi Albert Ier 1	5580	ROCHEFORT	ROCHEFORT	95572
1268	7	Commune d'Aubange	Rue Haute 22	6791	ATHUS	AUBANGE	95587
1184	4	Commune d'Estaimpuis	Rue de Berne, 4	7730	LEERS-NORD	ESTAIMPUIS	95609
1296	1	Administration communale d'Evere	Square Servaas Hoedemaekers 10	1140	BRUXELLES	EVERE	95612
1107	4	Administration communale de Seraing	Place Communale	4100	SERAING	SERAING	95626
1020	1	Administration communale d'Etterbeek	Avenue d'Auderghem 155	1040	BRUXELLES	ETTERBEEK	95627
995	3	Administration communale de Héron	Place Communale 1	4218	COUTHUIN	HERON	95628
1270	1	Administration communale de Jette	Chaussée de Wemmel 100	1090	BRUXELLES	JETTE	95633
1055	6	Administration communale de Sette	Hôtel de Ville	5000	NAMUR	NAMUR	95638
1105	1	Administration communale de Schaerbeek	Place Colignon	1030	BRUXELLES	SCHAERBEEK	95639
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 11	4001	LIEGE	LIEGE	95640
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 11 Quai de la Batte 10	4001	LIEGE	LIEGE	95641
1138	4	Administration communale de Herve	Place Marie-Thérèse 3	4650	HERVE	HERVE	95679
1184	8	Administration communale d'Estaimpuis	Rue de Berne 4	7730	LEERS-NORD	LEERS-NORD	95680
1238	6	Administration communale de Ciney	Rue du Centre 35	5590	CINEY	CINEY	95681
1057	1	Ville de Bruxelles - D.G. de l'Instruction publique	Boulevard Anspach 6	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	95686
1142	7	Administration communale de Saint-Hubert	Place du Marché 1	6870	SAINT-HUBERT	SAINT-HUBERT	95663
1295	8	Administration communale de Brunehaut	Rue Wibault-Bouchart 11	7620	BLEHARIES	BRUNEHAUT	95665
116	4	ASBL Sainte-Claire	Rue des Larrons, 8	4500	HUY	HUY	1789
18	4	ASBL Enseignement spécialisé Les Castors	Boulevard de Froidmont,10	4020	LIEGE	LIEGE	1829
1326	4	ASBL PO Ecole Jean XXIII	Cité Cowette,18	4610	BEYNE-HEUSAY	LIEGE	1850
325	4	ASBL Comité scolaire Ecole primaire Jean XXIII	Rue Basse Méhagne, 4	4053	EMBOURG	LIEGE	1859
18	4	ASBL Enseignement spécialisé Les Castors	Boulevard de Froidmont,10	4020	LIEGE	LIEGE	1989
522	4	ASBL PO de l'Ecole spécialisé Robert Brasseur	Rue Jean d'Outremeuse,57	4020	LIEGE	LIEGE	2060
18	4	ASBL Enseignement spécialisé Les Castors	Boulevard de Froidmont,10	4020	LIEGE	LIEGE	2063
174	10	ASBL Sainte-Chrétienne - Enseignement spécialisé	Boulevard Louise,23	6460	CHIMAY	CHIMAY	1532
1290	9	Collège des Bourgmestre et Echevins de Binche	Rue Saint-Paul 14	7130	BINCHE	BINCHE	95760
1221	7	Commune d'Érezée	Rue des Combattants 15	6997	EREZEE	EREZEE	2568
1183	7	Commune d'Attert	Voie de la Liberté 107	6717	ATTERT	ATTERT	95608
1147	2	Commune de GREZ-DOICEAU	Place Ernest Dubois 1	1390	GREZ-DOICEAU	GREZ-DOICEAU	95745
991	2	Commune de Rixensart	Avenue de Mérode 75	1330	RIXENSART	RIXENSART	660
991	2	Commune de Rixensart	Avenue de Mérode 75	1330	RIXENSART	RIXENSART	662
991	2	Commune de Rixensart	Avenue de Mérode 75	1330	RIXENSART	RIXENSART	663
991	2	Commune de Rixensart	Avenue de Mérode 75	1330	RIXENSART	RIXENSART	664
991	2	Commune de Rixensart	Avenue de Mérode 75	1330	RIXENSART	RIXENSART	5146
993	3	Ville de Huy	Grand'Place 1	4500	HUY	HUY	1768
993	3	Ville de Huy	Grand Place 1 Grand'Place 1	4500	HUY	HUY	1769
993	3	Ville de Huy	Grand Place 1 Grand'Place 1	4500	HUY	HUY	1769
		,			HUY		
993	3	Ville de Huy	Grand'Place 1	4500		HUY	1790
993	3	Ville de Huy	Grand'Place 1	4500	HUY	HUY	5233
994	1	Commune de Watermael-Boitsfort	Place Antoine Gilson 1	1170	WATERMAEL-BOITSFORT	WATERMAEL-BOITSFORT	485
994	1	Commune de Watermael-Boitsfort	Place Antoine Gilson 1	1170	WATERMAEL-BOITSFORT	WATERMAEL-BOITSFORT	486
994	1	Commune de Watermael-Boitsfort	Place Antoine Gilson 1	1170	WATERMAEL-BOITSFORT	WATERMAEL-BOITSFORT	487
994	1	Commune de Watermael-Boitsfort	Place Antoine Gilson 1	1170	WATERMAEL-BOITSFORT	WATERMAEL-BOITSFORT	488
994	1	Commune de Watermael-Boitsfort	Place Antoine Gilson 1	1170	WATERMAEL-BOITSFORT	WATERMAEL-BOITSFORT	489
995	3	Commune de Héron	Place Communale 1	4218	COUTHUIN	HERON	1766
995	3	Commune de Héron	Place Communale 1	4218	COUTHUIN	HERON	95628
997	7	Commune de Vaux-sur-Sûre	Chaussée de Neufchâteau 36	6640	VAUX-SUR-SURE	VAUX-SUR-SURE	2546
997	7	Commune de Vaux-sur-Sûre	Chaussée de Neufchâteau 36	6640	VAUX-SUR-SURE	VAUX-SUR-SURE	5142
997	7	Commune de Vaux-sur-Sûre	Chaussée de Neufchâteau 36	6640	VAUX-SUR-SURE	VAUX-SUR-SURE	95356
999	4	Commune de Juprelle	Rue de l'Eglise 20	4450	JUPRELLE	JUPRELLE	1909
999	4	Commune de Juprelle	Rue de l'Eglise 20	4450	JUPRELLE	JUPRELLE	1910

	Early assumption de Flouritte 2	DUE DE DODI ODOT 15	F4F0	FLORIFFOLIV	FLOREFE	FOND
6	1	RUE DE DORLODOT 15	5150	FLORIFFOUX	FLOREFFE	FOND
1	Ecole du Bempt	Chaussée de Neerstalle 31	1190	BRUXELLES	FOREST	FOND
1	Ecole communale "P24-M24 - Les Pomm	'	1070	BRUXELLES	ANDERLECHT	FOND
1	École fondamentale "A la Croisée des Ch		1120	BRUXELLES	BRUXELLES	FOND
8		Ancien Chemin d'Ollignies	7860	LESSINES	LESSINES	FOND
2	École communale maternelle de Blocry		1340	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-N	
6	École communale de Jemelle	Place Sainte-Marguerite 1	5580	JEMELLE	ROCHEFORT	FOND
7	Ecole communale fond d'Aix-sur-Cloie	Rue Reifenberg 11	6792	HALANZY	AUBANGE	FOND
4	Centre Educatif Mitterrand Estaimpuis	Rue de Menin, 4	7730	ESTAIMPUIS	ESTAIMPUIS	Secondaire ordinaire
1	Ecole communale fondamentale Marie F	Avenue Cicéron 20	1140	BRUXELLES	ETTERBEEK	FOND
4	Ecole communale fondamentale Heureu	Rue du Parc 1	4101	SERAING	SERAING	FOND
1	Ecole communale maternelle "Paradis de	Avenue Commandant Loth	1040	BRUXELLES	ETTERBEEK	FOND
3	Ecole communale fondamentale de War	Chaussée de Wavre 78	4217	HERON	HERON	FOND
1	Ecole maternelle autonome Arbre Ballor	Rue Bonaventure 10 - 14	1090	BRUXELLES	JETTE	FOND
6		Rue de la Gare de Naninne	5100	NANINNE	NAMUR	FOND
1		Avenue Ernest Cambier 1	1030	BRUXELLES	SCHAERBEEK	FOND
4	Ecole fondamentale communale "Ecole I		4000	LIEGE	LIEGE	FOND
4	Ecole fondamentale communale "Beau N		4030	GRIVEGNEE	LIEGE	FOND
4	Ecole fondamentale communale de Julei		4650	JULEMONT	HERVE	FOND
8	Ecole fondamentale communale Estaimb		7730	ESTAIMBOURG	ESTAIMBOURG	FOND
6	1	-	5590	ACHENE	ACHENE	FOND
	École maternalle "A la Craisée des Chem					FOND
<u> </u>	École maternelle "A la Croisée des Chem		1120	BRUXELLES	BRUXELLES SAINT-HUBERT	
		Rue de l'Eglise 23	6870	HATRIVAL		FOND
8	Groupe scolaire communal des Pépinière	· ·	7621	LESDAIN	BRUNEHAUT	FOND
4	Ecole d'enseignement primaire spécialise		4500	HUY	HUY	FOND
4	Ecole professionnelle d'enseignement sp	-	4430	ANS	ANS	FOND
4	Ecole professionnelle spécialisée Jean XX		4610	BEYNE-HEUSAY	LIEGE	FOND
4	Ecole primaire d'enseignement spécialise		4053	EMBOURG	LIEGE	FOND
4	Ecole professionnelle d'enseignement sp		4020	LIEGE	LIEGE	FOND
4	Ecole Robert Brasseur - Castors B	Rue Jean d'Outremeuse,57	4020	LIEGE	LIEGE	FOND
4	Ecole Les Castors A	Rue Sainte-Marguerite,318	4000	LIEGE	LIEGE	FOND
10	Institut Sainte-Chrétienne - Primaire spé	Boulevard Louise, 23	6460	CHIMAY	CHIMAY	FOND
9	Ecole fondamentale communale Binche	Avenue Charbonnage, 12	7120	ESTINNES	BINCHE	FOND
7	Ecole fondamentale communale	Route de Beffe 15	6997	EREZEE	EREZEE	FOND
7	Ecole secondaire La Vallée de l'Attert	Rue Au Village, 1	6717	ATTERT	ATTERT	SEC
2	Ecole fondamental Fernand Van Bever	Chaussée de Jodoigne, 7	1392	GREZ-DOICEAU	GREZ-DOICEAU	FOND
2	Ecole maternelle communale de Maubro	Avenue Gevaert 256	1332	GENVAL	RIXENSART	Fondamental ordinaire
2	Ecole primaire communale	Rue de La Hulpe 17	1331	ROSIERES	RIXENSART	Fondamental ordinaire
2	Ecole communale du Centre	Rue des Ecoles 1	1330	RIXENSART	RIXENSART	Fondamental ordinaire
2	1	Rue des Volontaires 55	1332	GENVAL	RIXENSART	Fondamental ordinaire
2	Ecole communale de Rixensart-Bourgeo		1330	RIXENSART	RIXENSART	Fondamental ordinaire
3		Rue Entre-Deux-Portes 142	4500	HUY	HUY	Fondamental ordinaire
3	Ecole communale des Bons-Enfants	Avenue de la Croix-Rouge	4500	HUY	HUY	Fondamental ordinaire
3	Ecole fondamentale communale du Sud		4500	HUY	HUY	Fondamental ordinaire
3		Rue du Centre 18	4500	TIHANGE	HUY	Fondamental ordinaire
3	Ecole fondamentale communale	Avenue de Beaufort 2	4500	BEN-AHIN	HUY	Fondamental ordinaire
	Jardins d'Enfants communaux Colibri - N		1170	WATERMAEL-BOITSFORT		
1					WATERMAEL BOITSFORT	
1	Ecole communale La Sapinière - Les Més	'		WATERMAEL-BOITSFORT	WATERMAEL-BOITSFORT	
11		Rue du Gruyer 8	1170	WATERMAEL-BOITSFORT	WATERMAEL-BOITSFORT	
1	Ecole fondamentale La Futaie - Les Cocci			WATERMAEL-BOITSFORT	WATERMAEL-BOITSFORT	
1	Ecole communale Le Karrenberg - Nos Po		1170	WATERMAEL-BOITSFORT	WATERMAEL-BOITSFORT	Fondamental ordinaire
3		Place Communale 1	4218	COUTHUIN	HERON	Fondamental ordinaire
3	Ecole communale de Waret-l'Evêque	Chaussée de Wavre 78	4217	HERON	HERON	Fondamental ordinaire
7	Ecole de Vaux-sur-Sûre I	Rue du Wez 4	6640	VAUX-SUR-SURE	VAUX-SUR-SURE	Fondamental ordinaire
7	Ecole de Vaux-sur-Sûre II	Rue de l'Eglise 6	6640	SIBRET	VAUX-SUR-SURE	Fondamental ordinaire
7	Ecole fondamentale communale de Vaux	Rue du Pont de Rondu 11	6640	VAUX-SUR-SURE	VAUX-SUR-SURE	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale de Jupr	Rue du Tige 142	4450	JUPRELLE	JUPRELLE	Fondamental ordinaire
		Rue de la Mer 7C	4450	SLINS	JUPRELLE	Fondamental ordinaire

999	4	Commune de Juprelle	Rue de l'Eglise 20	4450	JUPRELLE	JUPRELLE	95262
1000	5	Commune de Trooz	Rue de l'Eglise 22	4870	TROOZ	TROOZ	2219
1000	5	Commune de Trooz	Rue de l'Eglise 22	4870	TROOZ	TROOZ	2220
1001	3	Commune de Wasseiges	Rue Baron d'Obin 219	4219	WASSEIGES	WASSEIGES	2425
1001	3	Commune de Wasseiges	Rue Baron d'Obin 219	4219	WASSEIGES	WASSEIGES	2426
1002	1	Commune de Forest	Rue du Curé 2	1190	FOREST	FOREST	234
1002	1	Commune de Forest	Rue du Curé 2	1190	FOREST	FOREST	235
1002	1	Commune de Forest	Rue du Curé 2	1190	FOREST	FOREST	236
1002	1	Commune de Forest	Rue du Curé 2	1190	FOREST	FOREST	237
1002	1	Commune de Forest	Rue du Curé 2	1190	FOREST	FOREST	239
1002	1	Commune de Forest	Rue du Curé 2	1190	FOREST	FOREST	251
1002	1	Commune de Forest	Rue du Curé 2	1190	FOREST	FOREST	254
1002	1	Commune de Forest	Rue du Curé 2	1190	FOREST	FOREST	376
1002	1	Commune de Forest	Rue du Curé 2	1190	FOREST	FOREST	95516
1002	1	Commune de Forest	Rue du Curé 2	1190	FOREST	FOREST	95566
1003	3	Commune de Modave	Place Georges Hubin 1-3	4577	VIERSET-BARSE	MODAVE	1795
1003	6			5560	HOUYET	HOUYET	2853
1004	7	Commune de Houyet	Rue Saint-Roch 15		NEUFCHATEAU	NEUFCHATEAU	2659
		Ville de Neufchâteau	Grand Place 1	6840			
1006	7	Ville de Neufchâteau	Grand-Place 1	6840	NEUFCHATEAU	NEUFCHATEAU	2661
1015	6	Commune de Sombreffe	Allée de Château-Chinon 7	5140	SOMBREFFE	SOMBREFFE	3031
1015	6	Commune de Sombreffe	Allée de Château-Chinon 7	5140	SOMBREFFE	SOMBREFFE	95758
1016	7	Commune de Sainte-Ode	Rue des Trois Ponts 46	6680	SAINTE-ODE	SAINTE-ODE	2551
1016	7	Commune de Sainte-Ode	Rue des Trois Ponts 46	6680	SAINTE-ODE	SAINTE-ODE	2553
1016	7	Commune de Sainte-Ode	Rue des Trois Ponts 46	6680	SAINTE-ODE	SAINTE-ODE	3196
1018	1	Commune de Woluwé-Saint-Pierre	Avenue Charles Thielemans, 93	1150	WOLUWE-SAINT-PIERRE	WOLUWE-SAINT-PIERRE	531
1018	1	Commune de Woluwé-Saint-Pierre	Avenue Charles Thielemans, 93	1150	WOLUWE-SAINT-PIERRE	WOLUWE-SAINT-PIERRE	532
1018	1	Commune de Woluwé-Saint-Pierre	Avenue Charles Thielemans, 93	1150	WOLUWE-SAINT-PIERRE	WOLUWE-SAINT-PIERRE	533
1018	1	Commune de Woluwé-Saint-Pierre	Avenue Charles Thielemans, 93	1150	WOLUWE-SAINT-PIERRE	WOLUWE-SAINT-PIERRE	543
1018	1	Commune de Woluwé-Saint-Pierre	Avenue Charles Thielemans, 93	1150	WOLUWE-SAINT-PIERRE	WOLUWE-SAINT-PIERRE	546
1018	1	Commune de Woluwé-Saint-Pierre	Avenue Charles Thielemans, 93	1150	WOLUWE-SAINT-PIERRE	WOLUWE-SAINT-PIERRE	3184
1018	1	Commune de Woluwé-Saint-Pierre	Avenue Charles Thielemans, 93	1150	WOLUWE-SAINT-PIERRE	WOLUWE-SAINT-PIERRE	95358
1019	1	Commune de Ganshoren	Avenue Charles-Quint 140	1083	GANSHOREN	GANSHOREN	258
1019	1	Commune de Ganshoren	Avenue Charles-Quint 140	1083	GANSHOREN	GANSHOREN	95511
1020	1	Commune d'Etterbeek	Avenue des Casernes 31/1	1040	ETTERBEEK	ETTERBEEK	197
1020	1	Commune d'Etterbeek	Avenue des Casernes 31/1	1040	ETTERBEEK	ETTERBEEK	198
1020	1	Commune d'Etterbeek	Avenue des Casernes 31/1	1040	ETTERBEEK	ETTERBEEK	199
1020	1	Commune d'Etterbeek	Avenue des Casernes 31/1	1040	ETTERBEEK	ETTERBEEK	200
1020	1	Commune d'Etterbeek	Avenue des Casernes 31/1	1040	ETTERBEEK	ETTERBEEK	210
1020	1	Commune d'Etterbeek	Avenue des Casernes 31/1	1040	ETTERBEEK	ETTERBEEK	218
1020	1	Commune d'Etterbeek	Avenue des Casernes 31/1	1040	ETTERBEEK	ETTERBEEK	95627
1021	1	Commune de Saint-Josse-ten-Noode	Avenue de l'Astronomie 13	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	382
1021	1	Commune de Saint-Josse-ten-Noode	Avenue de l'Astronomie 13	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	383
1021	1	Commune de Saint-Josse-ten-Noode	Avenue de l'Astronomie 13	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	385
1021	1	Commune de Saint-Josse-ten-Noode Commune de Saint-Josse-ten-Noode	Avenue de l'Astronomie 13	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	390
1021	1	Commune de Saint-Josse-ten-Noode	Avenue de l'Astronomie 13	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	393
	1						
1021	1	Commune de Saint-Josse-ten-Noode	Avenue de l'Astronomie 13	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	95388
1022	4	Commune de Soumagne	Avenue de la Coopération, 38	4630	SOUMAGNE	SOUMAGNE	2154
1022	4	Commune de Soumagne	Avenue de la Coopération, 38	4630	SOUMAGNE	SOUMAGNE	2155
1022	4	Commune de Soumagne	Avenue de la Coopération, 38	4630	SOUMAGNE	SOUMAGNE	2156
1022	4	Commune de Soumagne	Avenue de la Coopération, 38	4630	SOUMAGNE	SOUMAGNE	2157
1024	10	Ville de Couvin	Avenue de la Libération 2	5660	COUVIN	COUVIN	3097
1024	10	Ville de Couvin	Avenue de la Libération 2	5660	COUVIN	COUVIN	3098
1024	10	Ville de Couvin	Avenue de la Libération 2	5660	COUVIN	COUVIN	3099
1025	8	Ville de Leuze-en-Hainaut	Avenue de la Résistance 1	7900	LEUZE-EN-HAINAUT	LEUZE-EN-HAINAUT	1730
1025	8	Ville de Leuze-en-Hainaut	Avenue de la Résistance 1	7900	LEUZE-EN-HAINAUT	LEUZE-EN-HAINAUT	3155
1025	8	Ville de Leuze-en-Hainaut	Avenue de la Résistance 1	7900	LEUZE-EN-HAINAUT	LEUZE-EN-HAINAUT	3224
1027	2	Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve	Avenue des Combattants 35	1340	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	741
1027	2	Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve	Avenue des Combattants 35	1340	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	742

		D 1 51 140	4450	LANITIN	uuppeu e	F 1 . 1 P .
4	Ecole fondamentale communale de Lant		4450	LANTIN	JUPRELLE	Fondamental ordinaire
5	Ecole communale Groupe I	Rue Haute 444	4870	FRAIPONT	TROOZ	Fondamental ordinaire
5	Ecole communale Groupe II	Rue Grand'rue 186	4870	TROOZ	TROOZ	Fondamental ordinaire
3	Ecole communale de Meeffe-Ambresin		4219	MEEFFE	WASSEIGES	Fondamental ordinaire
3	Ecole fondamentale communale	Rue du Moulin 61	4219	WASSEIGES	WASSEIGES	Fondamental ordinaire
1	Ecole maternelle Kaléidoscope	Rue Timmermans 55	1190	FOREST	FOREST	Fondamental ordinaire
1	Ecole communale Les Bruyères	Rue Jef Devos 55	1190	FOREST	FOREST	Fondamental ordinaire
1	École fondamentale du Vignoble	Avenue de Monte-Carlo 9	1190	FOREST	FOREST	Fondamental ordinaire
1	Ecole fondamentale La preuve par 9	Rue du Monténégro 159	1190	FOREST	FOREST	Fondamental ordinaire
1	Ecole communale n°12 Les Sept Bonnier	Avenue des Sept-Bonniers	1190	FOREST	FOREST	Fondamental ordinaire
1	Ecole Les Marronniers	Chaussée de Neerstalle 31	1190	FOREST	FOREST	Fondamental spécialisé
1	Ecole communale Arc-en-ciel	Avenue du Globe 40	1190	FOREST	FOREST	Fondamental ordinaire
1	Ecole fondamentale spécialisée n°14 "La	Rue du Dries 27	1190	FOREST	FOREST	Fondamental spécialisé
1	Ecole primaire Kaléidoscope	Rue Timmermans 53	1190	FOREST	FOREST	Fondamental ordinaire
1	Ecole du Bempt	Chaussée de Neerstalle 27	1190	FOREST	FOREST	Fondamental ordinaire
3	Ecole fondamentale communale de Mod		4577	VIERSET-BARSE	MODAVE	Fondamental ordinaire
6	Ecole fondamentale communale	Rue de l'Hileau 17	5560	HOUYET	HOUYET	Fondamental ordinaire
7	Ecole fondamentale communale Les Roc		6840	HAMIPRE	NEUFCHATEAU	Fondamental ordinaire
7	Ecole fondamentale communale Le Vivie		6840	LONGLIER	NEUFCHATEAU	Fondamental ordinaire
6	École communale "Sombreffe 1"	Rue Haute 12	5140	LIGNY	SOMBREFFE	Fondamental ordinaire
6	École communale "Sombreffe 2"	Rue du Maréchal Juin 3	5140	TONGRINNE	SOMBREFFE	Fondamental ordinaire
7	Ecole communale Sombrette 2	Rue de la Bonne-Dame 4	6680	SAINTE-ODE	SAINTE-ODE	Fondamental ordinaire
7					SAINTE-ODE	
	Ecole fondamentale communale	Rue de la Croisette 5	6680	TILLET		Fondamental ordinaire
7	Ecole fondamentale communale	Rue Saint-Martin 6	6680	SAINTE-ODE	SAINTE-ODE	Fondamental ordinaire
1	Ecole communale de Stockel	Rue Henri Vandermaelen	1150	WOLUWE-SAINT-PIERRE	WOLUWE-SAINT-PIERRE	Fondamental ordinaire
1	Ecole primaire communale Joli-Bois	Val des Epinettes 3	1150	WOLUWE-SAINT-PIERRE	WOLUWE-SAINT-PIERRE	Fondamental ordinaire
1	Ecole communale du Chant d'Oiseau	Avenue des Eperviers 62	1150	WOLUWE-SAINT-PIERRE	WOLUWE-SAINT-PIERRE	Fondamental ordinaire
1	Centre scolaire Eddy Merckx	Avenue Salomé 2	1150	WOLUWE-SAINT-PIERRE	WOLUWE-SAINT-PIERRE	Secondaire ordinaire
1	Ecole Joli-Bois individualisé	Val des Epinettes 5	1150	WOLUWE-SAINT-PIERRE	WOLUWE-SAINT-PIERRE	Fondamental spécialisé
1	Ecole fondamentale Centre	Avenue Charles Thieleman	1150	WOLUWE-SAINT-PIERRE	WOLUWE-SAINT-PIERRE	Fondamental ordinaire
1	Ecole communale maternelle de Joli-Boi	Val des Epinettes 13	1150	WOLUWE-SAINT-PIERRE	WOLUWE-SAINT-PIERRE	Fondamental ordinaire
1	Ecole maternelle communale Nos Bambi	Rue Sergent Sorensen 30	1083	GANSHOREN	GANSHOREN	Fondamental ordinaire
1	Ecole maternelle communale Les Bruyèr	Clos Jacques Wagner 29	1083	GANSHOREN	GANSHOREN	Fondamental ordinaire
1	Complexe scolaire La Farandole & Les M	Chaussée Saint-Pierre 193	1040	ETTERBEEK	ETTERBEEK	Fondamental ordinaire
1	Ecole communale Colombe de la Paix	Rue Général Tombeur 78	1040	ETTERBEEK	ETTERBEEK	Fondamental ordinaire
1	Ecole communale fondamentale Claire J	Rue Beckers 129	1040	ETTERBEEK	ETTERBEEK	Fondamental ordinaire
1	Ecole communale primaire Paradis des E	Avenue Commandant Loth	1040	ETTERBEEK	ETTERBEEK	Fondamental ordinaire
1	Centre d'enseignement secondaire d'Ett	Place Saint-Pierre 5	1040	ETTERBEEK	ETTERBEEK	Secondaire ordinaire
1	Ecole Les Carrefours	Rue Fétis 29	1040	ETTERBEEK	ETTERBEEK	Fondamental spécialisé
1	Ecole communale maternelle "Paradis de	Rue Baron de Castro 61A-	1040	ETTERBEEK	ETTERBEEK	Fondamental ordinaire
1	Ecole fondamentale communale Henri F		1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	
1	Ecole fondamentale communale Joseph		1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	
1	Ecole fondamentale communale Arc-en-	-	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	
1	LYCEE GUY CUDELL	Rue de Liedekerke 66	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	
1	Ecole communale La Nouvelle Ecole	Place Saint-Josse 12	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	
1	Ecole fondamentale Les Tournesols	Rue Saint-François 19-21	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE		Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale	Rue de l'Enseignement 2	4633	MELEN	SOUMAGNE	Fondamental ordinaire
4		•	4630	SOUMAGNE	SOUMAGNE	
	Ecole fondamentale communale	Chaussée de Wégimont 35				Fondamental ordinaire
4		Rue du Thier 1	4631	EVEGNEE	SOUMAGNE	Fondamental ordinaire
4	Ecole communale fondamentale de Micl			MICHEROUX	SOUMAGNE	Fondamental ordinaire
10	Ecole fondamentale communale des Eau		5660	MARIEMBOURG	COUVIN	Fondamental ordinaire
10	Ecole fondamentale communale des Val	•	5660	PESCHE	COUVIN	Fondamental ordinaire
10	Ecole fondamentale communale des Fro	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	5660	CUL-DES-SARTS	COUVIN	Fondamental ordinaire
0	Ecole fondamentale communale de Leuz	Rue Communale, 1	7904	PIPAIX	LEUZE-EN-HAINAUT	Fondamental ordinaire
8						
8	Ecole fondamentale communale de Leuz	Rue du Rempart 19	7900	LEUZE-EN-HAINAUT	LEUZE-EN-HAINAUT	Fondamental ordinaire
		Rue du Rempart 19	7900 7900	LEUZE-EN-HAINAUT LEUZE-EN-HAINAUT	LEUZE-EN-HAINAUT LEUZE-EN-HAINAUT	Fondamental ordinaire Fondamental ordinaire
8	Ecole fondamentale communale de Leuz	Rue du Rempart 19 Rue du Bergeant 2				Fondamental ordinaire

		<u>, </u>			_		
1027	2	Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve	Avenue des Combattants 35	1340	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	743
1027	2	Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve	Avenue des Combattants 35	1340	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	744
1027	2	Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve	Avenue des Combattants 35	1340	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	752
1027	2	Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve	Avenue des Combattants 35	1340	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	757
1027	2	Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve	Avenue des Combattants 35	1340	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	5013
1027	2	Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve	Avenue des Combattants 35	1340	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	95571
1028	2	Commune de Ramillies	Avenue des Déportés 48	1367	RAMILLIES	RAMILLIES	760
1029	2	Commune de Chastre	Avenue du Castillon 71	1450	CHASTRE-VILLEROUX-BLANMON		722
1029	2	Commune de Chastre	Avenue du Castillon 71	1450	CHASTRE-VILLEROUX-BLANMON		723
1030	4	Commune de Chaudfontaine	Avenue du Centenaire 6	4053	EMBOURG	CHAUDFONTAINE	1851
1030	4	Commune de Chaudfontaine Commune de Chaudfontaine	Avenue du Centenaire 6	4053	EMBOURG	CHAUDFONTAINE	1852
1030	4	Commune de Chaudfontaine Commune de Chaudfontaine		4053			
			Avenue du Centenaire 6		EMBOURG	CHAUDFONTAINE	1853
1030	4	Commune de Chaudfontaine	Avenue du Centenaire 6	4053	EMBOURG	CHAUDFONTAINE	1856
1030	4	Commune de Chaudfontaine	Avenue du Centenaire 6	4053	EMBOURG	CHAUDFONTAINE	1857
1030	4	Commune de Chaudfontaine	Avenue du Centenaire 6	4053	EMBOURG	CHAUDFONTAINE	1860
1031	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune de Berchem-Sainte-Agathe	Avenue du Roi Albert 33	1082	BERCHEM-SAINTE-AGATHE	BERCHEM-SAINTE-AGATHE	70
1031	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune de Berchem-Sainte-Agathe	Avenue du Roi Albert 33	1082	BERCHEM-SAINTE-AGATHE	BERCHEM-SAINTE-AGATHE	71
1031	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune de Berchem-Sainte-Agathe	Avenue du Roi Albert 33	1082	BERCHEM-SAINTE-AGATHE	BERCHEM-SAINTE-AGATHE	95386
1031	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune de Berchem-Sainte-Agathe	Avenue du Roi Albert 33	1082	BERCHEM-SAINTE-AGATHE	BERCHEM-SAINTE-AGATHE	95430
1032	10	Collège communal de Courcelles	Rue Jean Jaurès 2	6180	COURCELLES	COURCELLES	1013
1032	10	Collège communal de Courcelles	Rue Jean Jaurès 2	6180	COURCELLES	COURCELLES	1014
1032	10	Collège communal de Courcelles	Rue Jean Jaurès 2	6180	COURCELLES	COURCELLES	1015
1032	10	Collège communal de Courcelles	Rue Jean Jaurès 2	6180	COURCELLES	COURCELLES	1016
1032	10	Collège communal de Courcelles	Rue Jean Jaurès 2	6180	COURCELLES	COURCELLES	1018
1032	10	Collège communal de Courcelles	Rue Jean Jaurès 2	6180	COURCELLES	COURCELLES	1022
1032	10	Collège communal de Courcelles	Rue Jean Jaurès 2	6180	COURCELLES	COURCELLES	1024
1032	10	Collège communal de Courcelles	Rue Jean Jaurès 2	6180	COURCELLES	COURCELLES	1024
1032	10			6180	COURCELLES	COURCELLES	1025
		Collège communal de Courcelles	Rue Jean Jaurès 2				500
1033	1	Commune de Woluwe-Saint-Lambert	Avenue Paul Hymans 2	1200	WOLUWE-SAINT-LAMBERT	WOLUWE-SAINT-LAMBERT	
1033	1	Commune de Woluwe-Saint-Lambert	Avenue Paul Hymans 2	1200	WOLUWE-SAINT-LAMBERT	WOLUWE-SAINT-LAMBERT	501
1033	1	Commune de Woluwe-Saint-Lambert	Avenue Paul Hymans 2	1200	WOLUWE-SAINT-LAMBERT	WOLUWE-SAINT-LAMBERT	502
1033	1	Commune de Woluwe-Saint-Lambert	Avenue Paul Hymans 2	1200	WOLUWE-SAINT-LAMBERT	WOLUWE-SAINT-LAMBERT	503
1033	1	Commune de Woluwe-Saint-Lambert	Avenue Paul Hymans 2	1200	WOLUWE-SAINT-LAMBERT	WOLUWE-SAINT-LAMBERT	504
1033	1	Commune de Woluwe-Saint-Lambert	Avenue Paul Hymans 2	1200	WOLUWE-SAINT-LAMBERT	WOLUWE-SAINT-LAMBERT	505
1033	1	Commune de Woluwe-Saint-Lambert	Avenue Paul Hymans 2	1200	WOLUWE-SAINT-LAMBERT	WOLUWE-SAINT-LAMBERT	525
1033	1	Commune de Woluwe-Saint-Lambert	Avenue Paul Hymans 2	1200	WOLUWE-SAINT-LAMBERT	WOLUWE-SAINT-LAMBERT	95433
1034	10	Commune de Gerpinnes	Avenue Reine Astrid 11	6280	GERPINNES	GERPINNES	1067
1034	10	Commune de Gerpinnes	Avenue Reine Astrid 11	6280	GERPINNES	GERPINNES	4811
1034	10	Commune de Gerpinnes	Avenue Reine Astrid 11	6280	GERPINNES	GERPINNES	95134
1035	5	Ville de Limbourg	Avenue Victor David 15	4830	LIMBOURG	LIMBOURG	2259
1035	5	Ville de Limbourg	Avenue Victor David 15	4830	LIMBOURG	LIMBOURG	2260
1035	5	Ville de Limbourg	Avenue Victor David 15	4830	LIMBOURG	LIMBOURG	2261
1036	7	Ville de Marche-en-Famenne	Boulevard du Midi 22	6900	MARCHE-EN-FAMENNE	MARCHE-EN-FAMENNE	2588
1036	7	Ville de Marche-en-Famenne	Boulevard du Midi 22	6900	MARCHE-EN-FAMENNE	MARCHE-EN-FAMENNE	2589
1036	7	Ville de Marche-en-Famenne	Boulevard du Midi 22	6900	MARCHE-EN-FAMENNE	MARCHE-EN-FAMENNE	2590
1036	7	Ville de Marche-en-Famenne	Boulevard du Midi 22	6900	MARCHE-EN-FAMENNE	MARCHE-EN-FAMENNE	95476
1036	7		Boulevard du Midi 22	6900	MARCHE-EN-FAMENNE	MARCHE-EN-FAMENNE	95476
		Ville de Marche-en-Famenne					
1037	6	Collège communal de Sambreville	Grand Place 1	5060	SAMBREVILLE	SAMBREVILLE	3035
1037	6	Collège communal de Sambreville	Grand Place 1	5060	SAMBREVILLE	SAMBREVILLE	3039
1037	6	Collège communal de Sambreville	Grand Place 1	5060	SAMBREVILLE	SAMBREVILLE	95509
1038	5	Commune de Thimister-Clermont	Centre 51	4890	THIMISTER	THIMISTER-CLERMONT	2378
1038	5	Commune de Thimister-Clermont	Centre 51	4890	THIMISTER	THIMISTER-CLERMONT	2379
1038	5	Commune de Thimister-Clermont	Centre 51	4890	THIMISTER	THIMISTER-CLERMONT	3204
1039	7	Commune de Fauvillers	Place communale 312	6637	FAUVILLERS	FAUVILLERS	2524
1040	10	Ville de Fontaine-l'Evêque	Rue du Château	6140	FONTAINE-L'EVEQUE	FONTAINE-L'EVEQUE	1051
1040	10	Ville de Fontaine-l'Evêque	Rue du Château	6140	FONTAINE-L'EVEQUE	FONTAINE-L'EVEQUE	1052
1040	10	Ville de Fontaine-l'Evêque	Rue du Château	6140	FONTAINE-L'EVEQUE	FONTAINE-L'EVEQUE	1066
1040	10	Ville de Fontaine-l'Evêque	Rue du Château	6140	FONTAINE-L'EVEQUE	FONTAINE-L'EVEQUE	3221
					-1-		

		1		1		
2	Ecole communale fondamentale de Lima		1341	CEROUX-MOUSTY	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-N	
2	Ecole communale fondamentale de Bloc		1340	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-N	
2	Ecole communale fondamentale de Lime		1342	LIMELETTE	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-N	
2	Ecole communale fondamentale de Laux	Cour Marie d'Oignies 23	1348	LOUVAIN-LA-NEUVE	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-N	Fondamental ordinaire
2	Ecole communale fondamentale d'Ottig	Avenue des Combattants 3	1340	OTTIGNIES	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-N	Fondamental ordinaire
2	École communale maternelle de Blocry	Rue Haute 3	1340	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-N	Fondamental ordinaire
2	Ecole communale de Ramillies	Avenue des Déportés 50	1367	RAMILLIES	RAMILLIES	Fondamental ordinaire
2	Ecole communale regroupée	Rue des Combattants 20	1450	CHASTRE-VILLEROUX-BLANMONT	CHASTRE	Fondamental ordinaire
2	Ecole communale de Cortil-Noirmont Do	Rue du Tilleul 45	1450	CORTIL-NOIRMONT	CHASTRE	Fondamental ordinaire
4	Ecole communale Princesse de Liège	Avenue du Centenaire 6	4053	EMBOURG	CHAUDFONTAINE	Fondamental ordinaire
4	Ecole communale primaire de Beaufays		4052	BEAUFAYS	CHAUDFONTAINE	Fondamental ordinaire
4	Ecole communale Marcel Thiry	Au Passou 40	4053	EMBOURG	CHAUDFONTAINE	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale de Vau		4051	VAUX-SOUS-CHEVREMONT	CHAUDFONTAINE	Fondamental ordinaire
4	Ecole primaire communale	Route de Beaufays 22	4050	CHAUDFONTAINE	CHAUDFONTAINE	Fondamental ordinaire
4	Ecole communale fondamentale Beaufa		4052	BEAUFAYS	CHAUDFONTAINE	Fondamental ordinaire
1	Ecole maternelle communale "Sept Etoil		1082	BERCHEM-SAINTE-AGATHE	BERCHEM-SAINTE-AGATH	
1 1	Ecole communale primaire 'Les Glycines		1082	BERCHEM-SAINTE-AGATHE	BERCHEM-SAINTE-AGATH	
	Ecole maternelle communale Openveld		1082	BERCHEM-SAINTE-AGATHE	BERCHEM-SAINTE-AGATH	
1	Ecole communale primaire 'Les Lilas'	Avenue du Hunderenveld	1082	BERCHEM-SAINTE-AGATHE	BERCHEM-SAINTE-AGATH	
10	Ecole fondamentale communale des Ha		6181	GOUY-LEZ-PIETON	COURCELLES	Fondamental ordinaire
10	École fondamentale communale de la Ci		6182	SOUVRET	COURCELLES	Fondamental ordinaire
10	Ecole communale fondamentale Petit-C	·	6180	COURCELLES	COURCELLES	Fondamental ordinaire
10	Ecole communale fondamentale Trieu d	Ü	6180	COURCELLES	COURCELLES	Fondamental ordinaire
10	Ecole fondamentale communale Sart-Le	Rue des Graffes 38	6180	COURCELLES	COURCELLES	Fondamental ordinaire
10	E.P.S.I.S. Les Murets	Rue Hubert Bayet 10	6180	COURCELLES	COURCELLES	Secondaire spécialisé
10	Ecole primaire d'enseignement spécialis	Place Larsimont 1	6183	TRAZEGNIES	COURCELLES	Fondamental spécialisé
10	Ecole fondamentale du Trieu	Place Franklin Delano Roo	6180	COURCELLES	COURCELLES	Fondamental ordinaire
10	Ecole communale fondamentale Fléchèr	Rue des Communes 5A	6181	GOUY-LEZ-PIETON	COURCELLES	Fondamental ordinaire
1	Ecole communale Vervloesem	Rue Vervloesem 36	1200	WOLUWE-SAINT-LAMBERT	WOLUWE-SAINT-LAMBER	Fondamental ordinaire
1	Ecole communale Princesse Paola	Chaussée de Roodebeek 2	1200	WOLUWE-SAINT-LAMBERT	WOLUWE-SAINT-LAMBER	Fondamental ordinaire
1	Ecole fondamentale communale Prince	Avenue du Couronnement	1200	WOLUWE-SAINT-LAMBERT	WOLUWE-SAINT-LAMBER	Fondamental ordinaire
1	Ecole Robert Maistriau	Rue Joseph Aernaut 9	1200	WOLUWE-SAINT-LAMBERT	WOLUWE-SAINT-LAMBER	
1	Ecole fondamentale Van Meyel	Avenue Georges Henri 224	1200	WOLUWE-SAINT-LAMBERT	WOLUWE-SAINT-LAMBER	
1	École Georges Désir	Venelle Georges Désir 5	1200	WOLUWE-SAINT-LAMBERT	WOLUWE-SAINT-LAMBER	
1	Ecole La Charmille	Avenue de la Charmille 2b	1200	WOLUWE-SAINT-LAMBERT	WOLUWE-SAINT-LAMBER	
1	École Parc Malou - Robert Maistriau	Rue Joseph Aernaut 11	1200	WOLUWE-SAINT-LAMBERT	WOLUWE-SAINT-LAMBER	
10	Ecole fondamentale communale Henri D		6280	GERPINNES	GERPINNES	Fondamental ordinaire
		-				
10	Ecole communale fondamentale Octave		6280	GERPINNES	GERPINNES	Fondamental ordinaire
10	Ecole communale les Cariotîs	Place de Gougnies 2	6280	GOUGNIES	GERPINNES	Fondamental ordinaire
5	Ecole communale de Bilstain	Neupré 37	4831	BILSTAIN	LIMBOURG	Fondamental ordinaire
5	Ecole communale fondamentale de Goé		4834	GOE	LIMBOURG	Fondamental ordinaire
5	Ecole communale de Limbourg	Place Saint-Georges 53	4830	LIMBOURG	LIMBOURG	Fondamental ordinaire
7	Ecole communale fondamentale de Aye	· ·	6900	AYE	MARCHE-EN-FAMENNE	Fondamental ordinaire
7	Ecole communale fondamentale de Harg		6900	MARCHE-EN-FAMENNE	MARCHE-EN-FAMENNE	Fondamental ordinaire
7	Ecole communale fondamentale de Holl	Rue Saint-Denis 60	6900	WAHA	MARCHE-EN-FAMENNE	Fondamental ordinaire
7	Ecole communale fondamentale de On	Rue Simon Legrand 8	6900	MARCHE-EN-FAMENNE	MARCHE-EN-FAMENNE	Fondamental ordinaire
	Ecole communale fondamentale de On Ecole communale fondamentale de Hun	Les Ruelles 1	6900 6900	MARCHE-EN-FAMENNE MARCHE-EN-FAMENNE	MARCHE-EN-FAMENNE MARCHE-EN-FAMENNE	
7	Ecole communale fondamentale de On	Les Ruelles 1				Fondamental ordinaire
7 7	Ecole communale fondamentale de On Ecole communale fondamentale de Hun	Les Ruelles 1 Avenue du Cimetière 18	6900	MARCHE-EN-FAMENNE	MARCHE-EN-FAMENNE	Fondamental ordinaire Fondamental ordinaire
7 7 6	Ecole communale fondamentale de On Ecole communale fondamentale de Hun Ecole fondamentale communale d'Arsim	Les Ruelles 1 Avenue du Cimetière 18 Place de Moignelée	6900 5060	MARCHE-EN-FAMENNE AUVELAIS	MARCHE-EN-FAMENNE SAMBREVILLE	Fondamental ordinaire Fondamental ordinaire Fondamental ordinaire
7 7 6 6 6	Ecole communale fondamentale de On Ecole communale fondamentale de Hun Ecole fondamentale communale d'Arsin Ecole fondamentale communale de Moi Ecole fondamentale communale de Vela	Les Ruelles 1 Avenue du Cimetière 18 Place de Moignelée Hurlevent 49	6900 5060 5060 5060	MARCHE-EN-FAMENNE AUVELAIS MOIGNELEE	MARCHE-EN-FAMENNE SAMBREVILLE SAMBREVILLE SAMBREVILLE	Fondamental ordinaire Fondamental ordinaire Fondamental ordinaire Fondamental ordinaire
7 7 6 6 6 5	Ecole communale fondamentale de On Ecole communale fondamentale de Hun Ecole fondamentale communale d'Arsin Ecole fondamentale communale de Moi Ecole fondamentale communale de Vela Ecole fondamentale communale du Cen	Les Ruelles 1 Avenue du Cimetière 18 Place de Moignelée Hurlevent 49 Rue Cavalier Fonck 11	6900 5060 5060 5060 4890	MARCHE-EN-FAMENNE AUVELAIS MOIGNELEE VELAINE-SUR-SAMBRE THIMISTER	MARCHE-EN-FAMENNE SAMBREVILLE SAMBREVILLE SAMBREVILLE THIMISTER-CLERMONT	Fondamental ordinaire Fondamental ordinaire Fondamental ordinaire Fondamental ordinaire Fondamental ordinaire
7 7 6 6 6 5	Ecole communale fondamentale de On Ecole communale fondamentale de Hun Ecole fondamentale communale d'Arsin Ecole fondamentale communale de Moi Ecole fondamentale communale de Vela Ecole fondamentale communale du Cen Ecole communale La Minerie-Froidthier	Les Ruelles 1 Avenue du Cimetière 18 Place de Moignelée Hurlevent 49 Rue Cavalier Fonck 11 Bèfve 35	6900 5060 5060 5060 4890 4890	MARCHE-EN-FAMENNE AUVELAIS MOIGNELEE VELAINE-SUR-SAMBRE THIMISTER THIMISTER	MARCHE-EN-FAMENNE SAMBREVILLE SAMBREVILLE SAMBREVILLE THIMISTER-CLERMONT THIMISTER-CLERMONT	Fondamental ordinaire Fondamental ordinaire Fondamental ordinaire Fondamental ordinaire Fondamental ordinaire Fondamental ordinaire
7 7 6 6 6 5 5	Ecole communale fondamentale de On Ecole communale fondamentale de Hun Ecole fondamentale communale d'Arsim Ecole fondamentale communale de Woi Ecole fondamentale communale de Vela Ecole fondamentale communale du Cen Ecole communale La Minerie-Froidthier Ecole fondamentale communale	Les Ruelles 1 Avenue du Cimetière 18 Place de Moignelée Hurlevent 49 Rue Cavalier Fonck 11 Bèfve 35 Place de la Halle 11	6900 5060 5060 5060 4890 4890 4890	MARCHE-EN-FAMENNE AUVELAIS MOIGNELEE VELAINE-SUR-SAMBRE THIMISTER THIMISTER CLERMONT	MARCHE-EN-FAMENNE SAMBREVILLE SAMBREVILLE SAMBREVILLE THIMISTER-CLERMONT THIMISTER-CLERMONT THIMISTER-CLERMONT	Fondamental ordinaire Fondamental ordinaire Fondamental ordinaire Fondamental ordinaire Fondamental ordinaire Fondamental ordinaire Fondamental ordinaire
7 7 6 6 6 5 5 5 7	Ecole communale fondamentale de On Ecole communale fondamentale de Hun Ecole fondamentale communale d'Arsim Ecole fondamentale communale de Moi Ecole fondamentale communale de Vela Ecole fondamentale communale du Cen Ecole communale La Minerie-Froidthier Ecole fondamentale communale Ecole communale Ecole communale	Les Ruelles 1 Avenue du Cimetière 18 Place de Moignelée Hurlevent 49 Rue Cavalier Fonck 11 Bèfve 35 Place de la Halle 11 Rue du Centre 270	6900 5060 5060 5060 4890 4890 4890 6637	MARCHE-EN-FAMENNE AUVELAIS MOIGNELEE VELAINE-SUR-SAMBRE THIMISTER THIMISTER CLERMONT FAUVILLERS	MARCHE-EN-FAMENNE SAMBREVILLE SAMBREVILLE SAMBREVILLE THIMISTER-CLERMONT THIMISTER-CLERMONT THIMISTER-CLERMONT FAUVILLERS	Fondamental ordinaire Fondamental ordinaire Fondamental ordinaire Fondamental ordinaire Fondamental ordinaire Fondamental ordinaire Fondamental ordinaire Fondamental ordinaire
7 7 6 6 6 5 5 5 7 10	Ecole communale fondamentale de On Ecole communale fondamentale de Hun Ecole fondamentale communale d'Arsim Ecole fondamentale communale de Moi Ecole fondamentale communale de Vela Ecole fondamentale communale du Cen Ecole communale La Minerie-Froidthier Ecole fondamentale communale Ecole communale fondamentale Ecole communale fondamentale Ecole fondamentale communale de la Recole fondamentale communale de la Recole fondamentale de	Les Ruelles 1 Avenue du Cimetière 18 Place de Moignelée Hurlevent 49 Rue Cavalier Fonck 11 Bèfve 35 Place de la Halle 11 Rue du Centre 270 Rue Bertaux 37A	6900 5060 5060 5060 4890 4890 4890 6637 6142	MARCHE-EN-FAMENNE AUVELAIS MOIGNELEE VELAINE-SUR-SAMBRE THIMISTER THIMISTER CLERMONT FAUVILLERS LEERNES	MARCHE-EN-FAMENNE SAMBREVILLE SAMBREVILLE SAMBREVILLE THIMISTER-CLERMONT THIMISTER-CLERMONT FAUVILLERS FONTAINE-L'EVEQUE	Fondamental ordinaire Fondamental ordinaire Fondamental ordinaire Fondamental ordinaire Fondamental ordinaire Fondamental ordinaire Fondamental ordinaire Fondamental ordinaire Fondamental ordinaire
7 7 6 6 6 5 5 5 7	Ecole communale fondamentale de On Ecole communale fondamentale de Hun Ecole fondamentale communale d'Arsim Ecole fondamentale communale de Moi Ecole fondamentale communale de Vela Ecole fondamentale communale du Cen Ecole communale La Minerie-Froidthier Ecole fondamentale communale Ecole communale Ecole communale	Les Ruelles 1 Avenue du Cimetière 18 Place de Moignelée Hurlevent 49 Rue Cavalier Fonck 11 Bèfve 35 Place de la Halle 11 Rue du Centre 270 Rue Bertaux 37A Rue des Trois Bonniers 1	6900 5060 5060 5060 4890 4890 4890 6637	MARCHE-EN-FAMENNE AUVELAIS MOIGNELEE VELAINE-SUR-SAMBRE THIMISTER THIMISTER CLERMONT FAUVILLERS	MARCHE-EN-FAMENNE SAMBREVILLE SAMBREVILLE SAMBREVILLE THIMISTER-CLERMONT THIMISTER-CLERMONT THIMISTER-CLERMONT FAUVILLERS	Fondamental ordinaire

					1		_
1042	10	Commune de Viroinval	Parc Communal 1	5670	NISMES	VIROINVAL	3142
1043	9	Commune de Estinnes	Chaussée Brunehault 232	7120	ESTINNES	ESTINNES	1576
1044	1	Commune d'Ixelles	Chaussée d'Ixelles, 168	1050	IXELLES	IXELLES	267
1044	1	Commune d'Ixelles	Chaussée d'Ixelles, 168	1050	IXELLES	IXELLES	268
1044	1	Commune d'Ixelles	Chaussée d'Ixelles, 168	1050	IXELLES	IXELLES	269
1044	1	Commune d'Ixelles	Chaussée d'Ixelles, 168	1050	IXELLES	IXELLES	270
1044	1	Commune d'Ixelles	Chaussée d'Ixelles, 168	1050	IXELLES	IXELLES	271
1044	1	Commune d'Ixelles	Chaussée d'Ixelles, 168	1050	IXELLES	IXELLES	272
1044	1	Commune d'Ixelles	Chaussée d'Ixelles, 168	1050	IXELLES	IXELLES	273
1044	1	Commune d'Ixelles	Chaussée d'Ixelles, 168	1050	IXELLES	IXELLES	289
1044	1	Commune d'Ixelles	Chaussée d'Ixelles, 168	1050	IXELLES	IXELLES	290
1044	1	Commune d'Ixelles	Chaussée d'Ixelles, 168	1050	IXELLES	IXELLES	294
1044	1	Commune d'Ixelles	Chaussée d'Ixelles, 168	1050	IXELLES	IXELLES	301
1046	6	Commune de Profondeville	Chaussée de Dinant 2	5170	PROFONDEVILLE	PROFONDEVILLE	3025
1046	6	Commune de Profondeville	Chaussée de Dinant 2	5170	PROFONDEVILLE	PROFONDEVILLE	5412
1046	6	Commune de Profondeville	Chaussée de Dinant 2	5170	PROFONDEVILLE	PROFONDEVILLE	95071
1047	6			5340	GESVES	GESVES	2925
1047	6	Commune de Gesves Commune de Gesves	Chaussée de Gramptinne 112 Chaussée de Gramptinne 112	5340	GESVES	GESVES	2925
1048	3	Collège communal d'Amay	Chaussée Freddy Terwagne, 76	4540	AMAY	AMAY	1745
1048	3	Collège communal d'Amay	Chaussée Freddy Terwagne, 76	4540	AMAY	AMAY	1746
1048	3	Collège communal d'Amay	Chaussée Freddy Terwagne, 76	4540	AMAY	AMAY	1747
1049	10	Commune de Ham-sur-Heure-Nalinnes	Chemin d'Oultre-Heure 20	6120	HAM-SUR-HEURE	HAM-SUR-HEURE-NALINNES	1580
1049	10	Commune de Ham-sur-Heure-Nalinnes	Chemin d'Oultre-Heure 20	6120	HAM-SUR-HEURE	HAM-SUR-HEURE-NALINNES	1581
1049	10	Commune de Ham-sur-Heure-Nalinnes	Chemin d'Oultre-Heure 20	6120	HAM-SUR-HEURE	HAM-SUR-HEURE-NALINNES	1582
1050	10	Ville de Fleurus	Chemin de Mons 61	6220	FLEURUS	FLEURUS	1037
1050	10	Ville de Fleurus	Chemin de Mons 61	6220	FLEURUS	FLEURUS	1038
1050	10	Ville de Fleurus	Chemin de Mons 61	6220	FLEURUS	FLEURUS	1039
1051	5	Ville de Stavelot	Place Saint-Remacle 32	4970	STAVELOT	STAVELOT	2289
1053	8	Ville de Tournai	Rue Saint-Martin 52	7500	TOURNAI	TOURNAI	1652
1053	8	Ville de Tournai	Rue Saint-Martin 52	7500	TOURNAI	TOURNAI	1654
1053	8	Ville de Tournai	Rue Saint-Martin 52	7500	TOURNAI	TOURNAI	1656
1053	8	Ville de Tournai	Rue Saint-Martin 52	7500	TOURNAI	TOURNAI	1658
1053	8	Ville de Tournai	Rue Saint-Martin 52	7500	TOURNAI	TOURNAI	1659
1053	8	Ville de Tournai	Rue Saint-Martin 52	7500	TOURNAI	TOURNAI	1660
1053	8	Ville de Tournai	Rue Saint-Martin 52	7500	TOURNAI	TOURNAI	1661
1053	8	Ville de Tournai	Rue Saint-Martin 52	7500	TOURNAI	TOURNAI	1662
1053	8	Ville de Tournai	Rue Saint-Martin 52	7500	TOURNAI	TOURNAI	1721
1053	8	Ville de Tournai	Rue Saint-Martin 52	7500	TOURNAI	TOURNAI	5074
1053	8	Ville de Tournai	Rue Saint-Martin 52	7500	TOURNAI	TOURNAI	5141
1053	8	Ville de Tournai	Rue Saint-Martin 52	7500	TOURNAI	TOURNAI	5720
1053	8	Ville de Tournai	Rue Saint-Martin 52	7500	TOURNAI	TOURNAI	95359
1054	4	Commune d'Ans	Esplanade de l'Hôtel Communal, 1	4432	ALLEUR	ANS	1819
1054	4	Commune d'Ans	Esplanade de l'Hôtel Communal, 1	4432	ALLEUR	ANS	1820
1054	4	Commune d'Ans	Esplanade de l'Hôtel Communal, 1	4432	ALLEUR	ANS	1821
1054	4		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		ALLEUR	ANS	1822
		Commune d'Ans	Esplanade de l'Hôtel Communal, 1	4432			
1054	4	Commune d'Ans	Esplanade de l'Hôtel Communal, 1	4432	ALLEUR	ANS	3222
1054	4	Commune d'Ans	Esplanade de l'Hôtel Communal, 1	4432	ALLEUR	ANS	5542
1054	4	Commune d'Ans	Esplanade de l'Hôtel Communal, 1	4432	ALLEUR	ANS	95066
1054	4	Commune d'Ans	Esplanade de l'Hôtel Communal, 1	4432	ALLEUR	ANS	95447
1055	6	Ville de Namur	Hôtel de Ville	5000	NAMUR	NAMUR	2935
1055	6	Ville de Namur	Hôtel de Ville	5000	NAMUR	NAMUR	2936
1055	6	Ville de Namur	Hôtel de Ville	5000	NAMUR	NAMUR	2937
1055	6	Ville de Namur	Hôtel de Ville	5000	NAMUR	NAMUR	2938
1055	6	Ville de Namur	Hôtel de Ville	5000	NAMUR	NAMUR	2939
1055	6	Ville de Namur	Hôtel de Ville	5000	NAMUR	NAMUR	2940
1055	6	Ville de Namur	Hôtel de Ville	5000	NAMUR	NAMUR	2941
1055	6	Ville de Namur	Hôtel de Ville	5000	NAMUR	NAMUR	2942
1055	6	Ville de Namur	Hôtel de Ville	5000	NAMUR	NAMUR	2943

	I			I	= =	
10	Ecole fondamentale communale de Viro		5670	NISMES	VIROINVAL	Fondamental ordinaire
9	Ecole fondamentale communale	Chaussée Brunehault 234	7120	ESTINNES	ESTINNES	Fondamental ordinaire
1		Rue Sans-Souci 130	1050	IXELLES	IXELLES	Fondamental ordinaire
1	GS Eugene Flagey - du Coeur d'Ixelles Ec		1050	IXELLES	IXELLES	Fondamental ordinaire
1		Rue Alphonse De Witte 29	1050	IXELLES	IXELLES	Fondamental ordinaire
1	Ecole n°7 du Bois de la Cambre - Marine	Avenue du Bois de la Caml	1050	IXELLES	IXELLES	Fondamental ordinaire
1	Ecole du Bois de la Cambre n°8 - Marine	Avenue du Bois de la Caml	1050	IXELLES	IXELLES	Fondamental ordinaire
1	Groupe scolaire de Ten Bosch	Rue Américaine 136	1050	IXELLES	IXELLES	Fondamental ordinaire
1	Groupe scolaire Les Jardins d'Elise - Ecol	Rue Elise 100	1050	IXELLES	IXELLES	Fondamental ordinaire
1	INSTITUT TECHNIQUE RENE CARTIGNY	Place de la Petite Suisse, 4	1050	IXELLES	IXELLES	Secondaire ordinaire
1	Athénée communal Charles Janssens	Place de Londres 5	1050	IXELLES	IXELLES	Secondaire ordinaire
1	Les Navigateurs - L'Ecole en Mouvement	Avenue des Eperons d'Or :	1050	IXELLES	IXELLES	Fondamental spécialisé
1	Ecole professionnelle Edmond Peeters	Rue du Viaduc 97	1050	IXELLES	IXELLES	Secondaire spécialisé
6	Ecole fondamentale communale de Prof	Rue Buissonnière 3	5170	PROFONDEVILLE	PROFONDEVILLE	Fondamental ordinaire
6	Ecole fondamentale communale Profond		5170	BOIS-DE-VILLERS	PROFONDEVILLE	Fondamental ordinaire
6	Ecole fondamentale communale de Prof		5170	LUSTIN	PROFONDEVILLE	Fondamental ordinaire
6	Ecole communale de l'Envol	Rue des Ecoles 2	5340	FAULX-LES-TOMBES	GESVES	Fondamental ordinaire
6	Ecole communale La Croisette	Rue de la Croisette 17	5340	SOREE	GESVES	Fondamental ordinaire
3	Ecole fondamentale communale Amay 2		4540	AMAY	AMAY	Fondamental ordinaire
3	Ecole fondamentale communale Amay 1		4540	AMAY	AMAY	Fondamental ordinaire
3			4540	AMAY	AMAY	Fondamental ordinaire
10	Ecole fondamentale communale Amay 3 Ecole communale fondamentale	Place des Haies 1	6120	NALINNES	HAM-SUR-HEURE-NALINN	
					HAM-SUR-HEURE-NALINN	
10	Ecole fondamentale communale	Rue Willy Brogneaux 8	6120	JAMIOULX		
10	Ecole communale fondamentale	Rue Abel Dubray 16-18	6120	HAM-SUR-HEURE	HAM-SUR-HEURE-NALINN	
10	Ecole communale fondamentale Groupe		6220	WANGENIES	FLEURUS	Fondamental ordinaire
10	Ecole fondamentale communale Groupe		6220	FLEURUS	FLEURUS	Fondamental ordinaire
10	Ecole communale fondamentale Groupe		6220	LAMBUSART	FLEURUS	Fondamental ordinaire
5	Ecole fondamentale communale	Place Emile Jamar 1	4970	FRANCORCHAMPS	STAVELOT	Fondamental ordinaire
8	Ecole fondamentale communale de Gau	•	7530	GAURAIN-RAMECROIX	TOURNAI	Fondamental ordinaire
8	Ecole fondamentale communale de Mar		7522	MARQUAIN	TOURNAI	Fondamental ordinaire
8	Ecole fondamentale communale de War	Rue Boucher 2	7548	WARCHIN	TOURNAI	Fondamental ordinaire
8	Ecole fondamentale communale Paris	Rue du Sondart 12	7500	TOURNAI	TOURNAI	Fondamental ordinaire
8	Ecole fondamentale communale Jean No	Avenue De Gaulle 1	7500	TOURNAI	TOURNAI	Fondamental ordinaire
8	Ecole fondamentale communale de la Ju	Rue de la Justice 8B	7500	TOURNAI	TOURNAI	Fondamental ordinaire
8	Ecole fondamentale communale ARTHU	Boulevard des Combattant	7500	TOURNAI	TOURNAI	Fondamental ordinaire
8	Ecole fondamentale communale du Chât	Avenue Leray 33	7500	TOURNAI	TOURNAI	Fondamental ordinaire
8	Ecole fondamentale communale Pré Ver	Rue Mullier 86	7500	TOURNAI	TOURNAI	Fondamental ordinaire
8	Ecole fondamentale communale de Tem	Rue de Tournai 1	7520	TEMPLEUVE	TOURNAI	Fondamental ordinaire
8	Ecole fondamentale communale Les Api	Rue des Ecoles 49	7540	KAIN	TOURNAI	Fondamental ordinaire
8	Ecole fondamentale communale Les Apie		7540	KAIN	TOURNAI	Fondamental ordinaire
8	Ecole communale fondamentale du Val I		7500	TOURNAI	TOURNAI	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale Pierre F		4430	ANS	ANS	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale Fernance		4430	ANS	ANS	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale Henri Lu		4430	ANS	ANS	Fondamental ordinaire
4		Rue de Jemeppe 27	4431	LONCIN	ANS	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale de Long		4431	LONCIN	ANS	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale d'Alleui		4432	ALLEUR	ANS	Fondamental ordinaire
4		Rue Monfort, 70	4432	ANS	ANS	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale de Xhei	,	4430	XHENDREMAEL	ANS	Fondamental ordinaire
6	Ecole fondamentale communale de Riel		5001	BELGRADE	NAMUR	Fondamental ordinaire
	Ŭ.					
6	Ecole fondamentale communale de Bou		5004	BOUGE	NAMUR	Fondamental ordinaire
6	Ecole fondamentale communale de Wép		5100	WEPION	NAMUR	Fondamental ordinaire
6	Ecole fondamentale communale de Tem		5020	TEMPLOUX	NAMUR	Fondamental ordinaire
6	Ecole fondamentale communale Belle-V		5100	JAMBES	NAMUR	Fondamental ordinaire
6	Ecole fondamentale communale de Nam	Chaussée de Louvain 16	5000	NAMUR	NAMUR	Fondamental ordinaire
6	Ecole fondamentale communale de Nam	'	5000	NAMUR	NAMUR	Fondamental ordinaire
	Ecole fondamentale communale de Nam Ecole fondamentale communale de Jami Ecole fondamentale communale de Jami	Parc Astrid 9	5000 5100 5100	JAMBES JAMBES	NAMUR NAMUR NAMUR	Fondamental ordinaire Fondamental ordinaire Fondamental ordinaire

1905 C Visit Shourt								
1952 1 Wile of broaders	1055	6	Ville de Namur	Hôtel de Ville	5000	NAMUR	NAMUR	95072
1677 1 Wile de Bouerles	1055	6	Ville de Namur	Hôtel de Ville	5000	NAMUR	NAMUR	95319
1007 1 Wile de Bauerles	1055	6	Ville de Namur	Hôtel de Ville	5000	NAMUR	NAMUR	95638
1957 1 Wile de Branches 1968	1057	1	Ville de Bruxelles	Rue des Halles 4	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	76
1657 1 Visio de Rouvelles	1057	1	Ville de Bruxelles	Rue des Halles 4	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	77
1657 1 Visio de Rouvelles	1057	1	Ville de Bruxelles	Rue des Halles 4	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	78
1957 3 Vivile de Brusselles 1900 \$400,001.55 \$2, \$2, \$3. \$3. \$3. \$3. \$3. \$3. \$3. \$3. \$3. \$3.	1057	1	Ville de Bruxelles	Rue des Halles 4	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	
1957 2 Will of Broundles	1057	1	Ville de Bruxelles					
1957 3 Wille de Reunelles 3 1957 4 Wille de Reunelles 3 1957 5 Wille de Reunelles 3 1957 6 Wille de Reunelles 3 Wille de Reunel								
1657 1 Vice de Rouelles Nue des rollers 4 1500 MARSELLS MARSELLS		1						
1997 1 Ville de Browelles 200								
1977 1 Ville de Brancelles 90 681/30115 681/30115 681/30115 681/30115 197 19								
1977 1 Ville de Browelles 1940 1950 1900 1900/ELES 1900/ELES 1900 1900/ELES 1900/ELES 1900 1900/ELES 1900/ELES 1900/ELES 1900 1900/ELES 1900/ELES 1900/ELES 1900/ELES 1900 1900/ELES		1						
1007 1 Ville de Brazelles 80.00 des salelles 4 1000 80.000 80								
1957 1 Ville de Brouelles Rue des halles 4 1000 BRURELLES BRURELLES 90								
1057 1 Ville de Brouelles Rou des Falleis 4 1000 BRURELLES 30 1057 1 Ville de Brouelles Rou des Falleis 4 1000 BRURELLES 31 1057 1 Ville de Brouelles Rou des Falleis 4 1000 BRURELLES 31 1057 1 Ville de Brouelles Rou des Falleis 4 1000 BRURELLES 32 32 32 32 33 33 33 3								
1 1 Ville de Brauelles Route des balles 4 1000 RRUNTLES RRUNTLES 92								
1057 1 Wide de Bruzelles 8 8 8 9 9 1 1 1 1 1 1 1 1		1						
1								
1057 1 Ville de Brunelles Rue des halles 4 1000 BRUKELLES BRUKELLES 94								
1057 1 Ville de Brunelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 95 1057 1 Ville de Brunelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 95 1057 1 Ville de Brunelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 95 1057 1 Ville de Brunelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 98 1057 1 Ville de Brunelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 99 1057 1 Ville de Brunelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 99 1057 1 Ville de Brunelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 101 1057 1 Ville de Brunelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 101 1057 1 Ville de Brunelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 101 1057 1 Ville de Brunelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 103 1057 1 Ville de Brunelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 103 1057 1 Ville de Brunelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 103 1057 1 Ville de Brunelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 103 1057 1 Ville de Brunelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 105 105 1 Ville de Brunelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 105 105 1 Ville de Brunelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 105 105 1 Ville de Brunelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 105 105 1 Ville de Brunelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 105 105 1 Ville de Brunelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 105 1								
1957 1 Wille de Bruselles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 96		1						
1057 1 Ville de Bruxeller Rue des halles 4 1000 88 BURELES 97 98 1057 1 Ville de Bruxeller Rue des halles 4 1000 88 BURELES 98 98 1057 1 Ville de Bruxeller Rue des halles 4 1000 88 BURELES 99 1057 1 Ville de Bruxeller Rue des halles 4 1000 88 BURELES 99 1057 1 Ville de Bruxeller Rue des halles 4 1000 88 BURELES 1001 1057 1 Ville de Bruxeller Rue des halles 4 1000 88 BURELES 1002 1057 1 Ville de Bruxeller Rue des halles 4 1000 88 BURELES 1002 1057 1 Ville de Bruxeller Rue des halles 4 1000 88 BURELES 1002 1003 10057 1 Ville de Bruxeller Rue des halles 4 1000 88 BURELES 88 BURELES 1004 10057 1 Ville de Bruxeller Rue des halles 4 1000 88 BURELES 88 BURELES 1005 10057 1 Ville de Bruxeller Rue des halles 4 1000 88 BURELES 88 BURELES 1005 10057 1 Ville de Bruxeller Rue des halles 4 1000 88 BURELES 88 BURELES 1005 10057 1 Ville de Bruxeller Rue des halles 4 1000 88 BURELES 88 BURELES 1005 10057 1 Ville de Bruxeller Rue des halles 4 1000 88 BURELES 88 BURELES 1005 10057 1 Ville de Bruxeller Rue des halles 4 1000 88 BURELES 88 BURELES 1005 10057 1 Ville de Bruxeller Rue des halles 4 1000 88 BURELES 88 BURELES 10057 1 Ville de Bruxeller Rue des halles 4 1000 88 BURELES 88 BURELES 10057 1 Ville de Bruxeller Rue des halles 4 1000 88 BURELES 88 BURELES 10057 1 Ville de Bruxeller Rue des halles 4 1000 88 BURELES 88 BURELES 10057 1 Ville de Bruxeller Rue des halles 4 1000 88 BURELES 88 BURELES 10057 1 Ville de Bruxeller Rue des halles 4 1000 88 BURELES 88 BURELES 10057 1 Ville de Bruxeller Rue des halles 4 1000 88 BURELES 88 BURELES 10057 1 Ville de Bruxeller Rue des halles 4 1000 88 BURELES 88 BURELES 10057 1 Ville de Bruxeller Rue des halles 4 1000 88 BURELES 88 BURELES 10								
1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 98 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 101 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 101 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 103 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 103 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 103 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 105 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 105 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 105 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 105 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 105 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 105 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 107 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 105 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 123 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 125 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 125 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 125 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 126 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 128 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 128 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 128 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 129 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES								
1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 1000 BRUXELES BRUXELES 101		1						
1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 RRUXELLES RUEXELES 101	1057	1	Ville de Bruxelles	Rue des Halles 4	1000			
1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 103 103 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 104 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 105 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 105 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 105 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 105 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 105 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 105 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES RRUXELES 105 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 123 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 125 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 125 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 125 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 125 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 125 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 125 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 125 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 130 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 130 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 134 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 134 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 134 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 135 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BR	1057	1	Ville de Bruxelles	Rue des Halles 4	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	99
1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 RRUXELES RRUXELES 103 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 RRUXELES RRUXELES 104 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 RRUXELES RRUXELES 105 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 RRUXELES RRUXELES 106 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 RRUXELES RRUXELES 106 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 RRUXELES RRUXELES 107 105	1057	1	Ville de Bruxelles	Rue des Halles 4	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	101
1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 RRUXELES RRUXELES 105 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 RRUXELES RRUXELES 105 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 RRUXELES RRUXELES 105 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 RRUXELES RRUXELES 105 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 RRUXELES RRUXELES 105 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 RRUXELES RRUXELES 123 1057 1 Ville de Bruxelles RRUXELES RRUXELES 123 1057 1 Ville de Bruxelles RRUXELES RRUXELES 125	1057	1	Ville de Bruxelles	Rue des Halles 4	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	102
1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 105 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 106 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 107 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 RUXELLES BRUXELLES 123 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 RUXELLES BRUXELLES 123 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 RUXELLES BRUXELLES 126 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 RUXELLES BRUXELLES 127 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 RUXELLES BRUXELLES 127 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 RUXELLES BRUXELLES 128 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 RUXELLES BRUXELLES 129 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 RUXELLES BRUXELLES 129 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 RUXELLES BRUXELLES 129 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 RUXELLES BRUXELLES 130 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 RUXELLES BRUXELLES 134 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 RUXELLES BRUXELLES 134 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 RUXELLES RUXELLES 134 1057 1 Ville de Bruxelles Ruxelles Ru	1057	1	Ville de Bruxelles	Rue des Halles 4	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	103
1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 107 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 107 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 123 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 125 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 126 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 127 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 128 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 129 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 129 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 129 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 130 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 130 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 134 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 134 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 134 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 143 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 145 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 152 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 152 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 175 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 175 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 176 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 176 1057 1 Ville de	1057	1	Ville de Bruxelles	Rue des Halles 4	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	104
1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 127 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 128 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 126 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 126 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 127 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 127 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 128 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 129 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 130 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 130 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 134 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 134 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 142 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 143 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 145 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 145 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 152 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 175 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 175 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 175 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 176 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 176 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 176 1057 1 Ville de	1057	1	Ville de Bruxelles	Rue des Halles 4	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	105
1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 123 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 126 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 127 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 128 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 129 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 129 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 129 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 134 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 134 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 134 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 142 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 142 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 143 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 145 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 145 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 155 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 175 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 175 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 176 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 176 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 176 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 176 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 176 1057 1 Ville de	1057	1	Ville de Bruxelles	Rue des Halles 4	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	106
1	1057	1	Ville de Bruxelles	Rue des Halles 4	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	107
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1057	1	Ville de Bruxelles	Rue des Halles 4	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	123
1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 128 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELES 129 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 130 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 134 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 134 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 142 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 143 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 143 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 145 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 152 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 152 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 175 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 175 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 176 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 177 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 178 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 178 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 178 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 1184 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 1184 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 1185 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 1195 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 1195 1057 1 Ville d	1057	1	Ville de Bruxelles	Rue des Halles 4	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	126
1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELES BRUXELES 128 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELES 129 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 130 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 134 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 134 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 142 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 143 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 143 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 145 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 152 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 152 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 175 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 175 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 176 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 177 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 178 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 178 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 178 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 1184 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 1184 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 1185 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 1195 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 1195 1057 1 Ville d	1057	1	Ville de Bruxelles	Rue des Halles 4	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	127
1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 129	1057	1						
1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 130 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 134 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 134 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 143 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 143 1057 1 Ville de Bruxelles BRUXELLES 145 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 145 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 145 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 175 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 175 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 176 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 176 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 176 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 178 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 178 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 179 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 187 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 195 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 195 1057 1 Ville de Bruxelles BRUXELLES 13151 1057 1 Ville de Bruxelles BRUXELLES 3152 1057 1 Ville de Bruxelles BRUXELLES 3152 1057 1 Ville de Bruxelles BRUXELLES 3152 1057 1 Ville de Bruxelles BRUXELLES 3153 3152		1						
1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 134		1						
1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 142								
1057 1								
1057 1		1						
1057 1		1						
1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 175		1						
1057 1								
1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 177								
1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 178 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 179 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 184 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 187 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 195 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 195 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 302 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 3151 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 3152		1						
1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 179 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 184 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 187 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 195 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 195 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 302 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 3151 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 3152 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 3152 <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td>								
1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 184 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 187 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 195 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 195 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 302 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 3151 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 3152 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 3152 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 3152 <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td>								
1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 187 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 195 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 195 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 302 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 3151 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 3152 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 3152 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 3152 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 3183 </td <td></td> <td>1</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td>		1						
1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 195 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 195 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 302 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 3151 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 3152 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 3152 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 3152								
1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 195 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 302 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 3151 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 3152 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 3183								
1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 302 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 3151 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 3152 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 3183								
1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 3151 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 3152 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 3183								
1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 3152 1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 3183								
1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 3183								
1057 1 Ville de Bruxelles Rue des Halles 4 1000 BRUXELLES BRUXELLES 5016		1						
	1057	1	Ville de Bruxelles	Rue des Halles 4	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	5016

		D A / : 440	5404	EDDENIT	ALAAAUD	le i vi iv i
6	Ecole fondamentale communale des Pla		5101	ERPENT	NAMUR	Fondamental ordinaire
6	Ecole fondamentale communale de Bou		5004	BOUGE	NAMUR	Fondamental ordinaire
6		Rue de la Gare de Naninne	5100	NANINNE	NAMUR	Fondamental ordinaire
1		Rue de l'Eclusier Cogge 14	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	Fondamental ordinaire
1		Rue de l'Aurore 37	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	Fondamental ordinaire
1	Ecole maternelle des Pagodes	Avenue de Versailles 89	1020	LAEKEN	BRUXELLES	Fondamental ordinaire
1	Ecole maternelle Reine Astrid	Rue De Wand 22	1020	LAEKEN	BRUXELLES	Fondamental ordinaire
1	Ecole maternelle de Heembeek	Rue François Vekemans 38	1120	NEDER-OVER-HEEMBEEK	BRUXELLES	Fondamental ordinaire
1	Ecole maternelle du Jardin aux Fleurs	Rue des Six-Jetons 60	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	Fondamental ordinaire
1	Ecole maternelle Léopold 1er	Rue Laneau 5	1020	LAEKEN	BRUXELLES	Fondamental ordinaire
1	Ecole maternelle Emile Bockstael	Rue du Heysel 104	1020	LAEKEN	BRUXELLES	Fondamental ordinaire
1	Ecole maternelle des Magnolias	Av Impératrice Charlotte 2	1020	LAEKEN	BRUXELLES	Fondamental ordinaire
1	Ecole Primaire Reine Astrid	Avenue Mutsaard 71	1020	LAEKEN	BRUXELLES	Fondamental ordinaire
1	Ecole primaire Emile Bockstael	Rue Reper-Vreven 80	1020	LAEKEN	BRUXELLES	Fondamental ordinaire
1	Ecole primaire de l'Allée Verte	Rue Masui 73	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	Fondamental ordinaire
1	Ecole primaire de Heembeek	Rue des Trois Pertuis 4	1120	NEDER-OVER-HEEMBEEK	BRUXELLES	Fondamental ordinaire
1	Ecole fondamentale de l'Héliport	Rue Simons 12	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	Fondamental ordinaire
1	Ecole fondamentale de Haren	Rue de la Paroisse 34	1130	HAREN	BRUXELLES	Fondamental ordinaire
1		Rue Thys-Vanham 21	1020	LAEKEN	BRUXELLES	Fondamental ordinaire
1	<u> </u>	Rue du Canal 51-53	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	Fondamental ordinaire
1			1000	BRUXELLES	BRUXELLES	
		Boulevard du Midi 86	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	Fondamental ordinaire
1		Rue des Riches Claires 30				Fondamental ordinaire
1		Avenue des Pagodes 305	1020	LAEKEN	BRUXELLES	Fondamental ordinaire
1	Ecole primaire des Magnolias	Avenue des Magnolias 1	1020	LAEKEN	BRUXELLES	Fondamental ordinaire
1		Rue Claessens 59	1020	LAEKEN	BRUXELLES	Fondamental ordinaire
1		Rue des Eburons 46	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	Fondamental ordinaire
1		Rue Véronèse, 21	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	Fondamental ordinaire
1	Ecole fondamentale Congrès-Dachsbeck	•	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	Fondamental ordinaire
1		Rue de Rollebeek 22	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	Fondamental ordinaire
1	Ecole primaire Adolphe Max	Rue Charles-Quint 31	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	Fondamental ordinaire
1	Ecole fondamentale Emile André	Rue Haute 107	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	Fondamental ordinaire
1	Ecole fondamentale Baron Louis Steens	Rue Haute 255	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	Fondamental ordinaire
1	Ecole primaire des Six-Jetons	Rue des Six Jetons 55	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	Fondamental ordinaire
1	Athénée Adolphe Max	Rue de Gravelines 68	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	Secondaire ordinaire
1	ATHENEE ROBERT CATTEAU	Rue Ernest Allard 49	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	Secondaire ordinaire
1	ATHENEE LEON LEPAGE	Rue des Riches Claires 30	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	Secondaire ordinaire
1	Lycée Emile Jacqmain	Rue Belliard 135A	1040	BRUXELLES	ETTERBEEK	Secondaire ordinaire
1	ATHENEE EMILE BOCKSTAEL	Rue Reper-Vreven 80	1020	LAEKEN	BRUXELLES	Secondaire ordinaire
1		Rue de la Paille 24	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	Secondaire ordinaire
1		Rue de Beyseghem 141	1120	NEDER-OVER-HEEMBEEK	BRUXELLES	Secondaire ordinaire
1	INSTITUT DIDEROT	Rue des Capucins 58	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	Secondaire ordinaire
1		Rue Alfred Stevens 20	1020	LAEKEN	BRUXELLES	Secondaire ordinaire
1	INSTITUT BISCHOFFSHEIM	Rue de la Blanchisserie 52	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	Secondaire ordinaire
1		Boulevard de l'Abattoir 50	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	Secondaire ordinaire
1		Rue François Vekemans 73	1120	NEDER-OVER-HEEMBEEK	BRUXELLES	Fondamental spécialisé
1		Avenue de Madrid, 100	1020	LAEKEN	BRUXELLES	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
		Rue du Vautour 68	1020	BRUXELLES		Fondamental spécialisé Fondamental spécialisé
1	1 001				BRUXELLES	· '
1	1 001 0	Avenue de Versailles 87	1020	LAEKEN	BRUXELLES	Fondamental spécialisé
1	Académie royale des Beaux-Arts de Brux	•	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	Secondaire ordinaire
1	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Boulevard Clovis, 42	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	Fondamental ordinaire
1		Rue Blaes 47	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	Fondamental ordinaire
1		Avenue Jean-Joseph Croco	1020	LAEKEN	BRUXELLES	Fondamental spécialisé
1		Avenue Jean-Joseph Croco	1020	LAEKEN	BRUXELLES	Secondaire spécialisé
1	École fondamentale Catteau - Aurore	Rue de l'Aurore 37	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	Fondamental ordinaire
	Ecole maternelle des Eburons	Rue des Eburons 50	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	Fondamental ordinaire
1	Ecole materiale des Esarons					
1		Place Nouveau Marché Gr	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	Secondaire ordinaire
	INSTITUT DE MOT-COUVREUR	Place Nouveau Marché Gr Rue Sainte-Thérèse 1	1000 1000	BRUXELLES BRUXELLES	BRUXELLES BRUXELLES	Secondaire ordinaire Fondamental ordinaire

i 							
1057	1	Ville de Bruxelles	Rue des Halles 4	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	5134
1057	1	Ville de Bruxelles	Rue des Halles 4	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	5411
1057	1	Ville de Bruxelles	Rue des Halles 4	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	95314
1057	1	Ville de Bruxelles	Rue des Halles 4	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	95568
1057	1	Ville de Bruxelles	Rue des Halles 4	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	95686
1057	1	Ville de Bruxelles	Rue des Halles 4	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	95693
1057	1	Ville de Bruxelles	Rue des Halles 4	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	95751
1057	1	Ville de Bruxelles	Rue des Halles 4	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	95765
1058	7	Commune de Daverdisse	Grand-Place 1	6929	HAUT-FAYS	DAVERDISSE	2639
1058	7	Commune de Daverdisse	Grand-Place 1	6929	HAUT-FAYS	DAVERDISSE	2640
1058	7	Commune de Daverdisse	Grand-Place 1	6929	HAUT-FAYS	DAVERDISSE	2641
1059	9	Commune de Boussu	Rue François Dorzée 3	7300	BOUSSU	BOUSSU	1108
1059	9	Commune de Boussu	Rue François Dorzée 3	7300	BOUSSU	BOUSSU	1109
1059	9	Commune de Boussu	Rue François Dorzée 3	7300	BOUSSU	BOUSSU	1110
1059	9	Commune de Boussu	Rue François Dorzée 3	7300	BOUSSU	BOUSSU	1111
1059	9	Commune de Boussu	Rue François Dorzée 3	7300	BOUSSU	BOUSSU	1122
	9						
1059 1060	9	Commune de Boussu	Rue François Dorzée 3	7300	BOUSSU	BOUSSU	3160
		Commune de Quaregnon	Grand-Place 1	7390	QUAREGNON	QUAREGNON	1236
1060	9	Commune de Quaregnon	Grand-Place 1	7390	QUAREGNON	QUAREGNON	1237
1060	9	Commune de Quaregnon	Grand-Place 1	7390	QUAREGNON	QUAREGNON	1238
1060	9	Commune de Quaregnon	Grand-Place 1	7390	QUAREGNON	QUAREGNON	1239
1060	9	Commune de Quaregnon	Grand-Place 1	7390	QUAREGNON	QUAREGNON	1240
1060	9	Commune de Quaregnon	Grand-Place 1	7390	QUAREGNON	QUAREGNON	1243
1061	8	Commune de Brugelette	Grand Place 2 A	7940	BRUGELETTE	BRUGELETTE	804
1062	2	Commune de Tubize	Grand'Place 1	1480	TUBIZE	TUBIZE	673
1062	2	Commune de Tubize	Grand'Place 1	1480	TUBIZE	TUBIZE	676
1062	2	Commune de Tubize	Grand'Place 1	1480	TUBIZE	TUBIZE	5135
1063	10	Ville de Chimay	Grand'Place 13	6460	CHIMAY	CHIMAY	1515
1063	10	Ville de Chimay	Grand'Place 13	6460	CHIMAY	CHIMAY	1520
1063	10	Ville de Chimay	Grand'Place 13	6460	CHIMAY	CHIMAY	1521
1063	10	Ville de Chimay	Grand'Place 13	6460	CHIMAY	CHIMAY	1522
1064	10	Commune de Momignies	Grand-Place 1	6590	MOMIGNIES	MOMIGNIES	1558
1065	7	Commune de Paliseul	Grand-Place 1	6850	PALISEUL	PALISEUL	2669
1065	7	Commune de Paliseul	Grand-Place 1	6850	PALISEUL	PALISEUL	2670
1065	7	Commune de Paliseul	Grand-Place 1	6850	PALISEUL	PALISEUL	2674
1066	7	Commune de Wellin	Grand-Place 1	6920	WELLIN	WELLIN	2695
1068	9	Ville de Le Roeulx	Grand'Place 1	7070	LE ROEULX	LE ROEULX	1446
1069	8	Commune de Bernissart	Place de Bernissart 1	7320	BERNISSART	BERNISSART	798
1069	8	Commune de Bernissart	Place de Bernissart 1	7320	BERNISSART	BERNISSART	799
1069	8	Commune de Bernissart	Place de Bernissart 1	7320	BERNISSART	BERNISSART	3191
1070	9	Commune de Dour	Grand'Place 1	7370	DOUR	DOUR	1123
1070	9	Commune de Dour	Grand'Place 1	7370	DOUR	DOUR	1124
1070	9	Commune de Dour	Grand'Place 1	7370	DOUR	DOUR	1125
1070	9	Commune de Dour	Grand'Place 1	7370	DOUR	DOUR	1126
1070	9	Commune de Dour	Grand'Place 1	7370	DOUR	DOUR	1127
1070	9	Commune de Dour	Grand'Place 1	7370	DOUR	DOUR	5377
1071	8	Ville de Mouscron	Rue de Courtrai, 63	7700	MOUSCRON	MOUSCRON	1317
1071	8	Ville de Mouscron	Rue de Courtrai, 63	7700	MOUSCRON	MOUSCRON	1320
1071	8	Ville de Mouscron	Rue de Courtrai, 63	7700	MOUSCRON	MOUSCRON	1334
1071	8	Ville de Mouscron	Rue de Courtrai, 63	7700	MOUSCRON	MOUSCRON	1337
1071	8	Ville de Mouscron	Rue de Courtrai, 63	7700	MOUSCRON	MOUSCRON	1353
1071	8	Ville de Mouscron	Rue de Courtrai, 63	7700	MOUSCRON	MOUSCRON	1354
1071	8	Ville de Mouscron	Rue de Courtrai, 63	7700	MOUSCRON	MOUSCRON	5140
							_
1072	8	Ville de Chièvres	Du Grand Vivier 2	7950	CHIEVRES	CHIEVRES	808
1072	8	Ville de Chièvres	Du Grand Vivier 2	7950	CHIEVRES	CHIEVRES	809
1072	8	Ville de Chièvres	Du Grand Vivier 2	7950	CHIEVRES	CHIEVRES	95328
1072	40						
1073 1073	10 10	Ville de Beaumont Ville de Beaumont	Grand Place 11 Grand Place 11	6500 6500	BEAUMONT BEAUMONT	BEAUMONT BEAUMONT	1488 1489

	Facility and the Charles and t	D	1000	BDUVELLEC	DDUVELLEC	Endonesia to to
1		Rue de la Buanderie 33	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	Fondamental ordinaire
1	Ecole maternelle Catteau - Horta	Rue Saint-Ghislain 40	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	Fondamental ordinaire
1		Rue Claessens 10	1020	LAEKEN	BRUXELLES	Secondaire ordinaire
1	École primaire "A la Croisée des Chemins		1120	NEDER-OVER-HEEMBEEK	BRUXELLES	Fondamental ordinaire
1	École maternelle "A la Croisée des Chem		1120	NEDER-OVER-HEEMBEEK	BRUXELLES	Fondamental ordinaire
1	Athénée Buls-Catteau	Boulevard du Midi 86	1000	BRUXELLES	BRUXELLES	Secondaire ordinaire
1	Robert Dubois Secondaire	Avenue Jean-Joseph Croco	1020	LAEKEN	BRUXELLES	Secondaire spécialisé
1	Athénée Isala Van Diest	Avenue des Croix de Guer	1120	NEDER-OVER-HEEMBEEK	BRUXELLES	Secondaire ordinaire
7	École communale fondamentale de Dave		6929	HAUT-FAYS	DAVERDISSE	Fondamental ordinaire
7	Ecole communale de Daverdisse	Rue de Redu 21	6929	PORCHERESSE	DAVERDISSE	Fondamental ordinaire
7	Ecole fondamentale communale	Rue des Ecoles 8	6929	GEMBES	DAVERDISSE	Fondamental ordinaire
9	Ecole fondamentale communale de L'All		7300	BOUSSU	BOUSSU	Fondamental ordinaire
9	Ecole fondamentale communale du Gran		7301	HORNU	BOUSSU	Fondamental ordinaire
9	Ecole fondamentale communale du Cent		7300	BOUSSU	BOUSSU	Fondamental ordinaire
9	Ecole fondamentale communale du Cent	Rue de Mot 110	7301	HORNU	BOUSSU	Fondamental ordinaire
9	Ecole fondamentale communale de La C	Rue de Binche 80	7301	HORNU	BOUSSU	Fondamental ordinaire
9	Ecole fondamentale communale du Foye	Quartier de Robertmont 1	7300	BOUSSU	BOUSSU	Fondamental ordinaire
9	Ecole communale - Groupe scolaire 5	Rue de l'Enseignement 2/E	7390	QUAREGNON	QUAREGNON	Fondamental ordinaire
9	Ecole communale - Groupe scolaire 2	Rue Docteur Edmond Isaa	7390	QUAREGNON	QUAREGNON	Fondamental ordinaire
9	Ecole communale - Groupe scolaire 3	Rue Achille Delattre 336	7390	QUAREGNON	QUAREGNON	Fondamental ordinaire
9	Ecole communale - Groupe scolaire 4	Rue Louis de Brouckère 10	7390	QUAREGNON	QUAREGNON	Fondamental ordinaire
9	Ecole fondamentale communale - Group	Rue de l'Egalité 102	7390	QUAREGNON	QUAREGNON	Fondamental ordinaire
9	INSTITUT COMMUNAL D'ENSEIGNEMEN	Domaine du Parc, Grand-P	7390	QUAREGNON	QUAREGNON	Secondaire ordinaire
8	Ecole fondamentale communale	Avenue Gabrielle Petit 6	7940	BRUGELETTE	BRUGELETTE	Fondamental ordinaire
2	Ecole communale fondamentale de Clab	Square René Larcier 7	1480	CLABECQ	TUBIZE	Fondamental ordinaire
2	Ecole communale fondamentale d'Oisqu	Place des Grées du Lou 1	1480	OISQUERCQ	TUBIZE	Fondamental ordinaire
2	Ecole communale fondamentale de Sain	Rue de Rebecq 77	1480	SAINTES	TUBIZE	Fondamental ordinaire
10	Ecole fondamentale communale Groupe	Rue de Rocroi 28	6464	BAILEUX	CHIMAY	Fondamental ordinaire
10	Groupe scolaire communal de Virelles	Rue des Marcheurs 28	6461	VIRELLES	CHIMAY	Fondamental ordinaire
10	Groupe scolaire communal Jehan Froissa	Rue de l'Athénée 1	6460	CHIMAY	CHIMAY	Fondamental ordinaire
10	Groupe scolaire communal Arthur Masse	Rue des Juifs 3	6464	BOURLERS	CHIMAY	Fondamental ordinaire
10	Ecole communale fondamentale de Mor	Place Yvon Paul 17	6591	MACON	MOMIGNIES	Fondamental ordinaire
7	Ecole fondamentale communale de Fays	Rue de l'Enseignement 4	6856	FAYS-LES-VENEURS	PALISEUL	Fondamental ordinaire
7	Ecole communale fondamentale	Rue Haie-du-K 32	6850	PALISEUL	PALISEUL	Fondamental ordinaire
7	Ecole communale fondamentale de CAR	Rue Joseph Jacques 5	6850	CARLSBOURG	PALISEUL	Fondamental ordinaire
7		Rue de Haut-Fays 80A	6924	LOMPREZ	WELLIN	Fondamental ordinaire
9	Ecole communale fondamentale du Roe	'	7070	VILLE-SUR-HAINE	LE ROEULX	Fondamental ordinaire
8	Ecole communale Pommeroeul - Ville-Po		7322	VILLE-POMMEROEUL	BERNISSART	Fondamental ordinaire
8	Ecole fondamentale communale	Rue des Ecoles 26	7321	BLATON	BERNISSART	Fondamental ordinaire
8	Ecole fondamentale communale de Berr		7320	BERNISSART	BERNISSART	Fondamental ordinaire
9	Ecole communale fondamentale de Wih		7370	WIHERIES	DOUR	Fondamental ordinaire
9	Ecole communale fondamentale d'Eloug		7370	ELOUGES	DOUR	Fondamental ordinaire
9	Ecole communale fondamentale du Cent		7370	DOUR	DOUR	Fondamental ordinaire
9	Ecole communale fondamentale de Mor	•	7370	DOUR	DOUR	Fondamental ordinaire
9	Ecole communale fondamentale de Petit		7370	DOUR	DOUR	Fondamental ordinaire
9	Ecole communale de l'Athénée	Rue Decrucq 27	7370	DOUR	DOUR	Fondamental ordinaire
8		Rue Cotonnière 17	7700	MOUSCRON	MOUSCRON	Fondamental ordinaire
8	Ecole communale fondamentale Raymor		7700	MOUSCRON	MOUSCRON	Fondamental ordinaire
8		Rue des Ecoles 64	7700	DOTTIGNIES	MOUSCRON	Fondamental ordinaire
8	INSTITUT COMMUNAL D'ENSEIGNEMEN		7711	DOTTIGNES	MOUSCRON	Secondaire ordinaire
			7711		MOUSCRON	-
<u>8</u> 8	Site Educatif Pierre de Coubertin Complexe éducatif Saint-Exupéry	Rue Roland Vanoverscheld Avenue de la Bourgogne 2	7700	MOUSCRON	MOUSCRON	Fondamental ordinaire Fondamental ordinaire
<u>8</u> 8		Rue Louis Dassonville 38	7700	MOUSCRON LUINGNE	MOUSCRON	
	Ecole communale de Luingne					Fondamental ordinaire
8	Ecole fondamentale communale	Rue Augustin Melsens 4	7950	HUISSIGNIES	CHIEVRES	Fondamental ordinaire
8	Ecole fondamentale communale	Rue de la Liberté 15	7950	LADEUZE	CHIEVRES	Fondamental ordinaire
8 10	Ecole communale 'Le grand Vivier'	Grand'Place 2	7950	CHIEVRES	CHIEVRES	Fondamental ordinaire
	Ecole communale de Barbençon - Renlie	IKUE du Pave 15-17	6500	BARBENCON	BEAUMONT	Fondamental ordinaire
10		Rue Plagne 4-1	6500	SOLRE-SAINT-GERY	BEAUMONT	Fondamental ordinaire

1073	10	Ville de Beaumont	Grand Place 11	6500	BEAUMONT	BEAUMONT	1490
1073	10	Ville de Beaumont	Grand Place 11	6500	BEAUMONT	BEAUMONT	1491
1074	8	Ville de Lessines	Grand'Place 12	7860	LESSINES	LESSINES	1434
1074	8	Ville de Lessines	Grand'Place 12	7860	LESSINES	LESSINES	1435
1074	8	Ville de Lessines	Grand'Place 12	7860	LESSINES	LESSINES	1436
1074	8	Ville de Lessines	Grand'Place 12	7860	LESSINES	LESSINES	95569
1075	2	Commune de Rebecq	Rue Docteur Colson 1	1430	REBECQ-ROGNON	REBECQ	762
1075	2	Commune de Rebecq	Rue Docteur Colson 1	1430	REBECQ-ROGNON	REBECQ	763
1076	10	Administration communale de Sivry-Rance - Service de l'Enseignement	Grand'Place 2	6470	SIVRY	SIVRY-RANCE	1601
1076	10	Administration communale de Sivry-Rance - Service de l'Enseignement	Grand'Place 2	6470	SIVRY	SIVRY-RANCE	1602
1076	10	Administration communale de Sivry-Rance - Service de l'Enseignement	Grand'Place 2	6470	SIVRY	SIVRY-RANCE	95079
1077	9	Ville de Mons	Grand-Place 22	7000	MONS	MONS	1160
1077	9	Ville de Mons	Grand-Place 22	7000	MONS	MONS	1161
1077	9	Ville de Mons	Grand-Place 22	7000	MONS	MONS	1163
1077	9	Ville de Mons	Grand-Place 22	7000	MONS	MONS	1164
1077	9	Ville de Mons	Grand-Place 22	7000	MONS	MONS	1166
	9			7000		MONS	
1077 1077	9	Ville de Mons	Grand Place 22	7000	MONS		1167 1168
		Ville de Mons	Grand-Place 22		MONS	MONS	
1077	9	Ville de Mons	Grand-Place 22	7000	MONS	MONS	1169
1077	9	Ville de Mons	Grand-Place 22	7000	MONS	MONS	1170
1077	9	Ville de Mons	Grand-Place 22	7000	MONS	MONS	1172
1077	9	Ville de Mons	Grand-Place 22	7000	MONS	MONS	1173
1077	9	Ville de Mons	Grand-Place 22	7000	MONS	MONS	1174
1077	9	Ville de Mons	Grand-Place 22	7000	MONS	MONS	1176
1077	9	Ville de Mons	Grand-Place 22	7000	MONS	MONS	1232
1077	9	Ville de Mons	Grand-Place 22	7000	MONS	MONS	5144
1078	2	Collège communal de Braine-l'Alleud	Avenue du 21 Juillet 1	1420	BRAINE-L'ALLEUD	BRAINE-L'ALLEUD	559
1078	2	Collège communal de Braine-l'Alleud	Avenue du 21 Juillet 1	1420	BRAINE-L'ALLEUD	BRAINE-L'ALLEUD	577
1081	9	Commune d'Écaussinnes	Grand-Place 3	7190	ECAUSSINNES-D'ENGHIEN	ECAUSSINNES	1476
1081	9	Commune d'Écaussinnes	Grand-Place 3	7190	ECAUSSINNES-D'ENGHIEN	ECAUSSINNES	1477
1081	9	Commune d'Écaussinnes	Grand-Place 3	7190	ECAUSSINNES-D'ENGHIEN	ECAUSSINNES	1478
1082	9	Collège communal de Braine-le-Comte	Grand Place 39	7090	BRAINE-LE-COMTE	BRAINE-LE-COMTE	1356
1082	9	Collège communal de Braine-le-Comte	Grand Place 39	7090	BRAINE-LE-COMTE	BRAINE-LE-COMTE	1357
1082	9	Collège communal de Braine-le-Comte	Grand Place 39	7090	BRAINE-LE-COMTE	BRAINE-LE-COMTE	5148
1083	4	Commune de Flémalle	Grand'Route 287	4400	FLEMALLE	FLEMALLE	2201
1083	4	Commune de Flémalle	Grand'Route 287	4400	FLEMALLE	FLEMALLE	2202
1083	4	Commune de Flémalle	Grand'Route 287	4400	FLEMALLE	FLEMALLE	2203
1083	4	Commune de Flémalle	Grand'Route 287	4400	FLEMALLE	FLEMALLE	2204
1083	4	Commune de Flémalle	Grand'Route 287	4400	FLEMALLE	FLEMALLE	2212
1083	4	Commune de Flémalle	Grand'Route 287	4400	FLEMALLE	FLEMALLE	2213
1083	4	Commune de Flémalle	Grand'Route 287	4400	FLEMALLE	FLEMALLE	2214
1083	4	Commune de Flémalle	Grand'Route 287	4400	FLEMALLE	FLEMALLE	3149
1083	4	Commune de Flémalle	Grand'Route 287	4400	FLEMALLE	FLEMALLE	95136
1084	7	Commune de Bertogne	Rue Grande 33	6687	BERTOGNE	BERTOGNE	2515
1084	7	Commune de Bertogne	Rue Grande 33	6687	BERTOGNE	BERTOGNE	2517
1084	7	Commune de Bertogne	Rue Grande 33	6687	BERTOGNE	BERTOGNE	2518
1084	7	Commune de Bertogne	Rue Grande 33	6687	BERTOGNE	BERTOGNE	2519
1084	7	Commune de Bertogne	Rue Grande 33	6687	BERTOGNE	BERTOGNE	2520
1084	7	Commune de Bertogne	Rue Grande 33	6687	BERTOGNE	BERTOGNE	2521
1085	7	Commune de Messancy	Rue Grande 100	6780	MESSANCY	MESSANCY	2494
1085	7	Commune de Messancy	Rue Grande 100	6780	MESSANCY	MESSANCY	95387
1086	7	Ville de Durbuy	Rue Basse Cour 13	6940	BARVAUX-SUR-OURTHE	DURBUY	2555
1086	7	Ville de Durbuy	Rue Basse Cour 13	6940	BARVAUX-SUR-OURTHE	DURBUY	2556
	7			6940	BARVAUX-SUR-OURTHE	DURBUY	
1086	1	Ville de Durbuy	Rue Basse Cour 13				2558
1086	7	Ville de Durbuy	Rue Basse Cour 13	6940	BARVAUX-SUR-OURTHE	DURBUY	2559
1086	7	Ville de Durbuy	Rue Basse Cour 13	6940	BARVAUX-SUR-OURTHE	DURBUY	4802
1087	10	Ville de Thuin	Grand'Rue 36	6530	THUIN	THUIN	1565
1087	10	Ville de Thuin	Grand'Rue 36	6530	THUIN	THUIN	1566

40	Is a contract of	D 1 T 1 : 2	6500	THURINAGNIT	DEALINAGNIT	le i i i i i i
10		Rue du Tombois 3	6500	THIRIMONT	BEAUMONT	Fondamental ordinaire
10	Ecole fondamentale communale	Chaussée de Charleroi 167	6511	STREE	BEAUMONT	Fondamental ordinaire
8	Ecole communale Les Galopins	Rue des Déportés 15	7866	OLLIGNIES	LESSINES	Fondamental ordinaire
8	Ecole d'enseignement bilingue	Place de Bois-de-Lessines	7866	BOIS-DE-LESSINES	LESSINES	Fondamental ordinaire
8	Ecole des trois tilleuls	Rue des Ecoles 10A	7864	DEUX-ACREN	LESSINES	Fondamental ordinaire
8	École fondamentale communale	Ancien Chemin d'Ollignies,	7860	LESSINES	LESSINES	Fondamental ordinaire
2	Ecole communale fondamentale	Rue de Saintes 1	1430	QUENAST	REBECQ	Fondamental ordinaire
2	Ecole communale fondamentale	Rue du Montgras 36	1430	REBECQ-ROGNON	REBECQ	Fondamental ordinaire
10	Ecole communale fondamentale	Rue de Sivry 4	6470	SIVRY-RANCE	SIVRY-RANCE	Fondamental ordinaire
10	Ecole communale fondamentale	Grand'Place 29	6470	SIVRY	SIVRY-RANCE	Fondamental ordinaire
10	Ecole communale fondamentale de Rand	Rue Carrière, 1/ A	6470	RANCE	SIVRY-RANCE	Fondamental ordinaire
9	Ecole communale fondamentale d'Harm	Chaussée de Beaumont 50	7022	HARMIGNIES	MONS	Fondamental ordinaire
9	Ecole fondamentale communale	Avenue des Espinois 77	7020	MAISIERES	MONS	Fondamental ordinaire
9	Ecole fondamentale communale	Rue François Marcq 4	7030	SAINT-SYMPHORIEN	MONS	Fondamental ordinaire
9	Ecole fondamentale communale Centre	Rue Victor Baudour 42	7021	HAVRE	MONS	Fondamental ordinaire
9	Ecole communale fondamentale Robert	Place A. Dooms 6	7012	FLENU	MONS	Fondamental ordinaire
9	Ecole communale fondamentale	Rue des Canonniers 3/Z	7000	MONS	MONS	Fondamental ordinaire
9	Ecole communale fondamentale	Rue des Arquebusiers 3	7000	MONS	MONS	Fondamental ordinaire
9	Ecole communale fondamentale	Rue Achille Legrand 12	7000	MONS	MONS	Fondamental ordinaire
9	Ecole communale du Centre	Rue Ferrer 3	7033	CUESMES	MONS	Fondamental ordinaire
9	Ecole fondamentale communale Henri P		7012	JEMAPPES	MONS	Fondamental ordinaire
9	Groupe scolaire Barigand	Sentier du Vicaire 1	7012	GHLIN	MONS	Fondamental ordinaire
9	Ecole communale fondamentale d'Hyon		7011	HYON	MONS	Fondamental ordinaire
9	Ecole fondamentale de Hyon		7022	OBOURG	MONS	Fondamental ordinaire
9						
		Rue du Rossignol 12	7000	MONS	MONS	Fondamental ordinaire
9	Ecole communale fondamentale du Trier		7000	MONS	MONS	Fondamental ordinaire
2		Rue René Francq 7	1428	LILLOIS-WITTERZEE	BRAINE-L'ALLEUD	Fondamental ordinaire
2	Ecole fondamentale communale Le Gran		1421	OPHAIN-BOIS-SEIGNEUR-ISAAC	BRAINE-L'ALLEUD	Fondamental ordinaire
9	Ecole fondamentale communale de Mar		7190	ECAUSSINNES	ECAUSSINNES	Fondamental ordinaire
9	Ecole communale fondamentale Odenat		7190	ECAUSSINNES-D'ENGHIEN	ECAUSSINNES	Fondamental ordinaire
9	Ecole fondamentale communale Ecole d		7190	ECAUSSINNES-D'ENGHIEN	ECAUSSINNES	Fondamental ordinaire
9	Ecole fondamentale communale de Stee		7090	STEENKERQUE	BRAINE-LE-COMTE	Fondamental ordinaire
9	Ecole fondamentale communale d'Henn	Rue du Planois 83	7090	HENNUYERES	BRAINE-LE-COMTE	Fondamental ordinaire
9	Ecole fondamentale communale de Ron	Rue d'Henripont 145	7090	BRAINE-LE-COMTE	BRAINE-LE-COMTE	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale des Aw	Rue des Awirs 222	4400	FLEMALLE	FLEMALLE	Fondamental ordinaire
4	Ecole primaire communale de Mons-lez-	Rue de Mons-Lez-Liège 26	4400	FLEMALLE	FLEMALLE	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale de Flén	Thier des Trixhes 99	4400	FLEMALLE-HAUTE	FLEMALLE	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale de Flén	Rue Houlbouse 81	4400	FLEMALLE-HAUTE	FLEMALLE	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale de Flén	Rue des Priesses 9	4400	FLEMALLE	FLEMALLE	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale Cahotte	Rue de la Résistance 15	4400	FLEMALLE	FLEMALLE	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale de Flén		4400	FLEMALLE-GRANDE	FLEMALLE	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale Ivoz-Ra		4400	IVOZ-RAMET	FLEMALLE	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale autono		4400	FLEMALLE	FLEMALLE	Fondamental ordinaire
7	Ecole communale fondamentale	Rue des Acins 14	6688	LONGCHAMPS (LUX.)	BERTOGNE	Fondamental ordinaire
7	Ecole fondamentale communale de Givr		6687	BERTOGNE	BERTOGNE	Fondamental ordinaire
7	Ecole communale de Bertogne	Rue Grande 31	6687	BERTOGNE	BERTOGNE	Fondamental ordinaire
7		Champs 817	6688	LONGCHAMPS (LUX.)	BERTOGNE	Fondamental ordinaire
7	Ecole fondamentale communale	Rue du Capitaine Franck 1	6687	BERTOGNE	BERTOGNE	Fondamental ordinaire
		Rue du Capitaine Franck 1:	6687	BERTOGNE	BERTOGNE	
7		- U				Fondamental ordinaire Fondamental ordinaire
	Ecole communale fondamentale Messar		6780	WOLKRANGE	MESSANCY	
7	Ecole communale 2 Messancy-Turpange		6780	MESSANCY	MESSANCY	Fondamental ordinaire
7		Basse Commène 24	6940	BARVAUX-SUR-OURTHE	DURBUY	Fondamental ordinaire
7		Fosses di Martchet 15	6941	HEYD	DURBUY	Fondamental ordinaire
7	Ecole communale Bomal	Rue des Ardennes 25	6941	BOMAL-SUR-OURTHE	DURBUY	Fondamental ordinaire
7	Ecole communale fondamentale Borlon-	•	6941	BORLON	DURBUY	Fondamental ordinaire
7	Ecole communale fondamentale Petitha	Rue des Pinèdes 2	6940	GRANDHAN	DURBUY	Fondamental ordinaire
					I	
10 10	Ecole fondamentale communale	Rue de la Cour 8 Rue de Marchienne 134A	6536	THUILLIES	THUIN	Fondamental ordinaire Fondamental ordinaire

					1		
1087	10	Ville de Thuin	Grand'Rue 36	6530	THUIN	THUIN	1567
1087	10	Ville de Thuin	Grand'Rue 36	6530	THUIN	THUIN	1574
1088	7	Commune de Tintigny	Grand-Rue 76	6730	TINTIGNY	TINTIGNY	2748
1088	7	Commune de Tintigny	Grand-Rue 76	6730	TINTIGNY	TINTIGNY	2749
1089	4	Commune de Beyne-Heusay	Place Joseph Dejardin 2	4610	BEYNE-HEUSAY	BEYNE-HEUSAY	1845
1089	4	Commune de Beyne-Heusay	Place Joseph Dejardin 2	4610	BEYNE-HEUSAY	BEYNE-HEUSAY	1846
1092	8	Commune d'Ellezelles	Rue Saint-Mortier 14	7890	ELLEZELLES	ELLEZELLES	813
1093	8	Commune de Rumes	Place 1	7618	TAINTIGNIES	RUMES	1641
1094	8	Commune de Silly	Place communale 18	7830	SILLY	SILLY	1451
1094	8	Commune de Silly	Place communale 18	7830	SILLY	SILLY	1452
1094	8	Commune de Silly	Place communale 18	7830	SILLY	SILLY	3205
1095	8	Commune de Pecq	Rue des Déportés 10	7740	PECQ	PECQ	1624
1095	8	Commune de Pecq	Rue des Déportés 10	7740	PECQ	PECQ	1625
1095	8	Commune de Pecq	Rue des Déportés 10	7740	PECQ	PECQ	1626
1095	7	Commune de Musson	Place Abbé Goffinet 1	6750	MUSSON	MUSSON	2741
1099	9	Commune de Manage	Place Albert Ier 1	7170	FAYT-LEZ-MANAGE	MANAGE	1074
1099 1099	9	Commune de Manage	Place Albert ler 1	7170	FAYT-LEZ-MANAGE	MANAGE	1075 1076
		Commune de Manage	Place Albert Icr 1	7170	FAYT-LEZ-MANAGE	MANAGE	
1099	9	Commune de Manage	Place Albert ler 1	7170	FAYT-LEZ-MANAGE	MANAGE	1077
1099	9	Commune de Manage	Place Albert Ier 1	7170	FAYT-LEZ-MANAGE	MANAGE	3186
1099	9	Commune de Manage	Place Albert Ier 1	7170	FAYT-LEZ-MANAGE	MANAGE	95405
1100	6	Ville de Rochefort	Place Roi Albert Ier 1	5580	ROCHEFORT	ROCHEFORT	2856
1100	6	Ville de Rochefort	Place Roi Albert Ier 1	5580	ROCHEFORT	ROCHEFORT	2857
1100	6	Ville de Rochefort	Place Roi Albert Ier 1	5580	ROCHEFORT	ROCHEFORT	2858
1100	6	Ville de Rochefort	Place Roi Albert Ier 1	5580	ROCHEFORT	ROCHEFORT	2859
1100	6	Ville de Rochefort	Place Roi Albert Ier 1	5580	ROCHEFORT	ROCHEFORT	2860
1100	6	Ville de Rochefort	Place Roi Albert Ier 1	5580	ROCHEFORT	ROCHEFORT	3212
1100	6	Ville de Rochefort	Place Roi Albert Ier 1	5580	ROCHEFORT	ROCHEFORT	95572
1101	10	Commune d'Anderlues	Place Albert Ier 21	6150	ANDERLUES	ANDERLUES	1482
1101	10	Commune d'Anderlues	Place Albert Ier 21	6150	ANDERLUES	ANDERLUES	1483
1102	10	Commune de Froidchapelle	Place Albert Ier 38	6440	FROIDCHAPELLE	FROIDCHAPELLE	1543
1102	10	Commune de Froidchapelle	Place Albert Ier 38	6440	FROIDCHAPELLE	FROIDCHAPELLE	1544
1102	10	Commune de Froidchapelle	Place Albert Ier 38	6440	FROIDCHAPELLE	FROIDCHAPELLE	1545
1103	8	Ville d'Antoing	Chemin de Saint-Druon 1	7640	ANTOING	ANTOING	1609
1103	8	Ville d'Antoing	Chemin de Saint-Druon 1	7640	ANTOING	ANTOING	1610
1103	8	Ville d'Antoing	Chemin de Saint-Druon 1	7640	ANTOING	ANTOING	1615
1104	5	Commune de Waimes	Place Baudouin 1	4950	WAIMES	WAIMES	2358
1104	5	Commune de Waimes	Place Baudouin 1	4950	WAIMES	WAIMES	2359
1104	5	Commune de Waimes	Place Baudouin 1	4950	WAIMES	WAIMES	95263
1105	1	Commune de Schaerbeek	Place Colignon	1030	SCHAERBEEK	SCHAERBEEK	395
1105	1	Commune de Schaerbeek	Place Colignon	1030	SCHAERBEEK	SCHAERBEEK	396
1105	1	Commune de Schaerbeek	Place Colignon	1030	SCHAERBEEK	SCHAERBEEK	397
1105	1	Commune de Schaerbeek	Place Colignon	1030	SCHAERBEEK	SCHAERBEEK	398
1105	1	Commune de Schaerbeek	Place Colignon	1030	SCHAERBEEK	SCHAERBEEK	400
1105	1	Commune de Schaerbeek	Place Colignon	1030	SCHAERBEEK	SCHAERBEEK	400
1105	1	Commune de Schaerbeek	Place Colignon	1030	SCHAERBEEK	SCHAERBEEK	401
1105	1	Commune de Schaerbeek	Place Colignon	1030	SCHAERBEEK	SCHAERBEEK	402
1105	1	Commune de Schaerbeek		1030	SCHAERBEEK	SCHAERBEEK	403
	1		Place Colignon				
1105	1	Commune de Schaerbeek	Place Colignon	1030	SCHAERBEEK	SCHAERBEEK	405
1105	1	Commune de Schaerbeek	Place Colignon	1030	SCHAERBEEK	SCHAERBEEK	420
1105	1	Commune de Schaerbeek	Place Colignon	1030	SCHAERBEEK	SCHAERBEEK	421
1105	1	Commune de Schaerbeek	Place Colignon	1030	SCHAERBEEK	SCHAERBEEK	429
1105	1	Commune de Schaerbeek	Place Colignon	1030	SCHAERBEEK	SCHAERBEEK	435
1105	1	Commune de Schaerbeek	Place Colignon	1030	SCHAERBEEK	SCHAERBEEK	436
1105	1	Commune de Schaerbeek	Place Colignon	1030	SCHAERBEEK	SCHAERBEEK	5410
1105	1	Commune de Schaerbeek	Place Colignon	1030	SCHAERBEEK	SCHAERBEEK	5749
1105	1	Commune de Schaerbeek	Place Colignon	1030	SCHAERBEEK	SCHAERBEEK	5930
1105	1	Commune de Schaerbeek	Place Colignon	1030	SCHAERBEEK	SCHAERBEEK	5931

10	Faala fandamentala sammunala da Thui	Due Crianard 24	6522	DIEDCEE	THUM	Fandamental ardination
10	Ecole fondamentale communale de Thui Ecole fondamentale communale de Leer		6533 6530	BIERCEE LEERS-ET-FOSTEAU	THUIN	Fondamental ordinaire Fondamental ordinaire
7					TINTIGNY	
	Ecole communale - Centre	Rue de France 18	6730	TINTIGNY		Fondamental ordinaire
7	Ecole communale Bellefontaine-Lahage	·	6730	BELLEFONTAINE	TINTIGNY	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale de Que		4610	BEYNE-HEUSAY	BEYNE-HEUSAY	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale de Bey	· ·	4610	BEYNE-HEUSAY	BEYNE-HEUSAY	Fondamental ordinaire
8	Ecole communale fondamentale	Vieux Moulin 4	7890	WODECQ	ELLEZELLES	Fondamental ordinaire
8	Ecole communale fondamentale	Rue Hector Delaissé 21	7610	RUMES	RUMES	Fondamental ordinaire
8	Ecole communale de Silly	Rue Saint-Pierre 6	7830	SILLY	SILLY	Fondamental ordinaire
8	Ecole fondamentale communale	Rue des Ecoles 6a	7830	BASSILLY	SILLY	Fondamental ordinaire
8	Ecole fondamentale communale	La Clergerie 81	7830	HOVES	SILLY	Fondamental ordinaire
8	Ecole communale fondamentale	Grand-Rue 124	7743	OBIGIES	PECQ	Fondamental ordinaire
8	Ecole communale fondamentale	Rue des Ecoles 2	7740	WARCOING	PECQ	Fondamental ordinaire
8	Ecole communale fondamentale	Avenue des Combattants 3	7740	PECQ	PECQ	Fondamental ordinaire
7	Ecole fondamentale communale	Rue du Paquis 2	6750	MUSSY-LA-VILLE	MUSSON	Fondamental ordinaire
9	Ecole "Pascal Hoyaux"	Ruelle Vanhulst 15	7170	LA HESTRE	MANAGE	Fondamental ordinaire
9	Ecole communale fondamentale	Rue Delval 34	7170	MANAGE	MANAGE	Fondamental ordinaire
9	Ecole communale fondamentale	Rue Valéry Happe 2	7170	BOIS-D'HAINE	MANAGE	Fondamental ordinaire
9	Ecole communale fondamentale	Place Albert Ier 1B	7170	FAYT-LEZ-MANAGE	MANAGE	Fondamental ordinaire
9	Ecole communale maternelle autonome		7170	LA HESTRE	MANAGE	Fondamental ordinaire
9	Ecole communale Coq-Cau-Bois	Rue Eugène Coquereau 47	7170	BOIS-D'HAINE	MANAGE	Fondamental ordinaire
6	Ecole communale fondamentale	Rue de l'Aujoûle 13	5580	EPRAVE	ROCHEFORT	Fondamental ordinaire
6	Ecole fondamentale communale	Rue Joseph Lamotte 3	5580	HAN-SUR-LESSE	ROCHEFORT	Fondamental ordinaire
6	Ecole communale du Centre	Rue de l'Eglise 2	5580	ROCHEFORT	ROCHEFORT	Fondamental ordinaire
			5580	EPRAVE		
6	Ecole fondamentale communale	Rue de l'Aujoûle 13			ROCHEFORT	Fondamental ordinaire
6	Ecole communale fondamentale	Rue des Cailloux 7	5580	VILLERS-SUR-LESSE	ROCHEFORT	Fondamental ordinaire
6	Ecole communale Rond-Point	Rue des Ecureuils 1	5580	ROCHEFORT	ROCHEFORT	Fondamental ordinaire
6	École communale de Jemelle	Place Sainte-Marguerite 7	5580	JEMELLE	ROCHEFORT	Fondamental ordinaire
10	Ecole fondamentale communale du Cen		6150	ANDERLUES	ANDERLUES	Fondamental ordinaire
10	Ecole communale de Bruyères-Lalue	Rue des Cent Bonniers 68	6150	ANDERLUES	ANDERLUES	Fondamental ordinaire
10	Ecole communale du Crochet	Rue des Arzières 24	6440	FROIDCHAPELLE	FROIDCHAPELLE	Fondamental ordinaire
10	Ecole fondamentale communale	Chaussée de Beaumont 87	6440	BOUSSU-LEZ-WALCOURT	FROIDCHAPELLE	Fondamental ordinaire
10	Ecole communale	Rue du Bosquet 1	6440	FOURBECHIES	FROIDCHAPELLE	Fondamental ordinaire
8	Ecole fondamentale communale Antoing	Rue Albert Ier 9	7642	CALONNE	ANTOING	Fondamental ordinaire
8	Ecole fondamentale communale d'Antoi	Rue des Ecoles 11	7640	ANTOING	ANTOING	Fondamental ordinaire
8	Ecole fondamentale communale	Rue Paul Pastur 41	7643	FONTENOY	ANTOING	Fondamental ordinaire
5	Ecole fondamentale communale de Fayr	Rue de Wemmel 11	4950	FAYMONVILLE	WAIMES	Fondamental ordinaire
5	Ecole fondamentale communale de Wai	Rue des Ecoles 4	4950	WAIMES	WAIMES	Fondamental ordinaire
5	Ecole communale de Robertville	Rue de la Station 38	4950	SOURBRODT	WAIMES	Fondamental ordinaire
1	Ecole fondamentale communale n°1	Rue Josaphat 229	1030	SCHAERBEEK	SCHAERBEEK	Fondamental ordinaire
1	Ecole primaire communale n°2	Rue Gallait 131	1030	SCHAERBEEK	SCHAERBEEK	Fondamental ordinaire
1	Ecole primaire communale n°6 Georges		1030	SCHAERBEEK	SCHAERBEEK	Fondamental ordinaire
1	Ecole fondamentale communale n°10 Bo	·	1030	SCHAERBEEK	SCHAERBEEK	Fondamental ordinaire
1	Ecole fondamentale communale n°13	Avenue de Roodebeek 103	1030	SCHAERBEEK	SCHAERBEEK	Fondamental ordinaire
1	École primaire autonome René Magritte		1030	SCHAERBEEK	SCHAERBEEK	Fondamental ordinaire
1		Avenue Raymond Foucart				
1	Ecole primaire communale n°17 Ecole fondamentale communale n°3	Rue Rogier 188	1030 1030	SCHAERBEEK	SCHAERBEEK SCHAERBEEK	Fondamental ordinaire
				SCHAERBEEK		Fondamental ordinaire
1	Ecole primaire communale n°16	Boulevard Léopold III 29	1030	SCHAERBEEK	SCHAERBEEK	Fondamental ordinaire
1	Ecole fondamentale communale n°8 Fré		1030	SCHAERBEEK	SCHAERBEEK	Fondamental ordinaire
1	Athénée communal Fernand Blum	Avenue Ernest Renan, 12	1030	SCHAERBEEK	SCHAERBEEK	Secondaire ordinaire
1	LYCEE COMMUNAL EMILE MAX	Chaussée de Haecht, 235	1030	SCHAERBEEK	SCHAERBEEK	Secondaire ordinaire
1	INSTITUT COMMUNAL TECHNIQUE FRAN		1030	SCHAERBEEK	SCHAERBEEK	Secondaire ordinaire
1	Ecole primaire communale spécialisée "	Avenue Chazal 181-183	1030	SCHAERBEEK	SCHAERBEEK	Fondamental spécialisé
1	Ecole primaire communale spécialisée "l	Avenue Chazal 173	1030	SCHAERBEEK	SCHAERBEEK	Fondamental spécialisé
1	Ecole maternelle Autonome 17	Rue Désiré Desmet 16-18	1030	SCHAERBEEK	SCHAERBEEK	Fondamental ordinaire
1	Ecole maternelle communale n°16	Boulevard Léopold III 31	1030	SCHAERBEEK	SCHAERBEEK	Fondamental ordinaire
1	Ecole maternelle communale n°2	Rue Quinaux 32	1030	SCHAERBEEK	SCHAERBEEK	Fondamental ordinaire

1105	1	Commune de Schaerbeek	Place Colignon	1030	SCHAERBEEK	SCHAERBEEK	95639
1105	1	Commune de Schaerbeek	Place Colignon	1030	SCHAERBEEK	SCHAERBEEK	95742
1106	2	Commune de Lasne	Place Communale 1	1380	OHAIN	LASNE	728
1106	2	Commune de Lasne	Place Communale 1	1380	OHAIN	LASNE	729
1106	2	Commune de Lasne	Place Communale 1	1380	OHAIN	LASNE	730
1107	4	Ville de Seraing	Place Communale	4100	SERAING	SERAING	2111
1107	4	Ville de Seraing	Place Communale	4100	SERAING	SERAING	2112
1107	4	Ville de Seraing	Place Communale	4100	SERAING	SERAING	2113
1107	4	Ville de Seraing	Place Communale	4100	SERAING	SERAING	2114
1107	4	Ville de Seraing	Place Communale	4100	SERAING	SERAING	2115
1107	4	Ville de Seraing	Place Communale	4100	SERAING	SERAING	2116
1107	4	Ville de Seraing	Place Communale	4100	SERAING	SERAING	2117
1107	4	Ville de Seraing	Place Communale	4100	SERAING	SERAING	2118
	1	Ville de Seraing			SERAING		
1107	4	, and the second	Place Communale	4100		SERAING	2119
1107	4	Ville de Seraing	Place Communale	4100	SERAING	SERAING	2134
1107	4	Ville de Seraing	Place Communale	4100	SERAING	SERAING	2138
1107	4	Ville de Seraing	Place Communale	4100	SERAING	SERAING	2139
1107	4	Ville de Seraing	Place Communale	4100	SERAING	SERAING	2140
1107	4	Ville de Seraing	Place Communale	4100	SERAING	SERAING	2141
1107	4	Ville de Seraing	Place Communale	4100	SERAING	SERAING	2142
1107	4	Ville de Seraing	Place Communale	4100	SERAING	SERAING	2143
1107	4	Ville de Seraing	Place Communale	4100	SERAING	SERAING	2144
1107	4	Ville de Seraing	Place Communale	4100	SERAING	SERAING	2145
1107	4	Ville de Seraing	Place Communale	4100	SERAING	SERAING	2146
1107	4	Ville de Seraing	Place Communale	4100	SERAING	SERAING	2152
1107	4	Ville de Seraing	Place Communale	4100	SERAING	SERAING	5378
1107	4	Ville de Seraing	Place Communale	4100	SERAING	SERAING	95489
1107	4	Ville de Seraing	Place Communale	4100	SERAING	SERAING	95490
1107	4	Ville de Seraing	Place Communale	4100	SERAING	SERAING	95531
1107	4	Ville de Seraing	Place Communale	4100	SERAING	SERAING	95626
1108	7	Commune de Nassogne	Place Communale	6950	NASSOGNE	NASSOGNE	2602
1108	7	Commune de Nassogne	Place Communale	6950	NASSOGNE	NASSOGNE	2603
1109	9	Ville de La Louvière	Place Communale 1	7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	1378
1109	9	Ville de La Louvière	Place Communale 1	7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	1379
1109				7100			1384
	9	Ville de La Louvière	Place Communale 1		LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	
1109	9	Ville de La Louvière	Place Communale 1	7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	1385
1109	9	Ville de La Louvière	Place Communale 1	7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	1386
1109	9	Ville de La Louvière	Place Communale 1	7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	1387
1109	9	Ville de La Louvière	Place Communale 1	7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	1388
1109	9	Ville de La Louvière	Place Communale 1	7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	1390
1109	9	Ville de La Louvière	Place Communale 1	7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	1392
1109	9	Ville de La Louvière	Place Communale 1	7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	1393
1109	9	Ville de La Louvière	Place Communale 1	7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	1395
1109	9	Ville de La Louvière	Place Communale 1	7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	1396
1109	9	Ville de La Louvière	Place Communale 1	7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	1397
1109	9	Ville de La Louvière	Place Communale 1	7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	1423
1109	9	Ville de La Louvière	Place Communale 1	7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	1426
1109	9	Ville de La Louvière	Place Communale 1	7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	1430
1109	9	Ville de La Louvière	Place Communale 1	7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	1431
1109	9	Ville de La Louvière	Place Communale 1	7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	5725
1110	2	Commune d'Orp-Jauche	Place Communale 1	1350	ORP-LE-GRAND	ORP-JAUCHE	735
1110	2	Commune d'Orp-Jauche	Place Communale 1	1350	ORP-LE-GRAND	ORP-JAUCHE	736
1110	2	Commune d'Orp-Jauche	Place Communale 1	1350	ORP-LE-GRAND	ORP-JAUCHE	737
1110	2	Commune d'Orp-Jauche	Place Communale 1	1350	ORP-LE-GRAND	ORP-JAUCHE	740
1111	2		Place Communale 1	1457	WALHAIN-SAINT-PAUL	WALHAIN	766
	5	Commune de Walhain			TROIS-PONTS		
1112		Commune de Trois-Ponts	Route de Coo 58	4980		TROIS-PONTS	2369
1113	9	Commune de Hensies Commune de Hensies	Place Communale 1	7350	HENSIES	HENSIES	1149
1113			Place Communale 1	7350	HENSIES	HENSIES	1150

1	Fools foods worth Fools wowell	A	1030	CCHAEDDEEK	CCHAEDDEEK	Fandamental andinaina
1		Avenue Ernest Cambier 2	1030	SCHAERBEEK	SCHAERBEEK	Fondamental ordinaire
1	École maternelle autonome René Magrit		1030	SCHAERBEEK	SCHAERBEEK	Fondamental ordinaire
2	Ecole communale de Plancenoit	Place de Plancenoit 4	1380	PLANCENOIT	LASNE	Fondamental ordinaire
2		Route de l'Etat 325	1380	LASNE	LASNE	Fondamental ordinaire
2	Ecole communale Pierre Van Hoegaerde		1380	OHAIN	LASNE	Fondamental ordinaire
4	Ecole maternelle communale Lize	Rue du Pairay 76	4100	SERAING	SERAING	Fondamental ordinaire
4	Ecole communale fondamentale de Bon	·	4100	BONCELLES	SERAING	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale du Cent		4101	JEMEPPE-SUR-MEUSE	SERAING	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale Morcha	Rue Morchamps 52	4100	SERAING	SERAING	Fondamental ordinaire
4	Ecole communale autonome primaire He	Rue Léon Blum 42	4101	JEMEPPE-SUR-MEUSE	SERAING	Fondamental ordinaire
4	Ecole communale fondamentale Trixhes	Rue de l'Enseignement 16	4102	OUGREE	SERAING	Fondamental ordinaire
4	Ecole Alfred Heyne	Boulevard des Arts 195	4102	OUGREE	SERAING	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale des Trix	Rue de la Démocratie 135	4102	OUGREE	SERAING	Fondamental ordinaire
4	Ecole communale primaire autonome er	Avenue du Centenaire 27	4102	OUGREE	SERAING	Fondamental ordinaire
4	Ecole Trixhes 3	Rue du Roi Albert 102	4102	OUGREE	SERAING	Fondamental spécialisé
4	Ecole communale spécialisée primaire "I	Rue du Petit-Bourgogne 2:	4100	SERAING	SERAING	Fondamental spécialisé
4	Ecole communale fondamentale des Bie		4100	SERAING	SERAING	Fondamental ordinaire
4	Ecole communale primaire Lize'	Rue des Ecoliers 51	4100	SERAING	SERAING	Fondamental ordinaire
4	Ecole communale fondamentale	Rue des Taillis 4	4100	SERAING	SERAING	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale Troque		4100	SERAING	SERAING	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale Six-Bonniers	Rue Paguay 51	4100	SERAING	SERAING	Fondamental ordinaire
4	Ecole communale du Val	Rue des Bas-Sarts 6	4100	SERAING	SERAING	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale Léon De		4100	SERAING	SERAING	Fondamental ordinaire
4	Ecole communale primaire des Bouleaux		4100	SERAING	SERAING	Fondamental ordinaire
4			4100	SERAING		Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale de La Je				SERAING	
	Ecole communale primaire autonome de		4100	BONCELLES	SERAING	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale Marcel		4101	JEMEPPE-SUR-MEUSE	SERAING	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale de Mab		4101	JEMEPPE-SUR-MEUSE	SERAING	Fondamental ordinaire
4	Ecole maternelle autonome	Avenue du Centenaire 29	4102	OUGREE	SERAING	Fondamental ordinaire
4	Ecole communale fondamentale Heureu		4101	JEMEPPE-SUR-MEUSE	SERAING	Fondamental ordinaire
7	Ecole fondamentale de Nassogne	Rue du Vivier 12A	6950	NASSOGNE	NASSOGNE	Fondamental ordinaire
7	Ecole communale de la Lhomme	Rue des Alliés 44	6953	FORRIERES	NASSOGNE	Fondamental ordinaire
9	Ecole fond. communale Haine-St-Paul Re		7100	HAINE-SAINT-PAUL	LA LOUVIERE	Fondamental ordinaire
9	Ecole fondamentale communale de Jolin	Rue des Ecoles, 52	7100	HAINE-SAINT-PAUL	LA LOUVIERE	Fondamental ordinaire
9	Ecole fondamentale communale	Place de Trivières 25	7100	TRIVIERES	LA LOUVIERE	Fondamental ordinaire
9	Ecole fondamentale communale	Rue des Briqueteries, 1	7100	SAINT-VAAST	LA LOUVIERE	Fondamental ordinaire
9	Ecole fondamentale communale	Place de Bracquegnies 1	7110	STREPY-BRACQUEGNIES	LA LOUVIERE	Fondamental ordinaire
9	Ecole fondamentale communale	Rue de Nivelles 155	7110	STREPY-BRACQUEGNIES	LA LOUVIERE	Fondamental ordinaire
9	Ecole communale fond Groupe scolair	Rue des Canadiens 1-3	7110	STREPY-BRACQUEGNIES	LA LOUVIERE	Fondamental ordinaire
9	Ecole fondamentale communale	Rue Eugène Valentin 22	7110	HOUDENG-AIMERIES	LA LOUVIERE	Fondamental ordinaire
9	Ecole fondamentale communale	Rue de l'Abattoir 36	7110	HOUDENG-GOEGNIES	LA LOUVIERE	Fondamental ordinaire
9	Ecole fondamentale communale du Cent	Chaussée Paul Houtart 31	7110	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	Fondamental ordinaire
9	Ecole fondamentale communale R. France		7100	HAINE-SAINT-PIERRE	LA LOUVIERE	Fondamental ordinaire
9	Ecole fondamentale communale	Place Maugrétout 11	7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	Fondamental ordinaire
9	Ecole fondamentale communale de Bau	•	7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	Fondamental ordinaire
9	EPSIS Roger Roch	Rue Gustave Brichant 60	7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	Secondaire spécialisé
9	Ecole primaire spécialisée "Le Clair Logis		7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	Fondamental spécialisé
9	Ecole fondamentale communale du Boca		7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	Fondamental ordinaire
9	Ecole maternelle communale autonome		7110	HOUDENG-GOEGNIES	LA LOUVIERE	Fondamental ordinaire
9	Ecole fondamentale communale de Besc		7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	Fondamental ordinaire
	Ecole communale fondamentale Jandrai	•	1350		ORP-JAUCHE	
2				JANDRAIN JANDRENOUILLE		Fondamental ordinaire
2	Ecole com. JANDRAIN/MARILLES	Chaussée de Wavre 59	1350	JANDRAIN-JANDRENOUILLE	ORP-JAUCHE	Fondamental ordinaire
2	Ecole communale fondamentale de Jauc		1350	JAUCHE	ORP-JAUCHE	Fondamental ordinaire
2	Ecole com. d'ORP-NODUWEZ	Rue Sylvain Bawin 40-42	1350	ORP-LE-GRAND	ORP-JAUCHE	Fondamental ordinaire
2	Ecole fondamentale communale	Place Communale 2	1457	WALHAIN-SAINT-PAUL	WALHAIN	Fondamental ordinaire
5	Ecole fondamentale communale	Rue des Ecoles 5	4980	TROIS-PONTS	TROIS-PONTS	Fondamental ordinaire
9	Ecole communale fondamentale	Rue des Ecoles 5	7350	HENSIES	HENSIES	Fondamental ordinaire
9	Ecole communale fondamentale	Rue Ferrer 20	7350	THULIN	HENSIES	Fondamental ordinaire

-							
1114	6	Commune d'Assesse	Esplanade des Citoyens 4	5330	ASSESSE	ASSESSE	2903
1114	6	Commune d'Assesse	Esplanade des Citoyens 4	5330	ASSESSE	ASSESSE	2904
1115	10	Commune de Pont-à-Celles	Place Communale 22	6230	PONT-A-CELLES	PONT-A-CELLES	1087
1115	10	Commune de Pont-à-Celles	Place Communale 22	6230	PONT-A-CELLES	PONT-A-CELLES	1088
1115	10	Commune de Pont-à-Celles	Place Communale 22	6230	PONT-A-CELLES	PONT-A-CELLES	1089
1115	10	Commune de Pont-à-Celles	Place Communale 22	6230	PONT-A-CELLES	PONT-A-CELLES	1090
1116	2	Commune de Beauvechain	Place Communale 3	1320	BEAUVECHAIN	BEAUVECHAIN	554
1117	6	Commune de La Bruyère	Rue des Dames Blanches 1	5080	RHISNES	LA BRUYERE	3087
1117	6	Commune de La Bruyère	Rue des Dames Blanches 1	5080	RHISNES	LA BRUYERE	3088
1117	6	Commune de La Bruyère	Rue des Dames Blanches 1	5080	RHISNES	LA BRUYERE	3089
1117	6	Commune de La Bruyère	Rue des Dames Blanches 1	5080	RHISNES	LA BRUYERE	5719
1118	6	Commune d'Anhée	Place Communale 6	5537	ANHEE	ANHEE	2783
1118	6	Commune d'Anhée	Place Communale 6	5537	ANHEE	ANHEE	2784
1118	6	Commune d'Anhée	Place Communale 6	5537	ANHEE	ANHEE	2785
1118					ANHEE	ANHEE	2786
	6	Commune d'Anhée	Place Communale 6	5537			
1119	5	Commune de Plombières	Place du Troisième Millénaire, 1	4850	PLOMBIERES	PLOMBIERES	2372
1119	5	Commune de Plombières	Place du Troisième Millénaire, 1	4850	PLOMBIERES	PLOMBIERES	2373
1119	5	Commune de Plombières	Place du Troisième Millénaire, 1	4850	PLOMBIERES	PLOMBIERES	2374
1120	7	Commune de Libramont-Chevigny	Place Communale 9	6800	LIBRAMONT	LIBRAMONT-CHEVIGNY	2701
1120	7	Commune de Libramont-Chevigny	Place Communale 9	6800	LIBRAMONT	LIBRAMONT-CHEVIGNY	2703
1120	7	Commune de Libramont-Chevigny	Place Communale 9	6800	LIBRAMONT	LIBRAMONT-CHEVIGNY	2704
1120	7	Commune de Libramont-Chevigny	Place Communale 9	6800	LIBRAMONT	LIBRAMONT-CHEVIGNY	2706
1120	7	Commune de Libramont-Chevigny	Place Communale 9	6800	LIBRAMONT	LIBRAMONT-CHEVIGNY	2707
1120	7	Commune de Libramont-Chevigny	Place Communale 9	6800	LIBRAMONT	LIBRAMONT-CHEVIGNY	2708
1123	10	Ville de Philippeville	Place d'Armes 12	5600	PHILIPPEVILLE	PHILIPPEVILLE	3123
1123	10	Ville de Philippeville	Place d'Armes 12	5600	PHILIPPEVILLE	PHILIPPEVILLE	3129
1124	3	Commune de Ferrières	Place de Chablis 21	4190	FERRIERES	FERRIERES	1760
1124	3	Commune de Ferrières	Place de Chablis 21	4190	FERRIERES	FERRIERES	1763
1125	10	Commune de Les Bons Villers	Place de Frasnes 1	6210	FRASNES-LEZ-GOSSELIES	LES BONS VILLERS	1105
1125	10	Commune de Les Bons Villers	Place de Frasnes 1	6210	FRASNES-LEZ-GOSSELIES	LES BONS VILLERS	5987
1126	6	Commune de Cerfontaine	Place de l'Eglise 5	5630	CERFONTAINE	CERFONTAINE	3092
1126	6	Commune de Cerfontaine	Place de l'Eglise 5	5630	CERFONTAINE	CERFONTAINE	95258
1127	2	Ville de Wavre	Place de l'Hôtel de Ville	1300	WAVRE	WAVRE	697
1127	2	Ville de Wavre	Place de l'Hôtel de Ville	1300	WAVRE	WAVRE	698
1127	2	Ville de Wavre	Place de l'Hôtel de Ville	1300	WAVRE	WAVRE	699
1127	2	Ville de Wavre	Place de l'Hôtel de Ville	1300	WAVRE	WAVRE	702
1127	2	Ville de Wavre	Place de l'Hôtel de Ville	1300	WAVRE	WAVRE	720
1128	5	Ville de Herve	Place Marie-Thérèse 3	4650	HERVE	HERVE	2237
1128	5	Ville de Herve	Place Marie-Thérèse 3	4650	HERVE	HERVE	2237
1128	5	Ville de Herve	Place Marie-Thérèse 3	4650	HERVE	HERVE	2240
1128	5	Ville de Herve	Place Marie-Thérèse 3	4650	HERVE	HERVE	2241
1128	5	Ville de Herve	Place Marie-Thérèse 3	4650	HERVE	HERVE	2242
1128	5	Ville de Herve	Place Marie-Thérèse 3	4650	HERVE	HERVE	2250
1128	5	Ville de Herve	Place Marie-Thérèse 3	4650	HERVE	HERVE	95679
1129	6	Commune de Florennes	Place de l'Hôtel de Ville, 1	5620	FLORENNES	FLORENNES	3111
1129	6	Commune de Florennes	Place de l'Hôtel de Ville, 1	5620	FLORENNES	FLORENNES	3112
1130	8	Commune de Frasnes-lez-Anvaing	Place de l'Hôtel de Ville, 1	7911	FRASNES-LEZ-BUISSENAL	FRASNES-LEZ-ANVAING	820
1130	8	Commune de Frasnes-lez-Anvaing	Place de l'Hôtel de Ville, 1	7911	FRASNES-LEZ-BUISSENAL	FRASNES-LEZ-ANVAING	821
1130	8	Commune de Frasnes-lez-Anvaing	Place de l'Hôtel de Ville, 1	7911	FRASNES-LEZ-BUISSENAL	FRASNES-LEZ-ANVAING	822
1130	8	Commune de Frasnes-lez-Anvaing	Place de l'Hôtel de Ville, 1	7911	FRASNES-LEZ-BUISSENAL	FRASNES-LEZ-ANVAING	5464
1130	8	Commune de Frasnes-lez-Anvaing	Place de l'Hôtel de Ville, 1	7911	FRASNES-LEZ-BUISSENAL	FRASNES-LEZ-ANVAING	5738
1130	8	Commune de Frasnes-lez-Anvaing	Place de l'Hôtel de Ville, 1	7911	FRASNES-LEZ-BUISSENAL	FRASNES-LEZ-ANVAING	5739
1131	9	Commune de Chapelle-lez-Herlaimont	Place de l'Hôtel de Ville, 16	7160	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	829
1131	9	Commune de Chapelle-lez-Herlaimont	Place de l'Hôtel de Ville, 16	7160	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	830
1131	9	Commune de Chapelle-lez-Herlaimont	Place de l'Hôtel de Ville, 16	7160	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	831
1131	9	Commune de Chapelle-lez-Herlaimont	Place de l'Hôtel de Ville, 16	7160	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	832
1131	9	Commune de Chapelle-lez-Herlaimont	Place de l'Hôtel de Ville, 16	7160	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	95744
1132	10	Ville de Walcourt	Place de l'Hôtel de Ville, 3	5650	WALCOURT	WALCOURT	3138

	I		=225			l= 1 .1 11 11 1
6		Rue de la Pavée 3A	5336	COURRIERE	ASSESSE	Fondamental ordinaire
6	Ecole fondamentale communale	Rue de la Gendarmerie 2	5330	ASSESSE	ASSESSE	Fondamental ordinaire
10	Ecole communale fondamentale Ecole v		6230	OBAIX	PONT-A-CELLES	Fondamental ordinaire
10	Ecole communale de Luttre	Rue Georges Theys 15	6238	LUTTRE	PONT-A-CELLES	Fondamental ordinaire
10	Ecole communale de Viesville	Place des Résistants 10	6230	VIESVILLE	PONT-A-CELLES	Fondamental ordinaire
10	Ecole communale du Centre	Rue Célestin Freinet 1	6230	PONT-A-CELLES	PONT-A-CELLES	Fondamental ordinaire
2	Ecole fondamentale communale de Bea		1320	BEAUVECHAIN	BEAUVECHAIN	Fondamental ordinaire
6	Ecole fondamentale communale de Rhis	Rue des Dames Blanches 3	5080	RHISNES	LA BRUYERE	Fondamental ordinaire
6	Ecole fondamentale communale de Meu	Rue Janquart 5	5081	MEUX	LA BRUYERE	Fondamental ordinaire
6	Ecole fondamentale communale d'Emin	Rue de Rhisnes 20	5080	EMINES	LA BRUYERE	Fondamental ordinaire
6	Ecole fondamentale communale de War	Rue du Médecin 4	5080	WARISOULX	LA BRUYERE	Fondamental ordinaire
6	Ecole fondamentale communale	Rue de Maredret 10 A	5537	DENEE	ANHEE	Fondamental ordinaire
6	Ecole fondamentale communale de Biou	Rue de Fraire 5	5537	BIOUL	ANHEE	Fondamental ordinaire
6	Ecole fondamentale communale de la M	Rue de Maredret 10	5537	DENEE	ANHEE	Fondamental ordinaire
6	Ecole fondamentale communale de Anh	Rue Grande 92	5537	ANHEE	ANHEE	Fondamental ordinaire
5	Ecole fondamentale communale de Hon	Rue Hack 55	4852	PLOMBIERES (HOMBOURG)	PLOMBIERES	Fondamental ordinaire
5	Ecole communale Gemmenich-Moresne	Rue César Franck 72	4851	GEMMENICH	PLOMBIERES	Fondamental ordinaire
5	Ecole fondamentale communale	Place Communale 10	4850	MONTZEN	PLOMBIERES	Fondamental ordinaire
7	Ecole fondamentale communale de Floh		6800	LIBRAMONT	LIBRAMONT-CHEVIGNY	Fondamental ordinaire
7	Ecole fondamentale communale de Neu		6800	LIBRAMONT-CHEVIGNY	LIBRAMONT-CHEVIGNY	Fondamental ordinaire
7	Ecole fondamentale communale de Bras		6800	BRAS	LIBRAMONT-CHEVIGNY	Fondamental ordinaire
7	Ecole fondamentale communale de Sain		6800	SAINTE-MARIE-CHEVIGNY	LIBRAMONT-CHEVIGNY	Fondamental ordinaire
7	Ecole fondamentale communale de Sain		6800	SAINTE-MARIE-CHEVIGNY	LIBRAMONT-CHEVIGNY	Fondamental ordinaire
7	Ecole fondamentale communale d'Ourt		6800	SAINTE-MARIE-CHEVIGNY	LIBRAMONT-CHEVIGNY	Fondamental ordinaire
10	Ecole fondamentale communale de l'ent	,	5600	VILLERS-LE-GAMBON	PHILIPPEVILLE	Fondamental ordinaire
10			5600		PHILIPPEVILLE	Fondamental ordinaire
	Ecole fondamentale communale de l'ent Ensemble scolaire Ferrières 1			NEUVILLE-LE-CHAUDRON		Fondamental ordinaire
3	Ensemble scolaire Ferrières 2	Rue de Lognoul 8A	4190 4190	FERRIERES	FERRIERES	
		Chemin des Ecoliers 1		WERBOMONT	FERRIERES	Fondamental ordinaire
10	Ecole Jacques Brel	Rue Alphonse Helsen 69 bi	6211	MELLET	LES BONS VILLERS	Fondamental ordinaire
10	Ecole Arthur Grumiaux	Rue de l'Escaille 1	6210	VILLERS-PERWIN	LES BONS VILLERS	Fondamental ordinaire
6	Ecole fondamentale communale	Place de l'Eglise 1	5630	CERFONTAINE	CERFONTAINE	Fondamental ordinaire
6	Ecole fondamentale communale de Cerf	·	5630	SENZEILLE	CERFONTAINE	Fondamental ordinaire
2	Ecole communale maternelle n°1 lle aux		1300	WAVRE	WAVRE	Fondamental ordinaire
2	Ecole maternelle communale	Rue Achille Bauduin 71	1300	LIMAL	WAVRE	Fondamental ordinaire
2	Ecole communale de l'Amitié	Rue de l'Amitié 2	1300	LIMAL	WAVRE	Fondamental ordinaire
2	Ecole fondamentale communale	Chaussée des Gaulois 93-9	1300	WAVRE	WAVRE	Fondamental ordinaire
2	Ecole fondamentale communale	Rue des Combattants 29	1301	BIERGES	WAVRE	Fondamental ordinaire
5	Ecole communale fondamentale	Rue Village 121	4650	CHAINEUX	HERVE	Fondamental ordinaire
5	Ecole fondamentale communale	Avenue des Platanes 63	4650	GRAND-RECHAIN	HERVE	Fondamental ordinaire
5	Ecole fondamentale communale	Rue Forges-les-Eaux 2B	4651	BATTICE	HERVE	Fondamental ordinaire
5	Ecole communale de Bruyères	Rue de la Grotte 1	4651	BATTICE	HERVE	Fondamental ordinaire
5	Ecole fondamentale communale de José	Rue de José 59	4651	BATTICE	HERVE	Fondamental ordinaire
5	Ecole fondamentale communale	Rue Albert Leclercqs 35	4652	XHENDELESSE	HERVE	Fondamental ordinaire
5	Ecole fond. com. de Julemont	Maigre Cense 4	4650	JULEMONT	HERVE	Fondamental ordinaire
6	Ecole communale Florennes I	Rue de Morialmé 17	5621	THY-LE-BAUDUIN	FLORENNES	Fondamental ordinaire
6	Ecole communale Florennes II	Rue d'Omezée 132	5620	MORVILLE	FLORENNES	Fondamental ordinaire
8	Ecole fondamentale communale de Mou	Route de Grandmetz 10	7911	MOUSTIER	FRASNES-LEZ-ANVAING	Fondamental ordinaire
8	Ecole fondamentale communale de Der	Chaussée de Renaix 128	7912	DERGNEAU	FRASNES-LEZ-ANVAING	Fondamental ordinaire
8	Ecole communale	Chaussée Brunehault 40	7911	OEUDEGHIEN	FRASNES-LEZ-ANVAING	Fondamental ordinaire
8	Ecole communale d'Anvaing	Chaussée de Renaix 58	7910	ANVAING	FRASNES-LEZ-ANVAING	Fondamental ordinaire
8	Ecole fondamentale communale de Sain		7912	SAINT-SAUVEUR	FRASNES-LEZ-ANVAING	Fondamental ordinaire
8	Ecole fondamentale communale de Mor		7911	MONTROEUL-AU-BOIS	FRASNES-LEZ-ANVAING	Fondamental ordinaire
9	Ecole fondamentale communale	Rue Pastur 38	7160	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMO	
9	Ecole fondamentale communale	Rue de la Résistance 8A	7160	PIETON	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMO	
9	Ecole fondamentale communale	Avenue Lamarche 34B	7160	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMO	
9	Ecole fondamentale communale	Rue des Ecoles 4		CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMO	
9			7160		CHAPELLE-LEZ-HERLAIMO	
	Ecole fond. communale - Godarville	Place Albert Ier 38	7160	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT		
10	Ecole communale des Eoliennes	Grand'Rue 61	5651	SOMZEE	WALCOURT	Fondamental ordinaire

		<u> </u>					
1132	10	Ville de Walcourt	Place de l'Hôtel de Ville, 3	5650	WALCOURT	WALCOURT	3139
1132	10	Ville de Walcourt	Place de l'Hôtel de Ville, 3	5650	WALCOURT	WALCOURT	95312
1133	9	Commune de Lens (Hainaut)	Place de la Trinité 1	7870	LENS	LENS	1158
1134	9	Collège communal de Colfontaine	Place de Wasmes 22	7340	WASMES	COLFONTAINE	1276
1134	9	Collège communal de Colfontaine	Place de Wasmes 22	7340	WASMES	COLFONTAINE	1277
1134	9	Collège communal de Colfontaine	Place de Wasmes 22	7340	WASMES	COLFONTAINE	1278
1134	9	Collège communal de Colfontaine	Place de Wasmes 22	7340	WASMES	COLFONTAINE	1280
1134	9	Collège communal de Colfontaine	Place de Wasmes 22	7340	WASMES	COLFONTAINE	1281
1135	6	Ville d'Andenne	Place des Tilleuls 1	5300	ANDENNE	ANDENNE	2888
1135	6	Ville d'Andenne	Place des Tilleuls 1	5300	ANDENNE	ANDENNE	2889
1135	6	Ville d'Andenne	Place des Tilleuls 1	5300	ANDENNE	ANDENNE	2902
1136	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Anderlecht	Place du Conseil 1	1070	ANDERLECHT	ANDERLECHT	4
1136	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Anderlecht	Place du Conseil 1	1070	ANDERLECHT	ANDERLECHT	6
							7
1136	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Anderlecht	Place du Conseil 1	1070	ANDERLECHT	ANDERLECHT	9
1136	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Anderlecht	Place du Conseil 1	1070	ANDERLECHT	ANDERLECHT	·
1136	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Anderlecht	Place du Conseil 1	1070	ANDERLECHT	ANDERLECHT	10
1136	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Anderlecht	Place du Conseil 1	1070	ANDERLECHT	ANDERLECHT	11
1136	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Anderlecht	Place du Conseil 1	1070	ANDERLECHT	ANDERLECHT	12
1136	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Anderlecht	Place du Conseil 1	1070	ANDERLECHT	ANDERLECHT	13
1136	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Anderlecht	Place du Conseil 1	1070	ANDERLECHT	ANDERLECHT	14
1136	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Anderlecht	Place du Conseil 1	1070	ANDERLECHT	ANDERLECHT	15
1136	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Anderlecht	Place du Conseil 1	1070	ANDERLECHT	ANDERLECHT	16
1136	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Anderlecht	Place du Conseil 1	1070	ANDERLECHT	ANDERLECHT	17
1136	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Anderlecht	Place du Conseil 1	1070	ANDERLECHT	ANDERLECHT	31
1136	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Anderlecht	Place du Conseil 1	1070	ANDERLECHT	ANDERLECHT	35
1136	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Anderlecht	Place du Conseil 1	1070	ANDERLECHT	ANDERLECHT	45
1136	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Anderlecht	Place du Conseil 1	1070	ANDERLECHT	ANDERLECHT	46
1136	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Anderlecht	Place du Conseil 1	1070	ANDERLECHT	ANDERLECHT	52
1136	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Anderlecht	Place du Conseil 1	1070	ANDERLECHT	ANDERLECHT	3156
1136	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Anderlecht	Place du Conseil 1	1070	ANDERLECHT	ANDERLECHT	95336
1136	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Anderlecht	Place du Conseil 1	1070	ANDERLECHT	ANDERLECHT	95337
1136	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Anderlecht	Place du Conseil 1	1070	ANDERLECHT	ANDERLECHT	95384
1136	1			1070	ANDERLECHT	ANDERLECHT	95385
1136	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Anderlecht	Place du Conseil 1	1070	ANDERLECHT	ANDERLECHT	95429
		Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Anderlecht	Place du Conseil 1				
1136	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Anderlecht	Place du Conseil 1	1070	ANDERLECHT	ANDERLECHT	95480
1136	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Anderlecht	Place du Conseil 1	1070	ANDERLECHT	ANDERLECHT	95567
1136	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Anderlecht	Place du Conseil 1	1070	ANDERLECHT	ANDERLECHT	95610
1137	10	Ville de Charleroi	Place Charles II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	834
1137	10	Ville de Charleroi	Place Charles II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	835
1137	10	Ville de Charleroi	Place Charles II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	836
1137	10	Ville de Charleroi	Place Charles II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	837
1137	10	Ville de Charleroi	Place Charles II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	842
1137	10	Ville de Charleroi	Place Charles II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	843
1137	10	Ville de Charleroi	Place Charles II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	844
1137	10	Ville de Charleroi	Place Charles II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	845
1137	10	Ville de Charleroi	Place Charles II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	847
1137	10	Ville de Charleroi	Place Charles II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	849
1137	10	Ville de Charleroi	Place Charles II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	850
1137	10	Ville de Charleroi	Place Charles II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	851
1137	10	Ville de Charleroi	Place Charles II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	852
1137	10	Ville de Charleroi	Place Charles II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	860
1137	10	Ville de Charleroi	Place Charles II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	861
1137	10	Ville de Charleroi	Place Charles II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	862
1137	10	Ville de Charleroi	Place Charles II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	863
1137				6000	CHARLEROI	CHARLEROI	864
	10	Ville de Charleroi	Place Charles II 11				864
1137	10	Ville de Charleroi	Place Charles II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROL	
1137	10	Ville de Charleroi	Place Charles II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	871
1137	10	Ville de Charleroi	Place Charles II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	874

10	Facility of the Charmetter	D des Manus viens 20	ECE1	THY IS CHATSALL	WALCOURT	Faudamental audication
10		Rue des Marronniers 29	5651	THY-LE-CHATEAU	WALCOURT WALCOURT	Fondamental ordinaire
10 9	Ecole communale fondamentale des For		5651	LANEFFE		Fondamental ordinaire
	Ecole fondamentale communale	Rue du Thy 3	7870	LENS	LENS	Fondamental ordinaire
9	Ecole communale Arthur Nazé-Alfred Bu		7340	PATURAGES	COLFONTAINE	Fondamental ordinaire
9	Ecole communale Rampe-Anfouette - Ba		7340	WASMES	COLFONTAINE	Fondamental ordinaire
9	Ecole communale Genin A Dieu Groupe		7340	WASMES	COLFONTAINE	Fondamental ordinaire
9	Ecole communale Cambry - Achille Delat	, ,	7340	WASMES	COLFONTAINE	Fondamental ordinaire
9	Ecole communale A. Libiez - Quesnoy Gr		7340	COLFONTAINE	COLFONTAINE	Fondamental ordinaire
6	Ecole fondamentale communale d'Ande	Rue des Ecoles 1	5300	ANDENNE	ANDENNE	Fondamental ordinaire
6	Ecole fondamentale communale d'Ande	Rue du Baty 240	5300	SCLAYN	ANDENNE	Fondamental ordinaire
6	Ecole fondamentale communale d'Ande	Rue du Portail 489	5300	VEZIN	ANDENNE	Fondamental ordinaire
1	Ecole maternelle communale n°3 - M3/N	Avenue Marius Renard 5	1070	ANDERLECHT	ANDERLECHT	Fondamental ordinaire
1	Ecole fondamentale Clair Soleil (P1-M8)	Rue du Potaerdenberg, 17	1070	ANDERLECHT	ANDERLECHT	Fondamental ordinaire
1	Ecole fondamentale communale Les Ma	Rue de Douvres 80	1070	ANDERLECHT	ANDERLECHT	Fondamental ordinaire
1	Ecole fondamentale Les Tourterelles M5	Rue Odon 22	1070	ANDERLECHT	ANDERLECHT	Fondamental ordinaire
1	Ecole primaire P9/10 Carrefour	Rue Eloy 114	1070	ANDERLECHT	ANDERLECHT	Fondamental ordinaire
1	Ecole fondamentale communale "La Rou	Rue Van Winghen 1	1070	ANDERLECHT	ANDERLECHT	Fondamental ordinaire
1	Ecole fondamentale n°12 Le Tilleul	Rue Alphonse Demunter 2	1070	ANDERLECHT	ANDERLECHT	Fondamental ordinaire
1	Ecole primaire communale n°14	Avenue Camille Vaneukem	1070	ANDERLECHT	ANDERLECHT	Fondamental ordinaire
1	Ecole primaire Pierre Lairin	Rue Jakob Smits 114	1070	ANDERLECHT	ANDERLECHT	Fondamental ordinaire
1	Ecole primaire communale n°18 Les Etar		1070	ANDERLECHT	ANDERLECHT	Fondamental ordinaire
1	Ecole communale fondamentale Les Aste		1070	ANDERLECHT	ANDERLECHT	Fondamental ordinaire
1	Ecole fondamentale Maurice Carême n°:		1070	ANDERLECHT	ANDERLECHT	Fondamental ordinaire
1	ECOLE SECONDAIRE THEO LAMBERT	Av Victor et Jules Bertaux,	1070	ANDERLECHT	ANDERLECHT	Secondaire ordinaire
1	INSTITUT COMMUNAL MARIUS RENARD		1070	ANDERLECHT	ANDERLECHT	Secondaire ordinaire
1	Ecole Les Sureaux	Boulevard Sylvain Dupuis,	1070	ANDERLECHT	ANDERLECHT	Fondamental spécialisé
1	Ecole Communale Spécialisée Les Acacia		1070	ANDERLECHT	ANDERLECHT	Fondamental spécialisé
1	Ecole fondamentale Les peupliers prima		1070	ANDERLECHT	ANDERLECHT	Fondamental ordinaire
1	ATHENEE JOSEPH BRACOPS		1070	ANDERLECHT		
	Ecole maternelle autonome "Les Petits T	Rue de la Procession 78			ANDERLECHT	Secondaire ordinaire
1			1070	ANDERLECHT	ANDERLECHT	Fondamental ordinaire
1	Ecole fondamentale 'Moortebeek' (P15/		1070	ANDERLECHT	ANDERLECHT	Fondamental ordinaire
1	Ecole maternelle Les Goélands	Rue Démosthène 195	1070	ANDERLECHT	ANDERLECHT	Fondamental ordinaire
1	Ecole maternelle Petits Goujons M6	Rue des Goujons 88	1070	ANDERLECHT	ANDERLECHT	Fondamental ordinaire
1	Le Petit Scherdemael "M22"	Avenue de la Libre Acadén	1070	ANDERLECHT	ANDERLECHT	Fondamental ordinaire
1	Ecole primaire autonome 'Les Trèfles P2		1070	ANDERLECHT	ANDERLECHT	Fondamental ordinaire
1	Ecole communale "P24-M24 - Les Pomm		1070	ANDERLECHT	ANDERLECHT	Fondamental ordinaire
1	DOA Biestebroek	Rue des Goujons	1070	ANDERLECHT	ANDERLECHT	Secondaire ordinaire
10	Ecole communale n°4 Cobaux	Boulevard Paul Janson 61	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	Fondamental ordinaire
10	Ecole communale du Nord	Rue I. Gatti de Gamond 2	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	Fondamental ordinaire
10	Ecole primaire de Charleroi-Roton	Rue Emile Maufort 1	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	Fondamental ordinaire
10	Ecole communale de Bosquetville	Boulevard Joseph Tirou 22	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	Fondamental ordinaire
10		Place Basile Parent 14	6010	COUILLET	CHARLEROI	Fondamental ordinaire
10	Ecole fondamentale communale du Fond		6010	COUILLET	CHARLEROI	Fondamental ordinaire
10	Enseignement fondamental Les Fougère	·	6010	COUILLET	CHARLEROI	Fondamental ordinaire
10	Ecole communale du Phénix	Rue du Phénix 11-17	6020	DAMPREMY	CHARLEROI	Fondamental ordinaire
10	Ecole fondamentale 'La Marsaude'	Rue Paul Barré 28	6020	DAMPREMY	CHARLEROI	Fondamental ordinaire
10	Ecole fondamentale Jules Destrée	Place Jules Destrée 3	6060	GILLY	CHARLEROI	Fondamental ordinaire
10	Ecole communale des Haies	Rue Nazarin 35	6060	GILLY	CHARLEROI	Fondamental ordinaire
10	Ü	Chaussée de Fleurus 359	6060	GILLY	CHARLEROI	Fondamental ordinaire
10	Ecole communale fondamentale Cité Ge	Rue Circulaire 27	6060	GILLY	CHARLEROI	Fondamental ordinaire
10	Ecole fondamentale des Coquelicots	Rue des Coquelicots 5	6030	GOUTROUX	CHARLEROI	Fondamental ordinaire
10		Rue François Dewiest 98	6040	JUMET	CHARLEROI	Fondamental ordinaire
10	Ecole fondamentale du Brûlin	Rue Hector Denis 16	6040	JUMET	CHARLEROI	Fondamental ordinaire
10	Ecole fondamentale du Trî Charlî	Rue Surlet 35	6040	JUMET	CHARLEROI	Fondamental ordinaire
10	Ecole fondamentale de Heigne n°29	Rue Edouard Anseele 36	6040	JUMET	CHARLEROI	Fondamental ordinaire
		Rue Alfred Georges 154		LODELINSART	CHARLEROI	Fondamental ordinaire
10	Ecole communale de l'Ouest	Rue Airred Georges 154	0042	LODELINGANI	CHANLLING	i Ullualifelitai Ulullialie
10 10	Ecole communale de l'Ouest Ecole fondamentale du Gros-Fayt	Rue des Chevaliers du Trav	6042 6042	LODELINSART	CHARLEROI	Fondamental ordinaire

1137	10	Ville de Charleroi	Place Charles II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	875
1137	10	Ville de Charleroi	Place Charles II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	876
1137	10	Ville de Charleroi	Place Charles II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	879
1137	10	Ville de Charleroi	Place Charles II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	880
1137	10	Ville de Charleroi	Place Charles II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	882
1137	10	Ville de Charleroi	Place Charles II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	883
1137	10	Ville de Charleroi	Place Charles II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	884
1137	10	Ville de Charleroi	Place Charles II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	885
1137	10	Ville de Charleroi	Place Charles II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	889
1137	10	Ville de Charleroi	Place Charles II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	890
1137	10	Ville de Charleroi	Place Charles II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	891
1137	10	Ville de Charleroi	Place Charles II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	897
1137	10	Ville de Charleroi	Place Charles II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	898
1137	10	Ville de Charleroi	Place Charles II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	899
1137	10	Ville de Charleroi	Place Charles II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	902
1137	10	Ville de Charleroi	Place Charles II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	903
1137	10	Ville de Charleroi	Place Charles II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	905
1137	10	Ville de Charleroi	Place Charles II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	906
1137	10	Ville de Charleroi	Place Charles II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	960
1137	10	Ville de Charleroi	Place Charles II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	980
1137	10	Ville de Charleroi	Place Charles II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	983
1137	10	Ville de Charleroi	Place Charles II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	986
1137	10	Ville de Charleroi	Place Charles II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	988
1137	10	Ville de Charleroi	Place Charles II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	5236
1137	10	Ville de Charleroi	Place Charles II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	5380
1137	10	Ville de Charleroi	Place Charles II 11	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	95195
1137	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1912
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1913
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1915
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1916
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1917
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1918
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1919
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1920
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1921
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1922
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1923
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1924
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1925
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1927
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1928
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1929
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1930
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1932
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1933
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1935
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1936
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1938
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1939
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1940
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1941
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1942
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1943
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1944
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1946
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1947
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1948
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1949
			7 40 14 5410 20	.500			

			ı			
10		Rue des Dochards 25	6030	MARCHIENNE-AU-PONT	CHARLEROI	Fondamental ordinaire
10	,	Rue Edmond Jacquin 80	6030	MARCHIENNE-AU-PONT	CHARLEROI	Fondamental ordinaire
10		Rue Aurélien Thibaut 20	6001	MARCINELLE	CHARLEROI	Fondamental ordinaire
10	Ecole communale Hublinbu	Avenue du Panorama 6	6001	MARCINELLE	CHARLEROI	Fondamental ordinaire
10	Ecole communale de la Belle-Vue	Rue des Champs 144	6001	MARCINELLE	CHARLEROI	Fondamental ordinaire
10	Ecole communale La Bruyère	Troisième Avenue 30	6001	MARCINELLE	CHARLEROI	Fondamental ordinaire
10	Ecole communale fondamentale de la Ci	Rue Camille Lebon 41	6001	MARCINELLE	CHARLEROI	Fondamental ordinaire
10	Ecole communale fondamentale	Rue de la Pte Chenevière 4	6001	MARCINELLE	CHARLEROI	Fondamental ordinaire
10		Rue Adolphe Max 5-13	6032	MONT-SUR-MARCHIENNE	CHARLEROI	Fondamental ordinaire
10	Ecole fondamentale communale Ruau	Rue de Roux 17	6031	MONCEAU-SUR-SAMBRE	CHARLEROI	Fondamental ordinaire
10	Ecole primaire Richard Pouillon	Rue Albert Camus 13	6031	MONCEAU-SUR-SAMBRE	CHARLEROI	Fondamental ordinaire
10	Ecole communale des Cités	Avenue du Centenaire 121	6061	MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	CHARLEROI	Fondamental ordinaire
10		Place Albert Ier 36	6061	MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	CHARLEROI	Fondamental ordinaire
10	Ecole communale de la Neuville	Rue du résolu 60	6061	MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	CHARLEROI	Fondamental ordinaire
10	Ecole communale Bois	Rue de Soleilmont 26-28	6043	RANSART	CHARLEROI	Fondamental ordinaire
10	Ecole communale fondamentale du Taill		6043	RANSART	CHARLEROI	Fondamental ordinaire
10	Complexe scolaire de la Bassée	Rue Léon Willocq 4A	6044	ROUX	CHARLEROI	Fondamental ordinaire
10		Rue Alexandre Lepage 8	6044	ROUX	CHARLEROI	Fondamental ordinaire
10	Ecole Les Cerisiers	Rue de la Tombe 307	6001	MARCINELLE	CHARLEROI	Fondamental spécialisé
10	Centre éducatif communal secondaire d			COUILLET	CHARLEROI	Secondaire ordinaire
10		Rue de Lodelinsart 200	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	Secondaire ordinaire
10		Rue Warmonceau 168	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	Fondamental ordinaire
10	Ecole Cobaux maternelle autonome	Rue de la Science 39	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	Fondamental ordinaire
10	Ecole fondamentale de la Solidarité	Rue de la Solidarité 2	6061	MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	CHARLEROI	Fondamental ordinaire
10	Ecole communale des Haies	Rue du Longtry 41	6032	MONT-SUR-MARCHIENNE	CHARLEROI	Fondamental ordinaire
10	Ecole maternelle de Charleroi Roton	Rue Nouvelle, 1	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	Fondamental ordinaire
4	Groupe scolaire communal Glain - Buren	Rue Emile Vandervelde. 20	4000	GLAIN	LIEGE	Fondamental ordinaire
4		Rue François Lefèbvre 66	4000	ROCOURT	LIEGE	Fondamental ordinaire
4	Groupe scolaire fondamental communal		4031	ANGLEUR	LIEGE	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale du Sart		4031	ANGLEUR	LIEGE	Fondamental ordinaire
4	Ecole communale fondamentale Bressou		4020	BRESSOUX	LIEGE	Fondamental ordinaire
4	Ecole communale fondamentale	Rue de Porto 76	4020	BRESSOUX	LIEGE	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale Bressou		4020	BRESSOUX	LIEGE	Fondamental ordinaire
4	Ecole communale fondamentale du Cent	•	4032	CHENEE	LIEGE	Fondamental ordinaire
4		Rue des Grands Prés 202	4032	CHENEE	LIEGE	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale Victor Heuskin	Rue Fraîche 14	4032	CHENEE	LIEGE	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale	Rue de la Haminde 33	4030	GRIVEGNEE	LIEGE	Fondamental ordinaire
4	Ecole communale fondamentale de Griv		4030	GRIVEGNEE	LIEGE	Fondamental ordinaire
4	Ecole communale de Bois-de-Breux	Rue de Herve 320	4030	GRIVEGNEE	LIEGE	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale Jupille-Combattants	Place des Combattants 1	4020	JUPILLE-SUR-MEUSE	LIEGE	Fondamental ordinaire
4	Ecole communale des Bruyères I	Rue Fernand Dehousse 1	4020	JUPILLE-SUR-MEUSE	LIEGE	Fondamental ordinaire
4	École fondamentale communale du Jard	Rue du Jardin Botanique 2	4000	LIEGE	LIEGE	Fondamental ordinaire
4	Centre scolaire Georges Mignon	Rue des Rivageois 17	4000	LIEGE	LIEGE	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale Jardin Botanique II		4000	LIEGE	LIEGE	Fondamental ordinaire
4	Groupe scolaire communal	Rue de la Liberté 25	4020	LIEGE	LIEGE	Fondamental ordinaire
4		Place Vieille-Montagne 13		LIEGE	LIEGE	Fondamental ordinaire
4		Rue des Vignerons 1-3	4000	LIEGE	LIEGE	Fondamental ordinaire
4	Groupe scolaire communal primaire et n	•	4020	LIEGE	LIEGE	Fondamental ordinaire
4		Rue Basse-Wez 54	4020	LIEGE	LIEGE	Fondamental ordinaire
4	Ecole communale Bronckart-GrandJean			LIEGE	LIEGE	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale Lycée L		4000	LIEGE	LIEGE	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale Hors Ch		4000	LIEGE	LIEGE	Fondamental ordinaire
4	Groupe scolaire communal Justin Bloom		4000	LIEGE	LIEGE	Fondamental ordinaire
4		Boulevard Léon Philippet 7	4000	LIEGE	LIEGE	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale A. Bens		4000	LIEGE	LIEGE	Fondamental ordinaire
4	Ecole communale de Cointe	Boulevard Gustave Kleyer	4000	LIEGE	LIEGE	Fondamental ordinaire
	Groupe scolaire Arnould Clausse - Nanio	Boulevard Jean-Théodore	4000	LIEGE	LIEGE	Fondamental ordinaire
4	Oroupe scolaire Arribulu Clausse - Ivarilo	boulevaru Jean-Theodore	4000	LILUL	LIEGE	i ondamental ordinalie

1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1950
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1991
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	1995
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	2009
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	2011
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	2017
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	2019
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	2040
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	2054
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	2056
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	2056
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	2057
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	2061
1138	4		Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	2062
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10 Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	2062
1138	4	Ville de Liège		4000	LIEGE	LIEGE	2079
		Ville de Liège	Quai de la Batte 10				
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	2080
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	2087
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	3145
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	5150
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	5381
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	5865
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	5870
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	95191
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	95192
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	95276
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	95335
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	95362
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	95397
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	95444
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	95530
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	95640
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	95641
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	95752
1138	4	Ville de Liège	Quai de la Batte 10	4000	LIEGE	LIEGE	95752
1139	7	Ville de La Roche-en-Ardenne	Place du Marché 1	6980	LA ROCHE-EN-ARDENNE	LA ROCHE-EN-ARDENNE	2581
1139	7	Ville de La Roche-en-Ardenne	Place du Marché 1	6980	LA ROCHE-EN-ARDENNE	LA ROCHE-EN-ARDENNE	2582
1139	7	Ville de La Roche-en-Ardenne	Place du Marché 1	6980	LA ROCHE-EN-ARDENNE	LA ROCHE-EN-ARDENNE	2584
1140	9	Commune de Quiévrain	Rue des Wagnons 4	7380	QUIEVRAIN	QUIEVRAIN	1247
1140	9	Commune de Quiévrain	Rue des Wagnons 4	7380	QUIEVRAIN	QUIEVRAIN	3185
1141	6	Ville de Fosses-la-Ville	Rue Donat Masson 22	5070	FOSSES-LA-VILLE	FOSSES-LA-VILLE	2921
1141	6	Ville de Fosses-la-Ville	Rue Donat Masson 22	5070	FOSSES-LA-VILLE	FOSSES-LA-VILLE	95354
1142	7	Ville de Saint-Hubert	Place du Marché 1	6870	SAINT-HUBERT	SAINT-HUBERT	2684
1142	7	Ville de Saint-Hubert	Place du Marché 1	6870	SAINT-HUBERT	SAINT-HUBERT	95663
1143	5	Ville de Verviers	Place du Marché 55	4800	VERVIERS	VERVIERS	2313
1143	5	Ville de Verviers	Place du Marché 55	4800	VERVIERS	VERVIERS	2314
1143	5	Ville de Verviers	Place du Marché 55	4800	VERVIERS	VERVIERS	2315
1143	5	Ville de Verviers	Place du Marché 55	4800	VERVIERS	VERVIERS	2316
1143	5	Ville de Verviers	Place du Marché 55	4800	VERVIERS	VERVIERS	2317
1143	5	Ville de Verviers	Place du Marché 55	4800	VERVIERS	VERVIERS	2317
1143	5	Ville de Verviers	Place du Marché 55	4800	VERVIERS	VERVIERS	2319
1143	5	Ville de Verviers	Place du Marché 55	4800	VERVIERS	VERVIERS	2320
1143	5	Ville de Verviers	Place du Marché 55	4800	VERVIERS	VERVIERS	2321
1143			Place du Marché 55	4800	VERVIERS	VERVIERS	
	5	Ville de Verviers					2322
1143	5	Ville de Verviers	Place du Marché 55	4800	VERVIERS	VERVIERS	2351
1145	9	Commune de Seneffe	Rue Lintermans 21	7180	SENEFFE	SENEFFE SENEFFE	1095
1145	9	Commune de Seneffe	Rue Lintermans 21	7180	SENEFFE		1096
1145	9	Commune de Seneffe	Rue Lintermans 21	7180	SENEFFE	SENEFFE	1097

		ı		ı		
4	Groupe scolaire communal de Droixhe		4020	LIEGE	LIEGE	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale spécialisée Andréa		4031	ANGLEUR	LIEGE	Fondamental spécialisé
4	ATHENEE COMMUNAL MAURICE DESTE	'	4020	LIEGE	LIEGE	Secondaire ordinaire
4	CENTRE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	Rue Léon Mignon 2	4000	LIEGE	LIEGE	Secondaire ordinaire
4	INSTITUT DE LA CONSTRUCTION, DES AF	Rue de Fragnée 76	4000	LIEGE	LIEGE	Secondaire ordinaire
4	ECOLE D'HOTELLERIE ET DE TOURISME	En-Hors-Château 13	4000	LIEGE	LIEGE	Secondaire ordinaire
4	ECOLE DE COIFFURE ET DE BIOESTHETIC	Rue de Pitteurs 31	4020	LIEGE	LIEGE	Secondaire ordinaire
4	CENTRE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	Rue de l'Espérance 62	4000	LIEGE	LIEGE	Secondaire ordinaire
4	Ecole fondamentale spécialisée Léona P	Rue de la Cité Radieuse 2	4020	BRESSOUX	LIEGE	Fondamental spécialisé
4	Ecole Mottet I	Place Sainte-Walburge 1	4000	LIEGE	LIEGE	Fondamental spécialisé
4	Ecole Mottet I	Place Sainte-Walburge 1	4000	LIEGE	LIEGE	Secondaire spécialisé
4	Ecole fondamentale spécialisée Fontaine	Rue de Fexhe 58	4000	LIEGE	LIEGE	Fondamental spécialisé
4	I.R.H.O.V. Enseignement secondaire spé	Rue Monulphe 80	4000	LIEGE	LIEGE	Secondaire spécialisé
4	Ecole secondaire spécialisée Centre Mag	Rue Maghin 22	4000	LIEGE	LIEGE	Secondaire spécialisé
4	Ecole fondamentale communale de War		4020	WANDRE	LIEGE	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale	Rue du Perron 126	4000	LIEGE	LIEGE	Fondamental ordinaire
4	Ecole communale Arnould Clausse-Lave		4000	LIEGE	LIEGE	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale Sart Til		4031	ANGLEUR	LIEGE	Fondamental ordinaire
4	I.R.H.O.V. Enseignement fondamental sp		4000	LIEGE	LIEGE	Fondamental spécialisé
4	Ecole fondamentale de Grivegnée-Bellet		4030	GRIVEGNEE	LIEGE	Fondamental ordinaire
4	ATHENEE COMMUNAL LEONIE DE WAHA		4000	LIEGE	LIEGE	Secondaire ordinaire
4	Ecole "La Colline de l'Eveil"		4000	LIEGE	LIEGE	
4	Ecole La Colline de l'Evell Ecole fondamentale spécialisée Crève-C	Boulevard Ernest Solvay, 2	4000	LIEGE	LIEGE	Fondamental spécialisé Fondamental spécialisé
4	Ecole fondamentale A. Clausse Laveu 2	·	4000	LIEGE	LIEGE	Fondamental ordinaire
4		Rue Agimont , 26	4000	LIEGE	LIEGE	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale spécialisée Jeanne I		4000	LIEGE	LIEGE	Fondamental spécialisé
4	Ecole communale de Wandre II	Rue de Rabosée 10	4020	WANDRE	LIEGE	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale Jupille-		4020	JUPILLE-SUR-MEUSE	LIEGE	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale spécialisée Joëlle Ro		4032	CHENEE	LIEGE	Fondamental spécialisé
4	Ecole fondamentale communale 'Naniot		4000	LIEGE	LIEGE	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale ordinaire 'Sauveniè		4000	LIEGE	LIEGE	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale Bonne		4000	LIEGE	LIEGE	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale du Beau Mur	Rue du Beau Mur 9	4030	GRIVEGNEE	LIEGE	Fondamental ordinaire
4	Ecole Mottet II	Rue Sainte-Walburge 195	4000	LIEGE	LIEGE	Fondamental spécialisé
4	Ecole Mottet II	Rue Sainte-Walburge 195	4000	LIEGE	LIEGE	Secondaire spécialisé
7	Ecole communale fondamentale	Ortho 9	6983	ORTHO	LA ROCHE-EN-ARDENNE	Fondamental ordinaire
7	Ecole fondamentale communale de Bea	Rue du Monument 8	6980	BEAUSAINT	LA ROCHE-EN-ARDENNE	Fondamental ordinaire
7	Ecole communale fondamentale Bérism	Bérismenil 30	6982	SAMREE	LA ROCHE-EN-ARDENNE	Fondamental ordinaire
9	Ecole communale fondamentale	Rue de la Gare 1B	7380	QUIEVRAIN	QUIEVRAIN	Fondamental ordinaire
9	Ecole communale de Baisieux	Rue d'Angre 152	7380	BAISIEUX	QUIEVRAIN	Fondamental ordinaire
6	Ecole communale fondamentale de Foss	Chaussée de Charleroi 155	5070	FOSSES-LA-VILLE	FOSSES-LA-VILLE	Fondamental ordinaire
6	Ecole communale fondamentale de Foss	Rue Cortil-Curé 6	5070	AISEMONT	FOSSES-LA-VILLE	Fondamental ordinaire
7	Ecole fondamentale communale Paul Ve	Rue Wacomont 28	6870	ARVILLE	SAINT-HUBERT	Fondamental ordinaire
7	Ecole communale Paul Verlaine 2	Rue de l'Eglise 23	6870	HATRIVAL	SAINT-HUBERT	Fondamental ordinaire
5	Ecole communale de Lambermont	Rue Saint-Bernard 5	4800	LAMBERMONT	VERVIERS	Fondamental ordinaire
5	Ecole communale Pierre Rapsat	Rue de la Forge 5	4801	STEMBERT	VERVIERS	Fondamental ordinaire
5	Ecole communale des Linaigrettes	Rue Ma Campagne 27	4801	STEMBERT	VERVIERS	Fondamental ordinaire
5	Groupe scolaire communal d'Ensival	Place Lambert Fraipont 11	4800	ENSIVAL	VERVIERS	Fondamental ordinaire
5	Ecole communale de Petit-Rechain	Rue Nicolas Arnold 25	4800	PETIT-RECHAIN	VERVIERS	Fondamental ordinaire
5		Rue de la Chapelle 34	4800	VERVIERS	VERVIERS	Fondamental ordinaire
5	Ecole communale des Hougnes	Rue des Hougnes 128	4800	VERVIERS	VERVIERS	Fondamental ordinaire
5	Ecole communale des Boulevards	Rue de Liège 55	4800	VERVIERS	VERVIERS	Fondamental ordinaire
5	Ecole du Centre	Rue Ortmans-Hauzeur 26	4800	VERVIERS	VERVIERS	Fondamental ordinaire
5	Ecole fondamentale communale Carl Gr		4800	VERVIERS	VERVIERS	Fondamental ordinaire
5	Ecole communale Maurice Heuse	Chaussée de Heusy 98	4800	VERVIERS	VERVIERS	Fondamental spécialisé
9	Ecole communale Maurice Heuse Ecole fondamentale communale	Rue des Ecoles 10		ARQUENNES	SENEFFE	Fondamental ordinaire
9		Rue de Buisseret 19	7181			Fondamental ordinaire
9	Ecole communale de Seneffe		7180	SENEFFE	SENEFFE	
9	Ecole communale de Familleureux	Rue Ferrer 106	7181	FAMILLEUREUX	SENEFFE	Fondamental ordinaire

1145	9	Commune de Seneffe	Rue Lintermans 21	7180	SENEFFE	SENEFFE	4805
1146	7	Collège communal de Bouillon	Place Ducale 1	6830	BOUILLON	BOUILLON	2632
1146	7	Collège communal de Bouillon	Place Ducale 1	6830	BOUILLON	BOUILLON	2633
1147	2	Commune de Grez-Doiceau	Place Ernest Dubois 1	1390	GREZ-DOICEAU	GREZ-DOICEAU	605
1147	2	Commune de Grez-Doiceau	Place Ernest Dubois 1	1390	GREZ-DOICEAU	GREZ-DOICEAU	95745
1148	3	Commune de Wanze	Chaussée de Wavre 39	4520	WANZE	WANZE	1807
1148	3	Commune de Wanze	Chaussée de Wavre 39	4520	WANZE	WANZE	1808
1148	3	Commune de Wanze	Chaussée de Wavre 39	4520	WANZE	WANZE	1809
1148	3	Commune de Wanze	Chaussée de Wavre 39	4520	WANZE	WANZE	1811
1148	3	Commune de Wanze	Chaussée de Wavre 39	4520	WANZE	WANZE	95268
1149	6	Commune d'Onhaye	Rue Albert Martin 3	5520	ONHAYE	ONHAYE	2855
1150	1	Commune de Koekelberg	Place Henri Vanhuffel 6	1081	KOEKELBERG	KOEKELBERG	323
1150	1	Commune de Koekelberg	Place Henri Vanhuffel 6	1081	KOEKELBERG	KOEKELBERG	324
1151	4	Commune d'Esneux	Place Jean d'Ardenne 1	4130	ESNEUX	ESNEUX	1868
1151	4				ESNEUX		1871
		Commune d'Esneux	Place Jean d'Ardenne 1	4130		ESNEUX	
1153	4	Ville de Herstal	Place Jean Jaurès 45	4040	HERSTAL	HERSTAL	1884
1153	4	Ville de Herstal	Place Jean Jaurès 45	4040	HERSTAL	HERSTAL	1886
1153	4	Ville de Herstal	Place Jean Jaurès 45	4040	HERSTAL	HERSTAL	1887
1153	4	Ville de Herstal	Place Jean Jaurès 45	4040	HERSTAL	HERSTAL	1888
1153	4	Ville de Herstal	Place Jean Jaurès 45	4040	HERSTAL	HERSTAL	1889
1153	4	Ville de Herstal	Place Jean Jaurès 45	4040	HERSTAL	HERSTAL	1891
1153	4	Ville de Herstal	Place Jean Jaurès 45	4040	HERSTAL	HERSTAL	1905
1153	4	Ville de Herstal	Place Jean Jaurès 45	4040	HERSTAL	HERSTAL	1906
1153	4	Ville de Herstal	Place Jean Jaurès 45	4040	HERSTAL	HERSTAL	1907
1153	4	Ville de Herstal	Place Jean Jaurès 45	4040	HERSTAL	HERSTAL	95519
1154	1	Commune d'Uccle	Rue de Stalle 77	1180	BRUXELLES	UCCLE	443
1154	1	Commune d'Uccle	Rue de Stalle 77	1180	BRUXELLES	UCCLE	444
1154	1	Commune d'Uccle	Rue de Stalle 77	1180	BRUXELLES	UCCLE	445
1154	1	Commune d'Uccle	Rue de Stalle 77	1180	BRUXELLES	UCCLE	446
1154	1	Commune d'Uccle	Rue de Stalle 77	1180	BRUXELLES	UCCLE	447
1154	1	Commune d'Uccle	Rue de Stalle 77	1180	BRUXELLES	UCCLE	448
1154	1	Commune d'Uccle	Rue de Stalle 77	1180	BRUXELLES	UCCLE	449
1154	1	Commune d'Uccle	Rue de Stalle 77	1180	BRUXELLES	UCCLE	473
1154	1	Commune d'Uccle	Rue de Stalle 77	1180	BRUXELLES	UCCLE	476
1154	1	Commune d'Uccle	Rue de Stalle 77	1180	BRUXELLES	UCCLE	5937
1154	1	Commune d'Uccle	Rue de Stalle 77	1180	BRUXELLES	UCCLE	95357
1154	1	Commune d'Uccle	Rue de Stalle 77	1180	BRUXELLES	UCCLE	95390
1154	1	Commune d'Uccle	Rue de Stalle 77	1180	BRUXELLES	UCCLE	95390
	1						
1154	1	Commune d'Uccle	Rue de Stalle 77	1180	BRUXELLES	UCCLE	95392
1155	6	Commune de Mettet	Place Joseph Meunier 1	5640	METTET	METTET	2930
1155	6	Commune de Mettet	Place Joseph Meunier 1	5640	METTET	METTET	2931
1155	6	Commune de Mettet	Place Joseph Meunier 1	5640	METTET	METTET	95770
1156	5	Commune d'Olne	Rue Village, 37	4877	OLNE	OLNE	2275
1157	1	Commune de Saint-Gilles	Place Maurice Van Meenen, 39	1060	SAINT-GILLES	SAINT-GILLES	357
1157	1	Commune de Saint-Gilles	Place Maurice Van Meenen, 39	1060	SAINT-GILLES	SAINT-GILLES	358
1157	1	Commune de Saint-Gilles	Place Maurice Van Meenen, 39	1060	SAINT-GILLES	SAINT-GILLES	359
1157	1	Commune de Saint-Gilles	Place Maurice Van Meenen, 39	1060	SAINT-GILLES	SAINT-GILLES	360
1157	1	Commune de Saint-Gilles	Place Maurice Van Meenen, 39	1060	SAINT-GILLES	SAINT-GILLES	361
1157	1	Commune de Saint-Gilles	Place Maurice Van Meenen, 39	1060	SAINT-GILLES	SAINT-GILLES	377
1157	1	Commune de Saint-Gilles	Place Maurice Van Meenen, 39	1060	SAINT-GILLES	SAINT-GILLES	95389
1157	1	Commune de Saint-Gilles	Place Maurice Van Meenen, 39	1060	SAINT-GILLES	SAINT-GILLES	95498
1157	1	Commune de Saint-Gilles	Place Maurice Van Meenen, 39	1060	SAINT-GILLES	SAINT-GILLES	95580
1158	5	Commune d'Aubel	Place Nicolaï, 1	4880	AUBEL	AUBEL	2223
1158	5	Commune d'Aubel	Place Nicolaï, 1	4880	AUBEL	AUBEL	2224
1159	3	Commune de Nandrin	Place Musin 1	4550	NANDRIN	NANDRIN	1799
1160	8	Ville d'Enghien	Avenue Reine Adtrid, 18/b	7850	ENGHIEN	ENGHIEN	1367
1161	6	Commune d'Ohey	Place Roi Baudouin 80	5350	OHEY	OHEY	3023
1161	6	Commune d'Ohey	Place Roi Baudouin 80	5350	OHEY	OHEY	3024
01		1		5550		= · · - ·	1 3327

0	E 1 (1 1		7404	EFILIN	CENTEEE	le i i i e i
9		Chaussée de Marche 29A	7181	FELUY	SENEFFE	Fondamental ordinaire
7	Ecole communale fondamentale	Rue des Bastions 4	6830	BOUILLON	BOUILLON	Fondamental ordinaire
7	Ecole fondamentale communale	Rue des Ecoles 2	6831	NOIREFONTAINE	BOUILLON	Fondamental ordinaire
2	École communale primaire Fernand Van		1390	GREZ-DOICEAU	GREZ-DOICEAU	Fondamental ordinaire
2	École communale fondamentale Fernan		1390	GREZ-DOICEAU	GREZ-DOICEAU	Fondamental ordinaire
3	Ecole fondamentale communale	Rue Pierre Jacques 1	4520	МОНА	WANZE	Fondamental ordinaire
3	Ecole fondamentale communale	Rue Mottart Laloi 4	4520	VINALMONT	WANZE	Fondamental ordinaire
3	Espace scolaire Jean Bourgeois	Rue de la Résistance, 3	4520	ANTHEIT	WANZE	Fondamental ordinaire
3	Ecole fondamentale communale	Rue Robert Delaude 2	4520	WANZE	WANZE	Fondamental ordinaire
3	Ecole de Bas-Oha	Rue Charles Bormans 24	4520	WANZE	WANZE	Fondamental ordinaire
6	Ecole fondamentale communale	Rue Abbé Dujardin 16A	5520	ONHAYE	ONHAYE	Fondamental ordinaire
1	Ecole communale Armand Swartenbroe	Rue des Tisserands, 24	1081	KOEKELBERG	KOEKELBERG	Fondamental ordinaire
1	Ecole fondamentale communale Oscar E	Rue Emile Sergijsels 15	1081	KOEKELBERG	KOEKELBERG	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale d'Esneu	Chemin de la Haze, 16	4130	ESNEUX	ESNEUX	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale de Tilff	Place du Souvenir 29	4130	TILFF	ESNEUX	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale	Rue Emile Lerousseau 48	4042	LIERS	HERSTAL	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale Jacques		4040	HERSTAL	HERSTAL	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale Centre		4040	HERSTAL	HERSTAL	Fondamental ordinaire
4	Ecole communale fondamentale Lamber		4040	HERSTAL	HERSTAL	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale du Belle		4040	HERSTAL	HERSTAL	Fondamental ordinaire
4	Ecole communale fondamentale E. Mura		4040	HERSTAL	HERSTAL	Fondamental ordinaire
4	Au Vert-Vinâve - Enseignement spécialis		4041	VOTTEM	HERSTAL	Fondamental spécialisé
4	Centre Spécialisé	Place Jean Jaurès 3	4041	HERSTAL	HERSTAL	Fondamental specialisé
4	Ecole fondamentale communale Cascog		4040	VOTTEM	HERSTAL	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale Jean Na		4041			Fondamental ordinaire
<u> </u>				HERSTAL	HERSTAL	
1	Ecole communale fondamentale de Sain		1180	UCCLE	UCCLE	Fondamental ordinaire
1	Ecole communale fondamentale du Long		1180	UCCLE	UCCLE	Fondamental ordinaire
1	Ecole communale fondamentale de Cale		1180	UCCLE	UCCLE	Fondamental ordinaire
1	Ecole communale primaire du Homborch		1180	UCCLE	UCCLE	Fondamental ordinaire
1	Ecole communale fondamentale de Mes		1180	UCCLE	UCCLE	Fondamental ordinaire
1	Ecole communale primaire des Eglantier	,	1180	UCCLE	UCCLE	Fondamental ordinaire
1	Ecole communale fondamentale Val Flei		1180	UCCLE	UCCLE	Fondamental ordinaire
1	Ecole Le Merlo	Rue du Merlo 16	1180	UCCLE	UCCLE	Fondamental spécialisé
1	Institut communal professionnel spécial		1180	UCCLE	UCCLE	Secondaire spécialisé
1	Ecolecommunale fondamentale de Verre		1180	UCCLE	UCCLE	Fondamental ordinaire
1	Ecole communale fondamentale du Cen		1180	UCCLE	UCCLE	Fondamental ordinaire
1	Ecole communale fondamentale des Egl	Avenue des Eglantiers 19	1180	UCCLE	UCCLE	Fondamental ordinaire
1	Ecole communale fondam. du Homborci	Avenue du Homborchveld	1180	UCCLE	UCCLE	Fondamental ordinaire
1	Ecole communale primaire Val Fleuri	Rue Gatti de Gamond 140	1180	UCCLE	UCCLE	Fondamental ordinaire
6	Ecole communale de Mettet II	Rue du Téléphone 1	5640	SAINT-GERARD	METTET	Fondamental ordinaire
6	Ecole communale de Mettet I	Rue de Pontaury 37	5640	METTET	METTET	Fondamental ordinaire
6	Ecole communale de Mettet III	Rue du Village 14	5640	BIESMEREE	METTET	Fondamental ordinaire
5	Ecole communale fondamentale	Faweux 9	4877	OLNE	OLNE	Fondamental ordinaire
1	Ecole les Quatre Saisons	Place de Bethléem 10	1060	SAINT-GILLES	SAINT-GILLES	Fondamental ordinaire
1	Ecole communale J.J. Michel	Rue de Bordeaux 16	1060	SAINT-GILLES	SAINT-GILLES	Fondamental ordinaire
1	Ecole communale Peter Pan	Rue de la Rhétorique 13	1060	SAINT-GILLES	SAINT-GILLES	Fondamental ordinaire
1	École Léonie La Fontaine	Rue de la Perche 11	1060	SAINT-GILLES	SAINT-GILLES	Fondamental ordinaire
1	Ecole Ulenspiegel	Place des Héros 5	1060	SAINT-GILLES	SAINT-GILLES	Fondamental ordinaire
1	Ecole primaire spécialisée communale d	Rue Louis Coenen 12	1060	SAINT-GILLES	SAINT-GILLES	Fondamental spécialisé
1		Rue de l'Hôtel des Monnai		SAINT-GILLES	SAINT-GILLES	Fondamental ordinaire
1		Rue de la Croix de Pierre 7	1060	SAINT-GILLES	SAINT-GILLES	Secondaire ordinaire
1		Rue Jules Bouillon 1	1050	IXELLES	IXELLES	Secondaire ordinaire
5	Ecoles communales de Saint-Jean-Sart e		4880	AUBEL	AUBEL	Fondamental ordinaire
5	Ecole communale Saint-Jean-Sart	Rue des Platanes 33	4880	AUBEL	AUBEL	Fondamental ordinaire
3	Ecole communale fondamentale	Rue Joseph Pierco 2	4550	VILLERS-LE-TEMPLE	NANDRIN	Fondamental ordinaire
8	Ecole fondamentale communale	Rue du Village 2	7850	MARCQ	ENGHIEN	Fondamental ordinaire
6		Rue de Reppe 115B	5350	OHEY		
	Ecole fondamentale d'Ohey II	''			OHEY	Fondamental ordinaire
6	Ecole fondamentale d'Ohey I	Rue du Bois de Goesnes 58	5352	PERWEZ-HAILLOT	OHEY	Fondamental ordinaire

1162	8	Ville de Comines-Warneton	Place Sainte-Anne 21	7780	COMINES-WARNETON	COMINES-WARNETON	1302
1163	2	Ville de Nivelles	Place Albert Ier	1400	NIVELLES	NIVELLES	635
1163	2	Ville de Nivelles	Place Albert Ier	1400	NIVELLES	NIVELLES	636
1163	2	Ville de Nivelles	Place Albert Ier	1400	NIVELLES	NIVELLES	5136
1165	9	Ville de Soignies	Place Verte 32	7060	SOIGNIES	SOIGNIES	1454
1165	9	Ville de Soignies	Place Verte 32	7060	SOIGNIES	SOIGNIES	1455
1165	9	Ville de Soignies	Place Verte 32	7060	SOIGNIES	SOIGNIES	1456
1165	9	Ville de Soignies	Place Verte 32	7060	SOIGNIES	SOIGNIES	1457
1165	9	Ville de Soignies	Place Verte 32	7060	SOIGNIES	SOIGNIES	1472
1167	7	Commune de Tenneville	Route de Bastogne 1	6970	TENNEVILLE	TENNEVILLE	2610
1168	6	Commune d'Eghezée	Route de Gembloux 43	5310	EGHEZEE	EGHEZEE	2908
1168	6	Commune d'Eghezée	Route de Gembloux 43	5310	EGHEZEE	EGHEZEE	5942
1168	6	Commune d'Eghezée	Route de Gembloux 43	5310	EGHEZEE	EGHEZEE	95755
1169	5	Commune de Stoumont	Route de l'Amblève 41	4987	STOUMONT	STOUMONT	2294
1169	5		Route de l'Amblève 41	4987	STOUMONT	STOUMONT	2295
		Commune de Stoumont					
1169	5	Commune de Stoumont	Route de l'Amblève 41	4987	STOUMONT	STOUMONT	2296
1170	3	Commune de Faimes	Rue Adolphe Braas 13	4317	FAIMES	FAIMES	2428
1171	8	Ville de Péruwelz	Rue Albert Ier 35	7600	PERUWELZ	PERUWELZ	1629
1171	8	Ville de Péruwelz	Rue Albert Ier 35	7600	PERUWELZ	PERUWELZ	1630
1171	8	Ville de Péruwelz	Rue Albert Ier 35	7600	PERUWELZ	PERUWELZ	1631
1171	8	Ville de Péruwelz	Rue Albert Ier 35	7600	PERUWELZ	PERUWELZ	95074
1173	10	Commune d'Erquelinnes	Rue Albert Ier 49-51	6560	ERQUELINNES	ERQUELINNES	1533
1173	10	Commune d'Erquelinnes	Rue Albert Ier 49-51	6560	ERQUELINNES	ERQUELINNES	1534
1174	5	Commune de Dison	Rue Albert Ier 66	4820	DISON	DISON	2227
1174	5	Commune de Dison	Rue Albert Ier 66	4820	DISON	DISON	2228
1174	5	Commune de Dison	Rue Albert Ier 66	4820	DISON	DISON	2229
1174	5	Commune de Dison	Rue Albert Ier 66	4820	DISON	DISON	2230
1174	5	Commune de Dison	Rue Albert Ier 66	4820	DISON	DISON	2231
1175	6	Commune de Gedinne	Rue Albert Marchal 2	5575	GEDINNE	GEDINNE	2832
1176	3	Commune de Berloz	Rue Antoine Dodion 10	4257	BERLOZ	BERLOZ	2380
1177	9	Commune de Frameries	Rue Archimède 1	7080	FRAMERIES	FRAMERIES	1137
1177	9	Commune de Frameries	Rue Archimède 1	7080	FRAMERIES	FRAMERIES	1138
1177	9	Commune de Frameries	Rue Archimède 1	7080	FRAMERIES	FRAMERIES	1139
1177	9	Commune de Frameries	Rue Archimède 1	7080	FRAMERIES	FRAMERIES	1143
1178	7	Commune de Gouvy	Bovigny 59	6671	BOVIGNY	GOUVY	2548
1179	3	Commune de Donceel	Rue Caquin 4	4357	HANEFFE	DONCEEL	2387
1180	7	Ville de Virton	Rue Charles Magnette 19	6760	VIRTON	VIRTON	2751
1180	7	Ville de Virton	Rue Charles Magnette 19	6760	VIRTON	VIRTON	2752
	2			1325	CHAUMONT-GISTOUX		581
1181	1	Commune de Chaumont-Gistoux	Rue Colleau 2			CHAUMONT-GISTOUX	
1181	2	Commune de Chaumont-Gistoux	Rue Colleau 2	1325	CHAUMONT-GISTOUX	CHAUMONT CISTOUX	582
1181	2	Commune de Chaumont-Gistoux	Rue Colleau 2	1325	CHAUMONT-GISTOUX	CHAUMONT-GISTOUX	583
1181	2	Commune de Chaumont-Gistoux	Rue Colleau 2	1325	CHAUMONT-GISTOUX	CHAUMONT-GISTOUX	584
1181	2	Commune de Chaumont-Gistoux	Rue Colleau 2	1325	CHAUMONT-GISTOUX	CHAUMONT-GISTOUX	585
1182	1	Commune de Molenbeek-Saint-Jean	Rue du Comte de Flandre 20	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	331
1182	1	Commune de Molenbeek-Saint-Jean	Rue du Comte de Flandre 20	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	332
1182	1	Commune de Molenbeek-Saint-Jean	Rue du Comte de Flandre 20	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	333
1182	1	Commune de Molenbeek-Saint-Jean	Rue du Comte de Flandre 20	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	334
1182	1	Commune de Molenbeek-Saint-Jean	Rue du Comte de Flandre 20	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	335
1182	1	Commune de Molenbeek-Saint-Jean	Rue du Comte de Flandre 20	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	336
1182	1	Commune de Molenbeek-Saint-Jean	Rue du Comte de Flandre 20	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	337
1182	1	Commune de Molenbeek-Saint-Jean	Rue du Comte de Flandre 20	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	338
1182	1	Commune de Molenbeek-Saint-Jean	Rue du Comte de Flandre 20	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	339
1182	1	Commune de Molenbeek-Saint-Jean	Rue du Comte de Flandre 20	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	5737
1182	1	Commune de Molenbeek-Saint-Jean	Rue du Comte de Flandre 20	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	95261
1182	1	Commune de Molenbeek-Saint-Jean	Rue du Comte de Flandre 20	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	95317
1182	1	Commune de Molenbeek-Saint-Jean	Rue du Comte de Flandre 20	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	95321
1182	1	Commune de Molenbeek-Saint-Jean	Rue du Comte de Flandre 20	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	95322
1182	1	Commune de Molenbeek-Saint-Jean	Rue du Comte de Flandre 20	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	95323
1107		Commune de Molenbeck Jaint Jean	nuc uu comite ue manure 20	1000	INOCCIADECIA SAIINT-JEAN	MOLLINDLER SAINT-JEAN	33323

	le i i i i i i i i i i i i i i i i i i i		7704	WARNETON	COLUNES MARNETON	e 1 .1 P.
8	Ecole communale de Comines-Warneton		7784	WARNETON	COMINES-WARNETON	Fondamental ordinaire
2	Ecole communale fondamentale de Borr		1404	BORNIVAL	NIVELLES	Fondamental ordinaire
2	Ecole communale fondamentale André I		1401	BAULERS	NIVELLES	Fondamental ordinaire
2	Ecole communale fondamentale Mailleb	'	1400	NIVELLES	NIVELLES	Fondamental ordinaire
9	Ecole fondamentale communale	Rue de la Place 21-25	7062	NAAST	SOIGNIES	Fondamental ordinaire
9	Ecole communale fondamentale de la Vi	Place Van Zeeland 33	7060	SOIGNIES	SOIGNIES	Fondamental ordinaire
9	Ecole fondamentale communale	Rue de la Motte 15	7061	THIEUSIES	SOIGNIES	Fondamental ordinaire
9	Ecole communale fondamentale Casteau	Rue Centrale 8	7063	NEUFVILLES	SOIGNIES	Fondamental ordinaire
9	Etablissement d'ens. professionnel spéci	Chemin à Rocs 4	7060	HORRUES	SOIGNIES	Secondaire spécialisé
7	Ecole fondamentale communale	Route de Bastogne, 25c	6970	TENNEVILLE	TENNEVILLE	Fondamental ordinaire
6	Ecole fondamentale communale d'Eghez	Place de Mehaigne 8	5310	MEHAIGNE	EGHEZEE	Fondamental ordinaire
6	Ecole fondamentale communale d'Eghez	Place de Taviers 13	5310	TAVIERS	EGHEZEE	Fondamental ordinaire
6	École fondamentale communale d'Éghez	Grande Ruelle 26	5310	WARET-LA-CHAUSSEE	EGHEZEE	Fondamental ordinaire
5	Ecole fondamentale communale	Rahier 77	4987	RAHIER	STOUMONT	Fondamental ordinaire
5	Ecole fondamentale communale	Rue de l'Eglise 11	4987	LA GLEIZE	STOUMONT	Fondamental ordinaire
5	Ecole fondamentale communale	Moulin du Ruy 32	4987	LA GLEIZE	STOUMONT	Fondamental ordinaire
3	Ecole communale fondamentale	Rue Adolphe Braas 15	4317	FAIMES	FAIMES	Fondamental ordinaire
8	Ecole fondamentale communale du Cent	·	7600	PERUWELZ	PERUWELZ	Fondamental ordinaire
8	Ecole communale de la Roé	Rue des Ecoles 77	7600	PERUWELZ	PERUWELZ	Fondamental ordinaire
8	Ecole fondamentale communale	Rue du Champ Delmée 3	7608	WIERS	PERUWELZ	Fondamental ordinaire
8	Ecole fondamentale de Bon-Secours	Allée Max Quintart, 1	7603	BON-SECOURS	PERUWELZ	Fondamental ordinaire
10			6560		ERQUELINNES	
10	Ecole communale fondam. Groupe péda Ecole fondamentale communale	Rue Albert Ier 51	6560	SOLRE-SUR-SAMBRE ERQUELINNES	ERQUELINNES	Fondamental ordinaire Fondamental ordinaire
5	Ecole communale fondamentale du Cent		4821	ANDRIMONT	DISON	Fondamental ordinaire
5		Place Simon Gathoye 2	4821	ANDRIMONT	DISON	Fondamental ordinaire
5	Ecole communale fondamentale	Rue de Verviers 310	4821	ANDRIMONT	DISON	Fondamental ordinaire
5	Ecole fondamentale communale	Rue de Husquet 27	4820	DISON	DISON	Fondamental ordinaire
5	Ecole communale fondamentale Luc Hor		4820	DISON	DISON	Fondamental ordinaire
6	Ecole communale fondamentale de Ged		5575	GEDINNE	GEDINNE	Fondamental ordinaire
3	Ecole communale fondamentale	Rue des Ecoles 7	4257	BERLOZ	BERLOZ	Fondamental ordinaire
9	Groupe scolaire communal de La Victoire	Rue de la Victoire 10	7080	FRAMERIES	FRAMERIES	Fondamental ordinaire
9	Groupe scolaire communal de Calmette	Place Calmette 1	7080	FRAMERIES	FRAMERIES	Fondamental ordinaire
9	Groupe scolaire communal de La Libérat	Rue de la Libération 65	7080	LA BOUVERIE	FRAMERIES	Fondamental ordinaire
9	Groupe scolaire fondamental communal	Rue du Centre 110	7080	EUGIES	FRAMERIES	Fondamental ordinaire
7	Ecole fondamentale communale de Gou	Bovigny 105	6671	BOVIGNY	GOUVY	Fondamental ordinaire
3	Ecole fondamentale communale	Rue Caquin 4	4357	HANEFFE	DONCEEL	Fondamental ordinaire
7	Ecole communale de Chenois	Rue des Ecoles 8	6761	LATOUR	VIRTON	Fondamental ordinaire
7	Ecole communale de Ruette-Grandcourt	Rue de Longuyon 64	6760	RUETTE	VIRTON	Fondamental ordinaire
2	Ecole communale de Bonlez	Chemin de l'Herbe 51	1325	BONLEZ	CHAUMONT-GISTOUX	Fondamental ordinaire
2	Ecole communale de Dion-Valmont	Rue du Brocsous 3	1325	DION-VALMONT	CHAUMONT-GISTOUX	Fondamental ordinaire
2	Ecole communale de Corroy-le-Grand	Rue de Chastre 83	1325	CORROY-LE-GRAND	CHAUMONT-GISTOUX	Fondamental ordinaire
2		Rue Zaine 1-3	1325	CHAUMONT-GISTOUX	CHAUMONT-GISTOUX	Fondamental ordinaire
2	Ecole communale Le Chemin des Enfants		1325	CHAUMONT-GISTOUX	CHAUMONT-GISTOUX	Fondamental ordinaire
1	Ecole fondamentale communale n°1 La F		1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	Fondamental ordinaire
1	Ecole fondamentale communale n°2 Em		1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	Fondamental ordinaire
1	Ecole primaire communale n°9 Augusta	,	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	Fondamental ordinaire
1	Ecole fondamentale communale n°7 - Ar		1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN MOLENBEEK-SAINT-JEAN	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	Fondamental ordinaire
1			1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN MOLENBEEK-SAINT-JEAN	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	Fondamental ordinaire
	Ecole communale n°13 - Ecole qui bouge					
1	Ecole fondamentale communale n°5 - Ec		1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN		Fondamental ordinaire
1	Ecole primaire n°11 - Aux Sources du Ga			MOLENBEEK-SAINT-JEAN	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	
1	Ecole communale n°10 - La Cité des enfa		1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	Fondamental ordinaire
1	Ecole primaire communale n°16 - L'Ecole		1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	Fondamental ordinaire
1	Ecole fondamentale communale Tamaris	,	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	Fondamental ordinaire
1	Ecole La petite flûte enchantée	Rue de la Flûte enchantée	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	Fondamental ordinaire
1	Ecole maternelle communale n° 15	Avenue Carl Requette 18	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	Fondamental ordinaire
		Avenue Carl Requette 18	1080 1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN MOLENBEEK-SAINT-JEAN	MOLENBEEK-SAINT-JEAN MOLENBEEK-SAINT-JEAN	Fondamental ordinaire Fondamental ordinaire
1	Ecole maternelle communale n° 15	Avenue Carl Requette 18				

	1						
1182	1	Commune de Molenbeek-Saint-Jean	Rue du Comte de Flandre 20	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	95434
1183	7	Commune d'Attert	Voie de la Liberté 107	6717	ATTERT	ATTERT	2474
1183	7	Commune d'Attert	Voie de la Liberté 107	6717	ATTERT	ATTERT	2475
1183	7	Commune d'Attert	Voie de la Liberté 107	6717	ATTERT	ATTERT	2478
1183	7	Commune d'Attert	Voie de la Liberté 107	6717	ATTERT	ATTERT	95518
1183	7	Commune d'Attert	Voie de la Liberté 107	6717	ATTERT	ATTERT	95608
1184	8	Commune d'Estaimpuis	Rue de Berne 4	7730	LEERS-NORD	ESTAIMPUIS	1619
1184	8	Commune d'Estaimpuis	Rue de Berne 4	7730	LEERS-NORD	ESTAIMPUIS	1620
1184	8	Commune d'Estaimpuis	Rue de Berne 4	7730	LEERS-NORD	ESTAIMPUIS	1621
1184	8	Commune d'Estaimpuis	Rue de Berne 4	7730	LEERS-NORD	ESTAIMPUIS	95609
1184	8	Commune d'Estaimpuis	Rue de Berne 4	7730	LEERS-NORD	ESTAIMPUIS	95680
1185	2	Commune d'Incourt	Rue de Brombais 2	1315	INCOURT	INCOURT	609
1186	2	Ville de Genappe	Espace 2000 3	1470	GENAPPE	GENAPPE	597
1186	2	Ville de Genappe	Espace 2000 3	1470	GENAPPE	GENAPPE	599
1186	2	Ville de Genappe	Espace 2000 3	1470	GENAPPE	GENAPPE	3220
1187	9	Ville de Saint-Ghislain - Administration Communale	Rue de Chièvres 17	7333	TERTRE	SAINT-GHISLAIN	1253
1187	9	Ville de Saint-Ghislain - Administration Communale		7333	TERTRE	SAINT-GHISLAIN	1254
1187	9	Ville de Saint-Ghislain - Administration Communale	Rue de Chièvres 17 Rue de Chièvres 17	7333	TERTRE	SAINT-GHISLAIN	1255
1187	9						
		Ville de Saint-Ghislain - Administration Communale	Rue de Chièvres 17	7333	TERTRE	SAINT-GHISLAIN	1256
1187	9	Ville de Saint-Ghislain - Administration Communale	Rue de Chièvres 17	7333	TERTRE	SAINT-GHISLAIN	1274
1187	9	Ville de Saint-Ghislain - Administration Communale	Rue de Chièvres 17	7333	TERTRE	SAINT-GHISLAIN	1275
1187	9	Ville de Saint-Ghislain - Administration Communale	Rue de Chièvres 17	7333	TERTRE	SAINT-GHISLAIN	95278
1189	7	Commune de Meix-devant-Virton	Rue de Gérouville 5	6769	MEIX-DEVANT-VIRTON	MEIX-DEVANT-VIRTON	2739
1190	7	Commune de Rendeux	Rue de Hotton 1	6987	RENDEUX	RENDEUX	2608
1191	5	Commune de Welkenraedt	Rue de l'Ecole 6	4840	WELKENRAEDT	WELKENRAEDT	2362
1191	5	Commune de Welkenraedt	Rue de l'Ecole 6	4840	WELKENRAEDT	WELKENRAEDT	2363
1192	6	Ville de Beauraing	Place de Seurre 3-5-7	5570	BEAURAING	BEAURAING	2788
1192	6	Ville de Beauraing	Place de Seurre 3-5-7	5570	BEAURAING	BEAURAING	95352
1193	4	Commune de Grâce-Hollogne	Rue de l'Hôtel Communal 2	4460	GRACE-HOLLOGNE	GRACE-HOLLOGNE	2185
1193	4	Commune de Grâce-Hollogne	Rue de l'Hôtel Communal 2	4460	GRACE-HOLLOGNE	GRACE-HOLLOGNE	2186
1193	4	Commune de Grâce-Hollogne	Rue de l'Hôtel Communal 2	4460	GRACE-HOLLOGNE	GRACE-HOLLOGNE	2187
1193	4	Commune de Grâce-Hollogne	Rue de l'Hôtel Communal 2	4460	GRACE-HOLLOGNE	GRACE-HOLLOGNE	2189
1193	4	Commune de Grâce-Hollogne	Rue de l'Hôtel Communal 2	4460	GRACE-HOLLOGNE	GRACE-HOLLOGNE	5232
1194	4	Commune de Saint-Nicolas	Rue de l'Hôtel Communal 63	4420	SAINT-NICOLAS	SAINT-NICOLAS	2097
1194	4	Commune de Saint-Nicolas	Rue de l'Hôtel Communal 63	4420	SAINT-NICOLAS	SAINT-NICOLAS	2098
1194	4	Commune de Saint-Nicolas	Rue de l'Hôtel Communal 63	4420	SAINT-NICOLAS	SAINT-NICOLAS	2099
1194	4	Commune de Saint-Nicolas	Rue de l'Hôtel Communal 63	4420	SAINT-NICOLAS	SAINT-NICOLAS	2103
1194	4	Commune de Saint-Nicolas	Rue de l'Hôtel Communal 63	4420	SAINT-NICOLAS	SAINT-NICOLAS	2104
1194	4	Commune de Saint-Nicolas	Rue de l'Hôtel Communal 63	4420	SAINT-NICOLAS	SAINT-NICOLAS	2105
1194	4	Commune de Saint-Nicolas	Rue de l'Hôtel Communal 63	4420	SAINT-NICOLAS	SAINT-NICOLAS	2106
1195	4	Commune de Anthisnes	Cour d'Omalius 1	4160	ANTHISNES	ANTHISNES	1812
1196	6	Commune d'Yvoir	Rue de l'Hôtel de Ville 1	5530	YVOIR	YVOIR	2872
1196	6	Commune d'Yvoir	Rue de l'Hôtel de Ville 1	5530	YVOIR	YVOIR	2873
	6				YVOIR	YVOIR	2874
1196		Commune d'Yvoir	Rue de l'Hôtel de Ville 1	5530			
1196	6	Commune d'Yvoir	Rue de l'Hôtel de Ville 1	5530	YVOIR	YVOIR	2875
1196	6	Commune d'Yvoir	Rue de l'Hôtel de Ville 1	5530	YVOIR	YVOIR	2876
1196	6	Commune d'Yvoir	Rue de l'Hôtel de Ville 1	5530	YVOIR	YVOIR	2877
1196		Commune d'Yvoir	Rue de l'Hôtel de Ville 1	5530	YVOIR	YVOIR	2878
1197	6		Due de l'Hêtel de Ville 44	4900	SPA	SPA	2282
	5	Commune de Spa	Rue de l'Hôtel de Ville 44				
1198	5 7	Commune de Vielsalm	Rue de l'Hôtel-de-Ville 5	6690	VIELSALM	VIELSALM	5465
1198 1199	5 7 5	Commune de Vielsalm Commune de Theux	Rue de l'Hôtel-de-Ville 5 Place du Perron 2	4910	THEUX	THEUX	2301
1198 1199 1199	5 7 5 5	Commune de Vielsalm Commune de Theux Commune de Theux	Rue de l'Hôtel-de-Ville 5 Place du Perron 2 Place du Perron 2	4910 4910	THEUX THEUX	THEUX THEUX	2301 2302
1198 1199 1199 1199	5 7 5 5 5	Commune de Vielsalm Commune de Theux Commune de Theux Commune de Theux	Rue de l'Hôtel-de-Ville 5 Place du Perron 2 Place du Perron 2 Place du Perron 2	4910 4910 4910	THEUX THEUX THEUX	THEUX THEUX THEUX	2301 2302 2303
1198 1199 1199	5 7 5 5	Commune de Vielsalm Commune de Theux Commune de Theux Commune de Theux Commune de Theux	Rue de l'Hôtel-de-Ville 5 Place du Perron 2 Place du Perron 2	4910 4910	THEUX THEUX	THEUX THEUX	2301 2302
1198 1199 1199 1199	5 7 5 5 5	Commune de Vielsalm Commune de Theux Commune de Theux Commune de Theux	Rue de l'Hôtel-de-Ville 5 Place du Perron 2 Place du Perron 2 Place du Perron 2	4910 4910 4910	THEUX THEUX THEUX	THEUX THEUX THEUX	2301 2302 2303
1198 1199 1199 1199 1199	5 7 5 5 5 5	Commune de Vielsalm Commune de Theux Commune de Theux Commune de Theux Commune de Theux	Rue de l'Hôtel-de-Ville 5 Place du Perron 2 Rue de la Fagne 46	4910 4910 4910 4910	THEUX THEUX THEUX THEUX THEUX	THEUX THEUX THEUX THEUX	2301 2302 2303 2304
1198 1199 1199 1199 1199 1199	5 7 5 5 5 5 5	Commune de Vielsalm Commune de Theux	Rue de l'Hôtel-de-Ville 5 Place du Perron 2	4910 4910 4910 4910 4910	THEUX THEUX THEUX THEUX THEUX THEUX	THEUX THEUX THEUX THEUX THEUX THEUX	2301 2302 2303 2304 2305

1	I - NiII - Vi	D de Deces 105	1000	MACHENIDEEN CAINT IEAN	MACHENIDEEK CAINIT JEAN	Fandan antal andinaina
7		Rue de Bonne 105 Millewee. Metzert 25	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	Fondamental ordinaire
7		,	6717 6717	ATTERT	ATTERT	
	Ecole communale de Nothomb-EnovA Ecole communale Heinstert -Thiaumont	Rue Nicolas Roeltgen 69		ATTERT	ATTERT	Fondamental ordinaire
7			6717	NOBRESSART	ATTERT	Fondamental ordinaire
7	Ecole communale d'Attert	Rue des Potiers 308	6717	ATTERT	ATTERT	Fondamental ordinaire
7	Ecole secondaire La Vallée de l'Attert	Au Village 1	6717	TONTELANGE	ATTERT	Secondaire ordinaire
8	Ecole fondamentale communale d'Estair		7730	ESTAIMPUIS	ESTAIMPUIS	Fondamental ordinaire
8	Ecole communale fondamentale de Néc		7730	NECHIN	ESTAIMPUIS	Fondamental ordinaire
8	Ecole fondamentale communale de Leer	-	7730	LEERS-NORD	ESTAIMPUIS	Fondamental ordinaire
8		Rue de Menin 4	7730	ESTAIMPUIS	ESTAIMPUIS	Secondaire ordinaire
8	Ecole fond. com. Estaimbourg - Evregnie	•	7730	ESTAIMBOURG	ESTAIMPUIS	Fondamental ordinaire
2	Ecole fondamentale communale d'Incou		1315	OPPREBAIS	INCOURT	Fondamental ordinaire
2	Ecoles communales de Genappe	Avenue des Combattants 4	1470	BOUSVAL	GENAPPE	Fondamental ordinaire
2	Ecole communale fondamentale	Rue des Ecoles 8	1476	HOUTAIN-LE-VAL	GENAPPE	Fondamental ordinaire
2	Ecole fondamentale communale de Bais		1470	BAISY-THY	GENAPPE	Fondamental ordinaire
9	Groupe scolaire communal de Baudour		7331	BAUDOUR	SAINT-GHISLAIN	Fondamental ordinaire
9	Ecole communale Jean-Rolland	Onzième Rue 1	7330	SAINT-GHISLAIN	SAINT-GHISLAIN	Fondamental ordinaire
9	Groupe scolaire communal fondamental		7333	TERTRE	SAINT-GHISLAIN	Fondamental ordinaire
9	Groupe scolaire communal de Sirault	Rue Albert Bériot 57	7332	SIRAULT	SAINT-GHISLAIN	Fondamental ordinaire
9	Groupe scolaire Grand Jardin	Les Jardins de l'Abbaye 60		SAINT-GHISLAIN	SAINT-GHISLAIN	Fondamental ordinaire
9	Ecole communale de Douvrain	Rue Louis Caty 133	7331	BAUDOUR	SAINT-GHISLAIN	Fondamental ordinaire
9	Groupe scolaire n°7 - Saint-Ghislain	Rue de Chièvres 427	7332	NEUFMAISON	SAINT-GHISLAIN	Fondamental ordinaire
7	Ecole fondamentale communale	Rue Firmin Lepage 18	6769	MEIX-DEVANT-VIRTON	MEIX-DEVANT-VIRTON	Fondamental ordinaire
7	Ecole fondamentale communale	Rue de La-Roche 22	6987	RENDEUX	RENDEUX	Fondamental ordinaire
5	Ecole fondamentale communale	Rue de l'Eglise 8	4840	WELKENRAEDT	WELKENRAEDT	Fondamental ordinaire
5	Ecole fondamentale communale	Chemin des Ecoliers 1	4841	HENRI-CHAPELLE	WELKENRAEDT	Fondamental ordinaire
6	Ecole fondamentale communale de Bea	Rue des Ecoles 6-8	5570	WINENNE	BEAURAING	Fondamental ordinaire
6	Ecole fondamentale communale de Bea	Rue de Wellin 61	5574	PONDROME	BEAURAING	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale de Bier	Avenue de la Gare 207	4460	GRACE-HOLLOGNE	GRACE-HOLLOGNE	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale George	Rue Ernest Renan 30	4460	GRACE-BERLEUR	GRACE-HOLLOGNE	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale Julie et	Rue Antoine Degive 3	4460	HOLLOGNE-AUX-PIERRES	GRACE-HOLLOGNE	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale des Cha	Rue des Champs 75	4460	HOLLOGNE-AUX-PIERRES	GRACE-HOLLOGNE	Fondamental ordinaire
4	Ecole communale 'Sinibaldo Basile'	Rue Paul Janson 187	4460	GRACE-BERLEUR	GRACE-HOLLOGNE	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale	Rue des Botresses 12	4420	MONTEGNEE	SAINT-NICOLAS	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale	Rue Emile Jeanne 27	4420	MONTEGNEE	SAINT-NICOLAS	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale	Rue de l'Espérance 15	4420	MONTEGNEE	SAINT-NICOLAS	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale	Rue Tout va Bien 120	4420	SAINT-NICOLAS	SAINT-NICOLAS	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale Coopér	Rue de la Coopération 70	4420	SAINT-NICOLAS	SAINT-NICOLAS	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale Halage-	Quai du Halage 55	4420	TILLEUR	SAINT-NICOLAS	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale	Rue Chiff d'Or 9	4420	TILLEUR	SAINT-NICOLAS	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale	Rue Christian Fagnant 1	4160	ANTHISNES	ANTHISNES	Fondamental ordinaire
6	Ecole fondamentale communale	Place du Centenaire 3	5530	DORINNE	YVOIR	Fondamental ordinaire
6	Ecole fondamentale communale	Rue de Mianoye 23	5530	DURNAL	YVOIR	Fondamental ordinaire
6	Ecole communale fondamentale	Place du Monument 10	5530	YVOIR	YVOIR	Fondamental ordinaire
6	Ecole communale fondamentale	Rue du Hêtre Pourpre 3	5530	SPONTIN	YVOIR	Fondamental ordinaire
6	Ecole fondamentale communale	Rue des Ecoles 11	5530	PURNODE	YVOIR	Fondamental ordinaire
6		Rue du Pont 59	5530	GODINNE	YVOIR	Fondamental ordinaire
6	Ecole communale fondamentale de Mor	Rue du Centre 63	5530	MONT	YVOIR	Fondamental ordinaire
5	Ecole fondamentale communale de Nive		4900	SPA	SPA	Fondamental ordinaire
7	Ecole fondamentale communale de Viels		6690	VIELSALM	VIELSALM	Fondamental ordinaire
5		Place du Marais 119	4910	LA REID	THEUX	Fondamental ordinaire
5	Ecole fondamentale communale	Rue Hovémont 91	4910	THEUX	THEUX	Fondamental ordinaire
5	Ecole communale de Juslenville	Rue Charles Rittwéger 162	4910	THEUX	THEUX	Fondamental ordinaire
	Ecole fondamentale communale	Place Eugène Cornesse 85	4910	POLLEUR	THEUX	Fondamental ordinaire
5			4910	POLLEUR	THEUX	Fondamental ordinaire
<u>5</u>	Ecole fondamentale communale de Jeha	Rue des Sarts 1				
5	Ecole fondamentale communale de Jeha Ecole fondamentale communale					
	Ecole fondamentale communale de Jeha Ecole fondamentale communale Ecole communale de Sart	Rue des Sarts 1 Rue de la Fagne 12 Rue de l'Ecole 10	4845 4845	JALHAY SART-LEZ-SPA	JALHAY JALHAY	Fondamental ordinaire Fondamental ordinaire

i -							
1201	3	Commune de Geer	Rue de la Fontaine 1	4250	GEER	GEER	2389
1202	7	Collège communal de Bertrix	Rue de la Gare 38	6880	BERTRIX	BERTRIX	2620
1202	7	Collège communal de Bertrix	Rue de la Gare 38	6880	BERTRIX	BERTRIX	2621
1202	7	Collège communal de Bertrix	Rue de la Gare 38	6880	BERTRIX	BERTRIX	2622
1202	7	Collège communal de Bertrix	Rue de la Gare 38	6880	BERTRIX	BERTRIX	2623
1202	7	Collège communal de Bertrix	Rue de la Gare 38	6880	BERTRIX	BERTRIX	2630
1203	4	Commune d'Aywaille	Rue de la Heid, 8	4920	AYWAILLE	AYWAILLE	1833
1203	4	Commune d'Aywaille	Rue de la Heid, 8	4920	AYWAILLE	AYWAILLE	1834
1203	4	Commune d'Aywaille	Rue de la Heid, 8	4920	AYWAILLE	AYWAILLE	1835
1203	4	Commune d'Aywaille	Rue de la Heid, 8	4920	AYWAILLE	AYWAILLE	5014
1203	4	Commune d'Aywaille	Rue de la Heid, 8	4920	AYWAILLE	AYWAILLE	95395
1204	7	Commune de Tellin	Rue de la Libération 45	6927	TELLIN	TELLIN	2691
1205	2	Commune de Braine-le-Château	Rue de la Libération 9	1440	BRAINE-LE-CHATEAU	BRAINE-LE-CHATEAU	578
1206	10	Commune de Merbes-le-Château	Rue Saint-Martin 71	6567	MERBES-LE-CHATEAU	MERBES-LE-CHATEAU	1553
1207	5	Commune de Baelen	Rue de la Régence 1	4837	BAELEN-SUR-VESDRE	BAELEN	2226
1207	5	Commune de Baelen		4837	BAELEN-SUR-VESDRE	BAELEN	95469
			Rue de la Régence 1				
1208	3	Commune de Fexhe-le-Haut-Clocher	Rue de la Station 27	4347	FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER	FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER	2388
1209	6	Commune de Havelange	Rue de la Station 99	5370	HAVELANGE	HAVELANGE	2847
1209	6	Commune de Havelange	Rue de la Station 99	5370	HAVELANGE	HAVELANGE	2848
1209	6	Commune de Havelange	Rue de la Station 99	5370	HAVELANGE	HAVELANGE	2850
1210	3	Commune d'Oreye	Rue de la Westrée 9	4360	OREYE	OREYE	2405
1211	3	Ville de Hannut	Rue de Landen 23	4280	HANNUT	HANNUT	2392
1211	3	Ville de Hannut	Rue de Landen 23	4280	HANNUT	HANNUT	2393
1211	3	Ville de Hannut	Rue de Landen 23	4280	HANNUT	HANNUT	95394
1212	10	Commune de Montigny-le-Tilleul	Rue de Marchienne 5	6110	MONTIGNY-LE-TILLEUL	MONTIGNY-LE-TILLEUL	1082
1212	10	Commune de Montigny-le-Tilleul	Rue de Marchienne 5	6110	MONTIGNY-LE-TILLEUL	MONTIGNY-LE-TILLEUL	1083
1212	10	Commune de Montigny-le-Tilleul	Rue de Marchienne 5	6110	MONTIGNY-LE-TILLEUL	MONTIGNY-LE-TILLEUL	95267
1213	9	Commune de Quévy	Rue de Pâturages 48-50	7041	GIVRY	QUEVY	1295
1213	9	Commune de Quévy	Rue de Pâturages 48-50	7041	GIVRY	QUEVY	5462
1215	8	Collège communal de la Ville d'Ath	Rue de Pintamont 54	7800	ATH	ATH	771
1215	8	Collège communal de la Ville d'Ath	Rue de Pintamont 54	7800	ATH	ATH	772
1215	8	Collège communal de la Ville d'Ath	Rue de Pintamont 54	7800	ATH	ATH	773
1215	8	Collège communal de la Ville d'Ath	Rue de Pintamont 54	7800	ATH	ATH	774
1215	8	Collège communal de la Ville d'Ath	Rue de Pintamont 54	7800	ATH	ATH	3180
1215	8	Collège communal de la Ville d'Ath	Rue de Pintamont 54	7800	ATH	ATH	4810
1216	7	Ville de Houffalize	Rue de Schaerbeek 1	6660	HOUFFALIZE	HOUFFALIZE	2526
1216	7	Ville de Houffalize	Rue de Schaerbeek 1	6660	HOUFFALIZE	HOUFFALIZE	2528
1216	7	Ville de Houffalize	Rue de Schaerbeek 1	6660	HOUFFALIZE	HOUFFALIZE	2529
1219	3	Commune de Hamoir	Rue de Tohogne 14	4180	HAMOIR	HAMOIR	1764
1220	3	Commune de Villers-le-Bouillet	Rue des Marronniers 16	4530	VILLERS-LE-BOUILLET	VILLERS-LE-BOUILLET	1805
1221	7	Commune d'Érezée	Rue des Combattants 15	6997	EREZEE	EREZEE	2567
1221	7	Commune d'Érezée	Rue des Combattants 15	6997	EREZEE	EREZEE	2568
1221	7	Commune d'Érezée	Rue des Combattants 15	6997	EREZEE	EREZEE	2570
1222	2	Commune de La Hulpe	Rue des Combattants 59	1310	LA HULPE	LA HULPE	624
1222	2	Commune de La Hulpe	Rue des Combattants 59	1310	LA HULPE	LA HULPE	625
1223	4	Commune de Neupré	Rue des Deux Eglises 16	4120	ROTHEUX-RIMIERE	NEUPRE	2216
1223	4	Commune de Neupré	Rue des Deux Eglises 16	4120	ROTHEUX-RIMIERE	NEUPRE	2217
1223	4	Commune de Neupré	Rue des Deux Eglises 16	4120	ROTHEUX-RIMIERE	NEUPRE	95327
1224	2	Commune de Court-Saint-Etienne	Rue des Ecoles 1	1490	COURT-SAINT-ETIENNE	COURT-SAINT-ETIENNE	586
1224	2	Commune de Court-Saint-Etienne	Rue des Ecoles 1	1490	COURT-SAINT-ETIENNE	COURT-SAINT-ETIENNE	587
1224	2	Commune de Court-Saint-Etienne	Rue des Ecoles 1	1490	COURT-SAINT-ETIENNE	COURT-SAINT-ETIENNE	95513
1224	2	Commune de Court-Saint-Etienne	Rue des Ecoles 1	1490	COURT-SAINT-ETIENNE	COURT-SAINT-ETIENNE	95514
1224	3	Commune de Court-Saint-Etienne Commune de Lincent	Rue des Ecoles 1	4287	LINCENT	LINCENT	2404
1227	3			4210	BURDINNE	BURDINNE	
		Commune de Burdinne	Rue des Ecoles 3				1755
1228	3	Commune d'Awans	Rue des Ecoles 4	4340	AWANS	AWANS	1830
1229	4	Commune d'Oupeye	Rue des Ecoles 4	4684	HACCOURT	OUPEYE	2088
1229	4	Commune d'Oupeye	Rue des Ecoles 4	4684	HACCOURT	OUPEYE	2092
1229	4	Commune d'Oupeye	Rue des Ecoles 4	4684	HACCOURT	OUPEYE	2093

2		D 1 C 1 44	4250	HOLLOCKE CUR CEER	oren.	le i i i i i i
7		Rue du Centre 14	4250	HOLLOGNE-SUR-GEER	GEER	Fondamental ordinaire
	Ecole fondamentale communale	Rue de l'A-de-l'A 16	6880	ORGEO	BERTRIX	Fondamental ordinaire
7	Ecole communale fondamentale	Grand-Rue 21	6880	ORGEO	BERTRIX	Fondamental ordinaire
7	Ecole fondamentale communale	Place Paul Verlaine 16	6880	JEHONVILLE	BERTRIX	Fondamental ordinaire
7	Ecole communale fondamentale	Ruelles 1	6880	AUBY-SUR-SEMOIS	BERTRIX	Fondamental ordinaire
7	Ecole fondamentale communale	Rue des Ecoles 27	6880	BERTRIX	BERTRIX	Fondamental ordinaire
4	Ecole du Grand Mont	Rue Joseph Bonmariage 1	4920	HARZE	AYWAILLE	Fondamental ordinaire
4	Ecole primaire communale	Awan-Wacostet 7	4920	AYWAILLE	AYWAILLE	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale Albert Xhignesse	Hameau de Kin 54	4920	AYWAILLE	AYWAILLE	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale	Rue de l'Ecole 2	4920	SOUGNE-REMOUCHAMPS	AYWAILLE	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale Sougné	'	4920	SOUGNE-REMOUCHAMPS	AYWAILLE	Fondamental ordinaire
7	Ecole fondamentale communale	Mont du Carillon 30	6927	TELLIN	TELLIN	Fondamental ordinaire
2	Ecole communale fondamentale	Rue de la Libération 25	1440	BRAINE-LE-CHATEAU	BRAINE-LE-CHATEAU	Fondamental ordinaire
10	Ecole fondamentale communale	Rue Paul Pastur 1	6567	FONTAINE-VALMONT	MERBES-LE-CHATEAU	Fondamental ordinaire
5	Ecole communale fondamentale de Bael	•	4837	BAELEN-SUR-VESDRE	BAELEN	Fondamental ordinaire
5	Ecole fondamentale communale de Mer		4837	MEMBACH	BAELEN	Fondamental ordinaire
3	Ecole fondamentale communale	Rue de la Station 11	4347	FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER	FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER	
6	Ecole fondamentale communale	Rue du Musée 22	5370	FLOSTOY	HAVELANGE	Fondamental ordinaire
6	Ecole fondamentale de Barvaux-Maffe-N	Route de Spa 17A	5372	MEAN	HAVELANGE	Fondamental ordinaire
6	Ecole communale fondamentale	Rue Joseph Verdin 20	5370	JENEFFE	HAVELANGE	Fondamental ordinaire
3	Ecole fondamentale communale	Rue de la Cité 20	4360	OREYE	OREYE	Fondamental ordinaire
3	Ecole fondamentale communale de Han	Rue Mayeur Jules Debras	4280	GRAND-HALLET	HANNUT	Fondamental ordinaire
3	Ecole fondamentale communale de Han	Rue des Bourgmestres 5	4280	LENS-SAINT-REMY	HANNUT	Fondamental ordinaire
3	Ecole communale de Hannut III	Rue du Chiroux 18	4280	THISNES	HANNUT	Fondamental ordinaire
10	Groupe scolaire communal Docteur Corn	Rue Wilmet 21	6110	MONTIGNY-LE-TILLEUL	MONTIGNY-LE-TILLEUL	Fondamental ordinaire
10	Groupe scolaire communal du Grand Che	Rue de Marbaix 105	6110	MONTIGNY-LE-TILLEUL	MONTIGNY-LE-TILLEUL	Fondamental ordinaire
10	Groupe scolaire Fougères-Landelies	Rue de Cousolre 2	6111	LANDELIES	MONTIGNY-LE-TILLEUL	Fondamental ordinaire
9	Groupe scolaire communal de Quévy	Rue de Pâturages 64	7041	GIVRY	QUEVY	Fondamental ordinaire
9	Groupe scolaire communal de Quevy 2	Rue Georges Tondeur 61	7040	QUEVY-LE-GRAND	QUEVY	Fondamental ordinaire
8	Ecole communale n°1	Rue Hennepin 12	7800	ATH	ATH	Fondamental ordinaire
8	Ecole communale n°2	Rue de la Brasserie 92A	7812	LIGNE	ATH	Fondamental ordinaire
8	Ecole communale n°3	Place d'Isières 13	7822	ISIERES	ATH	Fondamental ordinaire
8	Ecole communale n°4 La ruche	Rue du Mont 2	7812	MAINVAULT	ATH	Fondamental ordinaire
8	Ecole communale n°5	Place de Maffle, 27	7810	MAFFLE	ATH	Fondamental ordinaire
8	Ecole communale n°6	Chemin de la Poterie 1	7804	REBAIX	ATH	Fondamental ordinaire
7	Ecole communale fondamentale "Les Pe	Tavigny 10	6662	TAVIGNY	HOUFFALIZE	Fondamental ordinaire
7	Ecole communale fondamentale Les Lys	Rue de Schaerbeek 3	6660	HOUFFALIZE	HOUFFALIZE	Fondamental ordinaire
7	Ecole communale fondamentale de Mab	Mabompré 62A	6663	MABOMPRE	HOUFFALIZE	Fondamental ordinaire
3	Ecole communale fondamentale	Rue des Ecoles 9	4180	COMBLAIN-LA-TOUR	HAMOIR	Fondamental ordinaire
3	Ecole fondamentale communale	Rue de Waremme 5	4530	VILLERS-LE-BOUILLET	VILLERS-LE-BOUILLET	Fondamental ordinaire
7	Ecole communale fondamentale	Place du Batty 6 A	6997	MORMONT	EREZEE	Fondamental ordinaire
7	Ecole communale d'Amonines	Route de Beffe 15	6997	AMONINES	EREZEE	Fondamental ordinaire
7	Ecole fondamentale communale	Rue du Ravet 4	6997	EREZEE	EREZEE	Fondamental ordinaire
2	Ecole communale maternelle Les Lutins		1310	LA HULPE	LA HULPE	Fondamental ordinaire
2	Ecole communale Les Colibris	Rue des Combattants 112	1310	LA HULPE	LA HULPE	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale	Avenue Ry Chèra 14	4121	NEUVILLE-EN-CONDROZ	NEUPRE	Fondamental ordinaire
4	Ecole communale de Rotheux	Rue Duchêne 4	4120	ROTHEUX-RIMIERE	NEUPRE	Fondamental ordinaire
4		Rue du Centre 48	4122	PLAINEVAUX	NEUPRE	Fondamental ordinaire
2	Ecole communale fondamentale de Tang		1490	COURT-SAINT-ETIENNE	COURT-SAINT-ETIENNE	Fondamental ordinaire
2	Ecole communale fondamentale de Wist			COURT-SAINT-ETIENNE	COURT-SAINT-ETIENNE	Fondamental ordinaire
2	Ecole communale fondamentale de Sart-		1490	COURT-SAINT-ETIENNE	COURT-SAINT-ETIENNE	Fondamental ordinaire
2	Ecole communale fondamentale de Sart		1490	COURT-SAINT-ETIENNE	COURT-SAINT-ETIENNE	Fondamental ordinaire
3	Ecole communale de Lincent	Rue de Grand'Hallet 2	4287	LINCENT	LINCENT	Fondamental ordinaire
3	Ecole primaire communale	Rue Lambert Daxhelet 2	4210	MARNEFFE	BURDINNE	Fondamental ordinaire
3					AWANS	
4	Ecole fondamentale communale Ecole fondamentale communale José Bo	Rue Noël Heine 3	4340	AWANS		Fondamental ordinaire Fondamental ordinaire
			4680	OUPEYE	OUPEYE	
4	Ecole fondamentale communale V Ecole fondamentale communale III	Rue des Ecoles 24	4684 4682	HACCOURT	OUPEYE	Fondamental ordinaire
	TECOLO TONGAMENTALO COMMUNALO III	Voie du Puits 13	4687	HOUTAIN-SAINT-SIMEON	OUPEYE	Fondamental ordinaire

1229	4	Commune d'Oupeye	Rue des Ecoles 4	4684	HACCOURT	OUPEYE	2095
1229	4	Commune d'Oupeye	Rue des Ecoles 4	4684	HACCOURT	OUPEYE	2096
1230	7	Commune de Hotton	Rue des Ecoles 50	6990	HOTTON	HOTTON	2575
1230	7	Commune de Hotton	Rue des Ecoles 50	6990	HOTTON	HOTTON	2576
1230	7	Commune de Hotton	Rue des Ecoles 50	6990	HOTTON	HOTTON	2580
1231	4	Ville de Visé	Rue des Récollets 1	4600	VISE	VISE	2172
1231	4	Ville de Visé	Rue des Récollets 1	4600	VISE	VISE	2181
1231	4	Ville de Visé	Rue des Récollets 1	4600	VISE	VISE	2184
1231	4	Ville de Visé	Rue des Récollets 1	4600	VISE	VISE	95277
1232	6	Ville de Gembloux	Parc d'Epinal	5030	GEMBLOUX	GEMBLOUX	3064
1232	6	Ville de Gembloux	Parc d'Epinal	5030	GEMBLOUX	GEMBLOUX	3065
1232	6	Ville de Gembloux	Parc d'Epinal	5030	GEMBLOUX	GEMBLOUX	3066
1232	6	Ville de Gembloux	Parc d'Epinal	5030	GEMBLOUX	GEMBLOUX	95468
	7						
1233		Commune de Rouvroy	Rue du Huit Septembre 41	6767	DAMPICOURT	ROUVROY	2778
1234	4	Commune de Sprimont	Rue du Centre 1	4140	SPRIMONT	SPRIMONT	2165
1234	4	Commune de Sprimont	Rue du Centre 1	4140	SPRIMONT	SPRIMONT	2166
1234	4	Commune de Sprimont	Rue du Centre 1	4140	SPRIMONT	SPRIMONT	2168
1234	4	Commune de Sprimont	Rue du Centre 1	4140	SPRIMONT	SPRIMONT	2169
1235	6	Commune de Bièvre	Rue de Bouillon 39	5555	BIEVRE	BIEVRE	2797
1236	6	Commune de Somme-Leuze	Rue du Centre, 1	5377	BAILLONVILLE	SOMME-LEUZE	2871
1237	3	Commune de Tinlot	Rue du Centre 19	4557	SOHEIT-TINLOT	TINLOT	1817
1238	6	Collège des Bourgmestre et Echevins de Ciney	Rue du Centre 35	5590	CINEY	CINEY	2798
1238	6	Collège des Bourgmestre et Echevins de Ciney	Rue du Centre 35	5590	CINEY	CINEY	2800
1238	6	Collège des Bourgmestre et Echevins de Ciney	Rue du Centre 35	5590	CINEY	CINEY	2810
1238	6	Collège des Bourgmestre et Echevins de Ciney	Rue du Centre 35	5590	CINEY	CINEY	2813
1238	6	Collège des Bourgmestre et Echevins de Ciney	Rue du Centre 35	5590	CINEY	CINEY	95681
1239	5	Commune de Lierneux	Rue du Centre 80	4990	LIERNEUX	LIERNEUX	2254
1239	5	Commune de Lierneux	Rue du Centre 80	4990	LIERNEUX	LIERNEUX	2255
1239	5	Commune de Lierneux	Rue du Centre 80	4990	LIERNEUX	LIERNEUX	2258
1240	7	Commune de Saint-Léger (Lux.)	Rue du Château 19	6747	SAINT-LEGER-EN-GAUME	SAINT-LEGER	2745
1241	7	Ville de Florenville	Rue du Château 5	6820	FLORENVILLE	FLORENVILLE	2730
1241	7	Ville de Florenville	Rue du Château 5	6820	FLORENVILLE	FLORENVILLE	2732
1241	7	Ville de Florenville	Rue du Château 5	6820	FLORENVILLE	FLORENVILLE	2732
1241	7			6820	FLORENVILLE	FLORENVILLE	2734
		Ville de Florenville	Rue du Château 5				
1242	2	Ville de Jodoigne	Rue du Château 13	1370	JODOIGNE	JODOIGNE	614
1242	2	Ville de Jodoigne	Rue du Château 13	1370	JODOIGNE	JODOIGNE	5139
1244	7	Commune de Habay	Rue du Châtelet 2	6720	HABAY-LA-NEUVE	HABAY	2768
1244	7	Commune de Habay	Rue du Châtelet 2	6720	HABAY-LA-NEUVE	HABAY	2770
1244	7	Commune de Habay	Rue du Châtelet 2	6720	HABAY-LA-NEUVE	HABAY	4814
1245	7	Commune de Léglise	Rue du Chaudfour 2	6860	LEGLISE	LEGLISE	2646
1245	7	Commune de Léglise	Rue du Chaudfour 2	6860	LEGLISE	LEGLISE	2649
1245	7	Commune de Léglise	Rue du Chaudfour 2	6860	LEGLISE	LEGLISE	95324
1246	7	Commune de Libin	Rue du Commerce 14	6890	LIBIN	LIBIN	2651
1246	7	Commune de Libin	Rue du Commerce 14	6890	LIBIN	LIBIN	2653
1246	7	Commune de Libin	Rue du Commerce 14	6890	LIBIN	LIBIN	2656
1248	3	Commune de Braives	Rue du Cornuchamp 5	4260	BRAIVES	BRAIVES	2381
1248	3	Commune de Braives	Rue du Cornuchamp 5	4260	BRAIVES	BRAIVES	2382
1249	4	Commune de Comblain-au-Pont	Place Leblanc 13	4170	COMBLAIN-AU-PONT	COMBLAIN-AU-PONT	1862
1250	7	Commune d'Étalle	Rue du Moulin 15	6740	ETALLE	ETALLE	2722
1250		Commune d'Étalle	Rue du Moulin 15	6740	ETALLE	ETALLE	2723
1250	7	Commune d'Étalle	Rue du Moulin 15	6740	ETALLE	ETALLE	2725
1251	9	Commune de Jurbise	Rue du Moustier 8	7050	JURBISE	JURBISE	1152
1251	9	Commune de Jurbise	Rue du Moustier 8	7050	JURBISE	JURBISE	1153
1251	9	Commune de Jurbise	Rue du Moustier 8	7050	JURBISE	JURBISE	1154
1252	10	Commune de Jorbise Commune de Lobbes		6540	LOBBES	LOBBES	1548
			Rue du Pont 1		LOBBES		
1252	10	Commune de Lobbes	Rue du Polt 1	6540		LOBBES	1550
1253	6	Commune de Hamois Commune de Hamois	Rue du Relais 1 Rue du Relais 1	5360 5360	HAMOIS	HAMOIS HAMOIS	2840
1253		II OMMUNE DE HAMOIS	I KIIP OU KEIAIS T	5360	HAMOIS	IHAMOIS	2841

	I- 1 6 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1				Tours of	I= 1 . 1 . 1 . 1
4		Rue Joseph Bonhomme 25		HERMALLE-SOUS-ARGENTEAU	OUPEYE	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale I	Rue Fût Voie 134	4683	VIVEGNIS	OUPEYE	Fondamental ordinaire
7	Ecole communale fondamentale	Clos des Pommiers 12	6990	HAMPTEAU	HOTTON	Fondamental ordinaire
7	Ecole fondamentale communale	Rue de la Scierie 5	6990	HOTTON	HOTTON	Fondamental ordinaire
7	Ecole communale fondamentale	Rue du Ban 15	6990	FRONVILLE	HOTTON	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale	Allée des Erables 14	4601	ARGENTEAU	VISE	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale	Rue de Tongres 10	4600	VISE	VISE	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale de Chei	Rue Sabaré 123	4602	CHERATTE	VISE	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale de Rich	Clos des Clawtîs 5	4600	RICHELLE	VISE	Fondamental ordinaire
6	Ecole fondamentale communale de Gem	Rue de la Place 2b	5031	GRAND-LEEZ	GEMBLOUX	Fondamental ordinaire
6	Ecole fondamentale communale de Gem	Rue de la Station 20	5030	BEUZET	GEMBLOUX	Fondamental ordinaire
6	Ecole fondamentale communale de Gem	Rue Eugène Delvaux 57	5030	ERNAGE	GEMBLOUX	Fondamental ordinaire
6	Ecole fondamentale communale de Gem	Rue de la Croix-Rouge 11	5032	GEMBLOUX	GEMBLOUX	Fondamental ordinaire
7	Ecole fondamentale communale subven	Rue des Pâguis 2A	6767	LAMORTEAU	ROUVROY	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale	Rue d'Esneux 28	4140	DOLEMBREUX	SPRIMONT	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale	Rue du Pérréon 83B	4141	LOUVEIGNE	SPRIMONT	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale Centre		4140	SPRIMONT	SPRIMONT	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale	Rue de l'Enseignement 5	4140	SPRIMONT	SPRIMONT	Fondamental ordinaire
6	Ecole communale fondamentale	Rue d'Houdremont 2	5555	BIEVRE	BIEVRE	Fondamental ordinaire
6	Ecole communale fondamentale	Rue de l'Eglise 13	5377	HEURE	SOMME-LEUZE	Fondamental ordinaire
3	Ecole fondamentale communale	Rue de Liège 1	4557	FRAITURE	TINLOT	Fondamental ordinaire
6	Ecole fondamentale communale	Rue de Rochefort 39	5590	LEIGNON	CINEY	Fondamental ordinaire
6	Ecole communale - Sections primaire et		5590	CINEY	CINEY	Fondamental ordinaire
6	Ecole Les Forges	Quai de l'Industrie 28C	5590	CINEY	CINEY	Secondaire spécialisé
6	Ecole primaire d'enseignement spécialise		5590	CINEY	CINEY	Fondamental spécialisé
6	Ecole fond. com. Achêne - Pessoux	Route de Dinant 1	5590	ACHENE	CINEY	Fondamental ordinaire
5	Ecole fondamentale communale	Grand-Sart 5A	4990	LIERNEUX	LIERNEUX	Fondamental ordinaire
5	Ecole fondamentale communale	Jevigné 21	4990	LIERNEUX	LIERNEUX	Fondamental ordinaire
5	Ecole fondamentale communale Les P'tit	•	4990	ARBREFONTAINE	LIERNEUX	Fondamental ordinaire
7	Ecole fondamentale communale	Rue de Conchibois 7	6747	SAINT-LEGER-EN-GAUME	SAINT-LEGER	Fondamental ordinaire
7	Ecole fondamentale communale	Rue de Margny 9	6823	VILLERS-DEVANT-ORVAL	FLORENVILLE	Fondamental ordinaire
7	Ecole fondamentale communale	Rue Grande 46	6820	MUNO	FLORENVILLE	Fondamental ordinaire
7	Ecole fondamentale communale	Rue des Ecoles, 1	6820	FONTENOILLE	FLORENVILLE	Fondamental ordinaire
7	Ecole fondamentale communale	Rue des lles 12	6821	LACUISINE	FLORENVILLE	Fondamental ordinaire
2	Ecole communale fondamentale n°1 de .	Chaussée de Tirlemont 81	1370	JODOIGNE	JODOIGNE	Fondamental ordinaire
2	Ecole communale fondamentale n°2 de .	Rue du Rivage 6	1370	MELIN	JODOIGNE	Fondamental ordinaire
7	Ecole fondamentale communale d'Haba	Place Saint-Etienne 2A	6723	HABAY-LA-VIEILLE	HABAY	Fondamental ordinaire
7	Ecole communale de Marbehan-Rulles-C	Rue de la Rivière 37	6724	MARBEHAN	HABAY	Fondamental ordinaire
7	Ecole fondamentale communale	Rue Saint-Amand 49	6720	HACHY	HABAY	Fondamental ordinaire
7	Ecole communale Les Genets	Chemin de Stria 4	6860	LEGLISE	LEGLISE	Fondamental ordinaire
7	Ecole fondamentale communale Les Bru	Rue du Buchy 5	6860	LEGLISE	LEGLISE	Fondamental ordinaire
7	Ecole fondamentale communale 'Les For		6860	LEGLISE	LEGLISE	Fondamental ordinaire
7	Ecole fondamentale communale	Rue des Ecoles 4	6890	TRANSINNE	LIBIN	Fondamental ordinaire
7	Ecole fondamentale communale	Rue Wez-de-Bouillon 120	6890	VILLANCE	LIBIN	Fondamental ordinaire
7	Ecole fondamentale communale	Place Communale 21	6890	OCHAMPS	LIBIN	Fondamental ordinaire
3	Ecole fondamentale communale	Rue de Dreye 13	4260	FALLAIS	BRAIVES	Fondamental ordinaire
3	Ecole fondamentale communale	Place du Carcan 2	4260	BRAIVES	BRAIVES	Fondamental ordinaire
4		Rue des Grottes 19	4170	COMBLAIN-AU-PONT	COMBLAIN-AU-PONT	Fondamental ordinaire
7	Ecole fondamentale communale de Buze		6743	BUZENOL	ETALLE	Fondamental ordinaire
7	Ecole communale de Vance-Chantemelle		6741	VANCE	ETALLE	Fondamental ordinaire
7		Rue Fernand Neuray 36	6741	ETALLE	ETALLE	Fondamental ordinaire
9	Ecole fondamentale communale	Rue du Bois de Genly 1	7050	MASNUY-SAINT-JEAN	JURBISE	Fondamental ordinaire
9	Ecole communale d'Herchies	Rue de Baudour 4	7050	HERCHIES	JURBISE	Fondamental ordinaire
9	Ecole fondamentale communale Pierre C		7050	ERBISOEUL	JURBISE	Fondamental ordinaire
			6540	MONT-SAINTE-GENEVIEVE	LOBBES	Fondamental ordinaire
10	Ecole com fond de Mont-Sars	Rue du Village 40				
10	Ecole communale fondamentale de lobb	Rue des Bonniers 34A	6540	LOBBES	LOBBES	Fondamental ordinaire
		Rue des Bonniers 34A Rue d'Hubinne 1A				

1253	6	Commune de Hamois	Rue du Relais 1	5360	HAMOIS	HAMOIS	2842
1253	6	Commune de Hamois	Rue du Relais 1	5360	HAMOIS	HAMOIS	2843
1254	6	Commune de Vresse-sur-Semois	Rue Albert Raty 112	5550	VRESSE-SUR-SEMOIS	VRESSE-SUR-SEMOIS	2885
1255	3	Commune d'Ouffet	Rue du Village 3	4590	OUFFET	OUFFET	1803
1256	7	Collège communal de Bastogne	Rue du Vivier 58	6600	BASTOGNE	BASTOGNE	2498
1256	7	Collège communal de Bastogne	Rue du Vivier 58	6600	BASTOGNE	BASTOGNE	2499
1256	7	Collège communal de Bastogne	Rue du Vivier 58	6600	BASTOGNE	BASTOGNE	2501
1256	7	Collège communal de Bastogne	Rue du Vivier 58	6600	BASTOGNE	BASTOGNE	2509
1257	2	Commune de Perwez	Rue Emile de Brabant 2	1360	PERWEZ	PERWEZ	655
1257	2	Commune de Perwez	Rue Emile de Brabant 2	1360	PERWEZ	PERWEZ	656
1257	2	Commune de Perwez	Rue Emile de Brabant 2	1360	PERWEZ	PERWEZ	5138
1257	2	Commune de Perwez	Rue Emile de Brabant 2	1360	PERWEZ	PERWEZ	5951
1258	3	Commune de Clavier	Rue Forville 1	4560	CLAVIER	CLAVIER	1757
	1						
1259 1259	4	Commune de Fléron	Rue François Lapierre 19	4620	FLERON	FLERON	1873
	4	Commune de Fléron	Rue François Lapierre 19	4620	FLERON	FLERON	1874
1259	4	Commune de Fléron	Rue François Lapierre 19	4620	FLERON	FLERON	1875
1259	4	Commune de Fléron	Rue François Lapierre 19	4620	FLERON	FLERON	1876
1259	4	Commune de Fléron	Rue François Lapierre 19	4620	FLERON	FLERON	1877
1259	4	Commune de Fléron	Rue François Lapierre 19	4620	FLERON	FLERON	95068
1260	2	Commune de Waterloo	Rue François Libert 28	1410	WATERLOO	WATERLOO	685
1260	2	Commune de Waterloo	Rue François Libert 28	1410	WATERLOO	WATERLOO	687
1261	10	Collège communal de Châtelet	Rue Gendebien 55	6200	CHATELINEAU	CHATELET	989
1261	10	Collège communal de Châtelet	Rue Gendebien 55	6200	CHATELINEAU	CHATELET	990
1261	10	Collège communal de Châtelet	Rue Gendebien 55	6200	CHATELINEAU	CHATELET	993
1261	10	Collège communal de Châtelet	Rue Gendebien 55	6200	CHATELINEAU	CHATELET	1010
1262	4	Commune de Dalhem	Rue de Maestricht 7	4607	BERNEAU	DALHEM	1866
1262	4	Commune de Dalhem	Rue de Maestricht 7	4607	BERNEAU	DALHEM	1867
1262	4	Commune de Dalhem	Rue de Maestricht 7	4607	BERNEAU	DALHEM	5376
1263	6	Commune de Fernelmont	Rue Goffin 2	5380	NOVILLE-LES-BOIS	FERNELMONT	3059
1263	6	Commune de Fernelmont	Rue Goffin 2	5380	NOVILLE-LES-BOIS	FERNELMONT	5478
1264	9	Commune de Honnelles	Rue Grande 1	7387	AUTREPPE	HONNELLES	1292
1264	9	Commune de Honnelles	Rue Grande 1	7387	AUTREPPE	HONNELLES	3213
1265	6	Ville de Dinant	Rue Grande 112	5500	DINANT	DINANT	2817
1265	6	Ville de Dinant	Rue Grande 112	5500	DINANT	DINANT	95364
1266	10		Rue de la Liberté 40	6240	FARCIENNES	FARCIENNES	1027
		Commune de Farciennes					
1266	10	Commune de Farciennes	Rue de la Liberté 40	6240	FARCIENNES	FARCIENNES	1028
1267	6	Commune de Hastière	Avenue Guy Stinglhamber 6	5540	HASTIERE-LAVAUX	HASTIERE	2882
1268	7	Commune d'Aubange	Rue Haute 22	6791	ATHUS	AUBANGE	2482
1268	7	Commune d'Aubange	Rue Haute 22	6791	ATHUS	AUBANGE	2483
1268	7	Commune d'Aubange	Rue Haute 22	6791	ATHUS	AUBANGE	95587
1270	1	Commune de Jette	Chaussée de Wemmel 100	1090	JETTE	JETTE	306
1270	1	Commune de Jette	Chaussée de Wemmel 100	1090	JETTE	JETTE	307
1270	1	Commune de Jette	Chaussée de Wemmel 100	1090	JETTE	JETTE	308
1270	1	Commune de Jette	Chaussée de Wemmel 100	1090	JETTE	JETTE	309
1270	1	Commune de Jette	Chaussée de Wemmel 100	1090	JETTE	JETTE	310
1270	1	Commune de Jette	Chaussée de Wemmel 100	1090	JETTE	JETTE	311
1270	1	Commune de Jette	Chaussée de Wemmel 100	1090	JETTE	JETTE	321
1270	1	Commune de Jette	Chaussée de Wemmel 100	1090	JETTE	JETTE	95633
1271	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Auderghem	Rue Emile Idiers 12	1160	AUDERGHEM	AUDERGHEM	55
1271	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Auderghem	Rue Emile Idiers 12	1160	AUDERGHEM	AUDERGHEM	56
1271	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Auderghem	Rue Emile Idiers 12	1160	AUDERGHEM	AUDERGHEM	57
1271	1	Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Auderghem	Rue Emile Idiers 12	1160	AUDERGHEM	AUDERGHEM	5521
1272	3	Commune de Marchin	Rue Joseph Wauters	4570	MARCHIN	MARCHIN	1791
1273	3	Ville de Waremme	Rue Joseph Wauters 2	4300	WAREMME	WAREMME	2412
1273	3	Ville de Warenme	Rue Joseph Wauters 2	4300	WAREMME	WAREMME	2423
1274	8	Collège communal de Beloeil	Rue Joseph Wauters 2 Rue Joseph Wauters 1	7972	QUEVAUCAMPS	BELOEIL	789
	8		Rue Joseph Wauters 1 Rue Joseph Wauters 1	_	QUEVAUCAMPS		
1274		Collège communal de Beloeil		7972		BELOEIL	790
1275	5	Ville de Malmédy	Rue Jules Steinbach 1	4960	MALMEDY	MALMEDY	2268

-	le i c i		5360	NATOVE.	LIANAOIS	le i si ni
6	Ecole fondamentale communale de Nato		5360	NATOYE	HAMOIS	Fondamental ordinaire
6	Ecole fondamentale communale d'Achet	0	5362	ACHET	HAMOIS	Fondamental ordinaire
6	Ecole communale de Vresse	Rue de la Seigneurie, 50	5550	BOHAN	VRESSE-SUR-SEMOIS	Fondamental ordinaire
3	Ecole communale fondamentale d'Ouffe		4590	OUFFET	OUFFET	Fondamental ordinaire
7	Ecole fondamentale communale de Mag	Mageret 495	6600	BASTOGNE	BASTOGNE	Fondamental ordinaire
7	Ecole fondamentale communale de War	Wardin 120	6600	WARDIN	BASTOGNE	Fondamental ordinaire
7	Ecole fondamentale communale de Nov	Noville 462	6600	NOVILLE	BASTOGNE	Fondamental ordinaire
7	INSTITUT COMMUNAL D'ENSEIGNEMEN	Rue des Remparts 57	6600	BASTOGNE	BASTOGNE	Secondaire ordinaire
2	Ecole communale fondam. La Farandole	Rue du Culot, 2	1360	PERWEZ	PERWEZ	Fondamental ordinaire
2	Ecole communale les Explor'Acteurs	Rue de Brabant 45	1360	PERWEZ	PERWEZ	Fondamental ordinaire
2	Ecole communale fondamentale de Thor	Rue de Mellemont 3	1360	THOREMBAIS-LES-BEGUINES	PERWEZ	Fondamental ordinaire
2	Ecole communale fondamentale de Male	Rue d'Opprebais 61	1360	MALEVES-SAINTE-MARIE-WASTINES	PERWEZ	Fondamental ordinaire
3	Ecole communale du Grand Clavier	Borsu 4	4560	BOIS-ET-BORSU	CLAVIER	Fondamental ordinaire
4	Ecole communale fondamentale Au Vieu	Rue Fernand Chèvremont	4621	RETINNE	FLERON	Fondamental ordinaire
4	Ecole communale Place aux Enfants	Rue de la Cité 34	4621	RETINNE	FLERON	Fondamental ordinaire
4	Ecole communale fondamentale	Rue François Lapierre 79	4620	FLERON	FLERON	Fondamental ordinaire
4	Ecole communale fondamentale Thomas		4624	ROMSEE	FLERON	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale	Rue du Village 11	4623	MAGNEE	FLERON	Fondamental ordinaire
4	Ecole du Fort	Avenue Général Mozin	4620	FLERON	FLERON	Fondamental ordinaire
2	Ecole communale du Chenois	Rue Mattot 135	1410	WATERLOO	WATERLOO	Fondamental ordinaire
2	Ecole communale fondamentale Mont-S		1410	WATERLOO	WATERLOO	Fondamental ordinaire
10	Groupe scolaire des Hayettes-Solvay		6200	CHATELINEAU	CHATELET	Fondamental ordinaire Fondamental ordinaire
10	Groupe scolaire des Hayettes-Solvay Groupe scolaire Grand Chêne	Rue Sainte-Anne 59/61 Rue de la Plaine 11	6200	CHATELINEAU	CHATELET	Fondamental ordinaire
10	Groupe scolaire Boubier	Rue des Ecoles 14	6200	CHATELET	CHATELET	Fondamental ordinaire
10	<u>'</u>	Place Jules Destrée 47	6200	CHATELINEAU	CHATELET	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale Dalhem Neufchâtea		4607	DALHEM	DALHEM	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondam. communale - Groupe Ber	ŭ	4607	BERNEAU	DALHEM	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale - Group		4608	WARSAGE	DALHEM	Fondamental ordinaire
6	Ecole fondamentale communale de Fern		5380	BIERWART	FERNELMONT	Fondamental ordinaire
6	Ecole fondamentale communale de Fern	Rue de Cognelée 2	5380	MARCHOVELETTE	FERNELMONT	Fondamental ordinaire
9	Ecole communale Emile Verhaeren	Rue Bourdon 4	7387	ROISIN	HONNELLES	Fondamental ordinaire
9	Ecole communale fondamentale La Petit	Place de Fayt 11	7387	FAYT-LE-FRANC	HONNELLES	Fondamental ordinaire
6	Ecole fondamentale communale de Dina	Place Roger Bodart	5500	FALMIGNOUL	DINANT	Fondamental ordinaire
6	Ecole fondamentale communale d'Anser	Rue Arthur Defoin 207	5500	DINANT	DINANT	Fondamental ordinaire
10	Ecole communale La Marelle	Rue Clément Daix 87	6240	FARCIENNES	FARCIENNES	Fondamental ordinaire
10	Ecole communale Waloupi	Rue des Cayats 77	6240	FARCIENNES	FARCIENNES	Fondamental ordinaire
6	Ecole fondamentale communale Hastièr	Rue Jules Poucet 2	5540	HERMETON-SUR-MEUSE	HASTIERE	Fondamental ordinaire
7	Ecole primaire communale	Rue de l'Atre 149	6792	RACHECOURT	AUBANGE	Fondamental ordinaire
7	Ecole fondamentale communale	Avenue de la Gare 39	6790	AUBANGE	AUBANGE	Fondamental ordinaire
7	Ecole communale fond d'Aix-sur-Cloie	Rue Reifenberg, 11	6792	HALANZY	AUBANGE	Fondamental ordinaire
1	Ecole Van Helmont	Avenue de Levis Mirepoix	1090	JETTE	JETTE	Fondamental ordinaire
1	Ecole fondamentale communale Jacques		1090	JETTE	JETTE	Fondamental ordinaire
1	Ecole fondamentale communale Frans V		1090	JETTE	JETTE	Fondamental ordinaire
1		Avenue Firmin Lecharlier 8	1090	JETTE	JETTE	Fondamental ordinaire
1	Ecole fondamentale communale Aurore		1090	JETTE	JETTE	Fondamental ordinaire
1	Ecole Arbre Ballon	Avenue du Laerbeek 102	1090	JETTE	JETTE	Fondamental ordinaire
1	Ecole du Champ des Tournesols	Rue Henri Van Bortonne 1	1090	JETTE	JETTE	Fondamental spécialisé
1	École Les petits ballons	Rue Bonaventure 10-14	1090	JETTE	JETTE	Fondamental ordinaire
		Rue Robert Willame 25	1160	AUDERGHEM	AUDERGHEM	Fondamental ordinaire
1	Centre scolaire du Souverain	Avenue Jean Van Horenbe		AUDERGHEM		
1					AUDERGHEM	Fondamental ordinaire
1		Place Edouard Pinoy 20	1160	AUDERGHEM	AUDERGHEM	Fondamental ordinaire
1	Centre scolaire communal Les Marronni		1160	AUDERGHEM	AUDERGHEM	Fondamental ordinaire
3	Ecole fondamentale communale de Mar		4570	MARCHIN	MARCHIN	Fondamental ordinaire
3	Ecole fondamentale communale	Avenue du Prince Régent	4300	WAREMME	WAREMME	Fondamental ordinaire
3	Ecole communale fondamentale de War		4300	WAREMME	WAREMME	Fondamental ordinaire
8	Ecole fondamentale communale	Place de Basècles 9	7971	BASECLES	BELOEIL	Fondamental ordinaire
8	Ecole fondamentale communale	Rue de Mons 45	7970	BELOEIL	BELOEIL	Fondamental ordinaire
5	Ecole fortadificate communate			-		

1275	5	Ville de Malmédy	Rue Jules Steinbach 1	4960	MALMEDY	MALMEDY	2269
1275	5	Ville de Malmédy	Rue Jules Steinbach 1	4960	MALMEDY	MALMEDY	2270
1275	5	Ville de Malmédy	Rue Jules Steinbach 1	4960	MALMEDY	MALMEDY	2271
1275	5	Ville de Malmédy	Rue Jules Steinbach 1	4960	MALMEDY	MALMEDY	5978
1275	5	Ville de Malmédy	Rue Jules Steinbach 1	4960	MALMEDY	MALMEDY	95515
1276	2	Commune de Villers-la-Ville	Rue de Marbais 37	1495	VILLERS-LA-VILLE	VILLERS-LA-VILLE	682
1276	2	Commune de Villers-la-Ville	Rue de Marbais 37	1495	VILLERS-LA-VILLE	VILLERS-LA-VILLE	683
1277	10	Commune d'Aiseau-Presles	Rue Président John Kennedy, 150	6250	ROSELIES	AISEAU-PRESLES	1100
1277	10	Commune d'Aiseau-Presles	Rue Président John Kennedy, 150	6250	ROSELIES	AISEAU-PRESLES	1101
1277	10	Commune d'Aiseau-Presles	Rue Président John Kennedy, 150	6250	ROSELIES	AISEAU-PRESLES	1103
1278	7	Commune de Herbeumont	Rue Lauvaux 27	6887	HERBEUMONT	HERBEUMONT	2642
1279	2	Commune de Hélécine	Le Brouc 2	1357	NEERHEYLISSEM	HELECINE	727
1280	6	Commune de Preiceine Commune de Doische	Rue Martin Sandron 114	5680	DOISCHE	DOISCHE	3109
1281	7	Ville de Chiny	Rue du Faing 10	6810	JAMOIGNE	CHINY	2715
1282	5	,	Prévôchamps 44	4860	PEPINSTER	PEPINSTER	2279
		Commune de Pepinster					
1282	5	Commune de Pepinster	Prévôchamps 44	4860	PEPINSTER	PEPINSTER	2281
1283	3	Commune de Remicourt	Rue Nouvelle Percée 5	4350	REMICOURT	REMICOURT	2407
1284	8	Commune de Celles (lez-Tournai)	Rue Parfait 14	7760	CELLES	CELLES	1616
1284	8	Commune de Celles (lez-Tournai)	Rue Parfait 14	7760	CELLES	CELLES	5863
1285	7	Collège communal de la ville d'Arlon	Rue Paul Reuter 8	6700	ARLON	ARLON	2452
1285	7	Collège communal de la ville d'Arlon	Rue Paul Reuter 8	6700	ARLON	ARLON	2453
1285	7	Collège communal de la ville d'Arlon	Rue Paul Reuter 8	6700	ARLON	ARLON	2454
1285	7	Collège communal de la ville d'Arlon	Rue Paul Reuter 8	6700	ARLON	ARLON	2455
1285	7	Collège communal de la ville d'Arlon	Rue Paul Reuter 8	6700	ARLON	ARLON	2456
1285	7	Collège communal de la ville d'Arlon	Rue Paul Reuter 8	6700	ARLON	ARLON	2473
1285	7	Collège communal de la ville d'Arlon	Rue Paul Reuter 8	6700	ARLON	ARLON	5578
1285	7	Collège communal de la ville d'Arlon	Rue Paul Reuter 8	6700	ARLON	ARLON	95445
1286	2	Commune d'Ittre	Rue de la Planchette 2	1460	ITTRE	ITTRE	611
1286	2	Commune d'Ittre	Rue de la Planchette 2	1460	ITTRE	ITTRE	95355
1288	3	Commune de Engis	Rue Reine Astrid 13	4480	ENGIS	ENGIS	1815
1288	3	Commune de Engis	Rue Reine Astrid 13	4480	ENGIS	ENGIS	1816
1289	6	Commune de Floreffe	Rue Emile Romedenne 9	5150	FLOREFFE	FLOREFFE	2918
1289	6	Commune de Floreffe	Rue Emile Romedenne 9	5150	FLOREFFE	FLOREFFE	95565
1290	9	Collège des Bourgmestre et Echevins de Binche	Rue Saint-Paul 14	7130	BINCHE	BINCHE	1495
1290	9	Collège des Bourgmestre et Echevins de Binche	Rue Saint-Paul 14	7130	BINCHE	BINCHE	1496
1290	9	Collège des Bourgmestre et Echevins de Binche	Rue Saint-Paul 14	7130	BINCHE	BINCHE	1497
1290	9	Collège des Bourgmestre et Echevins de Binche	Rue Saint-Paul 14	7130	BINCHE	BINCHE	1498
1290	9	Collège des Bourgmestre et Echevins de Binche	Rue Saint-Paul 14	7130	BINCHE	BINCHE	1499
1290	9	Collège des Bourgmestre et Echevins de Binche	Rue Saint-Paul 14	7130	BINCHE	BINCHE	5137
1290	9	Collège des Bourgmestre et Echevins de Binche	Rue Saint-Paul 14	7130	BINCHE	BINCHE	95760
1292	4	Commune de Blégny	Rue Troisfontaines 11	4670	BLEGNY	BLEGNY	2194
1292	4	Commune de Blégny	Rue Troisfontaines 11	4670	BLEGNY	BLEGNY	2195
1292	4	Commune de Blégny	Rue Troisfontaines 11	4670	BLEGNY	BLEGNY	2198
1292	4	Commune de Blégny	Rue Troisfontaines 11	4670	BLEGNY	BLEGNY	5755
1292	4	Commune de Blégny	Rue Troisfontaines 11	4670	BLEGNY	BLEGNY	95363
1293	3	Commune de Verlaine	Vinâve des Stréats 32	4537	VERLAINE	VERLAINE	1804
1294	9	Commune de Morlanwelz	Rue Raoul Warocqué 2	7140	MORLANWELZ-MARIEMONT	MORLANWELZ	1586
1294	9	Commune de Morlanwelz	Rue Raoul Warocqué 2	7140	MORLANWELZ-MARIEMONT	MORLANWELZ	1587
1294	9	Commune de Morlanwelz	Rue Raoul Warocqué 2	7140	MORLANWELZ-MARIEMONT	MORLANWELZ	1589
1295	8	Commune de Brunehaut	Rue Wibault-Bouchart 11	7620	BLEHARIES	BRUNEHAUT	1723
1295	8	Commune de Brunehaut	Rue Wibault-Bouchart 11	7620	BLEHARIES	BRUNEHAUT	1724
1295	8	Commune de Brunehaut	Rue Wibault-Bouchart 11	7620	BLEHARIES	BRUNEHAUT	5979
1295	8	Commune de Brunehaut	Rue Wibault-Bouchart 11	7620	BLEHARIES	BRUNEHAUT	95665
1296	1	Commune d'Evere	Square Servaas Hoedemaekers, 10	1140	EVERE	EVERE	225
1296	1	Commune d'Evere	Square Servaas Hoedemaekers, 10	1140	EVERE	EVERE	226
1296	1	Commune d'Evere	Square Servaas Hoedemaekers, 10	1140	EVERE	EVERE	227
1296	1	Commune d'Evere	Square Servaas Hoedemaekers, 10	1140	EVERE	EVERE	95560
1296	1	Commune d'Evere	Square Servaas Hoedemaekers, 10	1140	EVERE	EVERE	95612

-		cl : 1 1 °C 2 °C	1060	DEL/EDGE	la a a a a a s a s a s a a s a a s a	le 1 . 1
5	Ecole fondamentale communale de Xho		4960	BEVERCE	MALMEDY	Fondamental ordinaire
5	Ecole fondamentale communale de Mal		4960	MALMEDY	MALMEDY	Fondamental ordinaire
5	Ecole fondamentale communale de Lign		4960	BELLEVAUX-LIGNEUVILLE	MALMEDY	Fondamental ordinaire
5	Ecole fondamentale communale de Burr		4960	MALMEDY	MALMEDY	Fondamental ordinaire
5	Ecole fondamentale communale de Mal		4960	MALMEDY	MALMEDY	Fondamental ordinaire
2	Ecole communale Marbais-Marbisoux	Rue du Berceau 18	1495	MARBAIS	VILLERS-LA-VILLE	Fondamental ordinaire
2	Ecole communale fondamentale Villers-	Rue Jules Tarlier 34	1495	VILLERS-LA-VILLE	VILLERS-LA-VILLE	Fondamental ordinaire
10	Ecole fondamentale communale - Group	Place Communale 23	6250	PRESLES	AISEAU-PRESLES	Fondamental ordinaire
10	Ecole fondamentale communale - Group	Rue Jules Destrée 2	6250	AISEAU-PRESLES	AISEAU-PRESLES	Fondamental ordinaire
10	Ecole fondamentale communale - Group	Rue du Centre 124	6250	AISEAU	AISEAU-PRESLES	Fondamental ordinaire
7	Ecole communale fondamentale	Avenue des Combattants 5	6887	HERBEUMONT	HERBEUMONT	Fondamental ordinaire
2	Ecole fondamentale communale d'Héléc	Le Brouc 4-8	1357	NEERHEYLISSEM	HELECINE	Fondamental ordinaire
6	Ecole fondamentale communale	Voye-d'Adam 77A	5680	VODELEE	DOISCHE	Fondamental ordinaire
7	Ecole fondamentale communale de la Vi	Rue de la Cateleine 9	6810	JAMOIGNE	CHINY	Fondamental ordinaire
5	Ecole communale de Wegnez	Rue des Combattants 1	4860	WEGNEZ	PEPINSTER	Fondamental ordinaire
5	Ecole communale Nicolas Garçou	Soiron-Centre 2	4861	SOIRON	PEPINSTER	Fondamental ordinaire
3	Ecole fondamentale communale	Rue Joseph Désir 2	4350	MOMALLE	REMICOURT	Fondamental ordinaire
8	Ecole communale fondamentale de Pott	'	7760	POTTES	CELLES	Fondamental ordinaire
8	Ecole fondamentale communale d'Escar	•	7760	ESCANAFFLES	CELLES	Fondamental ordinaire
7	Ecole fondamentale communale de Wey		6700	AUTELBAS	ARLON	Fondamental ordinaire
7	Ecole communale de Barnich - Sterpenio		6700	AUTELBAS	ARLON	Fondamental ordinaire
7			6700	ARLON	ARLON	Fondamental ordinaire
7	Ecole fondamentale communale du Centre fondamentale communale Schopp		6700	ARLON	ARLON	Fondamental ordinaire
7	Ecole communale de Waltzing	Rue du Brill 4	6700	BONNERT	ARLON	Fondamental ordinaire
7	Ecole fondamentale communale de Fou		6700	ARLON	ARLON	Fondamental ordinaire
7	Ecole fondamentale communale du Cen		6700	ARLON	ARLON	Fondamental ordinaire
7	Ecole fondamentale communale de Stoc		6700	ARLON	ARLON	Fondamental ordinaire
2	Ecole communale fondamentale de Ittre	,	1460	ITTRE	ITTRE	Fondamental ordinaire
2	Ecole communale fondamentale de Virg	Rue de la Libération 15	1460	VIRGINAL-SAMME	ITTRE	Fondamental ordinaire
3	Ecole Fondamentale Communale	Rue des Prés 1	4480	ENGIS	ENGIS	Fondamental ordinaire
3	Ecole Fondamentale Communale	Rue du Pont 8	4480	HERMALLE-SOUS-HUY	ENGIS	Fondamental ordinaire
6	Ecole communale de Floreffe 1	Rue de l'Ecole 17	5150	FRANIERE	FLOREFFE	Fondamental ordinaire
6	Ecole communale de Floreffe 2	Rue de Malonne 2	5150	FLOREFFE	FLOREFFE	Fondamental ordinaire
9	Ecole communale fondamentale Binche	Place de Ressaix 7	7134	RESSAIX	BINCHE	Fondamental ordinaire
9	Ecole communale fondamentale Binche	Rue de Clerfayt 33	7131	WAUDREZ	BINCHE	Fondamental ordinaire
9	Ecole communale fondamentale Binche	Rue Alphonse Gravis 53	7134	PERONNES-LEZ-BINCHE	BINCHE	Fondamental ordinaire
9	Ecole communale fondamentale Binche		7134	PERONNES-LEZ-BINCHE	BINCHE	Fondamental ordinaire
9	Ecole communale fondamentale Binche	Rue Salvador Allende 63	7134	LEVAL-TRAHEGNIES	BINCHE	Fondamental ordinaire
9	Ecole communale fondamentale Binche		7133	BUVRINNES	BINCHE	Fondamental ordinaire
9	Ecole communale Binche VII	Rue de Versailles 1	7130	BINCHE	BINCHE	Fondamental ordinaire
4	Ecole communale de Housse - Barchon		4671	HOUSSE	BLEGNY	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale de Bleg		4670	BLEGNY	BLEGNY	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale de Saiv	,	4671	SAIVE	BLEGNY	Fondamental ordinaire
4	Ecole fondamentale communale de Mor		4670	MORTIER	BLEGNY	Fondamental ordinaire
4				SAIVE	BLEGNY	Fondamental ordinaire
	Ecole communale de Saive II	Rue Haute-Saive 3	4671			
3	Ecole communale fondamentale	Vinâve des Stréats 32	4537	VERLAINE	VERLAINE MORI ANIMEL 7	Fondamental ordinaire
9	Ecole primaire communale	Place Franklin Roosevelt 1	7140	MORLANWELZ-MARIEMONT	MORLANWELZ	Fondamental ordinaire
9	Ecole communale des Trieux	Rue des Ecoles 32 1	7141	CARNIERES	MORLANWELZ	Fondamental ordinaire
9	Ecole communale du Centre	Place de Carnières 15A	7141	CARNIERES	MORLANWELZ	Fondamental ordinaire
8	Groupe scolaire communal de la Pierre		7620	HOLLAIN	BRUNEHAUT	Fondamental ordinaire
8	Groupe scolaire communal "l'Orée du bo		7623	RONGY	BRUNEHAUT	Fondamental ordinaire
8	Groupe scolaire communal Scaldis	Rue des Zelvas 2	7620	BLEHARIES	BRUNEHAUT	Fondamental ordinaire
8	Groupe scolaire communal des Pépinière	Rue des Pépinières 3	7621	LESDAIN	BRUNEHAUT	Fondamental ordinaire
1	Ecole communale La Source	Rue du Doolegt 6	1140	EVERE	EVERE	Fondamental ordinaire
1	Ecole communale L'Aubier	Av du Cimetière de Bruxell	1140	EVERE	EVERE	Fondamental ordinaire
1	Ecole communale Clair-vivre Alpha	Avenue Notre-Dame 40	1140	EVERE	EVERE	Fondamental ordinaire
1	Ecole Clair-vivre Omega	Rue de la Résistance 29	1140	EVERE	EVERE	Fondamental ordinaire
	Ecole Marie Popelin	Avenue Cicéron 20	1140	EVERE	EVERE	Fondamental ordinaire

1297	7	Commune de Manhay	Voie de la Libération 4	6960	VAUX-CHAVANNE	MANHAY	2614
1298	2	Province du Brabant wallon	Place du Brabant Wallon 1	1300	WAVRE	WAVRE	591
1298	2	Province du Brabant wallon	Place du Brabant Wallon 1	1300	WAVRE	WAVRE	622
1298	2	Province du Brabant wallon	Place du Brabant Wallon 1	1300	WAVRE	WAVRE	645
1298	2	Province du Brabant wallon	Place du Brabant Wallon 1	1300	WAVRE	WAVRE	648
1298	2	Province du Brabant wallon	Place du Brabant Wallon 1	1300	WAVRE	WAVRE	650
1298	2	Province du Brabant wallon	Place du Brabant Wallon 1	1300	WAVRE	WAVRE	679
1298	2	Province du Brabant wallon	Place du Brabant Wallon 1	1300	WAVRE	WAVRE	3192
1299	3	Province de Liège - Direction générale de la Formation	Rue du Commerce, 14	4100	SERAING	SERAING	1779
1299	3	Province de Liège - Direction générale de la Formation	Rue du Commerce, 14	4100	SERAING	SERAING	1780
1299	4	Province de Liège - Direction générale de la Formation	Rue du Commerce, 14	4100	SERAING	SERAING	1901
1299	4	Province de Liège - Direction générale de la Formation	Rue du Commerce, 14	4100	SERAING	SERAING	1902
1299	4	Province de Liège - Direction générale de la Formation	Rue du Commerce, 14	4100	SERAING	SERAING	2038
1299	4	Province de Liège - Direction générale de la Formation	Rue du Commerce, 14	4100	SERAING	SERAING	2128
1299	4	Province de Liège - Direction générale de la Formation	Rue du Commerce, 14	4100	SERAING	SERAING	2133
1299	4	Province de Liège - Direction générale de la Formation	Rue du Commerce, 14	4100	SERAING	SERAING	2164
1299	4	Province de Liège - Direction générale de la Formation	Rue du Commerce, 14	4100	SERAING	SERAING	2215
1299	5	Province de Liège - Direction générale de la Formation	Rue du Commerce, 14	4100	SERAING	SERAING	2310
1299	5	Province de Liège - Direction générale de la Formation	Rue du Commerce, 14	4100	SERAING	SERAING	2339
1299	5	Province de Liège - Direction générale de la Formation	Rue du Commerce, 14	4100	SERAING	SERAING	2355
1299	3	Province de Liège - Direction générale de la Formation	Rue du Commerce, 14	4100	SERAING	SERAING	2419
1299	4	Province de Liège - Direction générale de la Formation	Rue du Commerce, 14	4100	SERAING	SERAING	3229
1300	6	Province de Liege - Direction generale de la Formation	Rue Henri Blès 188-190	5000	NAMUR	NAMUR	2806
	6						2895
1300	6	Province de Namur Province de Namur	Rue Henri Blès 188-190	5000	NAMUR	NAMUR	
1300			Rue Henri Blès 188-190	5000	NAMUR	NAMUR	3008
1301	8	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS	MONS	780
1301	10	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS	MONS	923
1301	10	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS	MONS	926
1301	10	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS	MONS	952
1301	10	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS	MONS	952
1301	10	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS	MONS	959
1301	10	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS	MONS	959
1301	10	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS	MONS	967
1301	10	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS	MONS	971
1301	10	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS	MONS	973
1301	9	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS	MONS	1198
1301	9	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS	MONS	1205
1301	9	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS	MONS	1206
1301	9	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS	MONS	1211
1301	9	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS	MONS	1225
1301	9	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS	MONS	1225
1301	9	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS	MONS	1229
1301	9	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS	MONS	1267
1301	9	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS	MONS	1414
1301	9	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS	MONS	1419
1301	9	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS	MONS	1425
1301	9	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS	MONS	1425
1301	9	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS	MONS	1432
1301	9	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS	MONS	1469
1301	9	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS	MONS	1508
1301	10	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS	MONS	1552
1301	9	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS	MONS	1591
1301	9	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS	MONS	1594
1301	8	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS	MONS	1708
1301	8	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS	MONS	1711
1301	8	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS	MONS	1736
1301	9	Province du Hainaut	Avenue du Général de Gaulle, 102	7000	MONS	MONS	95194
1302	7	Province de Luxembourg	Place Léopold I 1	6700	ARLON	ARLON	2533
1302		Trothice de Lakembourg	asc Ecopola i I	5700	,2011	,	2333

7	Facilities de mandale accomunité la se	Due Alekanas Dana I I 4	COCO	CRANDATAU	DAANILLAY	Fandamental and:	
7	Ecole fondamentale communale de Mar		6960	GRANDMENIL	MANHAY	Fondamental ordinaire	
2	INSTITUT TECHNIQUE PROVINCIAL CEPES - Centre provincial d'enseignement	Parc de Wisterzée	1490 1370	JODOIGNE	COURT-SAINT-ETIENNE JODOIGNE	Secondaire ordinaire Secondaire ordinaire	
2	INSTITUT PROVINCIAL DES ARTS ET MET		1400	NIVELLES	NIVELLES	Secondaire ordinaire	
2	INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMEN		1400	NIVELLES	NIVELLES	Secondaire ordinaire	
2	Ecole Provinciale des Métiers	Chemin du Malgras 4	1400	NIVELLES	NIVELLES	Secondaire spécialisé	
2	I.P.E.S. DE TUBIZE	Chaussée de Mons 241-24		TUBIZE	TUBIZE	Secondaire ordinaire	
2	I.P.E.S. DE WAVRE	Quai aux Huîtres 31	1300	WAVRE	WAVRE	Secondaire ordinaire	
3	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HUY	Rue Saint-Pierre 48	4500	HUY	HUY	Secondaire ordinaire	
3	I.P.E.S. DE HUY	Avenue Delchambre 6	4500	HUY	HUY	Secondaire ordinaire	
4	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	Rue de l'Ecole Technique,	4040	HERSTAL	HERSTAL	Secondaire ordinaire	
4	I.P.E.S. DE HERSTAL	Rue du Grand Puits 66	4040	HERSTAL	HERSTAL	Secondaire ordinaire	
4	LYCEE TECHNIQUE PROVINCIAL JEAN BO	Rue Hullos 52	4000	LIEGE	LIEGE	Secondaire ordinaire	
4	ECOLE POLYTECHNIQUE DE SERAING	Rue de Colard Trouillet 48	4100	SERAING	SERAING	Secondaire ordinaire	
4	I.P.E.S. DE SERAING	Quai des Carmes 43	4101	JEMEPPE-SUR-MEUSE	SERAING	Secondaire ordinaire	
4	Institut provincial secondaire spécialisé	Rue Paul d'Andrimont 24	4630	MICHEROUX	SOUMAGNE	Secondaire spécialisé	
4	ATHENEE PROVINCIAL DE FLEMALLE GU		4400	FLEMALLE	FLEMALLE	Secondaire ordinaire	
5	INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMEN		4910	LA REID	THEUX	Secondaire ordinaire	
5	ECOLE POLYTECHNIQUE DE VERVIERS	Rue aux Laines 69	4800	VERVIERS	VERVIERS	Secondaire ordinaire	
5	I.P.E.S. DE VERVIERS	Rue Peltzer de Clermont, 1	4800	VERVIERS	VERVIERS	Secondaire ordinaire	
3	I.P.E.S. DE HESBAYE	Rue de Huy 123	4300	WAREMME	WAREMME	Secondaire ordinaire	
4	I.P.E.S. PARAMEDICAL DE LIEGE-HUY-VE		4020	LIEGE	LIEGE	Secondaire ordinaire	
6	Ecole provinciale d'agronomie et des sci		5590	CINEY	CINEY	Secondaire ordinaire	
6	INSTITUT PROVINCIAL ENSEIGNEMENT S		5300	SEILLES	ANDENNE	Secondaire ordinaire	
	ECOLE HOTELIERE PROVINCIALE DE NAN			NAMUR	NAMUR		
6			5000			Secondaire ordinaire	
8	I.P.E.S. d'Ath	Rue Paul Pastur 11	7800	ATH	ATH	Secondaire ordinaire	
10	U.T Institut d'enseignement technique		6000	CHARLEROI	CHARLEROI	Secondaire ordinaire	
10	U.T Institut Jean Jaurès	Rue de la Broucheterre 52	6000	CHARLEROI	CHARLEROI	Secondaire ordinaire	
10	Institut d'enseignement spécialisé provi		6030	MARCHIENNE-AU-PONT	CHARLEROI	Fondamental spécialis	
10	Institut d'enseignement spécialisé provi		6030	MARCHIENNE-AU-PONT	CHARLEROI	Secondaire spécialisé	
10		Rue du Débarcadère 100	6001	MARCINELLE	CHARLEROI	Fondamental spécialis	
10	IMP provincial René Thône Marcinelle	Rue du Débarcadère 100	6001	MARCINELLE	CHARLEROI	Secondaire spécialisé	
10	I.P.E.S. PARAMEDICAL LA SAMARITAINE	Rue Samaritaine 14	6061	MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	CHARLEROI	Secondaire ordinaire	
10	Ecole technique provinciale d'enseignen	Rue de Lodelinsart 157	6061	MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	CHARLEROI	Secondaire spécialisé	
10	Ecole Clinique ens. fondamental spéciali	Rue de Lodelinsart 157	6061	MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	CHARLEROI	Fondamental spécialis	
9	Ecole fondamentale spécialisée "L'Orée	Impasse de la Chapelle 40	7021	HAVRE	MONS	Fondamental spécialis	
9	ECOLE DU FUTUR	Rue des Etampes 2	7000	MONS	MONS	Secondaire ordinaire	
9	Académie provinciale des Métiers	Boulevard Président Kenne	7000	MONS	MONS	Secondaire ordinaire	
9	INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIR	Boulevard Président Kenne	7000	MONS	MONS	Secondaire ordinaire	
9	Centre provincial d'enseignement spécia		7011	GHLIN	MONS	Fondamental spécialis	
9	Centre provincial d'enseignement spécia		7011	GHLIN	MONS	Secondaire spécialisé	
9	ATHENEE PROVINCIAL JEAN D'AVESNES		7000	MONS	MONS	Secondaire ordinaire	
9	LYCEE PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT TE		7330	SAINT-GHISLAIN	SAINT-GHISLAIN	Secondaire ordinaire	
9	INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGN. SECO		7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	Secondaire ordinaire	
9	ATHENEE PROVINCIAL	Boulevard du Tivoli 2B	7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	Secondaire ordinaire	
9	IMP provincial René Thône La Louvière						
9			7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	Fondamental spécialis	
	IMP provincial René Thône La Louvière		7100	LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	Secondaire spécialisé	
9	INSTITUT PROVINCIAL DE NURSING DU	- ' '		LA LOUVIERE	LA LOUVIERE	Secondaire ordinaire	
9	LYCEE PROVINCIAL DES SCIENCES ET DES		7060	SOIGNIES	SOIGNIES	Secondaire ordinaire	
9	INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMEN		7130	BINCHE	BINCHE	Secondaire ordinaire	
10	Centre Arthur Regniers Enseignement sp		6543	BIENNE-LEZ-HAPPART	LOBBES	Secondaire spécialisé	
9	Ecole fondamentale provinciale d'applic	•	7140	MORLANWELZ-MARIEMONT	MORLANWELZ	Fondamental ordinair	
9	ATHENEE PROVINCIAL WAROCQUE	Rue de l'Enseignement 8-1	7140	MORLANWELZ-MARIEMONT	MORLANWELZ	Secondaire ordinaire	
8	INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIR	Rue de la Lys 1	7500	TOURNAI	TOURNAI	Secondaire ordinaire	
8	I.P.E.S. DE TOURNAI	Boulevard Léopold 92B	7500	TOURNAI	TOURNAI	Secondaire ordinaire	
8	ATHENEE PROVINCIAL	Rue du Rempart 16	7900	LEUZE-EN-HAINAUT	LEUZE-EN-HAINAUT	Secondaire ordinaire	
9	LYCEE PROVINCIAL HORNU COLFONTAIN	Avenue Fénélon, 48	7340	PATURAGES	COLFONTAINE	Secondaire ordinaire	
7	Ecole primaire d'enseignement spécialis		6661	MONT	HOUFFALIZE	Fondamental spécialis	

1302	7	Province de Luxembourg	Place Léopold I 1	6700	ARLON	ARLON	2574
1302	7	Province de Luxembourg	Place Léopold I 1	6700	ARLON	ARLON	2607
1302	7	Province de Luxembourg	Place Léopold I 1	6700	ARLON	ARLON	2765
1650	1	Pouvoir Organisateur Pluriel asbl	Chaussée de Gand 615	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	95499
1650	1	Pouvoir Organisateur Pluriel asbl	Chaussée de Gand 615	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	95500

	7	Institut provincial secondaire spécialisé	Briscol 12	6997	EREZEE	EREZEE	Secondaire spécialisé
	7	Ecole primaire d'enseignement spécialis	Rue des Alliés 32	6953	FORRIERES	NASSOGNE	Fondamental spécialisé
	7	Ecole primaire d'enseignement spécialis	Rue Nouvelle 28B	6760	ETHE	VIRTON	Fondamental spécialisé
	1	Ecole secondaire Plurielle Karreveld	Chaussée de Gand 615	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	Secondaire ordinaire
	1	Ecole Secondaire Plurielle Maritime	Avenue Jean Dubrucq 175	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	Secondaire ordinaire
I							

<u>Annexe 2</u> Religion 2013-2014

Section of the control of the contro	CODE	NOTE EXPLICATIVE
segments segmen		
supplied Traditional desiration on agreed in Carbolic desiration in the comments of the commen	3	
Section of the control of the contro		Réaffectation, remise au travail provisoire, rappel provisoire à l'activité de service
states, the security is required to provide the provided of th		
serveget 1 Februaries de son depublishing of the februaries on sprengenish. Serveget 1 Februaries de son depublishing of the februaries on sprengenish. Serveget 1 Februaries de son depublishing of the februaries on sprengenish. Serveget 1 Februaries de son depublishing of the februaries on sprengenish. Serveget 1 Februaries de son depublishing of the februaries on sprengenish. Serveget 1 Februaries de son depublishing of the februaries on sprengenish. Serveget 1 Februaries on sprengenish of the februaries	84	
Militation, come autoral provides, regist provides as a facilità de creta un production de la contra del contra de la contra del contra de la contra del contra de la contra del contra de la contra del contra de la contra del co		
supplied Training of service on eggs 1 Training on each growth or growth or product on eggs 1 Training on the region of the product of the pr		
Section of the state of the sta		
so dam month childrenia di caractica de la Tabilitation de Australia. Se regioni l'aventure de mont au production de manuelle de month de la month de	85	
Buildingstern, marker our word precisions regular prices with a regular of precision of the company of the comp		
By angued 2 Facustra & normal country of 1 Kaputh & service part and expert of the country of th		
Authorizant cause and achievament date was perfect for the control of the control		
Melhorator current of a Neuron control. Melhorator current of Annual Cont	В3	
services of a function of the control of the contro		
substracted does not not enablement, disses complex section of the laborate se		
Active Control on a good de Noors protect.) In Afficiants, we man a moute protectes profess a la médical de verbes and consider, then is when in which a manutar shall because of control and it is a moute of the control of the con	В4	
sufficiently control of service on special charged or special control of service on special charged or speci		
surgegla is Familiate out which can expel a Terminate development on grade to be the control of		
school (a counter does for Collectionser & countered as transfer and c		
Section of the control previous in proceedings of the control previous in a section of the control of the contr	9C	
Matheticus, come as a sexual processor, target processor à l'accided and verse per particular de consideration de service de la consideration de consideration de consideration de consideration de consideration trapeata de lovers president à recorde des l'administration de consideration trapeata de lovers president à recorde des l'administration de consideration trapeata de lovers president à recorde des l'administration de consideration trapeata de lovers president à recorde des l'administration de consideration de consideration de consideration trapeata de lovers de consideration de la consideration de conside		
surgeol 1 Febriol de Averece or regol 8 Febriol de sevice your our noise and the service of the sevice of the sevice of the service of the sevice of the se		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
sationarise data use and resort for the interface of a data an incertable designation of the process of the control of the con		
analyses cent on regard the former provided of excelled the Tablebources & resistants and main challenges and well have the first the first former amended the control of t	9D	
semigration on some confidenced and well confidenced for the factors of control. To expect the compared for comparing and expect of members of the comparing o		
sommers until a live et on the positive of account of the country of the production of the positive of the production of the product		nomination ou autre établissement avec le code fonction de la fonction exercée)
PO Copy of Decided and Subdiscented Seconds PO Copy of Decided and Subdiscented Seconds and Subd	0.7	
P9 Cong for COPPR To Depumblic Voice per collect or greater as the control product of greater and the greater and th	81	
PP Cong procedure in general account on 1009 1 Deposibility design per different in design date. Frant de a vertace que de PP D 2 Deposibility des maller ou des de procedure graines en distant de vertace que de region de reg	PD	
Deposition south per addrased recipion of grant and required section for the Tell Control of the Control of t		
Depositability not reasonant on subsection instruction of distings or parameters of continuous or designed, the processor devices of the processor of the proce		Disponibilité totale par défaut d'emploi régime normal (pas de FR)
**In expanisme tenumentaned, of one administration problegs be dige on extraging, of one diablements scientifique on articulation, or relative tenuments of activities. Proposition of the problem of the problems of the p	2	Disponibilité par retrait d'emploi dans l'intérêt du service (pas de FR)
Fur organizes international, of two administration politique bedge on denigino of un dishlorous excent fugue or at receivable portained as estimates privicy (and in the political political political of angle) and international a	4	Disponibilité avec traitement ou subvention traitement d'attente pour accomplir des missions spéciales au profit du gouvernement fédéral, d'un gouvernement de communauté ou de région, d'un gouvernement étranger,
Depositabilité par défaut d'aupte ou prèse particle de charge avec d'affectation ou remois au travail ou rappel provisione à l'activité ou rappel provisione à l'activité de service ou rappel 10.109/2012. 1 Constitute de service par une devie de sinches charges de controllées de missas families de 10.109/2012. 2 Constitute de l'activité de service par une devie de l'activité de missas families de 10.109/2012. 3 Constitute de l'activité de l'act	-	d'un organisme international, d'une administration publique belge ou étrangère, d'un établissement scientifique ou artistique, d'une institution de recherche scientifique ou d'une institution privée (article 18)
1 Particular des verves pour une durné inablemente, dans un emploi non vacant dons le titulaire est absent pour cause de maladie, maternatie, accident de travail. Supprimé à partir du 1, 200-2012	5	Disponibilité pour maladie ou infirmité si le traitement d'attente est égal au traitement d'activité
10.000/2011 7 Deposibilité ous convenueux personnelles (5 aus maximum) 8 Non activité pour à brance de longue durie pusifiée par des naisons familiales 10 Resplacement d'au définité ou temporaire rémanée poudut ou abbetter pour maladée on accident de travail (congé, disposibilité, prestations réduites) 10 Deposibilité aus traitement es subvertion trainement d'attente pour accomplir des missions spéciales au profit du gouvernement fédéral, d'un gouvernement de région, d'un gouvernement d'auger d'un organisse international (une dumbination publice) begie ou d'une grainement profit publice pour de l'une des pour mission (Art 61,47) aus seite du cohiner du Roi (pour rembournement de l'agontie) 12 Congé pour mission (Art 61,47) aus seite du cohiner du Roi (pour rembournement de l'agontier) 13 Congé pour mission (Art 61,47) aus seite du cohiner du Roi (pour rembournement de l'agontier) 15 Pareignement dans le color d'une commenties 16 Sansignement dans le color d'une commenties 17 Pareignement dans le color d'une commenties 18 Pareignement dans le color d'une commenties 19 Pareignement d'une de la pression de rérative de type 1 à temps froit, la disposibilité des propé par le Ministère de la Commensant Française in taux de la possion Le d'une de la color de la color de la pression de rérative de type 1 à temps froit, la disposibilité par partie de la commensant d'une de la pression de rérative de la commensant d'une de la pression de la commensant d'une de la color		Disponibilité par défaut d'emploi ou perte partielle de charge avec réaffectation ou remise au travail ou rappel provisoire en service ou rappel provisoire à l'activité ou rappel provisoire à l'activité de service ou rappel
Populative por convenances personnelles (5 aus maximum) Non-vivinity para photoco de longue durie justifies or de nationes finalistics Non-vivinity para photoco de longue durie justifies or per de nationes finalistics Rediplecement d'un difficial for interprise rémandé pondut sou absence pour multade ou accident de travuil (congé, disponibilist, prestations réduites) Deponibilité sus traitereurs ou absencits retirement d'interprise a company d'un organisse international, d'une administration publique belge un érangére, d'un édiblecement scientifique ou articitée, d'un intérnation de contraction d'un province d'un organisse pour l'intérnational, d'une administration publique belge un érangére, d'un édiblecement scientifique ou d'intérnational, d'une administration publique belge un érangére, d'un édiblecement scientifique ou d'intérnational, d'une des institution privée (urricle 15) Congé pour mission fait et 1.57 supris d'une convenion. The probabilité par convenient d'un convenion de la Chambre, de Sodiu ou d'un Parlement de communaut ou de région (n'eve cerenboursement de l'organisme) Possibilité pour convenient personnelles précédunt la prosition de returnal de la province de service ou rappet provincer à l'activité (in province province) Possibilité pour convenient personnelles précédunt la prosition de passagne pour l'ONSE (5 du de redescement de 3000/16) (pas de FR) (bluege automatique au demite butime d'activité) Possibilité pour désire d'entrée, au mérimant production de passagne pa	6	
9 Non-activité pour absence de longe durée justifier par des rations familitées 10 Republication au traitement ou subvention traitement of attention particular particulars ou programment duranger d'un consistent que au dismissation apprivé qui en dismissation de l'un en dismissation de contraitement d'un gouvernement de commanauté ou de région d'une authoristication privée (parricle 18) 13 Conge pour missain CAR 1.6.17 au sent ou chambe du Rés (sous certainement de l'organissation d'une particulars de l'une convenition privée (parricle 18) 15 Enseignement dans le caulté d'une convenition 15 Enseignement dans le caulté d'une convenition 16 Enseignement dans le caulté d'une convenition 17 Petre particlé de dans le caute d'une convenition 18 Petre particlé de dans le caute d'une convenition 19 Deposibilité pour convenances personnelles précédant la pessoin de reraite de type l'a temps feine La disponsibilité en particlé de dans le caute d'une convenition 19 Republication ou responsable particle de dans le caute d'une convenition 19 Republication 19 Republ	7	
Requirement d'un definité ou temperate rémainé produit ou andere pour mabalée ou accident de travail (cong. disponibilité, particulare, ou divention raisonné d'uttente pour accomptiée en mission péricles a proficé de governement fécha, d'un gouvernement de communanté ou de région, d'un gouvernement de communanté ou de région, d'un gouvernement de communanté d'un administration publique belge que étrançee, d'un établement scientifique ou articles, d'une institution de recharche scientifique ou d'une institution privée (article 18) 12 Congle pour mission (An E. 137) augrée d'un groupe politique reconnu de l'activité (particulare) 13 Congle pour mission (An E. 137) augrée d'un groupe politique reconnu de la Chambre, du Stitut ou d'un Perlement de communanté ou de régiont (over remboursement de l'organisme) 14 Deponibilité pour convention province de l'activité (particulare de l'un convention) 15 Enginement du le deutire (caus réfléctation ou remisse au travail ou rappel provisiore en service ou rappel provisiore à l'activité) 16 Perte particle de charge (caus réfléctation ou remisse au travail ou rappel provisiore en service ou rappel provisiore à l'activité) 17 Perte particle de charge (caus réfléctation ou remisse au travail ou rappel provisiore en service ou rappel provisiore à l'activité 18 Perte particle de charge (caus réfléctation ou remisse au travail pesson de retaine de type 1 et busines de la Communanté Parapsie au trau de la provision de région (particulare de l'activité (pas de FR)) 18 Perte particle de charge (caus rédient d'un révoir par de charge de la Communanté françeire uniquement de la protosio (barbier 900 et 200) saus minimum gazant (au de l'activité (pas de FR)) 20 Deponibilité pour madade ou infériré de s'estable de l'apé 4 à l'une particulare (pas de FR) 21 Deponibilité pour madade ou infériré de s'estable de l'apé 4 à l'une particulare (pas de FR) (blue d'un manifer de l'activité (pas de FR) (blue d'un rempérature du les PWB). 21 Congle pour mission à l'activité (pas de FR) (bl		
Deposibilité aus traitement ou abonction traitement of attente pour accomplie des missions spéciales au profit de pouverement (étate), d'un gouverement de communant on de région (un gouverement étranger propries international, d'un a dishibisement contridage ou artislage, d'une institution de recherche scientifique ou d'une institution privête (unicle 18) 12. Cangé pour mission (Art. 6.1.4°) au sin du culture du Ros (avec residonement de l'organisme) 13. Cangé pour mission (Art. 6.1.4°) au sin du culture d'une processor de la Charbré, de Sérat ou d'un Parlement de communant ou de région (une centroscente de l'organisme) 13. Cangé pour mission (Art. 6.1.4°) au sin du culture d'une processor de la Charbré, de Sérat ou d'un Parlement de communant ou de région (une centroscente de l'organisme) 14. Par per martielle échurge cause intérfication ou ment une travail or argué per movisor en service ou requé provisoire à resirve cu requé provisoire à resirve cu requé provisoire à l'activité (au procéssor de la communant de la région (une centroscente de l'organisme) 15. Resplicacionnel d'un transpraire on ménuné production de pour d'ONSS (se de redessance) 15. Resplicacionnel d'un transpraire on ménuné production au solution de pour d'ONSS (se de redessance) 15. Disponsibilité pour midiate d'une d'une procéssor de la communant française au surs de la pension (hurbre 900 et 200) sans minimum garnoti 15. Au solution d'une production d'une procéssor de code de la communant française unique manure de la pension (hurbre 900 et 200) sans minimum garnoti 15. Cangé de maternal (definant) 15. Cangé de maternal (definant) 15. Cangé de maternal (definant) 16. Disponsibilité pour mudiade ou infrairsé si la trainment d'attente q'est pas égal au trainment d'actentiq (sa de FR) 17. Cangé de maternal (definant) 18. Disponsibilité pour mudiade ou infrairsé si la trainment d'attente q'est pas égal au trainment d'actentiq (sa de PR) 18. Cangé de maternal (definant) 18. Cangé pour mission A calle de la mission de la procésso		
1 de construire de la commentation de recherche scientifique ou artistique, d'un institution de recherche scientifique ou affinitique ou artistique, d'un institution de recherche scientifique ou affinitique ou artistique, d'un institution de recherche scientifique ou affinitique ou artistique, d'un institution de recherche scientifique ou affinitique ou artistique, d'un institution de recherche scientifique ou affinitique ou artistique ou artisti		Disponibilité sans traitement ou subvention traitement d'attente pour accomplir des missions soéciales au profit du ouvernement fédéral d'un couvernement de communauté ou de récion d'un couvernement étrancer
13 Congé pour missoin (Art 6.1,27) apresé d'un groupe politique recomn de la Commène, du Setat ou d'un Parlement de commanuté rançaise d'un convertion 1 15 Brets partiellé de charge (sans rédification ou remise au travail ou rappel provisoire en service ou rappel provisoire à l'activité. 16 Petre partiellé de charge (sans rédification ou remise au travail ou rappel provisoire en service ou rappel provisoire à l'activité. 17 Brets partiellé de charge (sans rédification ou remise au travail ou rappel provisoire à l'activité. 18 Petre partiellé de charge (sans rédification ou remise au travail ou rappel provisoire à l'activité. 19 Petre phenement d'un temporarie non rémandée producture à na basers page le la disposibilité set paye par le Ministère de la Commanuaif Français au travail de pensione de l'activité. 21 Disposibilité pour maladée ou présente de la commanuaif français unispement pour minimum de la pension (barben 900 et 200) sans minimum garanti 22 Desposibilité pour maladée ou présente de cécles de la commanuaif français unispement pour minimum de la pension (barben 900 et 200) sans minimum garanti 22 Maladae professionnelle 23 Disposibilité pour malade ou infirmité si le traitement d'activité (pas de FR) 24 Maladae professionnelle 25 Disposibilité pour malade ou infirmité si le traitement d'activité de pas de FR) 26 Disposibilité pour malade ou infirmité si le traitement d'activité de le vige 4 à la temps, avec 50% du traitement 27 Congé de maladae ou infirmité 28 Congé de maladae ou infirmité 29 Congé de maladae ou infirmité du faire de maladae de la vise de la commanuait français date l	11	
13 Congé pour missoin (Art 6.1,27) apresé d'un groupe politique recomn de la Commène, du Setat ou d'un Parlement de commanuté rançaise d'un convertion 1 15 Brets partiellé de charge (sans rédification ou remise au travail ou rappel provisoire en service ou rappel provisoire à l'activité. 16 Petre partiellé de charge (sans rédification ou remise au travail ou rappel provisoire en service ou rappel provisoire à l'activité. 17 Brets partiellé de charge (sans rédification ou remise au travail ou rappel provisoire à l'activité. 18 Petre partiellé de charge (sans rédification ou remise au travail ou rappel provisoire à l'activité. 19 Petre phenement d'un temporarie non rémandée producture à na basers page le la disposibilité set paye par le Ministère de la Commanuaif Français au travail de pensione de l'activité. 21 Disposibilité pour maladée ou présente de la commanuaif français unispement pour minimum de la pension (barben 900 et 200) sans minimum garanti 22 Desposibilité pour maladée ou présente de cécles de la commanuaif français unispement pour minimum de la pension (barben 900 et 200) sans minimum garanti 22 Maladae professionnelle 23 Disposibilité pour malade ou infirmité si le traitement d'activité (pas de FR) 24 Maladae professionnelle 25 Disposibilité pour malade ou infirmité si le traitement d'activité de pas de FR) 26 Disposibilité pour malade ou infirmité si le traitement d'activité de le vige 4 à la temps, avec 50% du traitement 27 Congé de maladae ou infirmité 28 Congé de maladae ou infirmité 29 Congé de maladae ou infirmité du faire de maladae de la vise de la commanuait français date l	12	Coneé pour mission (Art 6.1.4°) au sein du cabinet du Roi (avec remboursement de l'organisme)
Disponibilité pour convenunces personnelles précédant la pension de retraite de type 1 à temps plein. La disponibilité est payée par le Ministère de la Communauté Française au tours de la pension, La fraction de charge éventuelle rédulte n'intervient pas dans le calcul du noutre de jours pour l'ONSS (lo de redessement du 2007/94) (pas de FR) (blocage automatique au demire basteme d'activité) 19 Remplacement d'un temporaire non rémunéé pendant son absence pour maladie ou accident de travail 21 Desponibilité pour maladie du personnel ouvrier des écoles de la communauté française unisquement pour minimum de la pension (buvênne 900 et 200) sans minimum garanti 22 Accident de travail 23 Accident de travail 24 Maladie professionnelle 25 Desponibilité pour maladie du personnel ouvrier des écoles de la communauté française unisquement pour minimum de la pension (buvênne 900 et 200) sans minimum garanti 24 Maladie professionnelle 25 Desponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraité de type 4 à 4 temps, avec 30% du traitément 26 Congé nuternatif (définité) 27 Congé parental 28 Congé nuternatif (définité) 29 Congé parental 21 Congé parental 21 Congé parental 21 Congé parental 21 Congé parental 22 Congé parental 23 Congé parental 24 Congé parental 25 Congé parental 26 Congé parental 27 Congé parental 28 Congé parental 29 Congé parental 29 Congé parental 20 Congé parental 20 Congé parental 20 Congé parental 20 Congé parental 21 Congé parent mission de l'une dans un jury d'assisse 23 Congé parental 24 Congé parent mission de l'une de la Communauté française dans les écoles internationales du Shape (Art 5) 29 Congé parental 20 Congé parent mission de l'une de la Communauté française dans les écoles internationales du Shape (Art 5) 20 Congé parent mission de l'une de la Communauté française dans les écoles internationales du Shape (Art 5) 20 Congé parent mission de l'une de la Communauté française dans les écoles internationales du Shape (Art 5) 20 Congé parent mi		
Disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite de type 1 à temps plein. La disponibilité est payée par le Ministère de la Communauté Française au taux de la pension. La fraction de charge éventuelle réduite in intervier pas dans le calcul du nombre de jours pour l'ONSS (foi de rédessement du 2007/84) (pas de FR) (blocage automatique au dernier burême d'activité) 19 Remplacement d'un neuprourie non rémuné poulus ou an absence pour minable ou accident de travail 21 Disponibilité pour minable du personnel control de scoles de la communauté française unispenent pour minimum de la pension (burêne 900 et 200) sans minimum garanti 23 Accident de travail 24 Maladia professionanti. 25 Ouge de minable ou infranté si le traitement d'attente o'est pas égal au traitement d'attente d'est pas égal au traitement d'attente de type 4 à 4 temps, avec 50%, du traitement 26 Cong de mundate ou infranté si le traitement d'attente d'est pas égal au traitement d'attente d'est pas égal au traitement d'attente d'est pas égal au traitement d'attente pour de la communauté française duis les écoles internationales du Shape (Art 5) 27 Cong de protential dépard dans un jury d'assisse 28 Cong de protential dépard dans un jury d'assisse 29 Cong partental 31 Cong de protephalacité duis duis un jury d'assisse 55 Cong pour mission à charge de la Communauté française duis les écoles internationales du Shape (Art 5) 28 Disponibilité avec raitement ou subvénion - traitement d'attente pour exercer une mission augrés d'uné école européenne 30 Cong pour mission à charge de la FWB (Art 3, 1, 1) apprès des revices; commissions, conseils et jurys du Gouvernement de la FWB, chargés de l'encegament ou des CPMS ou unprès des cabinets ministéries de la FWB. 40 Les pour missions d'une pas		
charge écentuelle réduite r'intervieur pas dans le calcul du nombre de jour pour l'ONSS (loi de refessement du 3007/84) (pas de FR) (blocage automatique au dernier barème d'activité) 19 Repplacement d'in temporatie non rémunde penal nou about per pour l'about de travail 21 Disponsibilité pur maladie du personnel covirier des écoles de la communauté française uniquement pour minimum de la pension (burème 900 et 200) sans minimum garanti 22 Disponsibilité pur maladie du personnel covirier des écoles de la communauté française uniquement pour minimum de la pension (burème 900 et 200) sans minimum garanti 24 Maldaire professionnelle 25 Disponsibilité pour consonnelles précédant la pension de retraite de type 4 à 16 temps, avec 50% du traitement 27 Conge de maladie con infirmité 28 Congé de mattenité (définité) 29 Congé de mattenité (définité) 29 Congé de prophylaxies 31 Congé de prophylaxies 32 Disponsibilité par consonnelles précédant la pension de retraite de type 4 à 16 temps, avec 50% du traitement 29 Congé pur mission à charge de la Communauté française dans les écoles internationales du Shape (Art 5) 50 Congé pur mission à charge de la Communauté française dans les écoles internationales du Shape (Art 5) 50 Disponsibilité par consonnelle précédant la pension de retraite de la pour mission à charge de la Communauté française dans les écoles internationales du Shape (Art 5) 50 Disponsibilité par consonnelle prophylaxies 31 Congé pur mission à charge de la Communauté française dans les écoles internationales du Shape (Art 5) 50 Disponsibilité par consonnelle de l'organisment 40 Disponsibilité par de l'autorité de se carée et aux conditions de la loi du 39 mais 1950 réduite à la mise à la disposition des organisations de jeunesse de membres du personnel enseignant et de ses arrêés d'exécution (avec rendouvement de l'organisment) 50 Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5, 1,7) aparès des services, commissions, conseils et jurys du Gouvernement de la FWB. 51 Congé pour mission à charge de	17	Perte partielle de charge (sans réaffectation ou remise au travail ou rappel provisoire en service ou rappel provisoire à l'activité)
charge eventuale réduite a intervente pas dans le calcul du nombre de jours pour l'ONSS (to de refessement du 5007/84) (pas de FR) (thocage automatage au dernner barber d'activité) 19 Remplacement d'un temporarie non rémundé pendants on abbeneur pour mailleur ou accident de travail 21 Disponsibilité pour maldie du personnel ouvrier des écoles de la communaunté française uniquement pour minimum de la pension (burême 900 et 200) sans minimum garanti 22 Accident de travail 23 Accident de travail 24 Maldade professionnelle 25 Disponsibilité pour maldiel ou infirmité si le traitement d'attente n'est pas égal au traitement d'activité (pas de FR) 26 Disponsibilité pour maldiel ou infirmité si le traitement d'attente n'est pas égal au traitement d'activité (pas de FR) 26 Disponsibilité pour commences personnelles précédant la pension de retraite de type 4 à 4 temps, avec 59% du traitement 27 Congé de maldiel ou infirmité 28 Congé de maternité (diffinit) 29 Congé de maldiel ou infirmité 29 Congé de maternité (diffinit) 30 Congé pour mission à charge de la Communaunté française dans les écoles internationales du Shape (Art 5) 31 Congé pour mission à charge de la Communaunté française dans les écoles internationales du Shape (Art 5) 32 Congé pour mission à charge de la Communaunté française dans les écoles internationales du Shape (Art 5) 33 Congé pour mission à charge de la Communaunté française dans les écoles internationales du Shape (Art 5) 34 Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5, 1,7) auprès des services, commissions, conseils et jurys du Gouvernement de la FWB, charges de l'enseignement ou des CPMS ou auprès des cabinets ministériels de la FWB 35 Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5, 1,7) auprès des services, commissions, conseils et jurys du Gouvernement de la FWB. 36 Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5, 1,7) auprès des services, commissions, conseils et jurys du Gouvernement de la FWB. 36 Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5, 1,7) auprès des services, commission		
22 Disponsibilité pour malanie du personnel couvier de écoles de la communauté française uniquement pour minimum de la pension (barêne 900 et 200) sans minimum garanti 23 Accident de travail Audidate professionnelle 25 Disponsibilité pour malanie ou infirmité si le traitement d'attent en est pas égal au traitement d'activité (pas de FR) 26 Disponsibilité pour commenances personnelles précédant la pension de retraite de type 4 à ¼ temps, avec 50% du traitement 27 Congé de maladie ou infirmité 28 Congé de maternité (définatif) 29 Congé de maternité (définatif) 29 Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1.7) 29 Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1.7) 20 Disponsibilité pour commenanté française dans les écoles internationales du Shape (Art 5) 21 Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1.7) auprès des services, commissions, conseils et jurys du Gouvernement de la FWB, chargés de l'enseignement ou des CPMS ou auprès des cabinets ministériels de la FWB. 20 Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1.7) auprès des services, commissions, conseils et jurys du Gouvernement de la FWB, chargés de l'enseignement ou des CPMS ou auprès des cabinets ministériels de la FWB. 20 Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1.7) auprès duns association de parents ou d'étudiants agréée pur le Gouvernement de la FWB. 21 Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1.7) auprès duns association de parents ou d'étudiants agréée pur le Gouvernement de la FWB. 21 Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1.7) auprès duns association de parents ou d'étudiants agréée pur le Gouvernement de la FWB. 22 Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1.7) auprès d'une association de parents ou d'étudiants agréée pur le Gouvernement de la FWB. 22 Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1.7) auprès d'une association de parents ou d'étudiants agréée pur le Gouvernement de la FWB. 23 Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1.7) auprès d'une organisation de parents ou personnel contractuel 24 Longe de mardie payés	18	
23 Accident de travail 24 Maladie professionnelle 25 Disponsibilité pour maladie du personnel ouvrier des écoles de la communauté française unispernent pour minimum de la pension (barêne 900 et 200) saus minimum garanti 25 Disponsibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite de type 4 à ¼ temps, avec 50% du traitement 26 Disponsibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite de type 4 à ¼ temps, avec 50% du traitement 27 Congé de maladie ou infirmité 28 Congé de maladie ou infirmité 28 Congé de maladie ou infirmité 29 Congé parental 31 Congé de prophylaxie 31 Congé parental 31 Congé parental 31 Congé parental 32 Congé parental 33 Désignation en qualité de juré dans un jury d'assises 35 Congé pour mission à charge de la Communauté française dans les écoles internationales du Shape (Art 5) 36 Disponsibilité avec traitment ou subvenion en traitement d'attente pour exercer une mission auprès d'une école européenne 37 Congé pour mission (Art 6.1,5°) excreté dans le cadre et aux conditions de la loi du 29 mars 1967 relative la la mise à la disposition des organisations de jeunesse de membres du personnel enseignant et de ses arrêtés de faction (avec rembreur ou subvenion en traitement d'attente pour exercer une mission après d'une école européenne 36 Disponsibilité avec traitment ou subvenion en traitement d'attente pour exercer une mission après d'une école européenne 37 Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1,3°) auprès des services, commissions, conseils et jurys du Gouvernement de la FWB, chargés de l'enseignement ou des CPMS ou auprès des cabinets ministériels de la FWB 38 Lorge pour mission à charge de la FWB (Art 5.1,3°) auprès d'une association de parents ou d'étudiants agréés par le Gouvernement de la FWB 40 Jour de carence pour un membre du personnel contractuel 41 Jours de maladie payés à 100% - 1 ces semains—pour un membre du personnel contractuel 42 Jours de maladie payés à 100% - 1 ces semains—pour un membre du personnel contractuel 43 Jours de mala	18	
24 Makalie professionnelle 25 Disponibilitg pour maladie ou infirmité i le traitement d'attente n'est pas égal au traitement d'activité (pas de FR) 26 Disponibilitg pour mouvemences personnelles précédant la pension de retraite de type 4 à ½ temps, avec 50% du traitement 27 Conge de maladie ou infirmité 28 Congé de material (édifiniti) 29 Congé de material (édifiniti) 29 Congé pour mission à charge de la Communant française dans le sécoles internationales du Shape (Art 5.) 31 Congé pour mission à charge de la Communant française dans les écoles internationales du Shape (Art 5.) 32 Congé pour mission à charge de la Communant française dans les écoles internationales du Shape (Art 5.) 33 Désignation en qualité de juré dans un jury d'assies 33 Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1.7) auprès des services, commissions, conseils et jurys du Gouvernement de la few de la f	19	charge éventuelle réduite n'intervient pas dans le calcul du nombre de jours pour l'ONSS (loi de redressement du 30/07/84) (pas de FR) (blocage automatique au dernier barème d'activité) Remplacement d'un temporaire non rémunéré pendant son absence pour maladie ou accident de travail
Adalacie professionnelle	19 21	charge éventuelle réduite n'intervient pas dans le calcul du nombre de jours pour l'ONSS (loi de redressement du 30/07/84) (pas de FR) (blocage automatique au dernier barème d'activité) Remplacement d'un temporaire non rémunéré pendant son absence pour maladie ou accident de travail Disponibilité par défaut d'emploi, mesure rationalisation fusion
2 Disponsibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite de type 4 à 1s temps, avec 50% du traitement 2 Congé de maladie ou infirmité 2 Congé de maladie ou infirmité 2 Congé de maladie ou infirmité 3 Congé de maladie ou infirmité 3 Congé parental 3 Congé de prophylaxie 3 Congé parental 3 Congé parental du la composition de la Communauté française dans les écoles internationales du Shape (Art 5) 3 Congé pour mission à charge de la Communauté française dans les écoles internationales du Shape (Art 5) 3 Congé pour mission à charge de la Communauté française dans les écoles internationales du Shape (Art 5) 3 Congé pour mission à charge de la Communauté française dans les écoles internationales du Shape (Art 5) 3 Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1.17) auprès des services, commissions, conscils et jurys du Gouvernement de la FWB, chargés de l'enseignement ou des CPMS ou auprès des cabinets ministériels de la FVB 3 Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1.37) auprès des services, commissions, conscils et jurys du Gouvernement de la FWB, chargés de l'enseignement ou des CPMS ou auprès des cabinets ministériels de la FVB 4 Dior de carence pour un membre du personnel contractuel 4 Diors de maladie payés à 20% (conviers) ou 27% (employes) – du 15eine au 30ème jour d'abence – pour un membre du personnel contractuel 4 Congé pour mission à charge de la FVB (Art 5.1.37) auprès d'une organisation représentative de pouvoirs organisatieurs d'enseignement agréée par le Gouvernement de la FWB 4 Congé pour mission à charge de la FVB (Art 5.1.37) auprès d'une organisation représentative de pouvoirs organisatieurs d'enseignement agréée par le Gouvernement de la FWB 5 Congé pour restant au nautre emploir 5 Congé pour restant nou nautre emploir de mission au nautre emploir de la carence pour un membre du personnel contractuel 6 Congé pour resiste dans un autre emploir de maternatie. 7 Congé pour restre de la FWB (Art 5.1.47) auprès d'une organisation représentative de pouvoirs organisateurs d'en	19 21 22	charge éventuelle réduite n'intervient pas dans le calcul du nombre de jours pour l'ONSS (loi de redressement du 30/07/84) (pas de FR) (blocage automatique au dernier barème d'activité) Remplacement d'un temporaire non rémunéré pendant son absence pour maladie ou accident de travail Disponibilité par défaut d'emploi, mesure rationalisation fusion Disponibilité pour maladie du personnel ouvrier des écoles de la communauté française uniquement pour minimum de la pension (barème 900 et 200) sans minimum garanti
27 Congé de materitair (définitif) 28 Congé de materitair (définitif) 29 Congé de materitair (définitif) 29 Congé de prophylaxie 31 Congé de prophylaxie 33 Désignation en qualité de jurt dans un jury d'assiste 35 Congé por mission à charge de la Commananté française dans les écoles internationales du Shape (Art 5) 36 Despubbliés avec tentement ou subvention – traitement d'attente pour exercer une mission auptès d'une école européenne 36 Congé pour mission à charge de la Commananté française dans les écoles internationales du Shape (Art 5) 37 Congé pour mission à charge de la Commananté française dans les écoles internationales du Shape (Art 5) 38 Le Pour Mission (Art 6 1,157) exercé dans le cadre et aux conditions de la loi du 29 anars 1965 relative à la misse à la disposition des organisations de jeunesse de membres du personnel enseignant et de ses arrêtes d'exclution (avec rembournement de l'agnatisme) 38 Le Pour mission à charge de la FWB (Art 5,1,17) auptès des services, commissions, conseils et jurys du Gouvernement de la FWB, chargés de l'enseignement ou des CPMS ou auprès des cabinets ministériels de la FWB 39 Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5,1,37) auprès d'une association de parents ou d'étudiants agréée par le Gouvernement de la FWB 40 Jour de carence pour un membre du personnel contractuel 41 Jours de maladie payés à 100% - 1ère semaine – pour un membre du personnel contractuel 42 Jours de maladie payés à 100% (ouvriers) ou 27% (employés) – du 15ème au 30ème jour d'absence – pour un membre du personnel contractuel 43 Jours de maladie payés à 100% (ouvriers) ou 87% (employés) – du 15ème au 30ème jour d'absence – pour un membre du personnel contractuel 44 Congé pour stage dans un autre emploi a charge de la FWB (Art 5,1,4°) auprès d'une organisation représentative de pouvoirs organisateurs d'enseignement agréée par le Gouvernement de la FWB 45 Congé pour tiste de Abrage de la FWB (Art 5,1,4°) auprès d'une organisation représentative de pouvoirs organisateurs d'enseignement agréée par le Gou	19 21 22 23	charge éventuelle réduite n'intervient pas dans le calcul du nombre de jours pour l'ONSS (loi de redressement du 30/07/84) (pas de FR) (blocage automatique au dernier barème d'activité) Remplacement d'un temporaire non rémunéré pendant son absence pour maladie ou accident de travail Disponibilité par défaut d'emploi, mesure rationalisation fusion Disponibilité pour maladie du personnel ouvrier des écoles de la communauté française uniquement pour minimum de la pension (barème 900 et 200) sans minimum garanti Accident de travail
28 Congé arental 31 Congé de prophylaxie 33 Désignation en qualité de juré dans un jury d'assises 35 Congé pour mission à charge de la Communauté française dans les écoles internationales du Shape (Art 5) 36 Disponibilité avec traitement ou subvention – traitement d'attente pour exercer une mission auprès d'une école européenne 37 Congé pour mission (Art 6, 1.5") except dans le capit et aut conditions de la loi du 29 mars 1956 relative à la mise à la disposition des organisations de jeunesse de membres du personnel enseignant et de ses arrêtés d'exécution (avec remboursement de l'organisme) 38 Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5,1.1") auprès d'une association de parents ou d'étudiants agréée par le Gouvernement de la FWB, chargés de l'enseignement ou des CPMS ou auprès des cabinets ministériels de la FWB 40 Jour de carence pour un membre du personnel contractuel 41 Jours de maladie payés à 100% es l'esse esmaine – pour un membre du personnel contractuel 42 Jours de maladie payés à 100% (souvriers) ou 27% (employés) – du 80me au 14ème jour d'absence – pour un membre du personnel contractuel 41 Jours de maladie payés à 26% (ouvriers ou 87% (employés) – du 80me au 14ème jour d'absence – pour un membre du personnel contractuel 42 Jours de maladie payés à 86% (ouvriers ou 87% (employés) – du 80me au 14ème jour d'absence – pour un membre du personnel contractuel 43 Jours de maladie payés à 86% (ouvriers ou 87% (employés) – du 80me au 14ème jour d'absence – pour un membre du personnel contractuel 44 Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5,1,2") auprès d'une organisation représentative de pouvoirs organisations qu'este par le Gouvernement de la FWB 45 Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5,1,2") auprès d'une organisation représentative de pouvoirs organisations d'enseignement agréée par le Gouvernement de la FWB 46 Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5,1,4") auprès d'une organisation représentative de pouvoirs organisations d'enseignement de la fouvre de la fouvre de maladie, maternité, accid	19 21 22 23 24 25	charge éventuelle réduite n'intervient pas dans le calcul du nombre de jours pour l'ONSS (loi de redressement du 30/07/84) (pas de FR) (blocage automatique au dernier barème d'activité) Remplacement d'un temporaire non rémunéré pendant son absence pour maladie ou accident de travail Disponibilité par défaut d'emploi, mesure rationalisation fusion Disponibilité pour maladie du personnel ouvrier des écoles de la communauté française uniquement pour minimum de la pension (barème 900 et 200) sans minimum garanti Accident de travail Maladie professionnelle Disponibilité pour maladie ou infirmité si le traitement d'attente n'est pas égal au traitement d'activité (pas de FR)
29 Congé de prophylaxie 31 Congé de prophylaxie 32 Congé pour mission à charge de la Communuté françaine dans les écoles internationales du Shape (Art 5) 35 Congé pour mission à charge de la Communuté françaine dans les écoles internationales du Shape (Art 5) 36 Disponibilité avec traitement ou subvention — traitement d'attente pour exercer une mission auprès d'une école européenne 37 Congé pour mission (Art 6,1.5°) exercé dans le cadre et aux conditions de la loi du 2º mars 1965 relative à la mise à la disposition des organisations de jeunesse de membres du personnel enseignant et de ses arrêtés de descutions (avec nemboursement de l'organisme) 38 Le FWB 39 Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5,1.7°) auprès d'une association de parents ou d'étudiants agréée par le Gouvernement de la FWB 40 Jour de carence pour un membre du personnel contractuel 41 Jours de maladie payés à 30% (couvriers) ou 27% (employés) — du 15ème au 30ème jour d'absence — pour un membre du personnel contractuel 42 Jours de maladie payés à 30% (couvriers) ou 27% (employés) — du 15ème au 30ème jour d'absence — pour un membre du personnel contractuel 43 Jours de maladie payés à 30% (couvriers) ou 87% (employés) — du 15ème au 30ème jour d'absence — pour un membre du personnel contractuel 44 Congé pour sission à charge de la FWB (Art 5,1.2°) auprès d'une organisation représentative de pouvoirs organisateurs d'enseignement agréée par le Gouvernement de la FWB 45 Congé pour stage dans un autre emploi 46 Congé pour stage dans un autre emploi 47 Congé pour prestations réduites accordé aux membres du personnel a partir de 50 ans d'âge ou qui ont 2 enfants à charge de moins de 14 ans (Alé du 16-02/1990 et du 22/06/1989) 48 Congé pour traisions réduites accordé aux membres du personnel à partir de 50 ans d'âge ou qui ont 2 enfants à charge de moins de 14 ans (Alé du 16-02/1990 et du 22/06/1989) 49 Remplacement d'un définitif en congé de maternité 50 Congé pour traision à charge de la FWB (Art 5.1.4°) auprès d'une organisation r	19 21 22 23 24 25 26	charge éventuelle réduite n'intervient pas dans le calcul du nombre de jours pour l'ONSS (loi de redressement du 30/07/84) (pas de FR) (blocage automatique au dernier barème d'activité) Remplacement d'un temporaire non rémunéré pendant son absence pour maladie ou accident de travail Disponibilité pour maladie du personnel ouvrier des écoles de la communauté française uniquement pour minimum de la pension (barème 900 et 200) sans minimum garanti Accident de travail Maladie professionnelle Disponibilité pour maladie ou infirmité si le traitement d'attente n'est pas égal au traitement d'activité (pas de FR) Disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite de type 4 à ¼ temps, avec 50% du traitement
31 Congé pour mission à charge de la Communauté française dans les écoles internationales du Shape (Art 5) 35 Congé pour mission à charge de la Communauté française dans les écoles internationales du Shape (Art 5) 36 Disponibilité avec traitement ou subvention - traitement d'attenue pour cexerce une mission apprès d'une école européenne 37 Congé pour mission (Art 6.1,5°) exerce dans le carde re aux conditions de la loi du 29 mars 1905 relative à la mise à la disposition des organisations de jeunesse de membres du personnel enseignant et de ses arrêtés d'exécution (avec remboursement de 1 organisme) 38 Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1,5°) auprès d'une association de parents ou d'étudiants agréée par le Gouvernement de la FWB, chargés de l'enseignement ou des CPMS ou auprès des cabinets ministériels de la FWB 40 Jour de cardence pour un membre du personnel contractuel 41 Jours de maladie payés à 100% o l'ense reamine - pour un membre du personnel contractuel 41 Jours de maladie payés à 100% o l'ense reamine - pour un membre du personnel contractuel 42 Jours de maladie payés à 60% (ouvriers) ou 27% (employés) - du 15 Penn au 13 Penn pour d'absence - pour un membre du personnel contractuel 43 Jours de maladie payés à 60% (ouvriers) ou 27% (employés) - du 15 Penn au 13 Penn pour d'absence - pour un membre du personnel contractuel 44 Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1,2°) auprès d'une organisation représentative de pouvoirs organisateurs d'enseignement agréée par le Gouvernement de la FWB 45 Congé pour stage dans un autre emplois 46 Congé pour stage dans un autre emplois autre emploi de la main d'autre des cours 47 Congé pour prestations réduines accordé aux membres du personnel contractuel de travail (en regard des périodes abandonnées) 48 Congé pour autre des cours 49 Congé pour resiste des cours 40 Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1,4°) auprès d'une organisation représentative de pouvoirs organisateurs d'enseignement organisé ou subventionné par la FWB-Code fonction 395 obliga	19 21 22 23 24 25 26 27	charge éventuelle réduite n'intervient pas dans le calcul du nombre de jours pour l'ONSS (loi de redressement du 30/07/84) (pas de FR) (blocage automatique au dernier barème d'activité) Remplacement d'un temporaire non rémunéré pendant son absence pour maladie ou accident de travail Disponibilité par défaut d'emploi, mesure rationalisation fusion Disponibilité pour maladie du personnel ouvrier des écoles de la communauté française uniquement pour minimum de la pension (barème 900 et 200) sans minimum garanti Accident de travail Maladie professionnelle Disponibilité pour maladie ou infirmité si le traitement d'attente n'est pas égal au traitement d'activité (pas de FR) Disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite de type 4 à ¼ temps, avec 50% du traitement Congé de maladie ou infirmité
35 Congé pour mission à charge de la Communauté française dans les écoles internationales du Shape (Art 5) 36 Disponibilité avec traitement ou subvention — traitement d'attente pour exercer une mission auprès d'une école européenne 37 Congé pour mission (Art 6.1.5°) exercé dans le cadre et aux conditions de la loi du 29 mars 1965 relative à la misse à la disposition des organisations de jeunesse de membres du personnel enseignant et de ses arrêtés d'exéctuion (avec remboursement de l'organisme) 38 Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1.5°) auprès des services, commissions, conseils et jurys du Gouvernement de la FWB, chargés de l'enseignement ou des CPMS ou auprès des cabinets ministériels de la FWB 40 Jour de carence pour un membre du personnel contractuel 41 Jours de maladie payés à 100% — lère semaine — pour un membre du personnel contractuel 42 Jours de maladie payés à 20% (ouvriers) ou 27% (employés) — du 15eme au 30eme jour d'absence — pour un membre du personnel contractuel 43 Jours de maladie payés à 20% (ouvriers) ou 27% (employés) — du 15eme au 30eme jour d'absence — pour un membre du personnel contractuel 44 Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1,2°) auprès d'une organisation représentative de pouvoirs organisateurs d'enseignement agréée par le Gouvernement de la FWB 45 Congé pour stage dans un autre emploi 46 Congé pour stage dans un autre emploi 47 Congé pour restations réduites accordé aux membres du personnel à partir de 50 ans d'âge ou qui ont 2 enfants à charge de moins de 14 ans (AE du 16/02/1990 et du 22/06/1989) 46 Congé pour restations réduites accordé aux membres du personnel à partir de 50 ans d'âge ou qui ont 2 enfants à charge de moins de 14 ans (AE du 16/02/1990 et du 22/06/1989) 47 Congé pour restations réduites accordé aux membres du personnel à partir de 50 ans d'âge ou qui ont 2 enfants à charge de moins de 14 ans (AE du 16/02/1990 et du 22/06/1989) 48 Remplacement d'un définitif en congé de maternité 50 Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1,4°) auprès d'un	19 21 22 23 24 25 26 27 28	charge éventuelle réduite n'intervient pas dans le calcul du nombre de jours pour l'ONSS (loi de redressement du 30/07/84) (pas de FR) (blocage automatique au dernier barème d'activité) Remplacement d'un temporaire non rémunéré pendant son absence pour maladie ou accident de travail Disponibilité par défaut d'emploi, mesure rationalisation fusion Disponibilité pour maladie du personnel ouvrier des écoles de la communauté française uniquement pour minimum de la pension (barème 900 et 200) sans minimum garanti Accident de travail Maladie professionnelle Disponibilité pour maladie ou infirmité si le traitement d'attente n'est pas égal au traitement d'activité (pas de FR) Disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite de type 4 à ¼ temps, avec 50% du traitement Congé de maladie ou infirmité Congé de maternité (définitif)
36 Disponsibilité avec traitement ou subveution — traitement d'attente pour exercer une mission auptrès d'une école européenne Cogé pour mission (Art 6.1,5") exercé dans le cadre et aux conditions de la loi du 29 mars 1965 relative à la mise à la disposition des organisations de jeunesse de membres du personnel enseignant et de ses arrêtés d'exécution (avec remboursement de l'organisme) Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1,1") auprès des services, commissions, conseils et jurys du Gouvernement de la FWB, chargés de l'enseignement ou des CPMS ou auprès des cabinets ministériels de la FWB Aux 5.1,2") auprès d'une association de parents ou d'étudiants agréée par le Gouvernement de la FWB Jours de malacie payés à 10% cours de malacie payés à 100% - 1ère semaine — pour un membre du personnel contractuel 41 Jours de malacie payés à 26% (ouvriers) ou 27% (employés) — du 15ème au 30ème jour d'absence — pour un membre du personnel contractuel 42 Lours de malacie payés à 86% (ouvriers) ou 27% (employés) — du 15ème au 30ème jour d'absence — pour un membre du personnel contractuel 44 Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1,2") auprès d'une organisation représentative de pouvoirs organisatieurs d'enseignement agréée par le Gouvernement de la FWB Congé pour suivre des cours 45 Congé pour suivre des cours 46 Congé pour suivre des cours 47 Congé pour suivre des cours 48 Congé pour suivre des cours 49 Remplacement d'un définitif en congé de maternité 50 Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1,4") auprès d'une Cellule de soutien et d'accompagnement de l'enseignement organisé ou subventionné par la FWB—Code fonction 395 obligatoire Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1,4") auprès d'une Cellule de soutien et d'accompagnement de l'enseignement organisé ou subventionné par la FWB—Code fonction 395 obligatoire Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1,4") auprès d'une Cellule de soutien et d'accompagnement de l'enseignement organisé ou subventionné par la FWB—Code fonction 395 obl	19 21 22 23 24 25 26 27 28 29	charge éventuelle réduite n'intervient pas dans le calcul du nombre de jours pour l'ONSS (loi de redressement du 30/07/84) (pas de FR) (blocage automatique au dernier barème d'activité) Remplacement d'un temporaire non rémunéré pendant son absence pour maladie ou accident de travail Disponibilité par défaut d'emploi, mesure rationalisation fusion Disponibilité pour maladie du personnel ouvrier des écoles de la communauté française uniquement pour minimum de la pension (barème 900 et 200) sans minimum garanti Accident de travail Maladie professionnelle Disponibilité pour maladie ou infirmité si le traitement d'attente n'est pas égal au traitement d'activité (pas de FR) Disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite de type 4 à ¼ temps, avec 50% du traitement Congé de maladie ou infirmité Congé de maternité (définitif) Congé de maternité (définitif) Congé de prophylaxie
Congé pour mission (Art 6.1,5°) exercé dans le cadre et aux conditions de la loi du 29 mars 1965 relative à la mise à la disposition des organisations de jeunesse de membres du personnel enseignant et de ses arrêtés d'exécution (avec remboursement de la rWB (Art 5.1,1°) auprès des services, commissions, conseils et jurys du Gouvernement de la FWB, chargés de l'enseignement ou des CPMS ou auprès des cabinets ministériels de la FWB Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1,3°) auprès d'une association de parents ou d'étudiants agréée par le Gouvernement de la FWB do Jour de carence pour un membre du personnel contractuel Jours de maladie payés à 10% - lè res esmaine – pour un membre du personnel contractuel Jours de maladie payés à 10% - lè res esmaine – pour un membre du personnel contractuel Jours de maladie payés à 10% (ouvriers) ou 27% (employés) – du 15ème au 30ème jour d'absence – pour un membre du personnel contractuel 43 Jours de maladie payés à 86% (ouvriers) ou 87% (employés) – du 80ème au 14ème jour d'absence – pour un membre du personnel contractuel 44 Congé pour sians on à charge de la FWB (Art 5.1,2°) auprès d'une organisation représentative de pouvoirs organisateurs d'enseignement agréée par le Gouvernement de la FWB 45 Congé pour stage dans un autre emploi 46 Congé pour stage dans un autre emploi 47 Congé pour prestations réduites accordé aux membres du personnel à partir de 50 ans d'âge ou qui ont 2 enfants à charge de moins de 14 ans (AE du 16/02/1990 et du 22/06/1989) 48 Congé pour rexercice provisoire d'une fonction de sélection ou de promotion mieux rémanérée non universitaire dans un emploi non vacant dont le titulaire est absent pour cause de maladie, maternité, accident de travail (en regard des périodes abandonnées) 50 Congé pour exercice provisoire d'une fonction de recrutement mieux rémanérée non universitaire, dans un autre niveau ou réseau hors Hautes Ecoles, dans un emploi non vacant dont le titulaire est absent pour cause de maladie, maternité, accident de travail (19 21 22 23 24 25 26 27 28 29 31	charge éventuelle réduite n'intervient pas dans le calcul du nombre de jours pour l'ONSS (loi de redressement du 30/07/84) (pas de FR) (blocage automatique au dernier barème d'activité) Remplacement d'un temporaire non rémunéré pendant son absence pour maladie ou accident de travail Disponibilité par défaut d'emploi, mesure rationalisation fusion Disponibilité pour maladie du personnel ouvrier des écoles de la communauté française uniquement pour minimum de la pension (barème 900 et 200) sans minimum garanti Accident de travail Maladie professionnelle Disponibilité pour maladie ou infirmité si le traitement d'attente n'est pas égal au traitement d'activité (pas de FR) Disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite de type 4 à ¼ temps, avec 50% du traitement Congé de maladie ou infirmité Congé de maladie ou infirmité Congé de maternité (définitif) Congé de maternité (définitif) Congé de prophylaxie Désignation en qualité de juré dans un jury d'assises
d'exécution (avec remboursement de l'organisme) Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1,1°) auprès des services, commissions, conseils et jurys du Gouvernement de la FWB, chargés de l'enseignement ou des CPMS ou auprès des cabinets ministériels de la FWB Ou four de carence pour un membre du personnel contractuel Jour de carence pour un membre du personnel contractuel Jours de maladie payés à 100% - 1ère semaine – pour un membre du personnel contractuel Jours de maladie payés à 26% (ouvriers) ou 27% (employés) – du 15ème au 30ème jour d'absence – pour un membre du personnel contractuel Jours de maladie payés à 26% (ouvriers) ou 27% (employés) – du 15ème au 30ème jour d'absence – pour un membre du personnel contractuel Jours de maladie payés à 26% (ouvriers) ou 27% (employés) – du 15ème au 30ème jour d'absence – pour un membre du personnel contractuel Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1,2°) auprès d'une organisation représentative de pouvoirs organisateurs d'enseignement agréée par le Gouvernement de la FWB Congé pour suivre des cours 45 Congé pour prestations réduites accordé aux membres du personnel à partir de 50 ans d'âge ou qui ont 2 enfants à charge de moins de 14 ans (AE du 16/02/1990 et du 22/06/1989) Congé pour prestations réduites accordé aux membres du personnel à partir de 50 ans d'âge ou qui ont 2 enfants à charge de moins de 14 ans (AE du 16/02/1990 et du 22/06/1989) Congé pour prestations réduites accordé aux membres du personnel à partir de 50 ans d'âge ou qui ont 2 enfants à charge de moins de 14 ans (AE du 16/02/1990 et du 22/06/1989) Congé pour prestations réduites accordé aux membres du personnel à partir de 50 ans d'âge ou qui ont 2 enfants à charge de moins de 14 ans (AE du 16/02/1990 et du 22/06/1989) Congé pour prestations réduites accordé aux membres du personnel à partir de 50 ans d'âge ou qui ont 2 enfants à charge de moins de 14 ans (AE du 16/02/1990 et du 22/06/1989) Congé pour prestations réduites accordé aux membres du personnel à l'enseignement de l	19 21 22 23 24 25 26 27 28 29 31 33 35	charge éventuelle réduite n'intervient pas dans le calcul du nombre de jours pour l'ONSS (loi de redressement du 30/07/84) (pas de FR) (blocage automatique au dernier barème d'activité) Remplacement d'un temporaire non rémunéré pendant son absence pour maladie ou accident de travail Disponibilité par d'fatut d'emploi, mesure rationalisation fusion Disponibilité pour maladie du personnel ouvrier des écoles de la communauté française uniquement pour minimum de la pension (barème 900 et 200) sans minimum garanti Accident de travail Maladie professionnelle Disponibilité pour maladie ou infirmité si le traitement d'attente n'est pas égal au traitement d'activité (pas de FR) Disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite de type 4 à ¼ temps, avec 50% du traitement Congé de maladie ou infirmité Congé de maternité (définitif) Congé de prophylaxie Désignation en qualité de juré dans un jury d'assises Congé oper mission à charge de la Communauté française dans les écoles internationales du Shape (Art 5)
38 la FWB 39 Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1,3°) auprès d'une association de parents ou d'étudiants agréée par le Gouvernement de la FWB 40 Jour de carence pour un membre du personnel contractuel 41 Jours de maladie payés à 100% - 1ère semaine — pour un membre du personnel contractuel 42 Jours de maladie payés à 86% (ouvriers) ou 27% (employés) — du 15ème au 30ème jour d'absence — pour un membre du personnel contractuel 43 Jours de maladie payés à 26% (ouvriers) ou 27% (employés) — du 8ème au 14ème jour d'absence — pour un membre du personnel contractuel 44 Congé pour sission à charge de la FWB (Art 5.1,2°) auprès d'une organisation représentative de pouvoirs organisateurs d'enseignement agréée par le Gouvernement de la FWB 45 Congé pour suivre des cours 46 Congé pour suivre des cours 47 Congé pour setations réduites accordé aux membres du personnel à partir de 50 ans d'âge ou qui ont 2 enfants à charge de moins de 14 ans (AE du 16/02/1990 et du 22/06/1989) 46 Congé pour exercice provisoire d'une fonction de sélection ou de promotion mieux rémanérée non universitaire dans un emploi non vacant dont le titulaire est absent pour cause de maladie, maternité, accident de travail (en regard des périodes abandonnées) 47 Congé pour exercice provisoire d'une fonction de recrutement mieux rémunérée non universitaire, dans le même niveau et réseau, dans un emploi non vacant dont le titulaire est absent pour cause de maladie, maternité, accident de travail (en regard des périodes abandonnées) 50 Congé pour exercice provisiore d'une fonction de recrutement mieux rémunérée non universitaire, dans lu membre du personnel ou subventionné par la FWB— Code fonction 395 obligatoire 51 Suspension disciplinaire 52 Congé pour exercice provisiore d'une fonction de recrutement mieux rémunérée non universitaire, dans un autre niveau ou réseau hors Hautes Ecoles, dans un emploi non vacant dont le titulaire est absent pour une cause de maladie, maternité, accident de travail (en regard des périodes abandonnées) 53 Suspensio	19 21 22 23 24 25 26 27 28 29 31 33 35 36	charge éventuelle réduite n'intervient pas dans le calcul du nombre de jours pour l'ONSS (loi de redressement du 30/07/84) (pas de FR) (blocage automatique au dernier barème d'activité) Remplacement d'un temporaire non rémunéré pendant son absence pour maladie ou accident de travail Disponibilité pour maladie du personnel ouvrier des écoles de la communauté française uniquement pour minimum de la pension (barème 900 et 200) sans minimum garanti Accident de travail Maladie professionnelle Disponibilité pour maladie ou infirmité si le traitement d'attente n'est pas égal au traitement d'activité (pas de FR) Disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite de type 4 à ½ temps, avec 50% du traitement Congé de maladie ou infirmité Congé de maternité (définitif) Congé de maternité (définitif) Congé de prophylaxie Désignation en qualité de juré dans un jury d'assises Congé pour mission à charge de la Communauté française dans les écoles internationales du Shape (Art 5) Disponibilité avec traitement ou subvention — traitement d'attente pour exercer une mission auprès d'une école européenne
39 Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1,3") auprès d'une association de parents ou d'étudiants agréée par le Gouvernement de la FWB 40 Jour de carence pour un membre du personnel contractuel 41 Jours de maladie payés à 100% - 1ère semaine - pour un membre du personnel contractuel 42 Jours de maladie payés à 86% (ouvriers) ou 27% (employés) - du 15ème au 30ème jour d'absence - pour un membre du personnel contractuel 43 Jours de maladie payés à 86% (ouvriers) ou 27% (employés) - du 8ème au 14ème jour d'absence - pour un membre du personnel contractuel 44 Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1,2") auprès d'une organisation représentative de pouvoirs organisateurs d'enseignement agréée par le Gouvernement de la FWB 45 Congé pour suivre des cours 46 Congé pour suivre des cours 47 Congé pour restations réduites accordé aux membres du personnel à partir de 50 ans d'âge ou qui ont 2 enfants à charge de moins de 14 ans (AE du 16/02/1990 et du 22/06/1989) 48 Congé pour exercice provisoire d'une fonction de sélection ou de promotion mieux rémunérée non universitaire dans un emploi non vacant dont le titulaire est absent pour cause de maladie, maternité, accident de travail (en regard des périodes abandonnées) 50 Congé pour exercice provisoire d'une fonction de recrutement mieux rémunérée non universitaire, dans un autre niveau ou réseau hors Hautes Ecoles, dans un emploi non vacant dont le titulaire est absent pour cause de maladie, maternité, accident de travail (en regard des périodes abandonnées) 51 Congé pour exercice provisoire d'une fonction de recrutement mieux rémunérée non universitaire, dans un autre niveau ou réseau hors Hautes Ecoles, dans un emploi non vacant dont le titulaire est absent pour une cause de maladie, maternité, accident de travail (en regard des périodes abandonnées) 52 Congé pour exercice provisoire d'une fonction de recrutement mieux rémunérée non universitaire, dans un autre niveau ou réseau hors Hautes Ecoles, dans un emploi non vacant dont le titulaire est abse	19 21 22 23 24 25 26 27 28 29 31 33 35 36	charge éventuelle réduite n'intervient pas dans le calcul du nombre de jours pour l'ONSS (loi de redressement du 30/07/84) (pas de FR) (blocage automatique au dernier barème d'activité) Remplacement d'un temporaire non rémunéré pendant son absence pour maladie ou accident de travail Disponibilité par défaut d'emploi, mesure rationalisation fusion Disponibilité pour maladie du personnel ouvrier des écoles de la communauté française uniquement pour minimum de la pension (barème 900 et 200) sans minimum garanti Accident de travail Maladie professionnelle Disponibilité pour maladie ou infirmité si le traitement d'attente n'est pas égal au traitement d'activité (pas de FR) Disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite de type 4 à ½ temps, avec 50% du traitement Congé de maladie ou infirmité Congé de maladie ou infirmité Congé de maternité (définitif) Congé de prophylaxie Désignation en qualité de juré dans un jury d'assises Désignation en qualité de juré dans un jury d'assises Désignation en qualité de juré dans un jury d'assises Congé pour mission à charge de la Communauté française dans les écoles internationales du Shape (Art 5) Disponibilité avec traitement ou subvention – traitement d'attente pour exercer une mission auprès d'une école européenne Congé pour mission (Art 61,5°) exercé dans le cadre et aux conditions de la loi du 29 mars 1965 relative à la mise à la disposition des organisations de jeunesse de membres du personnel enseignant et de ses arrêtés
40 Jour de carence pour un membre du personnel contractuel 41 Jours de maladie payés à 100% - 1ère semaine – pour un membre du personnel contractuel 42 Jours de maladie payés à 26% (ouvriers) ou 27% (employés) – du 15ème au 30ème jour d'absence – pour un membre du personnel contractuel 43 Jours de maladie payés à 86% (ouvriers) ou 87% (employés) – du 8ème au 14ème jour d'absence – pour un membre du personnel contractuel 44 Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1,2°) auprès d'une organisation représentative de pouvoirs organisateurs d'enseignement agréée par le Gouvernement de la FWB 45 Congé pour state dans un autre emploi 46 Congé pour state dans un autre emploi 47 Congé pour exercice provisoire d'une fonction de sélection ou de promotion mieux rémunérée non universitaire dans un emploi non vacant dont le titulaire est absent pour cause de maladie, maternité, accident de travail (en regard des périodes abandomées) 49 Remplacement d'un définitif en congé de maternité 50 Congé pour exercice provisoire d'une fonction de recrutement mieux rémunérée non universitaire, dans le même niveau et réseau, dans un emploi non vacant dont le titulaire est absent pour cause de maladie, maternité, accident de travail (en regard des périodes abandomées) 50 Congé pour exercice provisoire d'une fonction de recrutement mieux rémunérée non universitaire, dans le même niveau et réseau, dans un emploi non vacant dont le titulaire est absent pour cause de maladie, maternité, accident de travail (en regard des périodes abandomées) 51 Congé pour exercice provisoire d'une fonction de recrutement mieux rémunérée non universitaire, dans le même niveau et réseau, dans un emploi non vacant dont le titulaire est absent pour cause de maladie, maternité, accident de travail (en regard des périodes abandomées) 52 Suspension disciplinaire 53 Suspension disciplinaire 54 Suspension disciplinaire 55 Suspension disciplinaire 56 Remplacement d'un enseignant en formation continuée 57 Congé pour mission (Art 6.1,2°) au sein du cabinet d'un minist	19 21 22 23 24 25 26 27 28 29 31 33 35 36	charge éventuelle réduite n'intervient pas dans le calcul du nombre de jours pour l'ONSS (loi de redressement du 30/07/84) (pas de FR) (blocage automatique au dernier barème d'activité) Remplacement d'un temporaire non rémunéré pendant son absence pour maladie ou accident de travail Disponibilité par défaut d'emploi, mesure rationalisation fusion Disponibilité pour maladie du personnel ouvrier des écoles de la communauté française uniquement pour minimum de la pension (barème 900 et 200) sans minimum garanti Accident de travail Maladie professionnelle Disponibilité pour maladie ou infirmité si le traitement d'attente n'est pas égal au traitement d'activité (pas de FR) Disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite de type 4 à ¼ temps, avec 50% du traitement Congé de maladie ou infirmité Congé de maternité (définitif) Congé de maternité (définitif) Congé de prophylaxie Désignation en qualité de juré dans un jury d'assises Congé pour mission à charge de la Communauté française dans les écoles internationales du Shape (Art 5) Disponibilité avec traitement ou subvention – traitement d'attente pour exercer une mission auprès d'une école européenne Congé pour mission (Art 6.1,5°) exercé dans le cadre et aux conditions de la loi du 29 mars 1965 relative à la mise à la disposition des organisations de jeunesse de membres du personnel enseignant et de ses arrêtés d'exécution (avec remboursement de l'organisme) Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1,1°) auprès des services, commissions, conseils et jurys du Gouvernement de la FWB, chargés de l'enseignement ou des CPMS ou auprès des cabinets ministériels de
41 Jours de maladie payés à 100% - 1ère semaine – pour un membre du personnel contractuel 42 Jours de maladie payés à 26% (ouvriers) ou 27% (employés) – du 15ème au 30ème jour d'absence – pour un membre du personnel contractuel 43 Jours de maladie payés à 86% (ouvriers) ou 87% (employés) – du 15ème au 14ème jour d'absence – pour un membre du personnel contractuel 44 Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1,2°) auprès d'une organisation représentative de pouvoirs organisateurs d'enseignement agréée par le Gouvernement de la FWB 45 Congé pour state des cours 47 Congé pour restations réduites accordé aux membres du personnel à partir de 50 ans d'âge ou qui ont 2 enfants à charge de moins de 14 ans (AE du 16/02/1990 et du 22/06/1989) 48 Congé pour restations réduites accordé aux membres du personnel à partir de 50 ans d'âge ou qui ont 2 enfants à charge de moins de 14 ans (AE du 16/02/1990 et du 22/06/1989) 49 Remplacement d'un définitif en congé de maternité 50 Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1,4°) auprès d'une Cellule de soutien et d'accompagnement de l'enseignement organisé ou subventionné par la FWB— Code fonction 395 obligatoire 50 Congé pour exercice provisoire d'une fonction de recrutement mieux rémunérée non universitaire, dans le même niveau et réseau, dans un emploi non vacant dont le titulaire est absent pour cause de maladie, maternité, accident de travail (en regard des périodes abandonnées) 51 Congé pour exercice provisoire d'une fonction de recrutement mieux rémunérée non universitaire, dans un autre niveau ou réseau hors Hautes Ecoles, dans un emploi non vacant dont le titulaire est absent pour cause de maladie, maternité, accident de travail (en regard des périodes abandonnées) 52 Suspension disciplinaire 53 Suspension disciplinaire 54 Suspension disciplinaire 55 Suspension figue (décret 10,04.95 – MB 03,05.95) 60 Congé d'accueil en vue de l'adoption et de la tutelle officieuse 60 Congé pour mission (Art 6.1,2°) au sein du cabinet d'un ministre ou d'un secrétaire d'Etat fédéral,	19 21 22 23 24 25 26 27 28 29 31 33 35 36 37	charge éventuelle réduite n'intervient pas dans le calcul du nombre de jours pour l'ONSS (loi de redressement du 30/07/84) (pas de FR) (blocage automatique au dernier barème d'activité) Remplacement d'un temporaire non rémunéré pendant son absence pour maladie ou accident de travail Disponibilité par défaut d'emploi, mesure rationalisation fusion Disponibilité pour maladie du personnel ouvrier des écoles de la communauté française uniquement pour minimum de la pension (barème 900 et 200) sans minimum garanti Accident de travail Maladie professionnelle Disponibilité pour maladie ou infirmité si le traitement d'attente n'est pas égal au traitement d'activité (pas de FR) Disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite de type 4 à ¼ temps, avec 50% du traitement Congé de maladie ou infirmité Congé de maternité (définitif) Congé de prophylaxie Désignation en qualifé de juré dans un jury d'assises Congé pour mission à charge de la Communauté française dans les écoles internationales du Shape (Art 5) Disponibilité avec traitement ou subvention - traitement d'attente pour exercer une mission auprès d'une école européenne Congé pour mission (Art 6.1,5°) exercé dans le cadre et aux conditions de la loi du 29 mars 1965 relative à la mise à la disposition des organisations de jeunesse de membres du personnel enseignant et de ses arrêtés d'exécution (avec remboursement de l'organisme) Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1,1°) auprès des services, commissions, conseils et jurys du Gouvernement de la FWB, chargés de l'enseignement ou des CPMS ou auprès des cabinets ministériels de la FWB
Jours de maladie payés à 26% (ouvriers) ou 27% (employés) – du 15ême au 30ême jour d'absence – pour un membre du personnel contractuel 43 Jours de maladie payés à 86% (ouvriers) ou 87% (employés) – du 8ême au 14ême jour d'absence – pour un membre du personnel contractuel 44 Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1,2°) auprès d'une organisation représentative de pouvoirs organisateurs d'enseignement agréée par le Gouvernement de la FWB 45 Congé pour stage dans un autre emploi 46 Congé pour suivre des cours 47 Congé pour prestations réduites accordé aux membres du personnel à partir de 50 ans d'âge ou qui ont 2 enfants à charge de moins de 14 ans (AE du 16/02/1990 et du 22/06/1989) 48 Congé pour exercice provisoire d'une fonction de sélection ou de promotion mieux rémunérée non universitaire dans un emploi non vacant dont le titulaire est absent pour cause de maladie, maternité, accident de travail (en regard des périodes abandonnées) 49 Remplacement d'un définitif en congé de maternité 50 Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1,4°) auprès d'une Cellule de soutien et d'accompagnement de l'enseignement organisé ou subventionné par la FWB- Code fonction 395 obligatoire 52 Congé pour exercice provisoire d'une fonction de recrutement mieux rémunérée non universitaire, dans le même niveau et réseau, dans un emploi non vacant dont le titulaire est absent pour cause de maladie, maternité, accident de travail (en regard des périodes abandonnées) 53 Congé pour exercice provisoire d'une fonction de recrutement mieux rémunérée non universitaire, dans un autre niveau ou réseau hors Hautes Ecoles, dans un emploi non vacant dont le titulaire est absent pour une cause de maladie, maternité, accident de travail (en regard des périodes abandonnées) 54 Suspension disciplinaire 55 Suspension disciplinaire 56 Remplacement d'un enseignant en formation continuée 57 Congé pour mission d'une rensejonne et la truelle officieuse 68 Congé pour mission d'une rensejonne et la truelle officieuse 69 Congé pour miss	19 21 22 23 24 25 26 27 28 29 31 33 35 36 37	charge éventuelle réduite n'intervient pas dans le calcul du nombre de jours pour l'ONSS (loi de redressement du 30/07/84) (pas de FR) (blocage automatique au dernier barème d'activité) Remplacement d'un temporaire non rémunéré pendant son absence pour maladie ou accident de travail Disponibilité par défaut d'emploi, mesure rationalisation fusion Disponibilité pour maladie du personnel ouvrier des écoles de la communauté française uniquement pour minimum de la pension (barème 900 et 200) sans minimum garanti Accident de travail Maladie professionnelle Disponibilité pour maladie ou infirmité si le traitement d'attente n'est pas égal au traitement d'activité (pas de FR) Disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite de type 4 à ¼ temps, avec 50% du traitement Congé de maladie ou infirmité Congé de maladie ou infirmité Congé de prophylaxie Désignation en qualité de juré dans un jury d'assises Congé pour mission à charge de la Communauté française dans les écoles internationales du Shape (Art 5) Disponibilité avec traitement ou subvention – traitement d'attente pour exercer une mission auprès d'une école européenne Congé pour mission (Art 6.1,5°) exercé dans le cadre et aux conditions de la loi du 29 mars 1965 relative à la mise à la disposition des organisations de jeunesse de membres du personnel enseignant et de ses arrêtés d'exécution (avec remboursement de l'organisme) Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1,1°) auprès des services, commissions, conseils et jurys du Gouvernement de la FWB, chargés de l'enseignement ou des CPMS ou auprès des cabinets ministériels de la FWB Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1,1°) auprès d'une association de parents ou d'étudiants agréée par le Gouvernement de la FWB
Jours de maladie payés à 86% (ouvriers) ou 87% (employés) – du 8ème au 14ème jour d'absence – pour un membre du personnel contractuel 44 Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1,2°) auprès d'une organisation représentative de pouvoirs organisateurs d'enseignement agréée par le Gouvernement de la FWB 45 Congé pour stage dans un autre emploi 46 Congé pour suivre des cours 47 Congé pour prestations réduites accordé aux membres du personnel à partir de 50 ans d'âge ou qui ont 2 enfants à charge de moins de 14 ans (AE du 16/02/1990 et du 22/06/1989) 48 Congé pour rexercice provisoire d'une fonction de selection ou de promotion mieux rémunérée non universitaire dans un emploi non vacant dont le titulaire est absent pour cause de maladie, maternité, accident de travail (en regard des périodes abandonnées) 49 Remplacement d'un définitif en congé de maternité 50 Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1,4°) auprès d'une Cellule de soutien et d'accompagnement de l'enseignement organisé ou subventionné par la FWB- Code fonction 395 obligatoire 52 Congé pour exercice provisoire d'une fonction de recrutement mieux rémunérée non universitaire, dans un autre niveau et réseau, dans un emploi non vacant dont le titulaire est absent pour cause de maladie, maternité, accident de travail (en regard des périodes abandonnées) 53 Congé pour exercice provisoire d'une fonction de recrutement mieux rémunérée non universitaire, dans un autre niveau ou réseau hors Hautes Ecoles, dans un emploi non vacant dont le titulaire est absent pour une cause de maladie, maternité, accident de travail (en regard des périodes abandonnées) 54 Suspension disciplinaire 55 Suspension préventive 56 Remplacement d'un enseignant en formation continuée 57 Congé pour mission (Art 6.1,2°) au sein du cabinet d'un missire ou d'un secrétaire d'Etat fédéral, régional ou communautaire (autre que la FWB) ou dans le cabinet d'un membre du Collège de la Cocor ou de la Cocorn (avec remboursement de l'organisme)	19 21 22 23 24 25 26 27 28 29 31 33 35 36 37	charge éventuelle réduite n'intervient pas dans le calcul du nombre de jours pour l'ONSS (loi de redressement du 30/07/84) (pas de FR) (blocage automatique au dernier barème d'activité) Remplacement d'un temporaire non rémunéré pendant son absence pour maladie ou accident de travail Disponibilité par défaut d'emploi, mesure rationalisation fusion Disponibilité pour maladie du personnel ouvrier des écoles de la communauté française uniquement pour minimum de la pension (barème 900 et 200) sans minimum garanti Accident de travail Maladie professionnelle Disponibilité pour maladie ou infirmité si le traitement d'attente n'est pas égal au traitement d'activité (pas de FR) Disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite de type 4 à ½ temps, avec 50% du traitement Congé de maladie ou infirmité Congé de maternité (définitif) Congé de maternité (définitif) Congé de prophylaxie Désignation en qualité de juré dans un jury d'assises Congé pour mission à charge de la Communauté française dans les écoles internationales du Shape (Art 5) Disponibilité avec traitement ou subvention – traitement d'attente pour exercer une mission auprès d'une école européenne Congé pour mission (Art 6.1,5°) exercé dans le cadre et aux conditions de la loi du 29 mars 1965 relative à la mise à la disposition des organisations de jeunesse de membres du personnel enseignant et de ses arrêtés d'exécution (avec remboursement de l'organisme) Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1,1°) auprès des services, commissions, conseils et jurys du Gouvernement de la FWB, chargés de l'enseignement ou des CPMS ou auprès des cabinets ministériels de la FWB Jour de carence pour un membre du personnel contractuel
45 Congé pour suivre des cours 46 Congé pour suivre des cours 47 Congé pour prestations réduites accordé aux membres du personnel à partir de 50 ans d'âge ou qui ont 2 enfants à charge de moins de 14 ans (AE du 16/02/1990 et du 22/06/1989) 48 Congé pour exercice provisoire d'une fonction de sélection ou de promotion mieux rémunérée non universitaire dans un emploi non vacant dont le titulaire est absent pour cause de maladie, maternité, accident de travail (en regard des périodes abandonnées) 49 Remplacement d'un définitif en congé de maternité 50 Congé pour exercice provisoire d'une fonction de recrutement mieux rémunérée non universitaire, dans le même niveau et réseau, dans un emploi non vacant dont le titulaire est absent pour cause de maladie, maternité, accident de travail (en regard des périodes abandonnées) 52 Congé pour exercice provisoire d'une fonction de recrutement mieux rémunérée non universitaire, dans le même niveau et réseau, dans un emploi non vacant dont le titulaire est absent pour cause de maladie, maternité, accident de travail (en regard des périodes abandonnées) 53 Congé pour exercice provisoire d'une fonction de recrutement mieux rémunérée non universitaire, dans un autre niveau ou réseau hors Hautes Ecoles, dans un emploi non vacant dont le titulaire est absent pour une cause de maladie, maternité, accident de travail (en regard des périodes abandonnées) 54 Suspension disciplinaire 55 Suspension préventive 56 Remplacement d'un enseignant en formation continuée 57 Congé pour exercice provisoire d'une fonction de la tutelle officieuse 58 Congé politique (décret 10.04.95 – MB 03.05.95) 60 Congé d'accueil en vue de l'adoption et de la tutelle officieuse 60 Congé pour mission (Art 6.1,2°) au sein du cabinet d'un ministre ou d'un secrétaire d'Etat fédéral, régional ou communautaire (autre que la FWB) ou dans le cabinet d'un membre du Collège de la Cocof ou de la Cocom (aver emboursement de l'organisme)	19 21 22 23 24 25 26 27 28 29 31 33 35 36 37	charge éventuelle réduite n'intervient pas dans le calcul du nombre de jours pour l'ONSS (loi de redressement du 30/07/84) (pas de FR) (blocage automatique au dernier barème d'activité) Remplacement d'un temporaire non rémunéré pendant son absence pour maladie ou accident de travail Disponibilité par défaut d'emploi, mesure rationalisation fusion Disponibilité pour maladie du personnel ouvrier des écoles de la communauté française uniquement pour minimum de la pension (barème 900 et 200) sans minimum garanti Accident de travail Maladie professionnelle Disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite de type 4 à ¼ temps, avec 50% du traitement Congé de maladie ou infirmité Congé de maternité (définitif) Congé de maternité (définitif) Congé de prophylaxie Désignation en qualité de juré dans un jury d'assises Congé pour mission à charge de la Communauté française dans les écoles internationales du Shape (Art 5) Disponibilité avec traitement ou subvention — traitement d'attente pour exercer une mission auprès d'une école européenne Congé pour mission (Art 6.1,5°) exercé dans le cadre et aux conditions de la loi du 29 mars 1965 relative à la mise à la disposition des organisations de jeunesse de membres du personnel enseignant et de ses arrêtés d'exécution (avec remboursement de l'organisme) Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1,1°) auprès des services, commissions, conseils et jurys du Gouvernement de la FWB, chargés de l'enseignement ou des CPMS ou auprès des cabinets ministériels de la FWB Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1,1°) auprès d'une association de parents ou d'étudiants agréée par le Gouvernement de la FWB Lour de carence pour un membre du personnel contractuel Jours de maladie payés à 100% - l'ère semaine — pour un membre du personnel contractuel
46 Congé pour suivre des cours 47 Congé pour prestations réduites accordé aux membres du personnel à partir de 50 ans d'âge ou qui ont 2 enfants à charge de moins de 14 ans (AE du 16/02/1990 et du 22/06/1989) 48 Congé pour prestations réduites accordé aux membres du personnel à partir de 50 ans d'âge ou qui ont 2 enfants à charge de moins de 14 ans (AE du 16/02/1990 et du 22/06/1989) 49 Remplacement d'un définitif en congé de maternité 50 Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1,4°) auprès d'une Cellule de soutien et d'accompagnement de l'enseignement organisé ou subventionné par la FWB—Code fonction 395 obligatoire 52 Congé pour exercice provisoire d'une fonction de recrutement mieux rémunérée non universitaire, dans le même niveau et réseau, dans un emploi non vacant dont le titulaire est absent pour cause de maladie, maternité, accident de travail (en regard des périodes abandonnées) 53 Congé pour exercice provisoire d'une fonction de recrutement mieux rémunérée non universitaire, dans un autre niveau ou réseau hors Hautes Ecoles, dans un emploi non vacant dont le titulaire est absent pour une cause de maladie, maternité, accident de travail (en regard des périodes abandonnées) 54 Suspension disciplinaire 55 Suspension disciplinaire 56 Remplacement d'un enseignant en formation continuée 57 Congé politique (décret 10.04.95 – MB 03.05.95) 68 Congé politique (décret 10.04.95 – MB 03.05.95) 69 Congé d'accueil en vue de l'adoption et de la tuelle officieuse 60 Congé pour mission (Art 6.1,2°) au sein du cabinet d'un ministre ou d'un secrétaire d'Etat fédéral, régional ou communautaire (autre que la FWB) ou dans le cabinet d'un membre du Collège de la Cocor ou de la Cocom (aver emboursement de l'organisme)	19 21 22 23 24 25 26 27 28 29 31 33 35 36 37 38 39 40 41 42 43	charge éventuelle réduite n'intervient pas dans le calcul du nombre de jours pour l'ONSS (loi de redressement du 30/07/84) (pas de FR) (blocage automatique au dernier barème d'activité) Remplacement d'un temporaire non rémunéré pendant son absence pour maladie ou accident de travail Disponibilité pour maladie du personnel ouvrier des écoles de la communauté française uniquement pour minimum de la pension (barème 900 et 200) sans minimum garanti Accident de travail Maladie professionnelle Disponibilité pour maladie ou infirmité si le traitement d'attente n'est pas égal au traitement d'activité (pas de FR) Disponibilité pour onvenances personnelles précédant la pension de retraite de type 4 à ¼ temps, avec 50% du traitement Congé de maladie ou infirmité Congé de matadie ou infirmité Congé de maternité (définitif) Congé de prophylaxie Désignation en qualité de juré dans un jury d'assises Congé pour mission à charge de la Communauté française dans les écoles internationales du Shape (Art 5) Disponibilité acc traitement ou subvention - traitement d'attente pour exercer une mission auprès d'une école européenne Congé pour mission (Art 6.1,5°) exercé dans le cadre et aux conditions de la loi du 29 mars 1965 relative à la mise à la disposition des organisations de jeunesse de membres du personnel enseignant et de ses arrêtés d'exécution (avec remboursement de l'organisme) Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1,1°) auprès d'une association de parents ou d'étudiants agréée par le Gouvernement de la FWB Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1,1°) auprès d'une association de parents ou d'étudiants agréée par le Gouvernement de la FWB Jour de carence pour un membre du personnel contractuel Jours de maladie payés à 100% - 1ère semaine – pour un membre du personnel contractuel Jours de maladie payés à 26% (ouvriers) ou 27% (employés) – du 15ème au 30ème jour d'absence –
Congé pour prestations réduites accordé aux membres du personnel à partir de 50 ans d'âge ou qui ont 2 enfants à charge de moins de 14 ans (AE du 16/02/1990 et du 22/06/1989) Congé pour exercice provisoire d'une fonction de sélection ou de promotion mieux rémunérée non universitaire dans un emploi non vacant dont le titulaire est absent pour cause de maladie, maternité, accident de travail (en regard des périodes abandonnées) Remplacement d'un définitif en congé de maternité Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1,4°) auprès d'une Cellule de soutien et d'accompagnement de l'enseignement organisé ou subventionné par la FWB—Code fonction 395 obligatoire Congé pour exercice provisoire d'une fonction de recrutement mieux rémunérée non universitaire, dans le même niveau et réseau, dans un emploi non vacant dont le titulaire est absent pour cause de maladie, maternité, accident de travail (en regard des périodes abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction de recrutement mieux rémunérée non universitaire, dans un autre niveau et réseau, dans un emploi non vacant dont le titulaire est absent pour une cause de maladie, maternité, accident de travail (en regard des périodes abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction de recrutement mieux rémunérée non universitaire, dans un autre niveau ou réseau hors Hautes Ecoles, dans un emploi non vacant dont le titulaire est absent pour une cause de maladie, maternité, accident de travail (en regard des périodes abandonnées) Suspension disciplinaire Suspension disciplinaire Congé pour mission (Art 6.1,2°) au sein du cabinet d'un ministre ou d'un secrétaire d'Etat fédéral, régional ou communautaire (autre que la FWB) ou dans le cabinet d'un membre du Collège de la Cocor ou de la Cocom (aver emboursement de l'organisme)	19 21 22 23 24 25 26 27 28 29 31 33 35 36 37 38 39 40 41 42 43	charge éventuelle réduite n'intervient pas dans le calcul du nombre de jours pour l'ONSS (loi de redressement du 30/07/84) (pas de FR) (blocage automatique au dernier barème d'activité) Remplacement d'un temporaire non rémunéré pendant son absence pour maladie ou accident de travail Disponibilité pour maladie du jersonnel ouvrier des écoles de la communauté française uniquement pour minimum de la pension (barème 900 et 200) sans minimum garanti Accident de travail Maladie professionnelle Disponibilité pour maladie ou infirmité si le traitement d'attente n'est pas égal au traitement d'activité (pas de FR) Disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite de type 4 à ¼ temps, avec 50% du traitement Congé de maternité (définitif) Congé de maternité (définitif) Congé de maternité (définitif) Congé de prophylaxie Désignation en qualité de juré dans un jury d'assies Congé pour mission à charge de la Communauté française dans les écoles internationales du Shape (Art 5) Disponibilité avec traitement ou subvention – traitement d'attente pour exercer une mission auprès d'une école européenne Congé pour mission (Art 6.1,5°) exercé dans le cadre et aux conditions de la loi du 29 mars 1965 relative à la mise à la disposition des organisations de jeunesse de membres du personnel enseignant et de sea arrêtés d'exécution (avec remboursement de l'organisme) Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1,1°) auprès des services, commissions, conseils et jurys du Gouvernement de la FWB, chargés de l'enseignement ou des CPMS ou auprès des cabinets ministériels de la FWB La FWB Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1,3°) auprès d'une association de parents ou d'étudiants agréée par le Gouvernement de la FWB Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1,3°) auprès d'une association de parents ou d'étudiants agréée par le Gouvernement de la FWB Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1,2°) auprès d'une association de parents ou d'étudiants agréée par le Gouvernement de la FWB
Congé pour exercice provisoire d'une fonction de sélection ou de promotion mieux rémunérée non universitaire dans un emploi non vacant dont le titulaire est absent pour cause de maladie, maternité, accident de travail (en regard des périodes abandonnées) 8 Remplacement d'un définitif en congé de maternité 50 Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1,4°) auprès d'une Cellule de soutien et d'accompagnement de l'enseignement organisé ou subventionné par la FWB—Code fonction 395 obligatoire 52 Congé pour exercice provisoire d'une fonction de recrutement mieux rémunérée non universitaire, dans le même niveau et réseau, dans un emploi non vacant dont le titulaire est absent pour cause de maladie, maternité, accident de travail (en regard des périodes abandonnées) 53 Congé pour exercice provisoire d'une fonction de recrutement mieux rémunérée non universitaire, dans le même niveau et réseau, dans un emploi non vacant dont le titulaire est absent pour cause de maladie, maternité, accident de travail (en regard des périodes abandonnées) 54 Suspension disciplinaire 55 Suspension préventive 56 Remplacement d'un enseignant en formation continuée 57 Suspension préventive 58 Congé politique (décret 10.04.95 – MB 03.05.95) 60 Congé d'accueil en vue de l'adoption et de la tutelle officieuse 60 Congé pour mission (Art 6.1,2°) au sein du cabinet d'un ministre ou d'un secrétaire d'Etat fédéral, régional ou communautaire (autre que la FWB) ou dans le cabinet d'un membre du Collège de la Cocof, de la Cocof ou de la Cocom (aver emboursement de l'organisme)	19 21 22 23 24 25 26 27 28 29 31 33 35 36 37 38 40 41 42 43 44 44 45	charge éventuelle réduite n'intervient pas dans le calcul du nombre de jours pour l'ONSS (loi de redressement du 30/07/84) (pas de FR) (blocage automatique au dernier barème d'activité) Remplacement d'un temporaire non rémunéré pendant son absence pour maladie ou accident de travail Disponibilité pour maladie du personnel ouvrier des écoles de la communauté française uniquement pour minimum de la pension (barème 900 et 200) sans minimum garanti Accident de travail Maladie professionnelle Disponibilité pour maladie ou infirmité si le traitement d'attente n'est pas égal au traitement d'activité (pas de FR) Disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite de type 4 à ¼ temps, avec 50% du traitement Congé de maladie ou infirmité Congé de maternité (définitif) Congé de maternité (définitif) Congé parental Congé de maternité (de juré dans un jury d'assises Congé pour mission à charge de la Communauté française dans les écoles internationales du Shape (Art 5) Disponibilité avec traitement ou subvention - traitement d'attente pour exercer une mission auprès d'une école européenne Congé pour mission à charge de la Communauté française dans les écoles internationales du Shape (Art 5) Disponibilité avec traitement de l'organisme) Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1.1°) auprès des services, commissions, conseils et jurys du Gouvernement de la FWB, chargés de l'enseignement ou des CPMS ou auprès des cabinets ministériels de la FWB Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1.1°) auprès d'une association de parents ou d'étudiants agréée par le Gouvernement de la FWB Jours de maladie payés à 60% (ouvriers) ou 27% (employés) – du 15ème au 30ème jour d'absence – pour un membre du personnel contractuel Jours de maladie payés à 80% (ouvriers) ou 87% (employés) – du 15ème au 30ème jour d'absence – pour un membre du personnel contractuel Jours de maladie payés à 80% (ouvriers) ou 87% (employés) – du 15ème au 30ème jour d'absence – pour un membre du personnel contractuel
49 Remplacement d'un définitif en congé de maternité 50 Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1,4°) auprès d'une Cellule de soutien et d'accompagnement de l'enseignement organisé ou subventionné par la FWB- Code fonction 395 obligatoire 52 Congé pour exercice provisoire d'une fonction de recrutement mieux rémunérée non universitaire, dans le même niveau et réseau, dans un emploi non vacant dont le titulaire est absent pour cause de maladie, maternité, accident de travail (en regard des périodes abandonnées) 53 Congé pour exercice provisoire d'une fonction de recrutement mieux rémunérée non universitaire, dans un autre niveau ou réseau hors Hautes Ecoles, dans un emploi non vacant dont le titulaire est absent pour une cause de maladie, maternité, accident de travail (en regard des périodes abandonnées) 54 Suspension disciplinaire 55 Suspension préventive 56 Remplacement d'un enseignant en formation continuée 57 Congé politique (décret 10.04.95 – MB 03.05.95) 68 Congé oblitique (décret 10.04.95 – MB 03.05.95) 69 Congé of accueil en vue de l'adoption et de la tutelle officieuse 60 Congé pour mission (Art 6.1,2°) au sein du cabinet d'un ministre ou d'un secrétaire d'Etat fédéral, régional ou communautaire (autre que la FWB) ou dans le cabinet d'un membre du Collège de la Cocof, de la Cocof ou de la Cocom (aver emboursement de l'organisme)	19 21 22 23 24 25 26 27 28 29 31 33 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45	charge éventuelle réduite n'intervient pas dans le calcul du nombre de jours pour l'ONSS (loi de redressement du 30/07/84) (pas de FR) (blocage automatique au dernier barème d'activité) Remplacement d'un temporaire non rémunéré pendant son absence pour maladie ou accident de travail Disponibilité pour maladie du personnel ouvrier des écoles de la communauté française uniquement pour minimum de la pension (barème 900 et 200) sans minimum garanti Accident de travail Maladie professionnelle Disponibilité pour maladie ou infirmité si le traitement d'attente n'est pas égal au traitement d'activité (pas de FR) Disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite de type 4 à ½ temps, avec 50% du traitement Congé de maladie ou infirmité Congé de maternité (définitif) Congé de maternité (définitif) Congé de maternité (définitif) Congé de maternité (définitif) Congé de prophylaxie Désignation en qualité de juré dans un jury d'assies Congé pour mission à charge de la Communauté française dans les écoles internationales du Shape (Art 5) Disponibilité avec traitement ou subvention — traitement d'attente pour exercer une mission auprès d'une école européenne Congé pour mission (Art 6.1,5°) exercé dans le cadre et aux conditions de la loi du 29 mars 1965 relative à la mise à la disposition des organisations de jeunesse de membres du personnel enseignant et de ses arrêtés d'exécution (avec remboursement de l'organisme) Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1,1°) auprès d'une association de parents ou d'étudiants agréée par le Gouvernement de la FWB. Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1,3°) auprès d'une association de parents ou d'étudiants agréée par le Gouvernement de la FWB Lours de maladie payés à 100% - l'ere semaine — pour un membre du personnel contractuel Jours de maladie payés à 26% (ouvriers) ou 27% (employés) — du 18ême au 30ème jour d'absence — pour un membre du personnel contractuel Lours de maladie payés à 26% (ouvriers) ou 37% (employés) — du 8ême au 4
Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1,4°) auprès d'une Cellule de soutien et d'accompagnement de l'enseignement organisé ou subventionné par la FWB—Code fonction 395 obligatoire Congé pour exercice provisoire d'une fonction de recrutement mieux rémunérée non universitaire, dans le même niveau et réseau, dans un emploi non vacant dont le titulaire est absent pour cause de maladie, maternité, accident de travail (en regard des périodes abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction de recrutement mieux rémunérée non universitaire, dans un autre niveau ou réseau hors Hautes Ecoles, dans un emploi non vacant dont le titulaire est absent pour une cause de maladie, maternité, accident de travail (en regard des périodes abandonnées) Suspension disciplinaire Suspension préventive Remplacement d'un enseignant en formation continuée Congé politique (décret 10.04.95 – MB 03.05.95) Congé d'accueil en vue de l'adoption et de la tutelle officieuse Congé politique (maternité, accident de urabinet d'un ministre ou d'un secrétaire d'Etat fédéral, régional ou communautaire (autre que la FWB) ou dans le cabinet d'un membre du Collège de la Cocof, de la Cocof ou de la Cocom (aver emboursement de l'organisme)	19 21 22 23 24 25 26 27 28 29 31 33 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 44 45 46	charge éventuelle réduite n'intervient pas dans le calcul du nombre de jours pour l'ONSS (loi de redressement du 30/07/84) (pas de FR) (blocage automatique au dernier barème d'activité) Remplacement d'un temporaire non rémunéré pendant son absence pour maladie ou accident de travail Disponibilité pour maladie du personnel ouvrier des écoles de la communauté française uniquement pour minimum de la pension (barème 900 et 200) sans minimum garanti Accident de travail Maladie professionnelle Disponibilité pour maladie ou infirmité si le traitement d'attente n'est pas égal au traitement d'activité (pas de FR) Disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite de type 4 à ¼ temps, avec 50% du traitement Congé de maladie ou infirmité Congé pour mission à charge de la Communauté française dans les écoles internationales du Shape (Art 5) Eosgé pour mission à charge de la Communauté française dans les écoles internationales du Shape (Art 5) Eosgé pour mission à charge de la Communauté française dans les écoles internationales du Shape (Art 5) Eongé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1,1") auprès des services, commissions, conseils et jurys du Gouvernement de la FWB, chargés de l'enseignement ou des CPMS ou auprès des cabinets ministériels de la FWB Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1,3") auprès des services, commissions, conseils et jurys du Gouvernement de la FWB Lours de maladie payés à 16% (ouvriers) ou 27% (employés) – du 15ème au 30ème jour d'absence – pour un membre du personnel contractuel Jours de maladie payés à 26% (ouvriers) ou 27% (employés) – du 15ème au 30ème jour d'absence – pour un membre du personnel contractuel Jours de maladie payés à 26% (ouvriers) ou 27% (employés) – du 15ème au 30ème jour d'absence – pour un membre du personnel contractuel Jours de maladie payé
52 Congé pour exercice provisoire d'une fonction de recrutement mieux rémunérée non universitaire, dans le même niveau et réseau, dans un emploi non vacant dont le titulaire est absent pour cause de maladie, maternité, accident de travail (en regard des périodes abandonnées) 53 Congé pour exercice provisoire d'une fonction de recrutement mieux rémunérée non universitaire, dans un autre niveau ou réseau hors Hautes Ecoles, dans un emploi non vacant dont le titulaire est absent pour une cause de maladie, maternité, accident de travail (en regard des périodes abandonnées) 54 Suspension disciplinaire 55 Suspension préventive 56 Remplacement d'un enseignant en formation continuée 58 Congé politique (décret 10.04.95 – MB 03.05.95) 60 Congé d'accueil en vue de l'adoption et de la tutelle officieuse 61 Congé pour mission (Art 6.1,2°) au sein du cabinet d'un ministre ou d'un secrétaire d'Etat fédéral, régional ou communautaire (autre que la FWB) ou dans le cabinet d'un membre du Collège de la Cocor ou de la Cocom (aver emboursement de l'organisme)	19 21 22 23 24 25 26 27 28 29 31 33 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47	charge éventuelle réduite n'intervient pas dans le calcul du nombre de jours pour l'ONSS (loi de redressement du 30/07/84) (pas de FR) (blocage automatique au dernier barème d'activité) Remplacement d'un temporaire non rémunéré pendant son absence pour maladie ou accident de travail Disponibilité pour maladie du personnel ouvrier des écoles de la communauté française uniquement pour minimum de la pension (barème 900 et 200) sans minimum garanti Accident de travail Maladie professionnelle Disponibilité pour moladie ou infirmité si le traitement d'attente n'est pas égal au traitement d'activité (pas de FR) Disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite de type 4 à ¼ temps, avec 50% du traitement Congé de maladie ou infirmité Congé por mission à charge de la Communauté française dans les écoles internationales du Shape (Art 5) Disponibilité pour maladie du purp d'assises Congé pour mission à charge de la Communauté française dans les écoles internationales du Shape (Art 5) Disponibilité avec traitement ou subvention – Traitement d'attente pour exercer une mission auprès d'une école européenne Congé pour mission (Art 6.1,5°) exercé dans le cadre et aux conditions de la loi du 29 mars 1965 relative à la mise à la disposition des organisations de jeunesse de membres du personnel enseignant et de ses arrêtés d'exécution (avec remboursement de l'organisme) Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1,1°) auprès des services, commissions, conseils et jurys du Gouvernement de la FWB, chargés de l'enseignement ou des CPMS ou auprès des cabinets ministériels de la FWB Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1,3°) auprès d'une association de parents ou d'étudiants agréée par le Gouvernement de la FWB Jour de arnadie payés à 20% (ouvriers) ou 27% (employés) – du 15ème au 30ème jour d'absence – pour un membre du personnel contractuel Jours de maladie p
maternité, accident de travail (en regard des périodes abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction de recrutement mieux rémunérée non universitaire, dans un autre niveau ou réseau hors Hautes Ecoles, dans un emploi non vacant dont le titulaire est absent pour une cause de maladie, maternité, accident de travail (en regard des périodes abandonnées) Suspension disciplinaire Suspension préventive Remplacement d'un enseignant en formation continuée Congé politique (décret 10.04.95 – MB 03.05.95) Congé oblitique (décret 10.04.95 – MB 03.05.95) Congé d'accueil en vue de l'adoption et de la tutelle officieuse Congé pour mission (Art 6.1,2°) au sein du cabinet d'un ministre ou d'un secrétaire d'Etat fédéral, régional ou communautaire (autre que la FWB) ou dans le cabinet d'un membre du Collège de la Cocor ou de la Cocom (avec remboursement de l'organisme)	19 21 22 23 24 25 26 27 28 29 31 33 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48	charge éventuelle réduite rintervient pas dans le calcul du nombre de jours pour l'ONSS (loi de redressement du 30/07/84) (pas de FR) (blocage automatique au dernier barème d'activité) Remplacement d'un temporaire non rémunéré pendant son absence pour maladie ou accident de travail Disponibilité par défaut d'emploi, mesure rationalisation fusion Disponibilité par défaut d'emploi, mesure rationalisation fusion Disponibilité pour maladie du personnel ouvrier des écoles de la communauté française uniquement pour minimum de la pension (barème 900 et 200) sans minimum garanti Accident de travail Maladie professionnelle Disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite de type 4 à ¼ temps, avec 50% du traitement Congé de maladie ou infirmaté Congé pour mission à charge de la Communuauté française dans les écoles internationales du Shape (Art 5) Disponibilité avec traitement ou subvention – traitement d'attente pour exercer une mission auprès d'une école européenne Congé pour mission à charge de la Communuauté française dans les écoles internationales du Shape (Art 5) Disponibilité avec traitement ou subvention – traitement d'attente pour exercer une mission auprès d'une école européenne Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1, 1°) auprès des services, commissions, conseils et jurys du Gouvernement de la FWB, chargés de l'enseignement ou des CPMS ou auprès des cabinets ministériels de la FWB Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1, 2°) auprès d'un
Tongé pour exercice provisoire d'une fonction de recrutement mieux rémunérée non universitaire, dans un autre niveau ou réseau hors Hautes Ecoles, dans un emploi non vacant dont le titulaire est absent pour une cause de maladie, maternité, accident de travail (en regard des périodes abandonnées) 54 Suspension disciplinaire 55 Suspension préventive 56 Remplacement d'un enseignant en formation continuée 58 Congé politique (décret 10.04.95 – MB 03.05.95) 60 Congé d'accueil en vue de l'adoption et de la tutelle officieuse 61 Congé pour mission (Art 6.1,2°) au sein du cabinet d'un ministre ou d'un secrétaire d'Etat fédéral, régional ou communautaire (autre que la FWB) ou dans le cabinet d'un membre du Collège de la Cocor ou de la Cocorn (avec remboursement de l'organisme)	19 21 22 23 24 25 26 27 28 29 31 33 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48	charge éventuelle réduite rintervient pas dans le calcul du nombre de jours pour l'ONSS (loi de redressement du 30/07/84) (pas de FR) (blocage automatique au dernier barème d'activité) Remplacement d'un temporaire non rémunéré pendant son absence pour maladie ou accident de travail Disponibilité par défaut d'emploi, mesure rationalisation fusion Disponibilité par défaut d'emploi, mesure rationalisation fusion Disponibilité pour maladie du personnel ouvrier des écoles de la communauté française uniquement pour minimum de la pension (barème 900 et 200) sans minimum garanti Accident de travail Maladie professionnelle Disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite de type 4 à ¼ temps, avec 50% du traitement Congé de maladie ou infirmaté Congé pour mission à charge de la Communuauté française dans les écoles internationales du Shape (Art 5) Disponibilité avec traitement ou subvention – traitement d'attente pour exercer une mission auprès d'une école européenne Congé pour mission à charge de la Communuauté française dans les écoles internationales du Shape (Art 5) Disponibilité avec traitement ou subvention – traitement d'attente pour exercer une mission auprès d'une école européenne Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1, 1°) auprès des services, commissions, conseils et jurys du Gouvernement de la FWB, chargés de l'enseignement ou des CPMS ou auprès des cabinets ministériels de la FWB Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1, 2°) auprès d'un
cause de maladie, maternité, accident de travail (en regard des périodes abandonnées) 54 Suspension disciplinaire 55 Suspension préventive 56 Remplacement d'un enseignant en formation continuée 58 Congé politique (décret 10.04.95 – MB 03.05.95) 60 Congé d'accueil en vue de l'adoption et de la tutelle officieuse 61 Congé pour mission (Art 6.1,2°) au sein du cabinet d'un ministre ou d'un secrétaire d'Etat fédéral, régional ou communautaire (autre que la FWB) ou dans le cabinet d'un membre du Collège de la Cocor ou de la Cocorn (avec remboursement de l'organisme)	19 21 22 23 24 25 26 27 28 29 31 33 35 36 37 38 40 41 42 43 44 45 46 47 48	charge éventuelle réduite r'uitervient pas dans le calcul du nombre de jours pour l'ONSS (toi de redressement du 30:07/84) (pas de FR) (blocage automatique au dernier barème d'activité) Remplacement d'un temporaire non rémunéré pendant son absence pour maladie ou accident de travail Disponibilité par défaut d'emploi, mesure rationalisation fusion Disponibilité pour maladie du personnel ouvrier des écoles de la communanté française uniquement pour minimum de la pension (barème 900 et 200) sans minimum garanti Accident de travail Maladie professionnelle Disponibilité pour nandadie ou infirmité si le traitement d'attente n'est pas égal au traitement d'activité (pas de FR) Disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite de type 4 à 3é temps, avec 50% du traitement Congé de maladie ou infirmité Congé pour mission à charge de la Communauté française dans les écoles internationales du Shape (Art 5) Disponibilité avec traitement ou subvention - traitement d'attente pour exercer une mission auprès d'une école européeme Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1,1°) auprès des services, commissions, conseils et jurys du Gouvernement de la FWB, chargés de l'enseignement ou des CPMS ou auprès des cabinets ministériels de la FWB Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1,1°) auprès des services, commissions, conseils et jurys du Gouvernement de la FWB Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1,2°) auprès d'une association de parents ou d'édudints agréée par le Gouvernement de la FWB
54 Suspension disciplinaire 55 Suspension préventive 56 Remplacement d'un enseignant en formation continuée 58 Congé politique (décret 10.04.95 – MB 03.05.95) 60 Congé d'accueil en vue de l'adoption et de la tutelle officieuse 61 Congé pour mission (Art 6.1,2°) au sein du cabinet d'un ministre ou d'un secrétaire d'Etat fédéral, régional ou communautaire (autre que la FWB) ou dans le cabinet d'un membre du Collège de la Cocor ou de la Cocorn (avec remboursement de l'organisme)	19 21 22 23 24 25 26 27 28 29 31 33 35 36 37 38 40 41 42 43 44 45 46 47 48	charge éventuelle réduite reduite de personnel ouvrier des écoles de la communauté française uniquement pour minimum de la pension (barême 900 et 200) sans minimum garanti Accident de travail Maladie professionnelle Disponibilité pour maladie du personnel ouvrier des écoles de la communauté française uniquement pour minimum de la pension (barême 900 et 200) sans minimum garanti Accident de travail Maladie professionnelle Disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite de type 4 à ½ temps, avec 50% du traitement Congé de maternité (définitif) Congé de prophylaxie Désignation en qualité de juré dans un jury d'assises Congé pour mission à charge de la Communauté française dans les écoles internationales du Shape (Art 5) Disponibilité outer traitement ou subvention—traitement d'attente pour exercer une mission après d'une école européenne Congé pour mission à charge de la Communauté française dans les écoles internationales du Shape (Art 5) Disponibilité ouver traitement ou subvention—traitement d'attente pour exercer une mission auprès d'une école européenne Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1,51") auprès des services, commissions, conseils et jurys du Gouvernement de la FWB, chargés de l'enseignement ou des CPMS ou auprès des cabinets ministériels de la FWB Lors de maladie payés à 16% (ouvriers) ou 27% (employés)— du 18me au 300me jour d'absence — pour un membre du personnel contractuel Jours de maladie payés à 16% (ouvriers) ou 27% (employés)— du 18me au 14me jour d'absence — pour un membre du personnel contractuel Jours de maladie payés à 16% (ouvriers) ou 27% (employés)— du 18me au 14me jour d'absence — pour un membre du personnel contractuel Jours de maladie payés à 16% (ouvriers) ou 27% (empl
55 Suspension préventive 56 Remplacement d'un enseignant en formation continuée 58 Congé politique (décret 10.04.95 – MB 03.05.95) 60 Congé d'accueil en vue de l'adoption et de la tutelle officieuse 61 Congé opur mission (Art 6.1,2°) au sein du cabinet d'un ministre ou d'un secrétaire d'Etat fédéral, régional ou communautaire (autre que la FWB) ou dans le cabinet d'un membre du Collège de la Cocor, de la Cocor ou de la Cocorn (avec remboursement de l'organisme)	19 21 22 23 24 25 26 27 28 29 31 33 35 36 37 38 39 40 41 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50	charge eventuelle réduite in 'intervien pas dans le calcul du nombre de jours pour l'ONSS (loi de redressement d'un temporaire non rémunéré pendant son absence pour maladie ou accident de travail Disponibilité par défaut d'emploi, neueur rationalisation fission Disponibilité pour maladie du personnel ouvrier des écoles de la communauté française uniquement pour minimum de la pension (barême 900 et 200) sans minimum garanti Accident de travail Maladie professionnelle Maladie professionnelle Disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite de type 4 à ¼ temps, avec 50% du traitement Congé de maladie ou infirmité Désignation en qualité de juré dans un jury d'assisses Congé pour mission à charge de la Communauté française dans les écoles internationales du Shape (Art 5) Disponibilité avec traitement ou subvention – traitement d'attente n'est passes écoles internationales du Shape (Art 5) Disponibilité avec traitement ou subvention – traitement d'attente pour exercer une mission auprès d'une école européenne Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1,1°) auprès des services, commissions, conseils et jurys du Gouvernement de la FWB, chargés de l'enseignement ou des CPMS ou auprès des cabinets ministériels de la FW
Femplacement d'un enseignant en formation continuée Congé politique (décret 10.04.95 - MB 03.05.95) Congé d'accueil en vue de l'adoption et de la tutelle officieuse Congé pour mission (Art 6.1.2°) au sein du cabinet d'un ministre ou d'un secrétaire d'Etat fédéral, régional ou communautaire (autre que la FWB) ou dans le cabinet d'un membre du Collège de la Cocof, de la Cocor ou de la Cocom (avec remboursement de l'organisme)	19 21 22 23 24 25 26 27 28 29 31 33 35 36 37 38 39 40 41 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50	charge éventuelle réduite in 'intervien pas dans le calcul du nombre de jours pour l'ONSS (oi de redressement d'un temporaire non rémunéré pendant son absence pour maladie ou accident de travail Disponibilité par défaut d'emploi, neueur rationalisation fusion Disponibilité par défaut d'emploi, neueur rationalisation fusion Disponibilité pour maladie du personnel ouvrier des écoles de la communauté française uniquement pour minimum de la pension (barême 900 et 200) sans minimum garanti Accident de travail Maladie professionnelle Disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite de type 4 à ¼ temps, avec 50% du traitement Congé de maladie ou infirmité si le traitement d'attent n'est pas égal au traitement d'activité (pas de FR) Disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite de type 4 à ¼ temps, avec 50% du traitement Congé de maternité (définitf) Congé de maternité (définitf) Congé pour mission à charge de la Communauté française dans les écoles internationales du Shape (Art 5) Disponibilité pour traitement dans un jury d'assises Congé pour mission à charge de la Communauté française dans les écoles internationales du Shape (Art 5) Disponibilité ou craitement d'attente pour excerce meission auprès d'une école curopéenne Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1.7) auprès des services, commissions, conseils et jurys du Gouvernement de la FWB, chargés de l'enseignement ou des CPMS ou auprès des cabinets ministériels de la FWB Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1.7) auprès des services, commissions, conseils et jurys du Gouvernement de la FWB Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1.7) auprès des services, commissions, conseils et jurys du Gouvernement de la FWB Jour de carence pour un membre du personnel contractuel Jours de maladie pays à 10% (FWB (Art 5.1.7) auprès d'une association de parents ou d'étudiants agréée par le Gouvernement de la FWB Jour de carence pour un membre du personnel contractuel Jours de maladie
Congé d'accueil en vue de l'adoption et de la tutelle officieuse Congé pour mission (Art 6.1,2°) au sein du cabinet d'un ministre ou d'un secrétaire d'Etat fédéral, régional ou communautaire (autre que la FWB) ou dans le cabinet d'un membre du Collège de la Cocof, de la Cocof ou de la Cocom (avec remboursement de l'organisme)	19 21 22 23 24 25 26 27 28 29 31 33 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 52	charge eventuelle réduit or 'intervien pas dans le calcul du nombre de jours pour l'ONSS (toi de redressement du 30/07/84) (pas de FR) (blocage automatique au dernier barème d'activité) Remplacement d'un temporaire non rémunéré pendant son absence pour maladie ou accident de travail Disponibilité par défaut d'emploi, neuver rationalisation fission Disponibilité pour maladie du personnel ouvrier des évoles de la communauté française uniquement pour minimum de la pension (barème 900 et 200) sans minimum garanti Accident de travail Maladie professionnelle Disponibilité pour maladie ou infirmité si le traitement d'attente n'est pas égal au traitement d'activité (pas de FR) Disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite de type 4 à ¼ temps, avec 50% du traitement Congé de natemité (définiti) Congé de natemité (définiti) Congé prophylaxie Disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite de type 4 à ¼ temps, avec 50% du traitement Congé prophylaxie Disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite de type 4 à ¼ temps, avec 50% du traitement Congé de natemité (définiti) Congé pour mission à charge de la Communauté française dans les écoles internationales du Shape (Art 5) Disponibilité avec traitement ou subvention – traitement d'attente pour exercer une mission auprès d'une école européenne Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1.5") auprès des services, commissions, conseils et jurys du Gouvernement de la FWB, chargés de l'enseignement ou des CPMS ou auprès des cabinets ministériels de la FWB Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1.3") auprès des services, commissions, conseils et jurys du Gouvernement de la FWB. Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1.3") auprès des services, commissions, conseils et jurys du Gouvernement de la FWB. Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1.3") auprès d'une association de parents ou d'étudiants agréée par le Gouvernement ou des CPMS ou auprès des cabinet
Congé pour mission (Art 6.1,2°) au sein du cabinet d'un ministre ou d'un secrétaire d'Etat fédéral, régional ou communautaire (autre que la FWB) ou dans le cabinet d'un membre du Collège de la Cocof, de la Cocof ou de la Cocom (avec remboursement de l'organisme)	19 21 22 23 24 25 26 27 28 29 31 33 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 52 53 54 55 56	charge eventuelle réduite n'intervieur pas dans le calcul du nombre de jours pour l'ONSS (doi de redressement du 30/07/84) (pas de FR) (blocage automatique au dernier barème d'activité) Remplacement d'un temporaire non rémunée pendant son absence pour maladie ou accident de travail Disponibilité pour malade du personnel ouvrier des écoles de la communauté française uniquement pour minimum de la pension (burême 900 et 200) sans minimum garanti Accident de travail Maladie professionnelle Disponibilité pour maladie ou infirmité si le traitement d'attente n'est pas égal au traitement d'activité (pas de FR) Disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite de type 4 à ½ temps, avec 50% du traitement Congé de natientité (définitif) Congé de natientité (définitif) Congé prophylaxie Disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite de type 4 à ½ temps, avec 50% du traitement Congé prophylaxie Disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite de type 4 à ½ temps, avec 50% du traitement Congé prophylaxie Disponibilité pour claiment de la finition de la finitio
ou de la Cocom (avec remboursement de l'organisme)	19 21 22 23 24 25 26 27 28 29 31 33 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 52 53 54 55 56 58	charge éventuelle réduite o' intervieur pas dans le calcul du nombre de jours pour l'ONSS (loi de redressement d'un temporaire non rémunéré pendant son absence pour maladie ou accident de travail Disponibilité paur maladie du lemplei, nesure rationalisation fusion Disponibilité paur maladie du personnel ouvrier des écoles de la communauté française uniquement pour minimum de la pension (burème 900 et 200) sans minimum garanti Accident de travail Maladie professionnelle Disponibilité pour maladie ou infirmité si le traitement d'activine (pas de FR) Disponibilité pour maladie ou infirmité si le traitement d'activine (pas de FR) Disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite de type 4 à ¼ temps, avec 50% du traitement Congé de maladie ou infirmité Congé de maladie du infirmité Congé de maladie du infirmité Congé de maladie du infirmité Congé de maladie malaité du fird dans un jury d'assisses Congé pour mission à charge de la Communauté française dans les écoles internationales du Shape (Art 5) Disponibilité avec traitement ou subvention — traitement d'attentie pour exercer une mission auprès d'une école européenne Congé pour mission à charge de la Communauté française dans les écoles internationales du Shape (Art 5) Disponibilité avec retinientent ou subvention — traitement d'attentie pour exercer une mission auprès d'une école européenne Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1.37) auprès des services, commissions, conseils et jurys du Gouvernement de la FWB, chargés de l'enseignement ou des CPMS ou auprès des cabinets ministériels de la FWB Congé pour mission à churge de la FWB (Art 5.1.37) auprès d'une association de parents ou d'étudiants agréée par le Gouvernement de la FWB Congé pour mission à churge de la FWB (Art 5.1.37) auprès d'une association de parents ou d'étudiants agréée par le Gouvernement de la FWB Congé pour mission à c
	19 21 22 23 24 25 26 27 28 29 31 33 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 52 53 54 55 56 58 60	charge éventuelle réduite n'intervient pas dans le calcul du nombre de jours pour l'ONSS (loi de redressement d'un temporaire non rénunéré pendant son absence pour maladie ou accident de travail Deponibilité par mislade du personnel couvrier des écoles de la commanuté française uniquement pour minimum de la pension (burième 900 et 200) sans minimum garanti Autobre professorande Deponibilité pour mislade du personnel couvrier des écoles de la commanuté française uniquement pour minimum de la pension (burième 900 et 200) sans minimum garanti Maladie professorande Deponibilité pour mislade ou infirmité si le traitement d'attente n'est pas égal au traitement d'activité (pas de FR) Deponibilité pour convenausces personnelles précédant la pension de retraite de type 4 à % temps, avec 50% du traitement Conge de mislade ou infirmité Congé pour misson à charge de la Connamunté française dans les cutre e une missonne apres d'une évalue européenne Congé pour misson à charge de la FWB (Art 5.1.1") auprès des services commissions, conseils et jurys du Gouvernement de la FWB, chargés de l'enseignement ou des CPMS ou auprès des cabinets ministériels de la FWB Congé pour misson à charge de la FWB (Art 5.1.1") auprès d'une association de parents ou d'étudiants agréée par le Gouvernement de la FWB. Louis de mislade payés à 10% - l'ense examine - pou
e onge pour mission (i in o.1,1) dyant duit d'i enseignement ou d'it gardance i i its (d'i ce remounsement de l'organisme)	19 21 22 23 24 25 26 27 28 29 31 33 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 52 53 54 55 56 58 60	charge éventuelle réduite n'inervient pas dans le calcul du nombre de jours pour l'ONSS (oi de redressement du 30.07/84) (pas de FR) (blocage automatique au dernier barême d'activité) Remplacement d'un temporaire non rémundé pendant son absence pour maladie ou accident de travail Deponabblié par défaut d'emploi, moutre attoinablation fiston Deponabblié par pour faile de presonnel convire des écoles de la commanual française uniquement pour minimum de la pension (burême 900 et 200) sans minimum garant Auduler professionnels Deponabblié par maladie ou inférmité si le traitement d'atente n'est pas égal au traitement d'activité (pas de FR) Deponabblié pour maladie ou inférmité si le traitement d'atente n'est pas égal au traitement d'activité (pas de FR) Deponabblié pour maladie ou inférmité si le traitement d'atente n'est pas égal au traitement d'activité (pas de FR) Deponabblié pour maladie ou inférmité si le traitement d'atente n'est pas égal au traitement d'activité (pas de FR) Deponabblié pour maladie ou inférmité si le traitement d'atente n'est pas égal au traitement d'activité (pas de FR) Congé de maladie ou inférmité (définité) Désignation en qualité de juré dans un jury d'assisse Désignation en qualité de juré dans un jury d'assisse Désignation en qualité de juré dans un jury d'assisse Désignation en qualité de juré dans un jury d'assisse Désignation en qualité de juré dans un jury d'assisse Désignation en qualité de juré dans un jury d'assisse Désignation en qualité de juré dans un jury d'assisse Désignation en qualité de juré dans un jury d'assisse Désignation en qualité de juré dans un jury d'assisse Désignation en qualité de juré dans un jury d'assisse Désignation en qualité de juré dans un jury d'assisse Désignation en qualité de juré dans un jury d'assisse Désignation en q

Annexe 2 Religion 2013-2014

63	
	Congé pour mission (Art 6.1,6°) auprès d'une organisation d'éducation permanente agréée ou auprès d'un organisme agréé exerçant des activités d'insertion socio-professionnelle ou de formation professionnelle
03	continuée (avec remboursement de l'organisme)
64	Congé pour prestations réduites accordés au membre du personnel en incapacité de travail à la suite d'une maladie ou d'une infirmité
65	Congé pour mission non repris dans les nombres globaux parce que les membres du personnel sont remplacés par des ACS-APE dont le nombre par réseau ne peut être supérieur à un pourcentage du nombre d'agents
65	contractuels subventionnés accordé au réseau (Art. 7)
67	Congé pour mission non repris dans les nombres globaux parce qu'il est accordé à des membres du personnel en disponibilité pour maladie qui ont été reconnus par le Medex inaptes à exercer une fonction
67	d'enseignement ou de guidance PMS mais aptes à exercer une fonction administrative (Art. 14)
68	Augmentation de cadre en cours d'année dans le maternel
69	Congé syndical permanent
70	Congé pour prestations réduites (heures non prestées pour raisons sociales ou familiales)
71	Congé pour prestations réduites (heures non prestées pour raisons de convenances personnelles)
72	Perte de charge et/ou disponibilité par défaut d'emploi avec suspension du traitement ou de la subvention-traitement
73	Disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite de type 4 à ¾ temps, avec 50% du traitement
75	Congé pour prestations réduites à partir de l'âge de 50 ans (codes transaction 07, 08, 09, 86, 96 Art 94 loi du 31/07/84 ancien régime)
76	Congé de maladie non rémunéré pour un membre du personnel temporaire ou contractuel (indemnités payées par la mutuelle)
77	Dans le paiement des ouvriers avec le dénominateur 1976, pour ne pas tenir compte dans le calcul d'une période mensuelle incomplète
78	Congé de maternité non rémunéré pour un membre du personnel temporaire ou contractuel (indemnités payées par la mutuelle)
79	Congé pour motifs impérieux d'ordre familial
	Congé pour exercice provisoire d'une fonction de sélection ou de promotion mieux rémunérée non universitaire dans un emploi vacant et dans un emploi non vacant dont le titulaire est absent pour une cause autre que
81	maladie, maternité, accident de travail (en regard des périodes abandonnées)
	Disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite de type 4 à ½ temps, avec 50% du traitement pour ce qui dépasse la demi – charge encore prestée (pas de FR) (blocage automatique au
82	dernier barème d'activité)
83	Remplacement d'un définitif en interruption de carrière
	Disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite de type 2 avec 75% du traitement, lorsque le membre du personnel était en disponibilité totale par défaut d'emploi (pas de FR) (blocage
86	automatique au dernier barème d'activité)
	Disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite de type 3 avec 75% du traitement, lorsque le membre du personnel est remplacé par une personne en disponibilité totale par défaut d'emploi
87	(pas de FR) (blocage automatique au dernier barème d'activité (jusqu'au 31/12/201)
	tipas de FK) (notacige autominatque au derinier diactivite) (jusqui au 1712-2021) Paiement d'un définitif durant les grandes vacances si une partie de l'année scolaire a été codifiée en disponibilité pour convenances personnelles ou en prestations réduites pour des raisons de convenance personnelle
92	raterient un retinituriant les grantes vacantes si une partie de l'année scolaire a été courier en disponibilité pour convenances personneires ou en prestations récuries pour des raisons de convenance personneire ou pour des raisons sociales ou famillales (O I 07, 70 et 71)
	tou jour ues rassours sox-aes ou rammanes (DFO), 70 et 71) Congé pour exercice provisoire d'une fonction de recrutement mieux rémunérée non universitaire, dans le même niveau et réseau, dans un emploi vacant et dans un emploi non vacant dont le titulaire est absent pour
94	Conge pour exercice provisorie u une roncuori de recrutement intera tenuniere not universitante, dans ie mene inveau et reseau, dans un empior vacant et dans un empior non vacant donnie trutaine est absent pour une cause autre que maladie, maternité, accident de travail (en regard des périodes abandomées)
	tune cause aunte que instatue, increamme, accioent de travan (en regard use periodes absonablees) Congé pour exercice provisoire d'une fonction de recurrement mieux rémunérée non universitaire, dans un autre niveau ou réseau hors Hautes Ecoles, dans un emploi vacant et dans un emploi non vacant dont le
95	Conge pour exercice provisors une cause autre que maladie, maternité, accident de travail (en regard des abandonnées)
97	tutiani est austin pour une eutre autre que manate, materine, aceitein de travan (chregard des periodes auanionines) Absence non réglementairement justifiée
	Disponibilité non imputée dans le nombre global, parce qu'elle est exercée par des membres du personnel en disponibilité pour maladie qui ont été reconnus par l'office médico-social de l'état inaptes à exercer une
98	Disponibilite from industrial to include ground, parce que else est exerces que les notes de possibilite en un possibilite en un possibilite en un possibilité de la responsabilité pour indianaire qui ont été exercision par 1 office inéculor-social que l'exercise de la responsabilité de la responsabilité pour indianaire qui ont été exercise une fonction d'entreprise pour profés pour partie par les membres de exerces une fonction de manifertaire de la responsabilité de
99	Disponibility pour mission non imputée dans le nombre global, parce de depasse pas un mois
1A	Disponionine pour mission non imputee dans re noninore groods, parce que sa dure ne depasse pas un mois Congé pour don d'organes, de tissus ou de moelle osseuse
1B	Conge your don't organics, de dissus ou de meene ossedisc Congé sportif
1C	Congé syndical occasionnel – Article 7bis décret 17/07/2003 (inséré par article 33 décret 12/12/2008)
1D	Eorigia synatoni occusionna: Timere institucio in instere institucio di cassionne i consistenzia di cassionne i consistenzia di cassionne i consistenzia di cassionne i consistenzia di cassionne i ca
2C	Technique carried to the control of
2D	Congé pour exercice provisioire d'une fonction domant droit à une échelle de traitement inférieure (en regard des périodes abandonnées)
2F	congé pour exercice provisoire dans un pôle territorial (en regard des périodes abandonnées)
3B	Pension temporaire
3C	Congé pour prestations réduites accordés au membre du personnel en incapacité de travail à la suite d'un accident du travail
3D	Congr pour presumants recurses are memore ou personal or memore ou memore or
3E	Remplacement d'un définitif ou d'un temporame ou central paye par la ci /
4A	Congé pour exercice provisoire d'une fonction de recrutement mieux rémunérée (en regard des périodes prestées). L'allocation temporaire est payée avec une fraction 1111 5527
4B	Congé pour exercice provisoire d'une fonction de sélection ou de promotion mieux rémunérée (en regard des périodes prestées). L'allocation temporaire est payée avec une fraction 1111 5527
4C	Membre du personnel PTP/ACS/APE dans des prestations non rémunérées, déjà reprises dans les prestations de l'établissement gestionnaire du dossier
4D	Congé pour interruption de carrière dans le cadre du congé parental AVEC allocation de l'ONEM (à partir du 1/1/2011)
4E	Congé pour interruption de carrière dans le cadre du congé parental SANS allocation de l'ONEM (à partir du 1/1/2011)
5A	Congé pour interruption de carrière pour assistance ou octroi de soins à un membre du ménage ou de la famille jusqu'au 2ème degré gravement malade AVEC allocation de l'ONEM (à partir du 1/1/2011)
JA	Conge pour interruption de carriere pour assistance ou octroi de soins à un incinire du menage ou de la fainine jusqu'au zene degre gravenient manade AVEC anocation de l'ONESN (à partir du 1/1/2011)
5B	Congé pour interruption de carrière pour assistance ou octroi de soins à un membre du ménage ou de la famille jusqu'au 2ème degré gravement malade SANS allocation de l'ONEM (à partir du 1/1/2011)
5C	Congé pour interruption de carrière pour soins palliatifs AVEC allocation de l'ONEM (à partir du 1/1/2011)
5D	Congé pour interruption de carrière pour soins palliatifs SANS allocation de l'ONEM (à partir du 1/1/2011)
5E	Congé pour interruption de carrière AVEC allocation de l'ONEM (à partir du 1/1/2011)
6A	Congé pour interruption de carrière SANS allocation de l'ONEM (à partir du 1/1/2011)
6B	Congé pour exercice provisoire d'une fonction également rémunérée hors Hautes Ecoles (en regard des périodes prestées)
6C	Congé pour exercice d'une fonction donnant droit à une échelle de traitement inférieure (en regard des périodes prestées)
6F	congé pour exercice provisoire dans un pôle territorial (en regard des périodes prestées)
7A	Congé syndical occasionnel (activité ponctuelle)
7B	Accouchement de l'épouse ou de la personne avec laquelle l'agent vit en couple au moment de l'événement (uniquement personnel contractuel pour la période indemnisée par la mutuelle)
	*
7C	
70	Congé pour présenter sa candidature aux élections législatives ou provinciales
7D	Congé pour prestations réduites accordés au membre du personnel en incapacité de travail suite à une maladie professionnelle
7E	Congé pour prestations réduites accordés au membre du personnel en incapacité de travail suite à une maladie professionnelle Congé pour exercice provisoire de la Direction administrative de l'enseignement spécialisé secondaire de type 5, de forme 4 (en regard des heures abandonnées)
7E 8A	Congé pour prestations réduites accordés au membre du personnel en incapacité de travail suite à une maladie professionnelle Congé pour exercice provisoire de la Direction administrative de l'enseignement spécialisé secondaire de type 5, de forme 4 (en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire de la Direction administrative de l'enseignement spécialisé secondaire de type 5, de forme 4 (en regard des heures prestées)
7E 8A 8B	Congé pour prestations réduites accordés au membre du personnel en incapacité de travail suite à une maladie professionnelle Congé pour exercice provisoire de la Direction administrative de l'enseignement spécialisé secondaire de type 5, de forme 4 (en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire de la Direction administrative de l'enseignement spécialisé secondaire de type 5, de forme 4 (en regard des heures prestées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction dans l'enseignement ou CPMS de la Communauté germanophone
7E 8A 8B 8C	Congé pour prestations réduites accordés au membre du personnel en incapacité de travail suite à une maladie professionnelle Congé pour exercice provisoire de la Direction administrative de l'enseignement spécialisé secondaire de type 5, de forme 4 (en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire de la Direction administrative de l'enseignement spécialisé secondaire de type 5, de forme 4 (en regard des heures prestées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction dans l'enseignement ou CPMS de la Communauté germanophone Congé pour exercice provisoire d'une fonction dans l'enseignement universitaire
7E 8A 8B 8C 8D	Congé pour prestations réduites accordés au membre du personnel en incapacité de travail suite à une maladie professionnelle Congé pour exercice provisoire de la Direction administrative de l'enseignement spécialisé secondaire de type 5, de forme 4 (en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire de la Direction administrative de l'enseignement spécialisé secondaire de type 5, de forme 4 (en regard des heures prestées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction dans l'enseignement ou CPMS de la Communauté germanophone Congé pour exercice provisoire d'une fonction dans l'enseignement universitaire Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées)
7E 8A 8B 8C 8D 8E	Congé pour prestations réduites accordés au membre du personnel en incapacité de travail suite à une maladie professionnelle Congé pour exercice provisoire de la Direction administrative de l'enseignement spécialisé secondaire de type 5, de forme 4 (en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire de la Direction administrative de l'enseignement spécialisé secondaire de type 5, de forme 4 (en regard des heures prestées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction dans l'enseignement ou CPMS de la Communauté germanophone Congé pour exercice provisoire d'une fonction dans l'enseignement universitaire Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures prestées)
7E 8A 8B 8C 8D 8E 9A	Congé pour prestations réduites accordés au membre du personnel en incapacité de travail suite à une maladie professionnelle Congé pour exercice provisoire de la Direction administrative de l'enseignement spécialisé secondaire de type 5, de forme 4 (en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction dans l'enseignement ou CPMS de la Communauté germanophone Congé pour exercice provisoire d'une fonction dans l'enseignement universitaire Congé pour exercice provisoire d'une fonction dans l'enseignement universitaire Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures prestées) Changement d'affectation provisoire (en regard des heures abandonnées)
7E 8A 8B 8C 8D 8E 9A 9B	Congé pour prestations réduites accordés au membre du personnel en incapacité de travail suite à une maladie professionnelle Congé pour exercice provisoire de la Direction administrative de l'enseignement spécialisé secondaire de type 5, de forme 4 (en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction dans l'enseignement ou CPMS de la Communauté germanophone Congé pour exercice provisoire d'une fonction dans l'enseignement universitaire Congé pour exercice provisoire d'une fonction dans l'enseignement universitaire Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures prestées) Changement d'affectation provisoire (en regard des heures abandonnées) Changement d'affectation provisoire (en regard des heures prestées)
7E 8A 8B 8C 8D 8E 9A 9B	Congé pour prestations réduites accordés au membre du personnel en incapacité de travail suite à une maladie professionnelle Congé pour exercice provisoire de la Direction administrative de l'enseignement spécialisé secondaire de type 5, de forme 4 (en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction dans l'enseignement ou CPMS de la Communauté germanophone Congé pour exercice provisoire d'une fonction dans l'enseignement universitaire Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire (d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures prestées) Changement d'affectation provisoire (en regard des heures abandonnées) Réaffectation provisoire (en regard des heures prestées) Réaffectation provisoire (en regard des heures abandonnées)
7E 8A 8B 8C 8D 8E 9A 9B	Congé pour prestations réduites accordés au membre du personnel en incapacité de travail suite à une maladie professionnelle Congé pour exercice provisoire de la Direction administrative de l'enseignement spécialisé secondaire de type 5, de forme 4 (en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction dans l'enseignement ou CPMS de la Communauté germanophone Congé pour exercice provisoire d'une fonction dans l'enseignement universitaire Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures prestées) Changement d'affectation provisoire (en regard des heures abandonnées) Changement d'affectation provisoire (en regard des heures abandonnées) Réaffectation provisoire dans une autre fonction (en regard des heures abandonnées) Réaffectation provisoire dans une autre fonction (en regard des heures prestées)
7E 8A 8B 8C 8D 8E 9A 9B 9C 9D	Congé pour prestations réduites accordés au membre du personnel en incapacité de travail suite à une maladie professionnelle Congé pour exercice provisoire de la Direction administrative de l'enseignement spécialisé secondaire de type 5, de forme 4 (en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction dans l'enseignement ou CPMS de la Communauté germanophone Congé pour exercice provisoire d'une fonction dans l'enseignement universitaire Congé pour exercice provisoire d'une fonction dans l'enseignement universitaire Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées) Changement d'affectation provisoire (en regard des heures abandonnées) Changement d'affectation provisoire (en regard des heures abandonnées) Réaffectation provisoire dans une autre fonction (en regard des heures prestées) Congé pour missions « COMENIUS » - Article 46 à 48 du Décret du 12/07/2012
7E 8A 8B 8C 8C 8D 9E 9A 9B 9C 9D 9E A1	Congé pour prestations réduites accordés au membre du personnel en incapacité de travail suite à une maladie professionnelle Congé pour exercice provisoire de la Direction administrative de l'enseignement spécialisé secondaire de type 5, de forme 4 (en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction dans l'enseignement ou CPMS de la Communauté germanophone Congé pour exercice provisoire d'une fonction dans l'enseignement universitaire Congé pour exercice provisoire d'une fonction degale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures prestées) Changement d'affectation provisoire (en regard des heures abandonnées) Réaffectation provisoire (en regard des heures prestées) Réaffectation provisoire dans une autre fonction (en regard des heures abandonnées) Réaffectation provisoire dans une autre fonction (en regard des heures prestées) Congé pour missions « COMENIUS » - Article 4 d à 48 du Décret du 12/07/2012 Congé pour missions « COMENIUS » - Article 4 d à 48 du Décret du 12/07/2012 Congé mi-temps bimestre précédant la naissance – Article 3 de l'AGCF du 07/06/2012 (à partir du 2 juillet 2012)
7E 8A 8B 8C 8D 8E 9A 9B 9C 9D	Congé pour prestations réduites accordés au membre du personnel en incapacité de travail suite à une maladie professionnelle Congé pour exercice provisoire de la Direction administrative de l'enseignement spécialisé secondaire de type 5, de forme 4 (en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction dans l'enseignement ou CPMS de la Communauté germanophone Congé pour exercice provisoire d'une fonction dans l'enseignement universitaire Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire (d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées) Changement d'affectation provisoire (en regard des heures abandonnées) Changement d'affectation provisoire (en regard des heures prestées) Réaffectation provisoire dans une autre fonction (en regard des heures abandonnées) Réaffectation provisoire dans une autre fonction (en regard des heures prestées) Réaffectation provisoire dans une autre fonction (en regard des heures prestées) Prince pour missions « COMENIUS » - Article 46 à 48 du Décret du 12/07/2012 Congé mi-temps bimestre précédant la naissance – Article 3 de l'AGCF du 07/06/2012 (à partir du 2 juillet 2012) Périodes complémentaires — Décret du 30/03/2012 – Circulaire 4127 (à partir du 2 juillet 2012)
7E 8A 8B 8C 8D 9A 9B 9C 9D 41 A2 A3	Congé pour prestations réduites accordés au membre du personnel en incapacité de travail suite à une maladie professionnelle Congé pour exercice provisoire de la Direction administrative de l'enseignement spécialisé secondaire de type 5, de forme 4 (en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction dans l'enseignement universitaire Congé pour exercice provisoire d'une fonction dans l'enseignement universitaire Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées) Changement d'affectation provisoire (en regard des heures abandonnées) Changement d'affectation provisoire (en regard des heures abandonnées) Réaffectation provisoire dans une autre fonction (en regard des heures abandonnées) Réaffectation provisoire dans une autre fonction (en regard des heures abandonnées) Congé pour missions « COMENIUS » - Article 46 à 48 du Décret du 12/07/2012 Congé mi-temps bimestre précédant la naissance – Article 3 de l'AGCF du 07/06/2012 (à partir du 2 juillet 2012) Fériodes complémentaires — Décret du 3003/2012 – Circulaire 4127 (à partir du 2 juillet 2012) Ecartement immédiat sur décision judiciaire précédant la suspension préventive éventuelle du Pouvoir Organisateur
7E 8A 8B 8C 8D 8E 9A 9B 9C 9D 9E A1 A2	Congé pour prestations réduites accordés au membre du personnel en incapacité de travail suite à une maladie professionnelle Congé pour exercice provisoire de la Direction administrative de l'enseignement spécialisé secondaire de type 5, de forme 4 (en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction dans l'enseignement ou CPMS de la Communauté germanophone Congé pour exercice provisoire d'une fonction dans l'enseignement universitaire Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire (d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées) Changement d'affectation provisoire (en regard des heures abandonnées) Changement d'affectation provisoire (en regard des heures prestées) Réaffectation provisoire dans une autre fonction (en regard des heures abandonnées) Réaffectation provisoire dans une autre fonction (en regard des heures prestées) Réaffectation provisoire dans une autre fonction (en regard des heures prestées) Prince pour missions « COMENIUS » - Article 46 à 48 du Décret du 12/07/2012 Congé mi-temps bimestre précédant la naissance – Article 3 de l'AGCF du 07/06/2012 (à partir du 2 juillet 2012) Périodes complémentaires — Décret du 30/03/2012 – Circulaire 4127 (à partir du 2 juillet 2012)
7E 8A 8B 8C 8D 9A 9B 9C 9D 9L A1 A2 A3	Congé pour prestations réduites accordés au membre du personnel en incapacité de travail suite à une maladie professionnelle Congé pour exercice provisoire de la Direction administrative de l'enseignement spécialisé secondaire de type 5, de forme 4 (en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction dans l'enseignement ou CPMS de la Communauté germanophone Congé pour exercice provisoire d'une fonction dans l'enseignement universitaire Congé pour exercice provisoire d'une fonction dans l'enseignement universitaire Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées) Changement d'affectation provisoire (en regard des heures pastées) Changement d'affectation provisoire (en regard des heures prestées) Réaffectation provisoire dans une autre fonction (en regard des heures abandonnées) Réaffectation provisoire dans une autre fonction (en regard des heures abandonnées) Congé pour missions « COMENIUS » - Article 46 à 48 du Décret du 12/07/2012 Congé mui-temps bimestre précédant la naissance – Article 3 de l'AGCF du 07/06/2012 (à partir du 2 juillet 2012) Périodes complémentaires – Décret du 30/03/2012 – Circulaire 4127 (à partir du 2 juillet 2012) Ecartement immédiat sur décision judiciaire précédant la suspension préventive éventuele du Pouvoir Organisateur Congé de irconstance – congé exceptionnel de 10 jours pour l'accouchement de l'épouse ou de la personne avec qui, au moment de l'évènement, le membre du personnel vit en couple lorsque celui-ci donne droit à un
7E 8A 8B 8C 8D 9A 9B 9C 9D 9E A1 A2 A3	Congé pour prestations réduites accordés au membre du personnel en incapacité de travail suite à une maladie professionnelle Congé pour exercice provisoire de la Direction administrative de l'enseignement spécialisé secondaire de type 5, de forme 4 (en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction dans l'enseignement ou CPMS de la Communauté germanophone Congé pour exercice provisoire d'une fonction dans l'enseignement universitaire Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées) Changement d'affectation provisoire (en regard des heures abandonnées) Changement d'affectation provisoire (en regard des heures abandonnées) Réaffectation provisoire dans une autre fonction (en regard des heures abandonnées) Réaffectation provisoire dans une autre fonction (en regard des heures abandonnées) Réaffectation provisoire dans une autre fonction (en regard des heures prestées) Congé pour missions « COMENIUS » - Article 46 à 48 du Décret du 12/07/2012 Congé mi-temps bimestre précédant la naissance - Article 3 de l'ACGF du 07/06/2012 (à partir du 2 juillet 2012) Périodes complémentaires — Décret du 30/03/2012 - Circulaire 4127 (à partir du 2 juillet 2012) Ecartement immédiat sur décision judiciaire précédant la suspension préventive éventuelle du Pouvoir Organisateur Congé de circonstance — congé exceptionnel de 10 jours pour l'accouchement de l'épouse ou de la personne avec qui, au moment de l'évènement, le membre du personnel vit en couple lorsque celui-ci donne droit à un remplacement rémunéré
7E 8A 8B 8C 8D 9A 9B 9C 9D 9E A1 A2 A3	Congé pour prestations réduites accordés au membre du personnel en incapacité de travail suite à une maladie professionnelle Congé pour exercice provisoire de la Direction administrative de l'enseignement spécialisé secondaire de type 5, de forme 4 (en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction dans il renseignement universitaire Congé pour exercice provisoire d'une fonction dans l'enseignement universitaire Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées) Changement d'affectation provisoire (en regard des heures abandonnées) Changement d'affectation provisoire (en regard des heures abandonnées) Réaffectation provisoire dans une autre fonction (en regard des heures abandonnées) Réaffectation provisoire dans une autre fonction (en regard des heures abandonnées) Congé pour missions « COMENIUS » - Article 46 à 48 du Décret du 12/07/2012 Congé mi-temps bimestre précédant la naissance – Article 3 de l'AGCF du 07/06/2012 (à partir du 2 juillet 2012) Périodes complémentaires — Décret du 30/03/2012 — Circulaire 4127 (à partir du 2 juillet 2012) Ecartement immédiat sur décision judiciaire précédant la suspension préventive éventuelle du Pouvoir Organisateur Congé de circonstance — congé exceptionnel de 10 jours pour l'accouchement de l'épouse ou de la personne avec qui, au moment de l'évènement, le membre du personnel vit en couple lorsque celui-ci donne droit à un remplacement rémunéré Congé de protection civile » rémunéré
7E 8A 8B 8C 8D 8E 9A 9B 9C A1 A2 A3 A4 A5	Congé pour prestations réduites accordés au membre du personnel en incapacité de travail suite à une maladie professionnelle Congé pour exercice provisoire de la Direction administrative de l'enseignement spécialisé secondaire de type 5, de forme 4 (en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction dans l'enseignement ou CPMS de la Communauté germanophone Congé pour exercice provisoire d'une fonction dans l'enseignement universitaire Congé pour exercice provisoire d'une fonction dans l'enseignement universitaire Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées) Changement d'affectation provisoire (en regard des heures prestées) Changement d'affectation provisoire (en regard des heures prestées) Réaffectation provisoire dans une autre fonction (en regard des heures abandonnées) Réaffectation provisoire dans une autre fonction (en regard des heures abandonnées) Congé pour missions « COMENIUS » - Article 46 à 48 du Décret du 12/07/2012 Congé mi-temps bimestre précédant la naissance – Article 3 de l'AGCF du 07/06/2012 (à partir du 2 juillet 2012) Périodes complémentaires – Décret du 30/03/2012 – Circulaire 4127 (à partir du 2 juillet 2012) Périodes complémentaires – Décret du 30/03/2012 – Circulaire 4127 (à partir du 2 juillet 2012) Congé de circonstance – congé exceptionnel de 10 jours pour l'accouchement de l'épouse ou de la personne avec qui, au moment de l'évènement, le membre du personnel vit en couple lorsque celui-ci donne droit à un remplacement rénunéré Congé de « protection civile » rémunéré Congé de « protection civile » rémunéré Congé de « protection civile » rémunéré
7E 8A 8B 8C 8D 9A 9B 9C 9D 9E A1 A2 A3 A4 A5 A6 A7	Congé pour prestations réduites accordés au membre du personnel en incapacité de travail suite à une maladie professionnelle Congé pour exercice provisoire de la Direction administrative de l'enseignement spécialisé secondaire de type 5, de forme 4 (en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction dans l'enseignement ou CPMS de la Communauté germanophone Congé pour exercice provisoire d'une fonction dans l'enseignement ou CPMS de la Communauté germanophone Congé pour exercice provisoire d'une fonction dans l'enseignement universitaire Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures prestées) Changement d'affectation provisoire (en regard des heures abandonnées) Réaffectation provisoire (en regard des heures prestées) Réaffectation provisoire dans une autre fonction (en regard des heures abandonnées) Réaffectation provisoire dans une autre fonction (en regard des heures abandonnées) Réaffectation provisoire dans une autre fonction (en regard des heures abandonnées) Réaffectation provisoire dans une autre fonction (en regard des heures prestées) Congé pour missions « COMENIUS » - Article 46 à 48 du Décret du 12007/2012 Congé mi-temps bimestre précédant la naissance – Article 3 de l'AGCF du 07/06/2012 (à partir du 2 juillet 2012) Périodes complémentaires – Décret du 30/03/2012 – Circulaire 4127 (à partir du 2 juillet 2012) Feartement immédiat sur décision judiciaire précédant la suspension préventive éventuelle du Pouvoir Organisateur Congé de « protection civile » rémunéré Congé de « protecti
7E 8A 8B 8C 8D 8E 9A 9B 9C 9D 9D A1 A2 A3 A4 A5 A6 A7 A8	Congé pour prestations réduites accordés au membre du personnel en incapacité de travail suite à une maladie professionnelle Congé pour exercice provisoire de la Direction administrative de l'enseignement spécialisé secondaire de type 5, de forme 4 (en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction dans l'enseignement nou CPMS de la Communauté germanophone Congé pour exercice provisoire d'une fonction dans l'enseignement universitaire Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées) Changement d'affectation provisoire (en regard des heures abandonnées) Changement d'affectation provisoire (en regard des heures abandonnées) Réaffectation provisoire (en regard des heures prestées) Réaffectation provisoire dans une autre fonction (en regard des heures prestées) Congé pour missions « COMENIUS » - Article 46 à 48 du Décret du 12/07/2012 Congé mi-temps bimestre précédant la naissance – Article 3 de l'AGCF du 07/06/2012 (à partir du 2 juillet 2012) Périodes complémentaires – Décret du 30/03/2012 – Circulaire 4127 (à partir du 2 juillet 2012) Périodes complémentaires — Décret du 30/03/2012 – Circulaire 4127 (à partir du 2 juillet 2012) Ecartement immédiat sur décision judiciaire précédant la suspension préventive éventuelle du Pouvoir Organisateur Congé de « protection civile » rémunéré Congé de « protection divile » rémunéré
7E 8A 8B 8C 8D 9A 9B 9C 9D 9E A1 A2 A3 A4 A5 A6 A6 A7 A8	Congé pour prestations réduites accordés au membre du personnel en incapacité de travail suite à une maladie professionnelle Congé pour exercice provisoire de la Direction administrative de l'enseignement spécialisé secondaire de type 5, de forme 4 (en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction administrative de l'enseignement spécialisé secondaire de type 5, de forme 4 (en regard des heures prestées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction dans l'enseignement ou CPMS de la Communauté germanophone Congé pour exercice provisoire d'une fonction dans l'enseignement universitaire Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées) Changement d'affectation provisoire (en regard des heures abandonnées) Changement d'affectation provisoire (en regard des heures abandonnées) Réaffectation provisoire dans une autre fonction (en regard des heures abandonnées) Réaffectation provisoire dans une autre fonction (en regard des heures prestées) Congé pour missions « COMENIUS » - Article 46 à 48 du Décret du 12/07/2012 Congé mi-temps bimestre précédant la naissance – Article 3 de l'AGCF du 07/06/2012 (à partir du 2 juillet 2012) Périodes complémentaires – Décret du 30/03/2012 – Circulaire 4127 (à partir du 2 juillet 2012) Périodes complémentaires – Décret du 30/03/2012 – Circulaire 4127 (à partir du 2 juillet 2012) Congé de circonstance – congé exceptionnel de 10 jours pour l'accouchement de l'épouse ou de la personne avec qui, au moment de l'évènement, le membre du personnel vit en couple lorsque celui-ci donne droit à un remplacement rémunéré Congé de circonstance – congé exceptionnel de 10 jours pour l'accouchement de l'enseignement organisé ou subventionné par la FWB (avec remboursement de l'organisme) MDP remis au travail sur décision du médecin d
7E 8A 8B 8C 8D 9E 9C 9C 9E A1 A2 A3 A4 A5 A6 A7 A8 A9	Congé pour prestations réduites accordés au membre du personnel en incapacité de travail suite à une maladie professionnelle Congé pour exercice provisoire de la Direction administrative de l'enseignement spécialisé secondaire de type 5, de forme 4 (en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire de la Direction administrative de l'enseignement universitaire Congé pour exercice provisoire d'une fonction dans l'enseignement universitaire Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures prestées) Changement d'affectation provisoire (en regard des heures abandonnées) Changement d'affectation provisoire (en regard des heures abandonnées) Réaffectation provisoire dans une autre fonction (en regard des heures prestées) Congé pour missions « COMENIUS » - Article 46 à 84 du Décret du 12/07/2012 Congé mi-temps bimestre précédant la naissance - Article 3 de l'AGCF du 07/06/2012 (à partir du 2 juillet 2012) Périodes complémentaires - Décret du 30/03/2012 - Circulaire 4127 (à partir du 2 juillet 2012) Ecartement immédiat sur décision judiciaire précédant la suspension préventive éventuelle du Pouvoir Organisateur Congé de circonstance - congé exceptionnel de 10 jours pour l'accouchement de l'épouse ou de la personne avec qui, au moment de l'évènement, le membre du personnel vit en couple lorsque celui-ci donne droit à un remplacement rémunéré Congé de « protection civile » rémunéré Congé de « protection civile » rémunéré Congé de « protection civile » rémunéré Congé de « protection du MEDEX
7E 8A 8B 8C 8D 8E 9A 9B 9C 9D 9D 41 A2 A3 A4 A5 A6 A7 A8 A9 AA AB AC	Congé pour perstations réduites accordés au membre du personnel en incapacité de travail suite à une maladie professionnelle Congé pour exercice provisoire de la Direction administrative de l'enseignement spécialisé secondaire de type 5, de forme 4 (en regard des heures prestées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction dans l'enseignement universitaire Congé pour exercice provisoire d'une fonction dans l'enseignement universitaire Congé pour exercice provisoire d'une fonction dans l'enseignement universitaire Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures prestées) Changement d'affectation provisoire (en regard des heures abandonnées) Changement d'affectation provisoire (en regard des heures prestées) Réaffectation provisoire dans une autre fonction (en regard des heures prestées) Congé pour missions « COMENIUS » - Article 46 à 48 du Décret du 12/07/2012 Congé mi-temps bimestre précédant la naissance – Article 3 de l'AGCF du 07/06/2012 (à partir du 2 juillet 2012) Eartement immédiat sur décision judiciaire précédant la suspension préventive éventuelle du Pouvoir Organisateur Congé de circonstance – congé exceptionnel de 10 jours pour l'accouchement de l'épouse ou de la personne avec qui, au moment de l'évènement, le membre du personnel vit en couple lorsque celui-ci donne droit à un remplacement rémunéré Congé de « protection civile » rémunéré Congé de « protection civile » rémunéré Congé de « protection civile » rémunéré Congé de « protection de l'évènement, le mobre du de guidance PMS MDP remis au travail sur décision du MEDEX dans une fonction administrative suit e à une décision à exercer une fonction d'enseignement ou de guida
7E 8A 8B 8C 8D 9A 9B 9C 9D 9E A1 A2 A3 A4 A5 A6 A6 A7 A8 A9 AA AB AA AB AC AD	Congé pour prestations réduites accordés au membre du personnel en incapacité de travail suite à une maladie professionnelle Congé pour exercice provisoire de la Direction administrative de l'enseignement spécialisé secondaire de type 5, de forme 4 (en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction dans l'enseignement ou CPMS de la Communauté germanophone Congé pour exercice provisoire d'une fonction dans l'enseignement universitaire Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées) Changement d'affectation provisoire (en regard des heures abandonnées) Changement d'affectation provisoire (en regard des heures abandonnées) Réaffectation provisoire dans une autre fonction (en regard des heures abandonnées) Réaffectation provisoire dans une autre fonction (en regard des heures abandonnées) Congé pour missions « COMENIUS » - Article 46 à 48 du Décret du 12/07/2012 Congé mi-temps binestre précédant la naissance – Article 3 de l'AGCF du 07/06/2012 (à partir du 2 juillet 2012) Périodes complémentaires – Décret du 30/03/2012 – Circulaire 4127 (à partir du 2 juillet 2012) Périodes complémentaires – Décret du 30/03/2012 – Circulaire 4127 (à partir du 2 juillet 2012) Ecartement immédiat sur décision judiciaire précédant la suspension préventive éventuelle du Pouvoir Organisateur Congé de « protection civile » rémunéré Congé de « protection civile
7E 8A 8B 8C 8D 8E 9A 9B 9C 9D 9D 41 A2 A3 A4 A5 A6 A7 A8 A9 AA AB AC	Congé pour exercice provisoire de la Direction administrative de l'enseignement spécialisé secondaire de type 5, de forme 4 (en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire de la Direction administrative de l'enseignement spécialisé secondaire de type 5, de forme 4 (en regard des heures prestées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction dans l'enseignement ou CPMS de la Communauté germanophone Congé pour exercice provisoire d'une fonction dans l'enseignement universitaire Congé pour exercice provisoire d'une fonction dans l'enseignement universitaire Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire (en regard des heures abandonnées) Changement d'affectation provisoire (en regard des heures shandonnées) Réaffectation provisoire dans une autre fonction (en regard des heures abandonnées) Réaffectation provisoire dans une autre fonction (en regard des heures shandonnées) Réaffectation provisoire dans une autre fonction (en regard des heures prestées) Congé pour missions « COMENIUS » - Article 46 à 48 du Décret du 12/07/2012 Congé mi-temps himstre précédant la naissance – Article 3 de l'AGCF du 07/06/2012 (à partir du 2 juillet 2012) Périodes complémentaires – Décret du 30/03/2012 – Circulaire 4127 (à partir du 2 juillet 2012) Périodes complémentaires – Décret du 30/03/2012 – Circulaire 4127 (à partir du 2 juillet 2012) Congé de circonstance – congé exceptionnel de 10 jours pour l'accouchement de l'épouse ou de la personne avec qui, au moment de l'évènement, le membre du personnel vit en couple lorsque celui-ci donne droit à un remplacement rémunéré Congé de cir
7E 8A 8B 8C 8D 9A 9B 9C 9D 9E A1 A2 A3 A4 A5 A6 A6 A7 A8 A9 AA AB AA AB AC AD	Congé pour exercice provisoire de la Direction administrative de l'enseignement spécialisé secondaire de type 5, de forme 4 (en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire de la Direction administrative de l'enseignement spécialisé secondaire de type 5, de forme 4 (en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction dans l'enseignement ou CPMS de la Communauté germanophone Congé pour exercice provisoire d'une fonction dans l'enseignement universitaire Congé pour exercice provisoire d'une fonction dans l'enseignement universitaire Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées) Changement d'affectation provisoire (en regard des heures shandonnées) Changement d'affectation provisoire (en regard des heures prestées) Réaffectation provisoire dans une autre fonction (en regard des heures prestées) Congé pour missions « COMENIUS » - Article 46 à 48 du Décret du 1207/2012 (a partir du 2 juillet 2012) Périodes complémentaires – Décret du 30/03/2012 – Circulaire 4127 (à partir du 2 juillet 2012) Périodes complémentaires – Décret du 30/03/2012 – Circulaire 4127 (à partir du 2 juillet 2012) Périodes complémentaires – Décret du 30/03/2012 – Circulaire 4127 (à partir du 2 juillet 2012) Périodes complémentaires – Décret du 30/03/2012 – Circulaire 4127 (à partir du 2 juillet 2012) Périodes complémentaires – Décret du 30/03/2012 – Circulaire 4127 (à partir du 2 juillet 2012) Périodes complémentaires – Décret du 30/03/2012 – Circulaire
7E 8A 8B 8C 8D 9A 9B 9C 9D 9E A1 A2 A3 A4 A5 A6 A7 A8 A9 AA AB AC AD AE	Congé pour exercice provisoire de la Direction administrative de l'enseignement spécialisé secondaire de type 5, de forme 4 (en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire de la Direction administrative de l'enseignement spécialisé secondaire de type 5, de forme 4 (en regard des heures presiées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction dans l'enseignement spécialisé secondaire de type 5, de forme 4 (en regard des heures presiées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction dans l'enseignement universitaire Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées) Changement d'affectation provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées) Changement d'affectation provisoire (en regard des heures abandonnées) Changement d'affectation provisoire (en regard des heures abandonnées) Réaffectation provisoire dans une autre fonction (en regard des heures prestées) Changement d'affectation provisoire dans une autre fonction (en regard des heures prestées) Congé pour missions « COMENIUS » - Article 46 à 48 du Décret du 12:07/2012 Congé mi-temps bimestre précédant la naissance — Article 3 de 1 l'AGCP du 077:06/2012 (à partir du 2 juillet 2012) Périodes complémentaires — Décret du 30/03/2012 — Circulaire 4127 (à partir du 2 juillet 2012) Périodes complémentaires — Décret du 30/03/2012 — Circulaire 4127 (à partir du 2 juillet 2012) Congé de circonstance — congé exceptionnel de 10 jours pour l'accouchement de l'épouse ou de la personne avec qui, au moment de l'évènement, le membre du personnel vit en couple lorsque celui-ci donne droit à un remplacement rémunéré Congé de « protection civile » rémunéré Congé de « protection civile » rémunéré suine Celulue de soutien et d'accompa
7E 8A 8B 8C 8D 9A 9B 9C 9D 9E A1 A2 A3 A4 A5 A6 A7 A8 A9 AA AB AC AD AE	Congé pour exercice provisoire de la Direction administrative de l'enseignement spécialisé secondaire de type 5, de forme 4 (en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire de la Direction administrative de l'enseignement spécialisé secondaire de type 5, de forme 4 (en regard des heures prestées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction dans l'enseignement ou CPMS de la Communauté germanophone Congé pour exercice provisoire d'une fonction dans l'enseignement universitaire Congé pour exercice provisoire d'une fonction dans l'enseignement universitaire Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées) Congé pour exercice provisoire d'une fonction égale ou mieux rémunérée non universitaire (Vers une Haute Ecole – en regard des heures abandonnées) Changement d'affectation provisoire (en regard des heures sabandonnées) Changement d'affectation provisoire (en regard des heures prestées) Changement d'affectation provisoire dans une autre fonction (en regard des heures prestées) Réaffectation provisoire dans une autre fonction (en regard des heures prestées) Congé pour missions « COMENIUS » - Article 46 à 48 du Décret du 1207/2012 Congé mit-emps binestre précédant la naissance — Article 3 de l'AGCF du 07/06/2012 (à partir du 2 juillet 2012) Périodes complémentaires — Décret du 30/03/2012 — Circulaire 4127 (à partir du 2 juillet 2012) Périodes complémentaires — Décret du 30/03/2012 — Circulaire 4127 (à partir du 2 juillet 2012) Périodes complémentaires — Décret du 30/03/2012 — Circulaire 4127 (à partir du 2 juillet 2012) Périodes complémentaires — Décret du subsension préventive éventuelle du Pouv

Annexe 2 Religion 2013-2014

В5	Réaffectation, remise au travail ou rappel provisoire en service ou rappel provisoire à l'activité ou rappel provisoire à l'activité de service ou rappel à l'activité de service pour une durée indéterminée dans un autre établissement, dans un emploi non vacant dont le titulaire est absent pour cause de maladie, maternité, accident de travail (en regard des heures prestées). Supprimé à partir du 01/09/2021
BA	Congé sans solde pour un travailleur contractuel (à partir du 01/01/2003)
BB	Ecartement dans le cadre de la protection de la maternité pour un membre du personnel contractuel (à partir du 01/01/2003)
вс	Allocation pour exercice d'un mandat de Directeur-Président dans une Haute Ecole (assimilé à une nomination en matière de pension) (à partir du 01/07/2007). Allocation payée avec la fraction 1111 5527
BD	Allocation pour exercice d'un mandat de Directeur de catégorie dans une Haute Ecole (assimilé à une nomination en matière de pension) (à partir du 01/07/2007). Allocation payée avec la fraction 1111 5527
BE	Congé pour prestations réduites bénéficiant aux MDP en disponibilité pour cause de maladie ou d'infirmité à des fins thérapeutiques (à partir du 01/09/2014)
BF	Allocation pour exercice d'un mandat de Directeur-Adjoint dans une Haute Ecole. Allocation payée avec la fraction 1111 5527
C1	Complément de charge (propre à la FWB)
C2	Complément d'attribution (propre à la FWB)
C3	Complément d'horaire (propre à la FWB)
C4	Remplacement d'un temporaire en congé de maternité
C5	Congé de paternité non rémunéré pour un membre du personnel temporaire ou contractuel (en cas de décès ou d'hospitalisation de la maman) (indemnités payées par la mutuelle)
C6	Congé pour mission accordé à un MDP en disponibilité pour maladie qui a conclu un plan de réintégration, en vue de mettre en œuvre ce plan de réintégration (décret mission du 24/06/96 : insertion d'un nouvel article 14bis)
CA	Congé pour mission à charge de la FWB (article 5) auprès d'un établissement organisé ou subventionné par la FWB (en regard des périodes prestées) (à partir du 01/07/2014)
СВ	Congé pour mission à charge de la FWB (article 5) auprès d'un établissement organisé ou subventionné par la FWB (en regard des périodes abandonnées) (à partir du 01/07/2014)
CC	Remplacement d'un MDP en congé pour mission à charge de la C.F. (article 5) auprès d'un établissement organisé ou subventionné par la C.F. (à partir du 01/07/2014)
CD	Remplacement d'un MDP en congé pour mission sur base de l'art.7 du Décret Mission du 24/06/1996 (code DI 65) – Décret Inspection du 08/03/2007 art.150 (à partir du 01/09/2015)
CE	Congé pour mission à charge de la FWB (Art 5.1,5°) dans le cadre d'un programme spécifique à vocation pédagogique ou en relation directe avec l'enseignement décidé par le gouvernement ou le parlement de la
	FWB en regard des heures abandonnées – Décret du 24/06/1996 (à partir du 01/03/2015)
CV	Congé pour interruption de carrière dans le cadre du congé parental Corona, à 1/5 ou ½ temps - AVEC allocation de l'ONEM
D1	Congé de « protection civile » non rémunéré pour un membre du personnel temporaire ou contractuel
D2	Allocation suite à une remise au travail, un rappel provisoire en service ou un rappel provisoire à l'activité ou rappel provisoire à l'activité de service ou rappel à l'activité de service pour une durée indéterminée dans un emploi vacant ou non donnant droit à une échelle de traitement supérieure à en regard des heures prestées : B3. Allocation payée avec la fraction 1111 5527
D3	Mi-temps médical non rémunéré accordé par la mutuelle à un membre du personnel temporaire ou contractuel
D4	Congé d'accueil en vue de l'adoption et de la tutelle officieuse non rémunéré pour un travailleur contractuel
D5	Remplacement d'un ACS/APE/PTP non rémunéré pendant une période d'absence
DA	Personnel sous contrat APE ou PTP non couvert en matière d'accident de travail par l'assurance prévue par l'arrêté royal du 24/01/1968 – AR du 13/07/1970 – Loi du 10/04/1971 (à partir du 01/01/2006)
DB	ACS/APE engagé en remplacement et occupant la fonction délaissée par un membre du personnel mis en congé pour mission sur base de l'article 7 (code DI 65)
DC	ACS/APE engagé en remplacement et occupant en tout ou en partie une autre fonction que la fonction délaissée par un membre du personnel mis en congé pour mission sur l'article 7 (code DI 65)
DD	Membre du personnel sur NTPP occupant en tout ou en partie la fonction délaissée par un membre du personnel mis en congé pour mission sur base de l'article 7 (code DI 65)
DE	Congé pour mission (Art 6.1,7°) exercé au sein d'un établissement organisé ou subventionné par la Communauté flamande ou la Communauté germanophone (en regard des périodes abandonnées) (à partir du 29/06/2014)
E1	Remplacement d'un ACS/APE/PTP rémunéré pendant une période d'absence
E2	Congé pour raisons impérieuses sans maintien de la rémunération pour un travailleur contractuel (ex. : en cas de maladie, accident ou d'hospitalisation d'un proche) – Maximum 10 jours/an
E3	Congé pour mission non repris dans les nombres globaux parce que la durée ne dépasse pas un mois (Art. 17)
E4	Congé de paternité d'un définitif (en cas de décès ou d'hospitalisation de la maman)
E5	Allocation pour fonction mieux rémunérée pour TDI plus de 6 ans – AR du 15/01/1974 art.14 – Décret du 20/12/2012 (à partir du 01/09/2013). Allocation payée avec la fraction 1111 5527
EA	Recrutement de personnel enseignant par conversion de crédits complémentaires en capital-périodes ou NTPP (à partir du 01/09/2015)
EB	Retenue sur traitement (à partir du 01/01/2016)
ED	Congé pour l'Exercice d'un mandat auprès des services publics de l'Etat fédéral, d'une région ou d'une Communauté et des organismes d'intérêt publics qui en dépendent.
EE	Absence pour grève
FM	Remplacement dans le cadre d'un congé pour force majeure
MC	Remplacement d'un malade COVID
QC	Absence « Quarantaine liée au Covid 19 » MDP impacté par l'absence
RC	Absence « Quarantaine liée au Covid 19 » MDP remplaçant

NUMERO/CODE FONCTION	LIBELLE DES FONCTIONS DANS L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL
1002	Maître de Religion catholique
1003	Maître de Religion islamique
1004	Maître de Religion orthodoxe
1005	Maître de Religion israélite
1006	Maître de Religion protestante
	LIBELLE DES FONCTIONS DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
992	REL Religion catholique DI
993	REL Religion islamique DI
994	REL Religion orthodoxe DI
995	REL Religion israélite DI
996	REL Religion protestante DI
997	REL Religion catholique DS
998	REL Religion islamique DS
999	REL Religion orthodoxe DS
1000	REL Religion israélite DS
1001	REL Religion protestante DS

FILIERE FORME (enseignement spécialisé)		TYPE D'ENSEIGNEM	IENT (enseignement spécialisé)	VACANCE DE L'EMPLOI		CLASSIFICATION		QUALI	SITUATIO			
G	Général	1	Enseignement d'adaptation sociale	1	1 Présentant une déficience mentale légère		DV Définitivement vacant		Cours généraux	TR	Pour le porteur d'un titre requis	D
P	Professionnel	2	Enseignement d'adaptation sociale et professionnelle		Présentant une déficience mentale modérée à sévère	TV	Temporairement vacant	MOR	Morale non confessionnelle	TS	Pour le porteur d'un titre jugé suffisant	v
TQ	Technique de qualification	3	Enseignement professionnel	Présentant un trouble du comportement et de la personnalité		DISPONI	BILITE	CA	cours artistique	TPL	Pour le porteur d'un titre pénurie listé	s
TT	Technique de transition	4	Enseignement général, technique, artistique ou professionnel	4	Présentant une déficience physique	DT	Disponibilité totale	СТ	Cours technique	TPnL	Pour le porteur d'un titre pénurie non listé	I
AQ	Artistique de qualification				Présentant une maladie qui oblige une hospitalisation à long terme	РР	Perte partielle de charge	PP	Pratique professionnelle			P
AT	Artistique de transition			6	Présentant une déficience visuelle			PPM	psychologie-pédagogie- méthodologie			R
		•		7	Présentant une déficience auditive			NCC	Personnel non chargé de cours			A
	8 Présentant des troubles instrumenta troubles d'apprentissage		Présentant des troubles instrumentaux ou des troubles d'apprentissage			REL	Religion			Т		
			'			1	•			•		M

Annexe 4 REL INFO 2024-2025.xls - ABREVIATIONS 1/2

ON ADMINISTRATIVE	PROTE	CTION DE L EMPLOI		DE L'ORGANE DE FFECTATION	ORGANES D	E REAFFECTATION		CYCLE	os	SPAC	ED	
Définitif	cc	Commission centrale - art 91 du décret du 10/03/2006	R	Réaffecté dans un emploi définitivement vacant	РО	Pouvoir Organisateur	DI	Degré inférieur	0	ordinaire	1	
Temporaire stable (d'une durée égale ou supérieure à 15 semaines) dans un emploi définitivement vacant	NON	pour les emplois non soustraits à la réaffectation	A	Réaffecté dans un emploi temporairement vacant	cc	Commission centrale	DS	Degré supérieur	s	spéciale	2	
Temporaire stable (d'une durée égale ou supérieure à 15 semaines) dans un emploi temporairement vacant	VIOLENCE	priorités visées à l'article 69 du décret du 10 MARS 2006	Т	Rappel provisoire à l'activité dans un emploi défintivement vacant	INI	A l'intiative du membre du personnel	HRI	CEFA de niveau Inférieur	P	Promotion sociale	3a	
Temporaire intérimaire (d'une durée inférieure à 15 semaines) dans un emploi temporairement vacant	SPEC	article 83 al, 2 du décret du 10 mars 2006	М	Rappel provisoire à l'activité dans un emploi temporairement vacant			HRS	CEFA de niveau supérieur	A	Artisique	3b	
Disponibilité par défaut d'emploi ou perte partielle de charge	ED	ENCADREMENT DIFFERENCIE	R*	Reconduction R			sı	Promotion sociale secondaire de degré inférieur	c	CEFA	4	Classification des implantations
Réaffectation dans un emploi définitivement vacant			A*	Reconduction A			ss	Promotion sociale secondaire de degré supérieur			5	primaires et secondaires pour les
Réaffectation dans un emploi temporairement vacant			T*	Reconduction T			su	Promotion sociale supérieur			6	bénéficiaires de l'encadrement différencié
Rappel provisoire à l'activité dans un emploi définitivement vacant			M*	Reconduction M			НА	Humanités artistiques			7	
Rappel provisoire à l'activité dans un emploi temporairement vacant.			D Admin	Désignation administrative			AHR	Artistique à horaire réduit			8	
	•	•					1		_		9 10 11	
											12 13 14	
											15 16 17	
											18 19 20	

Annexe 4 REL INFO 2024-2025.xls - ABREVIATIONS 2 / 2

COMPRESSION / DECOMPRESSION DES DOCUMENTS AVANT ENVOI

Le stockage des fichiers et des dossiers sur un ordinateur peut être un problème épineux si l'on ne dispose pas beaucoup de place sur le disque dur. Des logiciels de compression, tels que WinZip, Winrar ou 7-ZIP, vous permettent de gagner de l'espace lors de vos enregistrements sur votre ordinateur.

Ce processus a pour but de réduire la taille mais également de faciliter l'envoi des fichiers par courriel,

A l'Administration, le logiciel utilisé est le Z-ZIP. Ce logiciel est open source (gratuit) et disponible en téléchargement sur son site officiel : http://www.7-zip.org/download.html

Le manuel d'utilisation est disponible via : http://framasoft.net/IMG/tutoriel_7-zip-1.pdf